This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

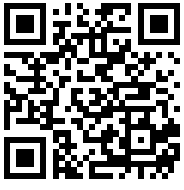

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNÉE 1895. 95c 336 N° 5. 15 MAI.

# L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « LA CONTROVERSE ET LE CONTEMPORAIN »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE LYON 1896

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XIX.

## SOMMAIRE

I. LETTRE APOSTOLIQUE DU SOUVERAIN PONTIFE LÉON XIII AU PEUPLE ANGLAIS (p. 5).

II. LES AURÉOLES DE JEANNE D'ARC (p. 22). . . . . R. P. BÉLON.

III. LES CATACOMBES ROMAINES (p. 37). . . . . J.-M. BOURCHARNY.

IV. LE PRÊTRE DANS LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE, à propos de la « *Petite Paroisse* » de M. Alphonse Daudet (p. 62) . . . Abbé DELFOUR.

V. LES ORIGINES DES ÉGLISES DE FRANCE ET LES FASTES ÉPISCOPAUX (suite) (p. 83) . . . . . Charles-Félix BELLET.

VI. PAPES ET BANQUIERS JUIFS AU XVI[e] SIÈCLE (p. 100) . . . . Félix VERNET.

VII. REVUE D'ÉCRITURE SAINTE (p. 112) . . . . . E. JACQUIER.

VIII. MÉLANGES : Les évêques pendant la Révolution (p. 133) . . . . . Abbé FAUGIER.

IX. BIBLIOGRAPHIE. — *Marie, mère de Jésus*, par le R. P. Libercier (p. 148). . . . . A. Devaux.

*Paroles tirées de l'Écriture Sainte*, par le P. Bouhours (p. 150) . . . . A. L.

*Mémoires du chancelier Pasquier*, publiés par le duc d'Audiffred-Pasquier; *Loin du Pays* (les religieux français et l'influence de la France dans les missions), par le R. P. Fréd. Rouvier; *l'Europe politique*, par Léon Sentupéry (p. 150) . . . . . A. Rivet.

*Autour du dilettantisme*, par M. l'abbé Félix Klein (p. 153). . . . . Cl. Bouvier.

*Ames modernes*, par Henry Bordeaux (p. 157). . . . . L. B.

X. CHRONIQUE : actes récents du Saint-Siège (p. 158) . . . . . C. Chamboet.

*ON S'ABONNE :* **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie EMMANUEL VITTE, place Bellecour, 3.

**A Paris**, chez VIC et AMAT, libraires, 11, rue Cassette.

**A Londres**, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.

**A Madrid**, chez ALBERT GAYAN, 4, Puerta del Sol.

**A Montréal (Canada)**, chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

## AVIS IMPORTANT

*Bien que tous les articles insérés dans la Revue aient été soumis au Comité de Rédaction, celui-ci entend néanmoins laisser à chaque auteur la responsabilité de ses opinions.*

---

*Pour la RÉDACTION, adresser toutes les communications aux bureaux de la Revue, à Lyon, 25, rue du Plat.*

*Pour l'ADMINISTRATION, s'adresser à* M. Emmanuel VITTE, *3, place Bellecour, à Lyon. — On peut s'abonner dans tous les bureaux de poste.*

---

### CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

| *France et Algérie :* | *Union postale, États-Unis et Canada :* |
|---|---|
| Un an : **20** fr. — Six mois : **11** fr. | Un an : **24** fr. — Six mois : **13** fr. |

La Guadeloupe, la Réunion : **28** fr. ; Indes orientales et pays d'outre-mer : **30** fr.

**Les Abonnements partent du 15 Janvier et du 15 Juillet** ; ils sont payables d'avance. Cependant chacun peut choisir la date et le mode de paiement, à la condition d'en avertir l'Administrateur, par lettre ou carte postale.

Le meilleur mode de paiement est l'envoi d'un mandat-poste à l'adresse de M. l'abbé CHATARD, gérant (rue du Plat, 25), ou de M. Emmanuel VITTE, 3, place Bellecour, Lyon.

---

## CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

### FÊTE DE L'ASCENSION

A l'occasion de la fête de l'Ascension, les billets d'aller et retour délivrés du 21 au 24 mai 1895 seront tous valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 27 mai.

### FÊTE DE LA PENTECOTE

A l'occasion de la fête de la Pentecôte, les billets d'aller et retour délivrés du 1er au 4 juin 1895 seront tous valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 6 juin.

Dans l'un et l'autre cas, les billets d'aller et retour de ou pour Paris, Lyon et Marseille, conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

### EXCURSIONS EN DAUPHINÉ

La Compagnie P.-L.-M. offre aux touristes, aux familles qui désirent se rendre dans le Dauphiné, vers lequel les voyageurs se portent de plus en plus nombreux chaque année, diverses combinaisons de voyages circulaires à itinéraires fixes ou facultatifs permettant de visiter, à prix réduits, les parties les plus intéressantes de cette admirable région : La Grande-Chartreuse, les Gorges de la Bourne, les Grands Goulets, les massifs d'Allevard et des Sept-Laux, la route de Briançon, les massifs du Pelvoux, etc.

La nomenclature complète de ces voyages, avec les prix et conditions, figure dans le livret-guide de la Compagnie P.-L.-M., qui est mis en vente au prix de 40 centimes dans les principales gares de son réseau, ou envoyé contre 0 fr. 55 en timbres-poste adressés au service de l'exploitation (publicité), 20, boulevard Diderot, Paris.

Exemple : Voyage fixe. Itinéraire 26. Grenoble, Goncelin, Allevard, Montmélian, Chambéry, Aiguebelle, La Chambre, Saint-Michel, Le Lautaret, La Grave, Bourg-d'Oisans, Rioupéroux, Séchilienne, Pont-de-Claix, Grenoble.

Durée du voyage : 30 jours.

Prix des billets : 1re cl., 33 fr. ; 2e cl., 30 fr. ; 3e cl., 27 fr.

Digitized by Google

# L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

15 MAI — 15 AOUT 1895

Digitized by Google

LYON. — IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTAINE, 18.

Digitized by Google

# L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

---

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XIX.

---

15 MAI — 15 AOUT 1895

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1896

*ON S'ABONNE :* **A Lyon,** FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
**A Paris,** chez VIC et AMAT, libraires, 11, rue Cassette.
A **Londres,** chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C
A **Madrid,** chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
**A Montréal (Canada),** chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207. rue Notre-Dame.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LYON

# LETTRE APOSTOLIQUE

DU

# SOUVERAIN PONTIFE LÉON XIII

## *AU PEUPLE ANGLAIS* (1)

---

LÉON XIII AUX ANGLAIS QUI CHERCHENT
LE ROYAUME DU CHRIST DANS L'UNITÉ DE LA FOI
SALUT ET PAIX DANS LE SEIGNEUR

Nous voulons que l'illustre nation anglaise reçoive aussi un gage de Notre vive affection.

Il y a quelque temps, dans une lettre adressée à tous les princes et à tous les peuples, Nous Nous adressâmes à cette nation en même temps qu'à d'autres, mais nous désirions vivement le faire par une lettre spéciale. Ce désir

(1) Nous reproduisons la traduction donnée par l'*Univers* (24 avril), laquelle rectifie, sur bon nombre de points, les traductions françaises faites sur le texte anglais publié par le *Times*, comme traduction « autorisée », et qui ne concorde pas toujours avec le texte latin.

Digitized by Google

était nourri par la bienveillance que Nous avons toujours ressentie envers votre peuple, dont l'histoire de l'Eglise retrace les grandes actions dès les temps antiques.

Nous étions davantage encore animé à agir ainsi par les fréquents entretiens que Nous avions eus avec vos compatriotes. Ceux-ci Nous avaient attesté les grands égards des Anglais envers Notre personne et, par-dessus tout, la soif ardente qu'ils ont de chercher la paix et le salut éternel par l'unité de la foi. Dieu Nous est témoin de la vivacité de l'espoir que Nous nourrissons de voir Nos efforts contribuer à favoriser et à faire aboutir cette grande œuvre : obtenir l'unité chrétienne en Angleterre, et Nous rendons grâces à Dieu, qui a prolongé Notre vie, de ce qu'il Nous a accordé le temps et la santé nécessaires pour cette entreprise.

Mais, puisque la confiance que Nous avons d'une heureuse issue, Nous l'appuyons par-dessus tout sur le merveilleux pouvoir de la grâce de Dieu, Nous avons, après un mûr examen, pris la résolution d'inviter tous les Anglais qui se font gloire du nom chrétien à coopérer à la même œuvre, et Nous les exhortons à élever leur cœur à Dieu avec Nous, à mettre leur confiance en Lui et à Lui demander, en s'appliquant assidûment à la sainte prière, le secours qui est nécessaire dans de si grandes circonstances.

Notre affection et Notre sollicitude pour l'Angleterre ont pour exemples celles de Nos prédécesseurs et surtout de Grégoire le Grand. Les services qu'il a rendus à la religion et à l'humanité en général, et spécialement à la nation anglaise, sont dignes des plus grands éloges. Réservé par l'appel de Dieu à un devoir encore plus élevé, il ne put entreprendre lui-même l'œuvre apostolique *de convertir les Anglo-Saxons, comme il s'était proposé de le faire, tandis qu'il était encore moine, mais son esprit demeura appliqué à ce projet* (1).

Il s'attacha avec une ardeur et une constance admirables à accomplir cette tâche. En effet, parmi la famille monas-

(1) JOAN. DIAC., *in vita ejus*, II, 33.

Digitized by Google

tique que, dans sa propre maison, il avait formée à l'étude de toutes les sciences et à une sainte vie, il choisit quelques religieux qu'il envoya sous la conduite de saint Augustin en Angleterre, pour être les messagers de la grâce, de la sagesse et de la civilisation, près de ceux qui étaient encore ensevelis dans une malheureuse superstition. Et comme il ne comptait sur aucun secours humain, son espérance s'accroissait avec les difficultés jusqu'à ce qu'enfin il vit son œuvre pleinement couronnée de succès.

Lui-même écrivait à ce sujet avec l'accent d'une joie triomphante, en réponse à saint Augustin qui lui avait envoyé par lettre la nouvelle de l'heureux résultat : *Gloire à Dieu dans le ciel et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Gloire soit au Christ dont la mort nous donne la vie, dont la faiblesse nous rend forts, pour l'amour duquel nous cherchons en Bretagne des frères que nous ne connaissions pas et par la grâce duquel nous avons trouvé ceux que nous cherchions sans les connaître. Qui pourrait dire quelle joie a rempli les cœurs de tous les fidèles qui sont ici lorsqu'ils ont appris que la race anglaise, par l'effet de la grâce du Dieu tout-puissant et par les travaux de votre Fraternité, a été éclairée de la lumière de notre sainte foi, les ténèbres de l'erreur ayant été dissipées, et que déjà, en pleine liberté d'esprit, elle foule aux pieds les idoles auxquelles elle était auparavant soumise par une crainte insensée* (1).

Et, félicitant Ethelbert, roi de Kent, et Berthe son épouse, dans une lettre pleine de bienveillance, de ce qu'ils avaient imité *l'une Hélène, d'illustre mémoire, et l'autre Constantin, le pieux empereur* (2), il les fortifia ainsi que leur peuple, par de salutaires avis. Et il ne cessa pas, pendant le reste de sa vie, d'entretenir et de développer leur foi par des instructions pleines de prudence. Ainsi, le christianisme que l'Eglise avait introduit en Bretagne, qu'elle y avait répandu et défendu dès les temps anciens (3), après avoir

(1) *Epist.* XI, 28, al. IX, 58.
(2) *Ibid.*, XI, 66, al. IX, 60 ; XI, 29, al. IX, 59.
(3) (Note de l'Encycl.). — L'action de saint Célestin Ier fut très efficace contre l'hérésie pélagienne, comme le rapporte, dans sa

Digitized by Google

disparu pour longtemps, par suite de l'invasion de races étrangères, fut à cette époque heureusement rétabli, sous les auspices de saint Grégoire.

Nous avons voulu rappeler au commencement tous ces faits, non seulement parce qu'ils sont remarquables en eux-mêmes et glorieux pour l'Eglise du Christ, mais parce que le souvenir en sera certainement très agréable au peuple anglais en faveur de qui ils ont été accomplis.

Mais il importe beaucoup d'y songer, ces mêmes preuves d'affection et de zèle qu'avait données saint Grégoire se transmirent comme par héritage aux Pontifes qui lui succédèrent et brillent de la même façon dans leur conduite. En effet, soit en désignant pour l'Angleterre de dignes pasteurs, soit en y envoyant d'excellents maîtres dans les sciences humaines et divines, soit en lui accordant l'appui de leur autorité et de leurs exhortations, ils accomplirent avec soin et avec générosité tout ce qui était nécessaire pour affermir et faire fructifier parmi vous cette Eglise renaissante. Et très vite ce soin fut récompensé, car, en aucun cas peut-être, la foi nouvellement apportée n'a pris racine plus profondément, et un si vif et si ardent amour ne s'est manifesté envers le siège du bienheureux Pierre. La race anglaise était à cette époque entièrement attachée à ce centre de l'unité chrétienne qui a été divinement établi dans la personne des évêques de Rome, et durant le cours des siècles, cette union persista au milieu d'une soumission très fidèle. C'est là un fait qui est prouvé par des monuments historiques si nombreux et si importants qu'on ne peut désirer de témoignages plus solides.

Mais dans les tempêtes qui dévastèrent la catholicité en Europe au XVI^e^ siècle, l'Angleterre, elle aussi, subit de

*Chronique*, saint Prosper d'Aquitaine, un écrivain de cette époque, qui fut ensuite secrétaire de saint Léon le Grand : « Agricola le pélagien, fils de l'évêque pélagien Sévérianus, infesta les Eglises d'Angleterre des erreurs de son enseignement, mais sur les instances du diacre Palladius, le pape Célestin envoya Germanus, évêque d'Auxerre, comme son vicaire, et ramena le peuple anglais à la foi catholique, ayant éloigné les hérétiques » (MIGNE, *Bibl. PP.*, S. Prosp., Aquit. opp., vol. un., p. 594).

Digitized by Google

graves dommages pour une raison qui n'est pas inconnue. Elle fut d'abord malheureusement séparée de la communion avec le Siège apostolique et ainsi privée de cette sainte foi dans laquelle, pendant de longs siècles, elle avait trouvé la joie et une grande liberté. Ce fut une triste défection, et Nos prédécesseurs, la déplorant dans leur ardent amour, firent tous les sages efforts qu'il leur fût possible de faire pour y mettre fin et pour atténuer les nombreux maux qui en résultaient. Il serait long et il n'est pas nécessaire de rappeler en détail les preuves des soins zélés et sans cesse croissants qu'ils prirent dans ces circonstances.

Mais ils apportèrent surtout à cette cause un appui très efficace en indiquant à plusieurs reprises la pratique de prières spéciales adressées à Dieu pour qu'il regarde avec compassion son Angleterre. A cette mission spéciale de charité se dévouèrent surtout des hommes illustres par leur sainteté, en particulier saint Charles Borromée et saint Philippe de Néri, et au dernier siècle, ce Paul, fondateur de la Société de la Passion du Christ, qui, non pas sans une permission de Dieu, fit, est-il raconté, d'instantes supplications *près du trône de la grâce divine*, et cela d'autant plus ardemment que les circonstances semblaient moins favorables à la réalisation de ses espérances.

Nous-même, longtemps avant d'avoir été élevé au Pontificat suprême, Nous avons vivement senti l'importance de la sainte prière offerte pour cette cause, et Nous l'avons approuvée du fond du cœur. Et ce souvenir nous est agréable : en effet, à l'époque où Nous étions nonce en Belgique, Nous fîmes connaissance avec un Anglais, Ignace Spencer, qui était lui-même un très pieux disciple de saint Paul de la Croix. Il Nous exposa le projet qu'il avait déjà commencé à réaliser, lui, Anglais, d'étendre une Société de pieux fidèles dans le but de prier, comme il convient, pour le salut de cette nation (1). C'est à peine s'il est nécessaire

(1) (Note de l'Encycl.) — Dans ce but, il recommandait spécialement la Salutation Angélique, et il obtint de l'Assemblée solennelle de son ordre, tenue à Rome en 1827, une règle spéciale sur ce point pour tous les membres de cet Ordre.

Digitized by Google

de dire combien Nous entrâmes cordialement dans ce projet inspiré par la foi et par la charité, et combien Nous favorisâmes cette œuvre, prévoyant que la nation anglaise en tirerait d'importants avantages. Les fruits de la grâce divine obtenus par la prière des hommes vertueux s'étaient déjà manifestés clairement auparavant; cependant ils devinrent plus abondants à mesure que cette sainte Société se répandit davantage. Il arriva, en effet, qu'un grand nombre d'hommes, même d'un nom illustre, suivirent l'appel divin avec ardeur et piété, et cela souvent en s'exposant aux plus grands dommages temporels, qu'ils subirent généreusement. En outre, il y eut une attraction merveilleuse des cœurs vers la foi et la pratique du catholicisme qui vit croître envers lui le respect et l'estime du public, et plus d'un préjugé, longtemps entretenu, céda devant la force de la vérité.

Considérant ces événements, Nous ne doutons pas que les supplications humbles et unies de tant de fidèles, adressées à Dieu, hâtent le temps où sa miséricorde se manifestera davantage au peuple anglais, où *la parole de Dieu se propagera et sera glorifiée* (1).

Notre confiance s'affermit lorsque Nous considérons les mesures législatives et sociales qui, si elles ne tendent pas directement au but que Nous avons en vue, y visent au moins indirectement, en contribuant à assurer la dignité de l'individu et en rendant efficaces les lois de la justice et de la charité.

En effet, on donne en Angleterre une grande attention à la solution de la question sociale, dont Nous avons traité avec beaucoup de soin dans Nos encycliques, et vous avez sagement fondé des sociétés ayant pour but d'apporter un juste soulagement aux maux des ouvriers et du peuple et d'instruire ceux-ci. Il est aussi très bon de vous voir travailler comme vous le faites, avec vigueur et persévérance, pour réserver au peuple une éducation religieuse qui est la base la plus solide de l'instruction de la jeunesse, de l'in-

(1) II *Thess.*, III, 1.

Digitized by Google

tégrité de l'ordre domestique et civil ; Nous vous louons encore du zèle et de l'énergie avec lesquels un si grand nombre d'hommes s'appliquent à promulguer les mesures opportunes pour réprimer le vice dégradant de l'intempérance. Nous avons appris enfin avec joie que des sociétés se sont formées parmi les jeunes gens des classes supérieures pour conserver la pureté des mœurs et maintenir l'honneur dû à la femme. En effet, au sujet de la vertu chrétienne de continence se répandent subtilement, ce qui est très regrettable, des opinions pernicieuses, comme si l'on croyait qu'un homme n'est pas aussi étroitement lié par le précepte qu'une femme. D'ailleurs, des hommes sages sont profondément effrayés avec raison par la diffusion du rationalisme et du matérialisme, et Nous-même avons souvent élevé la voix pour condamner ces maux qui affaiblissent ou paralysent toute autorité, non seulement au point de vue religieux, mais encore dans la science et dans la pratique de la vie. Aussi ils agissent sagement, ceux qui embrassent sans crainte et proclament les droits de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ainsi que leurs lois et leurs enseignements sur lesquels reposent le royaume divin ici-bas. C'est de là seulement que dérivent toute force, toute sagesse et toute sécurité. Les diverses et nombreuses manifestations de bienfaisance pour les vieillards, les orphelins, les incurables et les indigents, ainsi que les refuges, pour celles dont la pudeur est en danger, les maisons de réforme et autres œuvres de charité, tout ce que l'Eglise, comme une tendre Mère, a établi et, dans tous les temps, a recommandé, tout cela prouve d'une façon évidente l'esprit qui vous anime et votre vertu.

Nous ne pouvons omettre de mentionner d'une façon spéciale l'étroite observance publique des jours sacrés et l'esprit général de respect pour les Saintes Ecritures, que vous professez. Qui ne connaît la puissance et les ressources de la nation anglaise et l'influence civilisatrice qui, avec la diffusion de la liberté et de la civilisation, accompagne sa prospérité commerciale, même dans les régions les plus éloignées? Mais, de la noblesse et de la multiplicité

Digitized by Google

que présentent ces louables institutions, Notre âme s'élève jusqu'à l'origine de toute puissance, jusqu'à l'éternelle source de tout bien, Dieu notre Père céleste très bienfaisant.

Les travaux de l'homme, soit publics soit privés, n'obtiendront pas leur pleine efficacité sans un appel à Dieu par la prière et sans la bénédiction. *Car heureux est le peuple dont Dieu est le Seigneur* (1).

En effet, l'âme du chrétien doit être dans de telles dispositions qu'il fasse reposer sa principale espérance dans ses entreprises sur le secours divin obtenu par la prière. Elle ajoute à nos actions un caractère de grandeur et de générosité surnaturel, un désir d'acquérir des mérites et, comme aidé par un secours d'en haut, elle s'élève de plus en plus et nous apporte plus d'avantages.

Dieu, en effet, en nous donnant le pouvoir de le prier, nous a accordé à la fois un grand honneur et un grand bienfait; ce secours est à la portée de tous, facile à obtenir, et ne demeure vain pour aucun de ceux qui y font appel du fond du cœur. *La prière est notre arme efficace, notre grand appui, notre richesse, notre port de refuge, notre place de sûreté* (2).

Mais si celui qui prie avec piété la puissance divine peut attendre ce qui tend au bonheur de cette vie, il est évident que l'homme, appelé à une destinée éternelle, n'aura rien à désirer en ce qui concerne l'acquisition des biens excellents que le Christ a procurés à l'humanité *par le sacrement de son amour*. Car celui que *Dieu a fait homme pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption* (3), en outre de ce qu'il a enseigné, établi et accompli, nous a aussi donné, dans ce but, le précepte de la prière, et l'a confirmé avec une bonté incroyable.

Ces vérités sont d'ailleurs connues de tous les chrétiens, mais beaucoup d'entre eux ne s'en souviennent pas et ne les apprécient pas comme ils le devraient. C'est pour cette

(1) Ps. CXLIII, 15.
(2) CHRYS., *Hom.* XXX, *in Gen.* 4.
(3) I *Cor.*, I, 30.

Digitized by Google

raison que Nous insistons surtout sur la confiance qu'on doit avoir dans la prière, que Nous rappelons les paroles et le paternel amour du Christ Notre-Seigneur. Ces paroles, en effet, sont très importantes et pleines de promesses : *Je vous le dis, demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira, car quiconque demande reçoit et qui cherche trouve et à celui qui frappe il sera ouvert* (1). Ces paroles mettent merveilleusement en lumière les desseins de la Providence de Dieu, à savoir que la prière soit l'expression de notre indigence et nous procure en même temps, d'une façon assurée, les secours dont nous avons besoin.

Mais afin que nos vœux soient acceptables et agréables à la majesté du Père, le Fils nous ordonne de les unir au mérite de sa propre prière et de les exprimer en son nom : *En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom, il vous le donnera; jusqu'ici vous n'avez rien demandé en mon nom : demandez et vous recevrez, afin que votre joie soit parfaite* (2), et il confirme cet exemple par une comparaison avec l'affection agissante dont sont animés les parents envers leurs enfants : *Si donc*, dit-il, *étant méchants, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre Père qui est dans le ciel donnera-t-il le bon esprit à ceux qui le lui demandent* (3). Et combien ne sont-ils pas abondants, les biens choisis contenus dans ce bon esprit ! Le plus grand de tous est cette force cachée dont le Christ parlait quand il disait : *Personne ne vient à moi, si mon Père, qui m'a envoyé, ne l'attire* (4).

Il est impossible que des hommes appuyés sur cet enseignement ne se sentent pas attirés, et même en quelque sorte contraints à l'habitude salutaire de la prière. Avec quelle persévérance ne la pratiqueront-ils pas, avec quelle ferveur ne la poursuivront-ils pas, ayant devant les yeux

(1) Luc., xi, 9-10.
(2) Joann., xvi, 23-24.
(3) Luc., xi, 13.
(4) Joann., vi, 44.

Digitized by Google

l'exemple du Christ lui-même, qui, n'ayant rien à craindre et n'ayant besoin de rien, car il était Dieu, *passait cependant toute la nuit en oraison* (1), *et offrait ses prières et ses supplications avec de grands cris et des larmes* (2). Et en agissant ainsi, *il a voulu se montrer à son Père en suppliant, se souvenant qu'il est notre Maître*, ainsi que l'a compris sagement le vénérable Bède, cette gloire de votre nation (3).

Mais rien ne met en lumière si clairement le précepte et l'exemple de Notre-Seigneur en ce qui concerne la prière que son dernier discours aux apôtres pendant ces tristes moments qui précédèrent sa Passion, alors que, élevant les yeux vers le ciel, il suppliait à plusieurs reprises Dieu, son Père, le priant et le conjurant, pour que ses disciples et ceux qui l'avaient suivi fussent très intimement unis dans la vérité, afin que cela soit pour le monde une preuve convaincante de la divine mission qu'il allait leur confier (4). Et, sur ce point, c'est une considération bien douce que la pensée de cette unité de foi et de volonté pour laquelle Notre Rédempteur et Maître priait avec larmes, dans cette supplication, unité qui, si elle est toujours utile, même aux intérêts de l'Etat, soit dans la patrie, soit à l'étranger, est maintenant plus que jamais nécessaire, par suite des divisions et des confusions qui règnent à l'heure actuelle. Pour Notre part, averti par l'exemple du Christ et par la conscience de Notre devoir, Nous n'avons rien laissé à désirer, Nous semble-t-il, par Notre vigilance, Nos exhortations, les mesures que Nous avons prises; Nous avons humblement prié Dieu et Nous le prions encore pour le retour des nations chrétiennes, maintenant séparées de nous, à l'unité des premiers jours.

Nous avons plus d'une fois, en ces dernières années, exprimé clairement ce désir et Nous avons résolu de consacrer de toute façon et avec ardeur Nos soins à en assurer la réalisation.

(1) Luc., vi, 12.
(2) Hebr., v, 7.
(3) *In Ev.* S. Joann., xvii.
(4) Joann., xvii, 21.

Digitized by Google

Que Nous serions heureux si, devant bientôt rendre compte de Notre administration au Prince des Pasteurs, il Nous était donné de lui présenter les fruits abondants de ces désirs qu'à son inspiration et sous sa conduite Nous avons entrepris de réaliser.

Pendant ces jours, Nos pensées se tournent avec beaucoup d'amour et d'espoir vers le peuple anglais. Nous observons les preuves nombreuses et manifestes de l'action salutaire que la grâce divine y exerce sur les cœurs. Nous voyons combien pour beaucoup la multiplicité des dissensions religieuses qui divisent cette nation, sur les sujets les plus graves, est une cause de profonde douleur; combien d'autres aperçoivent clairement le besoin de quelque appui assuré contre l'invasion des erreurs modernes, qui ne concordent que trop avec les désirs de la nature déchue et de la raison dépravée; combien s'accroît le nombre des hommes religieux et discrets qui travaillent avec beaucoup de sincérité à la réunion avec l'Eglise catholique.

C'est à peine si Nous pouvons dire combien vivement ces faits et tant d'autres semblables animent en Nous l'amour du Christ, avec quelle ardeur Nous demandons une mesure plus abondante de la grâce de Dieu qui, répandue sur des esprits si bien disposés, puisse aboutir au fruit ardemment désiré, à savoir *que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi et d'une même connaissance du Fils de Dieu* (1), *travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix comme nous avons tous été appelés à la même espérance — il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi et qu'un baptême* (2).

Vous tous donc qui êtes en Angleterre, quelle que soit la communauté ou l'institution à laquelle vous appartenez, Nous vous invitons avec une profonde affection à poursuivre ce saint but de ramener l'union. Laissez-Nous vous exhorter, pour votre salut éternel et pour la gloire du nom chrétien, à adresser vos prières et vos vœux au Sou-

(1) *Eph.*, IV, 13.
(2) *Ibid.* 3-5.

Digitized by Google

verain Père céleste, et à ne pas cesser de le faire avec ardeur.

Efforcez-vous de demander les secours nécessaires à ce Dieu qui est le dispensateur de toute lumière, et dont la très douce impulsion nous guide vers tout ce qui est bien, afin qu'il vous soit donné de connaître la vérité en toute sa plénitude et d'embrasser les vues de sa miséricorde avec une entière fidélité. Invoquez à cette fin le nom glorieux et les mérites de Jésus-Christ qui est *l'auteur et le consommateur de notre foi* (1), *qui a aimé l'Eglise jusqu'à se livrer lui-même pour elle, afin de la sanctifier, et de se donner à lui-même une Eglise pleine de gloire* (2).

S'il se présente quelques difficultés, elles ne sont pas de nature à arrêter Notre zèle apostolique ni à faire obstacle à Notre énergie. Sans doute les nombreux changements qui sont survenus et le temps lui-même ont permis aux divisions existantes de prendre de plus profondes racines. Mais est-ce là une raison pour abandonner toute espérance de réconciliation et de paix? Nullement, s'il plaît à Dieu. En effet, nous ne devons pas juger les événements en nous plaçant seulement à un point de vue humain, mais nous devons plutôt considérer la puissance et la miséricorde de Dieu. Dans les entreprises grandes et pénibles, pourvu qu'on s'y consacre avec une volonté ardente et adroite, Dieu se tient à côté de l'homme, et c'est précisément dans ces difficultés que l'action de la Providence brille avec le plus d'éclat.

Il est une considération qui doit fortifier notre commune espérance. Le temps n'est pas très éloigné où treize siècles seront accomplis depuis que la race anglaise accueillit ces hommes apostoliques, envoyés, comme Nous l'avons dit, au début de Rome même, et où, rejetant le paganisme, elle consacra les prémices de sa foi à Jésus-Christ notre Dieu.

C'est là, s'il en fut jamais, un événement mémorable et digne d'actions de grâces publiques, car il vous procura

(1) *Hebr.*, XII, 2.
(2) *Eph.*, V, 25-27.

Digitized by Google

une multitude de biens et une grande gloire à travers les âges. Plaise à Dieu que ce souvenir vous apporte surtout ce bienfait que les esprits droits se souviennent de la foi prêchée alors à vos ancêtres, la même qui est prêchée encore maintenant, car *Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui et il sera de même dans tous les siècles* (1), comme l'a proclamé saint Paul. Lui-même, avec beaucoup d'opportunité, vous exhorte à vous souvenir de ces premiers pasteurs *qui vous ont prêché la parole de Dieu et, considérant quelle a été la fin de la vie, à imiter leur foi* (2).

Dans une si grande cause, Nous appelons d'abord à Notre aide, comme Nos alliés, les catholiques d'Angleterre dont Nous connaissons la foi et la piété.

On ne saurait douter que, appréciant exactement la valeur et les effets de la sainte prière dont Nous avons, en toute vérité, montré la vertu, ils s'efforceront, par tous les moyens, d'aider leurs compatriotes et leurs frères en invoquant en leur faveur la divine clémence. Prier pour soi-même est un besoin, prier pour les autres est une inspiration d'amour fraternel, et il est évident que cette dernière prière obtiendra aux yeux de Dieu plus de faveur que celle dictée par la nécessité. Les premiers chrétiens adoptèrent certainement cette pratique. En particulier, pour ce qui concerne le don de la foi, les premiers siècles nous offrent un frappant exemple ; ainsi c'était la coutume de prier Dieu avec ardeur pour que les parents, les amis, les princes et les compatriotes obtiennent le bienfait de *la soumission à la foi chrétienne* (3).

Sur ce point, il y a un autre sujet qui nous donne de l'inquiétude. Nous avons appris qu'en Angleterre il existe des hommes qui, étant catholiques de nom, ne se montrent pas tels dans la pratique ; que, dans vos grandes villes, beaucoup de gens ne connaissent pas les éléments de la foi chrétienne, ne prient jamais Dieu et vivent dans l'ignorance de sa justice et de sa miséricorde. En présence de cette

(1) *Hebr.*, XIII, 8.
(2) *Ibid.* 7.
(3) S. AUG. *De dono persev.* XXIII, 63.



Digitized by Google

calamité, il faut prier Dieu, et le prier avec instance, pour que, lui qui peut seul le faire, il nous indique les moyens de porter remède à un tel mal, soutienne le courage et la force de ceux qui travaillent avec ardeur à cette tâche ardue, et *envoie des ouvriers à sa moisson.* Tandis que Nous insistons si vivement auprès de Nos fils sur le devoir de la prière, Nous désirons en même temps les avertir qu'ils ne doivent souffrir aucune omission en ce qui touche à la grâce et aux fruits de cette prière et qu'ils doivent avoir toujours présent à l'esprit le précepte de l'apôtre Paul aux Corinthiens : *Ne donner aucune occasion de scandale ni aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Eglise de Dieu* (1). Car il est nécessaire que les dispositions de l'âme, qui sont surtout nécessaires à la prière, soient accompagnées des actions et des exemples qui conviennent à la profession chrétienne. Ces exemples sont l'observation de la droiture et de la justice, de la pitié pour les pauvres, de la pénitence, de la paix et de la concorde dans vos propres maisons, du respect pour les lois ; c'est là ce qui appuiera vos prières de la façon la plus excellente. La miséricorde divine est favorable aux demandes de ceux qui, en toute justice, accomplissent les préceptes du Christ suivant sa promesse. *Si vous demeurez en moi et si mes paroles demeurent en vous, vous demanderez tout ce que vous voudrez et cela vous sera accordé* (2).

Aussi Nous vous exhortons maintenant à ce que, unissant votre prière à la Nôtre, vous demandiez ardemment à Dieu qu'il vous accorde d'accueillir vos compatriotes et vos frères dans les liens de la parfaite charité. En outre, il est profitable d'implorer le secours des saints de Dieu. L'efficacité de leurs prières, surtout dans une semblable cause, ressort de cette remarque frappante de saint Augustin, au sujet de saint Etienne : *S'il n'avait pas ainsi prié, l'Eglise n'aurait pas eu saint Paul* (3). Aussi, Nous invoquons avec

(1) I. *Cor.*, x, 32.
(2) JOANN., XV, 7.
(3) *Serm. in nat. S. Steph.* VI, n. 5.

Digitized by Google

ferveur saint Grégoire que les Anglais ont toujours honoré comme l'apôtre de leur nation; saint Augustin, son disciple et son messager; tous les autres saints de Dieu, dont les éclatantes vertus et les non moins remarquables actions ont valu à l'Angleterre le nom d'*Ile mère des Saints*, saint Pierre, prince des apôtres et saint Georges, ses patrons spéciaux, et par-dessus tout la Sainte Mère de Dieu, que le Christ lui-même, du haut de la Croix, a désignée pour être la Mère du genre humain, et à laquelle votre royaume fut consacré par vos ancêtres, sous ce glorieux titre : l'*apanage de Marie.*

Tous Nous les invoquons avec une pleine confiance, Nous leur demandons d'être Nos avocats devant le trône de Dieu, de sorte que, renouvelant votre gloire des anciens jours, il puisse *vous combler de paix et de joie dans votre foi, afin que votre espérance croisse de plus en plus par la vertu du Saint-Esprit* (1).

Il faut prendre soin que les prières spéciales pour l'unité de la foi instituées déjà parmi vous, catholiques, et fixées à certains jours, soient récitées plus souvent avec une plus grande dévotion. En particulier, que le pieux exercice du Saint Rosaire de Marie, que Nous-même avons si vivement recommandé, soit parmi vous en honneur, car cette prière renferme pour ainsi dire un abrégé de la doctrine de l'Evangile, et a toujours été très salutaire pour les peuples.

De plus, Nous voulons par Notre propre volonté et autorité ajouter une nouvelle indulgence à celles qui ont été accordées successivement par Nos prédécesseurs. Nous accordons donc à tous ceux qui réciteront pieusement la prière jointe à cette lettre, même à ceux qui ne sont pas Anglais, une indulgence de 300 jours et, en outre, une indulgence plénière, une fois le mois, moyennant l'observation des conditions ordinaires, à tous ceux qui l'auront récitée quotidiennement.

Puisse-t-elle fortifier ces vœux et en assurer la réalisation,

(1) *Rom.*, xv, 13.

Digitized by Google

la prière divine du Christ en faveur de l'unité, cette prière qu'aujourd'hui, célébrant le souvenir de sa très sainte résurrection, Nous répétons avec la plus vive confiance : *Père Saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient une seule chose comme nous sommes un..... Sanctifiez-les dans la vérité. Votre parole est vérité. Je ne prie pas pour eux seulement, mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole, afin qu'ils soient tous une seule chose, comme vous, mon Père, vous êtes en moi, et moi en vous, et qu'ils soient de même une seule chose en nous..... Je suis en eux et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans l'unité, et que le monde connaisse que vous m'avez envoyé, et que vous les avez aimés comme vous m'avez aimé* (1).

Et maintenant, Nous demandons et Nous souhaitons toutes les bénédictions de Dieu pour le peuple entier de la Grande-Bretagne, et, du fond du cœur, Nous prions pour que ceux qui cherchent le royaume du Christ et le salut dans l'unité de la foi puissent voir la pleine réalisation de leurs désirs.

Donné à Rome, près Saint Pierre, le 14 avril 1895, la dix-huitième année de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

### PRIÈRE A LA TRÈS SAINTE VIERGE POUR NOS FRÈRES LES ANGLAIS

*O bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, notre Reine et notre très douce Mère, tournez avec bienveillance vos regards vers l'Angleterre qui est appelée votre* apanage, *tournez-les vers nous, qui avons en vous une vive confiance.*

*C'est par vous que nous a été donné le Christ Sauveur du monde, afin que notre espérance s'appuie sur lui. Il vous a donnée à nous afin que, par vous, cette même espérance s'accroisse. Priez donc pour nous, ô Mère des douleurs, qui*

(1) JOANN., XVII, II, 17, 20, 21, 23.

Digitized by Google

*nous avez reçus comme vos fils, près de la croix du Seigneur.*

*Intercédez pour nos frères séparés, afin qu'ils soient unis avec nous dans le seul vrai troupeau au suprême pasteur, le vicaire de votre Fils sur la terre. Priez pour nous tous, ô très douce Mère, afin que, par une foi féconde en bonnes œuvres, nous méritions tous de contempler Dieu avec vous dans la céleste patrie, et de le louer dans tous les siècles.* Amen !

Digitized by Google

LES

# AURÉOLES DE JEANNE D'ARC

Personne n'ignore avec quels tressaillements d'allégresse la France catholique accueillit le décret pontifical du 27 janvier 1894. La cause de béatification de Jeanne d'Arc était déclarée canoniquement ouverte : les fêtes succédèrent aux fêtes pour rendre grâces « au Christ qui aime les Francs » et pour acclamer l'héroïne qui est à la fois — redisons-le bien haut après Léon XIII (1) — « l'insigne honneur de notre patrie et de la religion ».

C'est en vain que les ennemis du surnaturel voudraient réduire les exploits de la vierge guerrière et libératrice aux proportions d'une force purement humaine, d'une vertu toute instinctive ou du domaine exclusif de la raison. L'inspiration céleste et la grâce ont élevé son âme à une perfection plus haute et imprimé à ses œuvres ce cachet d'incomparable grandeur qui autorise la vénération et les louanges des fidèles. En servant son roi et son pays avec un entier dévouement, Jeanne d'Arc s'est montrée surtout une servante de Dieu. A ce titre, elle n'est pas seulement la gloire de son peuple, elle est aussi la gloire et la joie de l'Eglise elle-même, *lætitia Israel, honorificentia populi nostri,* comme il est écrit de Judith [xv. 10].

(1) Bref du 25 juillet 1894 au R. P. Ayroles, S. J.

Digitized by Google

Qu'on interroge les documents les plus certains que les archives du XV^e^ siècle nous aient conservés, ils rendent témoignage à une vie pénétrée des parfums de la piété et de la vertu chrétienne, aussi bien qu'au caractère divin de son patriotisme. Les registres du procès de condamnation, malgré les intentions perfides et haineuses du juge, malgré la suppression calculée de l'enquête, malgré l'astuce des interrogatoires, malgré les défauts, les réticences, les formules souvent peu exactes, parfois même mensongères des feuilles d'audience, suffiraient à mettre en relief les traits d'une physionomie où tout respire la sainteté. Avec plus d'autorité, les dossiers du procès de réhabilitation fournissent les éléments d'une démonstration plus complète: si les dépositions des cent quinze témoins entendus à Rouen, à Paris, à Domremy et à Orléans, les mémoires judiciaires rédigés par les hommes les plus compétents et présentés soit au roi Charles VII, soit au cardinal d'Estouteville légat du pape, soit aux commissaires pontificaux de 1455-1456, la *Recollectio* ou récapitulation officielle des consultations et délibérations par le grand inquisiteur de France Jean Bréhal, la sentence définitive que les juges délégués par Calixte III prononcèrent dans cette cause à jamais célèbre, ont établi que la Pucelle était innocente des crimes dont on a voulu la flétrir; on trouvera également dans ces documents la preuve qu'elle a été une chrétienne accomplie, un modèle des vertus de son sexe et de son état, une digne messagère du ciel, une vraie fille de Dieu, héroïque dans sa vie et dans sa mort.

Tels sont en effet les titres sur lesquels se fonde la ferme confiance de voir bientôt la Vénérable Jeanne d'Arc élevée à l'honneur des autels, et déclarée en possession de la gloire des bienheureux.

Tandis que la Sacrée Congrégation des Rites poursuit, dans le paisible recueillement de l'étude et de la prière, le cours des investigations qui doivent servir de base aux oracles du Saint-Siège, il serait aussi instructif qu'édifiant d'entreprendre sur le terrain de l'histoire et de la théologie quelques recherches analogues, mais d'ordre purement

Digitized by Google

privé, afin de mieux connaître et de mieux aimer l'humble fille des champs à laquelle fut confiée jadis la mission de sauver la France. Scruter à fond les pensées et les sentiments de cette âme d'élite, recueillir et contrôler les manifestations de la grâce sanctifiante et des vertus infuses qui sont le principe des œuvres méritoires, démontrer par les faits et les témoignages les plus autorisés l'intégrité et la perfection de la vie chrétienne, édifice de foi, d'espérance et de charité, où la prudence, la justice, la tempérance et la force concourent avec leurs multiples rameaux et leurs merveilleuses efflorescences à la solidité autant qu'à l'ornementation du temple : quelle tâche remplie d'attraits, pour un hagiographe qui pourrait moissonner à pleines mains dans le vaste champ des enquêtes judiciaires, des interrogatoires de la Pucelle et des délibérations des consulteurs ! Mais un pareil sujet demanderait tout un volume pour être traité avec l'ampleur doctrinale qui lui convient. Je me contente d'esquisser ici à grands traits ce tableau de sainteté; une simple ébauche servira de préliminaire à la question spéciale et plus restreinte que j'ai en vue.

La vérité est sur les lèvres de Jeanne d'Arc, et ses paroles, naïves et prime-sautières, mieux encore que les autres sources d'information, révèlent la droiture de ses intentions et le mobile élevé de ses actes; car il est écrit que la bouche parle de l'abondance du cœur [Matth. XII. 34]. Il n'est pas jusqu'à la sage réserve, avec laquelle la servante du Seigneur répond sur l'état de son âme et de sa conscience aux questions insidieuses de ses juges, qui ne trahisse le secret de son union intime avec Dieu et la présence en elle de l'Esprit-Saint, dispensateur de la grâce sanctifiante et des habitudes surnaturelles. « A Dieu ne plaise, s'écriait-elle (1), que j'aie

(1) Les paroles que je cite au cours de la discussion sont consignées en latin dans les dossiers des *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, savamment édités par Quicherat. C'est à cet ouvrage que je renvoie sommairement par la seule indication du volume [chiffre romain] et de la page [chiffre arabe]. Lorsque j'ai trouvé au bas des pages les fragments du manuscrit d'Urfé qui nous ont conservé le texte français des interrogatoires, j'ai reproduit par-

Digitized by Google

jamais été en péché mortel; à Dieu ne plaise aussi que je fasse ou que j'aie fait des œuvres par lesquelles mon âme serait chargée!.... Je serais la plus affligée du monde, si je savais n'être point dans la grâce de Dieu..... Si je n'y suis pas, que Dieu m'y mette; et si j'y suis que Dieu m'y tienne » [I. 65 et 90]. La sincérité de pareils accents est au dessus du soupçon; la présomption n'y a point de part et serait, d'ailleurs, incapable de les inspirer; l'âme s'y peint tout entière, imprégnée d'un ardent désir qui est manifestement le fruit de la grâce elle-même.

Jeanne est agréable à Dieu: avec la grâce sanctifiante qui, selon l'expression de saint Pierre [II. Petr. 1. 4], la fait entrer en participation de la nature divine, les trois vertus théologales ont pris possession de son intelligence et de sa volonté, et ordonnent les puissances supérieures de son âme au salut éternel.

La foi, reçue au baptême, illumine son esprit dépourvu de toute culture littéraire ou scientifique, et continue durant sa carrière mortelle à la guider dans les sentiers de la justice et de la vérité. Par elle, l'humble chrétienne s'incline devant la parole de Dieu et professe un assentiment sans réserve à la révélation et à son objet: elle croit fermement à l'enseignement de l'Eglise, à l'autorité infaillible du Souverain Pontife, à la véracité des saintes Ecritures, aux ordres célestes que ses Voix sont chargées de lui transmettre. « Je suis bonne chrétienne, répète-t-elle souvent à ses juges; j'ai été bien baptisée, et je mourrai comme une bonne chrétienne [I. 380]; j'ai pris ma créance et été enseignée bien et dûment, comme un bon enfant doit faire [I. 209]; je crois bien que l'Eglise ne peut errer ni faillir, je crois bien dans le Seigneur Pape qui est à Rome [I. 244]; je m'en rapporte à Dieu et à notre Saint-Père le Pape [I. 445]; je crois que la sainte Ecriture est révélée de Dieu, vous le savez bien, et il est bon à savoir [I. 379]; je crois n'avoir point défailli en notre foi

fois la phrase originale et l'orthographe du temps; mais j'ai dû souvent me contenter de traduire le latin officiel.

Digitized by Google

chrétienne, et je n'y voudrais défaillir [I. 205]; s'il y avait rien de mal contre la foi chrétienne que notre Sire a commandée, je ne le voudrais soutenir, et je serais bien courroucée d'aller encontre [I. 162]; je crois aussi fermement les dits et les faits de saint Michel qui s'est apparu à moi, comme je crois que Notre-Seigneur Jésus-Christ a souffert mort et passion pour nous [I. 173]; je crois que mes voix sont de Dieu [I. 457], que Notre-Seigneur m'envoie saints Michel et Gabriel, saintes Catherine et Marguerite, pour me conforter et conseiller [I. 274]; mais aux fées, je n'y crois point [I. 187]. »

Son espérance n'est pas moins certaine, car elle s'appuie sur la toute-puissante libéralité de Dieu dont elle attend la grâce et les mérites en ce monde, et la jouissance du souverain bien dans l'autre. A l'auteur de tout don parfait, Jeanne rapporte l'honneur de ses bonnes actions quelles qu'elles soient : « Si ce n'était la grâce de Dieu, affirme-t-elle expressément, je ne saurais rien faire [I. 64]; toutes mes œuvres et mes fais sont tous en la main de Dieu, et m'en actend à luy » [I. 166]. C'est de lui, proclame-t-elle encore, que viennent par l'intermédiaire des Voix les conseils utiles au salut de son âme, tels que la direction de sa conscience, la fréquentation des églises, la réception des sacrements, etc. [I. 52]; à lui, elle a recours lorsqu'elle a besoin d'assistance [I. 279]; elle compte « sur sa bonne garantie et son bon secours » [I. 74]; toute sa confiance est « fondée en nostre Seigneur, et non ailleurs » [I. 182]; elle ne lui demande et ne lui a jamais demandé d'autre récompense finale que le salut de son âme [I. 57]; aussi éprouve-t-elle une grande consolation de la promesse que lui ont faite ses Voix : « Pran tout en gré, ne te chaille de ton martire, tu t'en veindras enfin eu royaulme de paradis [I. 155] »; elle tient « pour ung grant trésor » l'assurance que ses Voix lui ont donnée de son salut éternel [I. 156].

La charité, vertu excellente entre toutes les autres puisqu'elle leur confère la vie et la perfection, est le don de l'Esprit-Saint qui la répand dans le cœur de l'homme

Digitized by Google

[Rom. v, 5]; elle est le lien spirituel qui unit la volonté humaine à la volonté de Dieu; elle constitue l'amitié réciproque du Créateur et de la créature, et inaugure ici-bas la prise de possession et la jouissance du souverain bien. Sa présence dans l'âme qu'elle transforme y fait jaillir les eaux vives de l'amour éternel avec une surabondance qui ne cesse de se déverser au dehors, et qui porte la fécondité jusqu'aux actes les plus vulgaires de la nature. Jeanne d'Arc aime Dieu : dès sa plus tendre enfance, elle lui a consacré les élans de son cœur [I. 128]; préférant la prière aux amusements de son âge, elle fait ses délices de s'entretenir avec le céleste objet de ses affections [I. 67]; elle ne veut que le bon plaisir de son « très doulx Dieu »; « en l'onneur de vostre saincte Passion, je vous requier, se vous me amez... plaise vous à moy l'anseigner », dit-elle dans cette touchante formule de prière qu'elle a fait connaître à ses juges [I. 279]; elle ne craint pas d'affirmer que son âme est toujours tournée vers Dieu : « Je me actend à mon Dieu, mon créateur, de tout; je l'aime de tout mon cueur » [I. 385]; elle court au sacrement de l'autel avec une ferveur qui ne l'abandonnera jamais, ni pendant ses entreprises guerrières où elle assiste chaque matin à l'adorable sacrifice, se confesse souvent et communie [I. 104], ni dans sa prison où elle ne se lasse point de solliciter la faveur d'ouïr la messe et de recevoir l'Eucharistie [I. 165]; lorsqu'elle marche au combat, elle porte à la main par prédilection l'étendard où est peinte la figure de Notre-Seigneur tenant le monde, car tel est le commandement du Roy du ciel [I. 181]; elle proteste devant le tribunal « qu'elle aime Dieu et le sert, qu'elle est bonne chrétienne, et qu'elle voudrait aider et soutenir l'Eglise de tout son pouvoir » [I. 317]; elle a fréquemment sur les lèvres pour le vénérer le nom de Jésus, son Sauveur; elle tourne avec une tendre dévotion ses regards vers le crucifix [II. 20], et, à l'heure suprême, au milieu des flammes du bûcher, sa dernière pensée et son dernier cri sont pour Jésus, auquel elle fait le sacrifice de sa vie [II. 6].

Combien de traits ne faudrait-il pas rappeler pour rendre

Digitized by Google

témoignage à sa charité envers le prochain ! Elle-même l'avouait modestement au tribunal : « Les pauvres gens venoient voulentiers à elle, pour ce qu'elle ne leur faisoit point de desplaisir, mais les supportoit à son povoir [I. 102]. » On la vit toujours accomplir les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle avec un religieux dévouement qui prend sa source dans l'amour même de Dieu.

Je glane quelques épis seulement dans cette germination des actes de foi, d'espérance et de charité, dont Jeanne d'Arc a rempli sa vie. Il ne m'est pas loisible, malgré la jouissance que j'y trouverais, de m'attarder à cueillir les fleurs et les fruits de ses autres vertus : de sa prudence, tant pour sa conduite personnelle que pour le gouvernement et la direction d'autrui ; de sa justice vis-à-vis de Dieu et des saints, vis-à-vis de son roi et de sa patrie, vis-à-vis de ses parents et de tous les hommes quels qu'ils fussent, amis ou ennemis, supérieurs ou inférieurs, auxquels avec un grand cœur et une parfaite libéralité elle s'empressait de rendre tout ce qui leur était dû ; de sa force, qui ne recule devant aucun danger, pas même devant la mort, lorsqu'il s'agit d'exécuter les volontés d'en haut et de persévérer dans l'exercice de son héroïque mission ; de sa tempérance enfin, noble assemblage d'honnêteté et de chaste pudeur, de sobriété et de mortification, de clémence et de mansuétude, d'humilité et de modestie, qui donnent à l'âme les ornements nécessaires de la sainteté et la façonnent à l'image et à la ressemblance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, type des prédestinés.

Si incomplet et si hâtif que soit ce résumé, il suffit à indiquer quelle part considérable et prédominante il faut accorder au surnaturel dans une existence de courte durée mais d'une plénitude parfaite ; il suffit aussi, me semble-t-il, à légitimer l'opinion humaine que je n'hésite pas à formuler, sous les réserves prescrites par les décrets d'Urbain VIII, en appliquant à la Vénérable Servante de Dieu les expressions employées par l'apôtre saint Paul [II Tim., IV, 8] : Jeanne d'Arc a vraiment combattu le bon combat et mérité, par sa fidélité persévérante, de recevoir la cou-

Digitized by Google

ronne de justice promise aux vainqueurs par le juste Juge.

Après cette conclusion relative aux honneurs du triomphe éternel et à la récompense que les théologiens désignent sous le nom de gloire essentielle ou de vision béatifique, ceux de mes lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec les locutions techniques de la théologie, et qui ne connaissent que les deux significations enregistrées par le dictionnaire de l'Académie à l'article *Auréole*, me demanderont sans doute laquelle de ces deux acceptions fait l'objet de la question que je me propose d'aborder maintenant : s'agit-il du « cercle lumineux dont les peintres entourent ordinairement la tête des saints » et dont ils seront autorisés à ceindre le front de Jeanne d'Arc lorsque l'Eglise aura prononcé son jugement dans la cause de béatification aujourd'hui canoniquement ouverte? ou bien s'agit-il, « au figuré, du degré de gloire qui distingue les saints dans le ciel » et auquel Jeanne d'Arc est parvenue par l'exercice et l'accroissement de la grâce et de la charité?

A cela je réponds : ni l'un ni l'autre. — Je n'ai en effet aucune intention de m'occuper de l'iconographie de la Pucelle; bien moins encore songerais-je à discuter quelle est la valeur comparative de ses vertus et de ses mérites, ou à mesurer, d'après cette base, quel degré de gloire lui revient entre tous les bienheureux dans les splendeurs du paradis. Une pareille entreprise serait insensée et téméraire, puisque à Dieu seul il appartient de connaître et d'apprécier toutes ces choses avec une exactitude infaillible. Au jour du jugement universel, le voile qui recouvre ces mystères et les dérobe à nos regards sera enlevé, et il nous sera permis de contempler et d'applaudir dans les transports d'une inépuisable admiration la merveilleuse sagesse, la miséricordieuse bonté, la justice infinie qui ont présidé à la distribution de la récompense.

La question des auréoles est d'une tout autre nature : Dieu ne l'a point soustraite à nos investigations, et lorsque l'Eglise accorde à un saint les honneurs de la canonisation solennelle, elle peut en même temps décider, avec une cer-

Digitized by Google

titude complète, si celui qu'elle proclame en possession de la gloire a rempli les conditions requises pour avoir droit aux récompenses spéciales désignées sous le nom d'auréoles.

Qu'est-ce donc que l'auréole, au sens théologique du mot? S. Thomas va nous l'expliquer avec cette précision et cette clarté magistrales qui sont les caractères distinctifs de sa doctrine.

« La récompense essentielle de l'homme, c'est-à-diresa béatitude, consiste dans l'union parfaite de l'âme avec Dieu, union où l'âme trouve la pleine jouissance du souverain bien par la vision et par l'amour. Or cette récompense est désignée sous l'appellation métaphorique de *Couronne d'or* : d'une part, ce nom rappelle le mérite qui s'acquiert par la lutte, puisque la vie de l'homme sur la terre est un combat [Job. VII]; et, de l'autre, il exprime la nature du prix qui fait en quelque sorte entrer l'homme en participation de la divinité, et par conséquent du pouvoir royal, dignité dont la couronne est le signe propre. Pour la même raison, tout ce qui vient se surajouter à la récompense essentielle est aussi une couronne..... » [in 3$^{m}$., dist. 49, q. 5 art. 1]; mais on lui donne le nom diminutif d'auréole, soit qu'on veuille indiquer les glorieuses clartés dont le corps des bienheureux sera revêtu, soit qu'on entende parler de la récompense accidentelle qui est due à certains actes particulièrement dignes de louange.

Laissons de côté la première acception, celle qui a trait aux splendeurs corporelles des élus après la résurrection, pour nous occuper uniquement de la seconde.

L'auréole est donc comme la croix militaire (qu'on me permette d'employer cette comparaison qui fera mieux saisir ma pensée). Tous les soldats, qui ont exposé leur vie et qui ont contribué au gain de la bataille dans une mesure plus ou moins étendue, ont droit aux honneurs du triomphe et aux joies de la victoire; mais une décoration spéciale est réservée à ceux-là seulement qui se sont signalés par quelque action d'éclat, par exemple, en enlevant un drapeau à l'ennemi. De même, l'auréole est une récompense

Digitized by Google

privilégiée qui répond à des victoires de choix, remportées à l'imitation spéciale de Jésus-Christ notre Seigneur, chef et modèle parfait des combattants ; c'est le prix des œuvres de perfection, par lesquelles le chrétien acquiert une ressemblance plus entière avec l'Homme-Dieu ; et, ajoute S. Thomas, elle consiste essentiellement dans la joie et le contentement que l'âme goûtera pendant toute l'éternité pour les avoir accomplies. Le livre de l'Apocalypse [ch. XIV] nous fait entrevoir ces jouissances mystérieuses, lorsqu'il parle d'une voix entendue par l'apôtre S. Jean, voix semblable à celle des joueurs de harpe qui chantent avec allégresse en s'accompagnant de leurs instruments, et cette voix disait un cantique nouveau que personne ne pouvait répéter, hormis la troupe des vierges qui, par une prérogative particulière, suivent l'Agneau partout où il va et sont admis à l'honneur insigne de former le cortège du Roi des rois et d'être en quelque sorte ses gardes du corps.

La virginité volontaire et perpétuelle, qu'elle ait été consacrée par un vœu ou qu'elle soit demeurée à l'état de simple résolution, est en effet une de ces victoires de choix qui méritent l'auréole. S. Thomas compare la gloire des vierges à celle d'un général constamment victorieux, qui non seulement n'a jamais reculé devant l'ennemi, mais ne s'est même pas laissé surprendre par lui. Un moment d'oubli et de faiblesse aurait irréparablement détruit cette gloire acquise au prix d'une vigilance infatigable et d'un courage à toute épreuve. N'est-il pas juste d'attribuer une couronne spéciale à une existence si bien remplie par des des combats incessants contre les convoitises de la chair et par une suite ininterrompue de triomphes sur un ennemi trop redoutable ?

Une seconde auréole est accordée à la victoire remportée contre les assauts du monde par le martyre. Entre toutes les attaques qui nous viennent de l'extérieur, la persécution qui cause la mort occupe assurément la place principale : voilà pourquoi le chrétien qui verse son sang pour la foi et fait généreusement à Dieu le sacrifice de sa vie en témoignage de la vérité, est digne d'une palme d'élite.

Digitized by Google

Une troisième couronne, enfin, est due aux vainqueurs parfaits dans la lutte contre le démon : ceux-là ne se sont point contentés de résister vaillamment aux assauts réitérés de l'enfer ; il ne leur a pas suffi de défendre et de conserver la liberté de leur esprit et de leur cœur en face de l'erreur et du vice ; ils ont travaillé par la prédication et par l'enseignement des saintes doctrines à sauvegarder les autres âmes, et en accomplissant ces œuvres éminentes de la vertu de miséricorde, ils se sont rangés parmi les plus dévoués champions de la cause de Dieu ici-bas. Honneur donc à cette autre phalange insigne de victorieux !

Telles sont les données théologiques dont nous avions besoin pour bien comprendre le sens de la question à résoudre. Je les résume en peu de mots.

Parmi les bienheureux, qui tous ont obtenu la gloire essentielle, à des degrés différents suivant la diversité de leurs mérites, trois classes seulement peuvent prétendre par surcroît aux auréoles, c'est-à-dire à des récompenses privilégiées : les Vierges, les Docteurs et les Martyrs. Or il y a des saints qui n'ont aucun droit à l'un de ces titres, quel que soit d'ailleurs le degré de gloire auquel les ait élevés leur éminente charité ; d'autres au contraire ajoutent à leur couronne ces trois fleurons ou plusieurs d'entre eux. S. Jean-Baptiste, par exemple, que notre catholique cité lyonnaise honore comme le titulaire de son église primatiale, S. Jean-Baptiste est à la fois vierge, docteur et martyr : sanctifié dès le sein de sa mère, il a mené au désert une vie innocente et tout angélique ; sur les bords du Jourdain, il a prêché la pénitence au peuple et rempli l'office de précurseur et de héraut du Messie, enfin il a rendu témoignage par son sang à la vérité qu'il n'avait pas craint de faire entendre à l'incestueux Hérode. — De même, S. Jean l'Evangéliste, l'apôtre que Jésus aimait à cause de sa pureté parfaite, possède les trois auréoles, bien qu'il ait terminé paisiblement son existence dans une vieillesse prolongée ; car, lui aussi, il avait confessé la foi en face des tyrans, et, sans un miracle singulier de la Providence, il aurait trouvé la mort dans une chaudière d'huile bouillante où l'ordre des

Digitized by Google

persécuteurs l'avait fait plonger. — Mais S. Pierre, ayant été engagé dans les liens du mariage, n'a pas droit à l'auréole de la virginité ; il a mérité, comme chef du collège apostolique et prédicateur infaillible de l'Evangile, la splendide auréole du doctorat, à laquelle il ajoute les palmes du martyre, puisqu'il a été crucifié pour la foi de Jésus-Christ. — Et pareillement, le grand évêque d'Hippone, S. Augustin, docteur insigne de l'Eglise universelle, ne saurait revendiquer l'auréole du martyre ni celle de la virginité.

Que doit-on penser à cet égard de la Vénérable Jeanne d'Arc ? Abstraction faite de la place qui lui revient, au jugement de Dieu, dans les splendeurs du paradis, à titre de récompense essentielle de la sainteté, faut-il en outre inscrire son nom sur la liste des braves qui sont, si je puis m'exprimer ainsi, portés à l'ordre du jour et signalés par une décoration spéciale à cause de leurs actions d'éclat dans une ou dans plusieurs des catégories indiquées? En d'autres termes, peut-on admettre qu'elle jouit d'une ou de plusieurs auréoles, voire même de toutes les trois ensemble ? — Voilà le sens précis de la question que je me propose d'examiner et de résoudre, modestement selon mon pouvoir, dans les pages suivantes.

En ce qui concerne d'abord l'auréole des docteurs, il ne semble pas qu'on doive la revendiquer pour l'humble fille, dont la science religieuse ne s'étendait guère au delà de ce que sa mère, Isabelle Romée, lui avait enseigné, c'est-à-dire du *Pater*, de l'*Ave Maria* et du *Credo*, comme elle l'avouait à ses juges [I. 46]. « Elle ne savait ni A ni B », répondit-elle, au début même de sa mission, à maître Pierre de Versailles, abbé de Talmont, et aux envoyés de Charles VII qui étaient venus l'interroger à Poitiers avant de la présenter à la cour; l'écuyer du roi, Gobert Thibaut, présent à l'entretien, rapporte le fait, dans sa déposition au procès de réhabilitation [III. 74]. La simplicité et l'ignorance de la Pucelle ont été de même attestées par maintes personnes qui avaient eu occasion de la fréquenter et de la bien connaître. On peut en croire le jugement du domini-



Digitized by Google

cain fr. Martin Ladvenu, « espécial confesseur et conducteur de la dicte Jehanne en ses derreniers jours » [II. 7], qui s'émerveillait de la prudence et de l'exactitude avec laquelle « une pauvre femme assez simple, qui à grant peine savoit *Pater noster* et *Ave Maria* », pouvait satisfaire aux « questions trop difficiles » qu'on lui proposait « pour la prendre à ses paroles » [II. 8; II. 365; III. 166]. Il est d'ailleurs manifeste — Jean Bréhal le fait expressément remarquer au chapitre onzième de la seconde partie de la *Recollectio*, — que la mission de Jeanne d'Arc n'avait point pour but la prédication ni l'enseignement de la doctrine catholique, et que, si la vénérable servante de Dieu a confessé sa foi devant Dieu et devant les hommes, elle ne s'est jamais arrogé un office et un ministère dont les prescriptions apostoliques et les canons de l'Eglise déclarent la nature privilégiée.

Si donc l'auréole des docteurs était réservée aux hommes ayant conquis le plus élevé des grades académiques, ou du moins pourvus d'une instruction assez étendue pour être capables d'enseigner la science sacrée et de la défendre contre les assauts de l'erreur; si elle était exclusivement l'apanage des prélats qui ont rempli le devoir de leur charge en prêchant les vérités de la foi, la conclusion s'imposerait évidente à notre esprit, et il faudrait dénier à une femme simple et ignorante le droit de prétendre à cette récompense spéciale.

Mais, nonobstant l'opinion de quelques auteurs, S. Thomas déclare sans ambages qu'il n'en est pas ainsi, et que l'exercice légitime de ces actes de miséricorde spirituelle est la seule condition requise pour mériter l'auréole (1). Je ne m'écarterai pas du sentiment de mon maître vénéré, et je dirai : quiconque, homme ou femme, répand autour de lui la doctrine salutaire de la foi ou de la morale, par écrit ou de vive voix, publiquement ou à titre privé, est compris dans la promesse prophétique, contenue au chapitre XII de Daniel : *Qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellae in*

(1) « Nec est dicendum, ut quidam dicunt, quod debeatur tantum praelatis, quibus competit ex officio praedicare et docere, sed quibuscumque qui licite hunc actum exercent. » [*Suppl.* q. XCVI, art. 7.]

Digitized by Google

*perpetuas aeternitates*. Précieux gage d'espérance et d'encouragement que je suis heureux de montrer en passant, soit aux pères et mères qui inculquent à leur jeune famille les notions élémentaires de la religion et les devoirs de la piété chrétienne, soit aux âmes dévouées qui se consacrent à la tâche de réparer les effets d'une loi scélérate en se faisant les auxiliaires du prêtre pour l'enseignement du catéchisme et la préparation à la première communion.

Dès lors qu'on entend de la sorte le droit à l'auréole des docteurs, il n'est pas invraisemblable que la question puisse être posée à propos de Jeanne d'Arc. Toute la difficulté se réduit à rechercher dans sa vie les faits qui paraissent réaliser la condition voulue.

Or il appert, par les dépositions d'un bon nombre de témoins entendus au procès de réhabilitation, que les exhortations de la Pucelle ont exercé parmi les gens de guerre et les personnes de son entourage une influence vraiment salutaire. Ce n'était pas seulement par la muette prédication d'une conduite irréprochable et par les exemples d'une dévotion et d'une vertu qui se manifestait en toute rencontre; mais ses conversations étaient de nature à communiquer à ses compagnons de route le feu du divin amour. Jean de Novelompont, homme noble de Vaucouleurs, qui l'escorta durant le voyage qu'elle fit d'abord auprès du duc de Lorraine, puis vers le dauphin à Chinon, assure que les paroles de la Pucelle l'enflammaient d'amour pour Dieu [III. 438]. Pendant tout le cours de sa carrière militaire, on la vit fréquemment réunir les soldats pour les engager à se confesser de leurs péchés; ce fut à son instigation et par ses conseils que le fameux La Hire et plusieurs autres de sa compagnie s'approchèrent des sacrements [III. 32]. Maintes fois, elle adressa de vives réprimandes à ceux qu'elle entendait renier ou blasphémer le nom de Dieu [III. 33]; son zèle sur ce point ne ménageait personne, pas même les plus hauts dignitaires du royaume, et lorsque le duc d'Alençon se permettait de jurer ou de prononcer devant elle quelque parole blasphématoire, elle le reprenait hardiment [III. 72]. — Après avoir un jour vertement tancé et menacé

Digitized by Google

de son épée, sans néanmoins la frapper, une femme de mauvaise vie qui suivait l'armée, elle lui adressa de douces et charitables remontrances qui touchèrent le cœur de cette malheureuse [III. 73]. — Des hommes d'armes fort dissolus furent aussi convertis par les exhortations de Jeanne d'Arc et cessèrent de se livrer au mal [III. 33].

Tous ces faits et d'autres analogues suffisent à montrer que la vénérable servante de Dieu pratiqua les actes de la vertu de miséricorde spirituelle, et je suis fondé à croire qu'elle a obtenu l'auréole promise à ceux qui auront instruit leur prochain à marcher dans les voies de la justice.

(*A suivre.*) Fr. Marie-Joseph Belon, O. P.

Digitized by Google

LES

# CATACOMBES ROMAINES [1]

Peu d'étrangers visitent aujourd'hui Rome sans faire une excursion aux Catacombes. L'impression qu'ils en rapportent est fort différente, suivant les dispositions d'esprit avec lesquelles ils l'ont entreprise. Les voyageurs superficiels, pour lesquels tout se réduit à la satisfaction d'une curiosité banale, ou dont le but, plus banal encore, est de pouvoir se vanter à leur retour, *d'avoir tout vu*, reviennent de leur tournée souterraine attristés et désenchantés. Ces longs et étroits corridors, à peine éclairés à de rares intervalles par de hauts lucernaires, dont la lumière mystérieuse semble descendre d'un monde lointain; ce profond silence, troublé seulement par le bruit sourd de leurs pas et la parole sans écho de leur guide; ces tombes creusées tout le long des murs et dont quelques-unes gardent encore des ossements humains tombant en poussière, ne leur ont inspiré que des pensées lugubres. Les restes mutilés de peintures,

(1) Conférence du 22 février 1895.

Pour la partie descriptive, l'auteur de ce modeste travail a contrôlé et complété ses souvenirs personnels au moyen des ouvrages suivants : Mgr GERBET, *Esquisse de Rome chrétienne*, T. I, chap. III. *Les Catacombes*. — MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, article *Catacombes*, et nombreux articles afférents; et surtout P. ALLARD, *Rome souterraine*, résumé des découvertes de M. de Rossi, traduit de l'anglais de J. Spencer Northcote et W. R. Brownlow, avec des additions et des notes.

Digitized by Google

les fragments d'inscriptions qu'ils ont hâtivement regardées à la lueur fumeuse d'une longue et étroite mèche de cire, ne leur ont paru que les informes débris d'un art à demi barbare et la preuve absolument concluante de l'ignorance grammaticale des premières générations chrétiennes. Ils ont accueilli avec le sourire sceptique d'un homme qui a l'honneur de vivre dans un siècle de civilisation et de science, les explications du religieux qui les conduisait; et c'est avec un soupir de soulagement qu'ils s'arrachent à ces ténèbres et saluent la réapparition du soleil.

Tout autres sont les impressions du voyageur qui sait voir et réfléchir. Quelles que soient, d'ailleurs, ses convictions religieuses, il ne peut se défendre d'une vive émotion en se trouvant en contact immédiat avec une époque héroïque et sanglante dont tout ici redit les luttes, les drames, la victoire. Creusées pour servir d'asile suprême à ceux que le paganisme poursuivait jusque dans leur tombeau, ces nécropoles souterraines lui rappellent trois longs siècles de persécutions et de supplices, la mise hors la loi de plusieurs millions d'hommes, le triomphe momentané mais atroce de la force brutale sur la conscience et le droit. Cependant, à mesure qu'il avance, son émotion, tout en grandissant, se transforme: dans ce séjour de la mort, tout lui parle de vie; dans cet abri où furent portés en secret des corps déchirés, des membres ensanglantés, les restes du bûcher et des bêtes de l'amphithéâtre, tout lui répète comme un doux refrain de paix, de joie, d'espérance. Il croyait visiter des tombes, il trouve un berceau: insciptions brisées, fresques émiettées laissent lire des mots consolateurs, laissent entrevoir des scènes d'une fraîcheur, d'une jeunesse radieuse et rayonnante. Pas une parole de plainte ou de malédiction; pas une représentation douloureuse ou attristante. Au fond de ces couloirs obscurs a été pour la première fois résolu le problème de la joie dans la souffrance et de la vie dans la mort.

Quand on passe d'une simple visite à l'étude des Catacombes, un intérêt ardent, passionné, succède à l'émotion première. Ces vieux cimetières en ruine exercent sur

Digitized by Google

l'esprit et sur le cœur une sorte de fascination ; on ne peut s'en arracher. Des hommes de la plus haute valeur ont voué à cette étude toute leur vie. Devant un auditoire lyonnais, comment ne pas rappeler avec reconnaissance le nom de M. Perret, notre compatriote, dont la généreuse et laborieuse initiative révéla à la France les premiers essais de la peinture chrétienne? Mais à Rome même, après les Bosio et les Marchi, l'illustre M. de Rossi, dont l'Eglise pleure la perte récente, a fait des Catacombes le centre de ses affections, et de la science des Catacombes le but d'un labeur presque sans exemple, l'objet d'une divination voisine du génie. Cette science, il l'a créée ; elle est son œuvre, œuvre définitive. Avant lui, il n'y avait que des matériaux épars ; on avait décrit, on avait publié des recueils de dessins et d'inscriptions, on avait risqué des explications parfois contradictoires, souvent peu fondées ; seul, en étendant le champs des observations, il a pu découvrir et formuler les lois de l'archéologie chrétienne. L'édifice n'est pas achevé, il ne pouvait pas l'être par un seul homme et dans une seule vie ; mais les parties construites défient le temps, et, pour le reste, les grandes lignes sont tracées, le plan est fait, beaucoup de maîtresses pierres sont taillées ; des disciples suffiront à terminer le monument. Je ne saurais, Messieurs, dans les limites d'une conférence, vous donner une idée de la méthode du Maître ; je voudrais seulement résumer ses principales conclusions, en essayant de vous dire ce que sont les Catacombes et quel témoignage elles rendent à notre foi.

## I

Au XVII^e^ siècle, les protestants Burnet et Misson prétendirent que les catacombes romaines avaient été des cimetières mixtes, communs aux païens et aux chrétiens. Cette opinion eut une certaine fortune, surtout dans le camp de l'hérésie et du rationalisme. Personne n'oserait aujourd'hui

Digitized by Google

la soutenir. Il est vrai qu'on a trouvé dans les Catacombes quelques inscriptions et quelques représentations païennes ; mais leur présence s'explique par la difficulté qu'eurent les chrétiens, pauvres et persécutés, à se procurer des marbres neufs pour fermer les tombes ; ils firent usage de vieux marbres abandonnés et déjà employés par les païens, mais en tournant contre le mur les signes gravés qui étaient contraires à leur foi, ou en les effaçant et en les mutilant. On en fit autant, du reste, après la paix de l'Eglise ; les anciennes basiliques de Rome sont remplies de colonnes et de marbres d'origine païenne dont on a caché ou fait disparaître tout indice d'idolâtrie.

Une opinion beaucoup plus répandue, et que de très bons auteurs ont adoptée, est celle qui voyait dans les Catacombes d'anciennes sablonnières ou des carrières abandonnées ; les païens les auraient creusées pour en extraire la pouzzolane et le tuf lithoïde employés dans les innombrables constructions de la ville éternelle, à peu près comme les souterrains de Paris ont été creusés pour l'extraction du plâtre, que le sous-sol contenait en grande quantité. Les chrétiens se les seraient appropriées et les auraient adaptées à leur usage. Le P. Marchi est le premier qui, par l'examen attentif des Catacombes, fut amené à reconnaître qu'elles sont l'œuvre exclusive des chrétiens. M. de Rossi, et son frère, M. Michel de Rossi, géologue distingué, dont le concours lui a été si précieux, l'ont démontré scientifiquement, soit par l'étude des terrains, soit par la forme des excavations et leur comparaison avec la forme des arénaires. Ce n'est pas dans la pouzzolane, ni dans un tuf assez dur pour entrer dans les constructions, que les Catacombes étendent l'inextricable réseau de leurs galeries, c'est dans le tuf granulaire rouge, qui contient trop de terre pour faire du ciment, et qui est trop mou pour qu'on l'utilise en guise de pierre. Elles n'ont donc pas été creusées dans un but industriel et commercial et pour qu'on en retirât des matériaux de construction ; elles l'ont été pour elles-mêmes, et dans un but religieux. Leur forme, d'ailleurs, exclut jusqu'à l'hypothèse d'une exploitation : dans les

Digitized by Google

arénaires ou les carrières, les voies souterraines sont larges, avec des courbes commençant au niveau du sol pour permettre un passage facile aux charrettes, et des sinuosités très douces pour éviter de brusques détours. Au contraire, les murailles des Catacombes s'élèvent toutes droites, leur plafond n'est que légèrement voûté ou même tout à fait plat, leurs galeries sont si étroites que rarement deux personnes y peuvent passer de front, et elles se croisent à angles très aigus. Les plus petites voitures à bras y peuvent seules circuler, ce qui dut rendre très coûteux, très lent et absolument improductif le travail des excavations. Si quelques parties d'arénaires ont été transformées en cimetières chrétiens, sans doute à des époques où les cimetières ordinaires étaient fermés et étroitement surveillés, il a fallu, pour les adapter à cette destination, modifier complètement leur forme première, et élever des constructions en maçonnerie qui exigeaient un temps et des frais considérables ; aussi ces galeries ainsi transformées ne sont-elles jamais très étendues.

Les Catacombes sont donc des cimetières creusés par les chrétiens et pour leur usage exclusif. Seule, cette destination explique le mode de construction. Leurs parois sont pleines de tombeaux taillés horizontalement dans le tuf, et disposés les uns au-dessus des autres, par rangs plus ou moins multipliés, suivant le plus ou moins d'élévation des galeries et le plus ou moins de solidité de la pierre. Ils sont fermés par une plaque de marbre, ou par de simples briques qu'on fixait avec du ciment dans la rainure du *loculus ;* c'est le nom donné à ce cercueil, où les corps étaient déposés directement, sans autre enveloppe que le suaire. Parfois, à droite et à gauche des corridors s'ouvrent des chambres sépulcrales de plus ou moins d'étendue. C'étaient des caveaux de famille ou des tombes de martyrs illustres ; alors la tombe principale était au fond et disposée de manière à servir de table ou d'autel.

Car les Catacombes n'étaient pas seulement destinées à la sépulture des morts, elles servaient de lieux de réunion ou d'églises, et on y célébrait les cérémonies du culte

Digitized by Google

chrétien, soit aux anniversaires de la mort des martyrs, soit quand des circonstances critiques, fréquentes à cette époque de persécution, empêchaient de le faire au dehors. De là vient la disposition des cryptes, ouvertes en face les unes des autres de chaque côté du corridor, et parfois disposées par série et communiquant les unes avec les autres. Quelques-unes sont d'assez grande dimension ; dans ce cas le siège de l'évêque était au fond, et l'autel en avant.

Ces églises souterraines furent le théâtre de drames sanglants. Pour la première fois, Valérien défendit aux chrétiens de se réunir dans leurs cimetières ; le pape saint Sixte II, ayant enfreint cette défense, fut surpris par les limiers de la police impériale dans la catacombe de Saint-Prétextat, sur la voie Appienne, et pendant qu'il célébrait les saints mystères. On le ramena à Rome pour lui faire subir son jugement, et après sa condamnation, il fut reconduit au même lieu et décapité sur sa chaire épiscopale, qui resta empourprée de son sang. Un autre jour, sous Numérien, un grand nombre de fidèles entrèrent dans une catacombe de la voie Salaria pour y vénérer les tombeaux des saints martyrs Chrysanthus et Daria. Ils furent aperçus, dénoncés à l'empereur, qui fit maçonner à la hâte l'entrée du cimetière pour les enterrer vivants. Après la paix de l'Eglise, on retrouva non seulement leurs corps étendus sur le sol de la crypte, mais encore les vases d'argent qu'ils avaient apportés pour la célébration du saint sacrifice. Que de fois de pareilles scènes durent se renouveler ! On sait, en effet, que les Catacombes furent souvent violées, et dès la fin du IIIe siècle elles étaient si connues, que pour préserver les cryptes principales de déprédations sacrilèges, les chrétiens en furent réduits à les remplir de terre et de débris, ou à les bloquer en fermant les galeries qui y conduisaient. Certains cimetières gardent encore des traces non équivoques de l'emploi de ce suprême moyen de défense.

Un certain nombre de catacombes datent du premier siècle de l'ère chrétienne et par conséquent de l'âge apostolique. On y a découvert la sépulture de plusieurs contem-

Digitized by Google

porains des Flaviens et de Trajan ; et le caractère de leurs inscriptions, le style de leurs peintures confirment cette haute antiquité. Mais ce fut surtout au IIe et au IIIe siècle qu'elles prirent des développements considérables ; on continua, dans une mesure toujours décroissante, d'en faire usage pour la sépulture des chrétiens, jusqu'au sac de Rome par Alaric, en 410. Si l'on veut se faire une idée de leur étendue, il suffit de se rappeler qu'on en comptait 42, dont 26 grandes et 16 petites, creusées avant la paix de l'Eglise; quatre seulement furent ouvertes après Constantin. On a calculé approximativement que toutes les galeries de ces immenses souterrains, placées bout à bout, formeraient un corridor de plus de huit cents kilomètres. Quant au nombre de corps qui y furent inhumés, il est impossible de l'évaluer. M. Michel de Rossi estime que, dans le seul terrain de la crypte primitive de Lucine, l'une des plus petites et des moins encombrées du cimetière de Calliste, on a enseveli plus de deux mille chrétiens. Cette crypte ne comptait que cent pieds de front sur cent quatre vingt de côté.

Les Catacombes ne furent pas seulement des cimetières et des églises, elles furent aussi, je viens d'y faire allusion, le berceau de l'art chrétien. Dès l'origine, on les décora de fresques, au moins en celles de leurs parties où reposaient la dépouille mortelle des grands personnages chrétiens qui les avaient ouvertes dans leur propriété, ou des corps de martyrs. Que fut cet art primitif ? Ici encore, les préjugés ont longtemps empêché de rendre justice à l'Eglise. Jusqu'à la fin du siècle dernier, on accusa les premiers fidèles d'avoir condamné les beaux arts, comme des instruments d'idolâtrie et des aiguillons de la sensualité. Quelques paroles de Tertullien, un texte du concile d'Elvire (303) semblaient appuyer cette accusation; mais l'excessive sévérité et les tendances rigoristes de Tertullien sont bien connues, et la défense du concile se rapporte à une situation exceptionnelle, momentanée. Quand la vérité sur ce point éclata au grand jour, grâce à une étude plus attentive des monuments, une méprise, qui fit prendre à M. Raoul

Digitized by Google

Rochette les fresques d'un hypogée mithriaque pour des peintures chrétiennes, l'induisit en erreur sur le caractère même de l'art chrétien à son début. Il lui refusa toute originalité, et ne vit dans ses productions qu'une imitation servile des modèles païens, auxquels tout fut emprunté, le choix des sujets, l'ordonnance générale de la composition et jusqu'aux détails les plus secondaires de pose, d'ajustement,de costume. Ce jugement est beaucoup trop sévère et cette thèse est fausse. Sans doute, les peintres des Catacombes ne purent pas s'isoler de la société au milieu de laquelle ils vivaient, pour créer de toutes pièces un art nouveau. L'art grec et romain n'était pas mort, au contraire, il conserva à Rome à peu près toute sa vigueur et toute sa fécondité sous les Flaviens. Formés à une école qui avait des traditions, un style, et dont nous admirons encore aujourd'hui les œuvres, sans pouvoir toujours les égaler, les artistes chrétiens du 1er siècle et de la première moitié du second n'eurent pas, comme ceux du moyen âge, à retrouver, par de longs tâtonnements, le secret perdu de la beauté plastique et jusqu'aux procédés qui permettent de la reproduire. Ils n'eurent qu'à les prendre à leurs maîtres païens et c'est ce qu'ils firent. Aussi reconnaît-on les plus anciennes fresques des Catacombes à leurs formes classiques et à l'habileté technique de l'exécution. De bons juges comparent, par exemple, la décoration de certaines parties du cimetière de Domitille, notamment du vestibule, et d'un plafond de la crypte de Lucine, dans le cimetière de Saint-Callixte, aux peintures de Pompéi et des bains de Titus. La célèbre Vierge du cimetière de Priscille, que M. de Rossi fait remonter aux confins de l'âge apostolique, rappelle, par la gracieuse attitude de la mère et du divin enfant, par la souplesse et la suavité du modelé, les Vierges de Raphaël et du Corrège ; je cite l'appréciation de M. Vitet. Mais il faut reconnaître que si, à cette époque primitive, l'art chrétien atteint un haut degré de perfection, il fait de larges emprunts aux œuvres païennes contemporaines. Les ornements, les signes accessoires, les figures purement décoratives, oiseaux, guirlandes, vases de fruits ou de fleurs,

Digitized by Google

génies ailés, têtes fantastiques, personnifications des saisons, ressemblent à s'y méprendre à ceux des villas et des palais romains. M. Raoul Rochette n'a cependant pas raison, car ce n'est là que le cadre des premières fresques chrétiennes ; on écarte seulement de ce cadre tout sujet d'idolâtrie et toute image immorale : quant au sujet principal, il est bien chrétien, et il suffit à donner un sens à tout le reste. Le plus souvent c'est un personnage symbolique, comme l'*Orante*, ou symbolique et biblique tout à la fois, comme le Bon Pasteur, Daniel au milieu des lions ; une fois ou deux c'est un personnage mythologique, Orphée, dont quelques Pères se plurent à faire la figure du Christ. Et toujours, en regardant avec attention, on distingue, délicatement semés dans un ensemble dont ils n'altèrent eu rien l'ordonnance classique, quelques indices discrets, mais très clairs, de foi chrétienne.

Né dans une période florissante de l'art païen, l'art chrétien en refléta avec fidélité l'état de prospérité ou de décadence ; dès la seconde moitié du IIe siècle, il décline rapidement. Mais en s'éloignant de la perfection plastique, il secoua le joug de l'imitation, même dans la peinture décorative, accentua ses caractères originaux, agrandit et enrichit le cycle de ses types et de ses symboles, et s'éleva jusqu'à l'expression des plus hautes vérités doctrinales. C'est de cette époque que datent les fresques des chambres du cimetière de Callixte, dites *chambres des sacrements*. Ce fut l'âge vraiment théologique et liturgique de la peinture chrétienne ; elle devint une sorte d'enseignement officiel ; elle pénétra si avant dans le dogme, qu'elle dut sans doute être placée sous la surveillance de l'Eglise, gardienne de la foi, et seule juge de l'utilité ou du danger qu'il pouvait y avoir à lever le voile qui couvrait les saints mystères.

Avant la fin du IIIe siècle, ce travail symbolique est terminé, et la série des sujets chrétiens est fixée d'une manière définitive. Ces sujets se retrouvent partout, toujours les mêmes ; la tradition les impose. Il en résulte que l'art chrétien perd l'heureuse variété, la liberté créatrice de ses premières années ; ses formes deviennent immobiles, hiéra-

Digitized by Google

tiques. En même temps les procédés révèlent la déchéance, irrémédiable cette fois, de l'art antique, dont les guerres civiles sans cesse renaissantes accélèrent la ruine.

Quand la paix fut rendue à l'Eglise par Constantin, une nouvelle transformation s'opéra; les scènes historiques de la Bible remplacèrent peu à peu les symboles, dont le déclin commença même dès le milieu du IIIe siècle. Cet abandon ne fit que s'accentuer, quand les artistes purent représenter ouvertement les récits du Nouveau Testament et les actions les plus sacrées de la liturgie. Bientôt même on commença à peindre sur les murs des basiliques des représentations de supplices et de martyres. Le réalisme de ces images ne rendit à ceux qui les placèrent pour la première fois sous les yeux des fidèles ni la fraîcheur de l'inspiration, ni les qualités solides de facture, dont la tradition se perdait de plus en plus. Les Catacombes continuaient cependant d'être décorées, elles le furent même avec profusion quand les souverains pontifes voulurent honorer les tombes des martyrs, et attirer les foules dans ces cimetières souterrains si riches de souvenirs, peuplés d'une multitude de saints. Ces fresques de basse époque n'eurent pas la valeur de celles que trop souvent elles remplacèrent ou recouvrirent. Plus on s'éloigne de l'époque classique, plus le dessin est incorrect, plus les figures deviennent anguleuses et froides, les attitudes gauches, les draperies raides et disposées par plis réguliers, sans grâce ni vérité.

Je dois me borner à cette rapide esquisse des diverses périodes de l'art chrétien dans les Catacombes, parce qu'il me tarde d'arriver à la partie doctrinale de mon sujet. Il est temps de nous demander quel témoignage les Catacombes rendent à la foi chrétienne.

## II

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans de courtes inscriptions et dans des représentations figurées un enseignement aussi clair, aussi précis, aussi complet que celui dont

Digitized by Google

les ouvrages des Pères et des écrivains chrétiens nous offrent l'expression. Un livre se prête mieux à l'exposition dogmatique que des peintures ou des symboles, qui doivent être interprétés, et souvent peuvent s'interpréter de diverses manières. Ce qui rend cette difficulté d'interprétation plus grande encore en ce qui regarde les monuments des Catacombes, et même tous les monuments des premiers siècles, c'est leur caractère symbolique. Presque tous ont un sens caché ; ce n'est pas à ce qu'ils représentent directement qu'il faut s'arrêter, c'est à l'idée abstraite qui est comme enveloppée sous ce voile. Tous ceux qui ont étudié l'archéologie chrétienne ont été frappés de cette tendance mystique très accusée. On en a donné plusieurs raisons ; celle-ci, par exemple, que, le symbolisme étant déjà la marque distinctive de l'art romain sous l'empire, l'art chrétien suivit naturellement la même pente ; ou cette autre, que la crainte de l'idolâtrie devait porter les nouveaux croyants à ne peindre, à ne graver que des types et des symboles. Mais je crois que la meilleure explication qu'on en puisse donner, c'est la nécessité même où se trouvaient les chrétiens de dissimuler leurs croyances sous des figures qui n'étaient claires que pour eux et auquelles les païens ne pouvaient rien comprendre. On sait que de bonne heure s'établit dans l'Eglise la *discipline du secret*, en vertu de laquelle il fut défendu même d'écrire ou d'exprimer clairement les dogmes de la foi, ceux surtout qui étaient l'objet des calomnies païennes, comme l'Eucharistie et la Pénitence. Si cette discipline ne date pas du premier siècle, ni peut-être même des premières années du second, puisque S. Justin est si explicite sur les points les plus délicats de la doctrine chrétienne, elle dut s'appliquer bientôt après, et plus sévèrement encore qu'aux écrits, aux peintures et aux inscriptions, qui étaient exposées à des profanations plus directes. Quoi qu'il en soit, le symbolisme est le trait qui domine dans les plus anciennes productions de l'art chrétien ; elles ne sont, à proprement parler, qu'un ensemble d'énigmes et d'hiéroghyphes, dont les initiés seuls pouvaient avoir le mot et connaître le sens.

Digitized by Google

On comprend sans peine tout ce qu'un pareil mystère ajoute de difficultés à la tâche de l'archéologue qui tente après dix-sept ou dix-huit siècles de résoudre ces énigmes et de déchiffrer ces hiéroglyphes. On a, d'ailleurs, tellement abusé de l'interprétation symbolique des œuvres d'art, qu'on est toujours tenté de s'en défier, et de n'y voir qu'un jeu d'esprit, un procédé, à l'aide duquel de quelque chose ou même de rien, avec un peu d'imagination, il est facile de tirer tout ce qu'on veut. Les premiers interprètes des anciens monuments chrétiens n'échappaient pas complètement à ce reproche d'arbitraire; trop souvent leurs explications ne reposaient que sur des conjectures plus ou moins heureuses, ou parfois démenties par de nouvelles découvertes ; quand ils voyaient juste, ils ne savaient pas prouver qu'ils avaient raison. Aussi a-t-il fallu abandonner quelques-unes de leurs affirmations, si favorables qu'elles fussent à l'apologétique chrétienne ; un plus grand nombre ont dû être tempérées. Néanmoins, dans l'ensemble, leurs conclusions ont été justifiées ; et il est vrai, il est démontré pour tout homme de bonne foi, que les principaux articles de notre croyance trouvent dans les monuments figurés des premiers siècles, et en particulier dans les peintures des Catacombes, une puissante confirmation de leur antiquité.

C'est grâce à une connaissance approfondie des moindres écrits, des moindres fragments qui nous sont restés des trois ou quatre premiers siècles, que M. de Rossi a pu donner un fondement solide et vraiment scientifique à son interprétation des symboles chrétiens. Il a rapproché ces symboles les uns des autres, il les a groupés en séries diverses, il les a comparés avec les inscriptions contemporaines, avec les textes de l'Ecriture, avec les témoignages des Pères ; et de ces rappochements, de ces comparaisons la lumière a jailli. Ses prédécesseurs avaient émis des hypothèses, il a conquis la certitude. Cette certitude n'est pas universelle ; mais là même où elle manque encore, les probabilités sont telles, elles forment un tout si bien lié, elles sont présentées avec tant d'érudition, qu'elles en deviennent très respectables. Aussi l'émoi a-t-il été considérable

Digitized by Google

parmi les protestants et les rationalistes, à l'apparition de cette *Rome souterraine* qui témoignait d'une si prodigieuse puissance de travail, et renversait tant de systèmes imposés au nom de la science. On eut un moment la pensée d'élever école contre école et de disputer les Catacombes à cet homme, dont les convictions catholiques étaient si gênantes, mais qui s'était fait de nos vieux cimetières comme un royaume où son pouvoir était incontesté. J'ai souvent visité les Catacombes en compagnie de deux jeunes docteurs envoyés de Berlin pour construire cette contre-thèse. M. de Rossi mettait gracieusement à leur disposition l'un de ses meilleurs élèves. Je n'oublierai jamais l'embarras des deux protestants en face de certaines peintures si expressives, d'un symbolisme si frappant, que l'explication en était à peine nécessaire, tant la doctrine de l'Eglise en ressortait clairement. Au reste, ces tentatives n'ont pas abouti à une œuvre sérieuse ; l'école d'archéologie romaine n'a rien à craindre de l'opposition, quelle qu'elle soit, et d'où qu'elle vienne ; ses conclusions ont toujours été marquées au coin de la prudence et de la discrétion ; elle s'est toujours défendue de faire de l'apologétique, elle n'a voulu faire que de la critique et de l'histoire. Mais sa critique a mieux servi l'apologétique que ne l'eussent fait un zèle indiscret et de trop visibles préoccupations doctrinales.

Quelle est donc la portée du témoignage des Catacombes, à s'en tenir aux résultats généraux et certains? Quelques auteurs ont voulu voir dans leurs peintures une sorte de catéchisme en images, exprimant avec clarté et précision tous les dogmes chrétiens. C'est risquer d'affaiblir une preuve extrêmement précieuse en voulant trop l'étendre. C'est aussi se condamner à des interprétations peu sûres. Tous nos dogmes ne sont pas représentés dans les cimetières chrétiens, au moins par celles de leurs fresques et ceux de leurs symboles qui remontent aux trois premiers siècles. Si les peintures et les sculptures des siècles suivants sont sur beaucoup de points plus explicites, leur témoignage est beaucoup moins important, puisque à cette époque les ouvrages des Pères font la pleine lumière et nous révèlent



Digitized by Google

la foi de leur temps, incomparablement mieux que toutes les compositions figurées. Il n'en est pas de même dans la période des origines ; peu de livres de cet âge nous sont restés, ils sont moins complets, moins précis dans leurs formules doctrinales que les écrits de la période suivante. Un témoignage qui confirme, qui appuie, qui élargit le leur n'est pas à dédaigner. Mais il faut le prendre pour ce qu'il est et ne pas lui prêter ce qu'il ne dit pas.

Au reste, même en le restreignant aux articles de notre foi auxquels il s'applique d'une manière nette et positive, ce témoignage est considérable. Un certain nombre de vérités, et de vérités capitales, en reçoivent une lumière nouvelle, une confirmation traditionnelle très puissante. Et c'est là un fait de grande conséquence, qui donne à l'apologiste chrétien une position extrêmement forte contre les attaques du rationalisme et de l'hérésie. On sait, en effet, que le protestantisme se présenta comme une réforme, c'est-à-dire comme un retour à la doctrine et à l'esprit chrétien primitifs, altérés, d'après ses docteurs, par l'Eglise romaine. Quand on lui demanda de déterminer à quelle époque s'était produite cette altération, et par conséquent, à quelle époque l'Eglise romaine avait cessé d'enseigner le vrai christianisme, désireux de garder pour lui l'autorité des Pères les plus célèbres, il fixa le v^e^ ou le vi^e^ siècle. Mais comme on n'eut pas de peine à lui démontrer que ces Pères dont il avait voulu invoquer le patronage étaient contraires à ses nouveautés, il recula jusqu'au commencement du iv^e^ siècle, la limite de l'orthodoxie des Eglises unies au siège de Rome. Les rationalistes, dont les protestants se sont toujours beaucoup rapprochés, surtout dans leurs attaques contre le catholicisme, ont longtemps soutenu la même thèse, en l'étendant non seulement au dogme, à la discipline et à la hiérarchie, mais aux livres saints du Nouveau Testament, dont ils niaient le caractère primitif et l'authenticité. Ainsi, la vraie religion de Jésus-Christ n'aurait été professée que jusqu'au iv^e^ siècle ; à partir de cette époque, la légende, lentement élaborée et la savante politique des pontifes romains auraient introduit,

Digitized by Google

tout en gardant le nom de christianisme, une religion nouvelle ou tout au moins profondément modifiée.

Or, cette thèse a dû être abandonnée ; et c'est l'une des grandes victoires de la foi en ce siècle. A cette victoire les Catacombes ont contribué dans une large mesure. Il a été établi par la critique la plus minutieuse et la plus sévère que certaines de leurs cryptes, de leurs inscriptions, de leurs peintures remontent à la fin du premier et au commencement du IIe siècle ; que beaucop d'autres datent des cent années suivantes (150-250) ; et non seulement on n'a trouvé aucune opposition doctrinale entre le sens qu'offrent leurs symboles ou leurs réprésentations et la doctrine que l'Eglise enseigne aujourd'hui, mais encore, sur beaucoup de points importants, l'accord est visible, l'identité de croyances évidente. Il y a plus ; comme les dogmes niés par les protestants n'étaient pas les dogmes abstraits, ceux qui ne se prêtent guère à des expressions figurées, mais les dogmes pratiques, et, si l'on peut ainsi parler, concrets, faciles à traduire en images, la présence réelle du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie, le saint sacrifice de la messe, les sacrements, le culte de la B. V. Marie et des saints, le caractère visible et l'autorité de l'Eglise, sa hiérarchie, la fondation de l'Eglise romaine par saint Pierre et saint Paul, la primauté de saint Pierre, il s'est providentiellement rencontré que ce sont ces articles de la foi qu'on peut lire le plus souvent et avec le moins d'hésitation sur les murailles des vieux cimetières chrétiens. Et dès lors, comment prétendre qu'ils sont d'invention récente et qu'ils étaient inconnus avant le IVe siècle?

Le grand résultat du témoignage que les Catacombes rendent à la doctrine catholique a donc été de contraindre les protestants et les rationalistes à reculer jusqu'à une époque très voisine de l'âge apostolique cette soi-disant déformation du christianisme primitif, qu'ils attribuent surtout à l'Eglise romaine. Autrefois nos adversaires pouvaient se mouvoir sur un terrain très large ; ils disposaient des deux ou trois siècles les moins connus de l'histoire ecclésiastique. Ils plaçaient là tout un travail mystérieux,

Digitized by Google

fort compliqué, et qu'ils décrivaient jusque dans le dernier détail, comme s'ils en eussent été les témoins. Du mélange à doses inégales de la légende populaire et de l'ambition épiscopale, du mélange de la philosophie gréco-romaine avec quelques souvenirs épars de la vie et des discours de Jésus, se formait lentement un produit nouveau, la religion dite chrétienne, quoiqu'elle n'eût que dans un sens très large le Christ pour auteur. Aujourd'hui, pour toute cette transformation, il ne leur reste plus que quelques années : quelques années, pour composer et accréditer les Evangiles; quelques années pour créer l'épiscopat, l'idée de l'Eglise, l'autorité doctrinale, la fable de la venue à Rome de saint Pierre et de son martyre, fondement du dogme de la primauté; quelques années pour établir les sacrements, l'Eucharistie en particulier, et pour les faire entrer dans la pratique ordinaire de la vie des fidèles! On voit en quelle difficile posture les découvertes et les conclusions, scientifiques pourtant, et dans l'ensemble incontestables de l'archéologie chrétienne, mettent la critique moderne. Quelques années pour un pareil mouvement doctrinal! Ce n'est pas seulement l'invraisemblance, c'est une impossibilité. Si le catholicisme existait quand les cimetières chrétiens furent creusés et décorés, c'est qu'il est la vraie religion de Jésus et des apôtres, non une création postérieure.

Il serait intéressant de vous montrer, par le détail, comment le témoignage des Catacombes s'applique à chacun des dogmes dont il établit la profession dans la primitive Eglise, par quels symboles ces dogmes ont été figurés, de quelle manière on a pu parvenir à en comprendre et à en prouver le vrai sens. Mais cette étude exigerait de trop longs développements. Cependant, pour sortir des considérations générales et entrer dans l'application précise, permettez-moi de faire passer rapidement sous vos yeux les peintures de nos vieux cimetières qui se rapportent à la T. S. Eucharistie. Nous les interpréterons par des textes très clairs d'Origène, de Tertullien, de Clément d'Alexandrie, de saint Optat, et surtout par les deux épitaphes d'Abercius d'Hiérapolis en Phrygie, et de Pectorius d'Au-

Digitized by Google

tun, qui remontent l'une à la fin du IIe siècle, l'autre probablement au IIIe, au moins dans la partie dont nous avons à faire usage.

Un grand nombre de peintures eucharistiques les plus anciennes rapprochent, dans un même symbole, le poisson et le pain. Or, pour comprendre combien ce rapprochement est significatif, il suffit de savoir que pour les premiers chrétiens le poisson est le symbole du Christ. A partir de quel moment ce symbole fut-il adopté, on ne le sait au juste, mais ce fut à une époque très voisine des temps apostoliques, et il ne commença à tomber en désuétude que dans la première partie du IIIe siècle. Quant au motif de ce choix, il est encore moins connu; peut-être faut-il le chercher dans cette remarque faite par les Pères que les cinq lettres du mot ΙΧΘΥΣ forment l'acrostiche de Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ : Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur. Mais quoi qu'il en soit, le fait est incontestable. Origène dit de Notre-Seigneur qu'il est « figurativement appelé le poisson (1). » — Et Tertullien écrit : « Nous sommes de petits poissons à l'exemple de Jésus-Christ, *notre poisson* (2). » Ce qui est encore plus décisif, c'est l'épitaphe d'Abercius et celle de Pectorius, dont nous citerons tout à l'heure le témoignage.

La plus ancienne peinture des Catacombes où l'on trouve réunis le poisson et le pain, se voit encore dans la crypte de Lucine qui date du Ier ou du IIe siècle et qui est la partie la plus ancienne du cimetière de Callixte. A droite et à gauche d'un sujet central, aujourd'hui disparu, est représenté un poisson vivant, qui fend l'eau et porte sur son dos un panier rempli de pains; les pains occupent le dessus du panier, au milieu, une ouverture laisse voir quelque chose de rouge qui ressemble à un flacon de vin. Comment mieux indiquer l'identité de ce poisson divin, qui est le Christ avec le pain et le vin qu'il nous donne et qui sont sa chair et son sang ? Ne dirait-on pas qu'Abercius a vu cette fresque

(1) *In Matth. Homil.* XIII. 10.
(2) *De Baptism.* 1.

Digitized by Google

et qu'il l'interprète, quand il fait graver sur son tombeau : « Partout la foi m'a conduit, partout elle m'a présenté en nourriture un poisson de source, très grand et très pur, œuvre d'une vierge sainte qui l'a donné et le donne sans cesse à manger à ses amis; elle possède un vin délicieux qu'elle leur mélange et leur donne avec le pain. (1) » Ces paroles étaient fort mystérieuses pour un païen, mais pour un chrétien initié aux secrets du symbolisme, elles étaient absolument claires. Pectorius d'Autun nous donne de notre peinture la même explication : « O race divine du Poisson céleste, reçois avec un cœur plein de reconnaissance la vie immortelle parmi les mortels... Reçois l'aliment délicieux du Sauveur des saints; mange, bois, tenant le Poisson dans tes mains (2). » Ces derniers mots font allusion à l'ancien usage en vertu duquel, au lieu de déposer le pain eucharistique sur les lèvres du fidèle, on le déposait dans ses mains.

Le pain et le poisson se retrouvent dans plusieurs peintures des chambres du cimetière de Callixte, appelées chambres des Sacrements et dont les fresques ont un caractère doctrinal et liturgique très prononcé. L'une d'elles représente le pain et le poisson posés l'un près de l'autre sur une table; à droite de cette sorte d'autel, un personnage vêtu seulement du *pallium*, qui était alors le costume habituel du clergé chrétien, étend la main comme pour bénir; à gauche, une femme élève le bras dans l'attitude de la prière. M. de Rossi et d'autres auteurs considérables voient ici la consécration eucharistique; le personnage de droite est un prêtre, le pain placé près du poisson est l'Eucharistie même; le personnage de gauche est l'Eglise, cette vierge dont parle l'épitaphe d'Abercius, qui produit le poisson céleste et qui le donne à manger à ses amis. Le temps me manque pour exposer les raisons qui légitiment cette interprétation, mais elles atteignent un haut degré de probabilité.

(1) Duchesne, *S. Abercius*. Revue des Questions historiques, T. XXXIV, p. 5.

(2) P. Allard, *Rome souterraine*, p. 316.

Digitized by Google

A la suite de ce tableau de la consécration est peinte la scène du repas ; sept disciples sont assis devant le poisson et le pain, et, en avant de la table, reposent à terre sept corbeilles également remplies de pain. Dans d'autres fresques représentant le même sujet, au lieu de corbeilles il y a des amphores, qui rappellent le miracle des noces de Cana, comme les corbeilles celui de la multiplication des pains. Or on sait que tous les Pères ont vu dans ces deux miracles des figures et des promesses de l'Eucharistie. La signification eucharistique de cette peinture du repas, très souvent reproduite dans les Catacombes, a été niée par certains protestants qui veulent y voir une représentation des agapes ou une allusion au banquet mystique du paradis. Il est vrai que ces deux sujets sont quelquefois dessinés dans les cimetières chrétiens, mais ils ne ressemblent en rien à la composition toujours uniforme que nous venons de décrire. On y voit souvent des femmes assises à côté des hommes et le nombre des convives est variable. Au contraire, dans toutes les images du repas que Jésus offrit à ses disciples, après sa résurrection, sur les bords du lac de Tibériade, car c'est à cette scène évangélique que se rapporte notre peinture tout en évoquant le souvenir de plusieurs autres, il y a sept convives, et tous du sexe masculin. D'ailleurs, la place qu'elle occupe dans un ensemble de représentations où tout s'enchaîne, où tout a un sens sacramentel, oblige à conclure qu'on est en présence d'une figure eucharistique : après la consécration, c'est la communion.

Ce sens est confirmé par une fresque découverte dans une catacombe chrétienne en Egypte, près d'Alexandrie, et qu'on croit de la première moitié du IV^e^ siècle et peut-être du III^e^ siècle. Comme la scène du repas des catacombes romaines, elle réunit le miracle de la multiplication des pains, celui du changement de l'eau en vin, et la communion eucharistique ; mais au lieu de les indiquer seulement par un symbole elle les représente directement, et pour qu'on ne s'y trompe pas, le sujet de ces trois compartiments est écrit au-dessus de chacun d'eux. La communion est dési-

Digitized by Google

gnée par les mots : τὰς εὐλογίας τοῦ ΧΥ ἐσθίοντες ; mangeant les eulogies du Christ ; or, le terme εὐλογία est employé par saint Paul pour exprimer la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, et saint Cyrille d'Alexandrie indique toujours par ce synonyme d'εὐχαριστία le pain et le vin consacrés. Au-dessous de ces mots, un certain nombre de personnes sont peintes assises comme pour un festin ; c'est bien le même repas que les catacombes romaines reproduisent si souvent, et par conséquent, à Rome comme à Alexandrie, ce repas est bien la participation au corps et au sang du Sauveur. Nous avons donc ici le témoignage de l'art chrétien, interprétant lui-même le symbolisme de ses œuvres et plaçant dans une même fresque la représentation des deux miracles de Cana et de la multiplication des pains à côté de celle de la communion ; le sacrement figuré à côté du sacrement reçu.

A la suite du festin, les peintures du cimetière de Callixte continuent par le sacrifice d'Abraham. Encore une figure universellement appliquée par les Pères au sacrifice eucharistique, et qui est très souvent sculptée dans ce sens évident sur les sarcophages du IV^e^ et du V^e^ siècle. Du reste, le sacrifice d'Abraham est cité au canon de la messe, comme l'image de celui que le prêtre célèbre sur l'autel ; et on ne peut douter que cette intention symbolique ait été celle de l'artiste chrétien qui a mêlé ce sujet aux précédents.

Une dernière fresque des chambres dites des Sacrements représentait la résurrection de Lazare ; et cette particularité confirme encore l'interprétation que nous venons de donner à toute cette série de peintures. En effet, aux yeux des chrétiens de cette époque, il y avait un lien figuratif très étroit entre ce miracle évangélique et l'Eucharistie. Dans l'Evangile de saint Jean, qui paraît être celui auquel les artistes des premiers siècles ont le plus emprunté, le langage de Jésus parlant du sacrement de son corps et de son sang et celui qu'il tient à Marthe, sœur de Lazare, sont tellement semblables, que les Pères, expliquant les raisons de cette ressemblance, ont vu dans l'Eucharistie le gage et l'avant-goût de la résurrection glorieuse et de la vie éter-

Digitized by Google

nelle. C'est aussi l'idée que suggère naturellement notre peinture, soit à cause du voisinage des peintures précédentes, soit à cause de la pensée allégorique clairement exprimée par le décorateur, qui au lieu de nous montrer Lazare comme une momie entourée de bandelettes, selon la teneur du récit sacré, le fait sortir du tombeau sous l'apparence d'un jeune homme plein de vie et ramenant autour de lui une draperie flottante. Après la présence réelle, après la consécration, après la communion, après le saint sacrifice de la Messe, on a donc voulu représenter ici les effets de l'Eucharistie, et nous dire qu'elle dépose dans le chrétien qui s'en nourrit un germe de résurrection et d'immortalité.

Les chambres des Sacrements n'épuisent pas le symbolisme eucharistique des premiers artistes chrétiens. On peut reconnaître le même sacrement dans une autre figure de cette même chambre de la crypte de Lucine où se trouve la fresque du Poisson portant la corbeille. Un vase contenant du lait est posé sur une sorte d'autel rustique, entre deux brebis. Le même vase se voit dans une chambre voisine, mais porté dans la main droite du bon Pasteur. Il pourrait n'être alors qu'un accessoire, mais placé sur un autel il est certainement quelque chose de plus; il a une signification à lui seul, il devient un symbole. On le rencontre encore dans une très ancienne peinture du cimetière de Domitille représentant l'agneau, non plus, comme ailleurs, l'agneau membre du troupeau du Christ, mais l'*Agnus Dei*, l'Agneau Pasteur, contre lequel est appuyée la houlette d'où pend le vase de lait. Dans une fresque plus récente du cimetière des SS. Pierre et Marcellin, le vase est porté sur le dos de l'Agneau et entouré d'un nimbe. Quel est le sens de ce symbole, toujours le même, malgré les variantes de détail qui lui servent de cadre? On sait que, dans l'antiquité chrétienne, le vase de lait fut pris quelquefois comme la figure de l'Eucharistie. Une très belle scène des actes de sainte Perpétue et de sainte Félicité, document incontestable du commencement du IIIe siècle, favorise cette interprétation. Saint Augustin, dans un passage très élevé et très

Digitized by Google

éloquent (1), parle de la Table du Seigneur se faisant lait pour se communiquer aux hommes; saint Ambroise applique à ce sacrement le mot du Cantique : « J'ai bu mon vin avec mon lait(2) »; et saint Zénon de Vérone disait aux néophytes : « l'Agneau a infusé avec amour son doux lait dans vos lèvres entr'ouvertes et vagissantes (3) ». On peut donc donner au vase de lait un sens eucharistique, et l'agneau qui le porte est une figure de même valeur que le poisson portant la corbeille de pains et le flacon de vin, dans la crypte de Lucine (4).

Je crains, Messieurs, que présentées ainsi, d'une manière trop rapide et sans les citations, les comparaisons, les rapprochements qui les appuient, ces interprétations ne vous paraissent subtiles et peu fondées; elles sont cependant naturelles et claires, pour qui se replace dans le milieu où prit naissance et se développa le symbolisme chrétien primitif. On n'en peut pas donner la clef comme on le ferait pour une inscription hiéroglyphique ou cunéiforme ; un symbole n'est pas une lettre de l'alphabet ou une phrase à sens précis. Il est tout à la fois plus et moins que cela. Il est plus compréhensif, il fait entendre plus de choses ; mais il exprime plus vaguement la pensée de celui qui l'a tracé, et pour en avoir l'intelligence parfaite, il faudrait entrer dans l'âme de l'artiste et tout savoir de l'époque où il a vécu.

Si les Catacombes ne nous rapportent pas tout de cette époque primitive, au moins faut-il dire qu'elles ne font pas seulement revivre et parler les croyances de nos ancêtres dans la foi, mais leurs âmes elles-mêmes. Ce que ces âmes ont senti, ce qu'elles ont aimé, quelles transformations l'Evangile a opérées en elles, quelles consolations, quelles espérances, quelle force elles y ont puisées, les moindres pierres et les moindres débris nous le redisent. Il semble que quelque chose d'elles soit resté comme attaché à ces

(1) *Enarr.* I in Psal. 53.
(2) *De Sacram.*, v, 3.
(3) Cité par M. P. Allard, *Rome souterr.* p. 327.
(4) P. Allard, p. 325 et seqq.

Digitized by Google

murailles souterraines, qui ont si longtemps gardé leur dépouille mortelle. Les inscriptions, les graffites tracés à la pointe sur le stuc, les fresques, même les moins significatives au point de vue doctrinal, nous permettent de deviner les traits principaux de ces premières générations chrétiennes. Elles furent, sans doute, héroïques et pures, de cet héroïsme qui est sublime parce qu'il s'ignore et ne songe pas même à représenter ses luttes et ses victoires; de cette pureté qui n'est pas ombrageuse et prude, parce qu'elle ne s'arrête pas au dehors mais pénètre et élève l'homme tout entier; et cependant elles furent plus encore, peut-être, simples, aimantes et douces. Simples, elles acceptèrent les dogmes mystérieux que des pêcheurs leur avaient apportés d'Orient, sans aucune des réticences de l'orgueil, sans aucune des curiosités de la sagesse humaine; et ainsi, selon la parole du Maître, elles en comprirent mieux le sens profond, ce sens que Dieu révèle seulement aux petits (1). La solution que le christianisme donne au problème de la destinée paraît surtout avoir satisfait les aspirations les plus intimes de ces pauvres et de ces méprisés, qui pour la première fois entendaient parler d'une compensation éternelle à des maux sans remède ici-bas; ils touchent du doigt ces réalités d'outre-tombe, et les inscriptions funèbres sont presque toutes un appel à la vie et à la paix, à la vie qui ne finit pas, à la paix que rien ne pourra troubler. Mais l'Evangile est la grande école de l'amour, et c'est bien à cette école que ces âmes devinrent aimantes. Elles ne se représentent le Verbe incarné que sous les figures les plus suaves et les plus touchantes: c'est le nouvel Orphée qui attire tout à lui par le charme de sa divine parole, c'est le Bon Pasteur qui ramène sur ses épaules la brebis égarée; c'est l'Agneau; ce n'est jamais le Juge inflexible, ni le Vengeur impitoyable qui punit par l'éternité. Aussi les reconnaît-on facilement à ce signe donné par le Maître : *ils s'aimaient les uns les autres.* Vivant au milieu d'un monde que l'apôtre a flétri de la sanglante épithète de sans cœur, « *sine affectione* »,

(1) MATTH., XI, 25.

Digitized by Google

elles commencèrent à lui apprendre la leçon depuis si longtemps oubliée de la charité fraternelle. Les affections de la famille, que le paganisme avait peu à peu détruites, s'expriment dans les incriptions des Catacombes de la manière la plus tendre et la plus naïve. Des amis, des serviteurs font élever à leurs amis et à leurs maîtres des monuments, en trouvant, pour les y graver, ces mots du cœur qui ont un accent auquel on ne se trompe pas. Et quel exemple de fraternité chrétienne que cette hospitalité offerte dans leur propre tombeau, et par les représentants des plus grandes familles romaines, les Flavii, les Cæcilii, les Pudens, à des inconnus, à des pauvres, auxquels ils ne se seraient pas mêlés dans la mort, si déjà ils ne s'en fussent rapprochés dans la vie ? Aussi ces âmes sont-elles douces, même à leurs ennemis. Poursuivis et traqués presque sans relâche, témoins d'une cruauté que les supplices ne faisaient que tenir en haleine, exposés sans cesse à des trahisons, à des dénonciations presque toujours fatales, ces chrétiens paraissent jouir d'une paix profonde. Les Catacombes ne nous diraient rien des persécutions qui remplirent leurs cryptes d'une moisson de martyrs, si les fioles de sang et la palme, indices de la mort sanglante, n'y avaient été trouvées presque à chaque pas. Jamais une expression de haine ou de colère; jamais la moindre représentation d'une torture ou de l'effusion du sang. Et sur la tombe de ces victimes, jamais l'expression d'un regret : « Marius, dit une inscription citée par Mgr Gerbet (1), adolescent, chef de soldats, qui a vécu assez puisqu'il a consumé pour le Christ sa vie avec son sang en paix. » Ce fut par cette douceur, sans doute, qu'ils finirent par désarmer leurs bourreaux, et par devenir, comme l'avait promis le Roi des doux et des pacifiques, les maîtres de cette terre, qu'ils avaient arrosée pendant trois siècles de leur sang. Car le jour vint enfin, où fut achevé ce travail obscur et patient de circonvallation souterraine, qui faisait de la Babylone romaine comme une place assiégée, et qui symbolisait le travail tout

(1) *Esquisse de Rome chrétienne.* T. I ch., III.

Digitized by Google

aussi patient, tout aussi obscur, de compénétration profonde par lequel le christianisme prenait peu à peu possession de la société païenne. Ce jour-là un dernier coup de pioche suffit, la ville était prise, la Rome antique, guerrière et cruelle, tomba, ses temples croulèrent, ses dieux se brisèrent, et à sa place se leva une Rome nouvelle, la Rome de la paix et de l'amour, la véritable ville éternelle, la patrie des âmes, la mère des enfants de Dieu.

J.-M. Bourchany,
*Professeur à la faculté catholique de théologie.*

Digitized by Google

# LE PRÊTRE

DANS LA

# LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE

A PROPOS DE LA

## « PETITE PAROISSE » DE M. ALPHONSE DAUDET

---

Rien n'est doux comme un carillon de fête en Avignon par une fraîche matinée de printemps. La basse des bourdons rythme les graciles arpèges des clochettes dont les notes cristallines s'égrènent dans la vallée du Rhône. Entre cette musique aérienne et le ciel immaculé, une harmonie s'établit qui frappe les moins idéalistes. Comme à l'entendre elle devait vibrer jadis, l'âme du *Petit Chose*, tandis qu'il rêvait à la fenêtre de son moulin !

Or, voilà que dans la grand'ville où règnent les moqueurs, un carillon retentit depuis quelques années; d'abord très discordant, il s'harmonise un peu à mesure qu'il se prolonge, il semble dire à tous les hommes enfiévrés par la course à la vie : Vous avez beau vous agiter ou vous enorgueillir, vous ne sauriez vous passer de religion ou de prière. M. Alphonse Daudet, en qui vit toujours le *Petit Chose*, a voulu mettre sa note dans cette symphonie générale; en tintinnabulant, la petite cloche de sa petite paroisse parle de résignation chétienne et de pardon aux victimes de la vie conjugale. Cette demi-conversion n'a rien de bien surpre-

Digitized by Google

nant pour les lecteurs de M. Alphonse Daudet, mais elle n'en réjouira pas moins les chrétiens. Il passait jusqu'ici pour un indifférent, mais un indifférent très porté à l'observation satirique, devant lequel les gens d'Eglise devaient se tenir, car il daubait volontiers sur les moines qui s'occupent trop d'élixir, sur la mule du Pape, voire même sur le Pape en personne (j'entends celui qui régnait jadis sur les confins de la Provence). Aujourd'hui, il s'attendrit, il veut bien voir dans les différents exercices de la vie dévote autre chose qu'une matière à plaisanterie. Encore un! Les cendres d'Alfred de Musset peuvent reposer en paix, Voltaire ne doit pas dormir content, et cette fin de siècle est faite pour lui déplaire prodigieusement.

Je n'analyserai pas toutefois l'œuvre nouvelle de M. Daudet. Pour si sincère et si fervent néophyte qu'il nous apparaisse, il n'a pas encore dépouillé toutes ses vieilles habitudes de romancier presque réaliste : un certain nombre de pages offrent des peintures peu chastes, et l'impression que laisse le principal héros du roman, le jeune Charlexis, est une impression d'écœurement. Avec ses procédés sûrs de myope consciencieux, M. Alphonse Daudet nous découvre des profondeurs de perversité et d'ignominie qui font trembler pour les jeunes générations. Charlexis est prince, fils d'un général, il a été élevé chez des prêtres, à Stanislas: il ne sait rien, car il n'a jamais lu et..... voici sa manière de raisonner : « Comment suis-je à ce point de lassitude et de décrépitude morales? Pourquoi suis-je déjà desséché, ravagé à dix-huit ans à peine? D'où me vient ce mépris de tout devoir, de toute tâche, cette révolte contre n'importe quelle loi? Mon nom, ma fortune, ma jeunesse et une âme d'anarchiste. Pourquoi ça? Vous à qui je dis tout, qui me savez à fond, mon cher Vallongue, tâchez de m'expliquer à moi-même. M'appréciez-vous simplement — votre lettre semble me le dire — comme un produit de la nouvelle école, un échantillon du tout dernier bateau ? »

M. Daudet pose ainsi le grand, l'effrayant problème dont la solution préoccupe si vivement les hommes éclairés, à savoir la criminalité de la jeunesse et même de l'en-

Digitized by Google

fance. Il faut bien avouer que, chrétiens et conservateurs, nous nous sommes exagéré parfois la portée de certains crimes dont on a vu des exemples à toutes les époques de l'histoire. Peut-être nos journaux ont-ils abusé de certaines formules pessimistes : « Où allons-nous ? En quel siècle vivons-nous ? Nous avons atteint et dépassé la dernière limite de la dégradation morale. »

Mais à leur tour, nos adversaires, ou ceux qui sans être nos adversaires ne pensent pas comme nous, voudront bien reconnaître sans doute que nos traditionnelles formules, tant décriées par eux, sont justes ou même faibles, lorsqu'il s'agit d'apprécier la criminalité de la jeunesse et de l'enfance. Certain rapport du juge d'instruction de la Seine contient, sur la précocité des jeunes criminels, des révélations épouvantables. Cette forme horrible du mal, il semble bien qu'aucun siècle ne l'ait connue autant que le nôtre. Mais alors, quelles conséquences les représentants du pouvoir doivent-ils tirer de ces faits ? Remercions M. Alphonse Daudet d'avoir attiré l'attention publique sur ce redoutable problème.

Mais encore une fois, il ne s'agit pas d'analyser tout le roman. L'auteur a mis en scène un marguillier, des religieuses et deux prêtres. Nous avons bien le droit, nous catholiques, de contrôler les assertions de M. Daudet et, s'il y a lieu, de les rectifier et de les compléter. Seulement, il n'a peut-être pas mis dans cette étude autant de soin qu'il le pense ; il s'est souvenu de ses lectures, ou du moins il a subi sans le savoir l'influence de ses devanciers littéraires. Et en même temps qu'il portraicturait ainsi son vicaire et son curé, un auteur dramatique, M. Coppée, essayait d'esquisser un type d'évêque. Cette coïncidence mérite d'être signalée, et elle appelle, je crois quelques développements.

Presque tous les grands écrivains du XIX^e^ siècle se sont fait comme un point d'honneur de mettre des portraits de prêtres dans leurs ouvrages : depuis Chateaubriand et Lamartine jusqu'à M. Halévy et à M. Daudet, la liste en est longue. Combien ont essayé de se faire du prêtre une con-

Digitized by Google

ception théologique et vraiment chrétienne ? Pas un seul peut-être. Oui, ils se rappelaient vaguement la parole de l'Evangile : « Je suis le bon Pasteur, le bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis. » Mais aucun n'a eu l'idée de lire ces pages admirables où saint Paul retrace à ses collaborateurs et aux fidèles, l'idéal du sacerdoce chrétien. Il dit aux Hébreux : « Tout prêtre, pris du milieu des hommes, est établi pour les hommes dans le service de Dieu, afin de présenter des offrandes..... il peut être indulgent pour les ignorants et les égarés, puisque la faiblesse est aussi son partage..... » L'Apôtre écrit à Timothée son disciple : « Je t'exhorte à ranimer le don de Dieu, que tu as reçu par l'imposition de mes mains. Car ce n'est pas un esprit de timidité que Dieu nous a donné, mais un esprit de force, d'amour et de sagesse. N'aie donc pas honte du témoignage à rendre à Notre-Seigneur, ni de moi son prisonnier. »

A défaut de cet idéal, nos écrivains modernes ont-ils, du moins, cherché à s'appuyer sur quelques principes religieux certains ? Il n'y paraît guère, à l'usage.

On peut diviser, en effet, ceux qui ont parlé du prêtre en trois catégories : les amis, les ennemis, les indifférents. Durant la période romantique, il fut de mode de chanter en vers ou en prose poétique, le modeste et pieux presbytère, ainsi que l'hôte vénérable qui l'occupait. Un vieillard aux cheveux blancs nous apparaît dans un cadre rustique, il est pauvre, bienveillant et charitable, quelquefois il met du baume sur les blessures du cœur. Nous n'avons pas à nous plaindre de ces peintures flatteuses, dont les auteurs portent les plus grands noms de la littérature, Chateaubriand, Lamartine, Victor Hugo, elles sont cependant en général assez faibles. Seul, Louis Veuillot a su parler du bon curé avec une précision pittoresque : « Et le vieux curé dans son vieux presbytère ? Je vois sa table boiteuse près de la fenêtre encadrée de vigne sauvage, ses vieux livres derrière un rideau, son lit entouré de vieille serge, son rire cordial, son beurre, son joli vin. Nous regardions ses meubles usés, plus qu'usés. Sa maison tout entière vermoulue, qui branlait au vent et craquait sous nos pas. Bah ! disait-il, pour



Digitized by Google

un an peut-être que j'ai à rester, est-ce la peine de changer rien? » Louis Veuillot est revenu plusieurs fois sur le sujet : il a peint le prêtre campagnard et le prêtre citadin, le mauvais prêtre, le prêtre mondain, le curé dévoué jusqu'au martyre, le professeur; ce serait toute une étude à faire.

Parmi les ennemis du prêtre, il faut citer en première ligne Victor Hugo encore, Michelet et Georges Sand : le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé. Il est doux de constater que la haine de ces trois grands écrivains a fort mal servi leur talent. Je ne sais rien d'aussi ennuyeux, d'aussi faible, d'aussi misérable que le *Prêtre* de Michelet. Georges Sand n'a pas mieux réussi; et, pour juger les diatribes de Victor Hugo, il suffit de rappeler la nature des arguments qu'il employait contre nous. Ce pauvre grand poète avait fait cette découverte littéraire que les lions ont des poux; vous voyez tout de suite la conséquence : le lion c'est le poète le plus souvent, et quelquefois le Peuple. Quant aux poux, il saute aux yeux qu'ils n'ont d'autre raison d'être que de symboliser la mission sociale des prêtres. En revanche, Victor Hugo s'applique modestement toutes les gloires du sacerdoce, il dialogue avec l'Infini, il pleure dans la nuit, comme jadis pleuraient les prêtres entre le vestibule et l'autel; il pontifie au clair de lune en compagnie de son ami Hermann; prêtre lui-même, de par le droit du génie, il se pose comme un représentant de l'humanité auprès de Dieu, il fait des objections à Dieu.

Entre les amis du clergé et ses détracteurs systématiques, une opinion moyenne s'est formée qui n'est peut-être qu'une résultante des deux autres et sur laquelle il importe d'agir. Nous ne pouvons pas, en effet, fonder de très grandes espérances sur la conversion des lecteurs de *la Lanterne* et de *l'Intransigeant* ou de ceux qui chantent *les Mendiants noirs* (1) dans les cafés-concerts. Tâchons de

(1) Oui, le curé souvent fait maigre,
C'est pour cela qu'il est si gras ;
Il faut travailler comme un nègre
Pour lui payer de bons repas.

Ces chansons sont-elles d'hier, ou déjà vieilles de quelques années? je ne pourrais le dire. Mais il me suffit qu'elles figurent dans

Digitized by Google

faire tomber quelques préjugés qui existent encore chez les modérés, essayons de gagner la sympathie des indifférents. Ces deux catégories de lecteurs, si on en juge par le nombre des éditions, constituent une grosse majorité parmi ceux qui ne se contentent pas du journal et achètent quelquefois des volumes.

Ecartons tout d'abord M. Ferdinand Fabre. Il a écrit sur le clergé d'innombrables romans, parmi lesquels *l'Abbé Tigrane*, mais comme il a porté lui-même la soutane, il paraît un peu suspect à tout le monde. D'ailleurs, il n'a jamais joui que d'une notoriété tout à fait relative. Ecartons aussi M. Jules Lemaître. Cette bonté qu'il prêche depuis quelque temps avec onction et persévérance, il ne l'a pas toujours pratiquée vis-à-vis des prêtres. Il les connut beaucoup jadis et il lui arrive aujourd'hui d'abuser quelquefois de ses souvenirs d'enfance, souvenirs qu'il faudrait peut-être contrôler. On voit bien cependant, qu'il n'a point de haine au cœur : seule, la démangeaison de faire de l'esprit le pousse à commettre parfois le péché d'ingratitude. Ainsi le doux Racine affligeait par des railleries cruelles ses vieux maîtres de Port-Royal.

Mais l'homme qui a le mieux rendu les sentiments de la moyenne des Français, c'est M. Ludovic Halévy. Son abbé Constantin fait le bonheur de tous les bourgeois qui ne voient les prêtres qu'aux enterrements et aux mariages. Je ne serais pas surpris que l'auteur de ce roman si connu ait cru faire œuvre pie. Son héros, le vieux abbé Constantin, est un brave homme et surtout un bonhomme; il approuve le duel; il se laisse hypnotiser littéralement par une petite américaine à tête d'oiseau, mais riche à millions; enfin, voici le trait génial que les bourgeoises frottées de littérature rappellent avec de fins sourires, il goûte fai-

ces cahiers de chansonnettes que l'on vend dans les rues pour deux sous, que l'on colporte à travers la campagne et dont on ne saurait s'imaginer le débit. Et je ne crois pas que l'on puisse disputer à Béranger l'honneur de les avoir inspirées, puisque c'est justement de ce genre de chansons qu'on le loue, quand on le loue d'avoir élargi la chanson de ses prédécesseurs, de Désaugiers, de Collé, de Panard (BRUNETIÈRE. *Histoire et littérature*).

Digitized by Google

blement la musique et s'endort au salon le soir. De sentiments apostoliques, M. Ludovic Halévy ne lui en connaît point.

Les sympathies cléricales de l'auteur de l'*Abbé Constantin* ont quelque chose d'un peu humiliant pour nous ; ce n'est cependant pas une raison de les repousser. En réalité, M. Halévy a préparé des lecteurs à MM. Coppée et Alphonse Daudet. Ceux-ci ne se font pas du sacerdoce une idée juste — oh ! non — mais leurs œuvres marquent un progrès réel (1).

Qui n'a pas lu *la Bénédiction* de M. Coppée ? Un vieux moine espagnol s'interrompt de dire la messe à l'élévation, il prend l'ostensoir entre ses mains et chante à pleine voix : *Benedicat vos omnipotens Deus, Pater et Filius et Spiritus sanctus.* Ces détails nous permettent d'apprécier l'érudition liturgique de M. Coppée et aussi son dédain vraiment exagéré de la vraisemblance. Dans le même volume, il nous donnait un portrait du curé de campagne, proche parent de l'abbé Constantin. Grâce à Dieu, le ton change avec son nouveau drame, *pour la Couronne* qu'on représentait à l'Odéon, pour la première fois au mois de janvier dernier. L'évêque Etienne joue constamment un beau rôle, tandis que les autres personnages du drame commettent des crimes — plus ou moins volontaires, il est vrai — mais tous dégradants. Chose digne d'attention, M. Coppée ne fait pas la moindre concession aux vieux préjugés historiques de la bourgeoisie, il ne se permet aucune satire contre le gouvernement des curés. Que nous voilà loin des drames de M. Sardou !

Une compétition *pour la couronne*, s'établit entre un évêque Etienne, et un général victorieux, Michel Brancomir. L'évêque est élu par la noblesse et le peuple ratifie ce choix. Croirait-on que de vieux soldats, compagnons du

(1) M. Huysmans parle du prêtre dans son dernier ouvrage, *En Route*, avec beaucoup plus de compétence. Mais je ne crois pas pouvoir traiter cette question incidemment : le développement du sentiment religieux chez l'auteur de *En Route*, fera l'objet d'un prochain article. Je me propose d'insister sur le caractère du prêtre qui dirige la conscience de Durtal.

Digitized by Google

général victorieux, trouvent tout naturel qu'on l'ait évincé pour mettre sur le trône un homme de prière ? M. Coppée ne s'en étonne pas davantage, et il ne semble pas que le public de l'Odéon ait été d'un autre avis. Il y a dix ou vingt ans, un auteur dramatique eût trouvé moyen de faire comprendre son opinion personnelle et de se séparer de ses humbles héros. Au contraire, M. Coppée parle de l'évêque-roi avec une sincérité d'admiration évidente.

Le bien, depuis trente ans, chaque jour, à toute heure,
Le bien par la parole et par l'œuvre meilleure,
Le bien pour le pays et pour sa liberté.
Le bon grain qu'il sema, Michel l'a récolté,
Voilà tout. Quand la foi chrétienne était traquée,
Du temps qu'on transformait chaque église en mosquée,
Qui donc nous a gardés fidèles à la croix ?
L'évêque. Il nous disait la messe au fond des bois,
Et nous prophétisait la révolte prochaine
Devant l'autel dressé dans le creux d'un vieux chêne.
Ah ! déja sur nos fronts l'auréole avait lui,
Si nous ne sommes pas aux Turcs, c'est grâce à lui.
L'antique liberté, qui se souciait d'elle ?
Le roi même payait tribut à l'infidèle.
Que de fois, saisissant son cheval par le mors,
Etienne l'arrêta, comme un vivant remords,
Et lui courba le front sous sa fière parole !
Chaque jour notre évêque entrait dans une école,
Il groupait les petits autour de ses genoux,
Leur parlait du passé, leur disait : « Vengez-nous ! »
La guerre sainte, il l'a préparée, il l'a faite.
Quand nous sommes enfin partis, bannière en tête,
Il était là, de joie et d'orgueil rajeuni.
Si Michel a vaincu, c'est qu'Etienne a béni.
Alors, il nous donna les joyaux de sa mitre,
Sa crosse d'argent fin, le trésor du chapitre,
Tout, pour armer le peuple et broder les pennons,
Cet or, si pur, est dans l'airain de nos canons.
Pauvre, de tous nos morts il recueille les veuves.....
Mais surtout c'est un saint.

Maintenant M. Coppée a-t-il su tracer un vrai caractère d'évêque ? son héros Etienne, il nous le donne à la fois comme un saint et un homme d'Etat pouvant dire en vérité le mot connu : *Episcopus sum.* Cet évêque porte-sceptre

Digitized by Google

devrait donc avoir un peu de cette fierté d'allures que nous nous représentons chez un saint Ambroise, un Grégoire VII, un Innocent III. Je crains que M. Coppée n'ait un peu négligé l'histoire de l'Eglise. Sans doute, en l'honneur de son saint le ciel multiplie les miracles. Un soir, tandis qu'il méditait près d'un rosier en fleurs, un lépreux qui toucha sa robe fut guéri ; des bandes d'oiseaux se posaient sur ses mains. Mais ces petits faits miraculeux paraîtront relativement peu intéressants à ceux qui ont lu les *Fioretti*. De même, les chevauchées de ce bon évêque sont indiquées bien faiblement. En somme il manque de vie et ne sait pas agir. J'imagine Mgr Lavigerie, Mgr Freppel ou Mgr Dupanloup, faisant jouer le drame de M. Coppée dans un de leurs collèges. Ils ne se seraient pas reconnus dans cet Etienne ; il se seraient rappelé, non sans quelque amertume, le Joad de Racine au verbe impérieux, ce Joad si calme et si fort, si habile et si actif. L'évêque Etienne, en effet, n'a pas de police : sans quoi, il se défierait de Michel Brancomir jaloux et irrité et il le surprendrait en flagrant délit de trahison. Mais non, il se contente de bénir les soldats, il les harangue en termes paternels — j'allais dire paternes — puis il s'en retourne tranquille dans sa capitale, laissant la frontière sous la garde d'un traître. Des journaux ont prêté à M. Dupuy, l'ancien président du conseil, un propos assez curieux. « J'aime beaucoup causer avec les évêques, aurait-il dit, parce qu'ils connaissent la bonne manière de gouverner les hommes, ils savent unir la douceur à la fermeté dans le commandement. » Peu habitué sans doute à porter son attention sur ces sortes de sujets, M. Coppée n'a voulu que peindre un évêque de vitrail et il y a bien réussi, trop bien réussi peut-être. Certes, ils sont beaux les évêques de vitrail qui, d'un geste pieux répandent des bénédictions sur le peuple chrétien agenouillé : mais ils ne risquent pas de descendre de leurs verrières gothiques pour venir sur la terre ferme combattre le bon combat. D'ailleurs, à la manière dont il parle de son héros, on voit bien que M. Coppée partage les préjugés des gens du monde sur la sainteté.

Digitized by Google

Pour la plupart de nos contemporains peu versés dans les choses de la dévotion, un saint est un homme toujours en oraison, assez ennuyeux et même — ne craignons pas d'aller jusqu'au bout de leur pensée — un peu béat. Comme si un pareil signalement convenait à un Paul de Tarse, à un Augustin, à une Thérèse de Jésus. Dans la vie réelle des saints que j'aime à me figurer ayant chacun sa part de bons petits défauts sans cesse comprimés mais sans cesse renaissants, les plus éminents ont dû être de grands travailleurs et de grands lutteurs et de grands directeurs d'âmes, surtout, ils ont été profondément humains au sens littéraire du mot.

Il semble tout d'abord que M. Alphonse Daudet ait su éviter l'excès d'idéalisme dans lequel est tombé M. Coppée. Il multiplie les observations minutieuses et il ne craint pas de relater les petits potins de sacristie : il parle quelquefois comme un marguillier. En fait, il n'a pas beaucoup plus approfondi les mœurs cléricales. Il les connaît si peu qu'il a incarné, si l'on peut parler ainsi, l'autorité religieuse dans un laïque, reléguant le clergé comme bien loin, au rang des subalternes. Le fait peut se présenter quelquefois, surtout lorsqu'il s'agit des chapelles de château, mais si M. Daudet fréquentait davantage les églises, il saurait que les curés justement jaloux de leur autorité restent maîtres chez eux, le plus souvent. Le véritable pasteur de la petite paroisse, c'est M. Napoléon Mérivet, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, personnage à la fois sympathique et comique. A un grave ridicule, celui que le monde redoute le plus, il joint toutes sortes de manies qui nous cachent presque la bonté de son âme. Longtemps il a été malheureux en ménage. Devenu veuf, il a construit une église en souvenir de sa femme toujours aimée, malgré tout. Il en prend soin avec sa cuisinière pour bedelle et son valet de chambre pour sacristain, mettant sa fierté à la voir pleine de monde le dimanche, quand le vicaire de Draveil, dont dépendent les Uzelles, y vient dire à neuf heures une courte messe. Son grand bonheur est de recruter des paroissiens : il appelle à sa petite église tous ses amis et voisins et de pré-

Digitized by Google

férence ceux qui directement ou indirectement ont à souffrir des dissensions conjugales. Les châtelains d'alentour raillent d'abord la pieuse manie de Mérivet, mais ils finissent par se rendre à ses appels, attirés d'ailleurs par la souffrance, dans ce sanctuaire où l'on prie, où l'on pleure, et d'où l'on sort meilleur, plus résigné à la douleur, plus fort pour les luttes de la vie. Ce n'est pas tout, M. Mérivet prêche dans les salons, dans les salles à manger, il prêche naturellement la bonne doctrine. Par exemple, il condamne le divorce, il s'attaque à M. Alexandre Dumas fils qu'il appelle avec autant de justesse que d'irrévérence un marchand de phrases. Le prêche se complète naturellement par la confession. M. Napoléon Mérivet, en se promenant dans une allée de son jardin, obtient de Richard Fénigan des aveux dépouillés d'artifice. Richard, trahi par sa femme, reconnaît cependant ses propres torts; il est coupable du péché de jalousie. M. Napoléon Mérivet l'admoneste avec émotion et charité, en vrai père spirituel, et il lui accorde une absolution conditionnelle, mais il lui impose une pénitence. Richard devra faire à la petite paroisse un nombre de visites déterminé, en même temps qu'il se mettra sans respect humain à la recherche de sa femme. Vous voyez que M. Mérivet remplit toutes les fonctions pastorales dans la paroisse des Uzelles.

Les étrangers eux-mêmes, n'échappent pas à sa juridiction. « Un break passa chargé de monde, toilettes claires, ombrelles éclatantes. L'église de pierre blanche en haut de laquelle tourbillonnaient des colombes, ce vieux monsieur à la boutonnière mouchetée de rose, fermant sa grille d'un air important et soigneux de propriétaire, intriguaient les promeneurs qui s'arrêtèrent.

« Peut-on visiter, demanda du haut de l'impériale, une des plus fraîches ombrelles? M. Mérivet sourit très flatté : Visiter, pourquoi faire? L'église n'a rien de curieux, mais tous les dimanches à neuf heures, nous avons messe et sermon, et je vous réponds qu'elle n'a pas sa pareille, la messe de la Petite Paroisse.

« Il salua, rentra chez lui, de l'autre côté de la route, avec

Digitized by Google

une vanité qui s'exaltait à entendre sur le break arrêté, une jolie voix de femme lire tout haut l'inscription lapidaire :

NAPOLÉON MÉRIVET
CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND
A BATI CETTE ÉGLISE

L'évêque de Versailles (car tout le roman de M. Alphonse Daudet se passe en Seine-et-Oise) l'évêque de Versailles finit par sentir à son tour l'influence de M. Mérivet. Ah! il ne faut pas toucher au vicaire de la Petite Paroisse, sinon M. le chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand s'indigne et vient faire des scènes au palais épiscopal. Non seulement M. Daudet trouve cette démarche légitime et naturelle, mais il s'efforce de ridiculiser l'évêque : « Que t'a répondu Monseigneur?

« Un mandement en plusieurs pages avec citations de Tertullien... M. le curé est un pasteur vénérable, M. le vicaire un grand vieil enfant très bon... En attendant, on fait faire à notre vieil ami, une retraite de trois mois, à la Trappe d'Aiguebelle, tandis que M. le curé promène dans les châteaux une pétition pour débarrasser le pays de ce prêtre qui n'aime et ne fréquente que les vagabonds. »

Il est tout naturel qu'une personnalité aussi encombrante que celle de Mérivet ne laisse au clergé qu'une part d'influence dérisoire. Le vicaire cher au cœur de M. Daudet, l'abbé Cérès, fait hélas une assez fâcheuse figure. Il porte une soutane râpée, il a les mains sales, il accepte de ces invitations à dîner qui ressemblent à une aumône. Mais il pratique les plus hautes et les plus difficiles vertus, la charité sous toutes ses formes, l'humilité, le pardon des injures. Même il sait assez de littérature pour rectifier les dires des juges d'instruction et des mondaines.

« Allons Cérès, vous ne ferez pas croire que vous avez lu Dostoiewski, insista M. le curé, dont le gros rire soulevait la pélerine de visite.

— Eh bien, si, je l'ai lu... M. Mérivet me l'a prêté... et même je lui en veux beaucoup, à ce Dostoiewski.

Vous lui en voulez? et de quoi? demanda le curé abasourdi comme tout le monde. C'est vrai que le rustique

Digitized by Google

desservant ne semblait guère apte à comprendre l'auteur des Karamasoff, ni à lui garder rancune d'une théorie quelconque.

— Je lui en veux d'avoir mis la pitié russe à la mode.

— La pitié russe?... Qu'entendez-vous par là, mon cher abbé?

— J'entends cette pitié injuste, qui ne va qu'aux coquins et aux gourgandines, qui nous attendrit exclusivement sur les détresses du bagne et autres mauvais lieux, comme si le malheur n'était touchant que dans le crime et dans l'abjection. C'est ce que j'appelle la pitié russe. Nous avons tous connu de braves femmes d'ouvriers s'éreintant à soigner le ménage et les enfants, supportant sans se plaindre les privations et les coups : et quand Dostoiewski jette son Rodion aux pieds d'une fille perdue, qui symbolise à ses yeux toute la misère humaine, je trouve qu'il déshonore la misère et calomnie l'humanité. »

Comme on le voit, il raisonne fort bien ce rustique vicaire. Malheureusement cette pitié russe qu'il condamne avec tant d'éloquence, il la pratique lui-même, autant que le lui permettent les maigres ressources de son budget. Ne s'est-il pas avisé de recueillir chez lui la mère Locriot et ses trois filles, toutes braconnières de profession et, si je comprends bien la phrase un peu obscure de M. Daudet, familiarisées avec la prison? Si après cela, un évêque traite le vicaire comme un grand enfant, il n'y a pas de quoi crier à la tyrannie.

Le curé sert de repoussoir au vicaire; c'est évidemment son unique raison d'être dans la pensée de l'auteur. « Les prêtres marchaient avec lenteur, en causant d'un air dégagé, un peu voulu. M. le curé surtout, petit grassouillet, à qui ses joues roses, son double menton ras, sa pèlerine noire donnaient l'aspect d'une de ces grosses veuves rassérénées, prospères, comme on en rencontre souvent. » Il paraît que ce malheureux curé, sur lequel M. Daudet fait retomber tous les péchés d'Israël, étale encore des défauts scandaleux. D'abord il porte une soutane propre, ce qui est très mal vu dans la petite paroisse ; ensuite, il se permet d'ap-

Digitized by Google

précier une corbeille de fleurs, il distingue les maréchal-Niel des gloire-de-Dijon; enfin il entre dans un salon sans renverser aucune chaise et, lorsque la conversation est engagée, il dit son mot sur Schumann et Wagner. Evidemment un curé qui aime la propreté, la politesse, la musique et les fleurs doit avoir une âme très noire (1). M. Alphonse Daudet ne craint pas de suspecter ses mœurs.

Ces choses, je crois, valent la peine d'être discutées posément. Il n'est pas impossible qu'en parlant comme il l'a fait, M. Daudet ait rendu avec exactitude les sentiments d'un grand nombre de mondains animés d'excellentes intentions. Son livre dont les éditions paraissent se succéder rapidement en augmentera le grand nombre. Il importe d'atténuer ou de rectifier certains dires.

En premier lieu, pourquoi cette distribution arbitraire du bien et du mal, toutes les vertus au vicaire, tous les vices au curé, tous les ridicules à l'évêque? Je ne reproche certes pas à M. Daudet sa création de l'abbé Cérès, lequel est sympathique, admirable par beaucoup de côtés et assez vraisemblable. On trouve dans chaque diocèse de ces prêtres qui se privent du nécessaire pour faire la charité. J'en ai connu un que, dans tous les faubourgs de la ville où est né M. Alphonse Daudet, on appelait le saint. Il donnait aux pauvres tout son argent et tout son linge, y compris — oui — y compris ses chemises. Quand il n'avait plus rien, il quêtait auprès de ses amis, avec de petites précau-

(1) A l'opinion de M. Daudet, opposons l'opinion de saint François de Sales :

Notre bienheureux, dit son historien, avait l'esprit plus doux, et ne fuyait pas les entretiens après la table. Quand je lui rendais visite il avait soin de me divertir après le travail de la prédication. Lui-même me menait promener en bateau sur ce beau lac qui lave les murailles d'Annecy, ou en des jardins assez beaux qui sont sur ces agréables rivages. Quand il me venait voir à Belley, il ne refusait pas de semblables délassements auxquels je l'invitais : mais jamais il ne les demandait, ni ne s'y portait de lui-même.

Et quand on lui parlait de bâtiments, de peinture, de musique, de chasse, d'oiseaux, de plantes, de jardinage, de fleurs, il ne blâmait pas ceux qui s'y appliquaient. (*Esprit de saint François de Sales.* Quatrième partie. Chapitre XXIV^e^.)

Digitized by Google

tions diplomatiques d'une ingénuité adorable. Un jour de fête, deux de ses amis, un peu fatigués de ses demandes, lui promirent une aumône, sous condition. Le saint homme était prié de fumer un cigare devant une réunion nombreuse. Il s'exécuta, mais comme il n'avait pas l'habitude du tabac, les symptômes bien connus d'un peu de malaise se manifestèrent promptement. Ses amis tenant compte de sa bonne volonté lui firent grâce du cigare. Le prêtre admirable dont je parle, avait donc en commun avec le vicaire de M. Daudet, une charité sans bornes et une ignorance absolue des usages mondains. Mais là s'arrête la ressemblance. Il n'est pas d'usage que l'Eglise accable de ses foudres ces pacifiques idéalistes; elle les traite au contraire avec une maternelle douceur: quelques exceptions glorieuses ne font que confirmer cette tradition constante. Que peut-on exiger davantage? M. Daudet souhaiterait-il qu'un évêque confiât à un prêtre comme l'abbé Cérès la la direction d'une grande paroisse? Napoléon Mérivet ne s'en affligerait pas, mais les fidèles auraient de la peine à s'accommoder de son administration. La vérité est que l'histoire de l'interdit, telle que la raconte M. Daudet, crie l'invraisemblance, et, d'autre part, on ne peut pas blâmer un évêque de maintenir un abbé Cérès dans une situation inférieure.

Dans son zèle de néophyte, l'auteur de la Petite Paroisse a donc dépassé le but: en voulant apporter son concours à l'Eglise, il risque de gêner son action. C'est de l'Eglise qu'un protestant a dit qu'elle est la plus haute école du respect. Pour que cette école puisse continuer sa mission, il faut qu'elle garde dans leur intégrité toutes les forces de sa hiérarchie. Or, M. Alphonse Daudet jette le discrédit sur l'autorité ecclésiastique et il ne peut qu'affliger ou troubler les abbés Cérès qui le liront peut-être: car M. Daudet veut bien que les prêtres lisent.

La contradiction est ici flagrante. Si les prêtres, en effet, doivent se familiariser avec les romans russes, en vertu de quel principe leur défendra-t-on de se présenter quelquefois au château? le grand mot est écrit. M. Alphonse Daudet,

Digitized by Google

comme ceux qui veulent trop prouver, ne prouve rien lorsqu'il explique son antipathie contre les prêtres coureurs de châteaux. Ceux-là, personne ne les approuve, mais convient-il que le prêtre n'apparaisse jamais dans les châteaux, ou, pour parler avec clarté, dans les maisons riches, celles qui boudent contre le gouvernement et celles qui fêtent les fonctionnaires. Poser la question, c'est la résoudre. Le prêtre qui, selon le mot de saint Paul, se doit tout à tous, ne peut pas ne pas aller quelquefois dans les salons. Et dès lors, n'est-il pas naturel qu'il tâche d'y paraître en homme bien élevé, c'est-à-dire soucieux de la propreté, de la correction dans le langage et de la dignité ?

J'entends l'objection de Napoléon Mérivet et de ses amis. Vous voulez donc, diront-ils, des prêtres mondains, car pour se tenir à peu près convenablement dans un salon pendant une demi-heure, il faut avoir contracté certaines habitudes de tenue. L'objection est fondée, mais à la condition de s'expliquer, on peut arriver à s'entendre.

Assurément la tenue ne s'acquiert que par l'habitude, mais des prêtres entreraient dans un salon sans renverser des chaises, mais en présence d'hommes de lettres, voire même de gentilshommes, ils garderaient assez de sang-froid pour discuter, que je ne verrais pas bien où est le mal. Il s'agit seulement de ne rien exagérer. Ce que les chrétiens aussi bien que les incrédules, ont en horreur chez le prêtre, c'est l'excès d'élégance; c'est surtout la manie de vouloir ressembler aux gens du monde.

On met sur le compte du général de Galliffet et de l'abbé Bauer, une histoire sinon authentique, du moins très piquante. Un jour, l'abbé aurait salué militairement le général qui se serait hâté de répondre par une grande bénédiction. Si le fait est vrai, M. de Galliffet aurait donné à M. Bauer une très spirituelle leçon de bon goût. Un abbé mondain ne fait pas seulement du mal à la religion dont il est le représentant, il se ridiculise aux yeux de ceux-là même qu'il croit séduire.

Plusieurs écrivains contemporains ont mis en roman ou en thèse le sentiment du général de Galliffet qui est le bon.

Digitized by Google

Cependant quelques hommes distingués ont soutenu une opinion, non pas précisément contraire, mais tout à fait différente. Dans *Tristesses et sourires*, M. Gustave Droz esquisse un portrait de monsignor élégant, avec l'intention évidente de le donner comme modèle.— « L'abbé (c'est une « douairière qui parle) l'abbé vous dit ses pensées d'une « façon si piquante et si aisée qu'elles vous deviennent tout « de suite familières. Et puis, il a le tour d'autrefois, « prend les mots dans leur vieux sens, et tourne ses « phrases à notre mode..... Nos cheveux ont blanchi « ensemble, quoiqu'il ait été difficile de le constater, car il « conserva jusqu'à la dernière limite du possible l'usage « de la poudre, et il fut le dernier français qui ait porté « la queue et les ailes de pigeon. A mon mariage il « m'embrassa la main comme on savait le faire alors, et « si joliment que mon mari en eut les larmes aux yeux.....

« Pendant quinze ou vingt ans, il remplit à la cour « papale des fonctions diplomatiques qui mirent en évi- « dence ses rares talents..... Il a conservé de son séjour « en Italie le rare mérite de rester prêtre sans cesser d'être « gentilhomme..... il est le plus soigné des monsignors et « le plus sûr des amis..... Un bout de toilette ne messied « à personne, et, parce qu'on est meilleur que les autres, « ce n'est pas une raison pour les faire fuir par le désobli- « geant de son extérieur. »

Les propos du vieil abbé répondent assez bien à son élégante toilette, il marivaude avec son amie la vieille baronne dans le goût que voici : « Qui nous dira, par exemple, le « moment précis où l'économie devient l'avarice, où la « dignité se transforme en orgueil, qui nous dira le mo- « ment précis où la plus spirituelle des baronnes commence « à se moquer d'un membre du clergé ?

« — Ce moment-là est précisément celui où le plus rail- « leur des ecclésiastiques prête ses propres malices à la « moins malicieuse des baronnes.

« — Mais cette baronne, pour être moins malicieuse que « d'autres, l'est peut être encore beaucoup. »

Et ils continuent tous les deux comme cela, durant des

Digitized by Google

pages et des pages, ce petit jeu inoffensif. Qui ne voit que M. Droz commet ici un immense anachronisme? En plein XIXe siècle, cet abbé si antique et si lent à se mouvoir nous semble une apparition du temps jadis, et, au fait, ce n'est pas un être vivant, c'est un portrait de famille. Mais il nous permet d'opposer aux exagérations démocratiques de M. Alphonse Daudet, les exagérations aristocratiques de de M. Gustave Droz. La vérité se trouve entre les deux.

Cette question de la tenue, futile en apparence, a cependant une importance réelle; de la tenue du prêtre dépend en partie son influence sociale. Il appartient aux supérieurs écclésiastiques d'indiquer à leurs subordonnés la juste mesure à garder. Mais il est des excès qu'il faut sûrement éviter, et nous avons le droit de ne pas accepter certaines règles de convenance édictées par des gens de lettres. Surtout il ne faut pas que, sur la foi de certains romanciers d'ailleurs bien intentionnés, les gens du monde nous engagent dans une voie fausse. — Eh! sans doute, le clergé sort du peuple. Mais un vieux prêtre disait: « Il est deux manières de servir une population peu instruite, l'une qui consiste à descendre jusqu'à elle, l'autre à l'élever jusqu'à soi. » De telle sorte que l'instruction et la bonne éducation du prêtre assureront le succès de son apostolat non seulement auprès des riches, mais encore et surtout auprès des pauvres.

Celui qui a donné la note la plus juste sur ce sujet si délicat des convenances ecclésiastiques, c'est saint François de Sales.

« Puisque l'on est souvent quasi contraint de converser avec des personnes de différentes qualités, il faut que je sache qu'à certains, il ne faut montrer que l'exquis, aux autres que ce qui est bon, aux autres que l'indifférent; mais à personne ce qui est mauvais.....

« Si la nécessité me force de converser avec les grands, c'est lors que je me tiendrai soigneusement sur mes gardes : car il faut être avec eux comme le feu; c'est-à-dire, qu'il est bon parfois de s'en approcher, mais il ne faut pas aussi que ce soit de trop près. Pourtant je me comporterai en leur

Digitized by Google

présence avec beaucoup de modestie, mêlée néanmoins d'une honnête liberté. Ordinairement les grands seigneurs se plaisent d'être aimés et respectés : l'amour certainement engendre la liberté, et le respect la modestie. Il n'y a donc point de mal d'être en leur compagnie un peu libre, pourvu qu'on ne s'oublie point du respect, et pourvu que le respect soit plus grand que la liberté. »

On ne saurait mieux dire : essayons cependant de préciser davantage. Les prêtres qui ont de l'esprit sont-ils tenus de le dissimuler? Oui, si cet esprit s'exerce aux dépens de la charité, oui encore s'il ressemble au persiflage du XVIII^e^ siècle auquel les abbés mondains ne craignaient pas de se livrer. Mais il est un genre d'esprit qui se concilie très bien avec les plus hautes vertus sacerdotales. Au témoignage de quelqu'un qui ne l'aimait guère, Fénelon avait de l'esprit à faire peur : ses grandes polémiques le prouvent abondamment, mais il savait aussi plaisanter avec douceur et bonne grâce. Lisez ce qu'il écrivait à Madame de Laval :

« Je me suis arrêté un jour à Sarlat, pour y entendre plaider une cause fameuse par les Cicérons de la ville. Leurs plaidoyers ne manquèrent pas de commencer par le commencement du monde, et de venir ensuite tout droit par le déluge jusqu'au fait. Il était question de donner du pain, par provision, à des enfants qui n'en avaient pas. L'orateur qui s'était chargé de parler aux juges de leur appétit mêla judicieusement dans son plaidoyer beaucoup de plaintes fort gentilles avec les plus sérieuses lois du code, et les Métamorphoses d'Ovide avec des passages terribles de l'Ecriture sainte. Ce mélange si conforme aux règles de l'art, fut applaudi par les auditeurs de bon goût. Chacun croyait que les enfants feraient bonne chère, et qu'une si rare éloquence allait fonder à jamais leur cuisine. Mais, ô caprice de la fortune! quoique l'avocat eût obtenu tant de louanges, les enfants ne purent obtenir du pain. »

Fénelon n'est pas le seul évêque dont on puisse citer de jolis traits. Certains mots de Mgr Pie, de Mgr Besson (1)

(1) Qu'on me permette de citer un seul trait : « Un général affec-

Digitized by Google

et du cardinal Manning, pour ne parler que de ceux-là, ont fait le tour de toute la presse. Non seulement, ils n'ont rien de choquant, mais ils font grand honneur à la dignité sacerdotale de ceux qui les ont prononcés.

Tels sont les principes dont il faut se souvenir, quand on parle du rôle social des prêtres. Mais ce serait mal comprendre saint François de Sales et ne pas se conformer à son esprit de douceur que d'insister trop sur ce qui le sépare de M. Alphonse Daudet. L'auteur de la *Petite Paroisse* s'est trompé sur le caractère du prêtre, mais personne n'a le droit de mettre en doute la bienveillance de ses dispositions à notre égard. Il s'est proposé de rendre le prêtre sympathique et il y a réussi, en partie. Il a vivement ramené l'attention des ménages malheureux sur la seule solution raisonnable de leurs conflits; il a prêché, avec une sorte d'inexpérience aimable, la résignation, la patience, la douceur, la prière. Il est délicieux, le *Petit Chose*, en frère prêcheur.

Enfin s'il a partiellement méconnu le prêtre, il a fort bien compris l'admirable mission des religieuses. Pour M. Daudet, elles ont tous les mérites : clémentes aux fautes d'autrui, douces, bonnes, actives, désintéressées, elles ont encore la permission d'être propres. Si en entrant dans leur parloir, les visiteurs respirent un parfum de rose, l'auteur de la *Petite Paroisse*, ne s'en scandalise pas. Les circonstances ont mis sans doute M. Alphonse Daudet en relation avec les couvents, et on voit bien qu'il a su les apprécier !.....

Peut-être connaissez-vous la merveilleuse histoire de

tait de ne jamais paraître dans les églises par..... prudence. Mgr Besson savait cela et il attendait le général pour lui en parler, non sans lui faire quelques reproches, autorisés d'ailleurs par leurs bonnes relations. Mais il n'eut pas à prendre l'initiative.

« Eh bien, Monseigneur, lui dit le général en l'abordant, quand serez-vous archevêque ?

« Après vous, général. Comme je suis encore obligé d'aller à la messe, il n'est pas probable qu'on songe à me faire divisionnaire. » (*Mgr Besson, évêque de Nîmes*, par Mgr Gilly, son successeur sur le siège de Nîmes. Besançon. Paul Jacquin.)

Il faut avoir lu ce très intéressant ouvrage pour avoir une idée du prodigieux esprit de Mgr Besson.



Digitized by Google

M. l'abbé Martin, curé de Cucugnan (1). Bon comme le pain, franc comme l'or, il aimait paternellement ses paroissiens. Mais, hélas! ils ne lui donnaient pas beaucoup de satisfaction; les araignées filaient dans son confessionnal, et, le beau jour de Pâques, les hosties restaient au fond du saint-ciboire. Le bon prêtre en avait le cœur meurtri, et toujours il demandait à Dieu la grâce de ne pas mourir avant d'avoir ramené au bercail son troupeau dispersé. Or, Dieu l'entendit; un dimanche il fit à ses paroissiens un sermon si beau, si beau, qu'ils se convertirent tous, tous. Pas un seul depuis n'est allé en enfer.

M. Daudet, lui aussi, s'est épris d'un ardent amour pour sa paroisse, qu'il a tort, ce semble, d'appeler petite, et lorsqu'il voit ses paroissiens aimés s'engager dans la voie mauvaise qui les conduit dans l'enfer de la jalousie, il en a le cœur tout meurtri, et il commence un beau sermon. Tout n'est pas à admirer dans ce sermon, et il ne faut pas s'en étonner. Le curé Martin lui-même avait la langue trop longue en chaire; il racontait les péchés de ses paroissiens, de Pascal Doigt-de-Poix, par exemple, qui faisait brûler son huile avec les olives de M. Jullien, ou bien de Coq-Galine qui se grisait si souvent et battait sa femme. Pareillement M. Alphonse Daudet nous apprend sur le compte de ses paroissiens de terribles histoires et très scabreuses. Il est difficile aux âmes simples de ne pas se scandaliser. Elles ont du moins la consolation de croire qu'au fond, le Petit Chose ne trouve pas d'autre façon de refaire, devant ses étranges paroissiens, l'ancien sermon du bon curé provençal.

« Vous sentez bien, mes frères, que tout ceci ne peut pas durer. J'ai charge d'âmes, et je veux, je veux vous sauver de l'abîme où vous êtes tous en train de rouler, tête première. »

Si les lecteurs de la *Petite Paroisse* comprennent leur devoir, ils ne manqueront pas de répondre : Amen.

(1) Voir ce joli conte provençal dans les *Lettres de mon moulin*.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

# LES ORIGINES

DES

# ÉGLISES DE FRANCE

## *ET LES FASTES ÉPISCOPAUX*

Suite (1)

---

## CHAPITRE III

### Les Textes de saint Irénée et de saint Cyprien

### § 1

### *Texte de saint Irénée.*

Dans son traité contre les hérétiques, saint Irénée fait ressortir en termes magnifiques un des plus grands caractères de l'Eglise : l'unité. Il en montre tout à la fois la beauté surhumaine et l'absolue nécessité, car c'est dans l'unité doctrinale que la vérité de Jésus-Christ arrive aux hommes, transmise par la tradition. Sa démonstration réclamait naturellement une preuve de fait ; il allègue donc le spectacle même de la société chrétienne, qui, répandue

(1) Voir les nos de mars et avril.

Digitized by Google

avec ses innombrables Eglises dans le monde entier et sous tous les climats, professe la même foi, enseigne le même symbole. Voici en quels termes il s'exprime :

« Après avoir reçu, ainsi que nous venons de le dire, cet enseignement et cette foi, l'Eglise, quoique disséminée dans le monde entier, les conserve avec soin, comme si elle n'habitait qu'une maison. Elle y croit de la même façon, comme si elle n'avait qu'une âme et un cœur, et les prêche, les enseigne, les transmet avec un parfait accord, comme si elle n'avait qu'une seule bouche. Car, malgré la disparité des langues qui se parlent dans le monde, la vertu de la tradition est une et identique. Ni les Eglises qui sont établies dans les Germanies (οὔτε αἱ ἐν Γερμανίαις ἱδρυμέναι Ἐκκλησίαι), ni celles qui sont établies chez les Ibères ou chez les Celtes (οὔτε ἐν Κελτοῖς), ou dans l'Orient, ou en Egypte, ou en Libye, ou dans le milieu du monde, ne croient ni ne transmettent une autre doctrine (οὔτε... ἄλλως πεπιστεύκασιν, ἢ ἄλλως παραδιδόασιν) » (1).

Personne ne peut disconvenir qu'il y ait dans ce document des renseignements géographiques de sérieuse importance pour la question de l'évangélisation des Gaules. Comment les concilier avec l'opinion qui n'admet pas dans notre pays, au IIe siècle, d'autre siège épiscopal que celui de Lyon ? La difficulté ne pouvait échapper à M. Duchesne; aussi a-t-il tâché de la résoudre par les explications suivantes :

« Saint Irénée, dans son traité contre les hérésies, insiste sur l'uniformité de la foi et de la tradition dans les pays les plus divers. A ce propos, il atteste les Eglises qui sont en Germanie, chez les Ibères, les Celtes, les Libyens. Il est clair qu'il vise ici, non l'état plus ou moins avancé de l'organisation ecclésiastique, mais la diffusion du christianisme, ou plutôt la diversité des pays où il a déjà fait des conquêtes. Par les Celtes, il entend sans doute Lyon et les dépendances de cette Eglise dans la Gaule celtique;

(1) *Adversus hæreses*, lib. I, cap. x. (Migne, *Patrol. gr.*, VII, col. 552-553.)

Digitized by Google

par Germanie, les provinces militaires de Germanie. Or, la Germanie supérieure commençait à peu de distance de Lyon ; à quelques lieues au nord de Chalon-sur-Saône, on était déjà, au temps de saint Irénée, dans la Germanie administrative : Langres et Besançon en faisaient partie » (1).

Assurément, voilà une interprétation très simple en apparence, et qui, sans paraître faire aucune violence au texte de saint Irénée, tourne fort habilement au profit de la thèse négative l'objection qu'il semblait dresser contre elle. Il faut donc examiner de très près le texte même de saint Irénée, pour voir si l'explication de M. Duchesne sauvegarde bien la portée doctrinale de ce texte et cadre exactement avec le renseignement historique qu'il contient.

Tout le monde sait que saint Irénée a souvent et longuement insisté sur l'importance de la tradition : il en établit tout ensemble la nécessité et l'autorité ; il la montre s'affirmant non seulement par la parole et la prédication de l'Evangile, mais encore par la succession des évêques dans les Eglises particulières relevant de l'Eglise de Rome, centre de l'unité. Car ce sont les Eglises qui ont qualité pour enseigner, par la bouche de leurs évêques, juges de la foi, et cet enseignement elles le reçoivent de la tradition, qui le fait passer ainsi d'âge en âge. Pour elles, tout se résume en ces mots : croire et enseigner la doctrine transmise par la tradition.

Cette pensée fondamentale est, en quelque sorte, l'âme de son grand traité contre les hérétiques, le chapitre II du III^e^ livre est particulièrement significatif à cet égard (2).

(1) P. 40-41.

(2) *Adversus hæreses* (*Patrol. gr.* VII, col. 848) :

« Traditionem itaque apostolorum in toto mundo manifestatam, in omni Ecclesia adest respicere omnibus qui vera velint videre; et ***habemus annumerare eos qui ab apostolis instituti sunt episcopi, et successores eorum usque ad nos, qui nihil tale docuerunt, neque cognoverunt, quale ab his deliratur.*** Etenim si recondita mysteria scissent apostoli, quæ seorsim et latenter a reliquis perfectos docebant, his vel maxime traderent ea quibus etiam ipsas Ecclesias committebant. Valde enim perfectos et irreprehensibiles in omnibus eos volebant

Digitized by Google

C'est donc un grand devoir pour les Eglises de maintenir intact le dépôt de la tradition, de veiller avec soin à sa conservation, et de s'en servir comme d'un canal destiné à faire arriver aux hommes la vérité de la religion chrétienne.

Mais, pour donner plus de poids à sa parole, Irénée cite un fait certain, indéniable : l'existence même des Eglises et leur mode de fonctionnement en matière de doctrine. Il en atteste leur propre témoignage, et, dans une énumération succincte, il les passe en revue : « Ni les Eglises qui sont établies dans les Germanies (αἱ ἐν Γερμανίαις ἱδρυμέναι Ἐκκλησίαι), ni celles qui sont établies chez les Ibères ou chez les Celtes (οὔτε ἐν Κελτοῖς), ou dans l'Orient, ou en Egypte, ou en Libye, ou dans le milieu du monde, ne croient ni ne transmettent une autre doctrine (οὔτε... ἄλλως πεπιστεύκασιν, ἢ ἄλλως παραδιδόασιν) ».

Quelle est la portée précise de ce témoignage, et, par suite, quel est au juste le sens qu'attache saint Irénée à cette expression d'*Eglises établies* (ἱδρυμέναι Ἐκκλησίαι) ? Aux yeux de M. Duchesne, « il est clair qu'il vise ici, non l'état plus ou moins avancé de l'organisation ecclésiastique, mais la diffusion du christianisme, ou plutôt la diversité des pays où il a déjà fait des conquêtes ». Mais cette interprétation répond-elle bien à la pensée fondamentale de saint Irénée, telle qu'elle se dégage du contexte? Ne semble-t-elle pas perdre de vue la vérité doctrinale qu'il

esse quos et successores relinquebant, suum ipsorum locum magisterii tradentes : quibus emendate agentibus fieret magna utilitas, lapsis autem calamitas.

*Sed quoniam valde longum est in hoc tali volumine omnium Ecclesiarum enumerare successiones, maximæ et antiquissimæ, et omnibus cognitæ*, a gloriosissimis duobus apostolis Petro et Paulo Romæ fundatæ et constitutæ ecclesiæ, *eam quam habet ab apostolis traditionem, et annuntiatam hominibus fidem, per successionem episcoporum pervenientem usque ad nos indicantes*, confundimus omnes eos, qui quoquo modo, vel per sibi placentia, vel vanam gloriam, vel per cæcitatem et malam sententiam, præterquam oportet colligunt. Ad hanc enim Ecclesiam propter potiorem principalitatem *necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos qui sunt undique fideles, in qua semper ab his, qui sunt undique conservata est ea quæ est ab apostolis traditio* ».

Digitized by Google

veut démontrer par une preuve de fait, et finalement prêter au saint docteur un argument qui porte quelque peu à côté? S'il s'était proposé tout simplement de faire voir les progrès de la prédication chrétienne, réalisés de son temps, nous comprendrions que le fait allégué en preuve fût « la diffusion du christianisme, ou plutôt la diversité des pays où il a déjà fait des conquêtes ». Mais tel n'est pas le but de saint Irénée, et M. Duchesne remarque fort bien que le fait attesté se rattache à la thèse « de l'uniformité de la foi et de la tradition dans les pays les plus divers ». Nous devons préciser davantage encore : saint Irénée veut prouver l'unité doctrinale de l'Eglise, appuyée sur la tradition, laquelle se constate dans toutes les Eglises particulières, malgré les différences de races, de langues et de climats. Ce qu'il a en vue, c'est l'enseignement traditionnel, un et identique, donné par les Eglises qu'il énumère, en d'autres termes la tradition de ces Eglises ; et il le dit expressément : « Ni elles ne croient, ni elles ne *transmettent* une autre doctrine, οὔτε... ἄλλως πεπιστεύκασιν, ἢ ἄλλως παραδιδόασιν. » Il en appelle donc à des Eglises qui enseignent, qui fonctionnent en tant qu'Eglises, comme les organes vivants de la tradition, et qui sont conséquemment dirigées par leurs chefs ou évêques; aussi sont-elles qualifiées d'Eglises ἐρρωμέναι, c'est-à-dire au sens littéral, *fortement assises*.

Nous ne pensons pas que ce texte comporte une autre explication. C'est celle d'ailleurs que M. Duchesne lui-même en avait donnée quand, dans un autre ouvrage, il est vrai, il en tirait pour les Eglises d'Espagne la conclusion suivante : « Saint Irénée invoque la tradition des Eglises d'Espagne contre les nouveautés gnostiques » — (suit le texte). — « Ainsi, vers l'an 180, les Eglises d'Espagne existaient déjà, et leur enseignement était assez apparent pour qu'on pût y faire appel dans les controverses dogmatiques (1). »

Pourquoi, ce qui est vrai pour les Eglises d'Espagne, ne le serait-il pas pour les Eglises des Celtes qui figurent dans

(1) *Les Origines chrétiennes*, p. 456.

Digitized by Google

le même document et au même titre? Pourquoi des Eglises, dont l'enseignement est à ce point en évidence et qui jouent un rôle si considérable, ne seraient-elles point des Eglises constituées avec leurs évêques, ἱδρυμέναι?

Trois remarques s'imposent ici, qui résument la question :

1° En énumérant les principales régions du monde alors connu et qui possédaient des Eglises dûment constituées, saint Irénée mentionne celles qui sont établies dans les Germanies et chez les Celtes.

2° Ces Eglises des Germanies et des Celtes sont entièrement assimilées aux Eglises d'Orient, d'Egypte, de Libye, d'Espagne et du *centre du monde*, ce qui implique l'Italie. Toutes, aux yeux d'Irénée, sont parfaitement constituées, ἱδρυμέναι, toutes fonctionnent régulièrement, remplissant la même mission doctrinale, et sont, de ce chef, alléguées en preuve contre les hérétiques.

3° Si, à cette époque, comme l'assure M. Duchesne, il n'y avait eu en Gaule qu'un seul siège épiscopal, celui de Lyon, l'argument de saint Irénée ne se comprendrait pas et pécherait par la base. Comment, en effet, aurait-il pu citer ces mêmes Eglises des Germanies et des Celtes, si elles n'eussent pas été des Eglises distinctes? Comment aurait-il pu invoquer leur témoignage et faire appel à leur autorité, si leur situation eût été si notoirement inférieure à celle des autres Eglises?

Car, il importe de le remarquer, saint Irénée enseigne que la tradition est gardée, dans les Eglises, par les évêques et par leurs successeurs, et c'est précisément par là qu'il réfute les opinions nouvelles des hérétiques : *Habemus annumerare eos qui ab apostolis instituti sunt episcopi et successores eorum usque ad nos, qui nihil tale docuerunt, neque cognoverunt, quale ab his deliratur* (1).

La qualification donnée à ces Eglises : ἱδρυμέναι, la mission si importante qu'elles remplissent, le témoignage doctrinal qui leur est attribué avec tant de notoriété, la valeur d'ar-

(1) *Ut supra.*

Digitized by Google

gumentation qui repose sur ce témoignage, tout concourt à nous montrer en elles des Eglises bien organisées et dirigées par leurs propres évêques. Encore une fois, voilà l'interprétation rigoureusement vraie du document.

Reste la question géographique.

Par ces expressions : les Germanies, les Celtes, ἐν Γερμανίαις, ἐν Κελτοῖς, qu'entend au juste saint Irénée ?

En parlant des Germanies au pluriel, et non de la Germanie, il vise nettement les deux Germanies, la supérieure et l'inférieure, c'est-à-dire la région comprise entre la province Belgique et le Rhin, depuis le coude de ce fleuve à Bâle jusqu'à la mer. Par suite du campement des troupes (1), ce pays s'appelait *exercitus Germaniae superioris et exercitus Germaniae inferioris*. Les principales *civitates* étaient : Strasbourg, Mayence, Cologne, Worms, Bonn et Leyde (2).

Par conséquent, à l'époque où écrivait saint Irénée, soit vers l'an 180, plusieurs au moins de ces *civitates* possédaient des Eglises constituées. Quel était leur nombre ? Quels noms convient-il de leur appliquer ? Il est malaisé de répondre à ces questions.

Cependant, puisque, d'une part, nous connaissons les noms des *civitates* des deux Germanies, que, d'autre part, saint Irénée nous apprend qu'il y avait des Eglises parfaitement constituées dans ces deux Germanies, on peut dire sans présomption que ces Eglises se trouvaient dans les plus importantes *civitates*, telles que Strasbourg, Mayence et Cologne. Quoi qu'il en soit de la question de détail, toujours est-il que le témoignage de saint Irénée, relativement aux Eglises des deux Germanies, constitue contre la thèse de M. Duchesne une objection qu'il est loin d'avoir résolue.

Quant à l'expression géographique : chez les Celtes, ἐν Κελτοῖς, on n'ignore pas que le mot Κελτοί, chez les anciens,

(1) Sous la domination romaine, il n'y avait presque pas de troupes dans l'intérieur des Gaules, mais en revanche près de 100,000 hommes étaient campés le long du Rhin. De là le nom de Germanie militaire.

(2) Ernest DESJARDINS, *Géographie romaine de la Gaule*, III, 241, 451-453.

Digitized by Google

désignait les Gaulois en général, car la Gaule était appelée la Celtique, Κελτική. Ces mots sont synonymes de Γαλάται et de Γαλατία, et sont indifféremment employés par Polybe, Strabon et Plutarque, pour ne citer que ceux-là.

En outre, une des trois provinces de la Gaule portait le nom de Celtique ou Lyonnaise.

Par l'expression ἐν Κελτοῖς, saint Irénée a-t-il voulu parler de toute la Gaule en général, ou bien son expression est-elle restrictive et ne vise-t-elle que la Celtique ou Lyonnaise?

M. Duchesne semble l'entendre dans ce dernier sens, mais, nous devons le constater, sans en fournir aucune preuve. « Par les Celtes, dit-il, il entend sans doute Lyon et les dépendances de cette Eglise dans la Gaule celtique. » Cette identification des Celtes dont parle saint Irénée avec les habitants de la Lyonnaise, dès lors qu'une autre explication est possible — pour ne rien dire de plus, — aurait besoin d'être motivée, et ce n'est pas un « sans doute » qui peut suffire à lui ôter le caractère d'affirmation gratuite. Mais l'interprétation a un tort plus grave encore : tandis que saint Irénée parle d'*Eglises établies* chez les Celtes, M. Duchesne traduit par le singulier : « Lyon et les dépendances de *cette Eglise.* » Nous craignons bien que M. Duchesne ne se soit laissé entraîner ici par la préoccupation d'une idée préconçue : comme, suivant lui, il n'y avait en Gaule, au temps de saint Irénée, qu'une seule Eglise, celle de Lyon, n'est-ce pas pour rester conséquent avec sa thèse qu'il n'a vu dans les *Eglises établies* chez les Celtes que « des dépendances ds cette Eglise »? Au fond, nous avons affaire ici, comme dans l'explication, donnée par M. Duchesne, des textes d'Eusèbe, à une sorte de pétition de principe. C'est à travers sa thèse, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'il a vu le texte de saint Irénée, et il n'a pas échappé au danger de subordonner l'interprétation de ce document à une conception toute subjective. Pour nous, après avoir constaté que saint Irénée affirme catégoriquement l'existence d'*Eglises établies* chez les Celtes, nous estimons que le devoir de la critique est d'en conclure que Lyon n'était pas alors la *seule Eglise* des Gaules.

Digitized by Google

Mais quelles peuvent être les Eglises gauloises visées avec celle de Lyon ?

Admettons pour le moment, avec M. Duchesne, que par l'expression ἐν Κελτοῖς saint Irénée ne désigne que la Celtique ou Lyonnaise. Voici alors les conclusions qui découlent du texte : outre sa métropole Lyon, la Celtique comprenait vingt-trois *civitates*, dont les principales étaient : Rouen, Angers, Nantes, Rennes, Evreux, Sens, Orléans, Paris, Troyes, Tours et Autun (1).

Nous arrivons ici au même résultat que précédemment pour les deux Germanies : d'une part, les *civitates* de la Celtique sont connues ; d'autre part, saint Irénée, d'après l'interprétation restrictive, assure qu'il y avait des Eglises constituées dans la Celtique. En quel nombre ? dans quelles *civitates?* Le document ne nous permet pas d'aller plus loin. Tout ce qu'il nous autorise à dire, c'est qu'il y avait des Eglises avec leurs évêques dans quelques-unes au moins des villes que nous venons d'énumérer. Ici encore la thèse de M. Duchesne ne peut trouver son compte.

Mais peut-être n'est-on pas fondé à donner un sens restrictif à l'expression ἐν Κελτοῖς, qui pourrait plus probablement s'entendre de l'ensemble de la Gaule, avec ses trois provinces, la Narbonnaise exceptée. Nous l'avons dit, le terme ἐν Κελτοῖς, dans son sens naturel et obvie, désignait les Gaulois en général, comme le terme Κελτική désignait la Gaule. Si saint Irénée avait voulu l'entendre autrement, c'est-à-dire de la seule province celtique, il semble qu'il l'aurait marqué de quelque manière. Or, non seulement il ne l'a pas indiqué, mais le contexte porte à croire que le sens le plus étendu doive être préféré au sens restrictif. Dans son énumération, en effet, il donne à chaque contrée son nom générique dans le sens le plus large, et la chose n'était pas indifférente à son argumentation dogmatique. Dès lors, il serait anormal qu'il n'eût pas employé de la même façon l'expression ἐν Κελτοῖς. Nous estimons donc qu'il a voulu parler ici, non pas de la seule Celtique, mais de l'ensemble

(1) DESJARDINS, III, 438-447.

Digitized by Google

de la Gaule. Dans ce cas, une conclusion identique à la précédente s'impose. Il est facile de déterminer le nombre des *civitates;* quant à préciser celui de leurs sièges épiscopaux et à mettre en avant tels ou tels noms, ceci ne ressort pas du document, qui nous autorise simplement à affirmer l'existence de plusieurs Eglises dans plusieurs *civitates*, rien de plus. C'est là une œuvre spéciale qui se déduit des traditions locales dûment constatées, et que nous abandonnons volontiers au soin des *intéressés.*

Pour nous, appuyé sur le témoignage de saint Irénée, il nous suffit d'avoir montré que, dès l'année 180, il y avait dans les deux Germanies et dans la Gaule, tout au moins dans la Celtique, des Eglises hiérarchiquement constituées, à l'état de fonctionnement, et qui alors n'en étaient pas à leurs débuts. Le vrai sens du document aboutit à ce résultat; il contredit l'opinion négative, et apporte à l'opinion affirmative l'appoint d'une grande somme de probabilités.

## § 2

### *Texte de saint Cyprien.*

Ce texte n'est autre qu'une lettre de saint Cyprien au pape saint Etienne I^er^, écrite vers l'an 254, dans les circonstances suivantes : au milieu du III^e^ siècle, l'Eglise fut troublée par des dissensions intestines, suscitées par Novat et Novatien. Ce dernier même, après la mort du pape saint Fabien (20 janvier 250) (1), se fit élire contre saint Corneille. Son prétendu pontificat, inauguré vers 251 (?) (2), se serait prolongé peut-être jusqu'en 268 (3). Il trouva plus d'adhérents dans les Eglises d'Orient que dans celles d'Occident. Là, un seul évêque de quelque notoriété, Marcianus d'Arles, se déclara en sa faveur et adopta ses doctrines sur le traite-

(1) JAFFÉ-WATTENBACH, I, 16.
(2) Ibid., 19.
(3) Ibid.

Digitized by Google

ment des *lapsi*. Pendant ce temps, les papes légitimes furent : saint Corneille (mars-avril 251-253) (1), saint Luce Ier (juin 253 - mars 254 (?) (2), saint Etienne (254(?)-août 257) (3), saint Sixte II (257- août 258) (4), et saint Denis (juillet 259 - décembre 268) (5).

On sait qu'un des plus grands défenseurs de l'orthodoxie contre Novatien fut saint Cyprien, l'illustre évêque et martyr de Carthage. L'évêque de Lyon, Faustinus, lui écrivit plusieurs fois, pour lui dénoncer les menées de Marcianus dans les Gaules; il en avait aussi informé le pape Etienne, et il l'avait fait, d'accord avec ses frères les évêques de sa province. Voici, au reste, en quels termes s'exprime saint Cyprien :

« Frère très cher, Faustinus notre collègue, siégeant à Lyon, m'a écrit par deux fois, me dénonçant les mêmes faits que je sais avoir été portés à votre connaissance tant par lui-même que par nos frères les autres évêques établis dans la même province, à savoir que Marcianus, évêque d'Arles, a adhéré à Novatien, et s'est séparé de l'unité de l'Eglise catholique et de la conformité de sentiment avec notre corps épiscopal et de celui des prêtres. C'est pourquoi il faut que vous écriviez à nos frères les évêques établis dans les Gaules des lettres doctrinales, pour qu'ils ne souffrent pas que l'obstiné et orgueilleux Marcianus, l'ennemi de la piété divine et du salut fraternel, insulte plus longtemps à notre corps d'évêques. Que vos lettres soient adressées dans la *Provincia* (la Narbonnaise) et au peuple d'Arles, afin que, grâce à elles, un autre évêque soit substitué à la place de Marcianus déposé, et que le troupeau du Christ, aujourd'hui scandalisé, dispersé par lui et devenu l'objet du mépris, soit de nouveau réuni au bercail. C'est déjà trop que, dans les années qui viennent de s'écouler, un si grand nombre

(1) JAFFÉ-WATTENBACH, 17 et 18.
(2) Ibid., 19 et 20.
(3) Ibid., 20 et 21.
(4) Ibid., 21 et 22.
(5) Ibid., 22 et 23.

Digitized by Google

de nos frères soient morts sans avoir reçu la paix de l'Eglise » (1).

Comme nous l'avons fait précédemment pour les autres textes, nous donnerons d'abord l'interprétation de M. Duchesne, et nous la soumettrons ensuite à un examen motivé.

Voici donc ce qu'il écrit au sujet de la lettre de saint Cyprien :

« Peu après la persécution de Dèce, et vers l'année 254, une lettre de saint Cyprien parle des évêques des Gaules, qui étaient alors un certain nombre. L'évêque de Lyon, Faustin, avait écrit au pape Etienne, en son nom et au nom de ses collègues (*tam ab eo quam a cæteris coepiscopis nostris in eadem provincia constitutis*), pour protester contre l'attitude de l'évêque d'Arles dans la question du schisme de Novatien. Ni les noms de ces *cæteri coepiscopi*, ni leur nombre ne sont indiqués. Les listes, nous l'avons vu, permettent de croire qu'alors il y avait des évêques à Trèves, Reims, Vienne ; l'Eglise de Toulouse était également organisée. On ne peut douter qu'il n'en ait été de même de celle de Marseille, peut-être de celle de Nar-

(1) Migne, *Patrol. lat.*, III, col. 990-998.

Cyprianus Stephano fratri salutem.

Faustinus collega noster, Lugduni consistens, frater charissime, semel atque iterum mihi scripsit, significans ea, quæ etiam vobis scio utique nuntiata tam ab eo quam a cæteris coepiscopis nostris in eadem, provincia constitutis, quod Marcianus, Arelate consistens, Novatiano se conjunxerit, et a catholicæ Ecclesiæ unitate atque a corporis nostri et sacerdotum consensione discesserit, tenens hæreticæ præsumptionis durissimam pravitatem.....

Qua propter facere te oportet plenissimas litteras ad coepiscopos nostros in Galliis constitutos, ne ultra Marcianum pervicacem et superbum, et divinæ pietatis ac fraternæ salutis inimicum, collegio nostro insultare patiantur.....

Dirigantur in Provinciam et ad plebem Arelate consistentem a te litteræ, quibus, abstento Marciano, alius in locum ejus substituatur, ut grex Christi, qui in hodiernum ab illo dissipatus et vulneratus contemnitur, colligatur. Sufficiat multos illic ex fratribus nostris, annis istis superioribus, excessisse sine pace; vel cæteris subveniatur qui supersunt, et diebus ac noctibus ingemiscunt, et divinam ac paternam misericordiam deprecantes, solatium nostræ opitulationis exposcunt.

Digitized by Google

bonne. Cela suffirait déjà pour expliquer l'expression de saint Cyprien. Il est d'ailleurs probable que d'autres Eglises avaient déjà été fondées dans la région du bas Rhône et sur le littoral de la Méditerranée. Comme il s'agit ici d'une affaire qui intéressait cette contrée, il est naturel de croire que les évêques qui s'associaient à la démarche de Faustin étaient des évêques voisins d'Arles et de Marseille » (1).

Que faut-il penser de ces explications? La lettre a été écrite vers l'an 254. A cette date, M. Duchesne, on le sait, assure que, à part Lyon et la Narbonnaise, il n'existait alors, dans tout le reste de la Gaule, que trois Eglises : Vienne (Narbonnaise), Trèves et Reims. Plus tard, vers l'an 300, apparaîtraient celles de Rouen, Bordeaux, Cologne, Bourges, Paris et Sens. M. Duchesne s'est efforcé de montrer que son sentiment s'accordait parfaitement avec la lettre; nous nous permettrons d'être d'un avis différent.

Il y a ici avant tout une question de géographie historique qu'il est absolument nécessaire de préciser, car elle est d'une importance capitale quant aux conclusions à tirer du document.

Saint Cyprien nous apprend dans cette lettre que l'évêque de Lyon, Faustinus, avait écrit au pape saint Etienne, en son nom et au nom de ses collègues les évêques établis dans la même province que lui : *Faustinus collega noster, Lugduni consistens, semel atque iterum mihi scripsit, significans ea quæ etiam vobis scio utique nuntiata*

(1) P. 41-42. — M. Duchesne estime que les évêques « qui s'associaient à la démarche de Faustin étaient des évêques voisins d'Arles et de Marseille », parce qu'il s'agit ici d'une affaire qui intéressait cette contrée. Soit, mais alors il faut éliminer les évêques de Toulouse, de Vienne, de Trèves et de Reims, ce qui n'est guère dans le sens de la thèse de M. Duchesne. Mais nous croyons que telle n'est pas la vraie portée de la lettre. L'affaire intéressait sans doute Arles et la région voisine, puisque Marcianus était hérétique notoire. Elle intéressait surtout l'Eglise universelle, troublée par le schisme de l'antipape Novatien. Aussi voyons-nous l'homme le plus éminent peut-être de son temps, saint Cyprien, à Carthage même, s'en occuper activement, et c'est à lui que s'adresse l'évêque de Lyon, qui avait déjà écrit au pape Etienne Ier.

Digitized by Google

*tam ab eo quam a cæteris coepiscopis nostris in eadem provincia constitutis.*

Que signifie l'expression géographique *in eadem provincia?* Dans une annotation spéciale, Baluze l'avait entendue dans le sens de la Narbonnaise, qui aurait également compris la Viennoise et la Lyonnaise, et pour cela il s'est appuyé sur Ammien Marcellin (1). Mais, comme l'a justement observé M. Desjardins, cette interprétation d'Ammien est fausse en soi, et provient d'une mauvaise lecture du texte (2) ; d'ailleurs, Ammien Marcellin étant du IVe et non du IIIe siècle, son autorité n'a rien à faire dans la question.

M. Duchesne ne se prononce pas catégoriquement sur le sens à donner au terme *eadem provincia ;* mais il semble avoir suivi ici l'opinion de Baluze, puisqu'il n'hésite pas à placer dans cette *provincia* les Eglises de Vienne, de Toulouse, de Marseille, de Narbonne, cette dernière avec un peut-être, et toutes celles qui avaient pu être fondées déjà dans la région du bas Rhône et sur le littoral de la Méditerranée. Il dépasse même les limites de cette *provincia* entendue au sens de Baluze, car il y fait rentrer Trèves et Reims qui étaient dans la Belgique. Autant dire que la province dont parle saint Cyprien n'est autre chose que la Gaule elle-même. Il est regrettable assurément que M. Duchesne n'ait pas cru devoir préciser davantage. En tous cas, AUCUNE des Eglises signalées ici par M. Duchesne ne peut être comprise dans le terme géographique dont se sert saint Cyprien : *in eadem provincia.*

(1) *Patrol. lat.*, III, col. 991.

(2) *Géographie romaine de la Gaule*, III. 473. — Le texte porte : « Quarum Narbonensis una, Viennensem intra se continebat Lugdunensem », ce qui voudrait dire : « La Narbonnaise renfermait la Viennoise et la Lyonnaise. » Cela n'étant pas possible, il faut rétablir ce passage ainsi : « Quarum, Narbonensis una, Viennensem intra se continebat, et Lugdunensis. » — Nous ajouterons que la chose est rendue sensible par la carte de la Gaule civile, dressée d'après la *Notitia dignitatum* et la *Notitia provinciarum et civitatum;* on y voit clairement : la Narbonensis Ia, la *Viennensis* et la Narbonensis IIa. La Viennoise est enclavée entre les deux Narbonnaises.

Digitized by Google

Le mot *provincia* est par deux fois employé dans la lettre, d'abord en ce qui concerne Faustinus, évêque de Lyon, qui avait écrit au Pape en son nom et au nom de ses collègues, les évêques constitués dans la même province que lui : *Tam ab eo quam a cæteris coepiscopis nostris in eadem provincia constitutis.* Ici, *provincia* n'est pas un nom propre, mais désigne une province, la même, *eadem*, que celle de l'évêque de Lyon et de ses collègues. Ce pronom *eadem* a un sens déterminatif : c'est la province de ces évêques, c'est-à-dire, la Lyonnaise ou Celtique.

Pour mieux s'en convaincre, on n'a qu'à rapprocher de ce passage celui de la lettre où le mot *provincia* est encore employé par saint Cyprien, quand il dit au Pape : « Que vos lettres soient adressées dans la *Provincia* et au peuple d'Arles : *Dirigantur in Provinciam et ad plebem Arelate consistentem a te litteræ.* » Ici le mot *Provincia* est un nom propre, tout comme celui d'Arles qui suit, et désigne nettement la *Provincia* ou *Narbonensis*, dont Arles était en effet une colonie romaine importante.

Il y a plus encore. Au milieu du IIIe siècle, la division de la Gaule par Auguste subsistait toujours, avec la *Narbonensis* ou *Provincia*, et les autres *tres provinciæ*, les *tres Galliae*, savoir : l'Aquitaine, la Lyonnaise ou Celtique et la Belgique. Cet état de choses persista jusqu'à Dioclétien qui, vers l'an 297, ordonna une nouvelle division de l'empire, et, partant, de la Gaule. Mommsen a, le premier, étudié cette question de la réforme provinciale, surtout en publiant la liste des provinces fournie par un manuscrit précieux retrouvé à Vérone (1). Je sais bien qu'on a pu contester certaines assertions du savant commentaire de Mommsen, et même croire que la liste de Vérone était contredite sur certains points par d'autres documents (2).

(1) DESJARDINS, III, 460-467,

(2) C. JULLIAN, *De la Réforme provinciale attribuée a Dioclétien. — Etude de géographie administrative. Revue histor.*, juillet-août 1882, p. 331.

Tout en formulant ses critiques, l'auteur, d'ailleurs très compétent, ne nie pas la réalité de l'œuvre de Dioclétien : « Il est difficile de dire



Digitized by Google

Mais, au fond, il n'en reste pas moins acquis que la division de la Gaule donnée par cette liste, par la *Notitia provinciarum* et la *Notitia dignitatum*, reproduite ensuite par Ammien Marcellin, n'est pas antérieure à Dioclétien, et surtout ne remonte pas au milieu du IIIe siècle.

Par conséquent, elle ne saurait être appliquée à notre document, lequel, géographiquement parlant, relève de la division d'Auguste, maintenue jusqu'à Dioclétien.

Ceci posé, puisque saint Cyprien nous apprend, en l'an 254, que Faustinus, évêque de Lyon, avait écrit au pape, en son nom et au nom des évêques de sa province, cette province ne peut s'entendre que de la seule Lyonnaise ou Celtique, ce qui exclut les noms des Eglises indiquées par M. Duchesne : Toulouse, Vienne, Narbonne, Marseille et autres de la Narbonnaise, ainsi que Reims et Trèves, qui appartenaient à la Belgique.

Il y avait donc déjà, vers l'an 250, dans la Lyonnaise, « un certain nombre d'évêques » à la tête d'Eglises hiérarchiquement constituées. Où se trouvaient ces églises ? naturellement dans les principales *civitates* de cette province, énumérées plus haut, mais qu'il est bon de rappeler encore : Rouen, Nantes, Evreux, Sens, Orléans, Paris, Troyes, Tours et Autun. Voilà neuf *civitates* qui pouvaient être alors pourvues d'Eglises épiscopales ; est-ce un chiffre exagéré ? Nous ne le pensons pas, puisque les évêques de la province étaient « un certain nombre ».

Il suit de là que les sièges épiscopaux de ces villes sont très probablement visés dans ce document, le fait est même certain pour plusieurs d'entre elles. Lesquelles ? Encore une fois, le document ne nous permet pas de répondre à

quelles furent les nouvelles provinces organisées dans les Gaules par Dioclétien. » — Après avoir étudié la nouvelle organisation, il ajoute : « Les Gaules de Dioclétien étaient donc au nombre de treize ; les Alpes Maritimes, les Alpes Grées, les deux Germanies existaient déjà ; les sept nouvelles provinces sont nées du démembrement des trois Gaules et de la *Togata*. » (*Ibid.*, p. 349.)

On sait que la *Gallia togata* comprenait, dans la Gaule Transalpine, la Province ou Narbonnaise.

Digitized by Google

cette question, qui relève des travaux particuliers sur les traditions locales.

Mais nous pouvons bien remarquer ici que l'étude impartiale des documents favorise plutôt la thèse positive que la thèse négative. Si, au témoignage de saint Cyprien, il y avait, vers 250, un certain nombre d'évêques et d'évêchés dans la Celtique ou Lyonnaise ; si, d'autre part, saint Irénée, comme le soutient M. Duchesne, avait été l'unique évêque, et Lyon l'unique siège épiscopal dans les Gaules, on peut se demander qui donc, dans la première moitié du IIIe siècle, de la mort de saint Irénée à la lettre de saint Cyprien, avait fondé ces divers sièges. En est-il un seul dont on puisse prouver, dans cette période du moins, la fondation par l'Eglise de Lyon ? L'histoire signale-t-elle, dans la même période, des fondations d'Eglises dans la Gaule par l'Eglise romaine ? La lettre de saint Cyprien nous ramène ainsi aux conclusions qui découlaient naturellement des textes d'Eusèbe et de saint Irénée, à savoir que, dans la seconde moitié du IIe siècle, Lyon n'était pas, abstraction faite de la Narbonnaise, le seul évêché de la Gaule.

Nous ne pensons pas que la thèse de M. Duchesne puisse se concilier avec le témoignage de saint Cyprien, pas plus qu'avec celui de saint Irénée.

(*A suivre.*)

Charles Félix BELLET.

Digitized by Google

# PAPES ET BANQUIERS JUIFS

## AU XVI^e SIÈCLE

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Juifs sont d'habiles manieurs d'argent. Faut-il croire, avec un de leurs écrivains, que ce peuple, naturellement « entêté d'idéalisme, tout à fait impropre au commerce », n'a acquis que sous la pression des circonstances et comme malgré lui son « grand sens pratique » et son « habileté aux affaires » (1)? Le doute est légitime. En tout cas, de plein gré ou à contre-cœur, les Juifs s'adonnèrent à l'agio le long des siècles. Ils ouvrirent une multitude de banques. Ils furent presque les seuls banquiers du moyen âge et de l'aube des temps modernes.

On sait que, dans l'ensemble, la papauté témoigna à l'égard des Juifs d'une bienveillance relative qui contrastait avec le mauvais vouloir des gouvernements civils. Sans doute, les dispositions des Pontifes de Rome ne furent pas uniformément favorables. Les uns étaient enclins aux concessions, d'autres penchaient vers la sévérité. Il arrivait que les Juifs, enhardis par un retour heureux de fortune, se livraient à des abus criants qui amenaient un surcroît de rigueur. Mais l'orage ne les abattait pas. Ils pliaient avec souplesse; puis au fur et à mesure que s'apaisait la tempête, ils éludaient, comme si de rien n'était, la réglementation

(1) Emmanuel Rodocanachi, *Le Saint-Siège et les Juifs. Le Ghetto à Rome*, Paris, 1891, p. 169.

Digitized by Google

pontificale et se tenaient à l'affût de l'occasion propice pour obtenir l'adoucissement des lois restrictives de leur liberté. En dépit de nombreuses entraves, nulle part la vie ne leur fut aussi bonne et facile qu'à l'ombre de Saint-Pierre.

Les Papes eurent, cela va de soi, à s'occuper des banquiers juifs. En général, ils les autorisèrent à tenir leurs banques et, tout en traçant des limites à leur cupidité, se montrèrent envers eux assez larges. L'âpre soif du gain et la fièvre de l'or faisaient-elles des victimes ? Ce n'était pas chose inouïe, car les Juifs ne dédaignaient pas d'honorer « Mercure, ce Rothschild des dieux olympiens » (1), comme l'appelle Gregorovius. L'indignation éclatait contre les voleurs. Les souverains Pontifes les obligeaient à rendre gorge : d'où quelques bulles très dures. De moins endurants que les Juifs auraient pris peur et ne se seraient pas relevés du coup. Eux ne s'en effrayaient pas. Ils reprenaient modestement d'abord, plus hardiment ensuite, leurs spéculations, tantôt loyales, tantôt louches et usuraires. Du reste, on ne pouvait se passer d'eux. L'argent était rare. Les Papes durent parfois leur en emprunter. Même si on l'avait voulu, il était difficile d'être implacable à l'endroit de gens dont on avait besoin.

Les *Regestes* des Papes contiennent de précieux renseignements sur les relations entre la papauté et les banquiers juifs. Il y a plus à apprendre encore dans la masse des *Cameralia* qui existent aux archives vaticanes. Le camérier ou camerlingue du pape était spécialement chargé de l'administration temporelle des Etats pontificaux. Les actes émanés de lui nous permettent de suivre dans le détail la pensée du chef de l'Eglise.

Les *Cameralia* renferment des milliers de pièces relatives aux banquiers juifs. Tel volume de Clément VII ou de Paul III, par exemple, donne une interminable série de lettres du camerlingue qui se rapportent à cet objet (2). Ce

(1) F. GREGOROVIUS, *Promenades en Italie*, traduit de l'allemand, Paris, 1894, p. 29-30.

(2) Archives vaticanes, armoire XXIX, *Clementis VII Div. Cameral.*; (1528-1533), t. LXXXIV, fol. 4, 6, 16, 17, 18, 19, 26, 29, 31, 32, etc.

Digitized by Google

qui ajoute à leur valeur c'est que bon nombre d'entre elles reproduisent par le menu les clauses multiples de la concession d'une banque. Par là il est aisé de connaître au juste la situation que les Papes firent aux banquiers juifs ; nous sortons du vague où les bulles et les brefs des Pontifes romains nous laissent ordinairement.

La forme des articles est changeante; le fond ne varie guère. D'une part, des précautions sont prises pour écarter les Juifs de la pente qui mène à l'usure vorace. D'autre part, on les munit d'une foule de privilèges, qui ont pour but de leur faciliter le libre exercice de leur profession. Il est rare qu'on ne leur accorde pas en même temps certaines faveurs d'ordre général, toujours sollicitées et tenues en haute estime. Un banquier est un personnage important qui sait se faire valoir. Avec l'autorisation d'ouvrir une banque le banquier demande tout ce qui peut lui être utile à lui ou aux siens. Il songe à tout, il prévoit tout, il n'abandonne rien aux hasards de l'avenir.

A ces points de vue divers un document que nous allons suivre ligne par ligne est très instructif (1). Nous l'empruntons aux *Cameralia* de Clément VII. Il offre l'avantage de condenser ce qui se trouve épars dans une foule de pièces similaires qu'ont enregistrées les *Cameralia* de la plupart des Papes du XVI^e^ siècle. Il résume, croyons-nous, assez bien la question des rapports entre la papauté de cette époque — un Paul IV et un Pie V exceptés — et les banquiers juifs.

*
* *

Nous sommes à Imola. C'est en 1529. Le 1^er^ novembre, permission d'ouvrir une banque a été accordée au juif Elie, fils d'Emmanuel de Castelfranco, citoyen d'Imola; un autre juif, Joseph, fils de Guillaume d'Arezzo, également

— *Pauli III Div. Cameral.* (1541-1542), t. CXXVI, fol. 33, 36, 59, 72, 78, 81, 125, etc.

(1) Archives vaticanes : *Clement VII, vol. cit.*, fol. 8-13.

Digitized by Google

citoyen d'Imola, a obtenu la même concession. Bientôt nous verrons se fonder deux banques nouvelles, l'une (22 novembre) par Elie, fils de Lazare, l'autre (20 janvier 1530) par Accrescin, fils de Joseph Debelin, et Jacques son frère, et, le 15 novembre 1529, Muset, fils de Salomon, de S. Arcangelo, sera autorisé à prêter à intérêt, mais sans ériger une banque (1). En attendant, le 3 novembre, le cardinal Spinola, du titre de S. Cyriaque *in Thermis*, camerlingue du pape Clément VII et de la sainte Eglise romaine, approuve les quarante-deux articles d'une convention qui lui a été présentée par maître David, fils de Joseph Negro, portugais, et par le fils de David, Joseph, qui habitent l'un et l'autre à Imola. Il s'agit encore de l'ouverture d'une banque, et comme ce sont les deux Juifs qui ont rédigé l'acte, nous pouvons être sûrs d'avance qu'ils n'ont rien omis de ce qui leur sera avantageux. Un coup d'œil jeté sur le document montre que cette présomption n'est pas vaine.

Voici d'abord quelques détails étrangers aux manipulations pécuniaires qui se préparent. Nous les groupons ensemble; maître David et Joseph ont eu l'habileté de les éparpiller avec un désordre apparent.

En hommes avisés, ils englobent dans la liste de ceux qui bénéficieront des largesses pontificales leurs fils, leurs descendants, leurs successeurs, leurs compagnons, leurs agents et employés.

Tous pourront observer leurs lois, faire leurs sacrifices et leurs cérémonies. Ils auront des synagogues et des écoles. Ils enseveliront leurs morts, de nuit ou de jour, dans leurs cimetières, conformément au rite hébraïque. Supérieurs, prédicateurs, inquisiteurs, nul ne les molestera là-dessus. Ils ne seront pas forcés de se rendre aux églises, d'écouter les sermons, de suivre les offices catholiques. Les bouchers devront, sur leur requête, leur fournir, au prix courant, de la viande d'animaux tués selon le mode des Hébreux; et,

(1) Archives vaticanes : *Clement. VII, vol. cit.*, ff. 4-5, 6-7, 34, 133-7, 35-6.

Digitized by Google

si elle n'a pas été vendue entièrement aux Hébreux, les chrétiens n'encourront aucune peine à acheter le reste.

Le côté religieux assuré, les Juifs se préoccupent des choses de la vie civile.

Ils auront le droit d'avoir des nourrices chrétiennes. C'est là, qu'on ne s'y trompe point, une grâce de prix : une foule de bulles avaient défendu aux femmes catholiques d'allaiter les enfants des Juifs (1).

Une obligation que les Juifs regardaient comme odieuse, à laquelle ils s'efforçaient constamment de se soustraire, était celle du port du signe distinctif. Tout ce qui éveillait l'attention sur eux leur donnait de l'inquiétude; leur désir était de se confondre avec le peuple. David et les siens seront dispensés de la rouelle et du bonnet jaune — *che non siano obligati portar O, barretta gialla, over altro segno.*

Même en l'absence du signe, les Juifs courent risque d'être reconnus. Leur type est assez caractéristique pour qu'on ne s'y méprenne point. Or, les Hébreux, d'ordinaire, sont médiocrement respectés — *li Hebrei communamente sono poco rispettati* —; ils sont exposés à mille avanies, aux injures des insolents. David, sa famille, et le personnel de sa banque, pourront porter des armes tant offensives que défensives dans toute l'étendue de l'Etat ecclésiastique, à condition cependant de s'en servir pour leur défense, non pour attaquer.

Nous venons de voir qu'ils prévoient l'hypothèse de voyages à travers les Etats de l'Eglise. L'article Ier statue qu'ils seront libres de quitter Imola et d'habiter dans toute ville qui relève immédiatement ou médiatement du Saint-Siège.

Mais, pour l'heure, c'est à Imola qu'ils sont fixés. L'essentiel c est d'y vivre en paix, d'être traités comme des citoyens d'Imola, d'y jouir des mêmes privilèges qu'eux. David et Joseph s'entourent d'un luxe remarquable de précautions en vue de ce but.

(1) Cf. E. Rodocanachi, *op. cit.*, p. 165-7.

Digitized by Google

Les immunités et prérogatives que possèdent les citoyens d'Imola, ils les posséderont. Ils seront exempts des charges extraordinaires, réelles, personnelles ou mixtes, existantes ou futures, imposées n'importe quand, n'importe où, n'importe comment, n'importe à quelle occasion et n'importe par qui. Achèteront-ils du blé, des légumes, du vin, de l'huile, des fruits, du bois, du lin, du chanvre, du drap, des ameublements, des ustensiles de ménage, bref, tout ce qui est dans une maison; acquerront-ils des immeubles, des vignes, des jardins, des forêts, des propriétés cultivées ou incultes, ils pourront les posséder, en disposer, les aliéner, les échanger, sans payer d'autres impôts que les citoyens d'Imola. Dans les mêmes conditions que les citoyens d'Imola, ils vendront leurs biens en gros ou au détail, à l'intérieur ou au dehors de la ville. Dans les mêmes conditions encore, ils exporteront ou importeront, autant de fois que la chose leur sera agréable, ce qui leur appartient. S'ils ne sont admis à prêter de l'argent à intérêt qu'à Imola et dans son comté et son district, ils pourront exercer le négoce et le trafic dans tous les Etats de l'Eglise : au cours de ces voyages, ils paieront seulement les droits qui frapperaient les marchands d'Imola. En particulier, les droits de péage ne seront pas plus lourds pour eux que pour les habitants d'Imola.

Prêts à participer aux avantages de la cohabitation avec les gens d'Imola, nos Juifs se récusent, autant que possible, quand il s'agit d'avoir leur part des charges communes. Les biens des habitants d'Imola sont exposés à être l'objet de représailles pour les dettes ou les délits de la ville, du comté ou du district. Les deux banquiers obtiennent que leurs biens à eux échapperont au sort général ; ils n'en perdront la jouissance, même momentanée, que pour leurs propres délits ou pour leurs dettes personnelles.

Enfin, ils ne seront pas obligés à prêter gratis des lits, des draps de lit, des tentures, ni à loger soldats, passants, courtisans ou prélats.

Nous voilà, semble-t-il, à cent lieues de la banque. Er-

Digitized by Google

reur. Elle a bientôt son tour. Et ce qui la concerne est plus détaillé encore, plus précis, plus minutieux.

***

Donc David et son fils fondent une banque. Il leur sera permis de prêter à intérêt à Imola et dans son comté et son district, non au dehors.

Le champ d'action des banquiers juifs n'est pas toujours limité de la sorte. Volontiers les Hébreux sont nomades. *Cum tu ad diversa mundi loca, more Hebræorum, vacando* (lire *vagando*), *sæpe numero declines*, lisons-nous dans une lettre du camerlingue de Paul III, datée du 29 novembre 1541 et adressée à maître Sabbat, médecin juif, qui désire cumuler l'exercice de la médecine et la profession de banquier (1). Ce n'est pas inouï qu'on leur accorde de tenir leur banque partout où ils passent.

A quiconque se présentera à sa banque, même aux ecclésiastiques, même aux mineurs et aux fils de famille, David a le droit de prêter de l'argent. Les contrats stipulés avec ces derniers seront valides et les obligeront réellement et personnellement.

La banque pourra être ouverte en tout temps, sauf aux trois fêtes de Noël et du Jeudi-Saint (à partir du moment où les cloches ne sonneront plus, *legate le campane*) jusqu'aux trois fêtes de Pâques, jours où il ne faudra opérer qu'à huis clos. Tel banquier juif que nous pourrions citer, par exemple, Léon, fils de feu Dattile de Fano, habitant à Césène, se réservait expressément le droit d'interrompre toute opération relative à sa banque chaque samedi et fête juive (2).

(1) Archives vaticanes : *Paul. III, vol. cit.*, f. 59-60. Cf., *ibid.*, ff. 36-7, 72-3, etc. — Clément VII, *vol. cit.*, f. 31-2, permet au juif espagnol Moyse, fils de Joseph, de prêter de l'argent à intérêt dans tous les Etats de l'Eglise, mais sans érection de banque.

(2) Archives vaticanes : *Clement. VII, vol. cit.*, f. 270-80; art. 10,

Digitized by Google

La concession pontificale en faveur de David et de son fils sera valable pendant seize ans. Dans l'intervalle, il sera loisible à ceux qui composent l'association de se retirer, sans payer aucune taxe : ceux qui resteront pourront leur substituer d'autres associés qui n'auront non plus pas de taxe à solder, et qui profiteront des clauses de l'acte d'érection de la banque, comme s'ils avaient été membres de l'association dès le principe. Bien plus, les associés pourront vendre ou donner, en tout ou en partie, la banque, et transmettre leurs privilèges aux acheteurs ou donataires jusqu'à ce que les seize ans soient accomplis. A l'expiration de la seizième année, les banquiers ne prêteront plus à intérêt, à moins qu'ils ne reçoivent une nouvelle permission ; ils auront deux ans pour recouvrer le capital et les interêts qui leur seront dus, et continueront, pendant ces deux ans, à jouir des exemptions à eux octroyées.

Quand il constera par ses écritures qu'elle a prêté trois mille livres de *bolognini* de la monnaie de la Romagne, la banque ne pourra être contrainte de prêter une somme plus élevée.

La question capitale est celle du taux de l'intérêt. Ce taux est monstrueux. Il fallait que les Juifs eussent conscience du besoin qu'on avait de leur or pour manifester et imposer des exigences aussi dures. « Les Juifs et les Lombards, dit M. Leber, ne prêtaient pas à moins de 40 pour cent ; c'était la condition la plus humaine qu'un ami en pût espérer quand ils n'avaient rien à perdre avec lui, et ils se bornaient rarement à ce chiffre » (1). M. Leber parle du commencement du XV^e siècle. Un siècle plus tard, la situation n'avait guère changé.

Nous trouvons, dans les *Cameralia* de Clément VII, à la date du 29 mai 1528, la nomination d'un commissaire

fol. 273 verso, « *Item che, ne li di del sabbato o altri di festivi di detti Hebrei, non possino per alcun modo esser astretti ne forzati a prestare ne fare usura, ne a restituzione d'alcun pegno, ne ad altre cose che spettano alli lor prestiti.* »

(1) C. LEBER, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, 2^e éd., Paris, 1847, p. 26.

Digitized by Google

chargé de mener une enquête contre les Juifs de la Marche d'Ancône qui dépassent le taux de 30 %, que la Chambre apostolique a autorisé (1). Le document du 3 novembre 1529 qui nous occupe règle ce qui suit. Les emprunteurs sur gages paieront 6 deniers le mois pour une livre de *bolognini*, c'est-à-dire exactement 30 % par an ; de ceux qui ne sont pas d'Imola et n'appartiennent pas à son comté ou à son district on aura le droit de prendre jusqu'à 8 deniers par livre le mois, c'est-à-dire 40 % par an. Il est défendu aux Juifs de réclamer davantage, sous l'unique peine du double de ce qu'ils auraient reçu à payer. Du reste, il ne sera procédé à l'exécution de cette peine que sur la demande de celui qui aura été victime de la fraude, et à celui-là il incombera de prouver la fraude dans le cours du mois.

La banque, si elle le veut, ne prêtera que sur gages. Si elle consent à prêter sans gages, elle aura droit à un taux supérieur. Des mineurs elle ne pourra exiger que 8 deniers par livre chaque mois, c'est-à-dire 40 % par an ; de ceux qui auront atteint leur majorité elle réclamera plus ou moins selon l'accord mutuel.

Le dépôt, la conservation et la reddition des gages peuvent être une source de difficultés interminables. Aussi l'association qui a David à sa tête y prend-elle garde.

Premièrement il est entendu qu'elle pourra recevoir en gage les pièces entières de drap, et les objets d'église, hormis ceux qui sont consacrés. Que si les gages qu'on lui apporte sont le produit du vol et que les banquiers ne l'aient pas su, ils ne seront astreints à les restituer qu'après avoir recouvré l'argent prêté et l'intérêt échu. Si, au bout de treize mois, l'emprunteur ne paie pas le capital et les intérêts, le gage devient la propriété de la banque. Pourtant les banquiers peuvent, sur la demande de l'emprunteur, ne pas s'approprier le gage, mais le garder plus longuement, et, dans ce cas, accumuler intérêts et capital pour former un

(1) Archives vaticanes : Armoire XXIX, *Clement. VII Div. Cameral.*, t. LXXXI, fol. 55. — Le 8 octobre 1566, le camérier de Pie V enjoignit aux Juifs de Rome de ne pas exiger plus d'un bolonais par écu chaque mois, c'est-à-dire 12 % par an ; *Ibid.*, t. CCXXIV, f. 18.

Digitized by Google

capital nouveau, dont l'emprunteur sera redevable et dont il paiera les intérêts chaque mois, comme s'il l'avait touché tout entier en espèces sonnantes. Une opération analogue pourra se faire si l'emprunteur sollicite un nouveau prêt avant l'échéance du treizième mois.

Ces gages, nul créancier de l'emprunteur ne pourra les séquestrer dans les mains des Juifs. Viennent-ils à les perdre, si leur valeur peut s'établir avec certitude, les banquiers en paieront l'équivalent à l'emprunteur. Dans l'hypothèse où leur valeur ne serait point fixée, les Juifs paieront le double de la valeur fictive dont on est convenu au moment du dépôt. Dans l'un et l'autre cas, le capital et les intérêts dus seront saufs. Les teignes ou les souris gâtent-elles le gage, la banque et le maître du gage nommeront chacun un représentant pour apprécier le dégât, et la banque le réparera, à moins qu'il ne s'agisse d'objets de vil prix. N'oublions pas de dire que les gages apportés du dehors échapperont à toute taxe.

Ce n'est pas assez de faire un placement avantageux. Il faut que le capital ne se perde pas et que l'intérêt se paie. Certains Juifs obtiennent des Papes d'être préférés aux autres créanciers (1). David et son fils n'en sont point là : mais, du moins, ils avisent à toucher leur dû intégralement.

Les débiteurs qui se mettent en retard pour régler leur compte paieront l'arriéré, et les intérêts continueront à courir jusqu'au jour où ils seront libérés de leur dette; à leur défaut, ces intérêts seront exigibles de leurs fidéjusseurs. En outre, les débiteurs ne pourront se prévaloir des privilèges, sauf-conduits, lettres dilatoires ou autres causes qui retarderaient le paiement, à moins qu'ils n'y soient autorisés par le Saint-Siège ou la Chambre apostolique, et dans ce cas la banque doit recevoir une nouvelle garantie que le paiement s'effectuera à bref délai. Si les Juifs acceptent comme paiement du blé, du vin, de l'huile, des légumes, du bois, des biens meubles, ils ne seront soumis qu'aux impôts qui s'appliquent aux citoyens d'Imola.

(1) Archives vaticanes : *Paul. III, vol. cit.*, fol. 60.

Digitized by Google

La banque peut, à un moment donné, être dépourvue de fonds. Les banquiers se réservent le droit d'emprunter de l'argent à leur coreligionnaires. Nous savons par ailleurs que les Juifs en empruntaient aussi aux chrétiens. « On les savait bons payeurs, on leur prêtait volontiers, pas trop cher. Eux prêtaient, à l'Etat fort cher, aux particuliers encore plus » (1).

Telles sont les dispositions de l'acte du 3 novembre 1529. Mais ne seront-elles pas lettre morte? Quelques articles ont pour but d'obvier à ce péril.

En premier lieu, ni supérieurs, ni villes, ni officiers, ni prédicateurs, ni inquisiteurs de l'hérésie, ni autres personnes, ecclésiastiques ou civiles, publiques ou privées, ne pourront rien faire au préjudice de David et des siens et à l'encontre de la présente concession. Si quelqu'un avait la hardiesse de contrevenir à cette défense, les Juifs n'encourraient aucune peine en lui désobéissant.

Aux livres de comptes et journaux de la banque, tenus suivant l'usage des banquiers juifs, foi pleine et entière sera accordée comme aux livres des marchands chrétiens. Si, par inadvertance et non par la malice des Juifs, quelques erreurs se glissent dans les écritures, la banque paiera le double de la somme à laquelle monte l'erreur, sans être punie de faux ou autrement.

Les notaires, les avocats, les procureurs pourront, et, moyennant un salaire convenable, devront prêter leurs offices aux Juifs. De même les juges devront leur rendre justice sommaire, sans bruit de jugement, sur le vu de la vérité et sans appel. Ces juges seront l'évêque d'Imola ou son vicaire général, le gouverneur, son lieutenant, le recteur, le podestat, le commissaire et les autres officiers de la ville, du comté et du district d'Imola.

Les articles de cette concession doivent être entendus littéralement et interprétés à l'avantage des banquiers juifs. S'ils donnent lieu à quelque difficulté, si l'on objectait que les Juifs leur ont contrevenu en tout ou en partie, l'affaire

(1) E. Rodocanachi, *op. cit.*, p. 245.

Digitized by Google

sera portée devant le Pape ou son camerlingue, qui seuls auront le droit d'en connaître. Le Saint-Siège est, en effet, l'ordinaire universel des Juifs — *noi che siamo i proprii e universali ordinarii delli Hebrei.* Toutefois, comme il serait fastidieux de recourir au Saint-Siège quand on se trouvera en face de difficultés insignifiantes, les Juifs auront recours au légat et au président de la Romagne, au gouverneur d'Imola et à son lieutenant, ou à l'un deux. On ne pourra les citer malgré eux devant d'autres tribunaux.

***

On le voit, rien ne manque. Un auteur dit que les usuriers ne méritent pas qu'on chante à leur mort le *Requiem æternam,* car, n'ayant jamais laissé leurs débiteurs en repos durant cette vie, ils ne sont pas dignes du repos de la vie future (1). Avec les quarante-deux articles de l'acte d'érection de leur banque, avec un taux d'intérêt qui s'élevait à 30 ou 40 % et au-delà, avec la masse de précautions dont ils s'étaient entourés, David et son fils se trouvaient en mesure, si bon leur semblait, de troubler le repos des débiteurs médiocrement solvables. Les sangsues n'avaient qu'à vouloir être tenaces : elles étaient libres de sucer jusqu'à la dernière goutte de sang et jusqu'à la dernière goutte d'or.

Un Clément VII était-il vraiment réduit à subir ces conditions réellement draconiennes ? Si oui, il était fort à plaindre. Si non, on avouera que sa bienveillance envers les Juifs fut extrême.

(1) Tomaso GARZONI, *La piazza universale di tutte le professioni del mondo e nobili et ignobili*, Venise, 1686, p. 560.

Félix VERNET.

Digitized by Google

# REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

I. Brandi, *La Question biblique.* — Robert, *les Etudes bibliques.*
II. De Girard, *Etudes de géologie biblique, le déluge.*
III. Schæpfer, *Histoire de l'Ancien Testament.*
IV Girdlestone, *Passages doubles dans l'Ancien Testament.*
V. M. Krenkel, *Etudes sur saint Paul.*
VI. Combe, *Grammaire grecque du Nouveau Testament.*
VII. Kennedy, *Sources du vocabulaire du Nouveau Testament.*

I. — Les livres et surtout les articles de revues sur l'encyclique *Providentissimus Deus* se multiplient, sans nous apporter rien de bien nouveau ou même de très intéressant. Un « catholique anglais » a prétendu se faire l'écho des catholiques anglais et américains en présentant quelques remarques sur deux propositions qui ressortent de l'encyclique : 1° La Bible est totalement exempte de tout mélange d'erreur, parce que l'erreur ne peut venir que d'une source humaine, et que les sources humaines sont exclues par la doctrine que Dieu est non seulement l'inspirateur, mais aussi l'auteur des Ecritures. 2° Il est impossible d'étudier scientifiquement le texte sans jamais rencontrer sur son chemin aucun des fâcheux problèmes de la « critique transcendante ». Et le « catholique anglais », qui est, dit-on, un diplomate autrichien, pour combattre la première proposition et établir la seconde, ressasse de vieilles objections ridicules qu'un étudiant ecclésiastique de première année résoudrait sans peine. Le « catholique anglais » aurait pu trouver mieux et, s'il avait été un peu au courant des derniers travaux rationalistes, il aurait

Digitized by Google

présenté des difficultés plus sérieuses. Laissant de côté Voltaire et les déistes anglais, il y aurait appris surtout que la question des livres saints était actuellement posée comme un problème de critique littéraire, et que le rationalisme se préoccupait peu, actuellement, du plus ou moins de véracité historique de la Bible, cette question ne pouvant être résolue, à leur dire, que dans la mesure où l'autre le sera.

Le P. Brandi, rédacteur à la *Civiltà cattolica*, a cru utile de répondre(1) à ces objections vieillottes du « catholique anglais ». Nous reconnaissons qu'il l'a fait victorieusement; il a expliqué les prétendues erreurs scientifiques et historiques de la Bible et prouvé qu'il n'existait aucune contradiction entre les textes. Etait-ce vraiment la peine de réimprimer des réponses que l'on trouve dans tous les commentaires? Qui donc nous délivrera du lièvre qui rumine, du mouvement du soleil autour de la terre et d'autres objections de cette force?

Le P. Brandi ne s'en est pas tenu à ces réfutations faciles; il a commencé son travail, et c'en est la meilleure partie, par l'exposé de la doctrine catholique sur l'inspiration des Livres sacrés. Il analyse très bien le concept catholique de l'inspiration. Dieu est dit l'auteur des saintes Ecritures, en ce sens qu'il est leur cause efficiente particulière, non pas unique, mais principale; il se sert de la coopération de l'homme comme d'une cause secondaire et instrumentale. L'homme coopère à l'inspiration divine comme un instrument physique, vivant, intelligent et libre. Il s'ensuit que les éléments constitutifs de l'inspiration sont : motion de la volonté, lumière de l'intelligence, assistance et direction divines.

Cet exposé terminé, le P. Brandi passe à la question de l'inerrance de la Bible et il s'occupe d'abord de la découverte qu'a faite un écrivain pseudonyme de la *Rassegna Nazionale* (1er mai 1894). Eufrasio, ainsi qu'il se nomme, assure gravement que Léon XIII dans son encyclique en-

(1) S. M. Brandi, S. J. *La Question biblique et l'encyclique* Providentissimus Deus. Traduit de l'italien par Ph. Mazoyer; in-12 de 245 pages. Paris, Lethielleux, 1895. — 2 fr. 50.



Digitized by Google

seigne que la Bible contient des erreurs. Le Pape répète que les écrivains sacrés ont employé dans les matières scientifiques le langage ordinaire, parlé de leur temps : « Le langage ordinaire, dit Eufrasio (15 juin, *R. N.*) qu'est-ce à dire ? C'est évidemment parler comme parlent les hommes, avec tout ce mélange de jugements erronés que comporte le langage commun. » Donc les écrivains sacrés ont répété les erreurs communes de leur époque. Le P. Brandi répond que les écrivains sacrés n'ont pas employé, en effet, un langage rigoureusement scientifique, mais du manque de précision à l'erreur il y a loin. La distinction est subtile, mais est-elle même bien fondée ? Quand la Bible dit que Josué arrêta le mouvement du soleil, cette proposition, dans son sens obvie, est-elle seulement inexacte? Par conséquent, ne vaudrait-il pas mieux dire que ces manières de parler constituent seulement des erreurs apparentes?

C'est, paraît-il, l'interprétation qu'adopte M. Ch. Robert, de l'Oratoire de Rennes, dans la réponse qu'il fait au « catholique anglais » (1). « Qu'il puisse y avoir dans la Bible des erreurs et des inexactitudes en matière scientifique et historique, c'est ce que l'encyclique, nous venons de le voir, ne nie pas. » Et il réfute à nouveau les objections de l'anonyme anglais. Ses réponses, qui ont précédé d'ailleurs celles du P. Brandi, sont bonnes, mais ne présentent non plus aucun point de vue nouveau. Ce qui nous a paru plus digne d'attention c'est le chapitre final, qu'il consacre à l'origine du Pentateuque. Voici en résumé son opinion. Moïse a écrit des mémoires historiques et des préceptes religieux. Il narra dans un livre la relation de la défaite d'Amalec par Josué et décrivit les campements qu'occupèrent les Israélites. Ce livre n'est pas un de ceux qui forment le Pentateuque, mais un de ces recueils, depuis longtemps perdus, et dont l'Ancien Testament nous a conservé seulement les noms. C'est le livre des *Guerres de*

(1) Ch. ROBERT. *Les Etudes bibliques.* Réponse à l'*Encyclique et les catholiques anglais et américains ;* in-8 de 63 pages. — Paris, Berche et Tralin, 1894. — 1 fr. 50.

Digitized by Google

*Jéhovah*, dont parlent les Nombres. A cette collection les derniers rédacteurs de la Bible durent emprunter les récits des événements militaires de l'époque de Moïse et les insérer dans les parties du Pentateuque qui traitent de cette époque. Comme législateur, Moïse écrivit toutes les lois de Jéhovah, édictées sur le mont Sinaï, et qui constituèrent le *Livre de l'Alliance*. Celui-ci a dû être déversé dans les parties législatives du Pentateuque, avec des modifications, que nécessitèrent les diverses situations du peuple d'Israël. Il n'est pas plus possible, nous semble-t-il, de reconstituer ce *Livre de l'Alliance*, tel qu'il était à l'époque de Moïse, que de rééditer dans son état premier le livre des *Guerres de Jéhovah* qui fut l'œuvre historique du grand libérateur d'Israël. Enfin, pour faire revivre les espérances des Israélites et relever leur courage, Moïse leur narrait l'histoire de leurs ancêtres, les bénédictions dont Dieu les avait comblés, les promesses dont devaient hériter leurs descendants. Mais on ne peut conclure de là que les récits contenus dans la Genèse sont son œuvre. La Genèse est composée de doubles récits. Il faut supposer que les traditions mosaïques s'étaient fixées dans un double courant de récits, différents dans la forme ; l'un, par exemple, dans les tribus du Nord, l'autre dans celles du Sud ; un rédacteur, plein de respect pour la littérature nationale et sacrée de son pays, et scrupuleusement attentif à en rendre tous les traits, aurait réuni ces récits avec leurs variantes et formé ainsi le premier livre du Pentateuque. La même cause donnerait la raison des doubles récits et des variantes qui se rencontrent dans les autres livres. Ajoutons à cela les retouches, les notes explicatives, les altérations, les interpolations postérieures, dues aux scribes ou copistes, et l'on pourra expliquer ainsi les divers phénomènes littéraires que présente le Pentateuque. Sur la question de date, on peut dire que la formation première de ces doubles récits ne peut être reportée au XVI^e^ ou au XV^e^ siècle, c'est-à-dire avant Moïse. C'est là le point qu'il faudrait surtout démontrer. Nous ne répondrons pas d'ailleurs à M. Robert par une fin de non-recevoir, nous

Digitized by Google

lui demanderons seulement de prouver ses propositions.

II. — Les travaux sur le déluge biblique sont déjà fort nombreux, et comme aucune découverte n'est venue apporter plus de lumière sur les parties, restées obscures, de ce grand événement, il ne semble pas qu'il y eût lieu de traiter la question à nouveau, sinon pour la résumer ou pour faire connaître les diverses opinions qui se sont produites à son sujet, ainsi que les explications qui ont été données du phénomène. C'est ce que vient de faire M. Raymond de Girard, professeur agrégé à l'école polytechnique de Zurich. Son but « n'est pas de contribuer à l'avancement de la science exégétique, mais seulement d'en fixer et d'en vulgariser les résultats en faisant un exposé aussi complet que possible, quoique bref, de l'état actuel de la question du déluge ». Son plan primitif avait été de traiter le sujet en six chapitres : I. Caractères essentiels du déluge; II. La tradition diluvienne; III. L'universalité du déluge; IV. Etude anthropologique, le déluge et l'homme primitif. Mais M. de Girard s'aperçut bientôt que la matière était trop vaste pour un seul volume, et que certaines parties avaient déjà été traitées d'une manière telle qu'il était inutile d'y revenir. Il sectionne donc son œuvre et la publie par parties. En 1893, il a donné : *Le déluge devant la critique historique*, première partie, l'*Ecole historique*, et en 1894, *Le caractère naturel du déluge* (1).

Après avoir dit ce qu'on entend par déluge et montré qu'il ne fallait pas confondre le déluge biblique et le diluvium géologique, l'auteur étudie les traditions qui nous sont parvenues sur cet événement. Elles sont triples : le récit biblique, la tradition chaldéenne et les traditions

(1) Etudes de géologie biblique, *Le Déluge devant la critique historique*, par Raymond de Girard; 1re partie : l'*Ecole historique* : in-8° de XIII-374 pages, Fribourg, Librairie de l'Université, 1893. 7 fr. 50.
Etudes de géologie biblique, *Le caractère naturel du déluge*, par R. de Girard; in-8° de 286 pages, Fribourg, Librairie de l'Université, 1894. 5 fr.

Digitized by Google

éparses chez divers peuples. Les deux premières sont certaines et primitives; que faut-il penser des troisièmes? Sur celles-ci les opinions sont partagées et peuvent être rangées en trois classes :

1° L'école universaliste croit que tous les hommes ont connu le déluge et accepte, comme se rapportant au déluge biblique, toutes les traditions d'apparence diluvienne, qui se retrouvent chez la plupart des peuples. Les partisans de cette école admettent tous l'universalité ethnographique du déluge, ce qui explique l'universalité de la tradition. Parmi ceux-ci il faut citer comme les plus en vue: Hettinger, Luken, Crelier, Vigouroux, Lambert, Calmet, Reusch, Moigno, Gainet, Schæfer, Jürgens et, jusqu'à un certain point, Glaire.

2° L'école mixte, « plus critique que la précédente », distingue les traditions réellement diluviennes, qui sont aborigènes ou importées, empruntées ou dérivées, et les traditions pseudo-diluviennes. Ses conclusions sont que la race blanche, c'est-à-dire les Sémites, les Chamites et les Aryens, peuples noachides, atteints par le déluge avant leur séparation, ont seuls une tradition diluvienne réelle et originale; la race nègre n'a point de traditions sur le déluge ; la race jaune n'a que des traditions incertaines ou importées; dans la race rouge la question mythographique reste obscure. Le chef de cette école est Lenormant, ses représentants les plus connus, Jean d'Estienne, Motais, Jaugey.

3° L'école non-universaliste, « la plus consciencieuse et la plus scientifique », quoique certains de ses adhérents poussent la critique un peu trop loin, n'accepte pour réellement diluvienne et aborigène qu'une seule tradition, la tradition chaldéenne ou plutôt, d'après quelques-uns, la tradition sémitique. Cette tradition sémitique primitive produisit les trois traditions nationales, représentées par l'épopée babylonienne d'Izdubar-Gilgamesch, Bérose et le récit biblique. Quel est de ces trois documents le plus ancien? Dérivent-ils l'un de l'autre ou sont-ils indépendants? M. de Girard cite les diverses opinions. Cette tradition

Digitized by Google

nationale chez les Sémites fut importée dans les contrées voisines, et de ces importations, presque toujours accompagnées d'une transformation plus ou moins profonde de la tradition originale, seraient nées ces traditions, peu nombreuses d'ailleurs, que l'école regarde comme réellement diluviennes, mais importées. Parmi les représentants de cette école, M. de Girard cite : Halévy, Vernes, Réville, Chantepie de la Saussaye, Jeremias, Georges Smith, Franz Delitzsch, Renan, Dillmann, Diestel. Remarquons que pour ces trois écoles le déluge est un fait historique ; dans un prochain volume, il sera parlé de l'école mythique, qui nie la réalité historique du déluge.

Dans le travail publié l'année dernière, *Le caractère naturel du déluge* M. de Girard pose ainsi la question : La Genèse nous présente le déluge comme un événement providentiel, c'est-à-dire voulu de Dieu dans un but moral déterminé. Ce caractère moral de l'événement se retrouve, comme nous le verrons, sinon dans tous les récits du déluge, au moins dans le plus grand nombre d'entre eux.

Partant de là, il y a deux manières d'envisager le déluge : Cet événement providentiel dans son but, a pu être naturel ou miraculeux dans son essence, c'est-à-dire dans son mode de production. Pour atteindre son but, Dieu a pu procéder par la voie du miracle ou bien, au contraire, se servir des forces de la nature en les laissant agir selon les lois qu'il leur avait posées dès le commencement du monde.

Les deux opinions ont cours parmi les exégètes ; aucune définition dogmatique n'est intervenue dans la question, par conséquent la discussion reste libre. Et l'auteur cite toutes les théories, émises à ce sujet, depuis l'époque la plus ancienne jusqu'à nos jours. Il s'arrête longuement sur la controverse soulevée entre savants catholiques à propos des traces qu'aurait laissées le déluge sur nos continents. Il croit la question mal posée et se rallie à la théorie sismique de Suess, dont il a donné le résumé suivant dans la *Revue thomiste* (janvier 1894). « Sous l'influence d'un mou-

Digitized by Google

vement sismique, parti des profondeurs de la mer d'Oman, un ras de marée se précipite sur le littoral chaldéen. L'équilibre atmosphérique est détruit, un cyclone se déchaîne : il vient dans le fond du golfe Persique « relayer » en quelque sorte le séisme et porter plus avant dans les terres les masses d'eau accumulées par les ras de marée. En même temps des orages éclatent et des pluies « diluviennes » se précipitent à l'avant de la vague de ras, sur les campagnes de la Babylonie. Mais les effets produits, quelque effroyables qu'ils soient déjà, n'ont pas épuisé l'énergie des deux agents, dont ils dérivent : séisme et cyclone. Le premier va poursuivre sa marche vers le nord, ébranlant les alluvions de l'Euphrate et du Tigre, faisant déborder les canaux irrigateurs et jaillir les eaux souterraines, tandis que le second, balayant les bords du désert de Syrie, y soulèvera des trombes de sable qui s'avanceront vers l'est comme des « porteurs du ciel, trône des dieux », obscurcissant la clarté du beau soleil d'Orient. Enfin, l'onde sismique, marchant toujours au nord-ouest, atteindra les montagnes kurdes dans le voisinage du lac de Wan et, de même que, dans une série de billes alignées, le choc imprimé à la première fait partir la dernière, cette onde, née dans l'océan Indien, viendra accentuer, d'une manière imperceptible, mais réelle, le relief de ce massif montagneux qui noue l'Anti-Taurus au Kourdistan et que domine le mystique Ararat. » La conclusion de M. de Girard est donc que le déluge biblique fut un événement providentiel dans son but et dans son annonce, mais naturel dans le mode de sa réalisation.

Le travail de M. de Girard est, nous le reconnaîtrons volontiers, très intéressant ; il peut, en outre, rendre de très grands services à tous ceux qui voudront étudier la question du déluge, car ils y trouveront tout ce qui a été dit d'essentiel sur la question, mais il faudra beaucoup de patience à ceux qui le liront, car ce défilé ininterrompu d'opinions, citées textuellement, devient à la longue assez fastidieux.

Digitized by Google

III. — L'ouvrage que vient de publier le docteur Emilien Schœpfer, pourrait à bon droit être qualifié de commentaire historique et scientifique de l'encyclique *Providentissimus Deus* (1). Les rationalistes se plaisent à répéter que les Livres saints fourmillent d'erreurs et de contradictions. Le Saint-Père proteste, à diverses reprises, contre cette audacieuse affirmation et invite les savants catholiques à répondre à ces attaques. C'est ce que fait M. Schœpfer. Il présente, d'une manière très sommaire, les faits racontés dans l'Ancien Testament, et s'attache surtout à éclaircir les récits qui présentent quelque difficulté historique ou scientifique. Il serait très intéressant de suivre l'auteur dans le détail de ses explications, pour la plupart, il est vrai, déjà connues, mais qu'il a su présenter avec beaucoup de clarté, d'ordre et de méthode. L'auteur ne craint pas de multiplier les divisions, et nous lui en savons gré, car il nous facilite beaucoup ainsi l'intelligence de son œuvre. Il est d'ailleurs très bien au courant de toute la littérature de son sujet et, dans ses réponses, il sait choisir les meilleures preuves, sans s'arrêter à celles qui sont inutiles. On voit bien qu'il a voulu faire un manuel à l'usage des jeunes étudiants ecclésiastiques.

L'ouvrage est divisé en six parties. Dans la première partie, il est parlé de la création du monde, de la chute originelle, du déluge et de la dispersion des peuples ; toutes questions où il est difficile de s'orienter à travers les nombreux systèmes qui prétendent expliquer le texte ou le faire concorder avec les données scientifiques. Sur la création, l'auteur s'en tient à cinq théories et paraît incliner vers le concordisme idéaliste. Il place le paradis terrestre en Arménie. Il ne faut pas confondre le diluvium géologique avec le déluge biblique, mais il est possible que les bouleversements qui marquèrent la dernière période du premier soient dus au déluge. Celui-ci d'ailleurs ne s'est

(1) *Geschichte des alten Testaments* mit besonderer Rücksicht au das Verhæltniss von Bibel und Wissenschaft, von Dr Æ. Schœpfer. in-8° de VIII-544 pp. - Brixen, Buchhandlung der Kath.-politisch. Pressvereins, 1893-1894. 8 fr. 75.

Digitized by Google

pas étendu à la terre entière ; a-t-il détruit tous les hommes alors existants? C'est, dit M. Schœpfer, une question ouverte. On ne peut d'ailleurs en fixer l'époque, pas plus que la date de la création de l'homme. Les nombres donnés par la Bible ne sont pas certains, et, en outre, il y a probablement des lacunes dans les généalogies patriarcales.

La deuxième partie traite de la vocation d'Israël, de la Terre Sainte, d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et la troisième, d'Israël en Egypte, de l'Exode, de la Loi et du culte mosaïques, du tabernacle. L'auteur expose et discute très nettement les objections, que la critique moderne, et Wellhausen en particulier, ont faites contre l'ancienneté de la loi mosaïque et prouve que le Pentateuque est l'œuvre de Moïse.

La quatrième partie est consacrée à Josué, aux Juges, à Samuel, à David et à Salomon. Un paragraphe très intéressant traite de la poésie biblique et de la littérature didactique aux premiers temps de la royauté israélite. David n'est pas l'auteur de tous les psaumes ; il est vraisemblable qu'il n'a composé que les deux premiers livres ; le recueil fut augmenté de trois livres nouveaux, sans compter les psaumes introduits dans les livres déjà formés. Le Livre des Proverbes est dû à plusieurs écrivains. Le Cantique des Cantiques est une allégorie qui a Salomon pour auteur. Faut-il aussi lui attribuer l'Eclésiaste, c'est ce qu'affirme la majorité des critiques catholiques ?

La cinquième partie s'étend de la division du royaume de Salomon en deux jusqu'à la destruction du royaume de Juda. On y remarquera une étude sur la chronologie des rois d'Israël en rapport avec celle des Assyro-Babyloniens, et un tableau synchronique des royaumes de Juda et d'Israël. Toutes les questions relatives aux prophètes, à leur fonction, à leurs écrits et à leurs prédictions sont traitées avec ampleur et précision. Enfin, la sixième partie est consacrée aux temps qui s'écoulèrent de l'exil à Jésus-Christ. Dans un appendice, il est question du canon et du texte de l'Ancien Testament.

Dans ce travail, on le constatera, aucune des questions

Digitized by Google

soulevées de nos jours à propos des faits racontés dans la Bible, aucun des problèmes littéraires posés par la critique moderne n'ont été laissés de côté. M. Schœpfer les a tous abordés nettement et, s'il ne les a pas tous résolus, il a, du moins, signalé les solutions qu'en donnent les savants catholiques. Nous ne serions pas toujours de son avis, mais nous reconnaissons que ses opinions controversées ont un fondement solide. Voilà un bon livre que nous voudrions recommander à tous les étudiants ecclésiastiques, s'il était en leur pouvoir de le lire. Nous souhaiterons donc qu'il soit traduit en français, car il comblera une lacune dans notre littérature scripturaire.

IV. — Quiconque a lu les Livres des Rois et les Paralipomènes sait qu'il existe entre eux de très grandes ressemblances, plus que cela, qu'ils ont une matière commune, au point qu'il y a non seulement accord substantiel, mais très souvent identité de rédaction. L'un des deux a donc copié l'autre, ou bien ils ont puisé à la même source. Tel est le problème qu'essaye de résoudre M. Robert Girdlestone dans son récent ouvrage : *Deuterographs* (1). Au moyen de tableaux où sont rangés sur deux colonnes parallèles les textes concordants des Rois et des Paralipomènes, il détermine, aussi exactement que possible, les ressemblances et les divergences entre les deux textes. En appendice, il met aussi en regard les autres textes suivants, qui offrent le même phénomène de parallélisme que les précédents. D'abord, quelques courts passages extraits de différents livres de la Bible, puis Exode, x, 2-18, comparé à Deutéronome, v, 6-22 ; Josué, xv, xvi, xix, à Juges, i, ii ; Josué, xxi, à 1 Paralipomènes, vi ; I Par. ix, à Néhémie, xi. — Psaume, cviii à Ps. lvii, lx ; Ps. xl, à Ps. lxx ; Ps. xiv, à Ps. liii, Ps. cxv, à Ps. cxxxv ; Isaïe, xi, 6-9, à Isaïe, lxv, 25 ; Isaïe, xxxv, 10, à Isaïe, ii, 11 ; Isaïe, ii, 20 à Isaïe, xxxi,

(1) *Deuterographs*. Duplicate passages in the old Testament, their bearing on the text and compilation of the hebrew Scriptures, arranged and annotated by R. Girdlestone ; in-8° de xxxi, 172 pp.-Oxford, at the Clarendon Press, 1894. 9 fr. 35.

Digitized by Google

7; Isaïe, II, 1-5, à Michée, IV, 1-4; Jérémie, X, 12, à Jérémie, LI, 15; XXIII, 5, à XXXIII, 14; XLIX, 10, à L, 44: Jérémie, XLVIII, 45, à Nombres, XXI, 27; Jérémie, XLVIII, 29, à Isaïe, XVI, 6; Jérémie, XLVIII, 43, à Isaïe, XXIV, 17; Jérémie, L, 39, à Isaïe, XIII, 19; Jérémie, X, 13, à Psaume, LXXXV, 7; Jérémie, X, 25, à Psaume, LXXIX, 6; Jérémie, XLIX, 7 à Abdias, 8; I Par. VI, 22 à id. 33.

Dans les colonnes parallèles, les passages, concordants textuellement, sont écrits en romains, les divergents en italiques et les additions sont placées entre parenthèses. En note se trouvent les remarques critiques, qui nécessitent la citation du texte hébreu. Ainsi conçu, le travail est mis à la portée de tout le monde, mais il eût été plus scientifique d'établir la comparaison en donnant le texte hébreu lui-même et non une traduction. Les changements de mots et de phrases se distinguent encore, mais il faut aller chercher dans les notes les différences orthographiques et dialectales ou les variantes dues aux scribes.

De cette comparaison attentive il ressort qu'il y a tout à la fois accord des textes et variations considérables. Nous verrons d'où vient l'accord; relevons d'abord les variations. Les unes sont dues à la confusion, faite entre lettres similaires en hébreu, aux transpositions de lettres, aux contractions; les formes récentes ont été substituées aux anciennes; de même pour les mots. Les nombres ont été changés. Les Paralipomènes traitent le texte avec liberté; ils l'abrègent, le paraphrasent, le commentent.

A qui sont dues ces variantes? A l'auteur ou aux copistes? Voici à peu près les conclusions auxquelles arrive l'auteur. Les livres des Rois ont eu probablement pour rédacteurs définitifs le prophète Jérémie et son secrétaire Baruch; ceux-ci ont utilisé les annales des royaumes de Juda et d'Israël, écrites par parties séparées dans les écoles de prophètes; les listes officielles avaient été leur guide pour la chronologie. Les Paralipomènes ont utilisé les livres des Rois et les ont reproduits, autant que cela entrait dans le plan systématique de l'œuvre; pour certaines parties, ils ont

Digitized by Google

reproduit des documents inconnus aux Rois, de sorte qu'ils sont quelquefois plus complets que ceux-ci.

Cette étude, conduite avec beaucoup de soin et d'exactitude, nous fera bien comprendre quels étaient les procédés de composition des anciens historiens juifs. Nous verrons qu'ils ne se sont pas préoccupés de faire une œuvre d'art telle que l'auraient imaginée les rhéteurs grecs. Ils choisissaient les événements qui convenaient à la leçon qu'ils voulaient graver dans le cœur de leurs compatriotes; mais, ces événements, ils ne les racontaient pas eux-mêmes à nouveau, ils en empruntaient le récit aux annales déjà existantes. Ils n'y changeaient rien et ne cherchaient pas même à faire accorder de tout point les récits empruntés à des sources diverses. Cette méthode a été appliquée dans une certaine mesure, même par les écrivains de nos Evangiles synoptiques, avec cette différence toutefois que la matière préexistante était en majeure partie plutôt orale qu'écrite.

V. Nous regrettons d'avoir tant tardé à présenter à nos lecteurs les études très intéressantes de Max Krenkel sur divers points de la vie et des écrits de l'apôtre saint Paul(1). Quoiqu'elles ne soient plus dans leur nouveauté, elles méritent encore d'être discutées, et bien que, le plus souvent, nous ne partagions pas l'avis de l'auteur, nous reconnaissons néanmoins qu'il a traité les questions d'une manière très scientifique, en tenant compte de tous les documents. Ce qui, à nos yeux, rend son travail très précieux, c'est surtout d'avoir sur chaque point rassemblé les textes. On y trouvera ainsi les moyens de n'être pas de son avis.

Les études de M. Krenkel sont au nombre de huit. La première est consacrée à déterminer le lieu de naissance de saint Paul. Malgré l'affirmation deux fois répétée (*Actes*, XXI, 39; XXII, 3) par l'apôtre qu'il était de Tarse

(1) *Beitræge zur Aufhellung der Geschischte und der Briefe des Apostels Paulus*, von Max Krenkel, in-8 de VI-468 pp. Braunschweig. Schwetschke, 1890. 11 fr. 25.

Digitized by Google

en Cilicie, Krenkel croit avec saint Jérôme que Paul était de Giscala en Galilée. Il serait né dans cette bourgade, mais il émigra à Tarse avec ses parents, lorsque Giscala fut prise et détruite par les Romains; (*de Viris illustr.*, *Paulus*, v). Si les Actes des Apôtres disaient seulement de Paul qu'il était de Tarse, Ταρσεύς, cette expression pourrait s'expliquer, mais ils affirment qu'il est né à Tarse, γεγεννημένος ἐν Ταρσῷ τῆς Κιλικίας, et, par conséquent, à moins de nier la véracité historique des Actes, il faut bien croire qu'il était originaire de cette ville.

L'explication qui est donnée dans le second article des deux noms de l'apôtre ne nous paraît pas plus heureuse. Jusqu'au milieu du treizième chapitre des Actes, XIII, 9, l'apôtre est appelé Saul; dans ce verset il est dit qu'il s'appelait aussi Paul, et depuis lors on ne lui donne plus que ce nom. Les exégètes ont souvent essayé d'expliquer ce changement de nom. La solution la plus simple, à notre avis, est celle qui voit, dans ce fait, un exemple nouveau de cette habitude, assez répandue chez les Juifs du temps, de porter un double nom, l'un juif, l'autre étranger, ordinairement grec. Pour les Juifs, l'apôtre s'appelait Saul et, tant qu'il n'est en rapport qu'avec ses compatriotes, les Actes lui donnent ce nom. A Tarse, colonie romaine, il avait reçu ou pris, avec la qualité de citoyen romain, le nom latin de Paulus, et lorsqu'il entre en contact avec la Gentilité, il est appelé par les Actes de ce nom, probablement parce que les sources, que suivait saint Luc, lui donnaient un nom différent, suivant qu'elles étaient d'origine juive ou pagano-chrétienne.

Krenkel croit qu'à la circoncision l'apôtre reçut un nom hébreu, mais il ne sait lequel. En tout cas, ce ne put être celui de Saul, car ce nom était exécré par les Juifs pour avoir été porté par le meurtrier des prêtres de Dieu. Il fut donné à Paul par les premiers chrétiens, qui voyaient en lui le persécuteur du Messie, comme le premier Saul fut le persécuteur du jeune David, figure du Messie. Cette hypothèse manque de fondement. Et, d'abord, ce nom de Saul n'était pas en exécration chez les Juifs. Au temps même

Digitized by Google

de Jésus-Christ, sans parler des inconnus qui le portèrent, nous trouvons ainsi appelés des docteurs célèbres, dont es noms nous ont été conservés dans le Talmud : Abba Saul, Saul ben Botnith, et deux autres Saul mentionnés par Josèphe. Peut-on croire, en outre, que les Actes auraient appelé l'apôtre d'un nom qui devait le stigmatiser laux yeux de ses frères dans la foi ?

Dans la troisième étude, Krenkel se demande si saint Paul a jamais été marié. Avec la très grande majorité de la tradition catholique il répond que non et explique les témoignages divergents. Un des plus frappants est celui de saint Ignace d'Antioche, écrivant aux Philadelphiens (IV) et leur nommant Pierre et Paul et les autres apôtres comme ayant été engagés dans les liens du mariage. On cherchera vainement ce texte dans les lettres authentiques de saint Ignace. Il ne se trouve que dans la recension interpolée des lettres ignatiennes, qui date au plus tôt du IVe siècle. Qu'à cette époque on ait cru au mariage de saint Paul, c'est possible, puisque nous trouvons des textes analogues dans Clément d'Alexandrie et Origène; mais divers textes des épîtres de saint Paul montrent trop clairement que l'apôtre n'a jamais été marié pour que nous puissions supposer le contraire.

La quatrième étude traite en détail le fameux problème de l'épine, que saint Paul nous dit porter en sa chair. Voici le texte discuté : « Et afin que je ne m'élève pas à cause de la grandeur de ces révélations, il m'a été donné une écharde (épine) dans ma chair, un ange de Satan pour me souffleter. A ce sujet, trois fois, j'ai prié le Seigneur, afin qu'il se retirât de moi et il m'a dit : Ma grâce te suffit, car ma force s'accomplit dans la faiblesse. Je me glorifierai donc très volontiers plutôt dans mes souffrances, afin que la force du Christ habite en moi. C'est pourquoi je me complais dans les souffrances, dans les opprobres, dans les nécessités, dans les persécutions, dans les angoisses pour le Christ : car lorsque je suis faible, c'est alors que je suis fort. » II *Cor.*, XII, 7-17. A prendre ce passage dans son ensemble, il ne semble pas douteux que saint Paul ne parle ici de

Digitized by Google

souffrances corporelles, qui sont pour lui une humiliation et dont cependant il se glorifiera, dans lesquelles même il se complaira, car elles sont pour lui une occasion de faire éclater la force du Christ, qui vient soutenir sa faiblesse. Comment a-t-on pu croire qu'il s'agit ici de tentations charnelles ? Le contexte tout entier s'y oppose. S'il s'agissait ici de « l'aiguillon de la chair », suivant la traduction, qui confond σκόλοψ avec κέντρον, saint Paul pourrait-il conclure qu'il vient de se vanter en parlant ainsi, et qu'en définitive, il n'est en rien inférieur aux apôtres par excellence ? Cette interprétation du texte, qui voit dans cette épine l'aiguillon de la volupté, interprétation que l'on entend répéter à chaque instant par les prédicateurs, a été inconnue à tous les Pères grecs, ainsi qu'aux Pères latins, à l'exception de saint Grégoire le Grand (VI^e siècle). Elle est née de la traduction de la Vulgate : *stimulus carnis*. Le P. Cornely, dans son Commentaire sur la II^e Ep. aux Corinthiens (p. 326) déclare qu'elle est dénuée de toute espèce de vraisemblance. Il croit donc avec la plupart des Pères grecs et latins, que saint Paul parle ici d'une maladie qui lui faisait éprouver des souffrances cruelles; c'est de celle-là probablement qu'il parle aux Galates, IV, 13.

Mais quelle est cette maladie ? Déjà les anciens commentateurs s'étaient posé cette question, mais aucun n'avait pu donner une réponse, appuyée sur des preuves indiscutables. Krenkel croit que saint Paul était épileptique. Les crises plus ou moins fréquentes, qu'il subissait, ne diminuaient en rien l'énergie de sa volonté ou la lucidité de son intelligence, car on connaît des hommes de haute valeur, célèbres dans l'histoire pour la grandeur de leurs conceptions et la hardiesse de leurs entreprises, qui cependant ont été épileptiques. Et il cite Cambyse, Jules César, Mahomet, Charles le Gros, Alfred le Grand, Ferdinand V, Pierre le Grand, Napoléon I^er, Pie IX. Volontiers, interprétant la parole d'Aristote, il dirait que tous les philosophes, les grands hommes d'Etat, les poètes et les artistes ont été épileptiques. C'était, d'après les anciens, la maladie sacrée. L'argument principal que présente Krenkel pour

Digitized by Google

établir sa thèse est le passage de l'épître aux Galates, IV, 14, où saint Paul dit à ceux-ci : « Vous savez que je vous ai pour la première fois prêché l'Evangile dans une infirmité de (ma) chair; et vous n'avez point méprisé ni rejeté avec dégoût (ἐξεπτύσατε) l'épreuve que vous aviez à souffrir dans ma chair. » Le mot ἐξεπτύσατε, qu'emploie ici saint Paul, indiquerait le genre de maladie, dont il souffrait; ἐκπτύω signifie rejeter en crachant. C'est l'acte que faisaient autrefois les assistants en face d'un homme, en crise d'épilepsie. Et Krenkel nous cite de nombreux textes à l'appui de cette affirmation. Saint Paul était donc épileptique, puisqu'il remercie les Galates de ne pas avoir fait contre lui l'action ordinaire en ce cas. L'argument, on l'avouera, est spécieux, mais est-il suffisant? D'abord il ne semble pas que l'apôtre ait ici employé le mot ἐξεπτύσατε au sens propre, mais bien au sens figuré de « rejeter avec dégoût »; en outre est-ce seulement l'épilepsie que les anciens conjuraient en crachant? N'agissaient-ils pas de même pour les autres maladies contagieuses? Enfin, si nous pratiquions l'exégèse ultralittérale, à la façon du Dr Krenkel, ne dirions-nous pas que saint Paul était plutôt affligé d'une maladie des yeux, puisqu'il dit aux Galates en leur parlant de cette maladie : « Je vous rends témoignage que si cela vous eût été possible, vous vous seriez arraché les yeux et vous me les eussiez donnés. » v, 15.

Ces brèves analyses indiqueront suffisamment l'intérêt que présentent les études de Max Krenkel; voici le titre de celles que nous n'avons pas eu le temps de résumer : V, Le combat avec les bêtes fauves à Ephèse. I *Cor.* xv, 32; VI, Les relations personnelles et épistolaires de saint Paul avec l'Eglise de Corinthe; VII, Eclaircissements de quelques passages de la première épître aux Corinthiens; VIII, Parties authentiques des épîtres pastorales.

VI. Nous présentions, il y a quelques mois à peine à nos lecteurs une nouvelle édition de la *Grammaire du grec du Nouveau Testament* par Winer, et nous constations les progrès que faisait, chaque jour, la philologie sacrée. Nous

Digitized by Google

émettions le vœu que, puisque nous n'avions aucun ouvrage analogue en français, on nous donnât bientôt une traduction française de cette œuvre, restée jusqu'à présent non égalée. Nos désirs sont comblés en partie, mais d'une tout autre façon. Un professeur de l'Université de Lausanne, M. Ernest Combe, vient de publier en français une *Grammaire grecque du Nouveau Testament* (1). En attendant une grammaire grecque, écrite par un savant catholique, celle en particulier que nous promet l'abbé Viteau, auteur de la remarquable étude sur le Grec du Nouveau Testament, que nous avons analysée l'année dernière, nous ferons bon accueil à celle de M. Combe. L'auteur est protestant, mais il paraît avoir eu soin, excepté en deux ou trois passages, p. 19, 59, 158, d'éviter tout jugement critique ou dogmatique.

Dans une lettre qui sert de préface, l'auteur cite, pour justifier son travail, la page que Benoist plaçait en tête de son introduction aux œuvres de Virgile. La grammaire, disait-il, doit tenir une grande place chez ceux qui veulent étudier un texte : « Négliger la grammaire porte malheur. En réalité, elle n'est pas le but dernier de notre connaissance; elle est l'instrument d'un effort plus élevé de notre esprit. Les tournures, les locutions, les acceptions des mots sont les moyens dont l'auteur s'est servi pour rendre sa pensée. Lorsque nous sommes entièrement instruits sur la valeur de ces matériaux, nous pénétrons plus profondément dans cette pensée. L'emploi d'un génitif, d'un accusatif, d'un présent ou d'un parfait, d'un indicatif, d'un subjonctif, d'un infinitif, la place donnée à une particule, la disposition des mots dans la phrase ne sont pas chose indifférente. La science de tous ces détails permet de saisir les nuances les plus délicates de l'idée et du sentiment. » Qu'on veuille donc bien en être persuadé; il ne peut y avoir d'exégèse sérieuse, si l'on n'a pas étudié à fond la structure grammaticale de la phrase grecque et si l'on

(1) *Grammaire grecque du Nouveau Testament*, par Ernest Combe, in-8 de 189 pages. Lausanne, Bridel, 1894. 4 fr.



Digitized by Google

ne connaît pas le sens exact des mots. C'est aux prédicateurs surtout que nous oserons recommander ces études ; lorsqu'ils les auront approfondies, on ne les entendra plus se plaire à ces explications qui, sous prétexte de sens accommodatice, défigurent la pensée des auteurs sacrés, quand elles ne la contredisent pas absolument.

La *Grammaire grecque* de M. Combe sera une excellente introduction à cette étude, et les étudiants ecclésiastiques y trouveront le nécessaire pour l'intelligence des textes, qu'ils ont entre les mains. L'auteur y a développé davantage ce qui était particulier au grec du Nouveau Testament, mais en soi cette grammaire est complète ; on y trouve expliquées toutes les formes de la langue. Elle a été, en outre, rendue plus vivante par le mélange de la morphologie et de la syntaxe. Après avoir exposé les formes, M. Combe donne les règles de leur emploi. Sur chaque partie du discours on possède ainsi l'essentiel, excepté sur la syntaxe du verbe qui aurait pu être plus développée.

En terminant, M. Combe a caractérisé la langue et le style du Nouveau Testament ; il a très bien montré que la rhétorique y tenait très peu de place et que ce n'était pas au point de vue de la pureté de la langue qu'il fallait juger ce livre. Ce n'est pas qu'on n'y puisse relever diverses figures de langage, la métaphore, la métonymie, la paronomase, et, en particulier, la forme poétique des Hébreux, le parallélisme de pensée ; en fait, la trame linguistique est bien le grec, mais un grec familier, à base hébraïque, surtout au point de vue syntaxique.

Tout en reconnaissant l'excellence du travail de M. Combe nous aurions bien quelques observations à faire ; mais comme elles sont toutes de détail et en somme peu importantes, nous les laissons de côté. Encore une fois, nous recommandons l'étude de cette *Grammaire grecque du Nouveau Testament* à tous, mais surtout aux élèves de nos facultés de théologie.

VII. — A l'étude de la grammaire du Nouveau Testament doit être jointe celle de son vocabulaire ; c'est dans ce der-

Digitized by Google

nier, en effet, que nous apprendrons la signification exacte des mots employés par nos écrivains sacrés. Depuis longtemps on a constaté que ces termes n'avaient pas toujours le même sens que dans les auteurs classiques de la belle époque et que la version des Septante avait fortement influencé le vocabulaire du Nouveau Testament, mais personne jusqu'à présent n'avait étudié dans le détail les sources du grec du Nouveau Testament et n'avait séparé nettement les mots d'origine classique d'avec ceux qui étaient plus récents. C'est ce que vient de faire avec beaucoup de précision le Dr Kennedy (1).

Il recherche d'abord quel était l'état de la langue grecque au IIIe siècle avant Jésus-Christ, puis il établit les diverses influences qui ont agi sur la traduction grecque des Septante. Après avoir déterminé les sources d'où dérive le grec du Nouveau Testament, il compare les vocabulaires des Septante et du Nouveau Testament, à divers points de vue, puis il pose les conclusions suivantes : La traduction des Septante est écrite dans le grec de la conversation, mais passé à travers un esprit sémitique et imprégné par conséquent de caractéristiques sémitiques ; elle a beaucoup d'éléments communs avec la langue littéraire de l'époque, la κοινή, mais elle reproduit souvent aussi le langage familier. Ce qui lui est spécial, c'est la formation d'une nouvelle terminologie théologique. Elle a certainement influé sur les écrivains du Nouveau Testament, mais moins qu'on ne le dit ordinairement. Que ceux-ci aient emprunté aux Septante des termes théologiques, c'était inévitable, quoique plus d'un mot de ce genre ait, dans le Nouveau Testament, un autre sens que dans la version alexandrine ; qu'en outre, ils aient employé des mots déjà sémitisés dans leur signification, on le comprend très bien, mais il faut constater aussi que sur les trois cents mots qui ont, dans le Nouveau Testament, une signification biblique

(1) *Sources of New Testament Greek* or the influence of the Septuagint on the vocabulary of the New Testament by. Rev. H. KENNEDY ; in-8° de x-172 pp. — Edinburgh, Clark, 1895, 6 fr. 25.

Digitized by Google

spéciale, une centaine seulement se trouvent avec le même sens dans les Septante. Sur les 555 mots de toute nature, qui se trouvent dans le Nouveau Testament et qui ne se rencontrent pas dans les auteurs grecs, il en est 400 qui lui sont absolument propres, les 150 autres se retrouvant dans les Septante. A mesure cependant que l'on découvre des inscriptions nouvelles ou des écrits d'auteurs comiques de l'époque avoisinant Jésus-Christ, le nombre de ces ἅπαξ λεγόμενα diminue ; ce qui, ainsi que le grand nombre des mots communs à Aristophane, aux auteurs comiques et au Nouveau Testament, démontre nettement ce fait que la langue du Nouveau Testament était bien la langue de la conversation.

Voici le relevé très intéressant qu'a fait M. Kennedy des sources diverses auxquelles sont empruntées, directement ou à travers les Septante, les mots du Nouveau Testament. Si l'on excepte les noms propres et leurs dérivés, il y a dans le Nouveau Testament 4829 mots. 3850 mots sont pré-aristotéliens, soit 80 % du vocabulaire. 950 sont post-aristotéliens; 300 se retrouvent dans la langue littéraire du temps; 36 sont hébreux, 24 latins, 2 de langue étrangère; 580 sont spéciaux aux Septante ou au Nouveau Testament mais, de ceux-ci, près de 400 sont particuliers à ce dernier.

Ce travail du Dr Kennedy est excellent et bien appuyé sur des faits précis. Il rendra de grands services à tous ceux qui voudront étudier de près la langue du Nouveau Testament; nous le leur recommandons donc très volontiers.

Publications récentes : F. de HUMMELAUER, *Commentarius in Genesim.* — F. S. TIEFENTHAL, *Daniel explicatus.* — *Das heilige Evangelium nach Markus.* — J.-B. LIGHTFOOT, *Notes on the Epistles of St Paul from unpublished Commentaries.* — MEIGNAN (Card.), *De l'Eden à Moïse.* — BRÜCKER, *Questions actuelles d'Ecriture sainte.* — MIELZINER, *Introduction to the Talmud.*

E. JACQUIER.

Digitized by Google

# MÉLANGES

## *LES ÉVÊQUES PENDANT LA RÉVOLUTION* [1]

« Nous connaissons peu de livres aussi instructifs et aussi intéressants que cette belle et consciencieuse étude de M. l'abbé Sicard sur l'ancien clergé de France, écrivions-nous ici même, à la date du 15 avril 1893, après lecture de la Ire partie du bel ouvrage susnommé. Sujet d'importance et de saison; connaissance approfondie des matière traitées, hommes et choses; érudition immense, sûre et variée; mise en œuvre habile; impartialité pleine; culte du document précis, vivant, qui met tout de suite et partout le lecteur en contact immédiat avec les choses elles-mêmes, voilà ce dont est rempli le livre de M. Sicard, et qui rappelle les meilleures pages de M. Taine, moins sans doute le relief extrême, l'incisive concision et la couleur intense qui sont le propre du maître. En somme l'ouvrage est excellent de tout point, et au lieu de disputer sur quelques vétilles, nous aimons mieux en féliciter et remercier l'auteur. »

Que le bienveillant lecteur nous pardonne de nous citer ainsi nous-même ; le vrai coupable ce n'est pas nous, c'est M. l'abbé Sicard en personne; c'est lui qui, faisant preuve des mêmes précieuses qualités dans la IIe partie de son

(1) **L'ancien Clergé de France**, deuxième partie : *Les Evêques pendant la Révolution;* par l'abbé SICARD, in-8, 513 pages. Victor Lecoffre, Paris, 1894.

Digitized by Google

bel ouvrage, est responsable de l'uniformité des compliments.

Ce second gros volume, compact et nullement bouffi, est bien en effet le digne frère du premier. Il en a tous les traits, il est d'aussi belle venue, d'aussi robuste constitution; il l'emporte même sur son aîné en ce point que, traitant de l'héroïque et douloureuse lutte soutenue par l'Eglise de France contre les assauts de la Révolution déchaînée, il est plus tragique, plus émouvant, plus riche en nobles exemples et en fécondes leçons. Il peut n'être pas inutile d'en méditer les enseignements, à la veille d'événements qui s'annoncent graves pour l'Eglise de France.

L'ouvrage s'ouvre par une suite à la Ire partie, publiée en 1893. L'auteur achève là de nous dire, dans un 3e livre divisé en 4 chapitres, ce qu'étaient nos évêques avant la Révolution, quelle était la valeur morale de ce brillant épiscopat, dans quelles conditions s'opérait le choix des évêques et des cardinaux de l'ancien régime, combien était petit en réalité le nombre de ceux qu'on pouvait, à la veille de la Révolution, stigmatiser du nom de mauvais évêques, et combien grand par contre celui des vrais pasteurs. Aux termes de ses conclusions, le choix des évêques est meilleur durant les 150 ans qui précèdent la Révolution que ne pourraient le faire croire les ambitions de famille et les intrigues de cour. Le pouvoir qui nomme a généralement conscience de sa responsabilité, malgré de graves abus légués par le XVIe siècle (1). Grâce au concile de Trente, à saint Vincent de Paul qui siège 10 ans au conseil de régence, à l'influence puissante et si heureuse de Saint-Sulpice, aux Jésuites confesseurs du roi, la Chaise et le Tellier, 55 ans ministres de la feuille, et à ceux qui leur succèdent en cette charge, le cardinal Fleury, Marbeuf, Pompignan, on peut constater un très grand nombre de

(1) Notamment pour la vie princière plus mondaine qu'ecclésiastique permise par l'opinion aux cardinaux. Curieux détails donnés par Saint-Simon, cités par Sicard p. 26. On comprend mieux après cela le mot du vénérable archevêque de Grenade au concile de Trente : « Les illustrissimes cardinaux ont besoin d'une illustrissime réforme. »

Digitized by Google

bons choix, quelques-uns tout à fait excellents. Aussi a-t-on pu dire de Louis XVI en particulier qu'il fut plus heureux dans le choix des ministres du sanctuaire que dans celui de ses propres ministres. Par là l'auteur se trouve fondé à conclure : « D'ordinaire, on a trop jugé ces évêques d'après les vices bruyants d'un Rohan, d'un Talleyrand, d'un Loménie, d'après les anecdotes que raconte Saint-Simon sur quelques prélats de cour. Pour les annalistes, dix évêques irréguliers tiennent plus de place dans l'épiscopat que 120 pontifes occupés simplement à gouverner leur diocèse. Un examen impartial de la situation nous a montré, en effet, sur les 130 évêques titulaires en 1789, une dizaine de prélats qui avaient pu vraiment donner prise à la censure. C'était trop sans doute, ce serait aujourd'hui énorme. C'était assez pour faire aux flancs de ce grand corps une assez grave blessure, qui aurait pu s'envenimer et s'agrandir. Mais enfin ces défaillances partielles, qui s'expliquent par le mode de recrutement, par l'âge des sujets appelés jeunes à l'épiscopat, ne sauraient entacher l'honneur de tout l'ordre. Ni la justice ni l'histoire ne permettent de conclure du particulier au général » (1).

(1) Dans ses mémoires, Talleyrand (d'Autun) juge à propos de nous apprendre qu'il avait une maîtresse pendant son séminaire à Saint-Sulpice : consciencieuse préparation aux saints ordres! — A Toulouse, Loménie de Brienne mérite que Louis XVI à qui on le proposait pour l'archevêché de Paris, réponde ce mot sanglant : « Il faudrait au moins que l'archevêque de Paris crût en Dieu!.. » Et de son propre mouvement l'honnête roi choisit le très édifiant évêque de Châlons, Mgr de Juigné, peut-être un peu faible pour une charge si écrasante. — A cette liste de prélats peu recommandables, on pourrait ajouter l'excentrique Lafont de Savine, à Viviers, le fastueux Dillon de Narbonne, Grimaldi du Mans, puis de Noyon etc... — Par contre les dignes prélats abondent, occupés ceux-là de leur clergé, de leurs œuvres, fidèles à leurs exercices de piété, prêtres et apôtres, modestes dans la grandeur, simples dans la représentation, mortifiés au milieu de l'opulence. Les La Rochefoucauld de Rouen, les Dulau d'Arles, les Pompignan de Vienne, les Juigné de Paris, et tant d'autres comme les Durfort, les Reboul de Lambert, les Fumel, les du Tillet, les Balore, les Saint-Luc, les Hercé, les Neufville, les Pressy, les Bonal, les Machault, les la Royère, les

Digitized by Google

Quant à l'œuvre de cet épiscopat du XVIII^e siècle, on peut dire avec l'auteur (p. 116) qu'il maintint les paroisses, les diocèses, cadres séculaires de l'action de l'Eglise; garda les écoles, les collèges, les biens, héritage positif; tua le jansénisme qu'il pouvait atteindre par l'autorité des juges de la foi, par les armes de la tradition; pratiqua généreusement toutes sortes d'œuvres de charité. Mais il laissa échapper l'esprit de la nation emportée vers des nouveautés dangereuses par la plume des philosophes et des sophistes. Il ne sut pas assez comprendre, saisir et diriger l'opinion. « On cherche la jeunesse plus encore que le talent dans les défenseurs chrétiens du XVIII^e siècle, dit justement notre auteur. Ils servent avec fatigue et des armes vieillies une cause immortelle. Leur polémique, languissante et affaissée dans son imprudente quiétude, donne l'impression de quelque chose qui finit. » Heureusement la persécution réveillera ces somnolents et l'on aura bientôt l'impression de quelque chose qui recommence. A tout prendre, à la veille de 1789, cette Eglise gallicane était belle et digne dans sa majesté séculaire, et son attitude pleine de noblesse commandait le respect. Aussi, les contemporains, même choisis dans les camps les plus divers, ne lui ont-ils pas ménagé leurs suffrages et leurs admirations. On sait le mot célèbre de Joseph de Maistre : « Qu'y avait-il en Europe au-dessus de cette Eglise gallicane qui possédait tout ce qui plaît à Dieu et tout ce qui captive les hommes : la vertu, la science, la noblesse et l'opulence? » De son côté, Voltaire a dit : « Le corps des évêques était presque tout composé de gens de qualité qui pensaient et agissaient avec une noblesse digne de leur naissance. » Le grand orateur anglais Burke, dans ses *Réflexions sur la Révolution française* a rendu, lui aussi, à l'ancien clergé de France, un bien bel hommage : « Lorsque j'eus l'occasion d'aller en France (c'était presque à la fin du siècle dernier) le clergé sous toutes ses formes attira une grande partie de ma curiosité. Bien loin de

Chanterac, etc., etc. — Mgr de Juigné empruntera une fois jusqu'à 400,000 livres pour nourrir les pauvres de Paris pendant un rigoureux hiver.

Digitized by Google

recueillir contre ce corps des plaintes et des mécontentements, comme j'avais lieu de m'y attendre, d'après quelques ouvrages que j'avais lus, je n'entendis aucune déclamation ni publique, ni privée, si ce n'est cependant dans une certaine classe d'hommes peu nombreuse, mais bien active..... J'ai été lié avec quelques personnes du haut clergé, et j'ai eu sur le reste de cette classe les meilleures sources d'informations. Presque tous ceux qui le composent sont des hommes de naissance ; ils ressemblent à tous ceux de leur rang, et lorsque j'ai remarqué quelques différences, j'ai trouvé qu'elles étaient en leur faveur ; leur éducation était plus accomplie que celle de la noblesse militaire, en sorte qu'il s'en fallait de beaucoup qu'ils ternissent l'éclat de leur profession par leur ignorance ou par un manque d'aptitude dans l'exercice de leur autorité... *Je les ai réellement considérés comme une classe tout à fait supérieure...* J'ai vu dans le clergé de France (et nulle part on ne peut en rencontrer beaucoup de cette sorte) des hommes d'un grand savoir et d'une parfaite candeur... Vous aviez avant votre Révolution 120 évêques environ. Un certain nombre parmi eux étaient remarquables par un savoir éminent et par une charité sans bornes... Lorsque j'étais en France *je suis certain que le nombre des prélats répréhensibles n'était pas considérable.* »

Et, de nos jours, ceux qui ont le mieux connu l'ancien régime ne peuvent lui refuser le témoignage autorisé de leur admiration : « Je ne sais, dit Tocqueville, si, à tout prendre, et malgré les vices éclatants de quelques-uns de ses membres, il y eut jamais dans le monde un clergé plus remarquable que le clergé catholique de France au moment où la Révolution l'a surpris, plus éclairé, plus national, moins retranché dans les seules vertus privées, mieux pourvu de vertus publiques, *et en même temps de plus de foi ;* la persécution l'a bien montré. J'ai commencé l'étude de l'ancienne société plein de préjugés contre lui, je l'ai finie plein de respect (1). » Taine, après avoir reproduit

(1) *L'Ancien Régime et la révolution.* — On remarquera ce trait

Digitized by Google

ce passage de Tocqueville, ne craint pas d'ajouter : « Mon jugement, fondé sur l'étude des textes, coïncide, comme ailleurs, avec celui de M. de Tocqueville. Les documents, trop nombreux pour être cités, se trouvent surtout dans les biographies et les histoires locales. »

Voilà certes des témoignages de valeur, dont on ne saurait suspecter ni l'impartialité ni la compétence.

Les 120 premières pages de notre volume se trouvent ainsi consacrées par l'auteur à préciser, un peu longuement pent-être et avec quelques redites, la valeur morale de l'ancien épiscopat, et, de la sorte, en même temps qu'elles servent de conclusion à la Ire partie de l'ouvrage, elles forment une introduction nécessaire à la IIe, qui a pour titre : *les Evêques pendant la Révolution*. C'est là que le livre prend un intérêt poignant, et pour cause. Il déroule, en effet, sous nos yeux les actes rapides d'un drame immense et saisissant, lequel s'ouvre aux Etats généraux de 1789, pour se fermer sur les corps sanglants des martyrs de septembre et sur les souffrances héroïquement supportées des pontons de Rochefort, en attendant le concordat réparateur de Pie VII et les nouvelles destinées de l'Eglise de France. On peut dire que ce fut comme la Passion de l'Eglise de France, comme une marche haletante jusqu'au sommet de son Calvaire. Comme au Fils de Dieu, rien d'amer ne lui devait être épargné, ni tristesses, ni opprobres, ni douleurs. Aux premières réunions des Etats, il y eut, dans les acclamations des foules, dans les *Te Deum* multipliés, dans les effusions et attendrissements du 4 août et autres journées d'illusion généreuse, il y eut, dis-je, comme un écho des triomphes éphémères de Jésus au dimanche des Rameaux; mais bientôt viennent les défiances, les jalousies, les haines du

qui est très juste : « moins retranché dans les seules vertus privées, mieux pourvu de vertus publiques ». Cet ancien clergé excédait même parfois sous ce rapport, et se mêlait trop aux grandes affaires séculières. Aujourd'hui, pour diverses causes, nous sommes tombés dans l'excès opposé, ce qui n'est guère un moindre mal : « La raison humaine, a dit pittoresquement Luther, ressemble à un paysan ivre à cheval ; redressez-la d'un côté, elle retombe de l'autre. »

Digitized by Google

peuple, du tiers état excité par les meneurs; puis, les hypocrisies, les trahisons des Pharisiens, jansénistes, philosophes, légistes; puis les attaques passionnées, furibondes des tribuns insolents, qui déversent le mensonge et l'injure, comme les accusateurs de Jésus au prétoire, et les grossiers valets du grand prêtre; enfin il y a dépouillement, flagellation, crucifiement, par la confiscation des biens de l'Eglise, par la constitution civile du clergé, par le décret du serment schismatique (27 nov. 1790) et l'expulsion des pasteurs fidèles pour faire place aux intrus. Et toutes ces catastrophes se précipitent avec une rapidité sans égale, qui déconcerte et plonge les plus fermes esprits dans une inexprimable stupeur. C'est le Vendredi Saint avec ses ténèbres, ses angoisses, ses larmes et son sang réparateur; mais aussi bientôt luira l'aube du troisième jour, et la résurrection malgré tout s'accomplira.

L'auteur étudie, dans un I^er^ livre divisé en six chapitres, la ruine de l'Eglise et de la monarchie, et, dans un II^e^ livre distribué en huit chapitres, il nous raconte la lutte des évêques, courageuse, ardente, à la fin victorieuse, contre la constitution civile du clergé.

Le conflit éclate, dès la réunion des Etats généraux, sur la question des trois ordres, question résolue, après deux mois de tiraillements, au préjudice du clergé, par la fusion des deux premiers ordres avec le tiers-état : c'est la chute du premier ordre, et ce premier coup porté à ses prérogatives et privilèges est par lui vivement ressenti. Notons en passant que, dans ce débat, comme dans la plupart de ceux de la Constituante, les curés élus très nombreux comme députés aux Etats généraux (208 pour 47 évêques et 35 abbés ou chanoines), jaloux du haut clergé, flattés par les meneurs du tiers-état, follement épris de réformes, contribuent puissamment à lancer en avant cette Révolution dont ils sont les dupes, en attendant d'en devenir les victimes.

Mais la ruine financière de l'Eglise suit bientôt sa ruine politique. Malgré les plus justes et les plus éloquentes réclamations des abbés Maury et de Montesquiou,

Digitized by Google

malgré les concessions les plus généreuses, malgré une offrande de 400 millions noblement consentie au nom du clergé par Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, la spoliation totale est décrétée, l'iniquité est consommée. D'un trait de plume on anéantit l'œuvre des siècles ; la raison n'est pas même écoutée, le sophisme triomphe ; la passion déchaînée impose silence à la justice (1). On alléguait, pour justifier cette mesure sans précédent, la nécessité d'échapper à la hideuse banqueroute ; mais il appert clairement aujourd'hui que les vraies raisons de la confiscation n'étaient pas là : ces raisons étaient moins financières que politiques, philosophiques, religieuses. « Sans doute la Constituante trouva opimes, bonnes à prendre, les dépouilles du clergé ; mais ce qui la réjouit plus encore que ces quatre milliards de biens (qu'elle se hâta du reste de gaspiller, et qui ne profitèrent pas, comme tout bien mal acquis), ce fut de désarmer le clergé en le ruinant, ce fut de lui enlever à tout jamais tout point d'appui sur une terre qui se dérobait sous ses pas » (p. 182.) Chapelier l'avait avoué cyniquement à la tribune : « ... Vous avez voulu détruire les ordres, parce que leur destruction était nécessaire au salut de l'Etat. Si le clergé conserve ses biens, l'ordre du clergé n'est pas encore détruit. Le clergé offre des dons : redoutez ce piège. Il veut sortir de sa cendre pour se reconstituer en ordre... Il est impolitique que les grands corps aient des propriétés. » C'est ainsi que la Révolution, spoliant l'Eglise de France de ses biens, en arrive à faire des évêques des fonctionnaires salariés, afin de leur enlever tout prestige et toute indépendance, malgré toutes leurs généreuses protestations, et contrairement aux justes vœux et aux traditions de tous les siècles chrétiens (1).

(1) Mirabeau, le bruyant porte-voix de la Révolution triomphante, ne craint pas, dans la discussion, d'admettre des principes absolument socialistes : « Je ne connais, dit-il, que trois moyens d'existence : être mendiant, voleur ou salarié. »

(1) « Fils bien-aimé, répondait en son temps le pape Honorius III au roi de Chypre, qui proposait un traitement pour le clergé, ceux

Digitized by Google

« Ah ! si les évêques, ajoute avec à-propos M. Sicard, si les prêtres avaient pu prévoir alors les habitudes parlementaires de notre époque, où le vote d'une maigre indemnité pour leur patrimoine confisqué ramène annuellement ces débats humiliants, où on marchande au clergé un morceau de pain, où on lui dicte ce qu'il doit penser et faire, sous prétexte qu'on le paie, cette seule perspective eût encore augmenté l'émotion de cette fière Eglise de France, qui bondissait alors au seul mot de salaire, parce qu'elle en avait donné souvent, mais jamais reçu de personne » (208).

« La Constituante fit mieux encore, remarque avec sagacité notre historien, — et cette combinaison machiavélique ne dut pas être étrangère à l'esprit des meneurs — en spoliant l'Eglise, elle lia au sort de la Révolution tous ceux qui s'enrichirent de ses dépouilles. Les acquéreurs de ces biens devaient tout faire pour empêcher les revendications futures des anciens possesseurs... Mais les propriétaires n'avaient-ils pas à redouter un retour offensif du clergé, si un vent favorable lui rendait le pouvoir? Cette crainte restera à l'état latent dans l'esprit du peuple, nourrira ses méfiances, inspirera ses votes. C'est à peine si nous en avons fini, après un siècle, avec cette éternelle peur de la dîme dans nos campagnes. Nous croyons qu'il faut chercher l'origine, la principale cause de l'hostilité déclarée de la nation contre tout rôle, toute influence politique du clergé, dans ces lois de la Constituante qui, en partageant à toute la nation ses biens et ses dîmes, intéressaient toute la nation à empêcher la résurrection d'un corps dont on s'était divisé les dépouilles. » (1) (183).

qui sont soldés sont sous le pouvoir de ceux qui les soldent. Si le seigneur veut se débarrasser d'un homme salarié, il ne lui paie pas son salaire, et le serviteur périt. Assurez donc le revenu des ecclésiastiques de telle sorte que personne ne puisse le lui ravir, et dans ce cas je vous enverrai autant d'ecclésiastiques que vous en désirerez. » (Cité ap. BRUGÈRE, *Tableaux de l'histoire et de la littérature de l'Eglise*, p. 1115.)

(1) Il nous souvient d'un vieux paysan, intelligent et chrétien, qui ne pouvait nonobstant souffrir le cantique d'avant Noël : « Venez,

Digitized by Google

Ainsi tomba, ouvrant large brèche aux futures théories socialistes, la plus antique, la plus vénérable, la plus légitime, la plus utile. la plus inviolable propriété que le monde ait connue. Les sophismes dont on s'est fait des armes contre elle retomberont un jour sur la tête même des spoliateurs, qui ne sauront s'en défendre. « Ah ! si les morts avaient pu élever la voix, si les millions de donateurs de tous les siècles qui, confiants dans la pérennité de l'Eglise et dans ces lois qui semblaient immortelles, croyaient pouvoir dormir à jamais leur sommeil à l'abri des temples, des monastères, bercés en quelque sorte par les chants sacrés et les cérémonies saintes, si ces bienfaiteurs réveillés en sursaut par la hache des démolisseurs, avaient pu secouer la poussière des tombeaux, de quel accent ils eussent renouvelé les excommunications, les anathèmes inscrits dans leurs testaments contre ces profanateurs, venant ainsi anéantir leurs fondations avec les biens d'Eglise, et arrêter sur les lèvres du prêtre la prière séculaire qui montait vers Dieu pour le salut de leur âme ! » (192) C'est ici que commence à paraître d'une manière sensible ce caractère satanique dont de Maistre trouve marqués tant d'actes de la Révolution française.

Les prélats spoliés prirent leur parti de leur ruine avec une noblesse et un désintéressement admirables, et Montlosier put prononcer (7 janvier 1791) ces paroles célèbres : « Les évêques chassés de leurs palais seront accueillis dans les chaumières. Les pauvres qu'ils ont nourris les nourriront. Si on leur ôte la croix d'or, ils en prendront une de bois ; c'est une croix de bois qui a sauvé le monde. »

Mais le calice d'amertume est loin d'être épuisé. L'Assemblée vote qu'il n'y aura plus de religion d'Etat et brise les liens séculaires qui unissaient si étroitement et si heureusement en France la nation très chrétienne à l'Eglise. L'orage emporte tout. Vient enfin la suprême épreuve. Après avoir consenti tous les sacrifices compatibles avec le devoir, après avoir supporté avec une dignité admirable et

divin Messie » à cause du distique : « Les biens que nous avons perdus, ne nous seront-ils pas rendus ? » vers qu'il entendit obstinément jusqu'à la fin des biens ecclésiastiques.

Digitized by Google

sans lâches récriminations l'état de pauvreté où la confiscation les jette, après avoir accepté pour le bien de la paix une constitution politique qui répugne à leurs principes, à leurs traditions, à leur vieil amour pour la monarchie française (1), alors enfin, par la constitution civile du clergé, on accule ces pacifiques à leur conscience, et ils s'arrêtent; ils cessent de battre en retraite, ils se ressaisissent eux-mêmes, et trouvant dans leur foi et dans leur cœur des accents qui étonnent leurs ennemis et qu'ils ne se connaissaient pas, ils jettent fièrement à tous les échos le victorieux *non possumus* des apôtres et des martyrs.

C'est le 4 janvier 1791 (date qui doit être inscrite en lettres d'or dans les fastes du clergé français) que les 30 évêques présents à l'Assemblée refusèrent magnanimement de prêter à la constitution schismatique du clergé le serment exigé sous peine de destitution par le despotique décret du 27 nov. 1790. C'était pour l'Eglise de France une question de vie ou de mort ; en effet, la constitution civile, sacrilège intrusion du pouvoir temporel dans le domaine spirituel, introduisait une sorte de presbytérianisme en France, et faisait schisme ; désormais, avec elle, « plus de pape, ou du moins un pape auquel les évêques ne devaient reconnaître aucune autorité, aucune juridiction, ni demander aucune institution canonique. Le clergé, ainsi privé de son chef et défenseur naturel, livré sans défense au pouvoir civil, le choix des premiers pasteurs passant, de ces antichambres de Versailles qui avaient inspiré tant de déclamations, à l'arène des assemblées publiques ; les francs-maçons, les protestants, les juifs appelés à donner des pontifes au peuple chrétien; le nouvel élu, armé pour forcer les portes de son église, s'adressant successivement, de par la loi, au métropolitain, aux divers évêques de la province, et sur leur refus, à un évêque quelconque désigné par le tribunal du district qui statue sur appel comme d'abus; les intrus ainsi

(1) Voir la belle lettre des trente évêques de la Constituante à Pie VI, 3 mai 1791. C'est comme le testament politique de l'ancien clergé de France, et il lui fait honneur.

Digitized by Google

mis en possession de leur siège sans mission, placés sous la surveillance du directoire du département et ne pouvant s'absenter sans permission sous peine d'une retenue de traitement proportionnelle à l'absence; les évêques recevant du populaire, qui les a faits eux-mêmes, leurs curés et leurs collaborateurs; les formes et les agitations politiques transportées dans le sanctuaire; en un mot, la nation gouvernant désormais la religion comme tout autre service public, l'Eglise absorbée par l'Etat : voilà la révolution opérée par la nouvelle constitution du clergé. » (p. 346-7)

Heureusement les évêques de France avaient vu le danger; ils ne craignirent pas de le dénoncer hautement, et ils aimèrent mieux s'exposer à tout que de trahir leur conscience.

Appelés les premiers à prêter serment dans la mémorable séance du 4 janvier, l'évêque d'Agen, puis l'évêque de Poitiers refusèrent noblement de jurer et purent faire entendre des paroles sublimes, dans leur simplicité chrétienne, au milieu de l'Assemblée, muette d'étonnement et presque d'épouvante.

« J'ai 70 ans, dit l'évêque de Poitiers, j'en ai passé 35 dans l'épiscopat où j'ai fait tout le bien que je pouvais faire. Accablé d'années et d'infirmités, je ne veux pas déshonorer ma vieillesse, je ne veux pas prêter le serment; je prendrai mon sort en esprit de pénitence. » Ni les prières, ni les menaces, ni les cris de fureur d'une populace entassée dans les galeries pour arracher le serment par la terreur, ne purent arrêter sur les lèvres des évêques la protestation que nous venons d'entendre. (p. 426) C'était le droit se dressant dans sa majesté désarmée, mais sereine, puissante, immortelle, en face de la force insolente et brutale, enivrée de ses succès d'un jour. Ce fut la première victoire de l'épiscopat de France; elle fut décisive. Le lendemain l'un de ces vaillants, l'évêque d'Uzès, pouvait dire : « C'est le premier jour où j'ai eu quelque consolation. « Mirabeau ne pouvait s'empêcher de faire cet aveu à un complice : « Nous avons pris leur bien, mais ils ont gardé leur honneur. » Ils sauvaient mieux encore que l'honneur, ces ma-

Digitized by Google

gnanimes ; ils sauvaient du même coup l'âme et la foi d'un grand peuple. « Déjà par l'*Exposition des principes*, signée de tous les évêques de France, ils avaient formé l'opinion sur la constitution civile. Leur héroïque attitude dans la journée du 4 janvier 1791 acheva de la frapper à mort » (p. 427) et cette journée, au jugement de notre auteur, demeure peut-être la plus belle des annales du clergé français.

Sur les 130 évêques titulaires de France, 4 seulement prêtèrent le serment, alors qu'en pareille occurrence, sous Henri VIII, en Angleterre, 4 seulement étaient restés fidèles. Ces lâches, dont la conduite n'étonna personne, étant donnés leurs antécédents, furent Loménie de Brienne (Sens), Talleyrand (Autun), Lafont de Savine (Viviers), Jarente (Orléans). Encore personne d'entre eux ne voulait sacrer les constitutionnels. « Je jure, disait Jarente, mais je ne sacre pas ». Le triste Talleyrand finit pourtant par se charger de la besogne, et c'est par lui que bientôt l'intrus Gobel put libeller ainsi ses mandements : « Ci-devant, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque de Lydda, maintenant, par l'effet de la constitution, la grâce des électeurs et la sentence d'un tribunal, évêque de Paris. « (p. 453)

Il faut des ombres à tout tableau : en face des 130 fidèles, il faut quelques prévaricateurs pour leur servir de repoussoir ; comme en face de Jésus, il fallut Judas, comme en face de Jeanne la Pucelle sur son bûcher, il fallut la mine hypocrite, servile, infâme, hélas ! d'un évêque..... (1). Les

(1) Les évêques qui se distinguèrent le plus par leur intelligence et leur courage dans la lutte furent, avant tous, Mgr de Boisgelin d'Aix, rompu aux affaires par sa longue présidence des Etats de Provence, esprit sage et ferme, orateur d'un genre un peu trop académique ; il fut l'âme de la résistance et le chef du clergé ; avec lui, la Luzerne, de Langres, esprit sagace, dialecticien puissant ; Bourdeille, de Soissons ; Bausset, d'Alais, de Galard, du Puy ; du Barral, de Troyes. — Les meilleurs orateurs du clergé furent Maury, toujours prêt, avec son audace, sa verve méridionale prompte au sarcasme, et le très distingué et très sympathique abbé de Montesquiou, un charmeur, dont Mirabeau disait : « Défiez-vous de ce petit serpent qui a de quoi vous séduire. » La puissante parole de Dillon, de Narbonne, non élu, manqua peut-être au clergé.



Digitized by Google

deux tiers au moins des curés suivirent leurs évêques, et parmi ceux qui jurèrent, un grand nombre, sans doute, le fit dans les premiers temps de bonne foi. Plusieurs prirent leur parti avec angoisse, témoin celui dont on constata avec étonnement que ses cheveux avaient blanchi en une seule nuit.

Dès lors, ce fut la résistance apostolique, héroïque, de la conscience opprimée par la force. Il faut entendre ces accents émus, vibrants, éloquents, par lesquels ces évêques au grand cœur, au cœur plus grand que leur ancienne fortune et que leurs récents malheurs, prient, exhortent, menacent, adjurent leurs curés, leurs fidèles, les usurpateurs eux-mêmes, s'adressant à tous, pour les sauver tous. Avant de lire ces pages ardentes dans l'ouvrage de notre historien, nous ne pensions certes pas que la parole épiscopale ait été capable, à la fin du dernier siècle, d'atteindre à cette puissance, à cette sincérité, à cette émotion tendre, ardente, à cette inimitable et vibrante expression, qui venant de l'âme va à l'âme, et constitue la plus belle des éloquences, celle des prophètes, des apôtres et des mères. Aussi à force de travaux, de luttes, de souffrances de toutes sortes, ils ont enfin triomphé de la constitution schismatique. « Il s'agissait d'établir en France une sorte d'église presbytérienne, démocratique, placée par les élections sous l'influence populaire, une Eglise où le curé serait non seulement maître chez lui, mais aurait par les synodes une part prépondérante dans le gouvernement du diocèse. Il s'agissait en second lieu d'émanciper les évêques de la puissance papale. Sur tous ces points, la constitution obtiendra le contraire de ce qu'elle voulait atteindre..... La Constituante voulait augmenter l'indépendance des curés, et ils en ont moins qu'avant elle. Elle voulait surtout atteindre le pape, et sa politique aura précisément pour conséquence de mettre à ses pieds les évêques français. » « On a plus rendu au clergé, dit (498-500) Bausset, qu'on ne lui avait ôté. L'Eglise gallicane a recouvré toute sa gloire en perdant son opulence si enviée, et la nation a reconnu qu'à une époque qui a montré si peu de caractères, il existait une

Digitized by Google

classe d'hommes dignes de lutter avec le malheur, supérieurs à l'injustice et résignés à tout sacrifier, hors la vertu. »

Voilà comment les évêques de France, à la fin du siècle dernier, ont sauvé la foi catholique, laissant autour de leurs noms une auréole glorieuse, et léguant à leurs successeurs d'intrépides exemples et de fières leçons. Si les temps venaient jamais à l'exiger, comme eux, nos évêques sauraient dire aux pouvoirs persécuteurs le mot sublime de l'évêque de Senez en 1790 : « Qu'on ne m'oblige pas à trahir mon ministère. Ma tête est aux hommes, mais mon âme n'est qu'à Dieu. » Et le clergé du second ordre apprendrait vite aussi la langue laconique et plus que cornélienne d'un jeune vicaire de Morlaix dont parlent nos histoires. (1) Son curé assermenté, Espilly, nommé évêque constitutionnel de Quimper, lui offrant sa cure, moyennant le serment, le vicaire refusa. Etonné, le curé reprit : « Mais, alors, comment ferez-vous donc pour vivre ? » — « Et vous, Monsieur le Recteur, repartit le vicaire, comment ferez-vous pour mourir ? »

(1) Cité ap. BRUGÈRE, *Tableaux d'histoire*, p. 1120.

Et. FAUGIER.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

**Marie, Mère de Jésus.** *Histoire, réflexions et prières*, par le R. P. Libercier; compositions par Andhré des Gachons; un vol. in-12 carré, formé de 36 cartons détachés. Paris, Léon Gruel, 1895.

Le mois de mai n'aura pas manqué, cette année, à l'habitude, devenue une tradition de la piété catholique, de faire éclore, sous la forme de *Mois de Marie*, de gracieuses fleurs en l'honneur de la Sainte Vierge : fleurs mystiques, dont l'apparition réjouit les âmes chrétiennes, comme celles de la nature charment nos regards. La fécondité de la littérature religieuse sur ce terrain spécial atteste bien la vivacité de cette dévotion populaire, en même temps qu'elle révèle, dans la piété qui inspire les auteurs, un fonds d'inépuisable originalité. Les *Mois de Marie* se succèdent sans se répéter; on dirait qu'ils tiennent de l'*Ave Maria*, identique dans sa formule sacrée, mais toujours renouvelé par le sentiment personnel de qui le récite.

Ces considérations se présentent d'elles-mêmes à la vue de ce charmant petit volume, que nous nous hâtons d'annoncer à nos lecteurs, dû à la plume d'un éminent religieux, le R. P. Libercier, Vicaire général du Tiers-Ordre enseignant de Saint-Dominique : par son texte, comme par l'illustration qui l'encadre, il fait involontairement songer aux fleurs printanières et à des fleurs d'un éclat et d'un parfum tout nouveaux. Non pas que le pieux auteur ait visé à l'originalité, il semble presque s'en défendre dans sa modeste préface. Il entend n'écrire, en trente-et-un chapitres pour les exercices du mois de Mai, qu'une histoire abrégée de la Sainte Vierge, à l'aide de l'Evangile et de la tradition de l'Eglise, et en faisant suivre chaque chapitre de quelques réflexions pieuses et d'une prière. Plan bien simple,

Digitized by Google

comme on le voit, et qui ne s'écarte guère du plan traditionnel, mais dont l'exécution, hâtons-nous de le dire, témoigne d'une véritable originalité, au meilleur sens du mot. La partie historique se distingue — pour ne parler ici que du fond — par un soin scrupuleux à relever tout ce que l'histoire évangélique nous apprend de Marie, à éclairer cette histoire par les prophéties de l'Ancien Testament comme par la tradition de l'Eglise, et, quand l'auteur croit devoir recourir à un trait légendaire, à le faire discrètement et en séparant aussi nettement que possible la légende de l'histoire; cette préoccupation critique, en une matière où l'imagination pieuse est si portée à se donner carrière, mérite sans doute d'être particulièrement signalée. Mais où perce surtout la personnalité, c'est naturellement dans les réflexions, toutes empreintes d'une piété douce et forte, filiale et virile. La prière finale est toujours courte, résumant en une effusion du cœur, les sentiments développés par la méditation de l'histoire de Marie. Assez souvent cette prière est textuellement empruntée à nos plus grands théologiens ou écrivains ascétiques, depuis saint Ephrem et saint Thomas d'Aquin jusqu'a Bossuet et au P. Gratry; mais alors, le choix est d'un goût si délicat que le chapitre tout entier — histoire, réflexion et prière — forme un tout d'une harmonieuse unité. Il est difficile, ce semble, de sertir avec plus d'art, comme de donner à l'œuvre une forme littéraire plus distinguée dans son élégante simplicité.

Ces belles pages méritaient amplement l'illustration qui en traduit aux yeux la pensée : illustration d'après des aquarelles, d'inégale valeur sans doute, mais toutes absolument originales, et quelques-unes — celles surtout en teinte douce — d'une délicate fraîcheur et d'un sentiment exquis. Voilà, à tous les points de vue, un « livre précieux », comme le dit Mgr Soulé dans la belle lettre qui ouvre le volume, un livre tout marqué pour faire un pieux et charmant cadeau. Il serait cruel sans doute de mutiler une œuvre où l'écrivain et l'artiste ont si bien, en somme, travaillé de concert, mais à côté de l'édition illustrée, ne peut-on pas souhaiter une simple édition du texte qui mettrait à la portée de tous un excellent manuel pour les exercices du mois de Marie?

A. Devaux.

Digitized by Google

**Paroles tirées de l'Ecriture Sainte** pour servir de consolation aux personnes qui souffrent, par le P. Bouhours. Nouvelle édition, ornée de gravures, et augmentée de pensées consolantes extraites des écrits des Saints, d'exemples fortifiants tirés de leur vie et de passages choisis des auteurs ascétiques, par un Père de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-32 de XIV-306 pp. 1894. Lyon et Paris, Delhomme et Briguet.

Le P. Bouhours n'était pas seulement un grand humaniste et un grammairien délicat : c'était aussi un pieux et savant religieux, versé dans la connaissance des Saintes Ecritures et de tout ce qui concerne la direction des âmes. Aussi est-ce une heureuse pensée d'avoir songé à rééditer cet opuscule où ceux qui sont dans la peine — et qui donc ne se trouve jamais dans ce cas? — trouveront des maximes consolantes et des prières appropriées à leur situation. Il suffit souvent d'un passage des Saintes Lettres pour appliquer un baume aux douleurs les plus vives et les plus désespérées.

Aurions-nous, si nous avions été l'éditeur, ajouté quelque chose à cet opuscule? Nous ne le croyons pas : nous aurions préféré donner seulement le P. Bouhours. Mais nous ajoutons immédiatement que les passages cités pour compléter cet ouvrage sont bien choisis, que les prières de la fin sont bien pieuses et d'ailleurs autorisées, que tout le livre enfin, sous la forme un peu disparate qu'il revêt, peut être d'une grande édification pour les âmes.

A. L.

I. **Mémoires du chancelier Pasquier.** — Publiés par le duc d'Audiffret-Pasquier, tome V, 1820-1824; tome VI, 1824-1830; in-8°. Paris, Plon, 1894-1895. Prix: 8 fr. le volume.

II. **Loin du Pays.** — *Les religieux français et l'influence de la France dans les missions;* par le R. P. Fréd. Rouvier, S. J. Paris, Retaux, 1895, in-12.

III. **L'Europe politique.** — Gouvernement, parlement, presse, par Léon Sentupéry, t. Ier : l'Allemagne. Le Val d'Andorre. L'Autriche-Hongrie. La Belgique. La Bulgarie. Le Danemark. L'Espagne. La Grande-Bretagne. Paris, Lecène et Oudin, 1894; un fort volume gr. in-8 de VIII-882-XXVIII pages. Prix : 10 fr.

I. Deux nouveaux volumes viennent de compléter la publication si intéressante des *Mémoires du chancelier Pasquier*; ils seront accueillis avec la même faveur que les précédents.

Digitized by Google

Le tome V conduit du congrès de Troppau à la destitution de Chateaubriand comme ministre des affaires étrangères : il nous fait pénétrer jusqu'au cœur des négociations diplomatiques qui préoccupèrent sur tant de points, durant ces quelques années, le gouvernement de la Restauration. Les mouvements populaires d'Espagne et d'Italie, les intrigues de l'Autriche insuffisamment combattues par des plénipotentiaires français trop oublieux de leurs instructions, l'expédition d'Espagne, l'insurrection grecque, remplissent cette période, et Pasquier en retrace l'histoire avec sa modération et son impartialité habituelles. A l'intérieur l'opposition ne désarme point, le régime parlementaire fleurit dans tout son éclat, mais aussi avec tous ses inconvénients, et la lutte des partis, en empêchant la réconciliation si nécessaire de tous les Français, laisse trop souvent en suspens les intérêts du pays. Quelles que soient les fautes de la Restauration, l'opposition libérale a assumé une responsabilité singulièrement lourde, et l'histoire, dégagée de toutes les préventions du temps dans lequel on se meut, se montrera plus sévère que le chancelier pour les hommes qui ont provoqué le mouvement de 1830.

Le sixième et dernier volume s'ouvre sur la mort de Louis XVIII. Charles X moins habile, et peu populaire malgré sa bonté, ne connaîtra point les mêmes difficultés extérieures, mais il sera en butte dès le premier jour aux attaques les plus passionnées. La question religieuse secouera profondément son règne, et, par malheur, il se résignera plus d'une fois à de fâcheuses concessions. Les vieux préjugés jansénistes et parlementaires ont, dans ces questions, influencé profondément Pasquier ; il ne dissimule point combien il redoute tout ce qui pourrait rendre l'Eglise indépendante du pouvoir civil ; il n'aime pas les ordres religieux, surtout les jésuites, qui sont l'objet de ses visibles préoccupations. Enfin, il partage, sur la *Congrégation* et sa prétendue puissance, les erreurs de bon nombre de ses contemporains. Il a été trop intimement mêlé à la politique de ces dernières années, pour que ses appréciations ne se ressentent pas des émotions et des passions du moment ; on ne saurait s'en étonner quand on veut observer que ces mémoires ont été écrits avant 1831. Ces réserves faites, il faut reconnaître que le VI^e^ volume a des chapitres du plus haut intérêt : ceux qui sont consacrés aux derniers mois et à la chute de Charles X, à la mort mystérieuse du prince de Condé, enfin au procès des mi-

Digitized by Google

nistres de Charles X, comptent parmi les plus curieux et les plus intéressants de la série. Il y a lieu de regretter vivement que cette publication s'arrête brusquement à cette date et ne nous retrace pas l'histoire de la monarchie de juillet ; peu de mémoires ont été écrits jusqu'à ce jour avec cette hauteur de vue et une intelligence aussi droite et aussi profonde, et ils sont de nature à justifier l'appréciatiou de M. Taine, lorsqu'il appelait le chancelier Pasquier « le témoin le mieux informé et le plus judicieux de la première moitié de ce siècle ».

II. Les livres du P. Rouvier sont de ceux qui ne passent jamais inaperçus ; celui-ci paraît avec une indiscutable opportunité, au moment où la question des congrégations vient, avec une nouvelle intensité, préoccuper l'opinion. Dans une synthèse claire et rapide, l'auteur a su grouper toutes les fondations d'écoles, d'hôpitaux, de centres d'apostolats, qui, en Algérie, en Afrique, à Cayenne, en Indo-Chine, dans le Levant, en Océanie, enchaînent indissolublement la cause des congrégations françaises à celle des intérêts français, de telle sorte qu'on ne peut nuire aux unes sans porter aux autres un coup fatal. Il montre combien il serait impossible de remplacer nos missionnaires à l'étranger, et les effets funestes et immédiats de toute laïcisation de notre propagande extérieure. Ce que nous pouvons constater à Madagascar en est une démonstration péremptoire : si malgré d'innombrables fautes politiques, la France n'a point complètement perdu la grande île, c'est uniquement aux religieux qu'elle le doit. Ce livre est remarquablement documenté ; le P. Rouvier s'est appliqué à rassembler les témoignages des hommes politiques et des publicistes français et étrangers les moins suspects de tendances religieuses ; tout est présenté avec une précision, un bon sens et un esprit pratique qui forcent la conviction ; pas d'exagérations, pas de récriminations, pas d'attaques blessantes. Mais pour tout homme de bonne foi, à quelque parti qu'il appartienne, une conclusion s'impose : ruiner les congrégations ou entraver par des lois sectaires leur recrutement dans la métropole, c'est commettre un crime de lèse-patrie. « Je ne crains pas les 40.000 bayonnettes que vous avez à Damas, disait Fuad-Pacha... mais je crains les 60 robes que voilà. Pourquoi ? parce que ces 60 robes font germer l'amour de la France. » Grande leçon donnée par un ennemi. Comprenons donc enfin, profitant des leçons d'un passé séculaire, que partout où nos mission-

Digitized by Google

naires réussissent à pénétrer, les conquêtes qu'ils font au catholicisme profitent pour toujours à la France.

III. M. Sentupéry vient de mettre à la disposition de tous ceux qui, par profession ou par goût, s'intéressent aux affaires étrangères, un manuel pratique de politique extérieure singulièrement précieux. Sur un plan bien conçu, et uniforme pour tous les Etats de l'Europe, il a su grouper un nombre considérable de renseignements fort difficiles à se procurer, et son livre est appelé à être à tout moment consulté avec grand profit. Au reste, une énumération très sommaire des matières traitées permettra, mieux que tous les commentaires, d'en faire saisir l'importance.

Sous la rubrique *gouvernement*, l'auteur passe successivement en revue la constitution, l'organisation administrative, judiciaire, financière, l'armée, la marine, l'instruction publique, l'assistance publique, le commerce, les chemins de fer, le budget, la question ouvrière, la question économique et les conventions commerciales, la politique extérieure. Puis viennent les questions qui intéressent spécialement chaque Etat : ainsi, pour l'Allemagne, la triple alliance, l'Alsace-Lorraine, la question polonaise, la question hanovrienne, la question juive et le Kulturkampf.

Dans la seconde partie, *le parlement*, à côté de notions claires et suffisamment complètes sur le droit constitutionnel et les pouvoirs législatifs, se trouvent des études en général très intéressantes sur les partis politiques et les principaux membres du parlement.

*La presse* fait l'objet de la troisième partie.

Un chapitre consacré à la bibliographie donne, au lecteur qui voudrait pénétrer plus avant, des instructions satisfaisantes.

L'ouvrage est fait consciencieusement et avec un sens très droit ; nous ne pouvons que souhaiter de voir prochainement paraître le second volume, qui achève l'étude de l'Europe.

A. Rivet.

**Autour du dilettantisme**, par M. l'abbé Félix Klein, maître de conférences à l'Institut catholique de Paris. — Un vol. in-12 de 300 p. Paris, Lecoffre, 1895.

M. l'abbé Klein avait fait preuve jusqu'ici d'une imperturbable confiance dans l'avenir, et tout le monde se souvient que,

Digitized by Google

l'an dernier encore, en traduisant quelques discours de Mgr Ireland sur l'*Eglise et le Siècle*, il semblait livrer au public français, sous le couvert du grand évêque américain, la propre expression de sa pensée — une pensée enthousiaste — au sujet de toutes les questions vitales que de récents événements ont soulevées. Or, voici qu'il décrit, dans le livre qui vient de paraître, un mal très ancien, mais aussi très moderne, le *mal d'indolence* qui éloigne les âmes de la foi et de l'action, en les portant à se complaire dans le scepticisme de l'esprit et dans la nonchalance de la volonté. Cet état d'âme affecte chez les contemporains une forme nouvelle : il est devenu une *attitude*, et il paraît que « pour un certain nombre de sages, rien n'est beau, distingué, respectable, comme de se moquer du vrai, de nier la conscience morale, et de rapporter toutes choses à son plaisir propre. » Cette maladie étrange du *dilettantisme* — car c'est le nom que maintenant on lui donne — semble avoir pris naissance avec la dernière philosophie de Renan — celle des *Conférences* épicuriennes et de l'*Abbesse de Jouarre* —; mais après la mort du Maître si bien comparée par M. Paul Bourget à « un coucher de soleil *derrière les tonnelles* », il s'est trouvé beaucoup de disciples pour sonner le même *carillon* ou chanter à leur tour le *Gaudeamus igitur :* M. Anatole France dont l'impassibilité apparente cache tout un mystère de haine froide, amère contre le christianisme et la chasteté; M. Jules Lemaître qui unit parfois beaucoup de sentiment « à l'indifférence obligée du dilettante » et se fait pardonner bien des pages à force d'amabilité et de mélancolique bonhomie; M. Maurice Barrès qui ne se console pas d'être tard venu et s'efforce de renouveler les idées un peu vieillies de ses prédécesseurs par l'étrangeté de ses analyses et l'outrance de ses paradoxes ou de son style.

M. Klein indique à la perfection les nuances qui caractérisent la manière et la pensée de chacun de ces écrivains. Rien ne lui échappe des dangers que leurs œuvres font courir à la volonté humaine et au bon sens public. Il espère bien, il est vrai, que l'âme du peuple ne subira pas l'effet des maladies aristocratiques auxquelles sont en proie les lettrés. Mais il n'est pas très sûr, on le devine, qu'à la longue, la contagion ne viendra pas à se propager parmi les foules; peut-être aujourd'hui « moins raffinées, moins déformées, plus voisines de ce que Dieu les a faires », elles n'en sont pas moins aptes à subir peu à peu l'influence des hautes classes, car elles ont hérité, de la faute ori-

Digitized by Google

ginelle, une pente irrésistible à l'erreur et un sens très éveillé du mal ; et leur condition actuelle qui les éloigne encore des lectures où se complaît l'égoïsme quintessencié du siècle, ne les éloigne déjà plus du journal à bon marché qui traduit, en langage grossier, la très banale insouciance du dilettante à l'endroit des plus graves problèmes.

Et c'est pourquoi, sans se montrer le moins du monde hostile au progrès humain et tout en se défendant d'en préparer le ralentissement, M. Klein exprime aujourd'hui ses inquiétudes avec autant de sincérité que naguère ses espérances. Et il ne nous cache rien de « tout le mal qu'il pense d'un des courants d'idées les plus en vogue à l'heure qu'il est. »

Faut-il donc l'accuser d'avoir changé de manière de voir, de s'être pour une fois départi de sa bienveillance et de son optimisme ? Non certes, car « c'est l'exception encore, même dans notre pays, que les détracteurs de la raison, du sentiment et de l'action désintéressée. »

Sans même s'occuper des catholiques « chez qui le sérieux de la vie et du devoir ne se met pas en question, une enquête impartiale rencontre aisément dans la littérature d'aujourd'hui une majorité de penseurs soucieux de ce qu'ils disent... et, dès qu'il s'est agi de faire opposition au dilettantisme, les noms se sont présentés en foule. » Et l'auteur, dans l'embarras d'opter, a dû fixer son choix au hasard des circonstances, et suivant les opportunités de la critique. C'est ainsi qu'il lui est arrivé de nous parler, à propos d'ouvrages récemment publiés, de Richard Wagner, parce que nul exemple « ne pouvait venir de plus haut pour rappeler aux artistes la dignité de leur mission » ; de Huysmans, parce que, malgré les excès de son style et l'extravagante liberté de ses jugements, son dernier livre, *En Route*, marque un véritable progrès vers la vérité et raconte l'histoire d'une conversion sincère qui faisait dire l'autre jour à M. Gaston Deschamps : « Somme toute, je préfère cette amende honorable à l'impénitence béate de tel gros bourgeois de lettres qui digère en paix le fruit de son négoce. » Tout pareillement, la jeunesse chercheuse attire les sympathies de M. l'abbé Klein ; aussi, fait-il une place à part, dans son petit volume, à Henri Bérenger qui a si hardiment attaqué l'intellectualisme, tout en se donnant le tort de combattre contre l'intelligence même « cette orgueilleuse maîtresse d'erreur ». Et c'est une peine visible pour M. Klein de ne pouvoir nous entretenir du cher petit groupe du

Digitized by Google

*Sillon* qui n'a pas pour lui que « sa vaillance et sa largeur de vues, et vaut comme un symbole et comme une espérance. »

Il a donc fallu à l'auteur sacrifier les jeunes et consacrer de plus amples études aux adversaires-nés du dilettantisme, dans ces deux formes si répandues de la littérature contemporaine, le roman et la critique : MM. Paul Bourget et Brunetière. Je ne dirai rien de la charmante conférence sur M. Brunetière, donnée par l'auteur au Cercle du Luxembourg. Mais je ne puis passer sous silence les pages si fines et si pénétrantes qui la précèdent, pages qui ont valu à M. Klein ces mots flatteurs de M. Bourget : « La difficulté de dire merci à certaines études vient de ce qu'elles touchent en nous à des fibres trop intimes. » Dans la même lettre, le célèbre romancier engage, avec le maître de conférences de l'Institut catholique de Paris, un débat du plus haut intérêt sur la question de la liberté totale de l'analyse dans le roman. Il écrit : « Je persiste à croire que le grand malheur des écrivains chrétiens, non pas seulement de désir, mais de foi positive, a été le manque d'audace dans la peinture des passions. Ceux qui les ont lus n'y ont pas reconnu leur cœur... » M. Klein, qui avait déjà abordé cette thèse dans son article, n'a pas cru devoir la discuter de nouveau; il s'est contenté de reproduire la lettre de M. Bourget qui constitue, à elle seule, un document fort suggestif. On y lit, en effet, les importantes lignes que voici : « J'ai été heureux de ce que vous avez bien voulu voir dans mon œuvre ce que j'y crois être, un *christianisme immanent*, pour prendre un terme technique, mais exact. Je veux dire *qu'aucune de mes pages ne serait possible si l'Evangile et l'Eglise n'avaient pénétré le monde comme ils l'ont fait.* »

Encore qu'elle puisse soulever plus d'un commentaire, une pareille déclaration a sa valeur, et le meilleur éloge qu'on doive faire ici de M. Klein, c'est de constater qu'il la provoquée. Le jeune écrivain est de ceux qui tendent, suivant le conseil de Léon XIII, une main loyale à tous les amis du vrai, à tous les chercheurs sincères et désintéressés qui cheminent lentement vers la foi. Voici qu'on commence, dans l'autre camp, à s'intéresser à ses tentatives de conciliation, en vue de trouver un terrain commun d'action littéraire et sociale. De temps en temps, — et cette récompense peut lui suffire, — des voix s'élèvent de de la rive d'en face, devenue plus voisine, et témoignent qu'on a du moins entendu son appel.

Cl. BOUVIER.

Digitized by Google

**Ames modernes**, par Henry Bordeaux; 1 vol. in-12 de 330 pages. Paris, Didier, Perrin et Cie.

« L'admiration est la base de la critique... »

Ces mots, étayés d'une magnifique citation d'E. Hello, par lesquels s'ouvre le livre de M. Henry Bordeaux, en disent l'esprit et indiquent la tonalité toute spéciale de l'esthétique d'où relève cette suite d'études sur Henrik Ibsen, Pierre Loti, José-Maria de Heredia, Jules Lemaître, Edouard Rod, et Villiers de l'Isle-Adam. L'œuvre répond, en effet, à la belle franchise de ce début peu vulgaire : les pages émues ou vibrantes y abondent; des éclaircies de poésie osent même s'aventurer çà et là dans l'exposé d'une conception artistique ou l'appréciation des tendances entre lesquelles se partagent les écoles nouvelles.

Qu'on se rassure : à être vivante et vécue, l'analyse ne perd rien, dans *Ames modernes*, de sa délicatesse ni de sa sûreté. Nous signalons notamment, à ce point de vue, le chapitre consacré à Ibsen : les sentiments généraux et les idées fondamentales, en qui semble se résumer l'insaisissable pensée du dramaturge norvégien, y sont démêlés, groupés, démontés, en quelque façon, pièce à pièce, avec une habileté critique et une finesse d'investigation, qui rappelleraient presque le « faire » si minutieusement précis d'E. Faguet; mais la curiosité ardente avec laquelle M. Bordeaux fait évoluer notre esprit à travers les univers esthétiques et moraux sur lesquels Ibsen ouvre des perspectives, l'émotion discrète qui circule et palpite à travers ce beau travail, nous rappellent que nous sommes en présence d'un jeune, d'un critique qui sait admirer, ou, ce qui vaut mieux, traduire son admiration devant les formes diverses du beau, de manière à la rendre contagieuse, à en faire passer la ferveur dans l'âme de ses lecteurs. Très intéressant aussi, et tout saupoudré d'ironie légère, le procès intenté par M. Bordeaux au dilettantisme, en la personne de M. Jules Lemaître, qui fut sa plus chatoyante incarnation. Nous reprocherons à l'étude sur Villiers de l'Isle-Adam, d'être placée à la fin du volume, alors qu'elle eût dû, selon nous, venir en premier lieu, non pour ses qualités spéciales, mais comme étant, l'auteur nous l'apprend, très antérieure aux autres de composition, et procédant d'une méthode assez différente, dont il eût été intéressant de suivre les transformations dans le reste du livre.

Les tendances hautement spiritualistes d'*Ames modernes* achèvent de recommander cet ouvrage à l'attention des catholiques qui s'intéressent de près ou de loin au mouvement littéraire de notre époque. L. B.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

## *ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE*

I. Dispense du jeûne et de l'abstinence. — II. Prière à la sainte Vierge. — III. Crucifix indulgenciés pour le Chemin de la Croix. — IV. Bénédiction nuptiale. — V. Bénédiction des objets de piété. — VI. Causes de béatification et de canonisation.

I. — Sur la demande de plusieurs évêques, et avec l'approbation du souverain Pontife, le Saint-Office a accordé les faveurs suivantes le 5 décembre 1894.

Dorénavant et à perpétuité, les évêques et les autres ordinaires des lieux pourront anticiper, aux jours qu'ils jugeront à propos, les jeûnes et abstinences, et même en dispenser pour des raisons très graves, lorsque la fête d'un patron principal ou d'un titulaire qui doit être observée par un double précepte, ou une autre fête solennelle qui se célèbre avec un grand concours de peuple, tombera un vendredi ou un samedi, excepté pendant le carême et les jours de quatre-temps et de vigile, où le jeûne est obligatoire. Ils pourront user de ce double pouvoir pour les jours où se tiennent des foires extraordinaires avec un grand concours de peuple. Ils devront néanmoins faire mention chaque fois de la dispense apostolique.

II. — Le 20 mai 1893, par l'organe de la Sacrée Congrégation des Indulgences et saintes Reliques, notre Saint-Père le Pape Léon XIII a attaché une indulgence de cent jours, à gagner une fois chaque jour, à la récitation de la prière suivante, en l'honneur de la sainte Vierge :

Digitized by Google

*Virgo ante partum, ora pro nobis. Ave Maria...*
*Virgo in partu, ora pro nobis. Ave Maria...*
*Virgo post partum, ora pro nobis. Ave Maria...*

III. — On nous a demandé dans quelles circonstances on pouvait se servir des crucifix indulgenciés pour le Chemin de la Croix.

Ce n'est pas seulement dans le cas de maladie ou d'impossibilité physique de se rendre à l'endroit où les stations sont canoniquement érigées ; c'est aussi chaque fois qu'il y a une impossibilité morale, ou une grande difficulté, par exemple, quand on est loin de l'église et qu'on n'a pas le temps d'y aller. Il suffit qu'on soit actuellement empêché par un motif sérieux.

IV. — En réponse à une consultation venue de la Saxe, le Saint-Office a répondu, le 29 janvier 1817, qu'il n'est point permis à la partie catholique de demander ou de recevoir la bénédiction nuptiale d'un ministre non catholique, bien que la partie non catholique l'exige.

V. — Pour que les religieux puissent bénir les rosaires, les chapelets et les autres objets de piété, ils ont besoin du consentement de l'Ordinaire du lieu. Si toutefois la bénédiction est donnée dans leurs couvents, il leur suffit de la permission de leur supérieur régulier. Ainsi a répondu la Sacrée Congrégation des Indulgences, le 22 juillet 1886 et le 2 juin 1888.

VI. — La Sacrée Congrégation des Rites vient de publier la liste des causes de canonisation pendantes devant elle, en la forme ordinaire de non-culte, au 1er janvier 1895.

Il y en a 216 qui se rapportent à 20 bienheureux et à 196 vénérables ou simples serviteurs de Dieu. Sur ce nombre 54 appartiennent à des diocèses de France. Citons les principales : celle de la vénérable Jeanne d'Arc, au diocèse d'Orléans ; du bienheureux de la Salle, au diocèse de Rouen ; du bienheureux Grignon de Montfort au diocèse de Luçon ; de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, au diocèse d'Autun ; du bienheureux Pierre Fournier, aux diocèses de Tulle ou de Saint-Dié ; de la servante de Dieu Anne de Xainctonge, au diocèse de Saint-Claude ; de la vénérable Benoîte Rencurel, du Laus, au diocèse de Gap ; du vénérable P. de la Colombière,

Digitized by Google

au diocèse d'Autun; du vénérable P. Libermann, au diocèse de Paris; du vénérable serviteur de Dieu Henri Boudon, au diocèse d'Evreux; du vénérable J.-B. Vianney, curé d'Ars, au diocèse de Belley; de la S. de Dieu, Louise de Marillac, au diocèse de Paris; du serviteur de Dieu Louis Dupont, au diocèse de Tours; de la V. mère Barat, au diocèse de Paris; du S. de Dieu Joseph Marcellin Champagnat, au diocèse de Lyon; de la V. mère Rivier, au diocèse de Viviers; des serviteurs de Dieu Pierre Olivaint et ses compagnons, au diocèse de Paris.

Les causes du B. Perboyre et du B. Chanel sont attribuées à la Chine et à l'Océanie. Pour la cause de M. Olier, si chère au clergé de France, le procès de l'Ordinaire se fait à Montréal.

Paris soutient six causes, Lyon une seule; Marseille en a trois; Angers, Autun, Dijon, Luçon, Poitiers en ont deux; Rome en compte six et Naples vingt-cinq.

C. CHAMBOST.

---

*Propriétaire-Gérant :* P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18,
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.

Digitized by Google

# L'INSTRUCTION PUBLIQUE

## EN FRANCE AU XIXe SIÈCLE

### *D'APRÈS M. TAINE*

Le dernier volume écrit par l'illustre auteur des *Origines de la France contemporaine* traite des plus graves questions dont les hommes soucieux des intérêts de la religion et du pays puissent se préoccuper : *l'Eglise* (1) et *l'Ecole* (2). Son exposé de la situation de la religion catholique en France depuis le Concordat a été discuté de près, notamment par M. l'abbé de Broglie, dans le *Correspondant* (3) et ici même par le R. P. Ragey (4). J'ai l'intention de m'appliquer à un travail du même genre sur les pages, à mon avis très importantes, que M. Taine a consacrées à la constitution de l'enseignement national, telle que l'a conçue et effectuée Napoléon Ier, puis à son évolution de 1814 à nos jours. Tout le monde sait que, dans la troisième partie

(1) *Les Origines de la France contemporaine. Le Régime moderne*, t. II, p. 3-152 (Paris, Hachette, 1894, in-8°).

(2) *Ibid.*, p. 153-297.

(3) Les remarquables articles de ce vénérable et très regretté confrère ont été réunis en volume : *Le présent et l'avenir du Catholicisme en France* (Paris, Plon, 1892, in-12).

(4) Nos de décembre 1891, de janvier et de février 1892, de juillet, août et septembre 1893.



Digitized by Google

des *Origines de la France contemporaine*, les théories philosophiques et sociales s'amalgament étroitement avec l'exposé historique, et c'est là justement ce qui fait la difficulté de la tâche que j'entreprends. Je vais la remplir avec une sincérité entière.

## PREMIÈRE PARTIE (1802-1814)

### I

Dans le premier volume du *Régime moderne*, M. Taine avait résumé, dans une brève et forte synthèse, la situation de l'instruction publique à la fin de l'ancien régime et celle où l'avait laissé la crise révolutionnaire (1). Au moment où, après le coup d'Etat du 18 brumaire, Bonaparte prit les rênes du gouvernement, l'ancien édifice scolaire couvrait de ses ruines toutes les parties du territoire : très puissantes et très obéies quand il s'était agi de démolir, les assemblées révolutionnaires avaient pitoyablement échoué quand il avait fallu reconstruire. L'enquête scolaire que le gouvernement avait prescrite en l'an IX, aux conseils d'arrondissement et aux préfets l'avait surabondamment démontré (2). Le fait du reste était notoire pour les contemporains, et il n'était pas moins évident que l'opinion publique, unanime à répudier, en ce qui touche à l'enseignement et à l'éducation, les errements des législateurs et des administrateurs de la Convention et du Directoire, réclamait la restauration de l'ancien ordre de choses (3). Malheureusement la dotation des établissements disparus durant la crise était presque partout anéantie, le personnel était dispersé et très réduit. Il était donc à peu près impossible

(1) P. 213-222.

(2) J'ai donné l'essentiel de cette enquête, que j'espère publier bientôt intégralement, dans mon livre : *L'Œuvre scolaire de la Révolution* (Paris, Didot, 1891, in-8°) pp. 349-423.

(3) Cf. le même ouvrage, pp. 289-322.

Digitized by Google

de donner satisfaction sur ce point aux vœux des corps administratifs et de la nation.

Sous le Consulat, on alla au plus pressé. La loi très imparfaite — mais du moins non malfaisante — du 11 floréal an X, établit un état de choses fort inférieur à l'ancien (1). Elle était, il est vrai, susceptible de perfectionnements, et laissait une assez large part d'initiative aux municipalités et aux particuliers. Ceux-ci ne manquèrent pas d'ouvrir un peu partout des écoles de tout degré. Mais à mesure que son pouvoir s'affermissait, à mesure qu'il perfectionnait la machine puissante et fortement agencée de son gouvernement, gouvernement de plus en plus centralisateur et absolu, Napoléon se préoccupa davantage de l'instruction publique, et peu a peu se développa dans son esprit la conception vaste et rigide de son Université impériale, dont il devait faire un incomparable instrument d'oppression intellectuelle. Pour lui, l'enseignement et l'éducation étaient au premier chef, affaire d'Etat, et de tous les droits régaliens, il n'en est peut-être pas un qu'il ait voulu plus absolu et qu'il ait exercé avec plus de rigueur et de rudesse.

M. Taine emploie deux chapitres à exposer, au double point de vue de la théorie et des faits, l'œuvre scolaire de Napoléon. L'empereur s'était bien rendu compte de l'importance, en tant que moyen de gouvernement, de l'instuction publique. Au fond, quel que soit le zèle affiché pour la science et pour le côté proprement intellectuel de la question, l'Etat, sous tous les régimes, vise plutôt la domination des âmes que la culture des esprits, et il n'est pas, il n'a jamais été, il ne sera jamais une loi scolaire qui n'ait été inspirée par des vues ultérieures, politiques et religieuses ou antireligieuses. C'est qu'en effet, « de tous les engins sociaux, l'institution scolaire est peut-être le plus puissant, le plus efficace ; car, sur les jeunes vies qu'elle enserre et dirige, elle a trois sortes d'influence : l'une par le maître, l'autre par les condisciples, la dernière par le règlement... Manifestement, il y a là une force énorme, surtout si les trois

(1) Cf. le même ouvrage, pp. 323-337.

Digitized by Google

pressions, au lieu de se contrarier, comme il arrive le plus souvent, s'accordent et convergent pour produire un type d'homme fait, si, depuis l'enfance jusqu'à l'adolescence, à la jeunesse et à l'âge adulte, les préparations successives se superposent de façon à graver plus au fond et plus exactement le type adopté, si toutes les influences et opérations qui le gravent, prochaines ou lointaines, grandes ou petites, internes ou externes, forment ensemble un système cohérent, défini, applicable et appliqué. Que l'Etat se charge de le faire et de l'appliquer, qu'il accapare l'instruction publique et qu'il en devienne le régulateur, le directeur, l'entrepreneur, que sur toute la longueur et la largeur du territoire, il établisse et fasse jouer sa machine, que par autorité morale et par contrainte légale, il y fasse entrer la génération nouvelle ; vingt ans plus tard, il trouvera dans ces mineurs devenus majeurs, l'espèce et le nombre des idées dont il a voulu les pourvoir, l'étendue, les limites et la forme d'esprit qu'il approuve, le préjugé moral et social qui lui convient. »

Napoléon a eu la perception nette de ces idées, et il s'en est uniquement inspiré dans son organisation de l'instruction publique. Mais ce en quoi il se distingue des vieux jacobins dont il avait hérité, et des néo-jacobins que nous voyons à l'œuvre, c'est qu'il a dédaigné les déclamations hypocrites sur les droits de la science, sur le droit du peuple à l'instruction intégrale que nous avons si souvent entendues ; il a formulé sans ambages son idéal césarien : « Dans l'établissement d'un corps enseignant », disait-il lui-même au conseil d'Etat en 1806, « mon but principal est d'avoir un moyen de diriger les opinions politiques et morales. » Et ce but, il l'a poursuivi, à visage découvert, pendant tout son règne, en mettant en œuvre, pour l'atteindre, toutes les ressources de son génie et de sa puissance.

Il crée son Université impériale et lui attribue le monopole de l'enseignement. A la fin de la première période de la Révolution, sous la pression d'une nécessité inéluctable, les établissements privés se sont multipliés de toutes parts.

Digitized by Google

Napoléon les voit de mauvais œil. « Il est impossible », dit-il, « de rester plus longtemps comme on est, puisque chacun peut lever une boutique d'instruction comme on lève une boutique de drap. » Les particuliers qui se chargent d'instruire et d'élever la jeunesse sont pour les établissements publics des concurrents dangereux ; ils font centre ; leur clientèle est prise à l'Etat. L'empereur aurait bonne envie de faire table rase de toutes les maisons d'enseignement qui ne lui appartiennent pas. Mais provisoirement leur suppression n'est pas possible, car il n'a pas les moyens de les remplacer. Il les tolère donc, à contre-cœur. Mais il les enveloppe dans un filet serré de règlements : pour naître, pour subsister, elles doivent avoir son autorisation, quelles achèteront par des taxes, taxe sur le maître, taxe sur les élèves. Et puis, dans le principe du moins, les lycées n'ont pas réussi. D'autorité on les pourvoira d'élèves. Ceux des maisons concurrentes y seront conduits pour les classes, depuis l'âge de dix ans. Bientôt, en 1812, on leur prendra leurs pensionnaires pour faire le plein des écoles d'Etat. A l'endroit des petits séminaires, les vexations sont intolérables. Il ne pourra pas y avoir plus d'une école secondaire ecclésiastique par département ; le grand maître de l'Université désignera celle à conserver, les autres seront fermées, et toutes les maisons où elles étaient établies seront saisies et confisquées avec leurs meubles, au profit de l'Université. Les élèves des petits séminaires seront menés au lycée ou au collège pour y recevoir l'enseignement, et ces établisements, destinés à la préparation des clercs, seront gouvernés par des membres de la corporation officielle.

Dans les pensions laïques, mêmes règlements, mêmes usages, même uniforme que dans les lycées et collèges ; « Je ne suis, écrivait le directeur de Sainte-Barbe, qu'un sergent-major d'études languissantes et morcelées, sous le tapage d'un tambour et sous les couleurs militaires. » — Il y a plus, une sorte de conscription scolaire va prendre dans toute la France et les pays conquis « les enfants des familles anciennes et riches qui ne sont pas dans le système ». On les met à Saint-Cyr, au Prytanée. « De cette façon,

Digitized by Google

par la combinaison savante des prescriptions législatives et de l'arbitraire nominatif, Napoléon, directement ou indirectement, devient en fait le seul maître enseignant de tous les Français, anciens et nouveaux, l'unique et universel éducateur dans son empire. »

« Pour cette besogne, il lui faut un bon instrument, une grande machine humaine qui, construite, articulée et montée par lui, travaille désormais seule et d'elle-même, sans écarts ni accrocs, conformément à ses instructions et toujours sous ses yeux sans qu'il ait besoin d'y porter la main et d'intervenir journellement dans son gouvernement prédéterminé et calculé. » Cet instrument parfait l'empereur le trouvera dans une vaste congrégation laïque, organisée à l'instar des ordres religieux. De ceux-ci il ne veut à aucun prix, et une des raisons pour lesquelles il créera l'Université, c'est justement qu'elle les remplacera et sera un obstacle très fort à leur restauration : « Je ne veux pas », dit-il, « que les prêtres se mêlent de l'éducation publique... L'établissement d'un corps enseignant sera une garantie contre le rétablissement des moines; ils seraient, sans cela, rétablis d'un jour à l'autre. » Ce qu'il lui faut, et il le proclame en propres termes, c'est une organisation calquée sur la leur; ce sont des « jésuites d'Etat ». Il veut une corporation, « parce qu'une corporation ne meurt pas », parce qu'elle a des règles fixes, des traditions. Dans cette corporation il enrôlera une milice civile de 10.000 personnes environ, administrateurs et professeurs de tout degré, y compris les maîtres d'étude, « une milice organisée, cohérente et permanente ». Le religieux obéit et se dévoue en raison des convictions et des espérances que lui donne sa foi ; ce sont les « aiguillons spirituels » qui le font marcher. Pour les membres du corps enseignant on emploiera les « aiguillons temporels », l'émulation, l'amour-propre, l'avancement et l'espoir de l'avancement indéfini, du bien-être et même de la fortune qu'il assure, des grands honneurs qui en sont le dernier terme. On entrera dans le corps universitaire comme dans un ordre religieux, par un acte solennel d'engagement dont la durée sera déter-

Digitized by Google

minée et on n'en saurait sortir simplement en se démettant. Le célibat sera imposé aux maîtres d'études, aux censeurs et proviseurs des lycées, aux principaux et régents des collèges. Au principe monastique du célibat s'ajoutera le principe monastique et militaire de l'obéissance, obéissance de tous les instants, imposée de haut, maintenue par une discipline sévère, par la pression constante d'une main rude, par une série de sanctions savamment échelonnées. « La subordination absolue de tous les individus de l'Université est son premier besoin ; point d'université sans discipline et sans obéissance. Cette obéissance doit être prompte, et, dans les cas graves où le recours à l'autorité du gouvernement a lieu, l'obéissance doit toujours être provisoire. » Ce régime répugne à l'ancien personnel, dont les origines sont diverses et qui a de vieilles habitudes d'indépendance. On s'attachera à en former un nouveau, et la congrégation laïque aura son noviciat, l'Ecole normale, où, naturellement, la vie sera commune, et où les aspirants seront constamment enlacés dans les mailles serrées d'un règlement qui détermine tout, atteint tout, les pratiques religieuses même et, cela va sans dire, les études, les lectures, la formation intellectuelle et morale dans son intégrité. Les futurs professeurs seront des rouages destinés à prendre dans la grande machine une place déterminée, à y remplir une fonction définie. On les taille, on les lime, on les polit de telle sorte qu'ils s'agencent parfaitement et soient en état de concourir efficacement à la fin que le maître s'est proposée.

Quelle est cette fin? A la vérité, Napoléon comprend qu'une société d'athées serait ingouvernable. Il souhaite donc que « ses peuples » conservent une religion, la vieille religion qui en France a possession d'état. Aussi inscrit-il à la base de l'enseignement « les préceptes de la religion catholique », mais, s'il a l'air de la mettre à la première place, ce n'est qu'une place d'apparat. « Il ne se préoccupe pas d'aviver ou même de préserver la croyance intime, loin de là : « On doit faire en sorte que les jeunes gens ne soient ni trop bigots, ni trop incrédules; ils doivent être appro-

Digitized by Google

priés à l'état de la nation et de la société. » C'est lui-même qui s'exprime ainsi au conseil d'Etat. Ce sont des « respects extérieurs » pour la religion, des pratiques extérieures aussi qu'on demandera uniquement. C'est pour lui-même que Napoléon travaille et non pour l'Eglise, dont l'ascendant nuirait au sien. Et bientôt la pensée maîtresse se dégage et se formule avec précision. « Après la phrase de parade, dit Taine, il écrit la phrase de vérité et de fond ; « Toutes les écoles de l'Université prendront pour base de leur enseignement la fidélité à l'empereur, à la monarchie impériale, dépositaire du bonheur des peuples, à la dynastie napoléonienne, conservatrice de l'unité de la France et de toutes les idées libérales proclamées par les constitutions. » Le bon élève du lycée et du collège officiel sera celui dont l'âme se sera remplie de ces sentiments et dont l'esprit sera régi par ces idées; celui qui aura une « foi civile » dans l'utilité, la grandeur, la beauté du système établi, dont les principes sont : « la concentration de l'autorité, la centralisation des services, l'uniformité et l'encadrement, l'égalité dans l'obéissance ».

Le règlement des établissements d'Etat fera converger vers ce résultat toutes ses dispositions; il codifiera une discipline rigoureusement uniforme et militaire, où la place n'a pas été ménagée aux mesures fortement répressives. Avec « la direction continue et la surveillance incessante, l'appel aux amours-propres et les surexcitations de la parade en public. Si l'élève travaille, ce n'est point pour apprendre et savoir, mais pour être le premier de sa classe; on ne développe pas en lui le besoin de la vérité et l'amour de la science, mais la mémoire, le goût, le talent littéraire, tout au plus la faculté logique d'ordonner et de déduire, mais surtout le désir de devancer ses rivaux, de *se distinguer*, de briller d'abord devant le petit public de ses camarades; ensuite, au bout de l'année, devant le grand public des hommes faits. »

L'empereur veut qu'on lui forme des sujets, mais il a surtout besoin de soldats et l'école sous sa main devient le « vestibule de la caserne ». Ceci est trop connu pour qu'il

Digitized by Google

y ait lieu d'y insister, tant abondent les faits et les témoignages.

Voilà, en fait d'enseignement secondaire, — et c'est à sa constitution surtout et à son développement que Napoléon s'est appliqué — l'œuvre poursuivie avec une ténacité infatigable et réalisée, du moins dans ses grandes lignes, de 1802 à 1814. M. Taine l'a exposée dans ce chapitre avec beaucoup de clarté et, ce me semble, beaucoup d'exactitude. Aussi n'ai-je guère fait autre chose jusqu'ici qu'analyser et citer.

II

Dans le second chapitre, notre auteur continue à étudier l'œuvre impériale en ce qui touche à l'enseignement primaire, à l'enseignement supérieur, à l'Institut, aux sciences et aux lettres.

L'instruction primaire était, sous l'ancien régime, essentiellement créée, entretenue, développée, par les initiatives locales et en première ligne par celle des autorités ecclésiastiques. L'Etat ne s'était pas fait encore l'entrepreneur de ce grand service et il n'intervenait guère dans son fonctionnement. La loi de floréal an X laissait les choses à peu près au point où les avait trouvées la Révolution. Est-ce le temps et les moyens qui ont manqué à l'empereur pour faire sentir en ce domaine son action centralisatrice, ou a-t-il voulu, comme l'en accusait Lamennais, « maintenir dans l'abrutissement la masse du peuple et la disposer ainsi à une obéissance passive, à un fanatique dévouement »? J'inclinerais plutôt à la première hypothèse. Toujours est-il qu'en fait le premier Empire ne subventionna pas les petites écoles sur les fonds du budget. Les parents et les communes en durent faire les frais, chercher et engager l'instituteur, pourvoir eux-mêmes à un besoin tenu pour local, presque domestique; le pouvoir central les y convia et « ne leur fournit qu'un règlement, des prescriptions et des restrictions ».

Le préfet interviendra dans les conventions passées

Digitized by Google

entre la commune et le régent pour en approuver et certifier les clauses. Le recteur devra autoriser le titulaire qui sera incorporé au corps enseignant de l'Université impériale dont les fonctionnaires l'inspecteront et le dirigeront. Ici l'Eglise recouvrera une assez large part de son ancienne influence. Mais, dit M. Taine, « si Napoléon soumet ses petites écoles à la surveillance ecclésiastique, ce n'est pas seulement pour se concilier le clergé en lui donnant à conduire la majorité des âmes, toutes les âmes incultes ; c'est aussi parce que, dans son propre intérêt, il ne veut pas que le peuple en masse pense par lui-même et raisonne trop ». Le programme primitif, très élémentaire, et, somme toute, à peu près suffisant pour le plus grand nombre des écoliers, est repris purement et simplement : lecture, écriture, éléments de l'arithmétique, catéchisme. Non seulement il est simplement repris, mais son extension est interdite, sans quoi l'école est qualifiée de secondaire et son personnel soumis à toutes les règles restrictives et fiscales que nous connaissons déjà. — Pour cet enseignement ainsi délimité, l'empereur estime que les frères des Ecoles chrétiennes, d'ailleurs « compris dans l'Université et rattachés à l'ordre civil », sont préférables à tous autres instituteurs et il les protège, non sans les opprimer à l'occasion. — On sait son invention du catéchisme officiel. C'est par là qu'il compte faire agir à son profit direct l'école populaire. Au chapitre du quatrième commandement, « il est une phrase méditée, riche de sens et précise, où se trouve concentrée la quintessence de sa doctrine politique et sociale et formulée la croyance impérative qu'il assigne pour but à l'éducation. » La voici : « Nous devons en particulier à Napoléon I^er^, notre empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'empire et de son trône... Car il est celui que Dieu a suscité dans des circonstances difficiles pour rétablir le culte public et la religion sainte de nos pères et pour en être le protecteur. »

Il faut remarquer, du reste, que la nouvelle organisation de l'enseignement primaire, substantiellement identique

Digitized by Google

à l'ancienne, ne tarda pas à s'étendre et à s'affermir. Vers la fin de l'empire les petites écoles sont à peu près redevenues, comme nombre et comme qualité, ce qu'elles étaient avant la crise révolutionnaire.

III

Il en va tout autrement de l'enseignement supérieur. Ici la rupture avec le passé est violente et totale. A dire le vrai, les universités françaises détruites par la Révolution avaient besoin d'être radicalement réformées : leur décadence était extrême; la science du XVIIe et du XVIIIe siècle s'était faite en dehors d'elles. Mais la conception primitive de leur constitution au moyen âge était la conception rationnelle du haut enseignement. Dans des pages très fortes, mais que leur étendue m'empêche de citer intégralement, M. Taine la formule avec une complaisance évidente. Il nous montre l'université rassemblant dans un lieu circonscrit et « les professeurs qui sont les porte-voix de la science » et « les collections, laboratoires, bibliothèques qui en sont les outils »; à côté des cours ordinaires et réguliers, « des salles et des heures avec pleine liberté et faculté d'enseigner pour tout homme pourvu de savoir et d'initiative qui, ayant quelque chose à dire, voudra dire cette chose à qui voudra l'écouter ». L'Université sera comme « une encyclopédie orale, une exposition universelle des connaissances humaines »; pour y entrer, pour voir la science faite et la science en formation, pour en saisir la méthode, « l'histoire de chaque science, sa place dans son groupe et de ce groupe dans l'ensemble », il suffira de « présenter comme billet d'entrée un certificat d'instruction moyenne ». La variété, la juxtaposition, la coordination des enseignements empêchera les maîtres et les étudiants de se renfermer étroitement dans leur spécialité. Il y aura des communications fréquentes d'un groupe à l'autre, action et réaction d'une science sur une autre science. Dans les trois premières années, pas de grades,

Digitized by Google

d'examens, de concours; uniquement la préoccupation exclusivement scientifique de s'instruire largement et à fond ; des cours choisis et « payés de sa poche » par l'étudiant qui, « à cause de cela, les choisit de son mieux, les suit jusqu'au bout, y prend des notes, y vient chercher non des phrases et une distraction, mais des choses et de l'instruction; il en veut pour son argent ». L'Université, pour opérer de la sorte, a besoin d'être « un corps indépendant et autonome, pourvu d'un statut, érigé par la loi en personne civile, capable d'acquérir ». C'est selon ce type qu'avaient été organisées partout les universités du moyen âge et telles sont aujourd'hui encore celles de l'Allemagne.

De telles institutions, par là même qu'elles seraient autonomes, ne sauraient avoir de place dans un pays sur lequel l'Etat jacobin a passé son niveau, pas davantage dans l'empire de Napoléon. Le droit nouveau leur est hostile. Le gouvernement s'est réservé le monopole de tout service public et spécialement celui de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Il y a incompatibilité entre son Université et « les universités libres, locales et multiples », incompatibilité d'existence simultanée et parallèle parce qu'il y a incompatibilité de fin et d'esprit. L'empereur, ne l'oublions pas, a fondé son immense établissement scolaire pour avoir un « moyen de diriger les opinions morales et politiques ». Il n'a que faire des hautes écoles encyclopédiques qui créeraient vite des foyers d'opposition. D'autre part, il y a des besoins urgents, positifs et sentis, auxquels il faut promptement satisfaire. La révolution a fait une effroyable consommation d'hommes. Il s'agit de fournir à l'Etat « le contingent indispensable qu'il réclame, sa recrue annuelle de jeunes gens cultivés ». Les collèges leur auront appris le latin et les mathématiques, leur auront donné « l'habitude des idées nettes et suivies, le goût du raisonnement serré, la faculté de soutenir une discussion et de bien tourner une lettre, souvent même le talent de bien rédiger un rapport et de composer un mémoire. » Les écoles, facultés supérieures ou institutions spéciales seront à peu près uniquement professionnelles et dirigées vers la forma-

Digitized by Google

tion immédiate en vue d'une fonction déterminée : elles feront des médecins, des avocats et des magistrats, des ingénieurs et des officiers; elles seront strictement pratiques et leur enseignement se confinera dans leur objet immédiat et on n'y aura cure de la science désintéressée et voulue pour elle-même. Telles ont été longtemps et telles sont encore au fond et substantiellement les facultés françaises.

IV

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle et durant le XVIIIe, une nouvelle puissance est née et a rapidement crû dans le monde intellectuel. « A côté de l'autorité religieuse, fondée sur la révélation divine et qui appartient au clergé, il y a maintenant une autorité laïque, fondée sur la raison humaine (1) et qui est exercée par les savants, les érudits, les lettrés et les philosophes. » M. Taine en expose, avec une prédilection manifeste, l'organisation, la hiérarchie, les procédés d'investigation, qui sont uniquement le raisonnement et l'expérience. Il semble bien que, d'après lui, il n'y ait rien de scientifique ni de concluant en dehors et au-dessus de ces deux moyens de connaître la vérité. Ici, bien entendu, nous ne saurions être de son avis, puisque tout en admettant la valeur probante, et si l'on veut exclusivement probante, du raisonnement et de l'expérience dans le domaine des sciences proprement dites, nous ne saurions admettre qu'ils suffisent à tout. Il est dans l'ordre même purement naturel, en histoire par exemple, des certitudes qui n'ont ni l'une ni l'autre de ces bases et qui trouvent leur preuve dans le témoignage constaté et dûment critiqué. Et puis nous prétendons qu'il existe pour l'intelligence humaine, un ordre surnaturel et des connaissances révélées où la certitude aussi peut être entière. Mais passons. A cet endroit, la divergence entre nos idées et celles

(1) Il serait plus exact de dire : « se prétendant seule fondée sur la raison humaine ».

Digitized by Google

de Taine est irréductible, parce que, comme il me le disait un jour « nous n'avons pas, évidemment, la même conception du monde ». C'est vrai, mais nous ne sommes pas disposés à renoncer à la nôtre.

Ceci posé, revenons à notre analyse. L'existence d'un groupe compact de savants et de philosophes rejetant la révélation et faisant profession de n'admettre que les vérités naturelles acquises par le raisonnement et l'expérience est un fait historique certain. Il est certain aussi que les sciences mathématiques et naturelles avaient fait d'immenses progrès vers le milieu du XVIII^e^ siècle, que des essais plus ou moins heureux de systématisation cohérente des faits acquis ou prétendus tels avaient été tentés. La « philosophie » avait été un des facteurs les plus puissants de l'évolution politique et sociale qui avait abouti à la révolution. M. Taine reconnaît qu'en tout ce qui touche à la conception de l'Etat et du gouvernement on avait abouti à des conclusions et à des systèmes absurdes. Il n'en est pas moins vrai que, au moment où Bonaparte se saisit du pouvoir souverain, les philosophes ou, comme il disait, les « idéologues » menaient grand bruit, et qu'il y avait là une force avec laquelle il fallait compter. Il connaissait trop bien son temps pour se méprendre à cet égard, et il se résolut vite non pas à se laisser porter par le courant, mais à l'endiguer, à le resserrer, et à le diriger ainsi au plus grand profit de son établissement politique. Dès 1803, il réorganisait l'Institut, et en faisait presque totalement la chose de l'Etat, c'est-à-dire sa chose. On sait comme il a fait sentir sa main, toujours dure et souvent brutale, aux savants, aux lettrés et aux philosophes que rassemblaient les académies. On sait aussi la tutelle ou plutôt l'oppression sous lesquelles il a tenu la presse et la librairie, la rigueur incroyable — et souvent inepte — de la censure impériale. Jamais peut-être il n'y eut tyrannie intellectuelle comparable à celle-là. « De fait, dit M. Taine, partout la stratégie de Napoléon est admirable, tout à l'heure contre la pensée catholique, maintenant contre la pensée laïque. Au préalable il a étendu, choisi, délimité son champ d'opérations et voici

Digitized by Google

son objectif fixé par lui-même : « Sur les affaires politiques qui sont mes affaires, en matière politique, sociale et et morale, sur l'histoire, notamment l'histoire actuelle, récente et moderne, personne dans la génération présente ne pensera, excepté moi, et, dans la génération prochaine, tout le monde pensera d'après moi. » Avec cet objectif en vue, il s'est adjugé le monopole de l'éducation; il a introduit la discipline, l'habit et l'esprit militaires dans toutes les maisons publiques ou privées d'instruction secondaire; il a réduit au minimum et soumis à la surveillance ecclésiastique l'instruction primaire; il a effacé les derniers vestiges des universités locales, encyclopédiques et autonomes; il a mis à leur place des écoles spéciales et professionnelles; il a fait avorter la véritable instruction supérieure, il a étouffé dans la jeunesse la haute curiosité spontanée et désintéressée. — En même temps, remontant à la source du savoir laïque, il s'est rattaché l'Institut; sur cette créature de l'Etat, il a pratiqué les amputations nécessaires, il s'est approprié son crédit, il a imposé sa faveur ou sa défaveur aux maîtres de la science et de la littérature ; puis, de la source descendant aux canaux, construisant des barrages, aménageant des conduits, appliquant ses contraintes et ses impulsions, il a soumis la science et la littérature à sa police, à sa censure, à sa direction de la librairie et de l'imprimerie; il s'est emparé de toutes les publicités, théâtre, journal, livre, chaire et tribune, il les a assemblées et organisées en une vaste manufacture qu'il surveille et dirige, en une fabrique d'esprit public qui travaille incessamment et sous sa main, à la glorification de son système, de son règne et de sa personne. »

*(A suivre.)* Ernest ALLAIN.

Digitized by Google

LES

# AURÉOLES DE JEANNE D'ARC

(Suite) (1)

La conclusion relative à la récompense des docteurs peut, au premier abord, quand on ne réfléchit pas à la signification particulière que saint Thomas attache à ce mot, causer quelque surprise; mais aucun étonnement ne se produira, j'en suis sûr, devant l'assertion que je vais émettre à propos des droits de Jeanne d'Arc à faire partie du virginal cortège de l'Agneau. Le nom même de Jeanne la Pucelle que la voix du peuple lui a décerné de son vivant et que la postérité lui conserve avec une pieuse créance, traduit trop bien le sentiment général pour que l'esprit soit disposé à se défendre contre une expression d'ailleurs surabondamment justifiée par les faits. La Pucelle, c'est l'adolescente qui n'a pas contracté les liens du mariage; c'est aussi et surtout la jeune fille qui s'est fait une loi d'être la sœur des anges et de vivre dans un corps mortel sans perdre jamais la fleur d'une pureté parfaite. Ce titre convenait à merveille à l'humble « bergerette » de Domremy,

(1) Voir le nº de mai. — Je rappelle que les citations indiquées par 2 chiffres se réfèrent à l'ouvrage de Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, le chiffre romain désignant le volume et le chiffre arabe la page.

Digitized by Google

lorsque, vers l'âge de dix-sept ans, elle vint sur l'ordre de Dieu offrir ses services au roi de France ; il n'a point cessé de lui convenir, ni pendant l'accomplissement de sa mission guerrière, ni durant les horreurs de sa captivité et de son cruel martyre. Vierge elle a vécu, et vierge elle a rendu son âme au Créateur parmi les flammes du bûcher. Il est juste de lui attribuer l'auréole de la virginité.

Voilà, en résumé, les fondements rationnels sur lesquels on peut établir une conviction solide : il ne me reste qu'à les exposer avec quelque détail et sous le contrôle de documents irréfragables, afin de les mettre dans leur pleine lumière et de donner ainsi toute sa force à la vérité.

Lorsque le traître Cauchon sollicita les Anglais de remettre entre ses mains le sort de leur prisonnière, il leur promit de faire *un beau procès*. « Dans la langue judiciaire de l'époque » — on l'a fait remarquer avec raison (1) — « le mot *beau* accolé à celui de *procès* est synonyme de régulier. » La promesse n'a pas été tenue : malgré une certaine affectation de formalisme et une marche d'apparence à peu près correcte, la procédure de l'évêque de Beauvais est entachée d'irrégularités coupables, parmi lesquelles il faut compter la suppression de pièces importantes et de plusieurs constatations favorables à l'accusée. Conformément aux prescriptions du droit, une enquête fut faite au pays d'origine de Jeanne d'Arc, mais elle n'a pas été insérée au dossier, sans doute parce que les informations, recueillies par les délégués de Cauchon à Domremy et à Vaucouleurs, attestaient trop manifestement la bonne renommée de la Pucelle et l'estime que ses compatriotes gardaient de sa vertu et de la divinité de sa mission. Il est toutefois incidemment mentionné sur une feuille d'audience [I. 27], que six des assesseurs ou conseillers du juge ont reçu communication ou entendu lecture d'un document, dont la disparition prive l'historien de renseignements précieux. J'aurais pu y puiser aussi quelques preuves à

(1) Ch. DE BEAUREPAIRE : *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 99 ; Rouen, 1869.



Digitized by Google

l'appui de ma démonstration, car j'ai le droit de présumer qu'on y lisait plus d'un détail propre à faire ressortir l'action de la grâce vis-à-vis d'une enfant bénie de Dieu et préservée de la contagion du siècle pour être le digne instrument d'une mission providentielle.

L'enquête, exécutée vingt-cinq ans plus tard au même lieu par les ordres des commissaires apostoliques et soigneusement enregistrée au procès de réhabilitation, suffira pourtant, je l'espère, à combler cette regrettable lacune et à nous renseigner d'une façon explicite et assez précise sur les premières efflorescences de la vie chrétienne chez la bonne et douce créature, dont la mémoire était demeurée vivante parmi ses compagnons d'enfance.

Du 28 janvier au 11 février 1456, trente-quatre témoins furent entendus à Domremy, à Vaucouleurs et à Toul. Leur compétence parfaite ne saurait être contestée : tous ont bien connu Jeannette, ainsi l'appellent ces braves gens; anciens du village, parents ou voisins, camarades ayant partagé avec elle les jeux et les travaux du jeune âge, prêtres et gentilshommes du pays, tous méritent la confiance, et leur sincérité absolue est garantie par leurs qualités morales comme par le serment religieusement prêté devant les enquêteurs. Or, de leurs dépositions il résulte que la Pucelle, depuis ses premières années jusqu'à son départ de la maison paternelle, a toujours mené une conduite exemplaire et conservé son innocence à l'abri de tout soupçon.

« Bien et convenablement élevée dans la foi et dans les bonnes mœurs, Jeannette avait gagné l'affection de presque tous les gens du village » [II. 389]; ainsi s'exprime Jean Morel, laboureur, de Greux, le seul survivant ou le seul de ses quatre parrains alors présent dans le pays (1); trois de ses marraines, Jeanne veuve Thiesselin, Jeannette femme Thévenin et Béatrix veuve Estellin, disent à leur tour : « C'était une bonne enfant, de vie probe et sainte, comme

(1) D'après les actes officiels, Jeanne d'Arc eut quatre parrains et autant de marraines : la coutume de l'époque autorisait cette multiplicité, qui a été expressément interdite depuis par le concile de Trente. [Sess. 24 *de reform. matr.* cap. 4].

Digitized by Google

il sied à une fille sage [II. 404]; elle se montrait imbue de bonnes mœurs, fille chaste et de conduite très honorable... il n'y en avait pas de meilleure dans les deux villages de Domremy et de Greux [II. 396]; c'était vraiment une bonne fille, simple et craignant Dieu, suffisamment instruite dans la foi par rapport à ses pareilles et selon son état, d'habitudes bonnes, simples et douces [II. 398]. »

Les mêmes éloges, en termes à peu près identiques, se retrouvent sur les lèvres des autres témoins. Pas un qui ne rende hommage à la modestie de son maintien, à l'honnêteté de sa conversation, à la pureté de son cœur. Avec Thévenin le *royer* (ou le charron), ils croient à sa bonté morale, « parce qu'ils l'ont vue, et qu'ils n'ont jamais rien entendu dire contre elle » [II. 407]. Un gentilhomme du pays, le chevalier Albert d'Ourches, serait heureux — assure-t-il — « d'avoir une fille aussi bonne » [II. 450].

Qui ne partagerait leur appréciation, après avoir lu ce qu'ils racontent (1) de la piété et de la dévotion de Jeanne, du soin qu'elle prenait de purifier son âme par la réception des sacrements, de la vigilance qu'elle apportait à se préserver du mal par la fuite de l'oisiveté et des occasions dangereuses? « Volontiers et souvent elle allait à l'église », atteste Jean Morel, son parrain [II. 389]; et tous ses compatriotes répètent à l'envi cette déclaration qui est à leurs yeux de la plus haute importance, parce qu'elle indique le principe religieux de ses actions et de sa conduite vertueuse. « Elle fréquentait dévotement les lieux consacrés à la prière », ajoute Béatrice, l'une de ses marraines [II. 396]. Pénétrée, comme toutes les âmes chastes, d'une tendre dévotion pour la reine des vierges, « elle se rendait maintes fois à l'église ou hermitage de Notre-Dame de Bermont, proche de Domremy [II. 389], et y portait des cierges » [II. 420]; elle accomplissait ce pèlerinage « presque tous les samedis dans l'après-midi [II. 433], tantôt avec l'une de

(1) Pour donner plus de valeur à la preuve des faits, j'ai tenu à conserver, partout où cela était possible, le texte même des dépositions, dont je n'ai eu qu'à recueillir des fragments et à rapprocher les détails propres à se compléter mutuellement.

Digitized by Google

ses sœurs et en compagnie de quelques jeunes filles pour prier sainte Marie », tantôt sous la conduite d'une pieuse femme du voisinage [II. 404]. « Quand elle était aux champs et qu'elle entendait sonner la messe, elle rentrait au village et gagnait l'église pour assister chaque jour au saint sacrifice » [II. 390]. C'était plaisir de voir « avec quelle ferveur elle y disait ses oraisons [II. 393] ; souvent, après avoir entendu la messe matinale, elle prolongeait sa prière [II. 461], respectueusement prosternée devant le crucifix, ou bien les mains jointes, le visage et les yeux levés vers l'image du Sauveur ou de la bienheureuse vierge Marie » [II. 459]. Elle tenait aussi beaucoup à assister aux offices du soir : lorsque Perrin Drappier, alors marguillier de Domremy, « manquait de sonner les cloches pour appeler les fidèles aux complies, elle s'en prenait à lui et le grondait, disant que ce n'était pas bien fait, et promettant de lui donner de la laine de ses moutons (ou des gâteaux de forme ronde appelés des *lunes*), à condition qu'il sonnerait exactement » [II. 413]. Si elle était empêchée de se rendre aux complies, « elle se signait dévotement au son des cloches et s'agenouillait un instant » [II. 424] pour s'unir d'intention à la prière de l'Eglise et réciter l'*Ave Maria*. C'était d'ordinaire à cette heure et pendant qu'elle accomplissait ainsi un acte de piété, que ses voix se faisaient entendre et lui apparaissaient [I. 61].

Depuis l'âge de discrétion, « Jeanne aimait à se confesser souvent » [II. 396] ; elle se présentait au saint tribunal de la pénitence « non seulement au temps de Pâques et aux jours de fêtes solennelles » [II, 390], mais plus fréquemment encore. Plusieurs de ceux qui déposent à l'enquête « l'ont vue maintes fois agenouillée aux pieds de messire Guillaume Fronte, curé de Domremy » [II. 430], qui était son confesseur ordinaire et la tenait en grande estime, car il n'hésitait pas à proclamer « qu'il ne rencontra jamais de meilleure enfant et qu'il n'avait pas de meilleure paroissienne » [II. 434]. A diverses reprises, lorsqu'elle séjournait dans les villages voisins, ou, comme elle l'atteste dans un de ses interrogatoires, « lorsque son curé était empêché » [I. 51],

Digitized by Google

la Pucelle s'adressait aussi à d'autres prêtres, dignes de sa confiance, tels que messire Jean Fournier, alors curé de Vaucouleurs [II. 446], messire Henri Arnolin, de Gondrecourt-le-château [II. 459], et Messire Jean Colin, chanoine de la collégiale de Saint-Nicolas de Brixey près Vaucouleurs ; ce dernier déclare « qu'il a reçu deux ou trois fois la confession de Jeanne, et que, en son âme et conscience, il a constaté dans sa pénitente les signes d'une bonne catholique et d'une parfaite chétienne » [II. 432]. Elle recherchait le sacrement de la réconciliation, « parce qu'elle était bonne » [II. 398], disent avec raison ses amies intimes qui ont pu, de jour et de nuit, observer sa conduite, et sonder le fond de son âme dans des entretiens journaliers. En effet, un cœur pur et désireux de plaire à Dieu aspire sans cesse à une pureté plus grande. Jeanne s'en explique de même à ses juges : lorsqu'ils lui demandent « se il est besoing de se confesser, puisqu'elle croist à la relacion de ses voix qu'elle sera sauvée », elle répond : « On ne sçait trop nectoyer sa conscience » [I. 157].

L'innocente fillette, éclairée par les lumières de la foi, comprenait tout le prix de la grâce divine et de la vertu. Aussi, au début de sa vocation, c'est-à-dire durant l'été de 1425, résolut-elle de se consacrer, corps et âme, au service du Seigneur. Le procès-verbal de son interrogatoire du lundi 12 mars 1431 mentionne en ces termes sa déclaration expresse : « Item, dit que la premiere fois qu'elle oy sa voix, elle voa sa virginité, tant qu'il plairoit à Dieu. Et estoit en l'aage de XIII ans ou environ » [I. 128]. Par ce vœu, elle montrait la ferme disposition de sa volonté à lutter sans défaillance pour conserver l'intégrité parfaite, dont l'auréole est l'éternelle récompense.

N'ignorant pas que la continence est un don de Dieu [Sap. VIII. 21], Jeanne comptait d'abord sur les secours d'en haut, et recourait à la prière pour obtenir cette grâce privilégiée ; puis, l'onction intérieure de l'Esprit-Saint l'instruisait [I. Joan. II. 27] et lui rappelait que l'homme doit avoir sa part dans le souci de sauvegarder la vertu, et que, comme la prière, la vigilance est de toute nécessité

Digitized by Google

afin de ne pas entrer en tentation [Matth. xxvi. 41]. Ici encore les témoins de son adolescence sont unanimes à la louer de son assiduité au travail et de sa conduite prudente et réservée, deux moyens efficaces pour aider à l'accomplissement de ce devoir.

Interrogée par maître Beaupère [*Pulchri-Patris*], l'un des assesseurs du procès de Rouen, sur ses occupations dans la maison paternelle, la Pucelle répond qu'elle ne se rappelle pas si elle a gardé les moutons ou autres bêtes durant son tout jeune âge ; « quand elle fut un peu grande et eut l'âge de raison », telle n'était pas son occupation ordinaire ; « elle aidait cependant à mener les animaux aux prés et à un château nommé l'Ile, où on les renfermait par crainte des hommes d'armes » [I. 66] ; « mais elle apprit de bonne heure « à coudre le linge et à filer, de sorte qu'elle ne craint femme de Rouen pour filer et coudre ; chez son père, elle vaquait aux soins habituels du ménage » [I. 51]. Elle ne connut donc pas l'oisiveté qui, au dire du Sage, enseigne toute malice. Certes, le travail ne manquait pas dans la famille de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée, et l'enfant de bénédiction accomplissait vaillamment sa tâche « de jour et de nuit » [II. 430] au foyer domestique, se mettant « de bon cœur à l'ouvrage », comme le remarquent plusieurs déposants, Perrin Drappier [II. 413], Gérard Guillemette [II. 415], Jean Waterin [II. 420], et autres laboureurs qui l'ont vue « conduire la charrue avec son père, bêcher et sarcler les champs [II. 424], gouverner les animaux et pourvoir à la nourriture du bétail ; elle n'y était point nonchalante », assurent-ils. « Ses parents n'étaient guère riches, dit son parrain Jean Morel ; Jeannette vivait honnêtement selon sa condition. Toute jeune, et jusqu'au moment où elle quitta la maison de son père, elle allait à la charrue, et quelque fois gardait les bêtes dans les champs. En même temps elle faisait les divers ouvrages de femmes, tels que le filage et autres [II. 389]. Diligente à la besogne, ajoute Michel Lebuin, elle s'acquittait fort bien de tous les travaux qui sont du ressort des femmes et des jeunes filles » [II. 440].

Digitized by Google

Elle rendait aux familles de ses amis et voisins les services qu'elle pouvait, soignant les malades et cherchant à leur procurer du soulagement [II. 424], secourant les pauvres, auxquels plus d'une fois elle céda son propre lit tandis qu'assise dans l'âtre du foyer elle se reposait assez mal des rudes fatigues de la journée [II. 426]. On ne la trouvait jamais à perdre son temps « par les chemins »; elle ne se plaisait à « converser qu'avec les braves filles et les honnêtes femmes du village » [II. 415]. Le dimanche, elle ne se refusait pas à la promenade avec ses compagnes et savait se prêter à d'honnêtes récréations : « elle allait parfois s'amuser, comme les enfants de son âge, à danser et à chanter autour de l'arbre des Fées, mais elle croit y avoir plus chanté que dansé [I. 68]; elle y tressait des guirlandes pour orner la statue de Notre-Dame de Domremy » [I. 68]. Lorsqu'elle voyait ses jeunes amies bien engagées au jeu, elle trouvait le moyen de « se retirer à l'écart pour s'entretenir avec Dieu » [II. 420]. Ce fait était si connu parmi les gens du village qu'elle fut souvent le point de mire de leurs plaisanteries, soit parce qu'elle ne dansait pas [II. 426], soit parce qu'elle était trop dévote [II. 418].

Ne sont-ce pas là les agissements d'une vierge qui a renoncé au monde et aux plaisirs les plus légitimes, et qui, selon la parole de l'apôtre [I. Cor. VII. 34], pense uniquement aux choses du Seigneur pour être sainte de corps et d'esprit ?

Il faut le dire aussi à la louange de ses parents, et la Pucelle rend hommage à leur prudente sollicitude dans la réponse suivante, que je trouve consignée au procès-verbal d'un des interrogatoires : « En avoient grant cure ses père et mère de la bien garder, et la tenoient en grant subjection » [I. 132]. Un incident de sa vie, raconté par plusieurs témoins à l'enquête de 1456, peut fournir la preuve du soin avec lequel Jacques d'Arc et Isabelle Romée veillaient sur leur enfant. Lors d'un mouvement de troupes qui envahirent la contrée, les habitants de Domremy durent chercher un refuge à Neufchâteau; « Jeannette y alla avec son père, sa mère, ses frères et ses sœurs, emmenant leurs bes-

Digitized by Google

tiaux menacés » [II. 428]. Tant à l'aller qu'au retour, et durant tout le temps du séjour à Neufchâteau, les gens du village remarquèrent que son père et sa mère ne la quittèrent pas et voulurent constamment la garder en leur compagnie, de crainte qu'elle ne fût exposée à quelque fâcheuse rencontre. La Providence suggérait sans doute ces sages précautions, qui eurent pour résultat de préserver la vertu de Jeanne contre les atteintes du souffle impur.

Les ordres du ciel devinrent bientôt pressants. « Luy racontet l'ange la pitié qui estoit au royaulme de France » [I. 171], et, deux ou trois fois par semaine [I. 52], saint Michel lui répétait qu'il fallait quitter son village, aller à Vaucouleurs, vers Robert de Baudricourt, capitaine du dit lieu, qui donnerait des gens pour l'accompagner auprès du roi, et qu'elle ferait lever le siège d'Orléans. La Pucelle s'excusait humblement devant « ses frères du paradis », ainsi qu'elle les appelait [II. 437]. « Je ne suis, disait-elle, qu'une pauvre fille, je ne saurais ni chevaucher ni mener la guerre » [I. 53]; mais elle ne pouvait ni ne voulait se refuser à remplir la mission qui lui était confiée. Sans doute, disait-elle à Jean de Novelompont, l'un des braves chevaliers qui l'escortèrent de Vaucouleurs à Chinon, « j'aimerais mieux filer près de ma pauvre mère, parce que ce n'est pas là mon état; mais, dussé-je user mes pieds jusqu'aux genoux, il faut que j'aille, et je le ferai parce que mon Seigneur veut que je le fasse » [II. 436].

Suivant une prédiction divulguée alors parmi les habitants de la frontière et rapportée à l'enquête par Durand Laxart, l'oncle de Jeanne, et par son hôtesse à Vaucouleurs, Catherine, femme de Henri Le Royer, « une femme avait causé la désolation et la perte de la France, une vierge des marches de Lorraine sera envoyée pour réparer les ruines et procurer le salut [II. 443 et 447]. La vierge des marches de Lorraine était prête.

Durant cette nouvelle phase de son existence, Jeanne d'Arc demeura semblable au lis qui, selon la poétique expression de nos saints livres [Cant. II, 2], épanouit au milieu des épines sa corolle éclatante de blancheur. Ses com-

Digitized by Google

pagnons d'armes et les témoins journaliers de sa vie intime, loin de mettre une sourdine aux éloges qu'ils décernent à sa vertu, ne parlent qu'avec admiration des beaux exemples qu'elle leur a donnés. On dirait qu'ils suivent à la lettre la recommandation de l'apôtre [Philipp. IV, 8] : toute vérité, toute pudeur, toute justice, toute sainteté, toutes les choses qui rendent aimable, bonne renommée, vertu, conduite digne d'honneur s'il en fut, voilà ce qu'ils pensent au sujet de la Pucelle. Gentilshommes et écuyers de son escorte, nobles dames ou honnêtes bourgeoises qui ont eu l'avantage de l'héberger, gens de la cour et chefs de l'armée, religieux des ordres mendiants, viennent mêler leurs voix autorisées dans ce concert de louanges. Après le récit des exploits guerriers de l'héroïne, rien ne se dégage mieux de leurs souvenirs que les traits caractéristiques d'une pureté resplendissante et toujours victorieuse.

Que Jeanne d'Arc ait conservé l'intégrité virginale durant sa vie militaire, nul ne peut en douter devant les constatations que j'appellerai officielles. Par une mystérieuse disposition de la Providence, qui fait servir les humiliations et les épreuves à la glorification des élus, les deux examens que la Pucelle eut à subir, l'un au début de sa mission, en présence de la belle-mère du roi, Yolande d'Aragon, accompagnée de deux dames de la cour (1), l'autre pendant sa captivité à Rouen sous les yeux de la duchesse de Bedford et de deux matrones, garantissent la vérité du fait proclamé par la renommée à l'honneur de Jeanne d'Arc, et hardiment affirmé à la barre même du tribunal par la vénérable servante de Dieu, s'il faut en croire les souvenirs tardifs de l'assesseur Jean Le Fèvre [III. 175]. Bien qu'ils n'aient pas été mentionnés aux actes du procès de condamnation, dans lesquels — je l'ai déjà montré — on a plus d'une fois retranché les incidents qui se produisaient en faveur de

(1) Le frère Jean Pasquerel a entendu dire leurs noms [III. 102] : ce furent la dame de Gaucourt [Jeanne de Preuilly] et la dame de Trèves [Jeanne de Mortemer]. Ses renseignements sont fort exacts, et sans doute puisés à bonne source.

Digitized by Google

l'accusée, je ne pouvais les passer sous silence, car ils appartiennent à l'histoire, et leur existence s'appuie sur des témoignages très certains. Le premier est relaté [III. 209] dans la déposition du chevalier d'Aulon, ce gentilhomme d'une bravoure et d'une prudence à toute épreuve, honoré de la confiance de Charles VII et chargé par son souverain de veiller à la sécurité de la Pucelle; il est également affirmé de la façon la plus expresse [III. 102] par le religieux augustin frère Jean Pasquerel, qui fut le chapelain et le confesseur de Jeanne d'Arc depuis Tours et le commencement de la campagne jusqu'à Compiègne, où l'héroïne tomba au pouvoir de l'ennemi. Le second examen fut pareillement de notoriété publique, comme le rapportent plusieurs des témoins entendus au procès de réhabilitation, savoir : Jean Monnet, qui était en 1431 clerc de Maître Beaupère, l'un des assesseurs [III. 63], Jean Marcel, bourgeois de Paris, qui séjournait à Rouen lors du supplice de la Pucelle [III. 89], Pierre Cusquel, bourgeois de Rouen, auquel on doit d'intéressants détails sur la captivité de Jeanne d'Arc [III. 180], l'archidiacre André Margerie, conseiller du roi d'Angleterre et complice de Cauchon [III. 183], et Guillaume de la Chambre, l'un des médecins appelés à donner leurs soins à la prisonnière gravement malade [III. 50]. Le fait, d'ailleurs, était bien connu des officiers du tribunal. Le greffier Guillaume Colles, dit Boscguillaume [III. 163], et l'huissier Jean Massieu [III. 155], donnent à cet égard quelques détails assez précis qui dénotent la certitude de leurs informations. L'universitaire Maître Thomas de Courcelles, l'un des confidents de l'évêque de Beauvais, en sait plus long qu'il ne veut dire : « il lui paraît vraisemblable et, d'après les propos tenus par le seigneur évêque, il croit que l'expertise a constaté la virginité de Jeanne »; il ajoute enfin cet aveu significatif : « si elle n'eût pas été trouvée sans trace de corruption, m'est avis que le procès n'eût point passé la chose sous silence » [III. 59]. Pour qui connaît les juges de cette cause et leur système de réticences cauteleuses, il n'y a pas lieu de penser autrement.

Digitized by Google

La Pucelle a tenu « le serement et promesse qu'elle a fait à nostre Seigneur, c'est assavoir qu'elle gardast bien sa virginité de corps et d'âme », ce sont ses propres paroles [I. 157]. Sa conscience, assurément fort délicate, — on l'a vu par le soin qu'elle mettait à la purifier au moyen de la fréquentation des sacrements, et il serait facile de multiplier les preuves à l'appui de cette assertion pour la période guerrière de son existence, — sa conscience ne lui reproche aucune infraction à son vœu. Pourrait-elle se faire illusion sur les constantes dispositions de sa volonté, lorsque ses voix, les messagères du ciel, l'appellent affectueusement « Jehanne la Pucelle, fille de Dieu » [I. 130], la traitent comme une sœur bien-aimée, et ne manquent pas de lui donner conseil ou réprimande, le cas échéant? « Interroguée se, ès biens de grâce, l'angle [S. Michel] luy a point failli, respond : Et comme me faudroit-il, quand il me conforte tous les jours [I. 126]? S'elle estoit en péchié mortel, elle pense que saincte Katherine et saincte Marguerite la délesseroient tantost » [I. 157]. Or, déclare-t-elle à ses juges, « il n'y a point de jour qu'elle ne les entende [I. 85]; elle leur a fait requête et obtenu d'elles la promesse de la conduire en paradis [I. 87]; elle éprouve une grande joie quand elle voit saint Michel, et il lui semble bien qu'alors elle n'est pas en péché mortel » [I. 89].

Impossible de récuser la valeur de pareils témoignages, qui trouvent du reste une éclatante confirmation dans les appréciations et les renseignements recueillis sur la conduite extérieure de Jeanne d'Arc. La vertu se manifeste par les œuvres, et la chasteté parfaite, malgré le silence, la réserve et l'humilité dont elle aime à s'entourer comme d'une ombre protectrice, ne laisse pas de projeter des rayons lumineux et de déceler sa présence par les actes qu'elle inspire ou qu'elle produit.

Il s'est rencontré néanmoins, parmi les ennemis acharnés de la Pucelle, un d'Estivet (promoteur, c'est-à-dire représentant le ministère public au procès de condamnation), qui n'a pas craint de souiller sa bouche sacerdotale, en proférant contre la prisonnière dans son cachot, voire

Digitized by Google

même à la barre du tribunal, des injures empruntées au vocabulaire des plus vils ribauds (1); mais ce misérable restera cloué au pilori de l'histoire, parce qu'il a sciemment calomnié une vierge du Seigneur. Dans les sanglots et les protestations indignées de la douce et innocente victime, il ne faut pas voir seulement la révolte d'un cœur meurtri par un outrage immérité; c'est plus encore l'agonie de l'âme qui repousse le vice avec une telle horreur qu'elle ne peut pas même en supporter le nom.

On sait déjà, par ce qui a été rapporté à propos des actes de miséricorde spirituelle exercés par Jeanne d'Arc au milieu des camps, quelle était sa sollicitude pour empêcher les mauvaises mœurs de régner à l'armée, et la sainte colère qu'elle déploya plus d'une fois contre des femmes dépravées : « leurs péchés, assurait-elle, seraient cause que Dieu permettrait la perte de la bataille » [III. 107]. Un écuyer du roi, Gobert Thibaut, atteste l'empire que la pureté de la Pucelle exerçait sur les hommes les plus dissolus. « Souventefois, dit-il, les soldats qui tenaient entre eux des conversations capables d'enflammer leurs passions et de les entraîner au péché, ne pouvaient continuer l'entretien dès qu'ils la voyaient s'approcher; bien plus, ils sentaient aussitôt s'éteindre le feu de la concupiscence » [III. 77]. Il y avait un tel rayonnement de candeur angélique dans les discours, les gestes et le maintien de Jeanne, que personne de son entourage n'eût osé lui adresser une parole déshonnête ou un regard licencieux, ni même concevoir devant elle des désirs coupables. C'est l'aveu formel de plusieurs hommes de son escorte, tels que Simon Beau-

(1) On trouvera quelques exemples de ce dévergondage de haine, dans la déposition de l'huissier Jean Massieu [III. 152] et surtout dans le récit de la visite médicale faite par Guillaume de la Chambre à la prisonnière gravement malade, et d'autant plus vivement affectée que son honneur était atteint sur le point le plus délicat. Jeanne se montra toujours extrêmement sensible à de pareilles injures, qui la remuaient jusqu'au fond de l'âme, ainsi que le raconte le frère Jean Pasquerel [III. 108], témoin de ses soupirs et de ses larmes de désolation, lorsque les anglais, du haut des remparts d'Orléans, lancèrent brutalement à son adresse une appellation ignominieuse.

Digitized by Google

croix, l'un des servants d'armes qui l'aida fréquemment à revêtir son armure [III. 81], Bertrand de Poulengey, écuyer du roi [II. 457] et le chevalier Jean de Novelompont, qui l'accompagnèrent de Vaucouleurs à Chinon, ne la quittant ni jour ni nuit [II. 438]. C'est le témoignage très expressif du chevalier Jean d'Aulon, chef de sa maison militaire, qui lui rendit à diverses reprises des services familiers, soit « en aidant à icelle armer », soit quand elle fut blessée « en la faisant appareiller de ses plaies » ; ni lui, ni autre quelconque de ses gens, « oncques ne s'esmeut à nul charnel désir vers elle, nonobstant ce qu'elle feust jeune fille, belle et bien formée » [III. 219]. Le duc d'Alençon, pour lequel elle avait l'affection et le dévouement d'un frère d'armes, constate le même fait dans sa déposition si pleine de détails attachants [III. 100]. L'illustre Dunois, le bâtard d'Orléans, comme on l'appelait, ne se contente pas d'affirmer à son tour cette vertueuse influence de la Pucelle ; il l'apprécie d'un mot qui me paraît fort juste, et j'adopte volontiers sa conclusion : « Ni les autres ni moi, quand nous étions près d'elle, nous n'avions de pensées mauvaises. A mon avis, il y avait là quelque chose de divin » [III. 15].

Cependant, s'il faut attribuer à l'action de la Providence cette efficacité merveilleuse, qui est à la fois une sauvegarde et une récompense de la chasteté, il n'est pas moins vrai qu'il y a dans ces faits une marque évidente et comme un rejaillissement au dehors des dispositions intimes et des habitudes virginales de la Pucelle. Les exigences de sa mission l'obligeaient à vivre de la vie des camps, et sa vertu devait être exposée à des périls supérieurs à la condition de son âge et de son sexe. Elle avait donc le droit de compter sur un secours spécial de Dieu, qui est fidèle — ainsi parle l'Apôtre [I. Cor. x. 13] — et ne souffre pas que ses serviteurs soient tentés au-dessus de leur pouvoir, mais les rend capables de soutenir l'épreuve et de triompher.

Ce secours spécial, Jeanne d'Arc le demandait instamment au Seigneur par les prières qu'elle répandait au pied

Digitized by Google

des autels, soit durant la messe, célébrée chaque matin en sa présence par son chapelain, le frère Pasquerel [III. 104], soit, comme le rapporte Dunois, « à l'heure des vêpres ou au crépuscule, où elle avait coutume de se retirer à l'église et de faire sonner les cloches pendant une demi-heure, pour y rassembler les religieux mendiants qui suivaient l'armée du roi, avec lesquels elle se mettait en oraison et chantait une antienne à la bienheureuse Vierge, mère de Dieu » [III. 14], soit enfin au milieu de la nuit, dans sa chambrette, où son page, Louis de Contes [III. 66], et les honnêtes gens qui l'hébergeaient [III. 82] la virent parfois agenouillée et versant de pieuses larmes. Ecoutons encore le témoignage du chevalier d'Aulon : « il a cogneu icelle Pucelle estre très dévote créature; et que très dévotement se maintenoit en oyant le divin service de nostre Seigneur, lequel continuellement elle vouloit ouyr, c'est assavoir aux jours solempnelz, la grant messe du lieu où elle estoit, avec les heures subséquentes, et aux autres jours une basse messe, et qu'elle estoit accoutumée de tous les jours oyr messe, s'il luy estoit possible [III. 218]; elle estoit très bonne chrestienne, répète-t-il, car elle amoit tout ce que bon chrestien doit amer, et par espécial elle amoit fort ung bon preudhomme qu'elle savoit estre de vie chaste » [III. 219]. Attentive à la purification de son âme, « elle se confessait de deux en deux jours et recevait le sacrement de l'Eucharistie au moins chaque semaine » [III. 81]. Ne savait-elle pas par expérience que là est la source de toute vertu parfaite, et que le corps sacré du Sauveur est vraiment *le froment des élus et le vin qui fait germer les vierges* [Zach. IX. 17] ?

J'ajouterai que Jeanne d'Arc méritait bien la protection divine par la fidélité avec laquelle, obéissant à l'ordre de ses voix, elle observa les précautions tutélaires que les juges du procès de condamnation ont osé lui reprocher, d'abord comme un crime accompli au mépris de toute modestie et de toute pudeur, plus tard (ô aveuglement de la haine !) comme une rechute dans l'hérésie, qui la rendait passible du bûcher. En effet, — elle l'a nettement déclaré

Digitized by Google

au tribunal, — « si elle a pris un vêtement d'homme, ce n'est point par le conseil de qui que ce soit au monde; elle n'a agi que par le commandement de Dieu et des anges » [I. 74]. Loin d'avoir mis de côté la retenue et la bienséance de son sexe, elle croit, au contraire, avoir suivi une règle de prudence « pour ce qu'il luy estoit plus licite de avoir abit d'homme, estant entre les hommes, que de avoir abit de femme » [I. 455]. La similitude de son costume avec celui des gens de guerre écartait de sa personne l'attention que les vêtements de son sexe n'eussent pas manqué de provoquer, et par suite diminuait le risque d'éveiller les sens et l'imagination de ses admirateurs. Cette remarque de bon sens, faite par Gerson du vivant de la Pucelle, a été développée par presque tous les consulteurs du procès de réhabilitation, et particulièrement dans le rapport judiciaire du dominicain Jean Bréhal (1). C'était de plus une défense et une protection contre une attaque de la violence (2); on le vit bien, lorsque la pauvre captive fut exposée aux insolences de ses geôliers et aux tentatives brutales d'un personnage introduit dans son cachot (3).

De pareils motifs, outre qu'ils légitiment surabondamment la conduite de Jeanne d'Arc, sont une nouvelle preuve de sa résolution et de sa virginale constance. Sans oublier jamais les prescriptions de la modestie chrétienne, la Pucelle employa tous les moyens en son pouvoir pour

(1) *Recollectio*, cap. VI, pag. 59*-60*. [*Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, et la réhabilitation de Jeanne d'Arc*, par les RR. PP. BELON et BALME, des Frères Prêcheurs; Paris, Lethielleux, 1893.]

(2) Voici la description de ce costume, telle que le promoteur d'Estivet l'a tracé, à l'article 12 de son réquisitoire : « La dite Jehanne abandonne et rejette tout vêtement de femme, se fait tailler les cheveux en rond, à la manière des mangons [pages], prend chemise, braies, porpoent [justaucorps] auquel de longues chausses sont liées par vingt aiguillettes, guêtres hautes et lacées par dehors, robe courte allant jusqu'au genou à peu près, à chaperon échancré, jambières étroites, longs éperons, épée, dague, haubert, lance et autres armes, à la façon d'un homme de guerre » [I. 220].

(3) Voir ce que j'ai écrit à ce sujet dans un autre mémoire : *le Martyre de Jeanne d'Arc*, publié dans l'*Université catholique*, numéro du 15 février 1894.

Digitized by Google

sauvegarder la pureté de son âme et de son corps. « Son gouvernement, — répond-elle à ses juges, — c'estoit d'ommes; mais quant au logeys et gist, le plus souvent avoit une femme avec elle. Et quant elle estoit en guerre, elle gesoit vestue et armée, là où elle ne povoit recouvrer de femme » [I. 294]. Cent voix s'élèveraient au besoin pour attester la véracité de sa déclaration; il suffit de rappeler ici les témoignages de Raoul de Gaucourt, grand maître de l'hôtel du roi [III. 18], de Louis de Contes, son jeune page [III. 70], ainsi que de ses hôtesses et compagnes de lit, Charlotte, femme de Guillaume Havet [III. 34], et Marguerite La Touroulde, veuve de maître René de Bouligny [III. 86]. « D'après ce que je sais d'elle, disait cette dernière, tout était innocence de son fait. »

Lorsque Jeanne fut tombée aux mains des Bourguignons, elle ne pouvait plus compter sur le respect de son entourage; alors surtout elle dut redoubler de vigilance personnelle pour éloigner jusqu'à l'ombre du soupçon. Le chevalier Haimond de Macy avoue, à l'enquête du procès de réhabilitation, qu'il alla visiter la captive au château de Beaurevoir, et qu'il se permit vis-à-vis d'elle certaines plaisanteries ou jeux de mains peu convenables; mais, ajoute-t-il, « elle se comportait fort honnêtement, aussi bien dans ses propos que dans ses gestes; elle ne voulut pas le souffrir et le repoussa de toute sa force » [III. 121]. Peut-être fut-il traité, bien qu'il ne s'en vante pas, comme ce tailleur, nommé Simon Jeannotin, que la duchesse de Bedford avait chargé de faire une tunique pour la prisonnière. Celui-ci ne se montra pas assez réservé. « Jeanne, indignée d'un de ses procédés trop familier, lui donna un bon soufflet » [III. 89].

C'est bien encore par amour de la décence que la Pucelle, pressentant sa condamnation prochaine, adressait au tribunal une humble requête consignée au procès-verbal de son interrogatoire du 17 mars : « Et se ainsi est qu'il la faille mener jusques en jugement, qu'il la faille desvestir en jugement, elle requiert aux seigneurs de l'Eglise qu'ils luy donnent la grâce de avoir une chemise de femme, et un

Digitized by Google

queuvre-chief en sa teste [I. 176] ; interroguée pourquoy elle demande chemise de femme en article de mort, respond, il luy suffit qu'elle soit longue » [I. 177]. Touchante préoccupation de la vierge chrétienne, qui accepte la torture et le dernier supplice, mais refuse de sacrifier les convenances de la pudeur.

La même pensée la guidait aussi, quand elle réclamait avec les plus vives instances qu'on voulût bien « la meictre en chartre gracieuse (c'est-à-dire à la prison ecclésiastique), et qu'elle eust une femme » pour gardienne [I. 456], au lieu de la laisser à la merci d'une soldatesque sans retenue.

Est-il besoin de multiplier davantage les preuves de l'attachement que la Pucelle professa jusqu'à la mort pour la vertu des anges, et de sa fidélité inviolable à garder « la virginité de corps et d'âme, tant qu'il plairait à Dieu » ? La lumière est faite. La vie de Jeanne d'Arc est une vie toute d'innocence et de pureté. Ses luttes ont été autant de victoires. Son corps, demeuré sans souillure volontaire (1), elle l'a offert à Dieu comme une victime d'agréable odeur. Au moment où elle rendit son âme, en invoquant le nom de Jésus, son unique amour, on vit une blanche colombe s'échapper du milieu des flammes et s'envoler vers le paradis. N'était-ce pas la colombe des cantiques, celle que le Bien-Aimé veut couronner de l'auréole des vierges ?

(1) Le matin même de son exécution, quand on lui annonce « la dure et cruelle mort qui luy estoit prouchaine », Jeanne proteste encore une fois de son intégrité virginale, en s'écriant : « Hélas ! me traite-t-on ainsi horriblement et cruellement, qu'il faille que mon corps net et entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et rendu en cendres ! » [II, 3.]

*(A suivre.)* Fr. M.-J. BELON, *O. P.*



Digitized by Google

LA

# CONVERSION DE M. HUYSMANS

Jadis l'Eglise imposait à ceux de ses enfants qui avaient donné quelque scandale public, des pénitences longues, pénibles et humiliantes.

En ces temps de progrès, un écrivain fait « la noce », comme il le dit lui-même avec élégance, pendant vingt ans ; non content de pratiquer la débauche sous ses formes les plus répugnantes, il répand en des livres orduriers le plus mauvais de son âme. Puis, tout à coup, il lui prend fantaisie d'aller passer huit jours dans un monastère de la Trappe. Après quoi, fort de son titre de converti, il revient à Paris faire la leçon à tout le monde. Aux liturgistes, il raconte les beautés du plain-chant ; aux aumôniers de Carmélites, il explique la *Montée du Carmel ;* aux prêtres, il révèle les règles les plus élémentaires de la plus vulgaire honnêteté, car ils les ignorent, selon lui, ou ne les pratiquent pas.

Oh non ! je ne tuerais pas le veau gras en l'honneur de M. Huysmans. — Un petit détail nous permettra de comprendre ce que vaut cette conversion. M. Huysmans se frappe la poitrine à la face du monde littéraire ; il dit un *peccavi* énergique, très énergique, dans la langue de M. Zola ; il pleure au point d'en être suffoqué et de tomber en syncope. La première réflexion que fait naître en nous l'attitude de ce pénitent expansif est celle-ci : Il va donc retirer

Digitized by Google

de la circulation les mauvais livres qu'il a édités autrefois. Or, sur la couverture même de *En route* je vois flamboyer les titres de ses autres ouvrages. Du récit même de sa conversion, M. Huysmans fait une réclame en faveur de ses écrits pornographiques ou de ses turlupinades littéraires. Sans doute, on nous a appris de La Fontaine qu'il voulait faire une édition de ses *Contes* au profit des pauvres, mais il ne semble pas que M. Huysmans ait de telles distractions, et puis comment admettre que ses confesseurs ne l'aient pas averti ?

Autre trait caractéristique : M. Huysmans aime l'Eglise passionnément; il nous annonce qu'il va désormais consacrer son talent à la servir. Vous pensez donc qu'il ira trouver ses représentants autorisés pour leur dire : Je suis disposé à faire le bien, après avoir longtemps donné l'exemple du mal ; soyez cléments à mes fautes passées et acceptez le concours que je vous offre. — Pas le moins du monde. En rentrant dans les rangs, le déserteur de vingt ans veut commander aux vieux généraux, et il commence par insulter les prêtres. « Gargotiers d'âmes, médiocres, bornés, trafiquants de choses saintes », c'est ainsi qu'il nous appelle. Quoi d'étonnant ? Les ordres religieux « enlèvent chaque année la fleur du panier des âmes ». Ainsi écrémé, le reste du clergé n'est plus que « le lait allongé, que la lavasse des séminaires ». Les évêques ne sont « qu'un résidu de ce résidu; ils n'ont plus ni talent, ni tenue ». Et j'en passe, par respect pour le lecteur.

Ainsi parle M. Huysmans, qui se prend pour l'apôtre moderne chargé spécialement par Dieu de ramener les âmes au christianisme. Mais si cet étrange prédicateur ne s'était pas converti, que pourrait-il dire de plus contre nous ? En vérité, que Dieu nous garde de tels amis !

Si du moins il nous offrait d'autres garanties, si par exemple il se recommandait par sa sagesse clairvoyante, par le calme et la hauteur de sa pensée, nous pourrions faire abstraction de bien des misères; mais lui-même a pris soin de nous raconter son passé.

M. Huysmans n'a pas vécu seulement dans la corruption,

Digitized by Google

il a encore faussé son esprit à plaisir; ou bien, ce qui revient au même, il a laissé se développer en lui pendant des années une sorte de folie native. Jugez plutôt :

« Des Esseintes — lisez M. Huysmans —, éreinté par des excès de toutes sortes et atteint d'une maladie nerveuse, se retire dans une solitude aux environs de Paris pour y goûter les douceurs d'une vie entièrement artificielle. Il s'arrange un cabinet de travail orange, avec des baguettes et des plinthes indigo, une petite salle à manger pareille à une cabine de navire, et, derrière la vitre du hublot, un petit aquarium où nagent des poissons mécaniques, et une chambre à coucher où il imite avec des étoffes précieuses la nudité d'une cellule de chartreux. Après quoi, il regarde ses tableaux et ses estampes : deux *Salomés* de Gustave Moreau, des planches de Luyken représentant des supplices de martyrs, des dessins d'Odilon Redon : « une araignée logeant au milieu de son corps une « face humaine, un énorme dé à jouer où cligne une paupière « triste. » Il se donne un concert de parfums (comme tout à l'heure un concert de saveurs). Puis, comme il pleut, l'envie lui prend d'aller à Londres. Il part, achète un guide au *Galignani's Messenger*, entre dans une bodéga pleine d'Anglais, y boit du porto, dîne, en attendant le train, de mets anglais dans une taverne anglaise au milieu de têtes d'Anglais, et, estimant qu'il a vu l'Angleterre, revient chez lui. — On voit bien que des Esseintes est un fou, ou tout bonnement un imbécile très compliqué » (1).

Acceptons l'hypothèse la plus favorable à M. Huysmans, admettons qu'il ait écrit l'histoire de des Esseintes dans le seul but de piquer la curiosité publique : on ne s'amuse pas impunément à déraisonner pendant des mois ; de cette acrobatie littéraire il reste comme une entorse de l'esprit. Il a cultivé du reste, durant toute sa vie, toutes les sciences qui peuvent le plus rapidement conduire un homme dans une maison de santé. L'auteur d'*A rebours* s'occupe de magie, et il a eu pour ami intime un médecin qui s'était

(1) *Les Contemporains*, 1re série, par M. Jules LEMAITRE.

Digitized by Google

fait de la démonomanie une spécialité; il se vante d'avoir assisté au plus abominable des sacrilèges, à une messe noire. Tout cela n'indique pas sans doute un cerveau des plus sains.

Ne craignons donc pas d'affirmer dès maintenant que la conversion de M. Huysmans ne peut constituer qu'un cas très curieux de psychologie décadente. En aucune manière nous ne devons la considérer comme un événement moral et religieux d'une grande portée. Etudions-le avec sympathie sans doute, mais aussi avec défiance.

Durtal, le héros du livre, qui n'est autre que M. Huysmans lui-même, explique son retour à Dieu de trois manières : par l'atavisme, car il appartient à une famille très religieuse, par le dégoût de l'existence, par la passion de l'art. Longtemps il lutte contre une voix mystérieuse qui l'appelle à la vie chrétienne; il ne peut se résigner à une conversion sincère, retenu qu'il est par des passions qui lui disent, comme autrefois à saint Augustin : Pourras-tu te passer de ceci et de cela? Il se contente donc de visiter les églises, d'écouter du plain-chant et de causer mysticisme avec son directeur, M. l'abbé Gévresin. Le récit de ces tergiversations remplit la première partie du volume. Dans la seconde, il nous transporte à la Trappe, où nous prenons part avec lui à tous les exercices de sa retraite; nous écoutons des aveux, nous assistons aux phases quelquefois dramatiques, souvent burlesques de ses tentations.

Tel est le sujet de *En route*. Comme le livre n'offre aucune trace de composition, nous sommes parfaitement à l'aise pour en discuter les différentes parties dans l'ordre qui paraîtra le plus favorable.

Désireux de montrer à nu son âme, M. Huysmans ne veut faire grâce à ses lecteurs d'aucun détail de sa confession, et vous pouvez facilement imaginer que cette confession est scabreuse. Je sais bien que l'Eglise est obligée de s'occuper de ces choses, mais elle parle latin, et le secret le plus absolu enveloppe toutes ces misères du tribunal de la pénitence. *En route* s'est tiré à 10.000 exemplaires au moins. Que faut-il penser de cette obstination à prendre le

Digitized by Google

grand public pour confident de ces ignominies ? Est-ce de l'humilité ? Est-ce du charlatanisme plus ou moins conscient ? Avant de nous répondre, rappelons-nous les Confessions de saint Augustin :

« Alors au milieu de ce combat violent que je me livrais dans mon logis intérieur, poursuivant avec acharnement mon âme jusque dans le plus secret réduit de mon cœur, le visage non moins bouleversé que l'esprit, je me tourne soudain vers Alype, et je m'écrie : « Où en sommes-nous « donc ? Qu'est-ce que cela ? Que viens-tu d'entendre ? Les « ignorants se lèvent : ils forcent le ciel, et nous, avec notre « science sans cœur, nous nous vautrons ici dans la chair et « dans le sang ! Parce qu'ils nous ont précédés, rougirons- « nous de les suivre ? Ne rougirons-nous pas plutôt de ne « pas les suivre ? » Je lui dis je ne sais quelles paroles de ce genre, et mon imagination m'emporta brusquement loin de lui. Il se taisait, surpris, et me regardait. C'est qu'en effet je ne parlais pas comme à l'ordinaire, et mon front, mes joues, mes yeux, mon teint, l'accent de ma voix, exprimaient mon âme au-delà de mes paroles. »

Quelle sincérité d'accent ! quelle humilité ! quelle noble pudeur ! Je ne puis pas citer ici les aveux de M. Huysmans, parce qu'ils sont trop peu chastes, mais que ceux qui les ont lus les rapprochent du passage célèbre de saint Augustin. Une discordance frappante et, si j'ose parler ainsi, stridente, se produit entre ces deux sons d'âme.

Est-ce à dire que M. Huysmans ait manqué de sincérité dans sa conversion ? Non. Comme un malade qui souffre de ses digestions laborieuses, il s'est proposé d'abord d'analyser la nature de ses troubles psychologiques, et avec autant de facilité que de promptitude il a constaté la coexistence d'habitudes immorales invétérées avec des aspirations artistiques et religieuses. Il est donc naturel dès lors qu'il se rende dans une sorte de Vichy religieux, pour procéder méthodiquemeut à une cure spirituelle. La pieuse excursion lui a offert toutes sortes de surprises agréables. Au lieu des héros habituels des banales tables d'hôte, il a trouvé à la Trappe de pieux laïques comme

Digitized by Google

M. Bruno, des amis éclairés comme le prieur et l'abbé, mais surtout le frère Siméon, ce bon frère Siméon qui donne à manger à tous les porcs et à tous les gorets de la Trappe. M. Huysmans est ravi de pouvoir opposer ce frère porcher à tous les beaux esprits du boulevard. Il exulte à la seule pensée qu'il pourra dire à ses chers confrères les gendelettres : Vous ne connaissez, vous, que les pires odeurs de Paris ; j'ai respiré, moi, les plus purs parfums de la Trappe. Tandis que je mangeais des pois chiches qui avaient un arrière-goût de suif et de graillon, mon âme savourait les plus douces joies de l'extase. Plus fort encore, j'ai ressenti toutes les tortures des âmes scrupuleuses. Je crois que je puis, sans fausse modestie, me ranger parmi les grands contemplatifs, car j'ai constaté en moi des ressemblances avec saint Jean de la Croix et Catherine Emmerich. Il est vrai que les chers confrères pourraient lui répondre : M. Richepin en a fait autant, il y a de cela une dizaine d'années.

Mais M. Huysmans n'aurait pas de peine à leur fermer aussitôt la bouche. Pour faire une vraie retraite, il faut connaître déjà les écrivains mystiques et vérifier sur soi-même leurs théories.

L'auteur d'*En route* fait montre, en effet, d'une grande érudition mystique, et il se pique de renouveler les plus hautes expériences de la vie spirituelle. Cette double prétention ne paraît qu'incomplètement justifiée.

Sans doute, M. Huysmans analyse les principaux ouvrages de tous les grands maîtres, saint Jean de la Croix, sainte Thérèse, Suso, Tauler, Catherine Emmerich, M. Olier, sainte Catherine de Gênes, Ruysbroeck, sainte Madeleine de Pazzi, le père Faber et bien d'autres. Mais ces sortes d'études prouvent beaucoup moins qu'il ne croit. Il dit, par exemple, de saint Jean de la Croix :

« Ce qu'il appelle *la Nuit obscure* est incompréhensible ; les souffrances de cette ténèbre dépassent le possible, s'écrie-t-il à chaque page. Ici, je perds pied. Je m'imagine bien, pour les avoir ressenties, des douleurs morales atroces, des décès de parents ou d'amis, des amours déçues, des espoirs

Digitized by Google

effondrés, des misères spirituelles de toute sorte ; mais ce martyre-là, qu'il déclare supérieur aux autres, m'échappe, car il est hors de nos intérêts humains, hors de nos affections ; il se meut dans une sphère inaccessible, dans un monde inconnu et si loin de nous ! J'ai décidément peur qu'il n'y ait abus de métaphores et gongorisme d'homme du midi chez ce terrible saint ! »

M. Huysmans revient à plusieurs reprises sur les œuvres de saint Jean de la Croix, une fois entre autres pour comparer *la Nuit obscure* à la cloche d'une machine pneumatique, mais il ne dit rien de plus significatif. Quand il veut préciser davantage, il nous inspire des inquiétudes par son laconisme :

« L'on ne doit pas, dit l'auteur de *la Nuit obscure*, aspirer à ces communications surnaturelles et s'y arrêter, et cela pour deux motifs : d'abord, parce qu'il y a humilité, abnégation parfaite à se refuser d'y croire ; ensuite, parce qu'en agissant de la sorte, on se délivre du travail nécessaire pour s'assurer si ces visions vocales sont vraies ou fausses ; on se dispense ainsi d'un examen qui n'a d'autre profit pour l'âme que perte de temps et inquiétudes. »

Ceci, dans la pensée de M. Huysmans, résume sans doute les chapitres XXI-XXXII du livre second de la *Montée du Carmel*. Pour quiconque a lu l'œuvre elle-même de saint Jean de la Croix, à plus forte raison pour les autres, cette explication et cette réfutation sont si insuffisantes qu'elles ne signifient à peu près rien. D'ailleurs M. Huysmans, qui cite volontiers *la Nuit obscure* sans l'approfondir jamais, semble ignorer le *Cantique spirituel* et la *Vive flamme d'amour*. Chose plus étonnante encore, il ne fait jamais allusion, lui, poète, musicien et critique d'art, aux admirables cantiques du saint (1).

(1) Celui-ci, par exemple :

CANTIQUE SUR UNE EXTASE ARRIVÉE DANS UNE HAUTE CONTEMPLATION

Je suis entré sans savoir où j'entrais ;
J'y suis resté sans savoir où j'étais,
Transporté plus haut que toute science.
. . . . . .
Celui qui gravit ces sommets
Sent défaillir sa propre vie ;
Tout ce qu'il savait jusqu'alors
Lui semble digne d'un profond mépris.
Et sa science est d'autant plus parfaite
Qu'il reste ne sachant plus rien,
Transporté plus haut que toute science.
. . . . . .
C'est un sublime attouchement
De la sainte et divine essence.

Digitized by Google

Je me garderais bien d'affirmer que M. Huysmans n'a pas lu saint Jean de la Croix, mais l'analyse très superficielle qu'il nous donne de ses œuvres ne prouve pas une sérieuse connaissance du sujet. On peut en dire à peu près autant des études sur sainte Thérèse. Le ton même que prend l'auteur et surtout ses petites habiletés ne nous inspirent que de la défiance. Ainsi il a mis comme épigraphe, sous le titre principal de son livre, la gracieuse invite de saint Bonaventure : *Convolate ad urbes refugii, ad loca videlicet religiosa, ubi possitis de præteritis agere pœnitentiam in praesenti obtinere gratiam...*

Si du haut du ciel le saint moine s'intéresse aux affaires littéraires, je doute fort qu'il soit enchanté de voir son pieux pavillon franciscain abriter une telle marchandise.

Mais où l'auteur de *En route* me paraît s'abuser le plus étrangement, c'est lorsqu'il croit trouver dans l'histoire de ses huit jours de retraite tous les éléments dont se compose la haute vie contemplative. Il avait lu ou entendu dire que les âmes saintes ont fréquemment des scrupules : il devait donc avoir les siens, et c'est ce qui est arrivé. Mais le récit de ces scrupules relève de la littérature bouffonne, à moins que ce ne soit de la littérature plate.

Premier scrupule : Durtal-Huysmans craint de recevoir la sainte communion d'un prêtre de passage qui a la manie de faire des plaisanteries, pas du tout spirituelles, c'est vrai, mais inoffensives.

« Il plaisanta M. Bruno, qu'il semblait connaître de longue date, sur le péché de gourmandise qui devait se commettre si fréquemment dans les Trappes, puis il huma, en simulant des gloussements d'allégresse, l'inodore bouquet du pauvre vin qu'il se versa ; enfin, lorsqu'il divisa avec une cuiller l'omelette qui composait le plat de résistance du dîner, il feignit de découper un poulet, s'extasiant sur la belle apparence de la chair, disant à Durtal : Je vous affirme, monsieur, que c'est un poulet de grain ; oserai-je vous offrir une aile ? »

Voilà le grand crime de ce prêtre, et voilà pourquoi Durtal refuse de communier de ses mains. Mais lui-même,

Digitized by Google

dans le même temps, il fait à la sainte Vierge des prières si réalistes que je ne puis pas les citer ici.

Deuxième scrupule : Après avoir confessé ses vingt ans de débauches, Durtal reçoit l'ordre de dire comme pénitence sacramentelle une dizaine de chapelet. Une fois seul, il est assailli de doutes. Est-ce une dizaine de grains qu'il doit réciter ou une dizaine de chapelets? Et là-dessus il engage avec lui-même une discussion interminable. Tous ceux qui ont passé par les séminaires ou les noviciats savent que les scrupuleux se fatiguent pour des causes très futiles en des luttes presque toujours ridicules. Mais peut-être Durtal abuse-t-il un peu de la permission. Pour un homme qui se pique de connaître les communautés religieuses, ce trait d'ignorance est un peu fort. Aurait-il quelque vraisemblance, d'ailleurs, que ce ne serait pas une raison de nous le raconter en sept longues pages. C'est avec des occupations de ce genre que Durtal remplit ses huit jours de Trappe ; elles peuvent fournir la matière d'un volume intéressant ; mais il n'y a pas lieu de les prendre pour des expériences de haute mystique.

Durtal ne connaît pas mieux les ordres religieux eux-mêmes que les théories de l'ascétisme. Parce qu'il a pris part à une procession chez les franciscaines, parce qu'il a vu deux prises d'habit, l'une chez les bénédictines, l'autre chez les carmélites, il croit pouvoir parler des ordres cloîtrés et contemplatifs ! Pauvre Durtal ! il ne paraît pas se douter que, sauf l'évêque du diocèse et cinq ou six de ses prêtres, personne ne peut se faire une idée exacte de l'âme d'une carmélite. Il les loue cependant avec une sincérité d'enthousiasme digne d'éloges :

« C'est admirable ! s'écria-t-il, soulevé, dans la rue, par le souvenir de cette scène ; et il se disait : la vie ! la vie de ces femmes ! coucher sur une paillasse piquée de crins, sans oreiller ni draps ; jeûner sept mois de l'année sur douze, sauf les dimanches et jours de fêtes ; toujours manger, debout, des légumes et des aliments maigres ; rester sans feu l'hiver ; psalmodier pendant des heures sur des dalles glacées ; se châtier le corps ; être assez humble pour, si l'on

Digitized by Google

a été douillettement élevée, accepter avec joie de laver la vaisselle, de vaquer aux besognes les plus viles ; prier, dès le matin, toute la journée jusqu'à minuit, jusqu'à ce que l'on tombe en défaillance ; prier ainsi jusqu'à la mort ! Faut-il qu'elles aient pitié de nous et qu'elles tiennent à expier l'imbécillité de ce monde qui les traite d'hystériques et de folles, car il est inapte à comprendre les joies suppliciées de telles âmes ! »

Tout cela est à peu près exact, mais vous seriez bien étonné, Monsieur Durtal, si on vous disait que vous avez omis la plus rude épreuve des carmélites : la vie en commun, *maxima pœnitentia vita communis*. Pardonnez-moi d'oser parler latin comme M. l'abbé Gévresin, votre ami.

D'ailleurs, avant d'écrire sur les filles de sainte Thérèse, que ne lisiez-vous Bossuet, ce Bossuet dont vous avez grand tort de parler avec une sévérité dédaigneuse, car — on l'a dit dans notre langue moderne — il est très fort. Il ne se laisse pas épouvanter, lui, par les pointes de fer qui font, aux grilles des cloîtres, une si étrange parure ; il ne s'occupe que de ce qu'il y a de plus intime et de plus profond dans l'âme.

« De cette union de l'âme avec Dieu, on voit naître bientôt en elle toutes les vertus. Là est la véritable prudence ; car on apprend à tendre à sa fin, c'est-à-dire à Dieu, par la seule voie qui y mène, c'est-à-dire par l'amour. Là est la force et le courage ; car il n'y a rien qu'on ne souffre pour l'amour de Dieu. Là se trouve la tempérance parfaite ; car on ne peut plus goûter les plaisirs des sens qui dérobent à Dieu les cœurs et l'attention des esprits... Il faudrait ici vous découvrir la dernière perfection de l'amour de Dieu ; il faudrait vous montrer cette âme détachée encore des chastes douceurs qui l'ont attirée à Dieu, et possédée seulement de ce qu'elle découvre en Dieu même, c'est-à-dire de ses perfections infinies. Là se verrait l'union de l'âme avec un Jésus délaissé ; là s'entendrait la dernière consommation de l'amour divin dans un endroit de l'âme si profond et si retiré que les sens n'en soupçonnent rien,

Digitized by Google

tant il est éloigné de leur région ; mais, pour expliquer cette matière, il faudrait tenir un langage que le monde n'entendrait pas. »

Je regrette de ne pouvoir pas en citer davantage, je le regrette pour les lecteurs, mais non pour Durtal, c'est-à-dire pour M. Huysmans. Pour peu que nous soyons tentés d'admirer sans réserve son éloge du Carmel, relisons le sermon pour la profession de Mlle de La Vallière ; le sentiment des vraies proportions esthétiques nous reviendra aussitôt.

En même temps, nous comprendrons mieux les exagérations de M. Huysmans. Si on l'en croyait, le Carmel serait peuplé de voyantes.

« Il se rappelait cet étonnant couvent d'Unterlinden, près de Colmar, où, au XIIIe siècle, ce n'était pas une, deux nonnes, c'était le monastère tout entier qui surgissait, éperdu, devant le Christ dans des cris de joie ; des religieuses s'élevaient au-dessus de terre, d'autres entendaient des chants séraphiques ou secrétaient de leurs corps épuisés des baumes ; d'autres encore devenaient diaphanes ou se nimbaient d'étoiles ; tous les phénomènes de la vie contemplative étaient visibles dans la haute école de mystique que fut ce cloître. »

Des faits de ce genre se reproduisaient fréquemment, en effet, chez les Carmélites espagnoles... mais dans ceux de leurs couvents où sainte Thérèse n'avait pas encore passé. Dès qu'elle arrivait, elle soumettait les voyantes à un régime fortifiant ; elle leur faisait prendre du bouillon, et aussitôt, comme par enchantement, les extases devenaient rares. Je ne dis pas qu'elles cessaient absolument.

Très idéaliste et très austère lorsqu'il parle des Carmélites, l'ancien élève de M. Zola s'exprime généralement avec correction sur le seul prêtre selon son cœur qu'il ait trouvé dans sa vie. M. l'abbé Gévresin a de la distinction, de l'érudition, de la finesse, une solide piété. Mais il est fort heureux qu'il ait étudié l'hagiographie. Supposons un prêtre canoniste, ou exégète, ou moraliste, bref, un prêtre n'ayant aucune opinion précise sur sainte Lidwine : comme Durtal le prendrait de haut avec lui !

Digitized by Google

Je me permettrai cependant de ne pas approuver toujours les propos que M. Huysmans prête à M. l'abbé Gévresin. Il méprise le patriotisme et il paraît que, dans certains milieux littéraires, ce dédain est fort apprécié. N'en déplaise aux esthètes chevelus, M. l'abbé Gévresin se trompe. Ce n'est rien dire que de condamner « les balivernes du chauvinisme », le chauvinisme étant au patriotisme ce que l'orgueil est à la dignité. Si M. Huysmans daignait lire quelquefois les écrits de Mgr Perraud, lequel, bien qu'évêque, est pour le moins aussi distingué que l'abbé Gévresin, il verrait comment les chrétiens doivent comprendre et pratiquer le grand principe formulé par saint Paul : Je suis citoyen romain. — Que les prêtres évitent les exagérations du chauvinisme, rien n'est plus naturel, mais ils doivent se montrer toujours patriotes. On voit bien que M. Huysmans a du sang hollandais dans les veines.

Il me semble aussi que M. l'abbé Gévresin manque parfois de discrétion : il n'a pas à traiter ses confrères d'incapables devant un cabotin soi-disant mystique, et je ne vois pas bien pourquoi je n'aurais pas le droit de le faire remarquer ici. De plus, est-il bien délicat de répondre aux questions déplacées de Durtal sur certaines épreuves des religieuses? Ces choses-là ne le regardent pas du tout, ce Durtal, ami de je ne sais quelle Florence.

De prime abord, les religieux semblent avoir à se louer de M. Huysmans-Durtal presque autant que M. l'abbé Gévresin. Cependant, il est bon d'observer que si l'auteur de *En route* les loue en bloc, il se montre sévère pour chacun d'eux en particulier.

Voici, par exemple, un religieux dont la gloire est des plus solidement acquises qu'on connaisse ; eh bien, M. Huysmans l'appelle un ténor, un produit du conservatoire catholique, un Coquelin d'église ! Mais les autres, alors? Ceux d'entre nous qui ont quelque confiance en M. Huysmans feraient peut-être bien de se rappeler les procédés de M. Zola son maître. Il y a deux ans, beaucoup de religieux crurent devoir témoigner un grand

Digitized by Google

empressement à l'auteur de *la Faute de l'abbé Mouret* ransformé en pèlerin de la Grotte. On sait comment M. Zola leur a répondu. Les trappistes de Notre-Dame de l'Atre savent ce qu'ils ont à faire avec M. Huysmans, mais il ne semble pas que le nouveau converti ait brillé par la délicatesse dans ses rapports avec le prieur du monastère. Est-ce qu'il est convenable qu'un pénitent publie à son de trompe les conseils que lui a donnés son confesseur? Le procédé serait encore plus blâmable, si M. Huysmans avait modifié sensiblement les paroles du prieur. Mais il y a toutefois à cela un avantage. En étalant aux yeux du monde entier les laideurs de son âme, M. Huysmans nous permet de discuter théoriquement son cas de conscience, sans que nous ayons à intervenir en rien dans les affaires du prieur. Posons donc un problème de théologie morale comme dans les examens des grands séminaires. Lucius — ne disons pas Durtal-Huysmans — a écrit des livres profondément immoraux, qui ont fait du mal à un grand nombre d'âmes. Il a procédé à une confession générale, dans laquelle il a, par ignorance sans doute, omis de parler de ses livres. Vous lui donnez l'absolution, vous l'exhortez à s'approcher souvent de la sainte Table. Au bout de quelque temps, vous apprenez d'une manière certaine que Lucius continue à vendre ses livres. Il revient à confesse. *Quid de Lucio?* On remarquera que, pour simplifier le problème, j'ai omis des circonstances aggravantes, et cependant, qui ne voit ce qu'il faut penser de Lucius?

Les beautés de *En route* ne font pas assez compensation à tout ce qu'il y a de défectueux ou de franchement mauvais dans ce triste récit de conversion. L'auteur a beau professer pour l'art chrétien un enthousiasme qui est toujours comme à son paroxysme, nous savons bien qu'après tout il n'a pas découvert Memling. Il a beau parler du plainchant sur un ton que n'ont pas osé prendre dom Guéranger ni dom Pothier, nous doutons fort que son écrit exerce sur les destinées des maîtrises françaises une influence considérable. Dieu merci, tout ce qu'il dit de la liturgie catholique, on ne l'ignorait pas : il n'est pas de congrès, depuis

Digitized by Google

quinze ou vingt ans, où l'on ne déplore les excès de la musique mondaine dans l'Eglise.

A peine Durtal a-t-il fait deux ou trois remarques originales. A propos du *De profundis*, il cherche au roi David une querelle renaniste : David était pétri d'égoïsme, et c'est lui, Durtal qui le lui reproche ! Fi donc ! — Ceci, reconnaissons-le, n'est point banal —. A propos du *De profundis* encore, Durtal prend à partie le clergé sur les pompes funèbres : les bedeaux, les suisses, les chantres, l'église de la Madeleine, tout lui sert de matière à d'éloquentes invectives contre le clergé. Hé oui, Durtal, ces prêtres « ignares » démoliront la Madeleine pour mériter vos bonnes grâces, ils reconstruiront une église dans le plus pur style ogival, et pour ce faire, ils négligeront de percevoir des frais d'enterrement. On n'est pas plus idéaliste que ce disciple de M. Zola. Je l'imagine causant avec les architectes et avec les entrepreneurs qui ont construit Notre-Dame ; il ne les eût pas médiocrement étonnés.

Si l'originalité esthétique de *En route* est fort contestable, son caractère psychologique ne peut faire doute pour personne. Certes, depuis Jean-Jacques et Chateaubriand, nous sommes habitués à l'étalage du moi si haïssable. Mais rarement on avait fait parade d'un égoïsme aussi intense et aussi répugnant que celui de Durtal. « J'ai le cœur racorni, s'écrie-t-il, racorni et éteint par les noces. Je ne suis bon à rien. Je me dégoûte, je me vomis. »

Il n'y a pas à triompher de ces aveux faciles, très faciles ; chacun de nous portant en soi un grand fonds de corruption. Mais n'allez pas croire, vous qui n'avez pas lu *En route*, que ce mépris ait rien de sérieux. Durtal s'échauffe à s'injurier lui-même, mais dans le tréfonds de son âme, il est ravi de savoir se mépriser si bien. Et puis, il prend un si vif plaisir à remuer la boue ! Mais ce qu'on a le droit de lui reprocher surtout, c'est de n'aimer rien, ni personne.

En revanche, il déverse l'injure avec une facilité merveilleuse sur tout et sur lui-même. Mais quelle différence dans le ton ! Quand il parle des autres, Durtal a de ces mots secs, haineux qui font mal à l'âme.

Digitized by Google

« Presque tous (il s'agit des gens assidus dans les églises) avaient l'aspect louche, la voix huileuse, les yeux rampants, les lunettes inamovibles, les vêtements en bois noir des sacristains ; presque tous égrenaient d'ostensibles chapelets et, plus stratégiques, plus fourbes encore que les impies, ils rançonnaient leur prochain en quittant Dieu. »

Il me semble, au contraire, ressentir comme une sorte d'attendrissement dans cette manière de se mettre en scène.

« Je suis si las de moi, si dégoûté de ma misérable vie, que cette expiation m'apparaît comme méritée, comme nécessaire..., mais à la Trappe, si j'en crois l'abbé, personne ne s'occupera de moi ; autrement dit, personne ne m'encouragera, ne m'aidera à subir la douloureue extraction des hontes ; je serai un peu ainsi qu'un malade qu'on opère à l'hôpital, loin de ses amis, loin des siens ! »

Enfin, s'il ne se ménage pas lui-même, Durtal trouve le moyen de se faire louer délicatement par les autres.

« Pensez-vous, lui dit M. Bruno, qu'un vieux pécheur tel que moi n'ait pas découvert à mille riens, ne fût-ce qu'à vos pauvres yeux, qui maintenant s'éclairent, que vous n'étiez pas encore réconcilié, lorsque vous êtes débarqué ici. »

Ce qui domine chez Durtal, c'est un égoïsme plus ou moins conscient selon les heures, mais presque toujours misanthropique, toujours encombrant. Il importe donc assez peu qu'il se confesse et reçoive la sainte Eucharistie : ou plutôt, à dire vrai, on est presque tenté de le regretter. Car, en somme, ce prétendu converti quitte la Trappe avec l'imagination imprégnée de satanisme, le cœur débordant de haine et d'orgueil, aussi éloigné que possible de la charité. Que devient le grand commandement : Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces, et ton prochain comme toi-même ? Durtal n'a pas *essayé*, je dis *essayé*, une seule fois de faire un acte de contrition ; il ne paraît pas même en avoir eu l'idée. Cependant, dit saint Paul : « Quand je parlerais les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas la charité,

Digitized by Google

je suis un airain qui résonne, ou une cymbale qui retentit. Et quand j'aurais le don de prophétie, la science de tous les mystères et toute la connaissance, quand j'aurais même toute la foi jusqu'à transporter des montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien. Et quand je distribuerais tout mon bien pour la nourriture des pauvres, quand je livrerais même tout mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas la charité, cela ne me sert de rien.

« La charité est patiente, elle est pleine de bonté; la charité n'est point envieuse; la charité ne se vante point, elle ne s'enfle point d'orgueil, elle ne fait rien de malhonnête, elle ne recherche point son intérêt, elle ne s'irrite point, elle ne soupçonne point le mal..... »

Assurément, il ne faut pas condamner avec trop de rigueur les chrétiens qui ne réalisent pas cet idéal. Hélas! nous voyons tous le bien, nous le louons, et il nous arrive quelquefois de faire le mal, mais encore faut-il que nous tendions au but indiqué par l'Apôtre. M. Huysmans tourne résolument le dos au vrai christianisme. Il s'est mis *en route*, mais, à marcher ainsi, il n'arrivera jamais au terme de sa course.

C'est grand dommage. Toutes les fois que Durtal, laissant de côté son horrible moi, daigne s'occuper, même faiblement, des rares personnes qu'il ne hait ou ne méprise pas, il trouve des notes exquises :

« Il visitait Saint-Sulpice, à ces heures où, sous la morne clarté des lampes, les piliers se dédoublent et couchent sur le sol de longs pans de nuit....., il rêvait alors au sort de ces femmes éparses autour de lui, çà et là, sur des chaises. Ah! les pauvres petits châles noirs, les misérables bonnets à ruche, les tristes pèlerines, et le dolent grènelis des chapelets qu'elles égouttaient dans l'ombre!

« D'aucunes en deuil, gémissant inconsolées encore; d'autres, abattues, pliaient l'échine et penchaient tout d'un côté, le cou; d'autres priaient. les épaules secouées; la tête entre les mains.

« La tâche du jour était terminée; les excédées de la vie venaient crier grâce. Partout le malheur agenouillé; car



Digitized by Google

les riches, les bien portants, les heureux ne prient guère : partout, dans l'église, des femmes veuves ou vieilles, sans affection, ou des femmes abandonnées ou des femmes torturées dans leur ménage, demandaient que l'existence leur soit plus clémente, que les débordements de leurs maris s'apaisent, que les vices de leurs enfants s'amendent, que la santé des êtres qu'elles aiment se raffermisse.

« C'était une véritable gerbe de douleurs dont le lamentable parfum encensait la Vierge. »

Les pages de ce genre, qui sont malheureusement trop rares dans l'œuvre de M. Huysmans, expliquent sans les justifier, ce me semble, certains témoignages d'admiration. Même pour ceux qui se placent au seul point de vue de l'art, le succès de *En route* a quelque chose d'un peu déconcertant. Point de composition, l'auteur se livre à toutes les fantaisies de son imagination extravagante : vous êtes maintenant à Saint-Sulpice où le recueillement des fidèles et les chants invitent l'âme à la prière ; sans transition aucune, M. Huysmans vous met sous les yeux des scènes ignominieuses ; il vous parle de sainte Thérèse et plus loin il disserte sur les primitifs, mais jamais vous ne comprenez clairement pourquoi il a choisi ce moment plutôt qu'un autre ; il commente le *De profundis* au commencement de son livre et le *Salve Regina* à la fin, l'inverse serait tout aussi logique. Je suis persuadé qu'on pourrait changer l'ordre de la moitié des pages, sans grand inconvénient. Aussi, quel ennui pour ceux qui veulent étudier sérieusement certains passages du livre ! Ils se souviennent, par exemple, d'une prière à la sainte Vierge, où l'expression de quelques sentiments gracieux se mêle à des descriptions absolument malpropres. Ils la cherchent longtemps, et s'ils finissent par la trouver, c'est comme par hasard. M. Huysmans, qui se croit mystique, remarque quelque part, avec une sorte de satisfaction dédaigneuse, que la France n'a pas de grand mystique ; il semble ainsi vouloir se poser en Flamand. Et de fait, nous pouvons lui rendre ce témoignage, qu'il ne connaît pas l'art si français de la composition.

Il lui reste donc son style. J'avoue qu'il obtient, par ses

Digitized by Google

curieux agencements de mots, des effets étonnants ; les tours de force abondent dans son livre, même et surtout lorsqu'on ne les demande pas. Rarement l'auteur de *En route* sait résister au désir de gâter ses plus belles pages par des exagérations ou des grossièretés. Peut-être est-ce impuissance, car il fait preuve d'une inexpérience très grande dans l'expression des idées, et sa langue devient singulièrement pâteuse toutes les fois qu'elle veut rendre des sentiments purs. M. Huysmans ne se montre supérieur que dans les petits tableaux. Les deux passages suivants renferment des exemples de ses ordinaires défauts et de ses plus brillantes qualités :

« Durtal s'assit, découragé, près de sa couche.

« Et cependant, il était projeté par une de ces impulsions qu'on ne peut traduire, par une de ces jaculations où il semble que le cœur enfle et va s'ouvrir, et devant son impuissance à se déliter et à se fuir, Durtal finit par redevenir enfant, par pleurer sans cause définie, simplement par besoin de s'alléger de larmes. »

Comme psychologie, on imaginerait difficilement quelque chose de plus banal et de plus superficiel ; Durtal explique avec force mots baroques un fait très vulgaire. Mais lisez ceci maintenant :

« Et lentement, tandis que, déroulant sa spirale de fumée, l'encensoir tendait comme une gaze bleue devant l'autel, tandis que le Saint-Sacrement se levait, tel qu'une lune d'or, parmi les étoiles des cierges scintillant dans les ténèbres commencées de cette brume, les cloches de l'abbaye tintèrent à coups précipités et doux. Et tous les moines accroupis, les yeux fermés, se redressèrent et entonnèrent le *Laudate* sur la vieille mélodie qui se chante également à Notre-Dame des Victoires, au Salut du soir. »

Est-ce assez beau? C'est qu'ici il n'est pas besoin de penser, ni de s'exciter à sentir, il ne faut que voir. M. Huysmans sait voir les tableaux d'intérieur. Malheureusement, l'habitude qu'il a prise de s'attacher surtout aux côtés grotesques des choses, l'induit en tentation perpétuelle de parodie. Au moment où vous le croyez le plus ému, il se

Digitized by Google

livre à des observations d'un goût douteux, qu'il formule dans un langage inconvenant. Durtal fait alors de la caricature tout naturellement et presque toujours de la caricature réaliste, ce qui ne convient guère, on l'avouera, dans un récit de conversion coupé d'études mystiques et esthétiques.

Le procédé — on pourrait dire le truc — se laisse trop apercevoir dans sa manière, et il est assez simple. Il consiste à exprimer des harmonies musicales par exemple, ou des mouvements d'âme, par des métaphores généralement grossières empruntées aux différents métiers. Telles litanies que chantent une troupe de jeunes et de vieilles oies (c'est une manière de nommer les dévotes) sont poudrées à frimas et parfumées à la bergamote et à l'ambre. Durtal « se pouille l'âme ». Mais si l'on veut des exemples de mauvais goût plus authentique, on peut s'arrêter à loisir sur des phrases comme celle-ci : « Accablé par l'ignominie des soleils en rage et des ciels bleus, dégoûté de baigner dans des Nils de sueur, las de sentir des Niagaras lui couler sous le chapeau, il ne sortit plus de chez lui.... »

Au mauvais goût M. Huysmans joint très souvent l'obscurité. Il emploie un certain nombre de mots dont le sens m'échappe; et je n'ose pas les citer ici, car il est à craindre que l'auteur ne les ait empruntés à l'argot le plus immonde.

Cet ensemble de quelques qualités rares et d'innombrables et très vulgaires défauts, ne laisse pas de produire très rapidement une sensation d'ennui intense. On s'amuse quelques instants à voir un hercule soulever des masses de fer énormes, mais quelques instants seulement. Les sympathies durables ne vont qu'aux ouvriers qui se livrent à des travaux sérieux. Entre les idées de M. Huysmans et les efforts de style que suppose son œuvre, il n'y a aucune proportion. Seule, une incontestable supériorité d'art pourrait excuser cette effroyable débauche de métaphores; elle n'apparaît pas ici. M. Huysmans est un homme d'un certain talent qui, s'il se fût mieux connu, se serait borné à de petites compositions très soignées, aux couleurs très

Digitized by Google

vives. Il pouvait peindre de jolies scènes à la Téniers ; il a voulu tenter de grands tableaux religieux à la Van Dick. Son œuvre vieillira promptement, ou plutôt elle est déjà vieillotte; on en sauvera peut-être quelques pages, mais non sans peine...

Un samedi saint au soir, au moment de la confession des hommes, un curé de paroisse, que je ne nommerai pas, vit arriver dans sa sacristie un étrange pénitent qui, au lieu de se mettre à genoux comme tout le monde, se tenait debout, paraissant attendre quelque compliment ou vouloir lier conversation.

— Vous savez, lui fit doucement observer le curé, que j'aurai à confesser des hommes jusqu'à deux heures du matin.

— Je voyais bien, dit le nouvel arrivant, que vous ne me connaissiez pas. Je suis Jean Paul, l'ami de votre sacristain. Quand il doit sonner les trois cloches, c'est moi qui lui donne un coup de main, ding, ding, dong, et une mimique expressive accompagnait ces paroles.

— Très bien, allons, confessons-nous.

— Ah ! mais, monsieur le curé, je n'ai pas besoin qu'on me le dise, je suis pour la religion, moi : vous savez bien, je joue du tambour aux processions de la Fête-Dieu; brran, plan, plan, brran, plan, plan.

— C'est entendu, mon ami, mais le temps passe.

Monsieur le curé, je suis peiné de voir que vous ne me connaissez pas. Et cependant, Dieu sait si je me donnai du mal pour la dernière fête des chers frères : j'aidais l'artificier; vous y étiez bien ? cla, cla, cla, patapan, pan, pan.

Le curé ne pouvant tirer autre chose de cet encombrant paroissien le congédia. M. Huysmans nous déclare que son meilleur ami a été le sonneur de cloches de Saint-Sulpice; il se proclame le défenseur de la religion et l'homme providentiel désigné par Dieu pour convertir les décadents et tous les gens de lettres (1); avec les seuls effets de son style

(1) « Au fond, quel symptôme d'un temps ! reprit-il. Il faut que décidément la société soit bien immonde, pour que Dieu n'ait plus le

Digitized by Google

sonore, il peut faire entendre toutes sortes de morceaux de musique, il joue de l'harmonium, de l'ophicléide, du piston ; il contrefait à ravir les voix des vieilles filles et celles des prédicateurs ; il accompagne le *Dies iræ* ou un *De profundis* presque aussi bien qu'un rigodon ; enfin il tire des feux d'artifice en l'honneur de son propre talent.

Je demande aux lecteurs, je demande à ceux de mes confrères ecclésiastiques qui m'ont suivi jusqu'au bout dans cette étude, et surtout à ceux qui ont lu *En route* avec attention, s'il n'y aurait pas lieu de se faire une opinion ferme et précise sur la question.

Il me paraît impossible qu'on tolère ce livre dans les maisons chrétiennes qui veulent bien tenir compte encore des avertissements des prêtres.

droit de se montrer difficile, pour qu'il en soit réduit à ramasser ce qu'il rencontre, à se contenter pour les ramener à lui de gens comme moi » (page 217).

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

# REMARQUES INÉDITES DE BOSSUET

SUR

## LA GENÈSE, L'EXODE, LE LÉVITIQUE ET LES NOMBRES

Suite (1)

---

### *Dixième chapitre.*

Ce chapitre contient les généologies des descendants des trois enfants de Noé, qui se répandirent dans les différentes parties de la terre. Les enfants de Javan, un des fils de Japhet, fils de Noé, divisèrent entre eux les îles. Nemrod, descendant de Chus, un des fils de Cham, fils de Noé, fut puissant sur la terre et établit son empire dans Babylone et en plusieurs autres villes, dans la terre de Sennaar, de laquelle est sorti l'empire des Assyriens, qui bâtirent Ninive et d'autres villes. De Mesraïm, un des fils du même Cham, descendirent plusieurs peuples. De Chanaan, autre fils du même Cham, sont sortis les Chananéens qui ont donné naissance à plusieurs peuples. De Sem sont venus les Hébreux.

*Nemrod ipse cœpit esse potens in terrâ, et erat robustus venator.* Celui qui se plaît à répandre le sang des bêtes

(1) Voir les nos de mars et avril.

Digitized by Google

s'accoutume aisément à répandre le sang des hommes, pour se rendre puissant.

*Principium regni ejus Babylon.* Le premier empire a commencé en Babylone par Nemrod, dans le pays de Sennaar, d'où est sorti l'empire des Assyriens. — La postérité de Chanaan fut infiniment nombreuse, quoiqu'il fût maudit de Noé; mais ce n'était que pour garder les pays, qu'ils occupèrent, aux descendants d'Abraham, qui les en chassèrent comme des esclaves.

## *Onzième chapitre.*

On ne parlait qu'une seule langue sur la terre, lorsqu'il prit envie aux hommes, pour rendre leur nom illustre, de faire une tour dans la terre de Sennaar, avant que de se séparer, qui s'élevât jusques au ciel. Il commencèrent de la bâtir avec des briques et du bitume. Pour faire cesser leur travail, Dieu fit qu'ils parlaient différentes langues et qu'ils ne s'entendaient point : ce qui les obligea à se séparer. Tharé, descendant de Sem, fut père d'Abram, de Nachor et d'Aram, lequel Aram mourut devant son père Tharé, après avoir engendré Lot. Il fut enterré dans la terre des Chaldéens. Abram épousa Saraï, et Nachor, Melcha, fille d'Aram, qui était aussi père de Jescha. Saraï était stérile. Tharé sortit de la terre des Chaldéens, pour aller demeurer avec Abram, Saraï et Lot, dans celle de Chanaan. Il vint jusqu'à Haran, où il s'arrêta et mourut peu après.

*Celebremus nomen nostrum antequam dividamur.* Le désir de la gloire est naturel à l'homme, surtout dans son pays.

*Nec desistent à cogitationibus suis, donec eas opere compleant.* Il n'y a point de passion si forte que l'amour de la gloire ; un cœur qui en est vivement frappé ne s'en défait jamais.

*Descendamus et confundamus.* Les desseins des hommes,

Digitized by Google

conduits avec une grande prudence, sont renversés aisément par la puissance de Dieu.

*Saraï sterilis.* Saraï a été la première femme stérile.

*Mortuus que est Aram antè Thare patrem suum.* Aram est le premier qui soit mort de mort naturelle, devant son père.

*Divisit eos Dominus..... et cessaverunt œdificare.* L'on n'est censé cesser de bâtir l'édifice du péché, qu'après s'être séparé de ce qui donne occasion à le commettre. — On estime que Saraï et Jescha sont deux noms d'une même personne.

## *Douzième chapitre.*

Abram sort du pays où il était, au commandement de Dieu, qui lui promet toutes sortes de bénédictions. Il emmena avec lui sa femme, Lot et tout ce qu'il possédait, et entra dans la terre de Chanaan, lors habitée par les Chananéens. Il bâtit un autel à Dieu, qui lui apparaît et lui promet de donner cette terre à sa postérité. La famine l'obligea d'aller en Egypte. Il y fit passer sa femme pour sa sœur, crainte qu'à cause de sa beauté, les Egyptiens ne se défassent de lui. Pharaon la fit enlever; Dieu l'en punit sévèrement. Pharaon se plaignit à Abram de ce qu'il n'avait pas dit qu'elle était sa femme, et le renvoya avec elle, et tout ce qu'il avait acquis, en Egypte.

*Egredere de terrâ tuâ et veni.* Pour aller à Dieu, sortir de soi-même.

*Benedicam benedicentibus tibi.* Dieu fait non seulement du bien au juste, mais aussi à ceux qui le secourent. *Qui ædificavit altare Domino.* C'est un sentiment naturel de remercier Dieu de chaque faveur.

*Quum viderint te Ægyptii.* La plupart des péchés commencent par les yeux.

*Sublata est mulier.* C'est un crime d'enlever une femme,

Digitized by Google

sans le consentement de ses parents, même pour l'épouser, quoique l'alliance qu'on lui propose lui soit avantageuse.

*Ecce conjux tua; accipe eam et vade.* Il faut toujours s'éloigner de l'occasion du péché.

## *Treizième chapitre.*

Abram, riche en or et en argent, s'en revint d'Egypte au lieu d'où il était parti avec Lot. Mais comme ils avaient tous deux de grands troupeaux, il y eut bientôt querelle entre leurs valets, ce qui les obligea de se séparer. Lot choisit pour demeure le pays autour du Jourdain, dans Sodome, auprès de Gomorre. Ce pays était arrosé comme le paradis terrestre et l'Egypte. Abram demeura dans la terre de Chanaan. Dieu la lui fit considérer de tous côtés et promit de la lui bailler, et à ses descendants après lui, dont le nombre serait aussi grand que celui de la poussière de la terre, et lui ordonna de voyager sur cette terre. Il vint habiter auprès de la vallée de Membré et bâtit un autel à Dieu.

*Nec poterat eos capere terra ut habitarent simul.* Deux grands seigneurs se souffrent difficilement.

*Si ad sinistram ieris, ego dexteram tenebo.* Le plus sage, dans les divisions, est celui qui cède davantage de son droit pour acheter la paix.

*Facta est rixa inter pastores.* Les querelles des serviteurs sont souvent cause de celles des maîtres.

*Faciam semen tuum sicut pulverem terræ.* La poussière ne change jamais de nature; quelque accident qui lui arrive elle fait toujours partie de la terre; l'homme en quelque état qu'il soit doit être considéré comme homme.

*Surge et perambula terram.* Pour en prendre possession.

Digitized by Google

*Quatorzième chapitre.*

Cinq rois, dans le pays d'un desquels était Lot, refusèrent de payer le tribut qu'ils avaient payé pendant 12 ans à Chordolahomor roi des Perses, ce qui l'obligea de se joindre à trois autres rois pour les aller attaquer. Ils ravagèrent en passant les pays de plusieurs peuples. Ils en vinrent au combat où les cinq rois furent défaits. Celui de Sodome et de Gomorrhe prirent la fuite. Plusieurs des leurs tombèrent dans les fosses de bitume dont il y avait quantité dans le pays; les autres se sauvèrent sur la montagne. Les vainqueurs enlevèrent Lot avec tout ce qu'il possédait et pillèrent les biens des Sodomites et des Gomorrhéens. Un homme qui s'était échappé en avertit Abram, qui demeurait lors dans la vallée de Membré, l'Amorrhéen, frère d'Exol et d'Aner, qui tous trois étaient alliés d'Abram. Ayant amené du monde, il partit avec ses alliés, chargea les ennemis, la nuit, les défit et recouvra Lot et tout ce qu'on lui avait pris, délivra les captifs. Le roi de Sodome vint au-devant de lui. Melchisedech, roi de Salem et prêtre de Dieu, offrit du pain et du vin et bénit Abram, qui lui donna la dixième partie de toutes choses. Le roi de Sodome dit à Abram qu'il lui rendît les captifs et qu'il emportât le reste des choses qu'il avait recouvrées et prises sur les ennemis. Abram le remercia, se contentant de la nourriture de ceux qui l'avaient suivi, et laissant la liberté à ses trois alliés d'emporter leur part du butin.

*Hi anim pepigerant fœdus.* On est obligé de secourir ses alliés.

*Irruit super eos nocte.* Les stratagèmes et surprises permises dans la guerre.

*Melchisedech proferens panem et vinum.* Sacrifice, figure de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

*Dedit decimas ei ex omnibus.* La dîme est due aux prêtres dans tous les états de la nature.

Digitized by Google

*Da mibi animas.* Un prince qui a des hommes est assez riche.

*Levo manum meam.* Cérémonie du jurement.

*Ego ditavi Abram.* Rejeter les biens plutôt que d'en avoir obligation à ceux qu'on a servis par générosité.

*Isti accipient partes suas.* Le butin appartient aux vainqueurs, qui le peuvent prendre ou le laisser, et quand ils le laissent ils ne doivent contraindre leurs alliés à en faire autant.

## *Quinzième chapitre.*

Dieu apparaît à Abram, l'assure de sa protection et lui promet d'être sa récompense. Il témoigne qu'il n'a pas besoin de richesses, ne pouvant espérer d'enfants à qui il puisse les laisser à cause de sa vieillesse. Dieu lui promet un fils et une grande postérité. Il ajoute foi à cette promesse et est justifié par sa confiance en Dieu. Dieu le fait souvenir qu'il l'a fait sortir de la terre des Chaldéens pour lui donner celle de Chanaan. Il lui ordonne de lui sacrifier une vache, une chèvre et un bélier, qui eussent chacun trois ans, une tourterelle et une colombe. Abram immole tous ces animaux et divise les trois premiers chacun en deux parties, et met ces six moitiés vis-à-vis les unes des autres et chasse les oiseaux qui voulaient descendre sur ces cadavres. Il s'endort sur le soir et est saisi d'une grande frayeur. Dieu lui révèle que sa postérité sortira de la terre de Chanaan pour aller dans une autre, où elle sera affligée pendant 400 ans; qu'ensuite elle en sortira avec de grandes richesses; que pour lui il mourra en repos après une heureuse vieillesse, et qu'après quatre générations ses descendants rentreront dans la terre de Chanaan; qu'ils en chasseront les peuples qui l'occupent, dont les crimes seront pour lors venus à leur comble. Le soleil s'étant couché, Dieu fit descendre une flamme, qui passa au milieu des hosties divisées en deux parties, et contracta ce jour-là

Digitized by Google

alliance avec Abram et lui promit de donner à sa postérité tout le pays où il était, depuis le fleuve d'Egypte jusqu'à l'Euphrate.

*Sermo domini ad Abram per visionem.* La manière de parler des esprits purs est de se faire voir.

*Ego protector tuus et merces tua.* Dieu protège l'homme, parce qu'il est son sujet, et le récompense à cause qu'il le sert. Un roi doit protection à cause du tribut; récompense, à cause des services.

*Quid dabis mihi? ego vadam absque liberis.* L'homme ne travaille que pour acquérir du bien à ses enfants.

*Numera stellas..... sic erit semen tuum.* Les hommes comparés aux étoiles, pour leur nombre et leur nature qui ne change jamais.

*Credidit Abram Deo et reputatum est illi ad justitiam.* L'homme est justifié par la foi.

*Unde scire possum quod possessurus sum eam.* L'on peut demander humblement à Dieu des marques de ses promesses.

*Sume mihi vaccam triennem.* C'est une preuve de la bonté de Dieu envers l'homme que de recevoir ses sacrifices, qui l'assure entièrement de ses promesses.

*Divisit ea per medium,* marque de l'alliance, qui est représentée par le sang parce qu'il n'y a rien de si fortement uni que l'âme avec le corps par le sang. Et ceux qui rompaient l'alliance méritaient que leur sang fût répandu.

*Horror magnus et tenebrosus invasit eum.* La crainte des maux, quoique éloignés, nous étonne.

*Ego judicabo.* Dieu juge les méchants qui tourmentent les gens de bien.

*Lampas ignis transiens inter divisiones illas.* Ceux qui contractaient alliance passaient au milieu des victimes égorgées.

Digitized by Google

## *Seizième chapitre.*

Saraï reconnaissant sa stérilité, persuada à Abram de se servir de sa servante pour avoir des enfant. Agar ayant conçu, méprisa sa maîtresse qui s'en plaignit à Abram, qui lui dit, qu'elle pouvait se comporter envers elle comme elle voudrait. Saraï la maltraita, ce qui la fit s'enfuir. Etant au désert, auprès d'une fontaine, un ange lui ordonna de retourner chez sa maîtresse, de s'humilier devant elle, l'assura que sa postérité serait fort grande, qu'elle accoucherait d'un fils qu'elle nommerait Ismaël, parce que Dieu l'avait écoutée dans son affliction, que ce serait un homme farouche, qui aurait des différends avec tous. Agar enfanta Ismaël, Abram étant agé de 86 ans.

*Saraï..... habens ancillam.* Les femmes peuvent posséder des biens dont elles disposent, quoique soumises à leurs maris.

*Conclusit me Dominus ne parerem.* La fécondité et la stérilité vient de Dieu.

*Ex illa suscipiam filios.* Saraï considérait l'enfant, qui naîtrait de son mari et de sa servante, comme d'elle, à cause du droit qu'elle avait sur l'un et sur l'autre.

*Affligente igitur eam Saraï.* La correction doit être douce et non pas cruelle.

*A facie Saraï dominæ meæ.* Le visage est la partie où les marques des passions paraissent plus. Un serviteur, quoique maltraité, doit parler de son maître avec respect.

*Humiliare sub manu ejus.* Conduite qu'on doit tenir envers ses supérieurs.

*Tu Deus qui vidisti me..... vidi posteriora videntis me.* L'homme ne peut voir Dieu face à face, mais seulement *posteriora ejus* dans cette vie.

Digitized by Google

*Dix-septième chapitre.*

Dieu renouvelle ses promesses à Abram et le nomme Abraham à cause qu'il devait être père de plusieurs nations. Il était pour lors âgé de 99 ans. Il lui promit de faire alliance avec lui et avec ses descendants, et pour marque de cette alliance, il lui ordonna de circoncire son fils Israël, âgé de treize ans, les esclaves nés chez lui et ceux qu'il aurait achetés — ce qu'Abraham exécuta le même jour —, qu'à l'avenir il circoncit les enfants mâles qui naîtraient, dès qu'ils auraient huit jours, lui déclarant que ceux qui ne seraient point circoncis ne seraient point comptés parmi son peuple. Dieu lui dit de changer le nom de Saraï et de la nommer Sara, l'assurant qu'elle enfanterait Isaac, avec lequel il confirmerait l'alliance qu'il avait faite avec lui. Abraham s'en réjouit, admirant comment il pourrait avoir un enfant, étant âgé de 100 ans et sa femme de 90. Il pria Dieu de bénir Ismaël : ce qui lui fut accordé avec promesse qu'il aurait une postérité fort nombreuse et qu'il serait père de douze grands chefs.

*Ego Deus omnipotens, ambula coram me et esto perfectus.* La toute-puissance de Dieu demande en nous une perfection absolue, parce qu'étant tout-puissant, tout ce qui est en nous est à lui et lui doit hommage.

*Faciamque te crescere vehementissime.* Un père croît dans ses enfants, n'étant presque qu'une même chose avec eux.

*Tu ergo custodies pactum meum.* Les grâces qu'on reçoit de Dieu, nous obligent à nous attacher à son service de plus en plus.

*Circumcidetur ex vobis omne masculinum.* Cette loi ne regarde que les hommes.

*Circumcidetis carnem præputii vestri ut sit in signum.* La circoncision, qui est la marque de l'alliance avec Dieu, se

Digitized by Google

fait dans la partie qui sert à la génération, pour nous souvenir que notre naissance nous lie à Dieu.

*Delebitur anima illa de populo.* Celui qui ne se faisait pas circoncire était comme mort civilement à l'égard du peuple de Dieu.

## *Dix-huitième chapitre.*

Dieu apparut dans la vallée de Mambré à Abraham, qui était assis à la porte de sa maison pendant la plus grande chaleur du jour. Il vit trois hommes, alla au devant, et témoigna son respect par ses profondes révérences. Il les pria de se reposer sous l'arbre, de lui permettre de leur laver les pieds et de leur présenter à manger, ce qu'ils agréèrent. Après qu'ils eurent mangé ils demandèrent où était Sara. Ils promirent de revenir à pareil temps et qu'elle aurait pour lors un fils. Ce qu'entendant Sara, elle en rit par moquerie derrière la porte. Ayant été demandé à Abraham pourquoi elle avait ri, puisque Dieu étant tout, puissant il pouvait la rendre féconde quoique très âgée, elle nia de l'avoir fait. Ces hommes s'étant levés tournèrent leur vue vers Sodome, Abraham les accompagnant. Dieu lui dit qu'il ne pouvait lui cacher ses desseins, qu'il était résolu de punir les Sodomites. Abraham lui demanda s'il punirait l'innocent avec le coupable. Dieu lui dit que non, et que même, si parmi eux il se trouvait dix justes, il pardonnerait aux méchants, en leur considération.

*Apparuit... Dominus... in ipso fervore diei.* Dieu se montre à l'homme dans le temps que la charité le brûle avec plus de force.

*Tres viri.* Marque de la Trinité dans une même nature.

*Occurrit in occursum.* Désir de pratiquer l'hospitalité.

*Lavare pedes.* Coutume ancienne.

*Ponamque buccellam panis.* Modestie d'Abraham.

Digitized by Google

*Ipse vero stabat juxta eos.* Grand respect envers les hôtes.

*Ubi est Sara... in tabernaculo.* Les femmes ne sortaient guère de leur maison.

*Desierant Saræ fieri muliebria.* Marque que ces choses sont nécessaires pour la conception.

*Voluptati operam dabo.* La joie d'avoir des enfants est toujours excessive dans un père ou une mère.

*Num celare potero Abraham.* Les premières grâces qu'on reçoit de Dieu et la reconnaissance de celui qui les reçoit en attirent de nouvelles.

*Faciant judicium et justitiam.* Ce n'est pas assez de rendre justice, mais il la faut rendre avec force et raison, comme un juge.

*Clamor Sodomorum.* La voix de la nature offensée.

*Descendam et videbo.* La créature infiniment basse à l'égard du Créateur.

*Numquid perdes justum cum impio.* Quand une ville entière est dans le crime, les innocents peuvent être enveloppés dans la punition par les princes, qui ne regardent que l'utilité particulière de leur Etat.

*Judicas omnem terram, nequaquam facies judicium hoc.* Mais celui qui gouverne toute la terre agit autrement, regardant le bien universel.

*Quia semel cœpi loquar.* La liberté qu'on a une fois prise, donne occasion d'en prendre une autre.

*Non delebo propter decem.* Le petit nombre des gens de bien obtient miséricorde à la multitude des méchants.

## *Dix-neuvième chapitre.*

Deux anges vinrent sur le soir à Sodome. Lot les pria de passer la nuit chez lui. Ils s'en excusèrent d'abord, enfin ils se laissèrent aller à sa prière. Il les traita à souper avant qu'ils se retirassent pour aller coucher. Tous les hommes de la ville entourèrent la maison et dirent à Lot,



Digitized by Google

qui était sorti pour leur parler, qu'il leur livrât ses hôtes pour en abuser. Lot leur offrit ses filles qui étaient vierges. Ils le voulurent contraindre à leur obéir et étaient prêts de rompre la porte. Les hôtes retirèrent Lot dans la maison, fermèrent la porte et aveuglèrent ceux qui étaient dehors, en sorte qu'ils ne purent trouver l'entrée du logis. Ils lui dirent ce qui devait arriver à ce pays et l'avertirent, le lendemain matin, de se retirer avec sa femme et ses deux filles, sur la montagne, sans regarder derrière lui; ce qu'il fit après un peu de résistance. Il demanda d'aller plutôt en Ségor, qui fut conservée en sa considération. Il tomba une pluie de feu et de soufre qui firent périr ces villes et leurs habitants. La femme de Lot regardant derrière elle, fut changée en une statue de sel. Abraham aperçut les marques de cet incendie. Lot se retira de Ségor et alla sur la montagne avec ses deux filles . . . . . .

De l'aînée naquit Moab, de la cadette, Ammon.

*Compulit illos oppido ut diverterent ad eum.* Désir violent d'exercer l'hospitalité.

*Fecit convivium.* Bien recevoir les pèlerins.

*A puero usque ad senem.* Corruption horrible, qui s'étend dans tout âge.

*Nolite quæso, fratres mei.* Traiter quelquefois les méchants avec respect et tendresse pour les détourner du mal.

*Quia ingressi sunt sub umbrâ culminis mei.* Le droit de l'hospitalité, inviolable.

*Ingressus es, inquiunt, ut advena; numquid ut judices?* Les étrangers ne doivent prendre aucune part au gouvernement.

*Ad generos suos, qui accepturi erant filias ejus.* Promesse de mariage, devant la solennisation du mariage.

*Ne et tu pariter pereas in scelere civitatis.* Le juste est quelquefois enveloppé avec le coupable.

*Cogebant eum angeli.* Faire du bien à ceux qui ne veulent pas le recevoir.

*Dominus pluit... sulphur et ignem.* Ce qui est au-dessus des forces de la nature doit être attribué à son auteur.

Digitized by Google

*Ascenditque Lot de Segor..... timuerat enim.* Rien de si fort, sur l'homme, que la crainte.

. . . . . .

*Vingtième chapitre.*

Abraham, voyageant, alla à Gérara et dit que sa femme était sa sœur. Le roi Abimélech l'enleva. Dieu lui apparut, la nuit, et lui dit qu'il mourrait. Il s'excusa sur ce qu'il ne savait pas qu'elle fût mariée : ce qui porta Dieu à lui pardonner. Il appela ses serviteurs et leur apprit toutes ces choses, dont ils furent fort étonnés. Il se plaignit à Abraham de son procédé, qui lui en rendit raison. Abimélech lui donna des moutons, des bœufs, des serviteurs et des servantes, lui rendit sa femme et lui permit d'habiter où il voudrait sur ses terres. Il dit à Sara qu'il avait donné une grande somme d'argent à Abraham, pour lui servir à acheter un voile, et qu'elle se devait souvenir, partout où elle irait, qu'elle avait été surprise : *in mendacio scilicet vel in periculo.* Abraham pria Dieu pour lui. Il fut guéri, sa femme et ses servantes, de la maladie que Dieu leur avait envoyée, qui les empêchait d'enfanter.

Gérara était la capitale de la Palestine.

*Soror mea est.* On peut cacher la vérité.

*En morieris propter mulierem... habet enim virum.* Grand crime que l'adultère, qui est un larcin.

*Num gentem ignorantem et justam interficies?* L'ignorance, des choses qu'on ne peut savoir, nous excuse.

*In simplicitate cordis feci hoc.* La fornication ne passait pas pour un péché.

*Custodivi te ne peccares.* La préservation du péché vient de Dieu.

*Statimque de nocte consurgens Abimelech.* Ne point remettre au lendemain à quitter l'occasion du mal.

*Induxisti super me et super agrum meum peccatum grande.* Le crime des princes attire les malheurs sur leurs Etats.

Digitized by Google

*Forsitan non est timor Dei in loco isto et interficient me.* Celui qui ne craint point Dieu est capable de tout.

*Ubicumque tibi placuerit habita.* L'on ne peut demeurer dans les terres d'un autre sans sa permission.

*Concluserat enim Dominus omnem vulvam.* Dieu, principe de la génération, et cause de la stérilité.

## *Vingt et unième chapitre.*

Sara enfanta son fils Isaac au temps qui lui avait été prédit. Il fut circoncis le huitième jour et allaité par sa mère. Abraham fit un grand festin le jour qu'il fut sevré. Sara voyant qu'Ismaël ne vivait pas bien avec Isaac, dit à Abraham de le chasser avec sa mère, ce qui déplut à Abraham. Il le fit néanmoins. Agar étant dans le désert et ne sachant où prendre de l'eau pour donner à son fils, elle le laissa sous un arbre, s'éloignant un peu, crainte de le voir mourir. Elle se mit à crier et à pleurer. Dieu exauça l'enfant, et l'ange dit à Agar d'en prendre soin, l'assurant qu'il aurait une grande postérité. Dieu lui fit apercevoir un puits où elle prit de l'eau pour donner à Ismaël, qui fut assisté de Dieu dans le désert. Il sut fort bien manier l'arc. Sa mère le maria à une Egyptienne. Abimélech pria Abraham de jurer qu'il ne lui nuirait jamais ni à ses descendants ; ce qu'Abraham fit et se plaignit de ce que les serviteurs de ce prince l'avaient privé par force d'un puits ; ce qu'Abimélech ne savait pas. Abraham lui donna des moutons et des bœufs et lui fit présent de sept jeunes brebis *pour confirmer l'alliance. Il jouit de ce puits qu'il avait creusé lui-même.* Il planta un bois en Bersabée, invoqua le nom du Seigneur et demeura longtemps en ce pays.

*Circumcidit eum octavo die.* Cérémonie de la circoncision au huitième jour.

*Fecit Abraham grande convivium in die ablactationis.* Coutume ancienne.

Digitized by Google

*Sara lactavit puerum.* Nonobstant sa vieillesse.

*Exaudivit autem Deus vocem pueri.* L'état de l'enfance agréable à Dieu, à cause de l'innocence.

*Accepit illi mater sua uxorem.* Le fils naturel dépend plus de sa mère que de son père.

*Vi abstulerunt servi ejus.* Violence assez ordinaire aux ministres des princes.

*Ego non audivi præter hodie.* Les plaintes des malheureux ne *vient* (*sic*) guère aux oreilles des rois.

*Percusserunt ambo fœdus.* L'alliance ne se doit contracter qu'entre personnes égales ; c'est pourquoi Abraham fait des présents à Abimélech, de qui il en avait reçu, afin de s'égaler à lui, devant que de contracter alliance.

## *Chapitre vingt-deuxième.*

Dieu éprouva Abraham et lui ordonna de lui immoler son fils. Abraham, pour accomplir ce commandement, partit avec son fils et deux jeunes hommes. Le troisième jour, il vit de loin la montagne où il devait offrir ce sacrifice. Il fit arrêter les deux jeunes hommes. Il portait du feu et une épée et Isaac le bois. Ayant fait un autel et dressé un bûcher dessus, il y lia son fils, et ayant pris l'épée pour l'immoler, l'ange l'avertit de n'en rien faire. Il aperçut un bélier qui était pris par les cornes dans les broussailles ; il le sacrifia au lieu de son fils. Dieu, à cause de cette action, lui renouvela ses promesses avec jurement. Il revint en Bersabée ; il y reçut nouvelle que Melcha, femme de Nachor, son frère, avait enfanté des garçons, et entre autres Bathuel, père de Rébecca ; et que Roma, sa concubine, en avait enfanté quatre.

*Tentavit Deus Abraham.* La tentation utile à l'homme.

*Abraham, Abraham.* Dieu l'appelle deux fois, pour lui marquer de plus en plus sa bonté et le porter ainsi à lui obéir.

Digitized by Google

*Adsum.* Il s'offre à l'affliction et à la joie avec une même soumission.

*Filium tuum unigenitum quem diligis.* Circonstances qui rendaient le commandement plus dur.

*Revertemur ad vos.* L'on dit par inspiration ce qu'on ne sait pas.

*Deus providebit sibi victimam.* Dieu choisit lui-même ses victimes ; tout laisser à sa disposition.

*Nunc cognovi quod times Deum.* La nature ne peut être surmontée que par des sentiments de piété.

*Per memetipsum juravi.* Abraham mérite par ses actions des assurances des bontés de Dieu toutes particulières.

## *Chapitre vingt-troisième.*

Sara mourut âgée de cent vingt-sept ans dans la ville d'Arbée, en Hébron, dans la terre de Chanaan. Abraham fit le deuil de sa mort, et pria les peuples du pays de lui donner droit de sépulture pour ensevelir Sara. Ils lui dirent de choisir quel sépulcre il voudrait. Il les pria de joindre leurs prières aux siennes pour obtenir d'Ephron, fils de Seor, qu'il lui vendît une caverne double ; ce qu'Ephron lui accorda. Et (il) lui vendit encore le champ où cette caverne était, en présence de tout le peuple.

*Ut plangeret et fleret eam.* Coutume ancienne de mener un grand deuil.

*Date mihi jus sepulchri.* Les seuls originaires du pays ont les droits de sépulcre et autres.

*Nullusque te prohibere poterit.* La communauté peu obliger les particuliers.

*Agrum trado tibi... præsentibus filiis.* Témoins nécessaires pour les contrats.

Digitized by Google

*Chapitre vingt-quatrième.*

Abraham étant fort âgé, conjura le plus ancien de ses serviteurs, en lui prenant la main et la mettant sur sa cuisse, de lui promettre de ne point marier Isaac à une fille de la terre de Chanaan, mais à une fille qui fût de son sang et du pays d'où il était sorti; ce que ce serviteur lui promit de tâcher de faire. Pour cet effet, il s'en alla dans la ville où se trouvait Nachor, en Mésopotamie. Faisant reposer vers le soir les chameaux auprès d'un puits hors de la ville, au temps que les femmes avaient coutume d'aller puiser de l'eau, il pria Dieu de lui faire connaître celle qui était destinée à Isaac, en permettant qu'il s'adressât à elle pour lui demander à boire et qu'elle lui offrît d'en donner aussi à ses chameaux, afin qu'il pût la connaître. Ce qui arriva, s'étant adressé à Rébecca, qui lui répondit tout ce qu'il désirait. Elle lui dit qu'elle était fille de Bathuel, fils de Nachor. Il lui présenta des bagues d'oreilles et des bracelets. Elle courut promptement chez sa mère raconter ce qui lui était arrivé. Laban, son frère, alla quérir le serviteur d'Abraham, et lui ayant fait servir à manger, il voulut auparavant s'acquitter de sa commission. Laban et Bathuel consentirent à ce mariage. Il fit des présents à Rébecca, à son frère et à sa mère. Il l'emmena le lendemain avec sa nourrice. Ils rencontrèrent Isaac qui se promenait sur le soir. Rébecca descendit en même temps du chameau et se couvrit de son manteau. Isaac apprit du serviteur tout ce qui s'était passé, mena Rébecca dans le lieu où demeurait Sara. Il l'épousa et l'amour qu'il conçut pour elle soulagea beaucoup la douleur que lui avait causée la mort de sa mère.

*Pone manum tuam subter femur meum ut adjurem te.* Le serviteur en jurant met la main sur la cuisse de son maître pour marquer son respect envers son maître.

*Non accipias uxorem filio meo de filiabus Chananæorum,* de crainte qu'elles le corrompent, les femmes pouvant beaucoup sur leur mari.

Digitized by Google

*Cave nequando reducas filiam.* S'attacher premièrement aux choses que Dieu ordonne.

*Quin et camelis dabo potum.* On doit désirer dans une femme de la civilité et de la diligence.

*Inaures et armillas.* Présents des anciens à leurs épouses.

*In domo patris tui locus est ad manendnm.* Liberté qu'on avait d'aller loger chez ceux qui exerçaient l'hospitalité.

*Nuntiavit in domum matris suæ.* Les filles sont ordinairement plus dans la dépendance des mères que dans celle des pères.

*Non comedam donec loquar.* Diligence qu'un serviteur doit apporter à faire ce qui lui est commandé par son maître.

*Peperit Sara... filium... in senectute sua, deditque illi omnia quæ habuerat.* Isaac, recommandable pour être né dans l'extrême vieillesse de son père et pour les richesses qu'il recevait de lui.

*A Domino egressus est sermo, non possumus extra placitum.* Quand Dieu commande, il ne faut rien examiner.

*Rebeccæ... fratribus... et matri dona obtulit.* Coutume des anciens qui faisaient des présents à leurs épouses et à quelques-uns de leurs parents.

*Tollens pallium operuit se.* Modestie des femmes.

*Tantum dilexit eam ut dolorem temperaret.* Deux passions excesives et contraires ne se souffrent point dans un même cœur.

(*A suivre.*) O. Rey.

Digitized by Google

# LES ORIGINES

DES

# ÉGLISES DE FRANCE

## *ET LES FASTES ÉPISCOPAUX*

Suite (1)

---

## CHAPITRE IV

### Critiques de détails

On a vu, par les chapitres précédents, ce qu'il faut penser des arguments tirés, soit des fastes épiscopaux, soit des textes d'Eusèbe, de saint Irénée et de saint Cyprien, pour combattre l'apostolicité des Eglises de France. Malgré l'apparente rigueur de la méthode suivie par M. Duchesne et en dépit de l'incontestable habileté déployée pour interpréter et faire valoir ces documents, il n'a pas réussi, comme il l'a cru, à ruiner par la base l'opinion traditionnelle. Bien au contraire, il nous semble, en toute sincérité, que cette opinion sort plutôt fortifiée de l'épreuve à laquelle la nouvelle critique a voulu la soumettre. Pour donner à

(1) Voir les nos de mars, avril et mai.

Digitized by Google

cette conclusion, qui peut paraître quelque peu hâtive, toute la certitude dont elle est susceptible, il nous resterait à examiner, jusque dans le détail, toutes les applications que M. Duchesne a faites de sa méthode, c'est-à-dire à étudier à sa suite les origines de chacune de nos Eglises. Mais, outre que cette étude dépasserait les limites que nous nous sommes imposées, nous estimons qu'il suffit de prendre quelques exemples où la critique de M. Duchesne se manifeste avec ses caractères essentiels ; c'est assez pour permettre au lecteur d'apprécier la valeur de sa thèse générale, et de prononcer, en connaissance de cause, si elle a définitivement tranché la question de nos origines religieuses, et supplanté, au point de vue de la critique stricte, la thèse traditionnelle.

Nous nous contenterons donc de présenter, dans ce chapitre, quelques observations relatives à certaines Eglises de France, dont les noms sont un peu pris au hasard dans le livre de M. Duchesne : Narbonne, Arles, Saintes, Viviers, Metz et Limoges; d'ailleurs, nos lecteurs le verront bien, ces observations pourraient s'appliquer à quantité d'autres Eglises. Mais comme M. Duchesne, à propos de ces Eglises et de bien d'autres, a dû souvent citer les noms de Sulpice Sévère, de Grégoire de Tours et de saint Adon, il convient d'examiner auparavant quel cas il fait de leur autorité, et si sa critique, sur ce point de grave importance, se recommande vraiment par un caractère d'impartialité ou de conséquence avec elle-même.

## § 1.

### Les *témoignages de Sulpice Sévère, de Grégoire de Tours et de saint Adon.*

Dans ses *Origines chrétiennes*, M. Duchesne juge ainsi Sulpice Sévère et son texte *serius trans Alpes Dei religione suscepta* : « Sulpice Sévère, dans sa chronique, ne mentionne, pour les trois premiers siècles, aucun fait relatif à la Gaule, en dehors du massacre de Lyon en 177. Pour le

Digitized by Google

quatrième siècle, il parle un peu de l'arianisme en Gaule... Si l'on met à part cette dernière période, on le trouve assez souvent en défaut quand il ne se borne pas à ce qu'il trouve dans des auteurs mieux informés... S'il est si peu exact pour le siècle où il a vécu, quelle défiance ne doit-on pas avoir lorsqu'il parle de temps beaucoup plus éloignés de lui, et surtout lorsqu'il en parle incidemment, comme dans le passage cité! On voit, du reste, l'origine de son assertion. Dans l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe et dans sa chronique, il n'y a ni persécution, ni fait historique d'aucun genre, relatif à la Gaule, avant l'événement de 177. Sulpice aura conclu du silence de l'histoire à une tardive apparition du christianisme dans nos contrées ; c'était, eu égard à la disposition d'esprit dans laquelle il écrivait sa chronique, une confusion assez naturelle. Son témoignage n'a donc aucune valeur personnelle comme témoignage positif » (1).

Cette appréciation de Sulpice est fort juste, et nous sommes loin d'y contredire. Cependant, ayant besoin aujourd'hui du même Sulpice Sévère, précisément sur le point où il avait d'abord décliné l'autorité de son témoignage, M. Duchesne n'a garde de le négliger : « Dès la fin du IVe siècle, dit-il, Sulpice Sévère sait que le christianisme s'est introduit tardivement en Gaule : *serius trans Alpes Dei religione suscepta* » (2). — Nous avons déjà fixé plus haut le sens de ce texte, mais pourquoi le retenir et en faire usage, quand on a reconnu — ce qui est vrai — que l'auteur, étant « si peu exact pour le siècle où il a vécu », ne mérite qu'une grande « défiance lorsqu'il parle de temps beaucoup plus éloignés de lui, et surtout lorsqu'il en parle incidemment, comme dans le passage cité » ? Tout lecteur sera surpris, sans doute, qu'on puisse alléguer en preuve d'un fait, tel que celui de la prédication tardive du christianisme en Gaule, l'assertion d'un historien dont on a dit sur le point même en question : « Son témoignage n'a aucune valeur personnelle comme témoignage positif. »

(1) P. 447.
(2) P. 46.

Digitized by Google

... Après avoir cité Sulpice Sévère, comme attestant la prédication tardive du christianisme en Gaule, M. Duchesne ajoute : « Un peu plus tard, le même sentiment se révèle dans la passion de saint Saturnin ; la prédication apostolique y est représentée comme tardive ; au temps de l'empereur Dèce, il n'y avait encore, et cela dans quelques cités seulement, que de petits groupes chrétiens très peu nombreux, comme noyés dans le paganisme dominant » (1). A l'appui, M. Duchesne cite, en note, une partie du texte de la passion de saint Saturnin. Malheureusement, il a omis la phrase qui précède, et qui est en opposition ouverte avec son sentiment, car on y montre la prédication de l'Evangile en Gaule, non pas tardive, mais au contraire comme faite peu après Jésus-Christ lui-même, c'est-à- dire dès le 1er siècle (2).

Puisque nous venons de mentionner les actes de saint Saturnin, il est bon de s'expliquer sur ce document, qui a été, pour Grégoire de Tours, le point de départ d'une assertion fameuse. Voici d'abord le texte de ce dernier :

« Sous l'empereur Dèce, une guerre cruelle s'élève contre le nom chrétien. Valentinien et Novatien, principaux hérésiarques de ce temps-là, se soulèvent contre notre foi. A la même époque, sept personnages ordonnés évêques furent envoyés dans les Gaules pour y prêcher, ainsi que le rapporte l'histoire de la passion du saint martyr Saturnin ; elle dit, en effet : « Sous les consuls Dèce et Gratus, d'après le souvenir qu'on en conserve, la ville de Toulouse avait commencé à avoir son premier pontife ». Voici donc ceux qui furent envoyés : aux habitants de Tours, l'évêque Gatien ; aux habitants d'Arles, l'évêque Trophime ; à Narbonne, l'évêque Paul ; à Toulouse, l'évêque Saturnin ; aux habitants de Paris, l'évêque Denys ; aux habitants d'Au-

(1) P. 46.

(2) RUINART, *Acta martyrum* (édit. de 1713), p. 130 : « Tempore illo quo post corporeum Salvatoris Domini nostri Jesu Christi adventum, exortus in tenebris Sol justitiæ, splendore fidei illuminare occidentalem plagam cœperat ».

Digitized by Google

vergne, l'évêque Austremoine ; aux habitants de Limoges, l'évêque Martial » (1).

Citons maintenant le passage de la passion de saint Saturnin visé par Grégoire de Tours : « Dans le temps même où, après l'Incarnation du Sauveur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, le vrai Soleil de justice s'étant levé sur le monde enseveli dans les ténèbres, avait commencé à illuminer des splendeurs de la foi les plages de l'Occident ; après que peu à peu et graduellement la trompette évangélique eut retenti sur toute la terre, et que, par un progrès insensible, mais toujours grandissant, la prédication des apôtres eut fait briller la lumière de la vérité jusque dans nos contrées ; alors qu'un petit nombre d'églises s'élevaient dans quelques cités seulement, par le zèle des chrétiens encore très peu nombreux, et que, au contraire, par la misérable superstition des gentils, de nombreux temples en tous lieux se remplissaient encore de l'encens offert aux idoles ; il y a de cela un assez grand nombre d'années (*ante annos satis plurimos*), ainsi qu'il est écrit dans les actes publics, c'est-à-dire sous les consuls Dèce et Gratus, comme le rapporte une fidèle tradition, la cité de Toulouse avait commencé déjà à posséder saint Saturnin pour son premier pontife » (2).

Nous avons traduit le texte donné par Ruinart, avec une variante cependant. Ruinart a lu : « *Ante annos L* », *il y a de cela plus de cinquante ans.* Mais M. le chanoine Arbellot, de Limoges, examinant de très près les manuscrits, y compris celui qu'avait suivi Ruinart, a très bien vu que L n'existait pas, et qu'il n'y avait qu'un simple trait vertical (3). Ajoutons que M. Duchesne a reconnu le bien fondé de cette correction (4).

Sans vouloir entrer ici dans la grande controverse soulevée sur le texte de Grégoire de Tours et sur celui des

(1) *Histor. Francor.* lib. I. cap. XXVIII (*Patrol. lat.*, LXXI, col. 175).
(2) RUINART, édit. citée, p. 130.
(3) *Etudes sur les origines chrétiennes de la Gaule.* Première partie. Saint Denys de Paris, p. 7-8.
(4) *Bulletin critique*, 2e année, p. 6-7.

Digitized by Google

Actes de saint Saturnin qui lui sert de base, nous dirons que, pour tout esprit sincère et non prévenu, la valeur du témoignage de Grégoire de Tours, en l'espèce, est loin de sortir indemne de plusieurs éléments de contrôle aussi certains que décisifs. D'abord, Grégoire s'appuie sur la passion de saint Saturnin pour affirmer la mission des sept évêques, en Gaule, sous l'empereur Dèce (250), et ils sont nommément désignés. Or, cette passion ne parle que de saint Saturnin, et nullement des six autres, auxquels il n'est même pas fait la moindre allusion. D'où vient cette méprise? Il est bien difficile de le savoir, et plusieurs explications en ont été données, sans qu'on puisse être fixé à cet égard. — La mission de saint Trophime à Arles est mise au milieu du IIIe siècle, mais nous verrons bientôt qu'elle appartient au premier. De plus, comme il a été dit dans le chapitre précédent, l'évêque d'Arles en 250 est connu, et s'appelait Marcianus. — Enfin, Grégoire de Tours semble ici se mettre en contradiction avec lui-même, car dans son *De gloria martyrum*, il parle de saint Saturnin comme ordonné évêque par les disciples des apôtres, *ab apostolorum discipulis ordinatus* (1). Pour faire disparaître la contradiction, M. Duchesne affirme que « par *discipuli apostolorum*, il faut entendre les papes » (2). Il propose la même interprétation à propos de saint Ursin, premier évêque de Bourges. Comme Grégoire de Tours assure que saint Ursin fut également ordonné et envoyé en Gaule par les disciples des apôtres, *a discipulis apostolorum* (3), M. Duchesne pense éluder ce témoignage en disant de même : « *a discipulis apostolorum*, expression qui, dans l'espèce, ne peut désigner que le pape » (4).

Nous voyons bien le service que cette interprétation rend à la thèse de M. Duchesne, nous voyons moins sur quel fondement elle repose ; disons toute notre pensée, elle nous semble même absolument arbitraire. En effet, Grégoire de

(1) *Patrol. lat.* LXXI, *col.* 749.
(2) P. 25.
(3) *De Gloria confessorum*, cap. LXXX. (*Patrol. lat.* LXXI, col. 887.)
(4) P. 20.

Digitized by Google

Tours marque par là, non pas des hommes apostoliques en général, tels que les successeurs de saint Pierre, mais bien les disciples des apôtres eux-mêmes, et la preuve, c'est que lorsqu'il s'agit du pape, de l'évêque de Rome, il le dit expressément. C'est le cas de saint Gatien : « Le premier évêque, Gatien, fut envoyé par le pape du siège de Rome : *A Romanæ sedis papa transmissus est* » (1). Il dit encore : « Gatien fut envoyé comme évêque à Tours par les évêques de Rome : *A Romanis episcopis ad urbem Turonicam transmissum* » (2). — De même pour saint Austremoine, qu'il montre envoyé *a Romanis episcopis* (3). Ainsi, Grégoire de Tours distingue fort bien le sens des deux expressions, et il n'emploie pas indifféremment l'une pour l'autre. Lors donc qu'il nous dit que saint Saturnin et saint Ursin ont été envoyés en Gaule *par les disciples des apôtres*, il entend par là, non pas les papes, mais les apôtres en personne, ce qui est au reste le sens naturel de l'expression.

Pour en revenir au passage relatif à la mission des sept évêques, sous Dèce, en 250, nous croyons qu'ici le témoignage de Grégoire n'a pas une grande autorité et ne saurait être retenu : on vient d'en voir les raisons. Nous sommes heureux de constater que M. Duchesne pensait de même dans ses *Origines chrétiennes :* « Grégoire de Tours, dit-il, est un écrivain très consciencieux et parfaitement renseigné sur le temps où il vivait, c'est-à-dire sur la dernière moitié et principalement sur le dernier quart du VI^e^ siècle. En remontant au delà on le trouve assez souvent en défaut. La partie de son récit afférente au V^e^ siècle est pleine de légendes et de confusions partout où l'auteur n'a pas sous les yeux un texte écrit. Il en est de même pour le IV^e^ siècle, sur lequel Grégoire ne sait guère que ce qu'il tire de Sulpice Sévère ou de saint Jérôme. Pour les temps antérieurs, en fait d'événements relatifs à la Gaule, nous trouvons d'abord la légende de Chrocus, puis un souvenir de famille sur la première église de Bourges, encore ces deux données sont-

(1) *Histor. Francor.*, ut supra, col. 563.
(2) Ibid. col. 832.
(3) Ibid. col. 851.

Digitized by Google

elles mal classées chronologiquement. Eusèbe, traduit par Rufin, lui fournit l'histoire des martyrs de Lyon, qu'il combine avec la tradition locale sur le nombre de ces saints. Il a lu aussi les Actes de saint Saturnin, auxquels il emprunte la date *Decio et Grato*. C'est tout ce qu'il rapporte sur les Eglises des Gaules pour les temps antérieurs à Constantin, sauf la mission des sept évêques.

« D'où lui est venu le souvenir de cette mission ? Il est impossible de le dire. Grégoire n'a pu le trouver dans la tradition liturgique. Il n'y a jamais eu en Gaule aucune fête en l'honneur des sept évêques missionnaires ; aucun document que l'on connaisse ou dont on puisse soupçonner l'existence n'a rapporté ce fait. Le témoignage de Grégoire est isolé. Sans doute le fait n'est pas absolument invraisemblable en lui-même ; cependant il faudrait d'abord le débarrasser de sa date, car ce n'est pas en 250 que le pape ou plutôt les prêtres romains (puisque du 20 janvier au 31 décembre il n'y eut point de pape) auraient pu organiser une mission en pays lointain. De plus, une mission de ce genre envoyée de Rome au IIIe siècle, alors qu'il existait déjà au-delà des Alpes des Eglises florissantes, est bien difficile à concevoir ; il n'y a rien d'analogue dans l'histoire certaine. Enfin le nombre mystique de sept envoyés est propre à faire soupçonner que nous avons ici une combinaison ingénieuse comme les légendes en offrent tant. Il est donc probable que le souvenir de la mission des sept évêques envoyés par le siège apostolique n'est autre chose qu'une expression symbolique de la marche de l'organisation primitive telle que la concevaient les clercs gallo-romains du VIe siècle et des sentiments qu'ils avaient de la parenté entre leurs Eglises et celle de Rome. Quoi qu'il en soit de cette explication, il demeure bien clair que le témoignage de Grégoire sur la mission des sept évêques est trop faible et sa provenance trop obscure, pour que le fait puisse entrer dans la trame de l'histoire. Ce témoignage écarté, il reste les traditions locales » (1).

(1) *Les Origines chrétiennes*, p. 447-49.

Digitized by Google

Nous ne pouvons qu'adhérer à ce jugement de M. Duchesne et nous ajouterons qu'il peut être utilement complété par une étude spéciale de M. Arbellot (1).

Mais, après avoir ainsi écarté le témoignage de Grégoire de Tours, en déclarant qu'il est « isolé », que le fait de la mission des sept évêques n'est rapporté par « aucun document », qu'il n'a pu le trouver dans la tradition liturgique », et qu' « il n'y a rien d'analogue dans l'histoire », pourquoi faut-il que M. Duchesne semble ailleurs varier et revenir sur son premier jugement? N'est-il pas en désaccord avec lui-même quand il écrit : « A mon avis, l'envoi simultané des sept évêques est une légende antérieure à Grégoire et recueillie de bonne foi par lui ; mais primitivement elle ne portait aucune date, c'est Grégoire qui lui en a donné une. Il l'a déduite de la passion de saint Saturnin, où elle est appliquée à la venue de ce saint à Toulouse, tandis qu'elle correspond vraisemblablement à son martyre » (2). Ajoutons ce que l'on sait déjà, que la passion ne parle pas du tout des autres évêques, que les manuscrits ne sont pas d'accord sur la lecture des noms de l'empereur et des consuls, et qu'enfin le début du texte marque assez clairement le Ier siècle et non le milieu du IIIe.

Ailleurs encore, M. Duchesne n'est pas éloigné d'accepter la date assignée au groupe des sept évêques. A propos de saint Paul, premier évêque de Narbonne, désigné nommément par Grégoire, il nous dit : « Encore que la date que Grégoire assigne à tout le groupe soit très vraisemblable pour ce qui regarde la capitale de l'ancienne *Gallia Narbonensis*, il faut reconnaître qu'elle n'est confirmée par aucun autre document » (3). En réalité, la date et l'assertion de Grégoire de Tours doivent être abandonnées, pour la capitale de la Narbonaise, aussi bien que pour les autres villes mentionnéees dans son récit. Comme conclusion, il faut s'en tenir à celle de M. Duchesne lui-même : « Le té-

(1) *Les Sources de l'histoire des origines chrétiennes de la Gaule dans Grégoire de Tours*, p. 7-16.
(2) *Les Anciens Catalogues épiscopaux de la province de Tours*, p. 23.
(3) P. 25.



Digitized by Google

moignage de Grégoire sur la mission des sept évêques est trop faible et sa provenance trop obscure pour que le fait puisse entrer dans la trame de l'histoire. »

De tous les écrivains anciens dont le témoignage peut être invoqué dans la question des origines de nos Eglises, saint Adon est bien celui qui a le moins trouvé grâce devant la critique de M. Duchesne. A l'en croire, Adon serait « un auteur sujet à caution pour ces choses-là » (1), et conséquemment son témoignage n'aurait qu'une valeur tout à fait secondaire. On devine assez ce qu'il faut entendre par « ces choses-là », et quel est le principal motif de la suspicion dont Adon est frappé ; on le verra plus clairement quand nous traiterons des origines de l'Eglise de Vienne. Cependant, lorsque le même Adon peut venir en aide à M. Duchesne, son témoignage n'est plus si fort à dédaigner. C'est ainsi qu'il lui fait l'honneur de le citer (2) pour avoir mentionné, dans son Martyrologe, au 17 octobre et au 17 décembre, Lazare et Marthe. C'est ainsi encore qu'il invoque son autorité à propos de saint Martial de Limoges (3), par la raison, sans doute, qu'Adon se borne ici à répéter la formule du martyrologe hiéronymien, où Martial est simplement dit évêque et confesseur. Saint Adon aurait-il obtenu cette marque de déférence, s'il avait présenté saint Martial comme un disciple des apôtres ? Il est au moins permis de poser la question. Sans doute, en l'espèce, M. Duchesne a eu grandement raison de le citer ; mais si le témoignage de saint Adon est recevable sur certains points particuliers, pourquoi ne l'est-il pas sur d'autres de même nature ? Parce qu'il n'hésite pas à mentionner les origines apostoliques de certaines Eglises, est-ce une raison pour n'admettre son autorité que là où il est muet en semblable matière? Mais il nous semble que ces différences prouvent précisément, chez Adon, des procédés de critique, et que, s'il atteste ces origines en telles cir-

(1) *Bulletin critique*, 6e année, p. 107.
(2) P. 313.
(3) *Saint Martial de Limoges*, p. 293.

Digitized by Google

constances, tandis qu'en d'autres il les passe sous silence, c'est qu'il raisonne le cas plus qu'on ne pense. Nous ne croyons pas qu'on puisse, en des sujets de même nature, retenir ou rejeter son témoignage selon les besoins d'une thèse.

Le nom de saint Adon nous rappelle un procédé d'interprétation employé plus d'une fois par M. Duchesne, et qui lui a servi en particulier à infirmer l'autorité du martyrologiste viennois. Il s'agit des mots *traditur*, *creditur*, *fertur*, synonymes les uns des autres, et qui sont les équivalents de la forme active : *tradunt*, *credunt*, *ferunt*. Ces expressions sont affirmatives et signifient : *on rapporte*, *on croit*. Quand il les emploie, l'historien ne parle pas en son nom personnel ; il est alors l'interprète d'une opinion courante, d'une croyance acceptée autour de lui, qu'il constate et relate. Est-il permis d'aller plus loin et de prétendre que l'emploi de ces formules implique, dans l'esprit de l'historien, un sentiment de doute, une nuance de scepticisme, tout au moins une hésitation à admettre le fait ainsi relaté ? La question est délicate, par la raison que l'écrivain pourrait fort bien modifier le sens naturel de cette expression par une sorte d'ironie, tout comme on le fait parfois dans la conversation, où le ton empêche d'ailleurs toute méprise. Nous en convenons sans peine ; mais on avouera aussi que les termes par eux-mêmes n'éveillent pas nécessairement l'idée de doute chez l'historien, et que, pour affirmer l'existence de cette idée, il faut l'avoir constatée autrement que par la simple présence de cette formule, par exemple, par l'étude minutieuse du contexte ou par l'analyse des procédés de style de l'écrivain. Or, M. Duchesne n'hésite pas à interpréter ces expressions comme des signes de doute personnel, et cela sans qu'il motive son interprétation. Il y a là de quoi déjà provoquer une certaine défiance chez le lecteur ; ce qui l'inquiète bien davantage, c'est de voir que la théorie n'a pas le mérite du désintéressement. Par exemple, elle servira, ici à éluder le témoignage de Grégoire de Tours sur saint Eutrope de Saintes (1), là à discréditer

(1) P. 22.

Digitized by Google

l'autorité de saint Adon, dont il importe de se débarrasser, en la montrant démentie par un document postérieur, qui emploie le style indirect, *traditur*, alors qu'Adon s'est servi du style direct (1). Nous reviendrons plus loin sur ce point particulier. Nous ne voulons ici que signaler un procédé d'interprétation, qui ne nous paraît ni assez fondé en logique ni assez désintéressé pour être vraiment scientifique.

Si l'on songe que le témoignage de ces écrivains est, dans la question présente, d'une importance exceptionnelle et qu'en conséquence le devoir de la critique est de se faire, sur l'autorité de chacun d'eux, une opinion ferme et dégagée de toute espèce de parti pris, on regrettera que l'appréciation de M. Duchesne ait trop varié à cet égard, et surtout que ces variations soient trop visiblement liées à l'intérêt de sa thèse.

## § 2

### *Origines de quelques Eglises particulières*

**Narbonne.** — Le premier évêque de Narbonne, Paul, est mentionné par Grégoire de Tours, mais on sait qu'en l'espèce son témoignage n'est pas sûr. On a des actes de cet évêque; ils ne doivent pas non plus inspirer grande confiance, et Tillemont a été obligé d'en convenir. « Ils ne peuvent pas avoir, dit-il, toute l'autorité que nous voudrions qu'ils eussent. (2) » Cependant la tradition relative à cet évêque n'était point effacée au IX^e^ siècle, et saint Adon la constate formellement: « Selon la tradition, dit-il, il serait le même que le proconsul Sergius Paulus, cet homme prudent à qui l'apôtre Paul lui-même emprunta son nom. Ce même apôtre se rendant en Espagne pour y prêcher la foi, le laissa à Narbonne, où, après avoir rempli avec zèle le ministère de la prédication, il mourut avec la gloire des

(1) P. 175.
(2) *Mémoires...*, etc. IV, 469.

Digitized by Google

miracles et la couronne du martyre (1) ». Une telle identification, nous le savons, n'est pas acceptée par nos critiques modernes ; mais, avant de la rejeter, ils devraient nous apprendre à quelle date on l'aurait *inventée*. En tous cas, M. Duchesne n'est guère en mesure de nous renseigner. « Le martyrologe hiéronymien, nous dit-il, marque sa fête au 22 mars. Au IXe siècle, Adon, précédé en cela par le « petit martyrologe romain », lui donne le titre de *discipulus apostolorum*. On l'identifia plus tard avec le proconsul Sergius Paulus, dont il est question dans les Actes des apôtres (2) ». Sans insister sur cette expression « plus tard », constatons que son moindre défaut est de manquer de précision ; quand on nous aura prouvé la fausseté de la tradition, non pas créée, mais simplement constatée par Adon, nous serons alors autorisés à repousser cette identification ; jusque-là, la probabilité reste en sa faveur.

**Arles.** — La question d'origine, en ce qui concerne l'Eglise d'Arles, est embarrassante pour la critique négative. « L'Eglise d'Arles, nous dit M. Duchesne, était déjà organisée au milieu du IIIe siècle. Un évêque, *Marcianus*, est mentionné dans la correspondance de saint Cyprien comme ayant suivi le parti de Novatien (vers 254). Ce n'était pas le premier évêque d'Arles : dès le commencement du Ve siècle, la tradition reconnaissait ce titre à saint Trophime. (3) » Jusqu'ici nous sommes d'accord avec M. Duchesne, mais où nous ne le sommes plus, c'est dans la manière d'interpréter la tradition qui, au commencement du Ve siècle, reconnaissait saint Trophime pour premier évêque d'Arles.

(1) *Martyrol* (*Patrol. lat.* CXXIII, col. 194) : « Natalis sancti Pauli quem beati apostoli ordinatum urbi Narbonæ episcopum miserunt. Quem tradunt eumdem ipsum fuisse Sergium Paulum proconsulem, virum prudentem, a quo ipse Paulum sortitus est nomen, quia eum fidei Christi subegerat ; quique ab eodem sancto apostolo, cum ad Hispanias prædicandi gratia pergeret, apud præfatam urbem Narbonam relictus, prædicationis officio non segniter impleto, clarus miraculis coronatus sepelitur. »

(2) P. 292.

(3) P. 18-19.

Digitized by Google

Voici d'abord les textes, nous verrons ensuite le commentaire qu'en donne M. Duchesne.

Le premier document où soit mentionné saint Trophime est une lettre du pape saint Zosime, de l'année 417, et adressée aux évêques de Gaule. Nous y lisons : « On ne doit sous aucun prétexte déroger à l'antique privilège de l'Eglise métropolitaine d'Arles ; c'est à elle que fut d'abord envoyé, de ce siège, le grand pontife Trophime, et de cette source les ruisseaux de la foi se répandirent pour arroser toutes les Gaules. (1) »

La même année, dans une autre lettre à Hilaire, évêque de Narbonne, Zosime s'exprime ainsi : « L'évêque Trophime fut jadis envoyé à Arles par le siège apostolique, afin d'évangéliser les Gaules (2). » Ces textes indiquent assez que saint Trophime fut envoyé de Rome, mais ne disent rien sur le temps de sa mission. Le document suivant va vous fixer à cet égard.

En 450, dix-neuf évêques de la province d'Arles, écrivant au pape saint Léon Ier, lui disaient : « C'est un fait de notoriété publique, dans toutes les provinces des Gaules, et qui n'est pas ignoré de la sainte Eglise romaine, que, la première dans les Gaules, la cité d'Arles a eu l'honneur de recevoir le prêtre saint Trophime envoyé par le bienheureux apôtre Pierre, et que de là le don de la foi s'est répandu sur les autres contrées des Gaules (3). »

Il faut bien l'avouer, ce texte est précis, formel, et nous montre, à n'en pas douter, qu'au Ve siècle la tradition reçue portait que saint Trophime, premier évêque d'Arles, avait été envoyé en Gaule par saint Pierre.

Mais si nous en croyons la critique négative, une telle conclusion n'est pas aussi certaine qu'on le pourrait croire.

(1) Bouquet, I, 775. — C'est le n° 328 de Jaffé-Loewenfeld.

(2) Migne, *Patrol. lat.*— XX, 942-945.— N° 332 de Jaffé-Loewenfeld.

(3) Bouquet, I, 776. « Omnibus Gallicanis regionibus notum est, sed nec sacrosanctae Ecclesiae Romanae habetur incognitum, quod prima intra Gallias Arelatensis civitas missum a beatissimo Petro Apostolo S. Trophinum habere meruit sacerdotem, et exinde aliis paulatim regionibus Galliarum donum fidei et religionis infusum. »

Digitized by Google

Ecoutons M. Duchesne : « Vers le milieu du v^e^ siècle les évêques des environs d'Arles, écrivant au pape saint Léon pour obtenir le rétablissement de leur métropole, se fondent sur cet argument que la ville d'Arles fut la première de toutes les cités des Gaules à posséder un évêque, et que cet évêque, saint Trophime, lui aurait été envoyé par saint Pierre en personne. Déjà, sans doute, au temps du pape Zosime (417-418), saint Trophime avait été invoqué en faveur des prétentions de l'Eglise d'Arles ; mais on ne disait pas alors qu'il eût été un disciple immédiat de saint Pierre. Les évêques signataires de la lettre à saint Léon paraissent bien avoir été les premiers patrons de cette idée. Ils ne réussirent pas à la faire accepter du pape ; celui-ci, dans sa réponse, ne lui fait pas même l'honneur d'une allusion, et fonde la décision qu'il donne sur des considérations tout à fait étrangères à saint Trophime, à sa mission et à son antiquité. (1) »

Nous ne dissimulerons pas la surprise que nous a causée cette argumentation, qui ressemble beaucoup trop à un sophisme. Prétendre que l'idée de faire de saint Trophime un disciple immédiat de saint Pierre paraît ne s'être fait jour qu'en 450, ce n'est pas seulement lancer une affirmation sans preuve, mais se mettre en contradiction ouverte avec les termes mêmes du document sur lequel on s'appuie ; car, bien loin d'apparaître comme les « premiers patrons de cette idée », les signataires de la lettre à saint Léon disent expressément : « C'est un fait connu de toutes les régions de la Gaule et qui n'est pas ignoré de la sainte Eglise romaine, *Omnibus Gallicanis regionibus notum est, sed nec sacrosanctae Ecclesiae Romanae habetur incognitum* ». Des gens qui en imposent ne peuvent pas parler ainsi, et leur affirmation est d'autant plus sûre, qu'elle est appuyée sur un appel à la notoriété publique, soit en Gaule, soit à Rome même. Quant à vouloir trouver dans le silence du pape, une insinuation contre la véracité des évêques, on peut estimer, sans être sévère, que c'est abuser de la critique con-

(1) P. 57-58.

Digitized by Google

jecturale. Voilà en effet des évêques qui donnent pour certain et pour reconnu comme tel par l'Eglise romaine un fait de nature grave et qui en réalité serait faux, et le pape, dans sa réponse, garde le silence et ne fait pas même allusion à une si impudente supercherie ! Ce n'est pas nous qui accepterons une semblable explication ; il nous paraît que le simple bon sens suffit à nous dire que, si saint Léon n'a rïen répondu sur ce point, c'est que l'assertion des évêques était vraie. Dans le cas contraire, le premier devoir du pape n'aurait-il pas été précisément de les relever, pour avoir osé commettre un faux de cette importance et d'ailleurs si facile à constater, d'autant plus que ces mêmes évêques ont soin de dire au pape que ses prédécesseurs n'ont pas ignoré cette antiquité de l'Eglise d'Arles (1) ?

Plus loin, M. Duchesne revient encore sur ce même argument : « Rien assurément n'empêche qu'un personnage de ce nom (Trophime) ait été envoyé en Provence par saint Pierre pour y prêcher la foi. Mais autre chose est la possibilité du fait, autre chose sa réalité. Celle-ci ne peut être affirmée que sur de bons témoignages. Patrocle, qui le premier mit en avant saint Trophime dans l'intérêt des prétentions arlésiennes, ne souffle mot de saint Pierre. Les prélats de 450 sont les premiers qui aient introduit ce nom dans le débat (2) ». Notre réponse est la même : les évêques affirment un fait qu'ils disent être de notoriété publique, et cela en 450. Aujourd'hui M. Duchesne assure qu'ils ont inventé ce fait. Avant d'admettre cet arrêt de la critique, on a bien le droit d'exiger une preuve ; or, de preuve il n'y en a point. Est-il possible, dès lors, de voir dans cette argumentation autre chose que le besoin impérieux d'une thèse qui veut, coûte que coûte, qu'on ne puisse pas citer le nom propre d'un évêque envoyé en Gaule au 1er siècle ?

(1) Bouquet, ut supra. « Quam quidem antiquitatem sequentes praedecessores Beatitudinis vestrae, hoc quod erga privilegia arelatensis Ecclesiæ institutio vetusta tradiderat, promulgatis sicut et scrinia apostolicae sedis procul dubio continent, auctoritatibus confirmarunt. »

(2) P. 120.

Digitized by Google

Voici une autre objection de M. Duchesne : « Trophime était d'Ephèse ; il accompagna saint Paul dans son dernier voyage à Jérusalem ; la deuxième lettre à Timothée nous le montre malade à Milet. Aucun de ces textes canoniques ne le rattache à Arles, à la Gaule, à l'Occident. (1) » Sans doute aucun de ces textes canoniques ne le rattache à Arles, ni à la Gaule, ni même à l'Occident, mais les textes canoniques n'ont pas rapporté tout ce qui a trait aux personnages évangéliques. Par exemple, est-ce que ces textes mentionnent le séjour et la mort de saint Pierre à Rome ? Qu'on applique à ce cas particulier la critique que M. Duchesne soulève à l'endroit de saint Trophime, et l'on aboutira à des conséquences qu'il serait le premier à repousser.

En résumé, la mission de saint Trophime, disciple de saint Pierre, envoyé à Arles par cet apôtre, est affirmée au v^e^ siècle par un document certain et autorisé, qui évidemment n'a pas d'autre raison d'être que la tradition de l'Eglise d'Arles. Ce fait ne saurait être suspect et acquiert une très grande probabilité.

**Saintes.**— On a pour saint Eutrope, premier évêque de Saintes, le témoignage de Grégoire de Tours ; le voici : « On rapporte qu'Eutrope, martyr de la ville de Saintes, fut envoyé dans les Gaules par le bienheureux évêque Clément, il reçut du même la grâce de la consécration pontificale (2). »

Ce texte gêne quelque peu la thèse de M. Duchesne, aussi fait-il tous ses efforts pour en atténuer la portée et même l'écarter : « Grégoire de Tours, dit-il, prononce le nom de saint Clément à propos du premier évêque de Saintes ; mais il ne le fait pas sans hésitation, et la façon dont il en parle montre bien qu'il n'a derrière lui aucune tradition écrite ou orale, mais une simple conjecture (3) ». — Ailleurs

(1) P. 247.

(2) *De gloria martyr.*, lib. I, cap. LVI. « Eutropius quoque martyr Santonicae urbis, a beato Clemente episcopo fertur directus in Gallias, ab eodem etiam pontificalis ordinis gratia consecratus est.

(3) P. 57.

Digitized by Google

il écrit : « *Saintes*... On connaît le nom du premier évêque, saint Eutrope. S'il fallait ajouter foi à ce que dit Grégoire de Tours, il est vrai avec un *fertur*, Eutrope aurait été ordonné et envoyé en Gaule par saint Clément de Rome (1). »

Nous retrouvons ici la théorie si commode signalée plus haut, et supposant dans l'esprit d'un écrivain le sentiment du doute et de l'hésitation dès lors qu'il emploie les expressions *fertur*, *creditur*. Mais il nous semble que M. Duchesne est particulièrement mal venu dans le cas présent, à nous dire que « Grégoire n'a derrière lui aucune tradition écrite ou orale »; car, outre que le mot *fertur* la vise très nettement, on ne doit pas oublier que si la première partie de la phrase est dans le style indirect, *fertur*, la dernière se termine par le style direct : *consecratus est*.

Ce n'est pas tout; M. Duchesne semble tenir à enlever toute autorité à ce texte, et il écrit : « Saintes est la seule Eglise pour laquelle Grégoire revendique une antiquité aussi démesurée. Il est vrai qu'il enlève lui-même toute autorité à son dire en ajoutant que nul ne connaissait l'histoire de saint Eutrope avant la translation de ses reliques, laquelle arriva vers 590 (2) ». Malheureusement pour la thèse de M. Duchesne, il n'y a rien de semblable dans Grégoire de Tours, qui dit simplement que l'on n'avait pas de relation écrite du martyre de saint Eutrope, que la « terreur de la persécution ayant empêché, dans le temps, de lui donner une sépulture digne de lui, avec les honneurs qui lui appartenaient, sa qualité de martyr était tombée dans l'oubli (3) ».

Ainsi, pour tout esprit non prévenu, le premier évêque de Saintes, Eutrope, d'après Grégoire de Tours, fut ordonné et envoyé par saint Clément, c'est-à-dire, à la fin du 1er siècle.

(1) P. 22.
(2) P. 22.
(3) *De gloria martyr.*, lib. I cap. LVI. « Sed quia eo tempore instante persecutione, neque digno loco sepultus, neque a christianis debito honore veneratus est, valde datum est oblivioni eum martyrem fore, quod hoc ordine traditur revelatum. »

Digitized by Google

Il est impossible que ce soit là, pour M. Duchesne, « une antiquité démesurée »; il suffit qu'elle soit appuyée par un témoignage ancien, pour n'être pas à dédaigner. Sans doute la certitude fait ici défaut, mais nous obtenons à tout le moins une probabilité dont la critique doit tenir compte.

**Viviers.** — Le siège épiscopal de cette Eglise, d'abord fixé à *Alba* (Aps), puis à *Vivarium* (Viviers), remonte vraisemblablement au milieu du IIIe siècle (1). La liste des évêques est fournie par un document connu sous le nom de *Charte vieille*, *Charta vetus*, rédigé en 950 par l'évêque Thomas II, d'après des titres alors fort anciens (2). La *Charta vetus* débutait précisément par le catalogue épiscopal, dont la valeur historique est incontestable (3).

Le manuscrit original fut conservé jusqu'en 1567, époque où il fut détruit par les protestants qui saccagèrent l'évêché et la cathédrale de Viviers. Cependant, il avait été précédemment reproduit dans le procès-verbal d'une enquête faite à Viviers même, en 1407, par l'abbé de Cruas, agissant au nom du pape. Ce procès-verbal existait encore dans le premier tiers au moins du XVIIe siècle, puisqu'un chanoine de Viviers, nommé de Bannes, y put copier la *Charta vetus*. C'est lui même qui nous l'apprend dans ses curieux *Mémoyres inédits* (4): « J'ay leu ce discours dans

(1) Rouchier, *Hist. du Vivarais*, p. 202 et 545.

(2) Cet évêque nous le dit: « *Ego Thomas episcopus exemplavi istud politicum* (pouillé) *de aliis vetustissimis chartulis quas inveni* ».

(3) Le savant et judicieux auteur de l'*Histoire du Vivarais*, M. le chanoine Rouchier, a mis ce point hors de doute (p. 534-37 et 544-45).

(4) Ces *Mémoyres* appartiennent à l'évêché de Viviers; notre excellent voisin et ami, M. le chanoine Perrossier, archiviste diocésain de Valence, en possède une bonne copie. En voici le titre exact: *Mémoyres des antiquités de l'église cathédrale de Viviers recherchés par M. Jacques de Banne, chanoine d'icelle, et de plusieurs autres choses arrivées en divers temps et particulièrement de celles qui se sont passées durant ma vie.* Ajoutons que le chanoine Jacques de Bannes, né à Viviers en 1591, y mourut en 1654. Le manuscrit contient une suite, postérieure à cette dernière date.

Digitized by Google

ladite enqueste, n'ayant jamais veu ce livre de « carte vieille », car il fust bruslé en l'année 1567 (1) ».

Il existe encore une copie de la *Charta vetus*, c'est celle de Lancelot, à la Bibliothèque nationale, publiée dans la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc* (tome II), et reproduite in extenso par M. Duchesne (2). Lancelot avait-il connu le procès-verbal de l'enquête de 1407, ou bien a-t-il simplement suivi la transcription du chanoine de Bannes ? Nous penchons plutôt vers ce dernier sentiment, et nous croyons que le texte de Lancelot est une dépendance de celui de de Bannes ; au reste, il n'y a entre eux que des variantes sans importance. On va en juger :

| TEXTE DE BANNES | TEXTE LANCELOT |
|---|---|
| *In nomine Domini Nostri Jesu Christi. Incipit cathalogus de honore quem fideles Christi dederunt Deo et sancto Vincentio pro redemptione animarum suarum et abolitione peccatorum suorum. Imprimis de Episcopis Albensium seu Vivariensium.* | *In nomine domini nostri Jesu Christi incipit catalogus de honore quem fideles Christi dederunt Deo et sancto Vincentio pro redemptione animarum suarum et abolitione peccatorum suorum. In primis de episcopis Albensium seu Vivariensium.* |

(1) Ibid. — « Ledit livre de « carte vieille » fust escrit par un evesque nommé Thomas, qui vivait du temps de l'empereur Conrad second ou premier, dans lequel ledit prélat avait escrit les antiquités de l'église et de la ville, la vie des saincts evesques et ecclésiastiques d'icelle, les fondations et donations et les noms de ceux qui avoient donné leurs biens à ladite église. Et ce mesme evesque disoit au préhambule de son livre qu'il avait tiré ces mémoires des vieilles pancartes de ladite église..... J'ay leu ce discours dans ladite enqueste, n'ayant jamais veu le livre de « carte vieille », car il fust bruslé en l'année 1567, lorsque Noël Alber seigneur de Saint-Alban habitant de de cette ville et hérétique luthérien avec ses adhérents abattirent l'église et bruslèrent les papiers et détruisirent le château de Viviers avec toutes les églises du mandement, dont il lui en cousta cher ; car Messieurs du chapitre, de là à quelque temps, le firent prendre avec le s^r Desportes de Pierrelatte et quelques autres de ses capitaines et lieutenants, et les firent conduire dans Tholose où il fust condamné d'avoir la teste tranchée avec ledit Desportes, et les autres pendus. »

(2) P. 229-230.

Digitized by Google

*Civitas Albensium quae fuit subversa a Crocco rege; sub ipso rege asserunt isti Episcopi fuisse Albenses. Primus Episcopus Januarius, secundus Septimius, tertius Maspicianus, Melanus, Auxonius. Sed quanta miracula per eos Christus ostendere dignatus fuisset, aut quibus temporibus plebem suam rexissent aut qua fuissent natione progeniti enarrare non possumus; ille cui summo opere sedule optulerunt omnia novit et scripsit in libro vitae.*

*Incipit de Epis Vivariens.*

*Primus episcopus in Vivario promotus praefuit qui de Albense Vivario* [*se*] *contulit et Albavicum appellari voluit. Deinde sanctus (al. secundus ?) episcopus Lucianus regnante Alarico* (etc.)

*Civitas Albensium quae fuit subversa a Croco rege Romanorum; sub ipso rege asseritur isti episcopi fuisse Albenses. Primus episcopus Janoarius, secundus Septimius, tertius, Maspitianus, Melanus, Auxonius. Sed quanta miracula per eos Christus ostendere dignatus fuisset aut quibus temporibus plebem suam rexissent aut qua fuissent natione progeniti enarrare non possumus. Ille cui summopere sedule obtulerunt omnia novit.*

*Incipit de episcopis Vivariensibus.*

*Primus episcopus in Vivario promotus praefuit, qui de Albense Vivario* [*se*] *contulit et Albavicum appellari voluit. Deinde secundus episcopus Lucianus regnante Alarico* (etc.)

En examinant la phrase qui suit l'*Incipit de Episcopis Vivariensibus*, M. Duchesne a cru y trouver le nom d'un évêque jusqu'ici inconnu : « On n'a pas vu, dit-il, que *Promotus* est un nom propre (1) ». Cette remarque, qui n'était pas faite pour passer inaperçue, a été immédiatement relevée par un ecclésiastique très versé dans l'histoire du Dauphiné et du Vivarais, qui a soutenu qu'elle n'était point fondée, et qu'ici le mot *promotus* ne pouvait pas être un nom propre, mais simplement un participe passé (2). C'est aussi notre avis, et nous tenons à le motiver.

(1) P. 231.

(2) Sur cette polémique, cf. journal l'*Univers* des 26 février, 11 et

Digitized by Google

Il n'est pas douteux que si l'on suit littéralement le texte, l'interprétation de M. Duchesne ne puisse se justifier. Mais, à propos de ce texte, précisément sur le point en litige, il y a un détail très important, décisif même, qui a échappé à M. Duchesne. Ce détail, le voici :

Le chanoine de Bannes, en transcrivant le document, a été arrêté par une difficulté de lecture, qui l'a empêché de lire le nom de l'évêque mis en tête de la série épiscopale de *Vivarium :* « Le nom de l'évêque qui succéda à Auxonius, dit-il, est sy effassé, que je ne l'ay peu lyre. Lucianus vient après. » (1). C'est pour cela que dans sa copie, de Bannes n'a pas marqué le nom de cet évêque, et son texte doit être ainsi établi :

*Primus episcopus Januarius, secundus Septimius, tertius Maspicianus, Melanus, Auxonius.*

*Incipit de episcopis Vivariensibus.*

*....primus episcopus in Vivario promotus præfuit qui de Albense Vivario* [*se*] *contulit et Albavicum appellari voluit. Deinde sanctus* (al. *secundus?*) *episcopus Lucianus* (etc.)

C'est ce qu'a très bien vu M. le chanoine Rouchier qui, dans son tableau ou catalogue comparé des évêques de Viviers, a ainsi fixé la liste de la *Charta vetus* de Thomas II :

1. — *S. Januarius.*
2. — *S. Septimius.*
3. — *S. Maspicianus.*
4. — *S. Melanius.*
5. — *S. Auxonius.*
6. — *N...*
7. — *S. Lucianus* (2) (etc.)

M. Hauréau est absolument du même avis, et il constate à son tour, entre *Auxonius* et *Lucianus*, l'existence d'un évêque dont le nom n'a pu être lu par le chanoine de

15 juin 1894. — *L'Aquitaine, Semaine religieuse de l'archidiocèse de Bordeaux*, année 1894. — *La Semaine religieuse de Viviers*, année 1894. — *Revue catholique de Bordeaux*, XVI[e] année.

(1) *Mémoyres.* Cf. Rouchier, p. 552.

(2) *Hist. du Vivarais*, p. 574.

Digitized by Google

Bannes, lequel nous a conservé le document en question (1).

Il ressort de là que le mot *promotus* est non pas un nom propre, mais un simple participe passé qualifiant le nom même qui n'a pu être lu.

Quel était ce nom d'évêque ? M. Rouchier propose un *Eulalius*, que nous admettrions assez volontiers, si, venant de Polycarpe de la Rivière, il n'était pas d'une origine un peu sujette à caution. M. Hauréau l'insère, mais sans être bien convaincu de sa parfaite authenticité : *Pace igitur nostra vacantem locum Eulalius occupet* (2).

D'autres catalogues, reproduits également par de Bannes — notamment celui dit : *Du Maître de chœur au* XIV^e *siècle* — marquent ici *Auxonius*, dont le nom est ainsi répété. Dans ce cas, Antonius aurait été le dernier évêque d'*Alba* et le premier de *Vivarium*, où il aurait transféré le siège episcopal.

Quoi qu'il en soit, le mot *promotus*, nous le disons en toute assurance, ne peut être un nom propre, et il faut bien se garder de l'insérer, comme fait M. Duchesne, dans le catalogue des évêques de Viviers.

M. Duchesne n'est pas le premier qui ait soulevé cette question. Bien avant lui, M. Hauréau l'avait déjà entrevue, et, qui plus est, l'avait résolue, et résolue dans un sens absolument contraire à l'interprétation de M. Duchesne. Il estime, en effet, qu'une telle interprétation est le résultat d'une mauvaise lecture, et qu'en conséquence aucun *Promotus* ne doit figurer parmi les évêques de Viviers : *Nullus igitur inter Vivarienses episcopos Promotus recenseatur* (3).

Il y a trente ans que M. Hauréau a formulé cette conclusion, dûment motivée par ce qui précède, et aujourd'hui

(1) *Gallia Christiana*, XVI, col. 544 : « Sane inter Auxonium Lucianumque sequentem, Vivario quidam præfuit episcopus cujus nomen, injuria temporis deletum, legere non valuit canonicus ille Vivariensis a quo nobis antiquum chartae Thomasinæ exemplar traditum est. »

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.* col. 543.

Digitized by Google

M. Duchesne nous dit : « On n'a pas vu que Promotus est un nom propre » ! (1)

**Metz.** — Ici, nous ne ferons qu'une très simple observation. Si nous suivons le raisonnement de M. Duchesne quant à la date de fondation de l'Eglise de Lyon, nous serons forcément amenés à placer l'origine de l'Eglise de Metz au moins au milieu du IIe siècle, tout comme celle de Lyon, et probablement plus haut encore.

M. Duchesne range Metz parmi les vingt-quatre villes qui ont conservé de bons catalogues (2). Ceci posé, il nous dit : « *Metz*. La série épiscopale de Metz n'offre pas de point d'attache certain avant l'année 535; l'évêque *Hesperius* assiste alors au concile de Clermont. C'est le vingt-troisième de la liste » (3).

Passons maintenant à Lyon. A cette même date 535, l'évêque s'appelle *Viventiolus*; chose curieuse ! il est également le vingt-troisième de la liste (4).

Il en faut conclure que l'Eglise de Metz, tout comme celle de Lyon, doit remonter au milieu du IIe siècle. Nous dirons plus. A Lyon, le catalogue offre, dans la première série, une succession plus complète et une chronologie mieux établie qu'à Metz, dont le catalogue renferme très probablement des lacunes; en tout cas, on n'y peut pas, comme à Lyon, fixer la chronologie des premiers évêques. De sorte que, soit pour une lacune quelconque, soit pour des durées d'épiscopats plus ou moins longues, on arrive à constater que la date de fondation peut très vraisemblablement être assignée vers la fin du Ier siècle.

Voilà le résultat obtenu par le catalogue. Il confirme

(1) Quant à la critique que M. Duchesne fait du catalogue de Viviers (p. 229-233), on peut la comparer avec celle de M. le chanoine Rouchier; ce dernier n'a rien à perdre à la comparaison, à tous égards. Aussi devons-nous souscrire au bel éloge que M. Hauréau a fait jadis de l'historien du Vivarais : *doctissimus et cautissimus vir* (*Ibid.* col 541).

(2) P. 3.

(3) P. 12.

(4) Gams, *Series ep.*, p. 570.

Digitized by Google

absolument la tradition locale, constatée déjà, dans la seconde moitié du VIIIe siècle. A cette époque, en effet, l'historien des évêques de Metz, Paul Diacre (1), mentionne la mission de saint Clément comme premier évêque de Metz et envoyé en Gaule par saint Pierre.

Nous ajouterons que, si le siège épiscopal de Metz remonte au milieu du IIe siècle et probablement à la fin du Ier, c'est une preuve que la thèse de M. Duchesne est non seulement démentie par les textes autorisés, mais encore par un fait certain. Enfin, l'existence d'une Eglise à Metz, contemporaine de celle de Lyon, au nord et à une distance relativement considérable de cette dernière ville, est une confirmation *a pari* de l'existence d'autres Eglises visées dans ces mêmes textes, comme on l'a vu plus haut.

**Limoges.** — Le premier évêque qui figure en tête du catalogue épiscopal de Limoges, saint Martial, est bien connu. Il est un des sept que Grégoire de Tours fait envoyer en Gaule sous Dèce (250). Mais, pour Martial, comme pour les autres, on a vu que le témoignage de Grégoire, en ce qui concerne cette mission, n'a pas d'autorité et doit être écarté.

Restent les traditions locales. Ici, la question est plus complexe. Elle a été étudiée et fouillée pendant quarante ans (1855-1895) avec un zèle et une érudition infatigables par M. le chanoine Arbellot, qui a identifié son nom, on peut le dire, avec la cause même de saint Martial (2).

(1) Paul Warnefrid, plus connu sous le nom de Paul Diacre, né en 730; chancelier de Didier, roi des Lombards; moine au Mont-Cassin (787), † vers 797. Entre autres ouvrages, il a composé un *Liber de episcopis Mettensibus usque ad annum 784*, publié dans les *Monum. Germaniæ hist., Script.* II, 268.

(2) Voici les publications de M. Arbellot relatives à saint Martial : *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des Eglises de France*, Limoges, 1855, grand in-8 de 283 p. — *Documents inédits sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des Eglises de France*, Paris, Lecoffre, 1860, in-8 de 96 p. — *Miracula sancti Martialis, anno 1388 patrata, ab auctore coaevo conscripta*, Bruxelles, 1882, in-8. — *Manuscrit inédit des miracles de saint Martial*, Bruxelles, 1882, in-8. — *Livre des miracles de saint Martial (texte*



Digitized by Google

Le but principal poursuivi par M. Arbellot a été d'établir que saint Martial, envoyé en Gaule par saint Pierre, fut le premier évêque et l'apôtre de Limoges. Pour arriver à ce résultat, il a dépouillé quantité de manuscrits en France et à l'étranger, contenant les actes, ou la vie anonyme de saint Martial. Ce n'est pas que ces manuscrits ne soient très nombreux, toute la difficulté porte sur leur ancienneté et sur la valeur historique du document. Il existe encore une vie de saint Martial attribuée, mais sans preuve, à Aurélien, second évêque de Limoges, et appelée, pour ce motif, le *pseudo-Aurélien*, le *faux-Aurélien*, et, pour parler comme l'école négative, la *légende aurélienne*. Déterminer l'âge le plus reculé possible auquel on soit en droit d'attribuer la composition de l'ancienne vie anonyme de saint Martial, tel a été l'objet des nombreuses investigations du savant chanoine de Limoges. Ses recherches l'ont amené à en retrouver l'existence bien avant le x^e^ siècle, car il estime en pouvoir discerner la trace dès le vi^e^ siècle, peut-être même dès le v^e^, antérieurement donc à Grégoire de Tours, dont le témoignage serait alors une dépendance de ce texte primitif.

Ce sentiment a été contesté par M. Duchesne, dans une étude critique (1) où il s'est efforcé de montrer que l'argumentation documentée de M. Arbellot est, à ses yeux, fort contestable, qu'on ne saurait constater aucune trace certaine de la vie anonyme à une époque aussi éloignée, et il déclare que « ce sont des manuscrits du x^e^ siècle qui

*latin inédit du x^e^ siècle*), Limoges, Ducourtieux, 1889, in-8. — *Adémar de Chabannes, Etude historique.* Limoges, Ducourtieux, 1873, in-8. — *L'autel de saint Martial dans Saint-Pierre de Rome*, Limoges, Ducourtieux, 1891, in-8. — *Etude historique sur l'ancienne vie de saint Martial et les origines chrétiennes de la Gaule*, Limoges, Ducourtieux, 1892, in-8. — On peut y joindre de nombreux articles insérés dans divers journaux (notamment dans la *Semaine religieuse de Limoges*), et d'autres publications, qui ont des attenances avec la question de l'apostolat de saint Martial.

(1) *Saint Martial de Limoges* (extrait des *Annales du Midi*, tome IV, juillet 1892). Dans le tirage à part, la pagination des *Annales* a été maintenue.

Digitized by Google

nous offrent le plus ancien texte de la vie de saint Martial » (1).

Cependant, comme dans un diocèse voisin de Limoges, à Périgueux, le culte de saint Front était l'objet d'un pèlerinage célèbre et que saint Adon, au IXe siècle, témoigne en faveur de ce culte, M. Duchesne en prend prétexte pour affirmer qu'ici la légende limousine dépend de la légende périgourdine, laquelle est attestée vers le milieu du IXe siècle, et « tant qu'on n'aura pas produit en sa faveur des autorités plus anciennes, il y aura tout lieu de craindre que les Limousins n'aient un peu pillé saint Front » (2). Enfin, « les documents de M. Arbellot, dit-il, étant ou controuvés ou postérieurs au Xe siècle, il nous faut passer au siècle suivant » (3). C'est à cette époque, commencement du XIe siècle, que M. Duchesne fait naître la légende de saint Martial, laquelle aurait reçu sa consécration à un concile tenu à Limoges en 1031. Les religieux qui desservaient la basilique de saint Martial « avaient imaginé de transformer en apôtre le patron de leur monastère et de la cité de Limoges » (4). S'il faut en croire M. Duchesne, les prétentions de ces religieux rencontrèrent d'abord une vive opposition de la part de l'évêque et du clergé de Limoges. Mais de cette opposition ils auraient eu facilement raison, à l'aide d'un argument qui fait souvent tomber les plus fortes résistances ; donc, « grâce à leur argent qu'ils ne ménagèrent point, ils parvinrent à obtenir gain de cause ». — Mais M. Arbellot a bien vu qu'il n'y avait là qu'une insinuation aussi étrange que gratuite, et il a prié et même défié M. Duchesne de fournir au moins une preuve de son assertion (5). Ou nous nous trompons fort, ou cette demande indiscrète restera sans réponse.

Cependant, « une fois converti (*sic*), l'évêque fit ou laissa faire les diligences nécessaires pour que tout le monde sui-

(1) P. 296.
(2) P. 299.
(3) P. 319.
(4) P. 320.
(5) *Semaine religieuse de Limoges*, 1894. Nos 19 et 20.

Digitized by Google

vît son exemple. On obtint du pape Jean XIX une décision favorable à l'apostolat » (1). Voilà un évêque et un pape dont l'honnêteté laisse quelque peu à désirer, d'après M. Duchesne, bien entendu, car il n'y a là qu'insinuations et affirmations sans preuve.

Peu après, le 18 novembre 1031, les évêques de la province se trouvèrent réunis à Limoges; « ce fut une nouvelle occasion d'affirmer la décision prise antérieurement à l'égard de l'apostolat » (2). Le procès-verbal de cette assemblée aurait été rédigé par un moine de Saint-Martial nommé Adémar de Chabannes, né vers 988, † 1034. Après examen, M. Duchesne ne retient rien de ce procès-verbal ni des documents qui y sont mis en œuvre.

Il conclut ainsi : « En somme, de toute la documentation de l'apostolat une seule pièce subsiste, la légende du faux Aurélien. En dehors de cela on n'allégua au temps de la controverse et notamment au concile de 1031, que des faussetés ou des inventions toutes récentes » (3). Il ajoute : « J'ai admis que le faux Aurélien est postérieur à la légende anonyme; mais : 1° je n'ai trouvé, avant le x^e^ siècle, aucune trace certaine de cette légende anonyme; 2° je crois avoir prouvé qu'à la fin du x^e^ siècle la légende aurélienne était encore à naître » (4).

M. Arbellot a répliqué à M. Duchesne (5), et sur plus d'un point il est dans le vrai contre certaines assertions assez risquées de son adversaire.

De toute cette discussion, nous ne voulons retenir qu'un fait concernant l'ancienne vie de saint Martial, dont M. Duchesne rajeunit l'âge, jusqu'à dire qu'il n'en trouve pas de trace certaine avant le x^e^ siècle.

La chose est-elle bien sûre? Nous ne le pensons pas. En effet, on a retrouvé récemment un manuscrit de cette vie ancienne, où saint Martial est représenté comme envoyé

(1) P. 321.
(2) P. 322.
(3) P. 328.
(4) P. 329.
(5) *Semaine religieuse de Limoges*. 1894.

Digitized by Google

par saint Pierre et comme premier évêque de Limoges. Ce manuscrit du IXe siècle est une transcription faite par un moine appelé Regimbertus, de l'abbaye de Reichenau, île du lac de Constance. Mais, détail important, cette transcription est sûrement antérieure à l'année 846, date de la mort de Regimbertus. Celui-ci l'avait donc, non pas composée, mais simplement copiée, et cela, nous le répétons, avant 846. Mais alors ce document, pour avoir été ainsi transcrit en Allemagne et à cette date, devait certainement remonter plus haut, soit au moins à la fin du VIIIe siècle. M. Duchesne ne paraît pas du tout embarrassé par la découverte de ce manuscrit, car il répond simplement : « Si je l'avais connu, j'aurais dit que la vie anonyme de saint Martial remonte sûrement et pour le moins au IXe siècle » (1). A notre avis, ceci est insuffisant, car outre que le document doit, comme nous l'avons dit, remonter au moins à la fin du VIIIe siècle, la thèse de M. Duchesne en éprouve encore certaines déconvenues : Que devient son assertion, qu'au commencement du XIe siècle les moines de Saint-Martial « avaient imaginé de transformer en apôtre le patron de leur monastère et de la cité de Limoges » ? — Que devient son assertion sur le rôle si peu honnête prêté gratuitement aux moines, à l'évêque de Limoges, et même au pape ? — Enfin, que devient son assertion que la légende limousine sur saint Martial dérive de la légende périgourdine sur saint Front ? — Et si, ce qui pourrait fort bien arriver, une nouvelle découverte se produisait d'un manuscrit antérieur à celui-ci, et remontant au commencement du VIIIe siècle ou à la fin du VIIe, la critique négative devrait donc encore changer de langage et dire : « Si je l'avais connu, j'aurais dit que la vie anonyme de saint Martial remonte sûrement au VIIIe siècle » ? Il n'y a pas de raison de s'arrêter, et l'arbitraire de ce procédé scientifique est par trop manifeste.

En terminant ce qui concerne saint Martial, nous opposerons à nos critiques modernes la même réponse que nous avons formulée ailleurs. Une vie de saint Martial,

(1) *Semaine religieuse de Limoges*, 1894, n° 19.

Digitized by Google

dont la rédaction peut au moins être fixée à la fin du VIII^e siècle, fait de ce saint un disciple de saint Pierre et le premier évêque de l'Eglise de Limoges. Quand on nous aura prouvé que, sur ce point, notre document est faux et qu'au VIII^e siècle on a inventé ce fait, nous n'aurons plus alors aucune peine à nous rendre à l'évidence. Mais jusque-là, nous conservons au document la portée de son témoignage et nous continuons à croire que la probabilité se dégage nettement en faveur de la tradition locale (1).

(1) Le martyrologe hiéronymien, contemporain de Grégoire de Tours en ce qui concerne les additions relatives à la Gaule, mentionne saint Martial à Limoges, comme évêque et confesseur : *Prid. Kal. Jul. — Lemovicas depositio sancti Marcialis episcopi et confessoris.* Cf. *Martyrologium Hieronymianum ad fidem codicum adjectis prolegomenis ediderunt Joh. Bapt. de* Rossi *et Ludov.* Duchesne, in-fol. p. 84.

(*A suivre.*) Charles-Félix Bellet.

Digitized by Google

# REVUE SCIENTIFIQUE

I. Un troisième élément de l'air, l'Argon. — II. Transmission des photographies par l'électricité. — III. Un phénomène physiologique inexpliqué. — IV. Nouvel appareil pour la recherche du grisou.

I. On sait, et tous les traités de chimie enseignent que l'air atmosphérique est un mélange de deux gaz, l'azote et l'oxygène, dans la proportion de 79 volumes du premier et de 21 volumes du second, auxquels s'ajoutent quelques dix-millièmes d'acide carbonique, des quantités variables de vapeur d'eau et des traces d'ammoniaque, d'acide sulfhydrique et d'un carbure d'hydrogène. Depuis Lavoisier, on a fait bien souvent l'analyse de l'air et on avait toujours obtenu les mêmes résultats. Il paraît cependant que la véritable composition de l'air était encore inconnue et, au commencement de cette année, on annonçait la découverte d'un nouveau gaz qui avait échappé jusque-là à l'attention des chimistes.

La découverte d'un nouvel élément est toujours un évènement considérable pour la science, et celle dont je présente ici le résumé est d'autant plus importante qu'elle détruit les données classiques de la composition de notre atmosphère et qu'elle a préparé la voie à d'autres découvertes dont on ne peut encore savoir toutes les conséquences.

Le 30 août 1894, deux chimistes anglais, lord Rayleigh, secrétaire perpétuel de la Société Royale de Londres, et M. William Ramsay, professeur de chimie à *University*

Digitized by Google

*College* de Londres, annonçaient au Congrès de l'Association britannique pour l'avancement des sciences, réuni à Oxford, qu'ils avaient constaté la présence dans l'air d'un gaz encore inconnu, doué de propriétés analogues à celles de l'azote, mais plus dense et plus inactif, caractérisé par un spectre spécial et qui devait exister en assez fortes proportions dans l'atmosphère. Ils le nommaient l'*argon*, du grec ἀργόν, inactif. Cette nouvelle fut accueillie avec réserve et on demanda des preuves de la découverte. Le 31 janvier 1895, les deux savants communiquèrent officiellement le résultat de leurs recherches à la Société Royale de Londres, dans une séance extraordinaire à laquelle avaient été convoquées toutes les notabilités scientifiques d'Angleterre.

Voici un rapide historique de la manière dont se fit la découverte.

Déjà, en 1893, lord Rayleigh avait soupçonné la présence dans l'air d'un corps encore inconnu et plus lourd que l'azote. En prenant la densité de plusieurs gaz, le savant chimiste avait remarqué que l'azote obtenu par l'analyse de l'air est plus lourd que celui qu'on prépare chimiquement en l'isolant de ses combinaisons, qui sont nombreuses. En effet, un litre d'azote atmosphérique pèse 1 gramme 2572, tandis que le même volume d'azote obtenu chimiquement ne pèse que 1 gramme 2505; c'est une petite différence de 0,0067 par litre, et cette différence se retrouvait entre les deux sortes de gaz azote, quels que fussent les procédés au moyen desquels on les obtenait. Or c'est précisément cette différence si minime qui fut le point de départ de la découverte. Au début lord Rayleigh pensa que l'azote de l'air se trouvait sous un autre état que celui de l'azote chimique, à un état de condensation analogue à celui qu'on observe pour l'oxygène lorsqu'il prend la forme d'ozone, dont la molécule renferme trois atomes d'oxygène. Mais tous les essais tentés pour faire prendre à l'azote cet état prétendu de condensation restèrent infructueux.

Il fallut donc songer à la présence de quelque gaz étranger dans l'air, et il s'agissait maintenant de le séparer de

Digitized by Google

l'azote. Lord Rayleigh eut alors recours à M. Ramsay, et les deux chimistes procédèrent à la séparation des gaz, qui devait montrer le corps jusque-là inconnu. Comme on ne connaissait aucune des propriétés de ce corps, il paraissait difficile de s'en rendre maître. On résolut de faire disparaître l'azote en le combinant avec l'un des nombreux corps auxquels il s'unit. On fit passer des étincelles électriques dans un volume confiné d'air, afin d'obtenir la combinaison de l'azote avec l'oxygène ; une fois l'opération achevée, il restait une certaine quantité de gaz non combiné; ce devait être l'argon. Il ne fut pas possible d'obtenir la combinaison de ce résidu avec l'oxygène ni avec aucun autre corps. Les mêmes expériences furent faites au moyen de l'azote chimique, mais on n'eut alors qu'un résidu insignifiant; 6 litres d'azote atmosphérique donnaient un résidu de 75 centimètres cubes ; le même volume d'azote chimique n'en donnait que 3,5 cent. cubes. On était donc bien en présence du corps cherché.

D'autres procédés fournirent des résultats identiques et permirent de se procurer de grandes quantités d'argon. On put alors étudier ses propriétés. On constata que l'air renferme à peu près un centième de son volume d'argon, quantité assez considérable. La densité de l'argon fut trouvée égale à 20, celle de l'oxygène étant 16; il est plus inactif que l'azote et ne se combine ni avec l'hydrogène, ni avec l'oxygène, ni avec le soufre ; il est plus soluble dans l'eau que l'azote et on devait le trouver dans l'eau de pluie, ce qui fut confirmé par l'expérience. Enfin on soumit le nouveau corps à l'analyse spectrale, qui devait indiquer avec certitude si vraiment on se trouvait en présence d'un gaz encore ignoré. On sait que le spectre lumineux des corps en incandescence renferme des raies noires ou colorées, qui sont spéciales à chaque corps. On connaît les raies que fournissent tous les corps simples ; elles sont classées et parfaitement déterminées; un nouveau corps devait fournir des raies nouvelles, non encore observées. Cette analyse délicate fut confiée au célèbre M. Crookes, qui s'est adonné spécialement à ces études. Le résultat fut caracté-

Digitized by Google

ristique : l'argon donna deux spectres de raies qui n'appartiennent à aucun autre corps, l'un rouge et l'autre bleu ; l'azote a aussi deux spectres, mais tout différents. L'ensemble de ces expériences ne laissait plus aucun doute sur la réalité de la découverte des deux savants anglais.

Un peu plus tard, un chimiste de Vienne, M. Olszewski, parvint à liquéfier l'argon à une température de — 121° et sous la pression de 50 atmosphères. Il put même solidifier ce gaz, qui se présente alors sous la forme de cristaux blancs et opaques, assez semblables à de la glace.

Cette découverte ne tarda pas à franchir le détroit et, dès le 4 février, M. Berthelot la communiquait à l'Académie des sciences de Paris; le chimiste français avait reçu de M. Ramsay 37 centilitres d'argon; il s'occupa aussitôt de l'étude de ce corps, et il parvint, au moyen de l'effluve électrique, à obtenir la combinaison de l'argon avec la vapeur de benzine ; le résultat est une sorte de résine jaunâtre, analogue à celle que donnent l'azote et la benzine.

Tandis que M. Berthelot poursuivait ses expériences, M. Ramsay faisait une nouvelle découverte, aussi inattendue que la première. Il s'était rappelé qu'un minéral assez rare, qu'on trouve en Norvège et qu'on nomme la *clévite*, avait fourni de l'azote, et il pensa que peut-être contenait-il aussi de l'argon. Ayant soumis un échantillon de clévite à l'analyse, il examina le spectre du gaz obtenu ; or ce gaz présentait, avec les raies de l'azote, celles de l'argon et d'autres raies spéciales que l'on connaissait déjà, mais qu'on ne s'attendait pas à trouver là; ces raies étaient celles de l'*hélium*. L'hélium est un corps hypothétique qu'on a cru reconnaître dans le soleil. Le spectre du soleil montre en effet, avec les raies d'un grand nombre des corps terrestres, une raie qu'on ne peut attribuer à aucun des éléments observés sur terre et qui proviendrait de la présence dans le soleil d'un corps qu'on ne connaît pas, auquel on a donné le nom d'*hélium* (de ἥλιος, soleil). Or il se trouve précisément que l'une des raies que fournit le spectre des gaz de la clévite est identique à celle de l'hélium. Ce minéral contiendrait donc, avec l'argon, un autre corps

Digitized by Google

que personne encore n'a vu ni touché et que l'on croyait être spécial au soleil. Mais, de plus, avec la raie jaune de l'hélium, le spectre de la clévite offre des raies violettes qu'on ne peut attribuer à aucun des corps connus. Ce ne serait donc plus *un* corps nouveau, mais *trois* corps qu'auraient découverts lord Rayleigh et M. Ramsay.

M. Ramsay est venu à Paris le 29 mars, et, après avoir donné une conférence à l'Ecole polytechnique, il a assisté à la séance de l'Académie des sciences du 1er avril, où il a fourni de très intéressantes explications sur ses découvertes. Puis, dans la séance du 16 avril suivant, M. Berthelot apportait le nouveau résultat de ses recherches sur l'argon. Il avait fait passer, au moyen de la bobine de Ruhmkorff, munie d'une bouteille de Leyde et actionnée par des accumulateurs, l'effluve électrique à travers un mélange d'argon et de vapeur de benzine ; au bout d'un temps qui a varié entre un quart d'heure et cinq heures, le tube contenant le mélange devint lumineux et s'éclaira d'abord d'une lueur violacée, avec une pluie de feu rougeâtre; puis la lumière devint plus vive et offrit une nuance verte magnifique. A l'aide du spectroscope, M. Berthelot a observé une série de raies spécifiques, savoir une raie jaune, une raie verte, la plus brillante, et deux raies violettes moins visibles ; aucune de ces raies ne coïncide avec celle de l'hélium, mais quelques-unes d'entre elles correspondent à certaines raies de l'aurore boréale et de la lumière zodiacale, ce qui indiquerait la présence de l'argon dans les hautes régions de l'atmosphère.

Le célèbre chimiste russe M. Mendéléef s'est aussi occupé de l'argon ; il le considère comme un corps simple, mais il émet l'opinion que ce corps pourrait bien n'être que de l'azote condensé dont la molécule contiendrait trois atomes; il en donne des raisons qui semblent assez probables. La question de la véritable nature de l'argon n'est donc pas encore absolument résolue, et les études qui se poursuivent dans plusieurs laboratoires nous éclaireront sans doute bientôt sur une foule de points relatifs à cette découverte dont la presse des deux mondes a retenti depuis trois mois.

Digitized by Google

II. C'est d'Amérique que nous arrive un procédé fort ingénieux de reproduction des photographies à distance au moyen de l'électricité. Il existe plusieurs appareils qui permettent de reproduire électriquement d'une station à une autre des dessins, des signatures, un ensemble de lignes quelconques. On connaît surtout le télégraphe Caselli, au moyen duquel on peut envoyer des dépêches autographiées. Le nouvel appareil a sur ses devanciers l'avantage d'un mécanisme simplifié et de la faculté de reproduire un dessin avec ses ombres et son modelé. Son inventeur est M. Amstutz, de Cleveland (Ohio), qui lui a donné le nom d'*électro-autographe* (1). Il suffit de mettre dans l'appareil, à la station de départ, un cliché photographique préparé d'une certaine façon, pour en obtenir instantanément à la station d'arrivée une reproduction exacte.

Voici d'abord comment est préparé le cliché : on impressionne, au moyen d'un négatif ordinaire, une feuille de gélatine sensibilisée au bichromate de potasse ; en trempant dans l'eau le positif impressionné, toutes les parties non frappées par la lumière se dissolvent, tandis que celles qui ont subi l'action lumineuse conservent leur épaisseur ; les demi-teintes, qui n'ont reçu qu'une portion plus ou moins grande de lumière, se dissolvent en partie seulement, en gardant une épaisseur proportionnelle à l'intensité de l'action lumineuse, de sorte qu'il en résulte une image en relief où les blancs du modèle sont en saillie, les noirs en creux, et où les demi-teintes sont représentées par des saillies dont l'épaisseur est proportionnée à la quantité de lumière blanche de chaque point correspondant.

Le transmetteur se compose d'un cylindre sur lequel on applique la feuille de gélatine ainsi préparée et qui est animé d'un mouvement de rotation uniforme. Un levier, articulé à l'une de ses extrémités et tendu par un ressort, porte, près de son axe, une pointe mousse qui appuie sur

(1) C'est par erreur, sans doute, que les revues françaises *la Nature*, *le Cosmos*, *le Correspondant*, etc., écrivent *électro-artographe*, qui n'a étymologiquement qu'un sens absurde, au lieu de *électro-autographe*, nom qui indique bien la nature de l'appareil.

Digitized by Google

la pellicule de gélatine; à mesure que le cylindre tourne, le levier se soulève plus ou moins selon les reliefs de la gélatine. En même temps que le cylindre tourne, il se déplace régulièrement, à chaque tour, d'une très petite quantité dans le sens de sa longueur, en sorte que la pointe du levier parcourt successivement tous les points de l'image en s'élevant et en s'abaissant selon les reliefs qu'elle rencontre.

Ce mouvement de la pointe est amplifié à l'extrémité libre du levier. A cette extrémité est soudée, à angle droit, une traverse qui exécute les mêmes mouvements d'élévation et d'abaissement; au-dessus de cette traverse sont adaptés un certain nombre d'autres petits leviers placés à des distances inégales de la traverse, de telle manière que, selon l'amplitude des mouvements du levier, la traverse rencontre, en s'élevant, un, deux, trois ou un plus grand nombre des petits leviers, ce nombre étant proportionnel à l'amplitude du mouvement, c'est-à-dire à la hauteur des saillies que rencontre la pointe mousse. En d'autres termes, lorsque la pointe passe sur un creux, correspondant à un noir du modèle, l'extrémité du levier s'abaisse à son maximum et ne rencontre aucun des petits leviers; lorsque, au contraire, la pointe passe sur une saillie, elle s'élève et la traverse rencontre un nombre de leviers d'autant plus grand que le relief est plus prononcé; les plus grands reliefs, qui correspondent au maximum d'intensité lumineuse, produisent le contact de la traverse avec tous les petits leviers.

Or ces petits leviers sont en relation avec des résistances électriques qui modifient l'intensité du courant d'une pile allant du transmetteur au récepteur; chaque levier soulevé intercale une résistance dans le circuit et diminue la force du courant. Si un seul levier est soulevé — quand la pointe rencontre un creux maximum —, le courant a toute son intensité; quand elle rencontre un relief, l'intensité du courant est d'autant plus petite que le relief est plus prononcé, la pointe s'élevant d'autant plus que l'épaisseur de la couche de gélatine est plus grande. Ainsi, la force du courant est toujours inversement proportionnelle au nombre

Digitized by Google

des leviers soulevés et, par suite, à l'épaisseur de la plaque gélatineuse en chacun de ses points. Il suit de cette disposition que les parties blanches du modèle laissent passer un courant faible ; les parties noires, un courant fort, et les demi-teintes, des courants d'autant plus faibles qu'elles sont plus lumineuses.

Passons maintenant au récepteur. Un cylindre animé d'un mouvement de rotation et de translation identique à celui du cylindre transmetteur est recouvert d'une mince feuille de cire. Au-dessus de ce cylindre se trouve un levier terminé par une pointe, qui peut être actionné par un aimant en solénoïde, dont la propriété est d'exercer une attraction d'autant plus forte que le courant qui le traverse est plus intense. Ce solénoïde reçoit le courant électrique envoyé par le transmetteur, et il attire le levier d'autant plus fortement que ce courant est plus intense. On comprend de suite que, lorsque la pointe du transmetteur sera sur une partie creuse, le courant étant très intense attirera fortement le levier, et la pointe s'enfoncera profondément dans la cire où elle fera un creux. Si, au contraire, le transmetteur envoie un courant faible, la pointe du récepteur sera moins abaissée et fera dans la cire un sillon moins profond. Et, comme les courants envoyés sont toujours proportionnels à la profondeur des creux de la gélatine, la pointe réceptrice reproduira exactement ces creux dans la pellicule de cire. De plus, comme le double mouvement du cylindre récepteur est parfaitement semblable à celui du transmetteur, on aura finalement une reproduction très exacte de l'image positive, où les noirs seront représentés par des creux et les blancs par des épaisseurs de cire variables avec l'intensité de la lumière qui aura produit le négatif original.

Il suffit ensuite de développer le cylindre de cire sur un plan, de le recouvrir d'une couche de cuivre par la galvanoplastie, pour avoir un cliché typographique prêt à être mis sous presse.

Le *Scientific American* et *la Nature* française ont donné en gravure une des images obtenues par l'appareil de

Digitized by Google

M. Amstutz; elle a un certain cachet artistique qu'il était impossible d'obtenir avec les télégraphes autographiques connus jusqu'ici. On comprend que la délicatesse des demi teintes dépend du nombre des leviers; l'inventeur s'est assuré que dix suffisent pour avoir la plus grande finesse que puissent donner les procédés de la typographie.

Il est très probable que cet appareil n'a pas dit son dernier mot; M. Amstutz travaille à le perfectionner et il espère pouvoir supprimer la cire et le cuivrage galvanoplastique en faisant graver directement par le récepteur une plaque de cuivre qui servirait à l'impression sans autre intermédiaire. Si l'on arrive à ce résultat, l'électro-autographe est appelé à un immense succès ; il permettra d'envoyer aux journaux des illustrations nombreuses et artistiques, qui feront une rude concurrence aux graveurs et aux dessinateurs. C'est un pas en avant dans la voie qui nous mènera plus tard au téléphote, ou à la vision à distance par l'électricité.

III. La *Revue des questions scientifiques* faisait part à ses lecteurs, dans un de ses derniers fascicules, d'un phénomène bien extraordinaire de physiologie humaine qu'on avait observé à l'hôpital de Gand, et dont on ne trouve guère d'analogue dans l'histoire de la science. Une femme venait d'entrer dans cet hôpital, lorsqu'un étudiant en médecine remarqua que ses yeux portaient des chiffres parfaitement visibles et très nettement tracés. Les médecins informés du fait observèrent la malade ; elle portait, en effet, sur l'iris de son œil droit le nombre 45, et sur celui de l'œil gauche le nombre 10. Cette singularité excita vivement l'attention et l'on put se rendre compte que ce phénomène n'était pas une illusion. Les chiffres sont tracés avec une perfection absolue et ne peuvent donner lieu à aucune erreur; la photographie des yeux reproduit nettement les chiffres, et l'on se demande naturellement à quoi est due cette mystérieuse calligraphie ; pourquoi et comment ces chiffres sont venus s'inscire là avec une pareille netteté ; sous quelles influences cette partie si délicate du corps

Digitized by Google

humain a reçu et conservé cette empreinte sans exemple. Personne n'a pu répondre à ces questions; on a invoqué la suggestion, l'hérédité et d'autres causes; mais le sujet devrait avoir conscience d'une pareille suggestion et se rappeler au moins les circonstances dans lesquelles elle aurait eu lieu; quant à l'hérédité, il aurait fallu pouvoir observer les ascendants de la malade, ce qu'on n'a pu faire sans doute.

Toutefois, si l'hérédité n'a pas donné naissance à ces empreintes, elle a pourtant joué un rôle dans le phénomène. En effet, la fille de cette femme porte, elle aussi, dans ses yeux, des chiffres analogues à ceux qu'offre sa mère; mais, par une bizarrerie aussi inexplicable que le fait lui-même, le chiffre 10 de l'iris gauche de la mère est inscrit sur l'œil droit de la fille, et l'œil gauche montre le nombre 20, au lieu du nombre 45 de l'œil droit de la mère. Tout cela est bien curieux et défie toutes les explications. On remarque que les empreintes que porte la fille sont beaucoup moins nettes que celles de la mère, leurs contours sont moins réguliers et les caractères moins visibles. M. de Parville, en rapportant ces faits dans le *Correspondant*, signale l'importance qu'il y aurait à trouver d'autres exemples de phénomènes semblables; ils pourraient peut-être mettre sur la voie d'une explication qui ne manquerait pas d'intérêt.

Le savant vulgarisateur que je viens de nommer rappelle, à cette occasion, d'autres faits de nature différente dont il a été question autrefois, en Amérique, à propos de traces laissées sur la rétine par les dernières impressions lumineuses qui l'ont affectée avant la mort et qu'on aurait pu reconnaître sur le fond de l'œil où elles s'étaient, pour ainsi dire, photographiées. On avait parlé des yeux d'un bœuf sur la rétine desquels persistait, après la mort, l'image de l'abattoir; on citait même une observation de deux médecins de Chicago, qui prétendaient avoir pu reconnaître dans les yeux d'une personne assassinée, le portrait de l'assassin. Ces faits, qui firent grand bruit pendant quelque temps, n'ont pas été confirmés, mais ils n'offrent rien d'impossible. Il

Digitized by Google

est certain que les objets extérieurs produisent leur image renversée sur la rétine; l'œil est une véritable chambre noire de photographie; le cristallin remplace la lentille; l'iris fait fonction de diaphragme, et la rétine est comme une plaque sensible, dont les impressions sont transmises au cerveau par les nerfs optiques. Les images s'y succèdent avec rapidité, mais elles peuvent, dans certaines circonstances, y persister assez longtemps. Ainsi, un objet vivement éclairé produit sur le fond de l'œil une image persistante, et l'on cite des astronomes chez qui l'image du soleil, observé sans les précautions habituelles, s'était gravée, pour ainsi dire, d'une manière indélébile, de telle sorte que, longtemps après l'accident, on pouvait la voir sur la rétine. Bien des faits de persistance des images visuelles ont été expliqués par cette propriété de la rétine. Je ne puis entrer ici dans des détails anatomiques et physiologiques relatifs à la constitution de la rétine; je me contenterai de dire que des expériences nombreuses faites en Allemagne et en Angleterre ont prouvé que les images laissées par les objets extérieurs sur le fond de l'œil, au moment de la mort, y persistent parfois jusqu'à la putréfaction de l'organe; que non seulement on peut les y voir, mais qu'on a pu en prendre des photographies sur la rétine desséchée. Ces photographies ont reçu le nom d'*optographes* et peuvent être obtenues avec une très grande netteté. Il ne semble donc pas impossible aujourd'hui qu'on puisse, en de certaines circonstances, retrouver dans l'œil d'une victime le portrait de son assassin, et les anciens récits des journaux américains ne sont pas dépourvus de vraisemblance. De nouvelles recherches nous apprendront sans doute dans quelles conditions et jusqu'à quel point de pareils faits pourraient se produire; ils fourniraient à la justice des preuves physiques irréfutables.

IV. Tout le monde sait malheureusement à quels terribles accidents sont exposés les ouvriers qui travaillent dans les mines de houille, par suite des explosions des gaz hydrogénés connus sous le nom de grisou. Un grand



Digitized by Google

nombre d'appareils ont été proposés pour prévenir ces explosions, ou mettre à l'abri les mineurs. Depuis longtemps la lampe de sûreté fonctionne avec un succès insuffisant; les lampes électriques ont été essayées sans donner tous les résultats qu'on avait espéré, et il reste encore à faire dans cette voie. On ne saurait trop encourager les travaux des ingénieurs relatifs à cette question humanitaire, donner trop de publicité à leurs inventions.

Un nouvel appareil, basé sur un principe tout différent de ceux qu'on avait appliqués jusqu'ici, vient d'être proposé et essayé au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris. J'en emprunte la description au *Cosmos*. M. Hardy, l'inventeur, se basant sur la variation que subit le son rendu par un tuyau sonore quand la densité du gaz qui le fait vibrer varie elle-même, a construit un instrument qui permet d'apprécier la présence du grisou et jusqu'à un certain point sa proportion dans l'air ambiant. Le grisou (ou gaz *formène*) est un gaz plus léger que l'air; lors donc qu'une certaine quantité de ce gaz vient se mêler à l'air, la densité de celui-ci diminue et le son d'un tuyau alimenté par ce mélange sera différent de celui que donnera le même tuyau avec de l'air pur. Afin de mieux apprécier cette différence, M. Hardy a eu recours aux *battements;* on connaît ce phénomène : lorsque deux sons de hauteurs très voisines l'une de l'autre se font entendre simultanément, il se produit des battements, sorte de pulsations sonores, qui sont d'autant plus rapprochées que les nombres des vibrations sont plus différents, et que l'oreille perçoit nettement.

Partant de ces principes d'acoustique, l'inventeur établit deux tuyaux sonores qui donnent exactement le même son; si l'un d'eux est alimenté par de l'air et l'autre par un gaz plus léger, il y aura des battements, d'autant plus nombreux dans le même temps que les densités des gaz diffèreront davantage. Ces deux tuyaux sont renfermés dans une cage de verre bien étanche; on fait arriver dans l'un l'air même de la cage et dans l'autre un mélange d'air et d'un gaz plus léger, mélange dont on peut faire varier à

Digitized by Google

volonté la densité. On met les deux tuyaux en vibration et l'on entend des battements, dont le nombre dans l'unité de temps est proportionnel 1° à la quantité relative du gaz léger introduit; 2° à la différence de densité entre l'air et le gaz léger; 3° au nombre de vibrations que donne le son produit par l'air pur.

Des dispositions sont prises pour qu'aucun mélange d'un gaz étranger ne vienne fausser l'expérience. Dans les essais qu'on a faits en présence de M. Laussedat, directeur du Conservatoire, et d'une commission instituée à l'effet d'apprécier l'appareil de M. Hardy, on alimentait un des tuyaux au moyen d'un mélange d'air et de gaz d'éclairage, dont la densité est très voisine de celle du formène, et voici les résultats obtenus : lorsque le mélange d'air contenait 2 °/₀ de gaz d'éclairage, il y avait 30 battements en 10 secondes; 1 °/₀ donnait 15 battements; 1/2 °/₀, 8 à 9 battements dans le même temps. L'inventeur a perfectionné son appareil depuis cette expérience et a rendu perceptibles les battements produits par un mélange de 1/4 et même de 1/5 °/₀ de gaz léger. C'est une sensibilité parfaitement suffisante.

M. Hardy a montré que son appareil peut être construit portatif et se transporter en n'importe quel point d'une mine. La commission, tout en félicitant l'inventeur, a exprimé quelques *desiderata*. Il serait bon que les indications de l'appareil pussent se transmettre à de grandes distances. M. Hardy pense y arriver au moyen du téléphone, qui transmet fort bien les battements, mais qui transmet en même temps les bruits provenant de l'alimentation des tuyaux, lesquels gênent la perception nette des battements. Une modification dans le dispositif de l'appareil pourra faire disparaître cet inconvénient.

Enfin les membres de la commission ont exprimé le désir que les battements puissent être transformés en efforts mécaniques capables d'actionner, par exemple, une aiguille mobile sur un cadran, ou une plume qui inscrirait les traces correspondantes à leur fréquence, comme cela se fait pour les baromètres et les thermomètres enregistreurs.

Digitized by Google

L'ingénieur ou le directeur aurait ainsi à chaque instant sous les yeux un tracé qui lui indiquerait la proportion de grisou contenue dans l'air de telle ou telle partie de la mine, ce qui rendrait la surveillance beaucoup plus facile et plus efficace.

La commission a proposé à l'Académie des sciences d'adresser à l'auteur des félicitations pour les résultats obtenus et de l'encourager vivement à perfectionner ses appareils. Nous nous associons de tout cœur à ces conclusions et nous faisons les vœux les plus ardents pour que l'on puisse enfin arriver à prévenir les terribles catastrophes qui portent trop souvent le deuil dans les familles de ces intéressants pionniers, dont la vie se passe au milieu de dangers continuels, pour nous procurer ce charbon si utile à nos besoins de toutes sortes et d'où nous tirons à la fois la chaleur, la lumière, l'électricité et la force motrice. C'est une question d'humanité et de charité dont la solution ne saurait être trop ardemment poursuivie. Honneur à celui qui pourra la donner complète; il aura droit à la reconnaissance publique.

Alexis ARDUIN.

Digitized by Google

# REVUE HISTORIQUE

I. L'abbé E. Vacandard, docteur en théologie, premier aumônier du lycée de Rouen : *Vie de saint Bernard;* Paris, Lecoffre, 1895, 2 vol. in-8, LIV-505, 588 pp., héliograv. et cartes.

II. Mémoires du comte de Paroy. *Souvenirs d'un défenseur de la famille royale pendant la Révolution* (1789-1797) publiés par Etienne Charavay, archiviste paléographe ; Paris, Plon, 1895, in-8 XLII-479 p. héliograv. et fac-simile d'autographe.

III. L'abbé Sicard, premier vicaire de Saint-Augustin à Paris : *A la recherche d'une religion civile;* Paris, Lecoffre, in-12, 1895, 308 p.

IV. *Un aide de camp de Napoléon. Mémoires du général comte* de Ségur de l'Académie française : Paris, Firmin-Didot, in-12 ; 1894, t. II, *La campagne de Russie,* II-430 p., carte ; 1895, t. III, *Du Rhin à Fontainebleau,* 567 p., carte.

V. Le vicomte de Broc : *La vie en France sous le premier empire ;* Paris, Plon, 1895, in-8, 524 p.

VI. Geoffroy de Grandmaison : *Napoléon et les cardinaux noirs* (1810-1814) ; Paris, Perrin, in-12, IV-291 p.

I. — En 1844, Dupanloup écrivait à Charles de Montalembert, qui méditait une *Histoire de saint Bernard :* « Oh ! que je souhaite que vous acheviez *Saint Bernard !* Je viens de le lire beaucoup ; vous ferez à coup sûr quelque chose de merveilleux avec cet homme inouï et avec ce siècle » (1). L'œuvre projetée par Montalembert n'a pas vu le jour, l'introduction seule existe : ne nous plaignons pas trop, puisqu'elle est devenue les sept volumes des *Moines d'Occident.*

Grâce à M. l'abbé Vacandard, nous avons enfin le por-

(1) F. Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup,* 5e éd., 1886, II, 382.

Digitized by Google

trait du fondateur de Clairvaux. Sans doute, les onze cents pages qu'il lui a consacrées ne donnent pas l'équivalent du livre que rêvait Montalembert. L'auteur des *Moines d'Occident* aurait mis dans la biographie du saint plus de chaleur, plus de vie. Il aurait parlé du cloître plus longuement et avec des accents plus émus. Çà et là il aurait comme jeté toute son âme. Critique moins sévère, moins exact dans les détails, il aurait semé les aperçus féconds et tracé de l'ensemble une forte et saisissante peinture. Mais il n'y a qu'un Montalembert.

Sans l'atteindre, M. Vacandard a publié un travail très remarquable. Il n'est pas possible de mieux connaître un sujet et ses alentours. Egalement familiarisé avec les sources médiévales et avec les derniers travaux de l'érudition moderne, l'historien épuise les questions multiples qu'il aborde. Les deux chapitres, par exemple, où il raconte la lutte entre l'abbé de Clairvaux et Abélard sont un modèle d'exposition nette et ferme à laquelle rien ne manque. Désormais le nom de M. Vacandard est attaché à celui de son héros.

Nous voudrions esquisser la physionomie du moine de la Claire Vallée en recueillant les traits éparpillés dans ces gros volumes. M. Vacandard n'est pas de ceux qui éliminent, au gré de leur fantaisie, de l'histoire des serviteurs de Dieu ce qu'il y a d'humain, de vivant, ce qui les rattache à nous et, par là, créent des « sortes de fantômes de la sainteté qui tiennent à la fois de l'idéal et du squelette ». Les saints ne naissent pas saints; ce sont des hommes. Comme nous, ils ont leurs passions et les inégalités de leur tempérament, mais, ce que nous ne faisons pas ou ce que nous faisons mal, ils en triomphent.

On appelle saint Bernard le *docteur melliflue*. Le mot est juste, à condition de ne pas le rendre synonyme de douceâtre et molle fadeur. *E forti dulcedo*. La suavité de Bernard était trempée de force.

Naturellement il était vif, altier, pétulant. L'impétuosité de sa nature éclatait dans son langage. Il ne s'en dépouilla jamais. Ses écrits, ses lettres surtout abondent en invectives,

Digitized by Google

en brusqueries vigoureuses. « Vous parlez à tort et à travers, écrivait-il à un de ses amis, vous ne savez pas ce que vous dites ». Au pape Innocent II : « Qui me fera justice de vous? J'en appelle de vous-même à vous-même ». Et à un archevêque : « Croyez-vous donc que la justice ait disparu du reste du monde comme elle a disparu de votre cœur »? Laïques, seigneurs, rois, clercs, moines, évêques, cardinaux, papes, personne n'échappe à ses coups de boutoir. Il a contre les Romains des paroles terribles. Un vol avait été commis : « Dieu soit béni ! dit Bernard, c'est un embarras de moins. Il faut avoir quelque indulgence pour les voleurs : ce sont des Romains ». Et dans une page fameuse du traité *De Consideratione* : « C'est le peuple romain. Impossible d'exprimer plus brièvement et plus fortement ce que j'en pense. Habiles à faire le mal, incapables de faire le bien, odieux au ciel et à la terre, impies contre Dieu, séditieux entre eux, jaloux de leurs voisins, inhumains envers les étrangers, ils n'aiment personne et personne ne les aime » (1).

Energique et rude dans la bataille, Bernard était doux et bon à ceux qui l'approchaient. « Il est visible, dit son biographe, que ses violences étaient toutes à fleur d'âme, toutes dans le geste, dans la voix, dans l'accent, dans le mot ; elles n'étaient pas au fond du cœur : ses colères étaient colères de colombe, sans fiel. Ceux qu'il a combattus l'ont senti ; il n'en est guère parmi eux qui lui aient tenu rigueur... La plupart de ceux qu'il accablait de ses coups se relevaient pour l'embrasser ».

Son cœur s'épanchait en flots de tendresse sur sa famille religieuse. Aux premiers jours de Clairvaux, son zèle avait été quelque peu indiscret et intempérant. Il lui semblait que tout le monde dût voler comme lui, et il avait peine à s'expliquer la lenteur d'allures de beaucoup de ses moines. L'expérience le mûrit vite ; il comprit que, même dans un

(1) Voir sur ce passage l'explication curieuse, mais discutable, d'un cistercien, Jean Gianda, *In libros S. Bernardi abbatis De Consideratione commentarii critici morales politici*, Rome, 1749, t. I, p. XXXI-XXXVIII, et t. II, p. 122-5.

Digitized by Google

cloître, on n'a pas affaire à des anges, que l'homme reste, fragile, ayant besoin d'aide, digne de pitié et de pardon. Semblable à « la largeur du ciel qui dilate les âmes, mais ne les rétrécit pas », la largeur de la sainteté, loin de rapetisser les affections, les agrandit. Bernard le prouva.

La plainte douloureuse qui jaillit de ses lèvres quand son frère Gérard mourut, celle que lui arracha la perte d'Humbert d'Igny, disent combien il savait aimer. Il déclarait nos « vaines et transitoires petites paroles » incapables d'exprimer « les amitiés vraies et éternelles ». *Amo quia amo, amo ut amem*, s'écriait-il : « j'aime parce que j'aime, j'aime pour aimer ». Et encore : « Il se peut qu'on soit trop juste ou trop sage. On ne sera jamais trop bon. Il n'y a pas d'excès possible dans la charité. Soyez bon sans mesure ». Pour moi, « si la miséricorde était un péché, je crois que je ne pourrais pas m'empêcher de le commettre ». Il s'oubliait pour les siens, au rapport de l'abbé Geoffroy, son secrétaire : « Dieu lui faisait connaître les besoins de cœur et de corps de chacun, à tel point qu'il portait dans ses mains les âmes et qu'il avait mal à la poitrine de ses malades » (1). Sans cesse il allait se répétant à lui-même : « En voici un qui a froid ; celui-ci a trop de travail, cet autre n'a pas la nourriture qui lui conviendrait ». Il se prodiguait pour les arracher à la tristesse. « Sa pensée permanente, son occupation continuelle, dit Geoffroy, était d'adoucir pour tous le joug du Christ et de renouveler la joie dans les cœurs comme dans son cœur à lui ». Dante l'a merveilleusement caractérisé dans ce tercet du *Paradiso :*

*Diffuso era per gli occhi e per le gene*
*Di benigna letizia, in atto pio,*
*Quale a tenero padre si conviene* (2).

Bernard languissait hors de son monastère. Obligé de le quitter pour sillonner l'Europe et se rendre où l'appe-

(1) Ces paroles, qui sont la paraphrase du texte de Geoffroy, sont empruntées à un charmant panégyrique de saint Bernard dû au Père Vaudon et publié par *Le Sacré-Cœur*, Issoudun, 1892, pp. 257-67, 291-301.

(2) *Paradiso*, XXXI, 61-3.

Digitized by Google

laient les intérêts de l'Eglise, il se comparaît à un oiselet sans plumes, presque toujours exilé loin de son petit nid, exposé aux vents et à l'orage. Il eut de l'oiselet la timidité farouche. Cet homme, dont la parole irrésistible renversait tous les obstacles, s'imposait aux rois et aux souverains pontifes, terminait les conflits, tranchait les querelles, lançait cent cinquante mille guerriers en Palestine, cet homme éprouvait une terreur instinctive à paraître devant le monde. Au cours de ses missions, le désir de revoir Clairvaux, le mal du pays le prenait. A chaque sortie, il redoutait de trépasser en route. « O bon Jésus, écrivait-il durant une de ses absences, il m'est plus utile de mourir que de vivre ; mais je voudrais mourir dans les bras de mes frères, de mes compagnons, de mes bien-aimés ».

D'une impressionnabilité extrême, Bernard éprouvait des abattements soudains. La tristesse qu'il s'efforçait d'écarter des autres fondait sur lui. « Tant de douleurs et tant de douleurs m'accablent, disait-il, que souvent la vie m'est à charge et à dégoût ».

Sa mauvaise santé le prédisposait au découragement. Un dur régime de vie avait délabré son estomac. A Clairvaux, le principal assaisonnement d'une nourriture détestable c'était « la faim et l'amour de Dieu » ; Bernard finit par éteindre en lui la pointe de la saveur. Son palais ne distinguait plus les aliments. L'eau seule réveillait son goût, parce qu'elle rafraîchissait sa pauvre gorge continuellement desséchée. Comme plus tard François d'Assise, il maltraita son corps : « frère l'âne » regimba. « C'est le pâle spectre de la mort que je vais traîner en Apulie », écrivait-il en 1137 à ses frères de Clairvaux : toute sa vie, il traîna le spectre.

Le saint offrait à Dieu ses souffrances. Il avait reçu ce qu'il appelle « la grande et suave blessure de l'amour ». La pensée de l'amour de Dieu le transportait. « Quoi ! l'Immensité nous aime, l'Eternité nous aime, l'Incompréhensible nous aime, Dieu nous aime, Lui dont la grandeur n'a pas de limites, dont la sagesse n'a pas de bornes, dont la paix surpasse tout sentiment ! Et nous lui mesurerions notre amour ! Ah ! je vous aimerai, Seigneur, ma force,

Digitized by Google

mon appui, mon libérateur, mon tout ce qu'on peut dire de plus adorable et de plus aimable; je vous aimerai, mon Dieu, selon votre don et selon ma mesure, moins sans doute que vous ne méritez, mais autant que je le pourrai; car, si je ne puis pas autant que je dois, je ne puis pourtant pas plus que je ne puis ». Y a-t-il quelque chose de beau comme ce cri enflammé?

De ces hauteurs, le grand méditatif — *mire cogitativus* — savait descendre au terre-à-terre de la vie matérielle. La même plume qui expliquait le *Cantique des cantiques* ou qui traçait à l'ancien chaufournier de Clairvaux, devenu le pape Eugène III, des règles de conduite pour le gouvernement de l'Eglise, ne refusait pas de traiter des questions de fermage, de plantation de haie ou de bétail.

C'est que cet homme, qui a été « l'intelligence la plus haute et la volonté la plus forte du XII^e^ siècle », était, en même temps, le plus humble des hommes. Contre les témoignages d'admiration, il se défendait de la sorte : « On vénère et on aime en moi non pas ce que je suis, mais ce qu'on pense de moi. En m'aimant ainsi, ce n'est pas moi qu'on aime, mais à ma place quelque chose, un je ne sais quoi, qui n'est sûrement pas moi ». Sa propre gloire lui inspirait l'épouvante : *pavebat ille gloriam suam.*

Saint Bernard fut, pour employer l'expression de Lacordaire, « moine jusqu'au cou »; nous ne connaissons pas un mot qui le caractérise mieux, et nous ne savons pas un éloge qui soit plus grand.

II. De la *Vie de saint Bernard* aux *Mémoires* de Paroy il y a un saut de six siècles; nous sommes transportés, avec ce dernier ouvrage, en pleine Révolution.

Le comte Gui de Paroy est une personnalité curieuse. Chevalier de Saint-Louis, dévoué à la famille royale, hardi et débrouillard, artiste inventif dont les découvertes portent la marque d'une ingéniosité piquante et frivole, il traverse les mauvais jours sans que son dévouement à la cause de Louis XVI diminue, sans perdre cette présence d'esprit qui le tire de plus d'un pas dangereux.

Digitized by Google

Ses *Mémoires* ne sont pas une peinture d'ensemble, complète et définitive, de la Révolution française ; ce sont plutôt des croquis, des notes, qui retracent quelques épisodes que l'auteur connaît pour y avoir assisté ou pour y avoir joué un rôle. Paroy n'est pas un écrivain ; l'éditeur a dû remettre sur leurs pieds des phrases boiteuses ou incompréhensibles. En outre, il a coordonné les matériaux mêlés et disparates que lui fournissaient les manuscrits. Tel quel pourtant, avec ses faiblesses et ses lacunes, ce livre se lit avidement. Cela tient au sujet; cela tient encore à la franchise d'impressions de l'ardent royaliste, à ses anecdotes, au décousu fiévreux de ses aventures, à ses originales tentatives d'art.

Rien de très neuf ne ressort des *Mémoires* de Paroy; seulement, ils aident à fixer la physionomie de ces années terribles.

Voici d'abord l'incurie de Louis XVI. On dirait que le roi est aveugle, tant il est imprévoyant, inerte, passif. Pas un instant on ne le voit lutter contre le flot qui l'emporte et préparer l'action future.

Autour de lui, le défaut de clairvoyance n'est guère moindre. On ne songe pas à prendre les précautions les plus simples pour échapper aux pièges quotidiennement tendus. Tout est à craindre de la populace, on l'a appris à ses dépens, et on ne se préoccupe pas de mettre la famille royale à l'abri d'un coup de main.

Les membres de la noblesse et du clergé qui appartiennent à l'Assemblée ont une conduite inconcevable. Par un calcul absurde, voulant en finir avec l'orage qui gronde, ils travaillent à le déchaîner. Ils n'ont qu'un but : ruiner le prestige de l'Assemblée, et ils se persuadent que, au fur et à mesure qu'elle se précipitera dans des excès grandissants, elle s'aliénera la faveur publique. Loin donc de s'opposer aux décrets néfastes, ils s'en réjouissent, « disant que plus ceux-ci seraient fous et déraisonnables, plus leurs adversaires se perdraient. Ils sortaient de la salle lorsque le président posait la question ; ils invitaient leurs partisans à les suivre, ou, s'ils demeuraient, ils convenaient avec eux de

Digitized by Google

ne pas délibérer. Les clubistes, devenus par cet abandon maîtres de la majorité de l'Assemblée, décrétaient sans opposition tout ce qu'ils voulaient ». On croirait vraiment que le fatidique

*Quos vult perdere Jupiter dementat*

a été écrit pour le parti royaliste.

Contre lui se dressent des hommes actifs, souples, entreprenants, peu scrupuleux sur le choix des moyens, dévorés par le désir d'une popularité malsaine, allant, pour l'avoir ou pour la conserver, toujours plus avant dans l'audace, rivalisant de vilenies. Qu'elles sont lamentablement révélatrices les lignes de Paroy sur le club des Jacobins et celui de 1789! « Les Jacobins et les 89, quoique ennemis irréconciliables, se réunissaient cependant quand il s'agissait d'attaquer la noblesse, le clergé ou l'autorité royale. Ils avaient un égal besoin de popularité. Il arrivait souvent que les Jacobins proposaient une loi bien folle, bien contraire à l'utilité générale, mais dont les avantages, prônés d'avance par les journalistes de leur parti, étaient devenus parmi le peuple opinion dominante, et cela dans l'espoir que les clubistes de 89 combattraient la loi proposée et que cette résistance leur ferait perdre leur popularité. Il en arriva tout autrement ; les clubistes de 89, instruits des vues secrètes des Jacobins, aussi indifférents qu'eux pour le bien public qu'ils sacrifiaient les uns et les autres, sans pudeur ni remords, à leur ambition particulière, quoique convaincus que la loi proposée était nuisible, loin de la combattre, renchérissaient encore de popularité sur les Jacobins par des amendements plus accommodés aux désirs de la multitude ».

Les protestants — et c'est là un point grave qui mériterait un examen attentif — concourent à rendre aigu le conflit entre le peuple et la royauté. Paroy assure que l'or des protestants étrangers servit à payer des mouvements révolutionnaires. Et il attribue, sur preuves qui paraissent valables, ces mots à Louis XVI contraint de sanctionner la constitution civile du clergé : « Je sais bien que c'est une conspiration des protestants, qui ont pris le masque de la

Digitized by Google

philosophie pour égarer l'opinion de la multitude; c'est le sentiment du pape, il ne me l'a pas laissé ignorer ».

Dans les bas-fonds s'agite une tourbe vile, débraillée, prête à toutes les besognes. La vue du sang la grise, l'odeur du massacre la transporte; elle tue sous n'importe quel prétexte, parce qu'on est un ci-devant, pour satisfaire une rancune, sur un vague soupçon, pour un rien, à l'aveuglette, pour tuer. Ce sont les beaux jours des sycophantes. Les délateurs ne se donnent pas de trêve. Sur la société entière, sur les hommes même de la Révolution, prompts à s'entr'égorger les uns les autres, souffle une menace perpétuelle de mort.

La triste époque et les vilaines gens !

III. — Nous les retrouvons dans la fine et savante étude de M. l'abbé Sicard, qu'il a intitulée : *A la recherche d'une religion civile.*

Les sophistes qui gouvernent la France ont rêvé de la transformer de fond en comble; ils veulent simplement créer un peuple nouveau. Imbus des théories du *Contrat social,* fascinés par les chimères, dupes des abstractions, ne tenant compte ni des exigences de la réalité historique ni de l'héritage d'habitudes et d'instincts qu'un long passé a déposé dans les esprits, ils regardent l'œuvre entreprise comme un jeu d'enfants.

Le catholicisme est banni, persécuté. Ils le croient détruit; le peu qui en subsiste, pensent-ils, est une quantité négligeable. Que lui substituer ? Où appuyer la morale? La réponse ne les embarrasse pas. « Il faut, dit l'un d'eux, trois choses : 1° des institutions, 2° des institutions, 3° des institutions ». Quelles sont les institutions qui s'imposent? Boissy d'Anglas va nous l'apprendre. Les peuples ne cèdent « qu'à ceux qui les émeuvent et qui leur plaisent » : plaire et émouvoir et, par conséquent, organiser des fêtes, toutes sortes de fêtes, fêtes politiques, fêtes civiles, fêtes morales, fêtes religieuses, voilà le secret, voilà le *Sésame, ouvre-toi* irrésistible. Les Grecs et les Romains, ces modèles sur qui on a les yeux constamment fixés, ces prototypes de la gran-

Digitized by Google

deur et de la sagesse; ne procédaient pas autrement. Il importe d'évoquer le souvenir de leurs dieux « indulgents et sensibles », de leur religion brillante, « ornée de toutes les cérémonies qui frappent les sens, des fictions les plus riantes, des illusions les plus douces », de couvrir « d'une impérissable splendeur tout ce qui aura été grand, utile, républicain et généreux ».

Deux traits marquent ces sinistres « barbouilleurs de lois », ces abominables Messies d'une religion civile.

C'est l'heure où les têtes tombent continuellement sous le couperet de la guillotine. A lire les discours des buveurs de sang, on se croirait en pleine idylle. Ils sont sensibles, ils sont tendres, ils sont bons, ils sont purs. Leurs yeux se mouillent facilement de larmes délicieuses. La vue d'un cyprès, d'une touffe de gazon, suffit à les émouvoir. Le spectacle de la nature les touche. La moindre fleurette avive un enthousiasme mêlé d'adoration et d'extase.

Ils sont sensibles et ils sont vertueux. « Jamais époque ne commit plus de crimes, dit M. Sicard, et ne parla plus souvent de vertu ». Dans ce langage emphatique alors à la mode, Grégoire s'écriait : « La probité, la vertu, sont à l'ordre du jour, et cet ordre du jour doit être éternel ». Saint-Just — un homme très vertueux, comme on sait, — proposa d'établir par décret la pratique de la vertu : à cette fin il émit le projet de créer six millions de magistrats chargés de donner l'exemple de toutes les vertus. Ah! Sherlok avait raison de citer, au conseil des Cinq-Cents, le mot de Montaigne : « Nous savons décliner vertu si nous ne savons l'aimer ».

Vertueux et tendres, ils légifèrent avec une confiance robuste et niaise.

D'abord ils instituent des fêtes politiques pour « consacrer les époques immortelles où les différentes tyrannies se sont écroulées devant le souffle national et les grands pas de la raison qui franchissent l'Europe et vont frapper les bornes du monde ». La fête de la fondation de la République, en particulier, sera « la fête de toutes les vertus ». Le drame de la Révolution est fertile en changements à

Digitized by Google

vue ; aussi la liste de ces solennités se modifie-t-elle fréquemment. Les Girondins ont fêté, au 21 janvier, le supplice de Louis XVI, et voilà que, au 31 mai, on fête leur proscription sur l'instigation de Robespierre, dont on célèbrera bientôt, au 9 thermidor, la fin tragique, sous le nom de fête de la Liberté.

Les fêtes civiles, qui ont pour but l'apothéose de la *sainte* agriculture et la glorification des différents âges et circonstances notables de la vie, enfance, jeunesse, vieillesse, etc., ne tardent pas à être l'objet d'un discrédit absolu.

On peut en dire autant de ces fêtes morales qui, dans la pensée des législateurs, doivent emprunter leurs noms « des vertus les plus utiles à l'homme », et qui aboutissent de chute en chute à la fête de la Raison, avec ce fou de Chaumette pour pontife, et pour divinité une courtisane. « La raison, tant acclamée depuis quatre ans, dit M. Sicard, la raison au nom de laquelle et par laquelle on avait fait table rase du passé, la raison avait pris chair et s'était faite déesse » !

Quant aux solennités religieuses, le résultat n'est pas moins piètre.

Voici d'abord la religion fondée par Robespierre. Elle a ses dogmes : l'existence de l'Etre suprême, que l'on tend à laisser absorber par la nature, et l'immortalité de l'âme, — ses devoirs envers l'Etre suprême : un respect et un amour creux et imprécis, — ses prêtres : les officiers municipaux et les vieillards (prêtre ne veut-il pas dire vieillard ?) — son décadi, qui vise à remplacer le dimanche et n'y réussit pas. Ce jour-là, il est défendu de travailler. Au sujet du repos du décadi le Directoire tient bureau de casuistique ; le ministre de la police Duval discute si, en temps de semailles, un cultivateur peut labourer le décadi et si, dans ce cas, la plantation du colza est assimilable à une opération de semailles. Enfin, pour finir, cette religion a ses saints, dont le plus illustre est Marat : on invoque le sacré-cœur de Marat !

Les théophilanthropes, eux, plaquent sur la religion chrétienne les pratiques d'une religion purement civile. Ils

Digitized by Google

renoncent à enregistrer l'enfant à sa naissance « comme un ballot à la douane » ; ils baptisent, ils catéchisent, ils ont une fête qui correspond à la première communion, ils bénissent les mariages, ils ont des cérémonies funéraires. Nos députés socialistes de l'an de grâce 1895 et les conseillers municipaux de Saint-Denis ont le droit de les honorer comme leurs précurseurs. La Révellière-Lepeaux qui les protégeait ayant lu à l'Institut, en 1797, un mémoire sur la théophilantropie, Talleyrand lui dit : « Je n'ai qu'une observation à vous faire. Jésus-Christ, pour fonder sa religion, a été crucifié et est ressuscité. Vous devriez tâcher d'en faire autant ». Le moyen était sûr, mais difficile : La Révellière-Lepeaux n'essaya pas.

Les « civiques pantalonnades », les « misérables pantomimes », comme les appelait l'abbé de Boulogne, tombèrent sous le ridicule. Il circule dans tout cela observe M. Sicard, « un air de bêtise qu'on s'étonne de constater chez des personnages en plusieurs desquels on est moins habitué à voir des sots que des scélérats ».

Du reste l'imbécillité traînait l'immoralité à sa suite. Dans un rapport adressé au conseil général de la Seine le 15 fructidor an VIII, Quatremère de Quinci proclama le besoin « d'effacer au plus tôt toutes les flétrissures de la barbarie, tous ces honteux stigmates des crimes et des malheurs qui accompagnèrent ce long interrègne de la Divinité en France ».

Tant il est vrai qu'on ne peut se passer de religion et que, à renier celle que Jésus-Christ apporta au monde, à vouloir en créer une nouvelle, on sème le grotesque et on moissonne l'odieux !

IV. — En regard des idées religieuses de la Révolution, nous mettrons bientôt celles de l'homme extraordinaire qui la dompta. Pour le moment, arrêtons-nous aux luttes qui conduisirent Napoléon à l'île d'Elbe.

Le deuxième et le troisième volume des *Mémoires* du général de Ségur ne sont pas indignes de leur aîné. Il y a là un souffle épique, des tableaux grandioses, un style sobre, nerveux et d'un puissant relief.

Digitized by Google

Mais que les événements ont changé ! C'en est fini des chevauchées glorieuses à travers l'Europe, des triomphes qui succédaient aux triomphes, du joyeux et inaltérable resplendissement de l'étoile napoléonienne. L'astre est devenu pâle. C'est maintenant la campagne de Russie, c'est non pas le retour des gens de guerre, mais, comme s'exprime le poète, « une procession d'ombres sur le ciel noir », c'est la vaste et morne solitude, c'est le froid et c'est la mort, pendant que se fait

*sans bruit, avec la neige épaisse,*
*Pour cette immense armée un immense linceul.*

Puis c'est l'invasion. Quelques restes de bataillons épars ont reculé lentement parmi ces populations prussiennes tant comprimées, depuis sept ans, par nos victoires. « Nos chefs, Davout surtout, les contenaient de leur attitude fière encore et des regards menaçants que, en passant, ils jetaient sur elles, du haut de notre infortune ». Dès que nous avons été loin, elles se sont soulevées, et voilà que l'Europe fond, à son tour, sur la France.

Elle a une énorme supériorité numérique. Que lui opposerons-nous ?

Le prestige de Napoléon ? Sans doute c'est une force avec laquelle l'ennemi comptera. « On aurait eu honte d'hésiter devant un ordre, même inexécutable, avec un chef qui n'avait trouvé rien d'impossible, » dit Ségur. Tant qu'il est là, tant qu'on est sous le feu de son regard, on est électrisé, prêt à toutes les ardeurs, à tous les sacrifices. A distance, il en va autrement ; les efforts que l'on tente sont trop souvent désespérés.

L'armée française ? Elle est mutilée, impropre à la défensive dont elle n'a pas l'expérience, désorganisée. Excès de guerre, dit Ségur, « au lieu de former, gâte ; elle endurcit, elle blase, et, soit fatigue, soit égoïsme, on s'y habitue à négliger ces ménagements, ces soins si indispensables à la conservation des hommes et des chevaux qu'on ne retrouve plus ensuite dans l'occasion ». Des recrues viennent d'arriver ; mais ce sont des adolescents, mal habillés, sans instruction militaire. Tel régiment, le 113e, par exemple,



Digitized by Google

était composé de conscrits tout neufs. « Leur uniforme entier ne consistait qu'en une capote grise et un bonnet de police d'une forme féminine, d'où vint qu'on appela ces pauvres enfants *les Marie-Louise*. Ils étaient à peine commandés et encadrés. Quand le maréchal parcourut leur ligne, voyant la plupart des pelotons sans officiers, il demanda à l'un d'eux où donc était son lieutenant. « Notre lieutenant ? répondit une voix grêle, mais nous n'en avons jamais eu. — Et le sergent ? reprit le maréchal. — Pas davantage, repartit la même voix; mais c'est égal, ne craignez rien, nous sommes bons là ». Comme alors il leur montrait l'ennemi, en leur recommandant de bien ajuster, l'un d'eux ajouta qu'il tirerait bien, mais « qu'il n'était pas sûr de pouvoir recharger son arme » ! Ils tirent bien, comme ils l'ont promis, ils se battent vaillamment, mais les fatigues, les privations, les marches nocturnes, les misères du campement les décontenancent vite. La mort les fauche par milliers, douloureux « éphémères du drapeau, n'y apparaissant la veille que pour y être sacrifiés le lendemain. Cela remuait les plus fermes âmes, celle de Drouot lui-même. D'où vint son exclamation quand, les voyant si jeunes, si frêles, à demi vêtus, un contre quatre, sachant à peine se servir de leurs armes, en défendant Clacy, et tombant en foule, il s'écria que c'était le *massacre des Innocents* renouvelé ».

Malgré l'exiguïté de ses ressources, Napoléon tient tête à l'Europe entière. Pour l'abattre, trois ans, huit guerres simultanées et vingt batailles qu'il gagna pour la plupart, suffisent à peine. Car, dit énergiquement Ségur, « s'il succomba, ce fut à force de vaincre ». Chaque victoire trouait les rangs de ses soldats déjà trop éclaircis.

Peu à peu s'évanouirent les espoirs suprêmes. Quand l'évidence de l'irrémédiable désastre éclata aux yeux de l'empereur, il eut la faiblesse de chercher dans la mort volontaire un refuge contre la loi du vainqueur. A Arcis-sur-Aube, il poussa son cheval sur un obus qui tombait devant lui; les éclats ne blessèrent que le cheval. A Fontainebleau, il avala du poison que, depuis sa campagne de Madrid, il

Digitized by Google

portait dans un sachet suspendu à son cou : le poison, avec le temps, s'était évaporé, et Napoléon eut à se plaindre de ce que « tout, jusqu'à la mort, l'eût trahi ». Il dut passer par les conditions des alliés. Il signa son abdication. « On comprit que, se résignant à de nouvelles destinées, il s'abandonnait à la Providence ».

V. — Ségur nous entretenait des batailles de Napoléon ; M. de Broc nous parle de *La vie en France sous le premier empire*. Formation du nouveau régime, réorganisation de la société, action du gouvernement, esprit public, liberté religieuse, police, journaux, livres, salons, luxe, théâtre, tels sont les points qu'il examine.

Son œuvre est aimable, d'une lecture facile : c'est une sorte de marqueterie ingénieuse, de mosaïque attrayante, formée de morceaux choisis un peu partout et réunis habilement.

Le chapitre qui traite de la religion est celui qui intéresse le plus.

Comment se fait-il, à cette heure où la littérature napoléonienne pullule, que nul n'ait songé à écrire un *Napoléon religieux ?* Il y a là un thème digne de tenter un historien et un psychologue. Sur le christianisme de Napoléon il s'en faut que tout soit dit.

Quelle était, au juste, sa pensée intime en matière religieuse ? Certainement, il n'était pas athée ; il se moquait des esprits forts qui ne veulent pas admettre l'existence de Dieu, il avait contre eux des mots à l'emporte-pièce. Etait-il pur déiste ? Cette parole que le *Mémorial* lui attribue : « Toutes nos religions sont évidemment les enfants des hommes, » exprime-t-elle le sentiment habituel de l'empereur ? Né et élevé dans la religion catholique, étendait-il à elle l'indifférence qu'il avait pour les autres cultes ?

A première vue, on inclinerait à le croire. Les textes allégués par M. de Broc sont explicites. On pourrait en fournir d'aussi clairs ou d'une brutalité d'affirmation encore plus tranchante. Une brochure anonyme, conservée à la Biblio-

Digitized by Google

thèque nationale, contient un discours adressé par Bonaparte aux théophilanthropes. « Citoyens, leur disait-il, en vain la philosophie s'efforce-t-elle à vous dénigrer, à vous ridiculiser, à vous peindre comme voulant remplacer une religion respectable, mais qui, au fond, n'a dominé jusqu'ici sur le cœur des faibles mortels que par l'astuce, le mensonge et la terreur... Gloire et prospérité à la République, réunion de tous les peuples, paix éternelle avec le monde entier, tel doit être le vœu unanime des théophilanthropes, de qui je partagerai toujours les principes » (1). Parmi les invectives qu'il lançait, en 1810, contre le clergé de l'église wallonne, il s'écriait : « Je n'ai point de meilleurs sujets que les protestants... Si je n'avais pas trouvé dans la doctrine de Bossuet, dans les maximes de l'Eglise gallicane, des principes analogues aux aryens (*sic*), si le Concordat n'avait pas été accepté, je me serais fait protestant, et trente millions de Français eussent suivi mon exemple le lendemain » (2).

Cela est net. Mais, quand on songe à tant d'aveux en faveur du catholicisme, quand on se rappelle ses premières années dans un milieu de dévotion tout italienne, quand on sait combien profonde fut l'empreinte de l'éducation familiale, quand on se souvient du tour vaguement mystique parfois de son imagination, et, par exemple, du retentissement que le son des cloches avait jusqu'au plus intime de son être, quand on étudie son attitude aux rares moments où son orgueil se taisait, quand on recueille les témoignages de ceux qui assistèrent au déclin de cette vie prodigieuse, on demeure perplexe, et on se demande s'il était aussi éloigné de l'adhésion à la divinité du christianisme qu'il le prétendait, si ses dénégations n'étaient pas un masque dont il jugeait à propos de se couvrir le visage, si la foi de son baptême lui était devenue une étrangère ou si elle restait comme un remords.

(1) Cité par M. Jules Simon dans *Journal des Savants*, avril 1895, pp. 237-238.

(2) Voir un document publié par le *Journal des Débats* rose, n° du 5 mai 1895.

Digitized by Google

En attendant que ce problème soit résolu, les lignes importantes de sa conduite extérieure vis-à-vis de la religion catholique sont à l'abri de l'incertitude.

Napoléon eut la très grande gloire d'établir la paix religieuse. Il sera beaucoup pardonné à l'auteur du Concordat. Au souvenir de cet « acte chrétien et héroïquement sauveur », le magnanime Pie VII oubliait les torts du captif de Sainte-Hélène et sollicitait l'allègement de ses souffrances. Comme Pie VII, les catholiques seront reconnaissants.

Mais, s'il restaura le catholicisme, Napoléon s'efforça d'en faire un *instrumentum regni*. Avec sa sûreté de coup-d'œil, il voit que sans religion l'ordre social ne peut tenir debout : seulement, il exige que la religion lui soit subordonnée, asservie, qu'elle sacrifie les intérêts éternels à la cause de l'empire. Les résistances l'irritent. Il brise comme verre ce qui lui résiste. Il multiplie les entraves. Sa main de fer pèse lourdement sur l'Eglise catholique.

C'est ainsi qu'il se réserve le droit de limiter le nombre des ordinations; pendant toute la durée de son règne il n'autorisera que six mille ordinations, moins du tiers du strict nécessaire. Les mandements épiscopaux sont soumis à la censure gouvernementale; au besoin, les bureaux de Paris tracent les canevas que les évêques amplifieront. Les curés sont contraints d'enseigner un catéchisme où se lisent ces mots : « Honorer et servir notre empereur, c'est honorer et servir Dieu lui-même. — Que doit-on penser de ceux qui manqueraient à leurs devoirs envers notre empereur ? — Selon l'apôtre S. Paul, ils résisteraient à l'ordre établi de Dieu même et se rendraient dignes de la damnation éternelle ». La liberté de la chaire est abolie. Les petits séminaires sont fermés : Fontanes réussit péniblement à en sauver quarante et un. Les évêques, les prêtres qui ne plaisent pas sont obligés de démissionner, mis en prison. Pour un propos douteux, pour un soupçon de froideur, pour un rien, ils entendent sortir de la bouche de Napoléon d'amers reproches, des insultes de portefaix. « Je suis très mécontent de vous, dit-il à l'évêque de Séez, le 1er juin 1811. Misérable !... Rien ne vous corrige. Vous êtes un mauvais

Digitized by Google

sujet; donnez votre démission sur l'heure ». En 1810, quand il apostrophe, à Bréda, le clergé wallon, il rage, il écume : « Imbéciles!... Imbéciles que vous êtes!... Ignorants que vous êtes!... Ignorants! Vous ne voulez pas prier pour votre souverain?... Si vous persistez dans de telles maximes, vous serez malheureux ici-bas et damnés dans l'autre monde..... C'est moi qui fais les évêques. ... Qui est-ce qui a donné le droit à un pape d'excommunier un souverain?... C'est Dieu qui m'a placé sur mon trône, et vous, vermisseaux de terre, voudriez vous y opposer..... Ignorants, imbéciles!... Ces imbéciles » (1).

Il n'est pas de vexations, d'abus de pouvoir, de menaces et de violences devant lesquelles Napoléon recule. L'orgueil atteint son paroxysme. Tout doit plier sous lui. Le grand homme se croit presque l'égal de Dieu. Il oublie que Dieu est le maître, et il ne se doute point que l'échafaudage géant de puissance qu'il rêve d'élever jusqu'au ciel va s'écrouler avec un épouvantable fracas.

VI. — C'est de l'un des plus dramatiques épisodes de la persécution antireligieuse sous le premier empire que M. Geoffroy de Grandmaison vient de publier le récit documenté et vivant.

Napoléon était au faîte de la gloire. Voulant que son œuvre lui survécût, il songea à répudier sa femme Joséphine de Beauharnais, qui ne lui avait point donné d'enfant, et à contracter une alliance nouvelle qui assurât un héritier à son trône. Or, quoique tardif, puisqu'il n'avait été contracté que le 1er décembre 1804, à la veille du couronnement, le mariage de Napoléon et de Joséphine était valide. L'empereur, qui se croyait au-dessus des lois communes, pensa d'abord qu'en sa faveur l'Eglise n'hésiterait pas à prononcer le divorce. Il comprit bientôt que son espoir était chimérique. La difficulté ne pouvait se trancher directement : Napoléon résolut de la tourner. Il prétexta que son union avec Joséphine était nulle et demanda qu'elle fût

(1) Ap. *Journal des Débats, ubi supra.*

Digitized by Google

reconnue comme telle. La cause ressortissait au tribunal du Pape, et Pie VII était prisonnier de par la volonté impériale : Napoléon n'eut garde de la lui déférer. Il s'adressa à l'officialité diocésaine. Celle-ci, déclarée compétente par le Comité ecclésiastique, accepta de s'en occuper, à contre-cœur sans doute, mais elle accepta. A cette première faiblesse elle en joignit une seconde : le 9 février 1810, elle conclut à l'invalidité du mariage, pour avoir été célébré sans la présence du curé de la paroisse et des témoins requis par le Concile de Trente. Le motif était futile : le cardinal Fesch, qui avait accordé la bénédiction nuptiale aux époux, avait reçu pleins pouvoirs du Pape. Aussi l'officialité métropolitaine, appelée à connaître à son tour de cette affaire et non moins timide, s'appuya-t-elle sur une autre base pour reconnaître nul le mariage; elle argua du non-consentement des époux. C'était puéril, et il fallait une dose de naïveté ou de..... peur extraordinaire pour se payer d'un pareil argument. Le consentement de Joséphine était certain. Quant à celui de Napoléon, comment le suspecter? L'abbé de Rudemare, promoteur de l'officialité diocésaine, a dit justement : « On faisait valoir en faveur d'un homme qui nous faisait tous trembler un moyen de nullité qui ne fut jamais invoqué utilement que pour un mineur surpris et violenté ».

La conclusion que M. Welschinger a développée dans son beau volume sur *Le divorce de Napoléon*, et que M. de Grandmaison adopte, s'impose manifestement : le premier mariage de Napoléon était régulier, la sentence des deux officialités fut sans valeur, et l'union avec Marie-Louise illégitime (1).

Napoléon triomphait. Libre du côté de Joséphine, il dirigea ses regards vers l'Autriche et demanda la main de la fille de François Ier. Elle lui fut promise. Le petit Corse

(1) D'un mémoire lu, le 4 mars 1894, par M. Colmet de Santerre, doyen de la Faculté de droit de Paris, à l'Académie des sciences morales et politiques, et dont M. de Grandmaison donne des fragments, il résulte que, au point de vue exclusivement juridique, le divorce de Napoléon fut également nul.

Digitized by Google

devenait l'allié de cette fastueuse maison autrichienne qui avait accumulé toutes les illustrations. Naturellement il résolut de rendre les solennités du mariage aussi éblouissantes que possible.

En même temps qu'il avait relégué Pie VII à Savone, Napoléon avait ordonné aux cardinaux de se fixer à Paris. C'étaient des satellites dont l'astre souverain ne dédaignait pas de s'entourer, et dont il voulait que l'éclat servît à rehausser sa propre splendeur. Il les convia aux fêtes.

Les cardinaux se réunirent pour en conférer. Devaient-ils accepter l'invitation? Pouvaient-ils le faire sans que leur assistance parût sanctionner un divorce qui leur était odieux? Quatorze cardinaux sur vingt-sept jugèrent que oui. Treize furent d'un autre avis et surtout d'un autre courage. Ils décidèrent d'affronter le courroux de l'homme terrible et d'accomplir leur devoir en s'abstenant.

On voudrait rencontrer dans les rangs des princes de l'Eglise et du sacerdoce français l'unanimité de la bravoure et du dévouement absolu à la cause de la justice. Du moins, s'il en est qui ont failli, convient-il de dire que le clergé catholique, « par son chef, le pape Pie VII, et par la majorité de ses prêtres », donna un exemple de résistance « que n'ont offert, à cette époque, aucun des grands Corps constitués, ni le Corps législatif, ni le Sénat, ni le Conseil d'Etat » (1).

Averti des projets des treize cardinaux, Napoléon s'écria fièrement : « Ils n'oseront pas ». L'empereur se trompait.

Le 2 mai, à Notre-Dame, s'entassaient les écuyers, les chambellans, les sénateurs, les ministres, les maréchaux, les rois et les reines. Seize cardinaux manquaient à la cérémonie. Trois avaient assigné pour excuse la maladie et l'âge. Les autres n'avaient rien fait pour se disculper. C'étaient les cardinaux Mattei, Pignatelli, Scotti, della Somaglia, Consalvi, Brancadoro, Saluzzo, Galeffi, Litta, Ruffo-Scilla, Oppizoni, Gabrielli et di Pietro. Les sièges qui leur avaient été réservés à la droite de l'autel, en demeurant inoccupés, contrastaient avec la presse qu'il y

(1) H. Welschinger, dans *Le Monde*, numéro du 13 mai 1895.

Digitized by Google

avait alentour. « Tout avait disparu aux yeux de Napoléon, écrit l'historien; ces seize fauteuils vides, qu'il n'eût pas voulu voir, retenaient fatalement son regard; sa pensée se concentrait sur cet espace restreint, dont les proportions lui semblaient démesurément grandir. Cette protestation muette était la seule qui se fût encore dressée entre lui et la fortune; il avait reçu le coup en plein cœur, pour mieux dire en plein front : dans l'orgueil ».

Le premier mouvement de Napoléon fut de condamner à la fusillade les cardinaux absents. Il se ravisa. Mais la fougue de sa colère était peu amortie. « Mon intention, manda-t-il au ministre des cultes, Bigot de Préameneu, est de donner à ces individus leur démission et de suspendre le traitement de leurs pensions, en ne les considérant plus comme cardinaux ». Leur couper les vivres, il le pouvait; faire et défaire les cardinaux, il oubliait qu'il ne le pouvait pas.

La Majesté, qui se vantait de tenir « le glaive de la loi pour frapper les mauvais prêtres et les traîtres à l'Etat », commença par leur interdire le port des insignes cardinalices, soutane, chapeau, barrette et bas rouges; de là le nom de *cardinaux noirs*, sous lequel on prit l'habitude de les désigner. Puis, leurs biens furent mis sous séquestre. Finalement, un arrêté de police, exécutable dans les vingt-quatre heures, les dispersa dans l'Est de la France, où les attendait un internement étroit.

M. de Grandmaison les suit dans ce douloureux exode. Sur leur séjour à Réthel, à Mézières, à Reims, à Sedan et à Charleville, à Saint-Quentin, à Montbard, à Saulieu et à Semur, sur l'accueil qui leur échut, sur les sentiments qui les animaient, il a réuni des renseignements précieux et nouveaux. Les cardinaux noirs restèrent fermes et dignes, et cela simplement, sans morgue, sans récriminations, avec la grandeur paisible du devoir accompli.

Grâce à Dieu, toujours admirable à tirer le bien du mal, cette persécution eut un résultat très beau. Jusque-là ils étaient rares les catholiques qui entrevoyaient la possibilité de résister à l'autocrate omnipotent. Les meilleurs gémissaient dans le secret de leur âme; ils n'allaient pas au delà.

Digitized by Google

Surtout l'idée ne leur était pas venue de se grouper dans une action commune. Cette fois ils s'enhardirent. Une association se forma pour procurer aux victimes les moyens de vivre. Elle ne recula pas devant le péril. Epiée, traquée par la police impériale, elle ne se découragea point. Quelques-uns de ses membres furent arrêtés. Un ouvrier imprimeur eut à répondre d'avoir répandu une prière pour le pape : « Il a la manie très dangereuse d'imprimer les formules de prière qu'il recueille, » ajoutait le rapport de police. Chose triste! le cardinal Maury se fit le dénonciateur des prêtres suspects d'attachement au pape. Il écrivait au ministre de la police générale, le duc de Rovigo : « L'air de Paris ne convient nullement aux ecclésiastiques qu'on soupçonne avec raison de n'être pas sincèrement dévoués à l'empereur ». Menaces, dénonciations, emprisonnement, saisies, rien n'y fit, les braves chrétiens, les nobles femmes qui avaient fondé la *Caisse des Confesseurs de la foi* continuèrent leur œuvre envers et contre tout. M. de Grandmaison retrace avec amour les péripéties de ce premier groupement catholique, où il voit « le point initial des *œuvres* dont notre siècle peut être justement fier. L'apostolat laïque, si légitime, si utile et si fécond, date de ces jours d'alarmes ».

On connaît la fin de cette histoire, les dépits de Napoléon, son impatience et même sa rage de se heurter constamment à ce que Villemain appelle « l'inflexible douceur » de Pie VII, ses menées pour lui extorquer un Concordat préjudiciable à l'Eglise, le retour des cardinaux noirs auprès du Pape, leur opposition à ce projet de Concordat et le coup de tête de l'empereur ordonnant, malgré ses promesses, d'insérer au *Bulletin* et déclarant loi d'empire, sous le titre de Concordat de 1813, des articles qui n'avaient été que la base d'un arrangement futur. Quelle allait être vis-à-vis du Pape et du Sacré Collège la conduite du despote furieux des obstacles qu'on lui opposait? Tout était possible, et il fallait s'attendre à tout.

Mais le colosse à la tête d'or, et aux membres d'argent et de fer, avait des pieds d'argile. Soudain il s'écroula. Et la paix était rendue à l'Eglise. Félix VERNET.

Digitized by Google

# MÉLANGES

## CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DU CHRISTIANISME A LYON

### AVANT CONSTANTIN

C'est en réunissant les inscriptions de Lyon pour les insérer dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, que M. Otto Hirschfeld, le savant épigraphiste allemand, a été amené à étudier l'histoire du christianisme à Lyon avant Constantin; ce sont les principaux résultats de cette étude qu'il a fait connaître dans un travail lu à l'Académie royale des sciences de Berlin, séance de la classe de philosophie et d'histoire du 4 avril dernier. Ce travail, imprimé dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* (1), a été tiré à part et forme une élégante plaquette de 29 pages, sous le titre de : *Zur Geschichte des Christenthums in Lugdunum vor Constantin.*

L'histoire du christianisme à Lyon s'ouvre par la mémorable lettre en langue grecque adressée par les chrétiens de Vienne et de Lyon à leurs frères d'Asie et de Phrygie, lettre conservée par Eusèbe dans son histoire ecclésiastique, et dans laquelle des témoins oculaires racontent la persécution

(1) *Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, t. XIX, 1895, in-8, 29 p.

Digitized by Google

qui eut lieu en l'année 177, sous le règne de l'empereur Marc-Aurèle. Le but de M. Hirschfeld, il nous le dit lui-même, n'a pas été de refaire, après tant d'autres, le récit des actes des martyrs; il a voulu présenter seulement quelques observations.

Et d'abord, bien qu'il n'existe aucun doute sur la ville dans laquelle les martyrs ont souffert et sont morts, comme cependant la lettre ne le dit pas formellement, M. Hirschfeld s'est cru obligé de prouver que cette ville est bien Lyon; mais je n'entrerai pas dans le détail de sa démonstration.

Une question plus difficile à résoudre est celle de l'endroit de Lyon où se passèrent les faits racontés par la lettre. Sur ce point il y a plusieurs opinions.

Les interrogatoires eurent lieu publiquement au *Forum*, c'est-à-dire au sommet de la colline de Fourvière (*Forum vetus*). Mais où se trouvait l'amphithéâtre dans lequel un grand nombre de martyrs furent livrés aux bêtes ? D'après M. Hirschfeld, la question a été résolue par la découverte faite, en 1887, de cet amphithéâtre un peu à l'ouest de Notre-Dame de Fourvière, à l'angle des rues Cléberg et du Juge-de-Paix, dans la propriété de M. Lafon.

Il y avait bien un second amphithéâtre, découvert, il y a quelques dizaines d'années, à la place de l'ancien Jardin des Plantes, près du quartier des Terreaux, sur la colline de Saint-Sébastien, et qui contenait le célèbre autel élevé à Rome et à Auguste. Mais, dit M. Hirschfeld, cet endroit était situé hors du territoire de Lyon, sur le *Pagus condate*, et soumis, non pas aux autorités de la colonie, c'est-à-dire de Lyon, mais au *magister pagi*. Il serait très invraisemblable, ajoute-t-il, qu'on eût voulu accomplir ces exécutions qui font frissonner (*diese grausigen Hinrichtungen*) dans des lieux consacrés exclusivement à l'empereur. D'après lui, l'interrogatoire et la mise à mort eurent lieu évidemment (*offenbar*) dans la ville même, en présence des autorités de la colonie, des duumvirs et autres fonctionnaires, avec intervention du lieutenant de l'empereur et de ses soldats. C'est pourquoi M. Hirschfeld adopte l'opinion

Digitized by Google

de ceux qui pensent que les chrétiens furent martyrisés dans l'amphithéâtre de la colonie, celui de Fourvière.

On objectera peut-être que les empereurs romains se plaisaient quelquefois aux exécutions qui font frissonner. Quant aux arguments tirés de la juridiction, l'auteur de la nouvelle histoire de Lyon, M. Steyert, y a répondu d'avance de la manière suivante (p. 413, 414) : « On a dit que juridiquement les martyrs ont dû être exécutés dans l'amphithéâtre colonial. C'est tout le contraire. Ils n'étaient pas justiciables de la colonie. Ils ont été condamnés, non pas même par le gouverneur, mais par l'empereur. Ils ne purent juridiquement être suppliciés que dans l'amphithéâtre des trois Gaules, où régnait la majesté du prince divinisé. »

Une question non moins importante est celle du nombre des martyrs. Eusèbe, dans son Histoire ecclésiastique, ne donne le nom que de dix martyrs, qui sont : l'évêque saint Pothin ; Sanctus, diacre de Vienne ; Alcibiades ; le médecin Alexandre, de Phrygie ; le citoyen romain Attale de Pergame ; Maturus, Ponticus, Vettius Epagathus, une femme nommée Biblias ou Byblis, et une esclave, Blandine, l'héroïque esclave (*heroische Sclavin*). Pour les autres, Eusèbe renvoie à son martyrologe, où il donne la liste complète de ceux qui sont morts et de ceux qui ont été épargnés. Cet écrit ne nous étant malheureusement pas parvenu, M. Hirschfeld, à l'aide d'autres martyrologes, nous donne une liste raisonnée de quarante-huit noms, et il nous fait à ce sujet plusieurs remarques intéressantes ; ainsi la liste contient plus de noms de femmes que de noms d'hommes ; la plupart des noms sont grecs, ce qui confirme l'origine grecque et orientale de la communauté chrétienne de Lyon et la persistance des éléments grecs dans cette communauté. Cependant la liste prouve aussi que la nouvelle foi comptait de nombreux adeptes dans la population romaine. D'après un auteur anglais, M. Robinson, les citations bibliques qui se trouvent dans la lettre des fidèles prouveraient que le latin était déjà, pour la communauté chrétienne de Lyon, la langue liturgique. M. Hirschfeld

Digitized by Google

n'est pas de cet avis. Enfin, la liste ne contient aucun nom celtique ou gaulois ; les noms celtiques sont rares, d'ailleurs, dans les inscriptions de Lyon.

La plupart des martyrs chrétiens appartenaient aux basses classes de la société, même à celle des esclaves ; il n'est donc pas surprenant qu'on n'en retrouve pas les noms dans les inscriptions de la fin du second siècle. Le seul qui soit formellement indiqué comme citoyen est Attale de Pergame. On admet que Vettius Epagathus l'était aussi, de même que plusieurs autres qui, au lieu d'être livrés aux bêtes, furent décapités.

Le nom d'Attale, qui est rare en Occident, se retrouve dans l'inscription d'un potier, découverte sur le territoire de Vienne. Quant à Vettius Epagathus, que Grégoire de Tours mentionne comme étant un ancêtre du sénateur Léocadius de Bourges, il devait appartenir à la gens Vettia dont on retrouve le nom dans une inscription de Lyon et dans plusieurs inscriptions de la Narbonnaise sur le territoire de Vienne.

M. Alphonse de Boissieu a cru découvrir des traces du christianisme à Lyon dès le premier siècle. Il regarde, en effet, comme étant chrétienne l'inscription funéraire d'un agent des monnaies impériales, esclave de l'empereur Tibère, et de sa femme. Si cela était, Lyon posséderait la plus ancienne des inscriptions chrétiennes, car cette inscription, par cette raison qu'elle comprend le nom complet de Tibère, *Tiberius Cæsar Augustus*, a dû être gravée du vivant même de Tibère et au plus tard peu de temps après la mort de Jésus-Christ, et non seulement, comme le croit M. de Boissieu, au temps de Claude ou de Néron.

Les raisons pour lesquelles M. de Boissieu y voit une inscription chrétienne paraissent tout à fait insuffisantes à M. Hirschfeld. La formule *hic adquiescit*, que M. de Boissieu reproduit comme chrétienne, se retrouve, en effet, dans des inscriptions païennes. M. Hirschfeld en cite plusieurs exemples en note, et fait observer que M. Le Blant n'a pas admis cette inscription dans son recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule.

Digitized by Google

Sous saint Irénée, successeur de saint Pothin, le christianisme prit un puissant essor à Lyon; M. Hirschfeld croit néanmoins que Grégoire de Tours exagère lorsqu'il affirme que toute la ville était alors chrétienne.

Saint Irénée exerça son activité, non seulement à Lyon, mais encore à Besançon et à Valence. Ce fut pendant son épiscopat que Ferreolus et Ferrucius répandirent le christianisme dans la première de ces villes; cela résulterait d'une inscription qui, d'après la forme des lettres, remonterait au commencement du troisième siècle. C'est celle d'une femme qui, épousée vierge par le centurion Marius Vitalis, avait vécu avec lui trente-six ans sans mériter le moindre reproche. Les expressions *Virginia*, *hic condita*, *inculpata marito*, *solo contenta marito*, et un rameau de palmes prouveraient qu'il s'agit d'un tombeau chrétien.

Quant à Valence, il semble surprenant au premier abord que le christianisme y ait été introduit par des missionnaires venus de Lyon, Félix, Fortunatus et Achilleus, au lieu de l'être par des missionnaires venus de la Narbonnaise, car Valence dépendait de cette province et se trouvait sur le chemin qu'aurait suivi le christianisme en remontant la vallée du Rhône. Mais on a répondu à ces objections qu'il existait de nombreuses relations entre Lyon et Valence, et qu'il serait même possible que Valence et son territoire eussent formé alors une enclave et que cette enclave eût été jointe à Lyon par une faveur spéciale accordée par l'empereur Claude à la ville dans laquelle il était né.

A l'appui de cette supposition on cite, parmi les inscriptions, au nombre de quarante environ, trouvées à Valence: 1° une inscription, datant du premier et au plus tard du second siècle, d'un décurion de Lyon qui, mort pendant une mission à Rome, aurait été ramené chez lui à Valence; 2° une autre, du commencement du troisième siècle, d'un citoyen de Lyon qui était sévir à Valence. On ajoute même une troisième inscription, trouvée sur un taurobole découvert à Tain, petite ville située non loin de Valence et peut-être sur son territoire, et relatant un sacrifice fait en faveur de Lyon.

Digitized by Google

Le temps de l'épiscopat de saint Irénée et de ses successeurs aurait été pour le christianisme une époque de développement pacifique, et, d'après M. Hirschfeld, la tradition du martyre de saint Irénée sous Septime Sévère et de ses compagnons, dont le nombre, de 6 ou 7 donné d'abord, s'est élevé pendant le moyen âge à 19.000, reposerait sur une légende inventée pour donner au plus illustre des évêques de Lyon l'auréole du martyre. Le massacre, sous le règne de Caracalla, des missionnaires envoyés à Valence, Besançon, Dijon et Autun, ne serait pas non plus un fait historique (1).

On a aussi pensé que la persécution des chrétiens sous le règne de l'empereur Décius n'était pas certaine. M. Hirschfeld est d'un avis contraire. Il est question de cette persécution dans une inscription vue en l'année 1500 par Jucundus, mais malheureusement perdue depuis. Il y est parlé d'un *Julius Felicius Romanus libellicus*. On pensa alors que ce mot *libellicus* était un surnom du défunt; mais il résulte de découvertes récemment faites en Egypte, que le *libellicus* était un fonctionnaire. Décius avait fait rédiger un formulaire de la déclaration que les habitants de l'empire devaient faire qu'ils avaient sacrifiés aux dieux de Rome et mangé de la viande des victimes. Ces déclarations appelées *libelli*, devaient être attestées par le fonctionnaire

(1) Y eut-il une persécution des chrétiens sous Caracalla? On sait que cet empereur s'appelait Marcus Aurelius Antoninus, et que Caracalla était son surnom. Profitant de l'analogie qui existe entre les noms d'Aurèle et d'Aurélien, sous le règne duquel les actes de sain Bénigne, apôtre de la Bourgogne, disent que fut martyrisé ce disciple de saint Polycarpe, l'auteur des actes des saints Jumeaux de Langres, qui vivait aux VI^e^ et VII^e^ siècles, affirme que saint Bénigne mourut sous Caracalla et cette opinion fut adoptée par le rédacteur des actes de saint Andoche, par celui des actes de saint Andéol, enfin par un ancien martyrologe de Langres, qui inscrivit à côté de ces mots *tempore Aureliani* ceux-ci : *Id est Caracallæ;* mais il était difficile de concilier ce sentiment avec un passage de Tertullien qui, parlant de Caracalla, dit: « Il s'est souvenu toute sa vie du lait chrétien dont il avait été nourri dans son enfance. » (*ad Scapulam*, c. IV), et avec l'assertion de Sulpice Sévère, d'après laquelle le règne du prédécesseur de Caracalla fut suivi de trente-huit ans de paix (*Hist. sacra*, II).

N. D. L. R.

Digitized by Google

appelé *libellicus*. De plus l'inscription en question peut, d'après sa composition, être datée du milieu du troisième siècle, et on sait que saint Cyprien, élu évêque de Carthage en 248, appelait *libellatici* les chrétiens peu zélés qui obtenaient à prix d'argent, du magistrat, de faux certificats constatant qu'ils avaient sacrifié aux idoles. Le fait de la persécution de Décius en 250 doit donc être admis.

Il n'y a d'ailleurs rien d'étonnant à ce qu'on n'ait pas découvert des marques certaines de christianisme dans des inscriptions placées sur des tombeaux renfermant des chrétiens. Ce défaut de marques s'explique facilement si l'on réfléchit que dans une ville cosmopolite comme Lyon, qui était le centre du culte de l'empereur dans tout le nord de l'empire, la police romaine devait surveiller avec un soin jaloux les religions hostiles à ce culte. C'est ce qui explique aussi pourquoi on n'a pas non plus trouvé jusqu'à présent d'inscriptions juives.

Les langues étrangères semblent être également proscrites des inscriptions, car, bien qu'il y eût à Lyon un grand nombre de Grecs, on n'a encore découvert qu'une seule inscription en langue grecque (elle est du troisième siècle), et encore se termine-t-elle par la formule latine *et sub ascia dedicaverunt*.

Les chrétiens auraient-ils eu à Lyon quelque cimetière caché? M. Hirschfeld ne le croit pas. Les autorités romaines, toujours vigilantes, l'auraient découvert. Les chrétiens attachaient une grande importance à l'ensevelissement des corps, surtout des corps des martyrs. C'est pour s'opposer à tout ce qui aurait pu donner lieu à l'établissement d'un culte nouveau, non moins que pour rendre, croyait-on, leur résurrection impossible, que les corps des martyrs de 177 furent brûlés et leurs cendres jetées dans le Rhône.

Les chrétiens ne brûlaient pas les corps; les juifs et les païens de l'Orient ne les brûlaient pas non plus; mais la présence d'un cippe sur un tombeau ne prouve pas que le corps ait été incinéré. Le cippe n'annonce l'incinération que lorsqu'il s'y trouve une place réservée pour mettre l'urne renfermant les cendres. Il en est de même de la hache



Digitized by Google

représentée sur un tombeau avec la formule *ponendum curavit et sub ascia dedicavit :* elle n'est pas un indice certain de paganisme.

M. Hirschfeld fait observer que les inscriptions funéraires de Lyon prennent, à partir de la moitié du troisième siècle, un caractère particulier et moderne (*modernen Charakter*) ; elles deviennent prolixes, indiquent de petits faits relatifs à la vie et au genre de mort du défunt, et sont ornées de fleurs de rhétorique sentimentale (*sentimentalen Flœskeln*) tout à fait étrangères aux anciennes inscriptions. Il pense que ces changements annoncent la disparition de l'antique goût païen, et pourraient bien être attribués au christianisme.

M. Hirschfeld consacre les six dernières pages de sa brochure aux découvertes faites dans le quartier de Trion en 1885-1886. Trouve-t-on dans les nouvelles inscriptions mises au jour des traces de christianisme? M. Hirschfeld le croit. Il s'appuie sur les formules *salvi eatis, salvi redeatis, bonis bene,* avec des palmes aux angles, contenues dans l'inscription placée sur le sarcophage de *Sertoria Festa* qui, originaire de Rome, mourut à Lyon sous le règne de Caracalla; il pense que, malgré la formule du commencement *Dis manibus et quieti æternæ* et la hache représentée sur le sarcophage, la défunte appartenait à la religion chrétienne.

L'inscription placée sur le tombeau cippe de *Pontia Martina*, née dans la Narbonnaise, affranchie et femme de Gemellus, vétéran de la première légion de Germanie, offre le même caractère. Après la formule *Dis manibus et memoriæ æternæ* se trouvent ces mots : *Have Dulciti, Gaudentius te salutat. Bonis bene* (adieu Dulcitius, Gaudentius te salue. Bien advienne aux bons). D'après M. Hirschfeld, le nom de *Gaudentius* que prend l'époux et le nom masculin de Dulcitius qu'il donne à sa femme, sont des termes d'amitié qu'employaient seulement des époux chrétiens. M. Allmer est d'ailleurs du même avis (p. 129-133).

On cite encore un tombeau qui renfermait un païen et un chrétien. Une première inscription nous apprend qu'il

Digitized by Google

a été élevé à *Q. Sosius Antoninus* par sa mère, et l'urne jointe au cippe prouve que le défunt a été incinéré et par conséquent n'était pas chrétien. Mais, plus tard, la mère a ajouté pour son gendre, *Aurelius Julius,* une autre inscription dont les palmes annoncent que ce gendre était chrétien.

Si l'on ne trouve pas plus d'indices de christianisme dans les inscriptions tumulaires, c'est qu'il y avait pour les survivants un grand danger à confesser publiquement, même dans les temps paisibles, le christianisme du défunt. Dans des lieux notoirement peuplés de chrétiens, on trouve peu de tombeaux dont les inscriptions prouvent le christianisme du défunt. Beaucoup de chrétiens ont même été enterrés avec des païens au troisième siècle et bien plus tard, et, dans ce cas, les inscriptions des chrétiens diffèrent peu de celles des païens. M. Hirschfeld cite comme exemple ce qui se serait passé dans le cimetière de Clusium et en Egypte. Saint Cyprien reprochait du reste à l'évêque Martial cette communauté de sépulture.

Telles sont les principales observations faites par M. Hirschfeld sur l'histoire du christianisme à Lyon. Malgré la découverte de l'amphithéâtre de Fourvière, la question du lieu où les chrétiens furent livrés aux bêtes n'est peut-être pas encore résolue. La tentative de M. de Boissieu pour trouver une inscription chrétienne du premier siècle semble devoir être abandonnée. La persécution de Décius se trouve confirmée par une découverte inattendue. Quant au martyre de saint Irénée, s'il a pour lui la tradition, il ne peut pas encore s'appuyer sur des inscriptions. Cette absence d'inscriptions ne prouve rien, d'ailleurs, contre la tradition ; elle s'explique par l'intolérance de la religion romaine à l'égard du christianisme. Souhaitons seulement de nouvelles découvertes, car l'épigraphie devient de plus en plus une des sources de l'histoire. Ne lui demandons toutefois que ce qu'elle peut nous donner, et espérons que nous aurons peut-être un jour quelque surprise comme celle que nous ont causée les *libelli.*

E. Charvériat.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

**Les Mosaïques de la crypte de l'Antiquaille**; in-4° de 44 pages; orné de sept phototypes. Lyon, Em. Vitte, 1895. — Se vend au profit de l'œuvre, **5** fr.

Voilà de longues années que la piété des fidèles lyonnais vénère, à l'hospice de l'Antiquaille, une crypte ou, pour mieux dire, un caveau qui fut, dit-on, la prison de saint Pothin et de ses compagnons martyrs. Ce caveau, resté longtemps à l'état fruste, vient, grâce à la générosité de pieux donateurs, d'être orné de superbes mosaïques, qui décorent le pavé, la voûte et les panneaux de la crypte d'entrée. C'est pour faire connaître le sens et le symbole de ces décorations, qu'un savant mais trop modeste chanoine de Lyon, puisqu'il ne nous dit pas son nom, a écrit les pages que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs.

Il rappelle d'abord brièvement la persécution de l'an 177, pendant laquelle saint Pothin et quarante-huit chrétiens confessèrent la foi de Jésus-Christ, au milieu des souffrances et des tourments les plus atroces. S'il faut exprimer un regret, nous aurions aimé que l'on eût reproduit ici la lettre, si belle et si émouvante dans sa simplicité, que les fidèles de Vienne et de Lyon écrivirent à cette occasion à leurs frères d'Asie, pour leur faire connaître le martyre de leurs compatriotes.

Après avoir décrit la prison elle-même, relevé les inscriptions, l'auteur explique les mosaïques des parois, raconte le peu que nous savons sur chaque martyr, en ayant soin de faire ressortir la raison d'être des diverses décorations. Il n'a pas eu certainement la pensée de faire un travail scientifique, mais il a voulu par ses récits pieux et attachants, écrits dans une langue élé-

Digitized by Google

gante et discrète, raviver les souvenirs de tous ceux qui ont visité la crypte de l'Antiquaille.

Les sept panneaux expliqués ont été reproduits en phototype magnésique, et tous ceux qui ont vu les originaux reconnaîtront qu'il était difficile d'en donner une image plus nette et plus vivante. Nous devrions encore louer la beauté de l'impression, si l'imprimerie Vitte n'était hors de pair pour la netteté et le fini de ses travaux. Disons, en terminant, que ce beau livre se vend au profit de l'œuvre, et que, par son acquisition, on aura le double avantage de promouvoir une œuvre pieuse et de posséder un magnifique ouvrage.

E. JACQUIER.

**I. Les Ecoles de Chartres au moyen âge** (*du V^e^ au XV^e^ siècle*), par M. l'abbé A. CLERVAL, supérieur de la maîtrise de Chartres, etc. Paris, Alph. Picard et fils, 1895. in-8 de xx-572 pages.

**II. De Judoci Clicthovei, neoportuensis, doctoris theologici Parisiensis et canonici Carnotensis, vita et operibus** (1472-1543), *thesim proponebat facultati litterarum Parisiensi* J.-Al. CLERVAL, *scholae Capitularis moderator*. Parisiis, ap. Alph. Picard, 1895, in-8 de XXXII-151 pages.

I. Les deux thèses de doctorat ès lettres que M. le chanoine Clerval a brillamment soutenues en Sorbonne, il y a quelques mois, sont l'une et l'autre fort remarquables. Elles n'ont point seulement un intérêt local comme le feraient supposer leurs titres. Quiconque s'adonne à l'histoire littéraire, à celle de la Scolastique, de la Renaissance, de la Réforme, y devra recourir et y trouvera en grande abondance des renseignements de première main et d'une grande portée.

Notre savant confrère est initié et rompu aux bonnes méthodes. Les sources originales lui sont familières, et la bibliographie des sujets qu'il a traités, fort abondante, mais venant toujours *ad rem*, est très correctement établie. Ne serait-ce que pour cette raison, son double travail pourra servir de modèle. Nos confrères y verront par quels procédés on arrive à se rendre maître d'une question et à la traiter complètement, sûrement, conformément aux exigences les plus rigoureuses de la critique moderne.

J'ai indiqué déjà d'un mot l'intérêt général des sujets traités dans ces deux thèses. On s'en fera plus nettement l'idée quand on aura réfléchi, en ce qui touche à la première, qu'avant la

Digitized by Google

constitution définitive des universités, qui date pour Paris de la fin du XII^e siècle, pour Orléans, Angers et Toulouse, du premier tiers du XIII^e, les grandes écoles qui s'abritaient à l'ombre de Notre-Dame de Chartres s'étaient solidement organisées, jetaient beaucoup d'éclat, et voyaient venir à elles des étudiants originaires de toute la France et même d'Angleterre, d'Italie et d'Allemagne. Des évêques illustres, comme Fulbert et Yve de Chartres, qui y enseignèrent même après leur élévation au pontificat; des chanceliers comme Bernard de Chartres et Gilbert de la Porrée; des maîtres et des écoliers comme Abélard, Jean de Salisbury, Bérenger, le trop fameux archidiacre, tels sont, entre cent autres, les hommes qui les ont illustrées. Dans la première moitié du XII^e siècle, l'activité intellectuelle y est très intense et quelque peu désordonnée. Là sont les origines des systèmes philosophiques les plus fameux du moyen âge. Et, puisque de notre temps la scolastique est remise en honneur et qu'on se passionne encore, dans nos hautes écoles pour les problèmes posés et résolus en sens divers à l'époque si bien étudiée par M. le chanoine Clerval, son œuvre s'impose à l'attention de tous les philosophes catholiques.

Faute de compétence spéciale, je ne puis entrer dans le détail de l'exposition serrée qu'il a faite des systèmes philosophiques élaborés dans les grandes écoles de Chartres. Mais je dois au moins indiquer les grandes lignes du plan adopté par notre savant confrère: 7 livres ayant respectivement pour objet une période déterminée; dans chacun d'eux, des chapitres distincts où l'auteur expose et discute d'innombrables données puisées, je l'ai déjà dit, aux meilleures sources, sur les maîtres, les élèves, les études (objet, méthodes, livres, etc.) Il y a là une contribution des plus importantes à l'histoire de la philosophie et de la littérature des premiers siècles du moyen âge. La biographie ecclésiastique y trouvera aussi de précieuses ressources. Les rectifications abondent sur la vie de maints personnages et sur l'attribution qui leur a été faite de bon nombre d'ouvrages.

La thèse française de M. le chanoine Clerval est importante surtout pour l'histoire de l'enseignement supérieur ; mais celle de l'enseignement primaire lui devra beaucoup aussi ; là-dessus il nous apprend force choses nouvelles.

Les riches dépôts d'archives et les nombreux manuscrits de la bibliothèque de Chartres ont été dépouillés avec un soin minutieux ; ils abondent en faits intéressants pour le sujet, fort

Digitized by Google

étendu et complexe, savamment traité par notre confrère. Mais ses investigations se sont portées beaucoup plus loin : il a fait d'heureuses recherches au Vatican et à la Bibliothèque nationale de Paris. De nombreux manuscrits où sont transcrites les œuvres (traités, sermons, poésies) des maîtres et des écoliers chartrains ont été identifiés par lui avec beaucoup de sagacité, et il a retrouvé plusieurs de ceux qui avaient été légués au chapitre de Notre-Dame. Faut-il ajouter qu'il a dépouillé à fond l'*Histoire littéraire*, la *Patrologie latine*, les *Acta sanctorum*, les cartulaires imprimés, les historiens de la philosophie ? Il me paraît bien qu'il n'a pas laissé grand' chose à glaner après lui.

Le style de la thèse française est simple et clair ; la composition en est bien ordonnée ; cependant les détails empiètent parfois sur les grandes lignes du récit et de la discussion, de sorte que son livre est quelque peu dur à lire. L'*erratum* aurait pu être complété. Il y a, de ci, de là, quelques distractions dans la transcription des noms propres. Mais son histoire des *Ecoles de Chartres* n'aurait desoin que de bien légères corrections pour devenir absolument définitive et prendre une des premières places dans la bibliothèque considérable qu'on peut former avec les livres et mémoires relatifs à l'histoire de l'enseignement et de l'éducation dans notre pays.

II. J'avoue, à ma confusion, qu'avant d'avoir lu la thèse latine de M. le chanoine Clerval, j'étais assez mal renseigné sur Josse Clichtoue ; je savais uniquement qu'on lui devait un livre assez important pour l'histoire de la poésie liturgique, l'*Elucidatorium ecclesiasticum*. Ce Flamand érudit méritait, quoiqu'il n'ait pas joué les premiers rôles, d'être tiré d'un long oubli. Etudiant et maître dans l'Université de Paris, disciple de Le Fèvre d'Etaples, précepteur de Guillaume Briçonnet et de Louis Guillard qui fut successivement évêque de Tournay et de Chartres, chanoine enfin et théologal de cette Eglise, il prit une part active et remarquée à toutes les controverses littéraires et religieuses de son temps, favorisa de tout son pouvoir la première renaissance des lettres et combattit énergiquement les erreurs de Luther. Au prix de longues recherches, M. le chanoine Clerval a restitué sa vie d'après les documents originaux, dressé le long catalogue critique de ses œuvres imprimées et manuscrites, apprécié les unes et les autres au double point de vue du fond et de la forme.

Digitized by Google

Cette thèse, écrite en un latin limpide et clair, mais un peu trop coulé dans le moule moderne, intéressera fort les esprits curieux et fera honneur, elle aussi, au chercheur patient et sagace qui l'a composée.

E. ALLAIN.

I. **Progress in Language**, with special reference to English, par le Dr Otto JESPERSEN, Professeur d'anglais à l'Université de Copenhague. 1 vol. in-12 de XII-370 pages. Londres, Swan Sonnenschein.

II. **Transactions of the American Philological Association.** Vol. XXIV. 1 vol. in-8 de 205-LXXV pages. Boston, Ginn et Cie.

III. **Grammaire grecque**, par Ernest KOCH, traduite de l'allemand et mise au courant des travaux les plus récents de la philologie par l'abbé J.-L. ROUFF, Professeur au Petit-Séminaire de Paris, avec une préface par O. RIEMANN, Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure. Deuxième édition, revue et corrigée. 1 vol. in-8 de XIV-695 pages. Paris, Armand Colin.

I. L'ouvrage du Dr O. Jespersen est de ceux qui s'imposent à l'attention des linguistes et qui sont tout à la gloire de leur auteur. Il montre dans l'éminent professeur de Copenhague un vrai penseur, qui ne se contente pas de reproduire des opinions toutes faites, mais qui sait juger, critiquer, et au besoin modifier les théories de ses devanciers. Sans avoir inventé précisément tout ce qu'il expose dans son livre, il est toujours neuf : ce qu'il a reçu d'autrui, il l'élabore comme l'abeille fait son miel, et il lui donne un caractère de personnalité que nous n'avons pas rencontré ailleurs à un aussi haut degré. Ses explications sont toujours instructives, de sorte qu'en retrouvant chez lui des doctrines que nous avions déjà rencontrées chez d'autres auteurs, nous apprenions toujours quelque détail inédit ; en lisant son livre, nous n'avons pas cessé de goûter ce charme particulier que cause la surprise des choses nouvelles.

Nous avons déjà expliqué ailleurs les tendances des linguistes les plus récents. « Pourquoi, disent-ils par exemple, chercher les lois de la grammaire comparée exclusivement dans des langues mortes, dont nous ne connaissons pas la prononciation exacte, et dont nous ne pouvons reconstituer les origines que d'après des conjectures plus ou moins probables ? Les rapprochements que nous faisons entre le sanskrit, le grec et le latin, reposentsur des observations souvent trop peu précises, et les théories

Digitized by Google

de Schleicher, pour être ingénieuses et conformes à une rigoureuse symétrie, ont le grand défaut d'être bâties dans les airs. Pourquoi ne pas nous attacher à des langues plus rapprochées de nous, puisque nous pourrons les étudier dans le parler de nos contemporains, et en même temps dans des monuments écrits où nous pourrons suivre leur trace à travers bien des siècles ? » C'est sous l'influence de ces principes que le savant professeur a abordé les problèmes de la grammaire comparée. Il connait les langues anciennes. Mais c'est surtout aux langues modernes, et particulièrement à l'anglais, qu'il a voulu demander des lumières pour éclairer ces questions aussi pleines de mystère que de séduction. Et le résultat de cette étude ainsi conduite, c'est la ruine complète des théories exposées par Schleicher et défendues par ses disciples avec un courage digne d'une meilleure cause.

Ceux-ci étaient partis — peut-être sans en avoir conscience — de cette idée que les langues classiques de l'antiquité étaient les plus parfaites de toutes, et, constatant qu'elles sont plus flexionnelles qu'analytiques, ils posèrent en principe que l'état flexionnel est le plus parfait que puissent atteindre les langues. Ils supposèrent qu'elles n'y étaient pas arrivées tout d'abord, mais qu'elles avaient été isolantes, puis agglutinantes. Or le Dr Jespersen, par l'étude des langues modernes, montre que le progrès a dû s'accomplir en sens inverse : les langues ont commencé par être flexionnelles, et ont fini par revêtir le caractère analytique que nous leur connaissons aujourd'hui. Ce caractère, cet état d'isolement est le plus parfait de tous : car il comporte des formes généralement plus courtes ; il présente moins d'irrégularités ; il exige par conséquent de moins grands efforts de mémoire ; enfin, ses procédés d'abstraction lui permettent de rendre plus parfaitement les idées avec toutes leurs nuances. Quant aux langues agglutinantes, l'auteur avait beau jeu pour montrer toût ce qu'il y a d'arbitraire dans une classification basée sur des faits insuffisants ou mal observés. Toute sa théorie est donc sinon certaine, du moins vraisemblable, et elle est pour nous bien préférable à celle de Schleicher.

Mais, quand le Dr Jespersen quitte l'ordre des faits observés pour reconstruire par induction l'état préhistorique des langues, nous cessons de le suivre et de l'approuver. Nous ne sommes plus dans l'histoire : nous entrons dans la fantaisie. Qu'est-ce que cet homme « à moitié brute », que l'auteur appelle *homo*

Digitized by Google

*insipiens* ou *incipiens*, *urmensch* ou *unmensch*, sinon une hypothèse ? Au surplus, après avoir cité ce que l'on a dit contre les savants qui se sont occupés de l'origine du langage, l'auteur cède à la même tentation qu'eux. Il expose sa théorie à lui, qui grossira le nombre des vains essais faits pour résoudre un problème insoluble. Irons-nous prononcer à ce sujet le mot de Shakespeare : *Beaucoup de bruit pour rien ?* Non pas. Car, en essayant d'édifier son système, l'auteur émet tant d'idées ingénieuses et d'aperçus suggestifs, qu'il y a tout profit à le lire.

Pour terminer, nous exprimerons de nouveau toute notre admiration pour les mérites multiples du Dr O. Jespersen, et nous constaterons qu'il occupe une place éminente parmi ces savants danois que déjà nous avons eu l'occasion de louer avec autant de franchise que de sympathie.

II. Les *Transactions of the American Philological Association* sont un recueil scientifique bien connu des linguistes du monde entier. Nous voudrions cependant lui attirer un plus grand nombre de lecteurs, en signalant tout particulièrement le vingt-quatrième volume de cette collection, lequel nous semble présenter un mérite exceptionnel. L'espace nous manque pour rappeler, même brièvement, chacun des travaux qui composent ce recueil. Mais nous ne pouvons manquer de recommander un article aussi fin qu'intéressant que M. Bréal a consacré aux *Lois de la recherche étymologique*. L'illustre professeur du Collège de France y montre encore une fois de plus les qualités qui recommandent à un si haut point son enseignement : la modération dans les doctrines, la finesse dans les aperçus, et cette sagacité avec laquelle il discerne la portée des faits linguistiques, pour en tirer les inductions qu'il convient. A côté de cet article, nous en trouvons un autre du Dr W. Streitberg, sur les voyelles longues primitives de l'indo-européen. C'est une rédaction, moins étendue, d'un travail que nous avons loué dans cette même revue (1). Nous n'avons donc ici qu'à répéter ce que nous avons dit déjà des mérites multiples de notre savant et sympathique collègue. Bien digne d'attention est aussi l'article du Dr Hermann Osthoff sur *l sombre ou clair en latin*. Nous avons lu encore avec un véritable intérêt celui d'un savant anglais, le Professeur E.-A. Sonnenschein, sur *la Correction scienti-*

(1) V. le n° de décembre 1894, pp. 574-575.

Digitized by Google

*fique des textes*, avec des références particulières aux manuscrits qui nous restent de Plaute. Parmi les savants américains, le Professeur Paul Shorey, de l'Université de Chicago, a voulu étudier les doctrines morales et psychologiques de Thucydide : il nous le montre comme un homme froid, peu accessible au sentiment, et uniquement préoccupé de raconter brièvement les résultats de ses observations politiques. M. Charles Scott s'est attaché aux phénomènes d'aphérèse et de prosthèse en anglais, et M. W.-G. Hale, aux propositions délibératives en grec.

Ce recueil contient en outre les *Proceedings* du vingt-cinquième congrès tenu à Chicago par l'*Association américaine de philologie*. Ils contribuent, eux aussi, à prouver combien la jeune Amérique est jalouse de ne se laisser surpasser par aucun pays dans les études philologiques. Ils sont dus exclusivement à des professeurs des Etats-Unis. Dans leur ensemble, ils constituent une mine de renseignements précieux, où nous serons heureux d'aller puiser pour compléter ou modifier nos connaissances. Nous regrettons de ne pouvoir en donner la liste. Citons du moins le travail du Professeur B.-L. Gildersleeve, sur *Quelques Problèmes de syntaxe grecque*, et celui du Professeur M. Bloomfield, sur *l'Origine de ce que l'on appelle les déterminants des racines*.

Nous adressons toutes nos félicitations aux auteurs qui ont produit ces travaux et à l'illustre Société qui les a provoqués. Et nous souhaitons à celle-ci de nombreux adhérents et de longues années de prospérité, pour le plus grand avantage et l'avancement des études philologiques.

III. Seconde édition — et non pas la dernière, nous pouvons l'affirmer en toute confiance — d'une grammaire qui a déjà rendu de grands services, et qui a reçu du public l'accueil dont elle était digne. Elle est, dit le titre, revue et corrigée. Malheureusement, la révision n'a pas été assez complète, ni les corrections assez nombreuses. Elles ont consisté surtout à supprimer les errata de la fin, après les avoir fait servir à la correction du texte. Les défauts de la partie morphologique sont les mêmes que dans la précédente édition. Sans adopter les théories avancées des néo-grammairiens, l'auteur aurait pu corriger ce qui a été emprunté aux enseignements surannés de Schleicher et de Curtius : l'hypothèse, par exemple, de formes primitives telles que παιδευομι, παιδευεσι, παιδευετι. Nous ne croyons

Digitized by Google

pas d'ailleurs qu'ils aient jamais enseigné l'allongement de « devant » à l'infinitif, que nous trouvons cependant indiqué à la page 93. Il aurait été bon aussi de remanier la partie syntaxique, de manière à l'exposer avec plus de méthode. Enfin nous croyons qu'il faudrait accorder une attention plus grande à l'étude des dialectes grecs.

Ceci pourra servir pour une prochaine édition. En attendant, ce livre précieux, et que nous voudrions sans défaut, sera très utile aux maîtres et aux étudiants de tous les degrés de l'enseignement.

Dr A. LEPITRE.

**Dictionnaire géographique et administratif de la France et des colonies,** par P. JOANNE. In-4°. Paris, Hachette et Cie, 1895.

Le 88e fascicule de cette œuvre considérable vient de paraître : il est consacré presque exclusivement à Lyon, et présente par conséquent pour nos compatriotes un intérêt particulier. On y trouve, habilement condensés en quelques pages, une grande quantité de renseignements statistiques puisés aux sources officielles les plus récentes. L'appréciation du caractère lyonnais nous a paru juste et impartiale ; c'était le point délicat du sujet, et il faut savoir gré à l'auteur de s'être gardé de toute exagération. Mais la partie vraiment intéressante de la notice est l'étude très complète qui est faite du commerce et des industries lyonnaises ; ce travail d'ensemble qui, à notre connaissance, n'avait jamais été fait, témoigne de longues recherches. L'article, du reste, est l'œuvre d'un Lyonnais, M. J. Beyssac.

M.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

## COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES FABRIQUES

Sous l'action de l'initiative privée, les Présidents et Trésoriers des Fabriques de Lyon ont tenu une réunion privée, le 31 mai 1895, pour examiner la situation faite aux Fabriques par l'article 78 de la loi de finance du 17 janvier 1892, et par le décret règlementaire du 28 mars 1893, notamment par l'article 26 de ce décret, article pour la première fois applicable cette année (1895).

Aux termes de cet article 26, combiné avec le décret du 31 mai 1862 sur la comptabilité publique, les Trésoriers de Fabrique se trouveraient désormais, à partir de 1895, soumis à la juridiction des comptes et, par suite, obligés, chaque année, avant le 1er juillet, de produire leurs comptes de gestion, avec pièces à l'appui, aux juges de la comptabilité publique, à savoir : au Conseil de Préfecture de leur département ou à la Cour des comptes suivant l'importance du budget de la Fabrique.

Tout d'abord, l'Assemblée estime qu'il y a lieu de faire une distinction bien nette entre les obligations qui découlent de la *tutelle administrative* et celles qui découlent de la *juridiction des comptes*.

En ce qui concerne la *tutelle administrative*, il est certain qu'en leur qualité de préposés à l'administration d'établissements publics, ainsi qu'en vertu du décret du 30 décembre 1809 et des autres dispositions rendues depuis en conformité avec ce

Digitized by Google

décret, les Conseils de Fabrique, leurs Trésoriers et autres agents d'exécution sont soumis à certaines mesures de surveillance, de contrôle administratif, auxquelles ils n'entendent nullement se soustraire.

Mais en ce qui concerne la *juridiction des comptes*, les membres présents à la réunion, après avoir examiné et étudié la question sous ses faces diverses :

Attendu que les trésoriers-marguilliers sont de simples particuliers, pris dans le sein même du Conseil de Fabrique, qu'ils sont désignés au libre choix de leurs collègues du Conseil, qui d'ailleurs se recrute lui-même par voie de cooptation, qu'ils sont appelés à consacrer leur temps et leurs soins à la charge de comptables sans recevoir le moindre salaire, la moindre rétribution sur les fonds publics, de quelque nature qu'ils soient;

Qu'ils ne sauraient donc être assimilés aux comptables de deniers publics, nommés et révoqués par voie administrative, salariés sur les deniers publics dont ils sont les détenteurs et, pour ces motifs, soumis, à juste titre, à la *juridiction des comptes;*

Que d'ailleurs, les deniers détenus par les Trésoriers des Fabriques n'ont aucun des caractères afférents aux deniers publics dans le sens administratif du mot, tel qu'il a été constamment entendu jusqu'à présent, soit par la doctrine, soit par la jurisprudence;

Pour toutes ces raisons et autres encore, les membres de cette Assemblée sont d'avis : — que les trésoriers-marguilliers ne sauraient être assimilés aux comptables détenteurs de deniers publics et soumis comme eux à la juridiction des comptes; — que les astreindre à produire leurs comptes de gestion aux juges de la comptabilité publique constituerait une obligation nouvelle, sans précédent, et contraire à tous les principes reçus et appliqués jusqu'ici en la matière.

Au surplus :

Attendu que le Gouvernement lui-même a si bien compris qu'il ne pouvait pas y avoir assimilation, qu'il a renoncé à soumettre les trésoriers-marguilliers au cautionnement et à l'hypothèque légale qui frappent tous les comptables de deniers publics; — que, d'ailleurs le décret de 1893 n'édicte aucune mesure en ce qui concerne la marche à suivre pour la production des comptes de gestion aux juges des comptes; — qu'il y a

Digitized by Google

donc lieu, dans tous les cas, de surseoir pour le moment quant à la présentation des comptes à la juridiction; — mais qu'il importe, dès à présent, vu l'urgence, de nommer des hommes compétents pour résoudre les difficultés, au fur et à mesure qu'elles se présenteront;

L'Assemblée estime qu'il y a lieu de constituer immédiatement un comité de défense, chargé de prendre en main les intérêts des Fabriques, et de donner son avis, chaque fois qu'il en sera requis, sur l'objet en question.

En conséquence, les membres présents, au nombre de soixante, ont pris les résolutions suivantes :

MM. les Présidents et Trésoriers des Fabriques de Lyon, au nombre de soixante, ont tenu une réunion privée le 31 mai 1895, dans laquelle ils ont pris les résolutions suivantes :

ARTICLE PREMIER. — Un comité de défense des intérêts des Fabriques paroissiales est constitué à Lyon.

Il se compose de :

MM. CHAVENT, *président;*
CHAPPET, FLORY, GUINET, *vice-présidents;*
GUÉRIN, GINDRE, RENARD, CHALLIOL, BERLOTY, GUINAND, EPITALON, *conseillers*;
FICHET, *trésorier;*
RICHARD (Ernest), RIVET (Auguste), *secrétaires.*

Son siège est établi à Lyon, rue du Peyrat, 1.

ART. 2. — Les trésoriers-marguilliers comptables sont invités, avant de produire leurs comptes à la juridiction soit des Conseils de Préfecture, soit de la Cour des comptes, à prendre au préalable l'avis du Comité.

ART. 3. — La présente délibération sera adressée par les soins de MM. les Secrétaires à tous les Présidents et Trésoriers des Fabriques du diocèse de Lyon pour leur demander leur adhésion.

Digitized by Google

## AVIS

Chaque Fabrique est invitée à verser, en un mandat-poste, entre les mains du Trésorier du Comité, *M. Fichet, 22, quai des Brotteaux, Lyon*, une allocation destinée à subvenir, partiellement au moins, aux dépenses du Comité.

Cette allocation est fixée à la somme de 1 franc par 1.000 francs de recettes brutes, sans toutefois que cette somme puisse être inférieure à 1 franc.

Le Comité se met à la disposition des Fabriques du diocèse pour leur donner tous les renseignements et conseils dont elles auront besoin.

Chaque Fabrique est priée d'adresser son adhésion sans retard au siège du Comité, soit à *M. Ernest Richard*, soit à *M. Auguste Rivet*, secrétaires du Comité, *rue du Peyrat, 1, Lyon.*

*Propriétaire-Gérant :* P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18,
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.

Digitized by Google

LE

# « TRAITÉ DE L'AMOUR DE DIEU »

## DE SAINT FRANÇOIS DE SALES[1]

La nouvelle édition des écrits de saint François de Sales est arrivée à l'œuvre capitale du saint docteur, le *Traité de l'amour de Dieu*. Cet ouvrage, à son apparition, n'excita pas le même enthousiasme que l'*Introduction à la vie dévote*. Il fut moins apprécié, et n'obtint pas dans le monde pieux un aussi vif succès de faveur et de popularité. Il est facile d'en deviner la cause. L'auteur avait atteint toute la maturité de son génie. Une sorte de gravité austère s'associe à la grâce et aux séductions du style. L'imagination est toujours riante, toujours féconde. Mais elle prodigue moins les fleurs, et la philosophie se place au premier plan. Les théories d'Aristote et de saint Thomas forment comme les fondements de l'édifice. Le sujet aussi n'a pas peu contribué à détourner une certaine catégorie de lecteurs. C'est l'histoire de la charité depuis sa naissance dans l'âme jusqu'à son plein développement. C'est aussi l'histoire de sa décadence et de sa ruine, le tableau de toutes ses péripéties, des moyens de l'entretenir, de l'augmenter,

(1) *Œuvres de saint François de Sales*, évêque et prince de Genève et docteur de l'Eglise. Tomes quatrième et cinquième : *Traité de l'amour de Dieu*. Annecy, J. Niérat.



Digitized by Google

de la reconquérir quand on l'a perdue. Les questions les plus délicates de la théologie mystique se rencontrent sur la route, et sont traitées avec profondeur et une pénétration peu commune. Pour s'intéresser à de pareilles matières, il faut une préparation sérieuse. Peu d'âmes en sont capables, et elle est le partage d'une élite assez restreinte.

## I

Il importe d'abord de se demander par quel concours de circonstances cet ouvrage a été conçu, préparé, et a vu enfin la lumière. C'est une histoire fort curieuse. Nous en empruntons les détails à la savante introduction du père D. Mackey, et on nous saura gré de les mettre sous les yeux du lecteur. Nul sujet ne convenait mieux à la nature du pieux évêque de Genève. N'était-il pas l'apôtre de la charité, et l'image vivante de l'amabilité du Sauveur? N'était-il pas dévoré du zèle de la perfection des âmes? Il était préparé de longue main à ces hautes spéculations. Il connaissait en perfection tous les grands maîtres de la théologie mystique, à partir de l'auteur des livres attribués à saint Denys l'Aréopagite, jusqu'à saint Bernard et à sainte Thérèse. Il lui avait été donné, en outre, d'entrer en commerce intime avec des âmes privilégiées que Dieu avait comblées de grâces extraordinaires. Lui-même était initié, par sa propre expérience, aux mystères les plus intimes de la vie spirituelle.

C'est en l'année 1607 que nous trouvons les premiers indices de la composition de cet ouvrage. Il écrivait à sainte Jeanne de Chantal le 11 février de cette année : « Affin que vous sachiez tout ce que je fay, quand je puis avoir quelque quart d'heure de relay, j'escrit une vie admirable d'une sainte de laquelle vous n'avez encore oüy parler, et je vous prie de ne point aussi en dire mot; mais c'est une besoigne de longue haleine, et que je n'eusse pas osé entreprendre si quelques-uns de mes plus confidens ne

Digitized by Google

m'y eussent poussé; vous en verrez quelques bonnes pièces quand vous viendrés. Je pourray y joindre celle de nostre villageoise en un petit coin... Mais je désire que cela ne se sache point qu'elle ne soit entièrement faite; c'est pour me récréer et filer, aussi bien que vous, ma quenouille. » Cette lettre est très importante pour notre sujet. On y voit, sous une forme vive et imagée, comment il concevait le plan de son livre. Il prétendait composer non point un traité didactique, mais une œuvre pleine de vie et de mouvement. Ce n'était ni plus ni moins que la vie de la sainte Charité qu'il voulait représenter avec une grande variété de peinture. Les matériaux étaient déjà sous sa main, et il posait les premières assises de l'édifice.

Plus tard, en 1609, dans une lettre à l'archevêque de Vienne, il s'explique de nouveau, et les grandes lignes commencent à se dessiner. « Je médite un livret de l'amour de Dieu, non point pour en traitter spéculativement, mais pour en montrer la pratique en l'observation des commandements de la première Table ». Le 5 février 1610, il écrit encore à sainte Chantal : « Je vay mettre la main au livre de l'Amour de Dieu, et m'essayeray d'en escrire autant sur mon cœur comme je feray sur le papier. »

Deux ans et plus s'écoulent, sans qu'on trouve dans la vie et les ouvrages du saint aucune allusion à ce projet. Il était alors absorbé par une entreprise d'une importance considérable, la fondation de l'ordre de la Visitation, et la formation des premières religieuses. Mais il ne perdait pas de vue son cher traité, et, comme il nous en fait la confidence, il fut puissamment aidé par les entretiens, les prières et les sollicitations de ses filles. « C'est une bonne partie de ce que je te communique maintenant que je dois à cette bénite assemblée... Il y a voirement longtemps que j'avais projetté d'escrire de l'amour sacré, mais ce projet n'était point comparable à ce que cette occasion m'a fait produire » (1).

(1) Préface, p. 20-21.

Digitized by Google

Ces saintes religieuses peuvent donc revendiquer leur part dans ce magnifique travail. Elles grossirent le trésor d'expérience du grand directeur, et, par leur docilité à suivre ses inspirations, lui fournirent le moyen d'appliquer les principes que lui avait révélés sa connaissance approfondie des Pères et des Théologiens. En outre, elles pressèrent le saint, stimulèrent son ardeur à plusieurs reprises, et jouèrent auprès de lui le rôle que sainte Paule ne cessa de jouer auprès de saint Jérôme. On trouve des traces nombreuses de cette pression dans leur correspondance mutuelle. « Je sens une extrême consolation, écrit Mme de Chantal, quand je sais que vous travaillez après ce divin ouvrage de l'amour divin.» Et ailleurs : « Je suis puissamment mortifiée quand je sais que l'on vous détourne d'écrire au livre de l'amour divin. » Lui-même lui répond à son tour : « J'ai des-ja travaillé deux heures à l'amour de Dieu » (février 1613). Enfin, le 20 mai de cette même année, il croit entrevoir dans un avenir prochain l'achèvement de son Théotime : « J'ay promis, dit-il à son ami des Hayes, le livre de l'Amour à Rigaud de Lyon ».

L'année 1614 doit être regardée comme décisive, ou tout au moins comme la plus féconde en résultats. Son désir d'être quitte avec ses chères filles s'accentue et prend une nouvelle intensité. Il met à profit tous les moments que lui laissent ses innombrables occupations. Au 10 janvier, il s'excuse auprès de M. de Soulfour de manquer de loisir pour toute autre besoigne, car, dit-il, « je suis encore un peu attaché à un traitté de l'Amour de Dieu, lequel j'estimerais *piaculum* de laisser maintenant imparfait, puisqu'il ne me faut plus que je ne sçai combien de moys pour l'envoyer du monde ». Le jour suivant, il répond à la mère de Chantal qui venait encore à la rescousse et le harcelait de ses instances : « Contés ce jour pour celuy auquel je commence d'y employer tous les moments que je pourray tirer de la presse de mes autres devoirs, et invoqués incessamment sur moi l'amour du divin amant. » Ce n'étaient pas là de vaines paroles. Le travail fut repris avec une ardeur incroyable et se continua si activement que le 7 novembre,

Digitized by Google

au moment de partir pour Sion, il écrivait à Mme de la Fléchère : « Le livre de l'Amour de Dieu est achevé, mais il faut le transcrire avant qu'on l'envoye à l'imprimeur. » Et un peu plus tard à Mgr Fenouillet : « Pour le regard du livre de l'Amour de Dieu, je le revois et fais transcrire pour l'envoyer, Dieu aydant, ce caresme à l'imprimeur, qui aura charge de vous faire présenter les premières copies. »

L'œuvre était donc à peu près terminée vers la fin de l'année 1614. Toutefois il s'écoula plus d'un an et demi avant l'impression définitive. Ce temps ne fut pas perdu. Cette première rédaction fut singulièrement améliorée et refondue presque en entier dans plusieurs parties. Ainsi le chapitre onzième du livre sixième, dans sa forme actuelle, est de l'année 1615. Le seizième chapitre du livre dixième est postérieur au 6 février de l'année 1616. Notre saint ne faisait en cela que se conformer à ses principes. Difficile avec lui-même, il allait sans cesse en s'améliorant, et poursuivait à outrance ses imperfections et ses défauts. L'œil toujours fixé sur l'image du divin Maître, il cherchait à la réaliser en lui. La composition de son livre n'était-ce pas une œuvre de zèle ? n'était-ce pas un moyen puissant de sanctifier les âmes et de les conduire à la plus haute perfection ? Poussé par le désir de la gloire de Dieu, il ne cesse de revoir son manuscrit. « Tandis que le saint perfectionnait son travail, dit le père D. Mackey, de nouvelles flammes embrasaient son cœur ; à mesure que sa plume décrivait les merveilleux transports de l'amour divin, il en faisait lui-même l'heureuse expérience. C'était en versant d'abondantes larmes qu'il parcourait ces pages toutes parfumées de la plus intime dévotion » (1).

Il paraît même, si nous croyons certaines confidences, que Dieu plus d'une fois a éclairé son âme par des lumières surnaturelles, et que plusieurs pages sont le fruit d'une sorte d'inspiration de l'Esprit Saint. « Ma chère fille, disait-il dans une lettre à sainte Françoise de Chantal, bénissés Dieu du loysir qu'il m'a donné ces deux jours pour faire

(1) Introd. p. XIII.

Digitized by Google

un peu d'orayson extraordinaire, car vrayment sa bonté a répandu dans mon esprit tant de lumières, et dans mon pauvre cœur tant d'affection pour escrire en notre cher livre du saint amour, que je ne sçay où je prendray des paroles pour exprimer ce que j'ai conceu. (1) »

C'est ce qu'il donnait à entendre dans cette autre communication : « J'ay esté bien marri ce matin qu'il m'ait fallu quitter ma besoigne sur le point qu'il m'estait arrivé une certaine affluence du sentiment que nous aurons pour la vue de Dieu en paradis. »

Ce fut au mois de mai de l'année 1616 que le manuscrit, complètement remanié, put être remis au libraire. Le bon M. Michel Favre partit pour Lyon, dit Mme de Chantal, avec le bénit livre, et il ne devait pas bouger de là que tout ne fût imprimé. Rien n'est touchant comme les recommandations de notre saint. « M. Michel, mon ami, lui écrivait-il, vous remettrés nos pauvres cahiers aux pieds de Mgr l'Archevesque... sinon vous les remettrés entre les mains de M. Deville, docteur en sainte théologie, et, par son avis, vous présenterés ces cahiers à M. de Meschatin La Faye, vicaire général, et à d'autres docteurs. Car, comme je me connais et suis très fautif, et que j'ay peu de loysir pour revoir mes petits ouvrages, certainement je désire et supplie très instamment qu'ils soyent vus à loysir et charitablement examinés par les doctes serviteurs de Dieu. »

Le 31 juillet, l'impression était terminée, et l'ouvrage parut sous ce titre : *Traicté de l'Amour de Dieu*, par François de Sales, évesque de Genève. A Lyon, chez Pierre Rigaud, rue Mercière, au coing de la rue Ferrandière, à l'Enseigne de la Fortune M. DC. XVI. Avec approbation des docteurs, et Privilège du Roy pour dix ans.

L'histoire de ce livre est donc extrêmement curieuse. C'est au pied de la croix qu'il a pris naissance. C'est dans le cœur de Notre-Seigneur, dans ce foyer d'amour, qu'il a été médité et que peu à peu il est arrivé à sa forme définitive.

(1) Introd. p. XIV.

Digitized by Google

Composé au jour le jour, il nous livre tous les secrets d'une direction pleine de sagesse et continuée pendant de longues années avec des âmes de choix. Le surnaturel y déborde à chaque page ; une chaleur pénétrante et une onction céleste donnent aux pensées et à l'expression un charme indéfinissable. On dirait une paraphrase du *Cantique des cantiques*. Mais n'empiétons pas sur l'exposé des hautes qualités de l'œuvre, et hâtons-nous de la faire connaître par un résumé sommaire des innombrables questions qu'elle remue.

## II

Il est bien des manières de concevoir le plan d'un ouvrage sur l'amour divin. On peut d'abord considérer le sujet en philosophe. Il y aurait à bien définir et à développer la définition dans tout le cours de l'ouvrage. « Tout l'esprit d'un auteur, dit La Bruyère, consiste à bien définir et à bien peindre. » Une analyse exacte des facultés de l'âme et surtout de la volonté, y aurait sa place marquée. Il faudrait étudier les causes qui font naître cette vertu dans le cœur humain, qui en activent tous les progrès, et signaler tous les effets qu'elle produit. On peut encore faire œuvre d'historien. Alors l'horizon s'élargit. L'histoire de la charité qu'est-elle autre chose que l'histoire de la sainteté dans l'Eglise? La charité transfigure l'âme, l'unit à Dieu par des liens mystérieux et impénétrables. Elle éclate au dehors par des merveilles qui ravissent les peuples. Que d'aperçus lumineux! que de belles et brillantes descriptions! Il y a enfin une veine à exploiter pour l'artiste. Chateaubriand l'a fait dans son *Génie du Christianisme* pour toutes les vérités de la religion. Nul doute que la charité divine, par ses splendeurs radieuses, ne puisse enflammer l'imagination de l'artiste, et éveiller son génie avec une incomparable puissance. Quelle poésie dans toutes les créations de la charité! N'est-elle pas l'inspiratrice de la majesté du

Digitized by Google

culte chrétien ! N'a-t-elle pas relevé l'idéal de la sainteté? Nos poètes, nos peintres ne lui doivent-ils pas quelques-unes de leurs inspirations les plus sublimes?

Aucune de ces manières ne convenait au caractère et à l'esprit du saint évêque de Genève. Il voulait avant tout sauver des âmes, travailler à la gloire de Dieu, et rien ne lui répugnait davantage, rien n'était plus opposé à ses pensées et à ses désirs que ce qu'on appelle renommée littéraire. Mais sans rechercher la réputation il l'a rencontrée, et peut-être, parce qu'il a été plus désintéressé et plus dégagé de toute vue humaine, son œuvre n'en a-t-elle été que plus belle. Il y a apporté toutes les ressources d'un génie fécond et élevé, tout l'éclat d'une imagination brillante, toute l'onction d'une âme pénétrée par les flammes de l'amour divin. Le plan en est bien conçu, la conception profonde. Elle se distingue par une grandeur vraiment imposante.

Le premier livre qui est comme le frontispice de l'édifice, traite un certain nombre de questions sur la nature du bien et du beau, sur l'essence de l'amour qui consiste dans l'accord de la volonté avec le bien. Vient ensuite la description des facultés de l'âme, d'après saint Thomas et Aristote, et une ingénieuse discussion à propos de la hiérarchie des puissances et des opérations internes. La volonté gouverne toutes les facultés, et à son tour elle est gouvernée par l'amour et subit son empire.

Les livres suivants racontent l'histoire de la charité, en décrivent l'origine, les progrès, les diverses péripéties, et enfin la décadence et la ruine irrémédiable. Ici, la plume de l'écrivain s'anime, le style se colore. C'est une scène dramatique qui se déroule sous nos yeux. La charité n'est pas seulement une vertu abstraite qui mérite l'attention du philosophe. C'est un personnage vivant. Elle naît dans les âmes, y grandit par une suite de progrès qui ne sont pas toujours sensibles. Elle a une jeunesse qui brille par la grâce et la fraîcheur. Elle subit des éclipses, puis se relève et reprend son éclat. Elle n'aura toute sa perfection que dans le ciel.

Digitized by Google

Comment la charité prend-elle sa naissance dans le cœur humain? L'amour vient de l'amour. C'est parce que Dieu nous a aimés le premier, que nous sommes inclinés à l'aimer. Une admirable peinture de la providence naturelle et surnaturelle de Dieu nous aide à comprendre cette vie de la charité et nous y prépare. La providence surnaturelle éclate surtout dans la Rédemption. Le Fils de Dieu est descendu sur la terre pour nous délivrer du péché; la rédemption est riche, abondante, *copiosa redemptio*. Un fleuve de grâce coule sans cesse dans l'Église, et y répand une fécondité merveilleuse. Dieu attire les âmes par une infinité de moyens. Il les prévient par une action mystérieuse, les excite et les conduit peu à peu à l'exercice de la foi, de l'espérance, de la charité, de la pénitence. Nous voyons enfin apparaître la charité, et nous pouvons admirer avec quelle industrie délicate le divin jardinier a préparé le terrain, et a fait pousser cette fleur céleste dans le jardin de notre cœur.

La charité une fois maîtresse du cœur humain, n'y reste point oisive. Elle se développe et monte peu à peu vers la perfection. Ces progrès forment la matière du livre IIIe. Tous les actes de la vie, même les plus insignifiants, peuvent allumer la flamme de l'amour et lui donner une puissante énergie. Dès lors qu'ils sont accomplis sous l'influence de cette vertu, ils deviennent méritoires, et, par un heureux contre-coup, ils donnent à la charité une vigoureuse impulsion. L'amour sacré peut s'augmenter de jour en jour et d'une manière continue. Notre-Seigneur nous en a rendu l'exercice très facile. Le bonheur le plus grand pour l'homme est de mourir dans la charité. C'est un don spécial de Dieu, on l'appelle persévérance finale. Le précepte de la charité ne peut être observé ici-bas dans toute son étendue. C'est dans le ciel seulement que notre union avec Dieu sera parfaite, et que la charité arrivera à toute sa plénitude. Quelques saints toutefois ont égalé et même surpassé l'amour des bienheureux. On ne peut douter, par exemple, que la sainte Vierge, durant le cours de sa vie mortelle, n'ait eu une charité plus pure et plus ardente

Digitized by Google

que les saints et les anges, même les plus élevés dans la hiérarchie. Mais en général, la charité, au moins dans l'exercice, est beaucoup moins vive dans les saints de la terre. Le saint docteur distingue avec beaucoup de précision l'exercice et l'habitude de la charité. L'habitude de la charité est souvent plus parfaite dans quelques âmes privilégiées. Mais l'exercice de la charité, la moindre qui soit en la cour céleste, sera de beaucoup plus heureux et plus excellent, à parler en général, que celui de la charité la plus grande qui ait été ou qui sera en cette vie caduque. « Comme mettant en comparaison un fer ardent avec une lampe allumée, nous disons que le fer a plus de feu et de chaleur, et la lampe plus de flamme et de clarté, aussi, mettant en comparaison un enfant glorieux en parangon avec saint Jean encore prisonnier et captif, nous dirons que l'enfant au ciel a plus de flamme et d'exercice d'amour en la volonté, mais que saint Jean et saint Paul en terre ont eu plus de feu de charité ou plus de chaleur de dilection » (1).

La charité périt souvent dans les âmes. Une expérience malheureuse ne nous en donne que trop de preuves. Le livre quatrième nous fait assister à toutes les phases de cette tragédie qui a ses péripéties plus ou moins émouvantes. Cette catastrophe ne doit être imputée qu'à notre malice. Dieu nous donne tous les secours nécessaires pour assurer notre persévérance. Il ne nous manque jamais dans les moments de détresse, c'est nous qui nous manquons à nous-mêmes. La ruine est parfois l'œuvre d'un moment. Le démon profite d'une occasion dangereuse, s'ouvre un passage dans notre cœur à la faveur d'une passion subtile et délicate, nous livre un combat meurtrier, et nous sommes renversés sans nous être rendu compte de notre situation. Mais, d'ordinaire, la mort spirituelle est précédée de signes avant-coureurs. On commence par se refroidir à l'égard de Dieu. Les chutes sont légères, mais fréquentes. On se familiarise avec les infidélités. La flamme de la charité perd de sa chaleur et de son éclat. Elle ne jette bientôt que

(1) *Traité de l'amour divin*, t. I, p. 191.

Digitized by Google

des lueurs intermittentes. La dernière étincelle finit par s'éteindre. Alors se produit un phénomène curieux que saint François de Sales décrit avec beaucoup de finesse. La charité, en quittant l'âme, y laisse une image d'elle-même : c'est la charité imparfaite. Comme on a l'habitude de vivre de Dieu et pour Dieu, on continue à faire des actes qui ressemblent à la charité, même quand elle a disparu du cœur humain. Cet amour est bon. Les actes qu'il produit, étant une suite de la charité, plaisent à Dieu. Mais il offre des dangers, il peut faire illusion sur le véritable état de notre âme, et nous induire aux méprises les plus grossières.

L'histoire de la charité est terminée. Les livres suivants nous apprennent par quels moyens nous pouvons l'entretenir et la développer dans nos âmes. Elle ne doit point rester inactive. L'action est la condition même de son existence. Dans le ciel nous nous reposerons, et notre bonheur consistera à jouir de Dieu. Mais ici-bas l'amour doit travailler, et à ce travail se joignent la peine et la douleur. Il y a plusieurs sortes d'amour : l'amour d'espérance, l'amour de bienveillance, l'amour de complaisance. Cette partie de l'ouvrage nous offre un abrégé de tout ce qui est enseigné dans les meilleurs auteurs ascétiques. C'est comme la moelle des écrits de sainte Thérèse qu'il a condensée dans quelques pages.

C'est dans l'oraison surtout que cette vie d'amour prend sa nourriture. Les livres VI et VII ont pour objet de nous en exposer les secrets. Ce n'est pas précisément un traité sur l'oraison : on n'y trouve rien sur les procédés à suivre, sur les méthodes ; toutes ces questions ont été exposées dans l'*Introduction à la vie dévote*. Mais il prend le sujet par les côtés les plus hauts, il nous conduit dans les régions d'une spiritualité sublime (on peut y étudier les ascensions de l'âme, voir comme on s'élève jusqu'à la contemplation), et nous déroule des horizons plus étendus, la liquéfaction en Dieu, le ravissement, la mort d'amour.

L'union de l'âme avec Dieu se prépare dans l'oraison. Mais elle se consomme par l'action et par la souffrance.

Digitized by Google

C'est surtout la conformité de notre volonté avec celle de Dieu, c'est l'obéissance à la volonté de Dieu signifiée et à la volonté du bon plaisir qui réalise l'idéal de la charité. Les livres VIII et IX roulent sur cette matière. Tour à tour nous passons de la fidélité aux commandements à l'amour des conseils évangéliques, et à l'exactitude à suivre les inspirations divines. Puis c'est l'union au bon plaisir de Dieu dans les afflictions, la sainte indifférence dans les événements de la vie, la mort complète de notre volonté.

L'ouvrage pourrait se terminer sur ce livre. La matière en effet paraissait épuisée. Les trois derniers livres n'en sont pour ainsi dire que le complément et le résumé. Toutefois on regretterait de les voir disparaître. C'est en ouvrant des perspectives nouvelles qu'il revient sur sa route. Ainsi, le zèle dans sa nature et dans ses différentes espèces donne lieu à des peintures d'une finesse très délicate et d'une rare pénétration. La hiérarchie des vertus, leur liaison intime et leur dépendance de l'amour y sont discutées d'après les principes d'une théologie saine et puisée aux meilleures sources. Enfin, comme corollaire à cette longue suite de questions si remarquables par l'ampleur et la sûreté de la doctrine, viennent s'ajouter des conseils pratiques sur le progrès de l'âme dans le saint amour.

## III

L'analyse que nous venons de faire nous aide à comprendre le haut intérêt et l'importance de l'ouvrage. On peut voir déjà avec quelle facilité et quelle souplesse les problèmes les plus ardus de la théologie sont abordés et souvent résolus et éclaircis autant que le supporte la faiblesse de l'esprit humain, combien est riche le fond des idées. La plupart des sujets de la vie chrétienne et de la spiritualité mystique s'y rencontrent avec de beaux développements. Il y a là pour le pasteur des âmes une matière

Digitized by Google

féconde et d'une utilité vraiment pratique dans le ministère de la prédication. Tout ce qui est dit de la mort des justes, du bonheur du ciel peut fournir des matériaux à des instructions très solides sur la bonne mort et la félicité des élus. Que de touchantes allocutions ne tirerait-on pas des pages brûlantes d'onction, où il nous explique les mystères de la Providence naturelle et surnaturelle! Comme les actes du chrétien doivent être vivifiés par la charité, qui en fait le principal mérite, toutes les vertus en dérivent comme les ruisseaux viennent de la source, et se pressent autour d'elle comme un cortège d'honneur. De là un grand nombre de chapitres fort intéressants sur la foi, l'espérance, l'humilité, la douceur et autres vertus chrétiennes. Nous ne voulons pas insister davantage. Ces quelques indications suffisent pour montrer le parti qu'on peut en tirer pour le ministère des âmes, et une lecture réfléchie, nous en sommes sûrs, sera d'un grand secours pour rompre le pain de la parole divine, et produire des fruits de salut.

C'est surtout dans la direction spirituelle qu'il peut être utile et devenir une sorte de guide sûr et presque infaillible. L'*Introduction à la vie dévote* a pour but d'accommoder la dévotion avec les exigences de la vie commune. C'est un manuel indispensable entre les mains des directeurs qui, dans le monde, cherchent à propager le désir de la vie parfaite et à pousser les chrétiens à la pratique des vertus évangéliques. Le livre de l'*Amour divin* s'adresse aux âmes privilégiées que Dieu appelle à une sainteté éminente. Ce n'est pas à dire qu'il soit inutile à ceux qui restent dans la vie ordinaire. Tout, dans cet écrit, est marqué d'un cachet de bon sens et de mesure, et à côté des théories les plus sublimes, on y admire le soin des menus détails, des vues exquises sur ces côtés vulgaires de la vie qui ne sont pas les moins fructueux, et qu'il y a toujours péril à négliger. Ce livre, tout élevé qu'il soit, et bien qu'il ne semble composé que pour une élite de lecteurs, ne laisse pas d'avoir une utilité générale. Il fait suite à l'*Introduction*, et ces deux ouvrages nous donnent le résumé le plus

Digitized by Google

complet et le plus substantiel qui ait jamais été composé sur ces matières si délicates de la direction.

Le but du saint docteur et l'avantage que nous pouvons retirer de la lecture de cet ouvrage, c'est de nous initier aux secrets de la haute spiritualité, d'indiquer les routes à suivre, de signaler les écueils, et de nous garder contre les illusions qui trop souvent troublent les âmes et les détournent de la voie droite. C'est un excellent traité de théologie mystique, mais qui n'a rien de sec ni de didactique; sous une forme attrayante, il expose tous les principes de cette science. Les mystères de la vie mystique sont décrits avec une singulière précision. C'est bref, c'est très agréablement développé, mais c'est condensé et approfondi. Le directeur y trouvera, comme dans un arsenal, toutes les armes nécessaires pour combattre le bon combat, et on y apprendra aussi à déjouer les pièges de l'esprit malin.

Il commence d'abord par établir le principe de cette haute perfection qui n'est autre que l'amour divin. C'est là une vue aussi vraie qu'originale et profonde. La sainteté consiste à reproduire en nous l'image de Dieu, à nous unir à lui, à nous rendre participants de sa nature par le moyen de la grâce. *Divinæ consortes naturæ*, dit l'apôtre saint Pierre; c'est là le dernier mot, la notion la plus exacte de la sainteté. Mais cette union n'est autre que la charité. Pour mettre dans tout son jour la vie intérieure avec ses péripéties et ses phases diverses, il n'est rien de mieux que de retracer l'histoire de l'Amour divin. C'est ce qu'a compris saint François de Sales, et c'est ce qu'il accomplit avec un art merveilleux.

Tout vient de Dieu dans cette vie d'amour. Dieu jette les premières semences dans le cœur de l'homme. Avant même que la charité n'arrive à la domination suprême, elle exerce déjà une action réelle mais cachée. L'âme endormie dans les ténèbres de la mort, retenue captive par les liens du péché, se réveille de son état de langueur, elle se tourne vers Dieu. Mais la première impulsion vient de Dieu, et c'est une impulsion d'amour. Viennent ensuite les actes de foi, d'espérance, de repentir. L'amour s'y mêle et s'y asso-

Digitized by Google

cie par des voies mystérieuses. Ce n'est pas l'amour complet, l'amour véritable; c'est la préparation, le commencement d'amour dont parle le concile de Trente. Il serait difficile de trouver sur ce point obscur des pages plus lumineuses que dans plusieurs chapitres du livre II. Citons le passage suivant : « O Jésus, que c'est un playsir délicieux de voir l'amour céleste, qui est le soleil des vertus, quand petit à petit, par des progrès qui insensiblement se rendent sensibles, il va desployant sa clarté sur une âme, et ne cesse point qu'il ne l'ayt toute couverte de la splendeur de sa présence, luy donnant à la fin la parfaitte beauté de son jour! O que cette aube est gaye, belle, amiable et aggreable! Mays pourtant il est vray que, ou l'aube n'est pas jour, ou, si elle est jour, c'est un jour commençant, un jour naissant, c'est plustost l'enfance du jour que le jour mesme; et de mesme, sans doute, ces mouvements d'amour qui précèdent l'acte de foy requis à nostre justification, ou ilz ne sont pas amour, à proprement parler, ou ilz sont un amour commençant et imparfait; ce sont les premiers bourgeons verdoyans que l'ame eschauffée du soleil céleste, comme un arbre mystique, commence à jetter au printems, qui sont plustost présages de fruitz que fruitz » (1). Il en est de même de la foi et de l'espérance. « Quand Dieu nous donne la foy, il entre en nostre ame et parle à nostre esprit, non point par manière de discours, mais par manière d'inspiration, proposant si aggreablement ce qu'il faut croyre, a l'entendement, que la volonté en reçoit une grande complaysance, et telle qu'elle invite l'entendement à consentir et acquiescer à la vérité, sans doute ni défiance quelconque. » Quand la foi a montré avec une certitude infaillible que Dieu est, et qu'il est infini en bonté, elle nous montre en même temps qu'il peut se communiquer à nous, et que non seulement il le peut, mais encore qu'il le veut, et que dans son infinie bonté, il nous a préparé tous les moyens requis pour parvenir au bonheur de la gloire immortelle. Il y a dès lors dans notre cœur comme un

(1) *Traité de l'amour divin*, t. I, p. 130.

Digitized by Google

tressaillement, et un élan vers cette bonté infinie qui se révèle à nous. Nous aspirons vers ce bien suprême. Cette aspiration vient de Dieu, et nous mène directement à Dieu.

C'est par la vie d'amour que le saint directeur conduit les âmes. Cet amour se manifeste par les œuvres. Il s'entretient, se développe et arrive à sa plénitude par l'oraison. Nous avons vu plus haut comment il parcourait toutes les phases de cette vie. Sa naissance, ses progrès, ses défaillances, puis sa ruine totale forment un tableau dont nous avons montré le saisissant intérêt. Contentons-nous ici d'une simple observation. Il ne s'attarde pas aux petits détails. Aussi il ne dit rien de l'examen de conscience. Il nous entretient longuement de l'oraison, mais il laisse de côté tout ce qui regarde les procédés et la méthode. Il n'y a pas un seul conseil sur la confession. Les tentations elles-mêmes, les fruits que l'on peut en retirer, les divers moyens de les combattre y sont à peine effleurés. Il en a déjà parlé dans l'*Introduction à la vie dévote*. Ici il plane dans des régions sublimes. C'est par les grands côtés qu'il aborde la vie spirituelle. L'amour avec toutes les transformations qu'il opère dans les âmes, l'union avec Dieu par la conformité de notre volonté avec ses desseins adorables, l'oraison et toutes les ascensions qu'elle produit dans le cœur, tel est le domaine qu'il explore plus volontiers et qu'il féconde par de magnifiques découvertes.

La vie mystique se manifeste quelquefois par des phénomènes qui déconcertent les vues de la raison humaine. Dieu remue les âmes par des ressorts mystérieux. Les faits extraordinaires abondent dans l'histoire des saints. C'est ici surtout qu'on a besoin de tact et de prudence. Le démon se transforme aussi en ange de lumière. Il est difficile de distinguer l'action divine des illusions diaboliques. Rejeter de parti pris ce qui semble contrarier les règles de la prudence vulgaire, c'est ne rien comprendre à l'économie du gouvernement divin. Il n'y a pas moins de péril dans une crédulité trop faible.

Saint François de Sales a touché à ces questions, et il l'a

Digitized by Google

fait avec son bon sens ordinaire. Il signale ces faits, les décrit avec précision, et indique les règles à suivre pour ne pas tomber dans l'erreur. On peut les ramener à trois classes : les états d'oraison, l'extase, et les inspirations qui nous font sortir de l'ordre commun. Cette partie de la théologie mystique n'a pas été délaissée par les auteurs. Les livres sont nombreux, savants, mais difficiles à lire. Aussi, à part quelques rares exceptions, les laisse-t-on dormir en paix. Qui aujourd'hui entre en commerce fréquent avec sainte Thérèse, saint Jean de la Croix, le cardinal Bona et tant d'autres? Le *Traité de l'Amour divin* peut suppléer à tous ces auteurs. Il résume leur doctrine, en facilite l'intelligence, et laissant de côté les questions inutiles, il s'arrête avec complaisance aux principes essentiels. Citons d'abord la description qu'il fait des divers états d'oraison. Il définit la méditation, et marque les différences qui la séparent de l'étude et de la simple réflexion. Puis il arrive à la contemplation et s'arrête surtout à l'oraison de quiétude. « Il arrive quelquefois que Nostre-Seigneur respand imperceptiblement au fond du cœur une certaine douce suavité qui témoigne sa présence, et lhors les puissances, voire mesme les sens extérieurs de l'âme, par un secret consentement se retournent du costé de cette intime partie ou est le tres aymable et le tres cher époux. Car tout ainsy qu'un nouvel esseim ou jetton de mouches a miel, est rappelé par le son que l'on fait doucement sur des bassins, ou par l'odeur du vin emmiellé... de mesme Nostre Seigneur, prononçant quelque secrette parole de son amour, ou respandant l'odeur du vin de sa dilection plus délicieuse que le miel, retire à soy toutes les facultés de nostre ame (1). » Et plus loin : « L'ame estant ainsy recueillie dedans elle-mesme en Dieu ou devant Dieu, se rend parfois si doucement attentive à la bonté de son Bien-aymé, qu'il lui semble que son attention ne soit presque pas attention, tant elle est simplement et délicatement exercée; comme il arrive en certains fleuves, qui coulent si

(1) *Traité de l'Amour divin*, t. I, p. 327.



Digitized by Google

doucement et également, qu'il semble à ceux qui les regardent ou navigent sur iceux de ne voir ni sentir aucun mouvement, parce qu'on ne les void nullement ondoyer ni flotter. C'est cet aymable repos de l'ame que la bienheureuse vierge Thérèse de Jésus appelle orayson de quietude non guere differente de ce qu'elle mesme nomme sommeil des puissances, si toutefois je l'entens bien » (1).

Après cette brillante description de l'oraison de quiétude, il en marque les degrés. « Suivant ce que nous avons dit, la sainte quietude a donq divers degrés : car quelquefois elle est en toutes les puissances de l'ame, jointes et unies à la volonté; quelquefois elle est seulement en la volonté, en laquelle elle est aucune fois sensiblement et d'autres fois imperceptiblement... D'autres fois l'ame a une certaine ardente suavité d'estre en la presence de Dieu, laquelle pour lhors luy est imperceptible » comme il advint aux disciples d'Emmaüs. Quelquefois non seulement elle s'aperçoit de la présence de Dieu, mais elle l'écoute parler pour ainsi dire, tant sont vives les clartés qui illuminent son intelligence. Le dernier terme de cette oraison sublime est le repos complet des puissances. L'âme n'entend plus son bien-aimé, elle ne lui parle pas, ne donne aucun signe de sa présence, mais simplement elle sait qu'elle est en la présence de Dieu. La volonté n'agit que par un simple acquiescement au bon plaisir divin.

Après les états d'oraison viennent l'extase et le ravissement. Le saint docteur nous donne, dans plusieurs chapitres du livre VI, une peinture fort gracieuse des formes différentes sous lesques ces faits se produisent. Elles sont au nombre de trois. Il y a le ravissement de l'intelligence, le ravissement de la volonté, et le ravissement de l'action; l'une est en la splendeur, l'autre en la ferveur, et la troisième en l'œuvre; l'une se fait par l'admiration, l'autre par la dévotion, et la troisième par l'opération. Nous sommes forcés de nous restreindre à cette énumération un peu sèche. On nous saura gré toutefois d'y joindre un passage intéressant

(1) *Traité de l'Amour divin*, t. I, p. 330.

Digitized by Google

qui se rapporte à l'extase de l'intelligence. « La lumière du soleil en tant qu'elle est belle et claire, attire tous les yeux qui ont vue au monde; en tant qu'elle est bonne et qu'elle eschauffe, elle attire à soy tous les appétitz et toutes les inclinations du monde corporel, car elle tire et esleve les exhalations et vapeurs, elle tire et fait sortir les plantes et les animaux de leurs origines, et ne se fait aucune génération a laquelle la chaleur vitale de ce grand luminaire ne contribue. Ainsy Dieu, père de toute lumière, souverainement bon et beau, par sa beauté attire nostre entendement, a le contempler, et par sa bonté il attire nostre volonté à l'aymer... dont il s'ensuit que l'extase et le ravissement depend totalement de l'amour, car c'est l'amour qui porte l'entendement à la contemplation et la volonté à l'union. De manière qu'en fin il faut conclure avec le grand saint Denis que l'amour divin est extatique, ne permettant que les amans soyent à eux-mesmes, ains à la chose aymee » (1).

Mais ce qui importe avant tout, c'est de discerner les extases qui viennent de Dieu. C'est là une matière fort délicate. L'extase peut être simplement un jeu de l'imagination et une tromperie de la nature. Les philosophes eux-mêmes ont reconnu certaines extases produites par « la véhémente application de l'esprit à la considération des choses plus relevées » (2). L'extase est aussi l'œuvre du démon. Le saint docteur en apporte des exemples fort remarquables. Les signes auxquels on peut reconnaître le caractère divin de l'extase sont nombreux. Il en est deux surtout qui peuvent aider le jugement et fixer les incertitudes. « Les serviteurs de Dieu ont laissé plusieurs documents afin qu'on puisse discerner les extases divines d'avec les humaines et les diaboliques; mays quant à moy, il me suffira de vous proposer deux marques de la bonne et sainte extase. » La première, c'est qu'elle s'attache plus à la volonté qu'à l'entendement, et qu'elle l'échauffe et la remplit d'une puissante affection envers Dieu. Si donc l'extase

(1) *Traité de l'Amour de Dieu*, t. II, p. 23-24.
(2) *Ibid.*, p. 26.

Digitized by Google

est plus belle que bonne, plus lumineuse que chaleureuse, plus spéculative qu'affective, elle est grandement douteuse et digne de soupçon. Il peut se faire en effet, quoique cela arrive rarement, qu'on ait des ravissements, des visions, sans avoir la charité.

Comme on reconnaît ici l'esprit pratique et judicieux du saint directeur! Il ne condamne pas absolument ces spéculations sublimes. Il ne dit pas qu'elles doivent être regardées comme des erreurs, et rejetées avec une sévérité impitoyable. Il faut en tenir compte, les soumettre à un examen attentif, et apporter dans cet examen une réserve discrète et prudente. Ecoutons ses propres paroles : « Je ne dis pas qu'on ne puisse avoir des ravissements, des visions, mesme prophétiques, sans avoir la charité; car sçay bien que, comme on peut avoir la charité sans estre ravi et sans prophétiser, aussi peut-on estre ravi et prophétiser sans avoir la charité : mays je dis que celuy qui en son ravissement a plus de clarté en l'entendement pour admirer Dieu que de chaleur en la volonté pour l'aymer, il doit estre sur ses gardes, car il y a danger que cette extase ne soit fausse et ne rende l'esprit plus enflé qu'édifié, le mettant voirement, comme Saül, Balaam et Caïphe, entre les prophètes, mais le laissant néanmoins entre les réprouvés (1) ».

La seconde marque des vraies extases consiste dans l'extase de l'œuvre et de la vie, extase toute simple et toute aimable. Pour obéir aux inspirations célestes, il faut que Dieu nous élève au-dessus de nos forces, qu'il nous rende supérieurs aux instincts et aux inclinations de notre nature. Quitter tous ses biens, aimer la pauvreté, tenir les opprobres, mépris et abjections pour des félicités et des béatitudes, se contenir dans les termes d'une très absolue chasteté, se renoncer soi-même, ce n'est pas vivre « humainement, mais surhumainement »; ce n'est pas vivre en nous, mais hors de nous. Des sacrifices aussi héroïques ne peuvent s'accomplir que sous l'action de l'Esprit divin. C'est aussi la meilleure preuve du caractère surnaturel de l'extase.

(1) *Traité de l'Amour de Dieu*, t. II, p. 26.

Digitized by Google

Mais quand au contraire une personne qui en l'oraison a des ravissements, ne renonce pas aux convoitises mondaines, ne mortifie pas sa volonté et ses inclinations naturelles, ne pratique pas la charité, la douceur et la simplicité, il est bien à craindre que ces ravissements ne proviennent de la nature ou ne soient une illusion diabolique. « Ce sont ravissemens propres à faire admirer les hommes, dit très bien saint François de Sales, mais non pas à les sanctifier. »

Le bon sens de saint François de Sales n'est pas moins sûr dans le troisième groupe de faits que nous avons énoncé plus haut, les inspirations divines. Elles sont infiniment variées, mais on peut les ramener à deux catégories. Les unes nous poussent aux exercices ordinaires de la vertu, mais nous invitent à les pratiquer avec une ferveur extraordinaire. Dans ce cas, on n'a qu'à se laisser aller au mouvement de la grâce. On est dans la voie et on a la certitude morale de ne pas s'égarer. L'essentiel c'est de ne pas changer fréquemment de conduite, quitter une pratique puis la reprendre. « L'esprit séducteur nous arreste aux commencemens et nous fait contenter du printems fleuri; mais l'Esprit divin ne nous fait regarder les commencemens que pour parvenir à la fin, et ne nous fait resjouir des fleurs du printems que pour la pretention de jouir des fruitz de l'été et de l'automne. (1) »

Mais il arrive parfois que les inspirations poussent à des actions contraires aux règles communes et qu'elles soient plus admirables qu'imitables. Ici l'appréciation est pleine de péril. On pousse sa nacelle au milieu de la nuit sombre, ce sont des obscurités impénétrables. Dieu, en général, ne déroge pas aux lois qu'il a posées. Dès lors qu'on quitte les chemins battus, il est à craindre qu'on ne se place en dehors de l'ordre divin. D'autre part Dieu n'a pas abdiqué sa liberté dans le gouvernement des âmes. Il lui plaît quelquefois de leur inspirer des actes singuliers, extraordinaires, en dehors des règles autorisées. Pour s'en con-

(1) *Traité de l'Amour de Dieu*, t. II, p. 95.

Digitized by Google

vaincre, on n'a qu'à lire la vie de saint Antoine, de saint Paul ermite, de sainte Marie égyptienne, de saint Siméon Stylite. Comment se décider dans ces questions épineuses? A quelles marques peut-on reconnaître l'action de l'Esprit de Dieu, et le caractère divin de ces inspirations? Le *Traité de l'Amour de Dieu* nous renseigne avec beaucoup d'exactitude, et nous fournit des documents pleins de valeur.

La première marque pour discerner si les inspirations viennent de Dieu, c'est la persévérance. L'esprit malin est inconstant et nous promène de désir en désir. Quand il voit un homme qui, inspiré de Dieu, entreprend une profession et manière de vie propre à son avancement, il lui persuade de « prendre une autre voie, de plus grande perfection en apparence, et l'ayant desvoyé du premier chemin, il lui rend petit à petit le second impossible et lui en propose un troisième, afin que l'occupant en la recherche continuelle de divers et nouveaux moyens pour se perfectionner, il l'empêche d'en employer aucun et de parvenir à la fin pour laquelle il les cherche, qui est la perfection. » Puis vient une très gracieuse comparaison. Si l'oiseleur va droit au nid de la perdrix, elle se présentera à lui, et contrefera « l'arrénée et la boiteuse », et se lançant pour prendre son essor, se laissera tout à coup tomber, comme si elle n'en pouvait plus, afin que le chasseur, s'amusant après elle, soit diverti de rencontrer ses petits hors du nid; puis, quand il l'a quelque temps suivie, et qu'il pense l'attraper, elle vole dans les airs et s'échappe. L'inspiration, dit-il ailleurs, est suspecte qui nous pousse à quitter un vrai bien que nous avons présent, pour en chasser un meilleur à venir. Mieux vaut la possession d'nn petit trésor trouvé, que la prétention d'un plus grand qu'il faut aller chercher.

La seconde marque est le calme et la douceur du cœur qui reçoit les inspirations. L'Esprit divin aime la paix. Son action est douce, paisible, tranquille. Il est quelquefois violent, mais d'une violence pacifique et suave. Il vient comme un vent impétueux et comme un foudre céleste, mais il ne renverse pas les apôtres, il ne les trouble

Digitized by Google

point. L'esprit malin au contraire est turbulent, âpre, remuant, et ceux qui suivent ses inspirations sont ordinairement reconnaissables, parce qu'ils sont inquiets, têtus, fiers, entrepreneurs et remueurs d'affaires. Sous le prétexte de zèle, ils renversent tout sens dessus dessous, censurent tout le monde, blâment toutes choses, gens sans conduite, sans condescendance, qui ne supportent rien, et exercent les passions de l'amour-propre sous le nom de la jalousie de l'amour divin.

Mais la marque la plus certaine et la moins équivoque pour discerner les véritables inspirations, c'est l'obéissance à l'Eglise et aux supérieurs. Quand Dieu jette des inspirations dans un cœur, la première qu'il répand c'est celle de l'obéissance. Quiconque dit qu'il est inspiré, et refuse d'obéir aux supérieurs et de suivre leurs avis, il est imposteur. Cette doctrine est admirablement exposée dans le chapitre XIII du livre VIII. Des exemples bien choisis viennent la corroborer. Saint Paul va trouver Ananie. Tous les prophètes et prédicateurs ont cherché l'approbation de l'Eglise. Saint François, saint Dominique, et tous les fondateurs d'ordres religieux ont donné à leurs règles l'approbation du souverain Pontife. En dehors de là, les missions extraordinaires ne sont que des illusions diaboliques. Cette intéressante discussion est résumée par ces paroles claires et précises : « En somme, les trois meilleures et assurées marques des légitimes inspirations sont : la persévérance contre l'inconstance et la légèreté, la paix et la douceur du cœur contre les inquiétudes et empressemens, l'humble obéissance contre l'opiniâtreté et la bigearrerie » (1).

## IV

Il nous resterait à nous expliquer sur la valeur littéraire de cet ouvrage. Nous avons déjà traité cette question dans

(1) *Traité de l'amour de Dieu*, t. II, p. 103-104.

Digitized by Google

une étude d'ensemble sur l'œuvre de saint François de Sales. Nous avons parlé de sa brillante imagination, du coloris de son style. Nous avons relevé le vif sentiment de la nature qui anime ses descriptions, ce talent de tourner toutes ses pensées en image et de relever l'image par les comparaisons les plus variées. Notre conclusion a été qu'on peut le regarder comme un des meilleurs écrivains de son époque, et qu'il y avait un vrai profit à l'étudier au point de vue du style. Il a du reste sa place marquée dans toutes les histoires de la littérature française. Nous voudrions hasarder quelques observations sur l'ouvrage qui nous occupe, et mettre en relief certaines qualités qui lui sont propres et le distinguent des autres compositions du saint auteur.

Cet ouvrage nous semble indiquer le point culminant de son génie. C'est en l'année 1616 qu'il a été livré à l'impression. Notre saint touchait alors à la cinquantaine. C'est l'époque de la maturité de l'esprit. Ainsi que nous l'avons vu, ce n'est pas un ouvrage composé au pas de course, et écrit à la légère. C'est le fruit de longues années de travail et d'expérience. Il a été remanié à plusieurs fois dans la plupart des chapitres. Nous avons donc la mesure du génie de l'écrivain, et nous pouvons indiquer la note juste et caractéristique.

Le premier point à examiner, c'est la composition. Ce livre est-il réellement composé? et en supposant qu'il y ait une vraie composition, quels en sont les caractères? se recommande-t-elle par la régularité, la suite des idées, l'intérêt, la grandeur, etc.? On sait toute l'importance que les Anciens attachaient à cette partie d'une œuvre littéraire. Cicéron dans ses œuvres oratoires, Quintilien dans ses *Institutions* la mettent au premier plan. Ils ne cessent de recommander l'unité dans la conception du plan, la sage distribution des matières, la proportion des parties. Ils ne sont en cela que l'écho des prescriptions d'Aristote. A l'époque où vivait saint François de Sales, on avait perdu, ce semble, le sens de la composition. Montaigne n'a pas l'air de s'en occuper. Il court à l'aventure, sans

Digitized by Google

dessein suivi, sans ordre et le plus souvent sans liaison. L'œuvre étonnante de Rabelais, si belle par certains côtés, si remarquable par la profondeur des vues, est une espèce de défi à tous les principes des Anciens sur l'ordre et sur la méthode. On dirait une sorte de monstre qui trouble et déconcerte les esprits les plus fermes et les plus hardis. Ainsi en est-il de la plupart des écrivains et surtout des poètes. On admire la fécondité, la verve, l'exubérance des idées et le luxe des images. Mais on regrette la prolixité, l'incohérence et l'absence de cet ordre lumineux dont parle Horace. Il faut arriver au XVII^e^ siècle pour retrouver les règles des Anciens appliquées en toute rigueur, et même avec un peu d'exagération. Racine alors a pu dire : « Ma tragédie est terminée. J'ai conçu mon plan, je n'ai plus que les vers à faire. »

Si on compare le *Traité de l'amour de Dieu* aux grandes œuvres du XVII^e^ siècle, au traité de l'*Existence de Dieu*, ou au livre des *Variations*, on éprouvera quelque déception, et on sera obligé d'avouer bien des imperfections et des infériorités. La composition n'a rien d'achevé ni de fini. Le dernier livre se termine assez brusquement, toutes les questions annoncées ne sont pas traitées. Les diverses parties ne sont pas fondues ensemble, et poussées, pour ainsi dire, d'un sel jet. L'auteur ne se soucie pas toujours des liaisons. Il y a encore un reste de cette lâcheté de composition qui caractérise le XVI^e^ siècle. Toutefois, malgré ces défauts, le progrès se fait sentir, il est même considérable, et nous marchons vers la belle composition du XVII^e^ siècle.

D'abord il est impossible de ne pas rendre hommage à l'unité de la conception et à l'harmonie de l'ensemble. Une idée dominante préside à la composition de l'ouvrage, comme dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Cette idée, c'est que l'amour divin est le fondement de la perfection, la cause de tous nos progrès dans le bien, qu'il est l'âme même de la vie spirituelle. L'histoire de l'amour divin, les moyens de l'entretenir et de le développer, les effets qu'il produit en nous inspirant les vertus chrétiennes, voilà

Digitized by Google

le cadre. Il est bien ordonnné, et se déroule avec beaucoup de suite et d'aisance. De nombreuses digressions nous égayent pendant la route, mais nous marchons vers le but sans nous détourner ni à droite ni à gauche. Les défauts que nous avons marqués plus haut tombent sur les détails, l'ensemble ne manque pas d'harmonie ni de proportion.

La composition ensuite brille par deux caractères qu'il importe de bien dégager, la facilité à remonter jusqu'aux principes les plus élevés, et la profondeur de l'analyse. Je dis d'abord que l'écrivain excelle à donner comme fondement à ses théories, des notions hautes et sublimes. Le premier livre nous en présente un exemple remarquable. L'amour n'est autre chose que la convenance de la volonté avec l'objet aimé. Cette convenance est fondée sur le beau. Pour mettre dans tout son jour cette vertu de la charité, il nous expliquera la nature de l'acte volontaire, la domination de la volonté sur les puissances de l'âme. En outre, comme la vue de la beauté a le privilège d'attirer la volonté et d'éveiller ses ardeurs, il analyse la notion du beau, et nous expose, dans un langage facile et abondant, la théorie platonicienne. On peut remarquer ce procédé dans la plupart des questions. Partout nous le voyons aborder les principes fondamentaux. Veut-il nous montrer comment la charité naît dans le cœur de l'homme, il la considère d'abord en Dieu. C'est Dieu qui a commencé par aimer les hommes. Il les aime de toute éternité. L'amour provoque l'amour, et, prenant sa force et sa vie dans le cœur de Dieu, il s'allume dans le cœur de l'homme. Faut-il décrire les différentes sortes d'oraison, nous allons de suite aux notions premières qui nous sont fournies par l'Ecriture et par la raison. « Ce mot de méditation est grandement en usage dans les saintes Ecritures, et ne veut dire autre chose qu'une attentive et réitérée pensée, propre à produire des affections bonnes ou mauvaises. (1) » Nous avons des pensées auxquelles notre esprit s'attache sans dessein ni prétention quelconque. Cette espèce de pensée, pour attentive qu'elle soit, ne peut porter

(1) *Traité de l'amour de Dieu*, t. I, p. 30.

Digitized by Google

le nom de méditation, et doit être appelée simplement pensée. Quelquefois nous pensons à quelque chose pour apprendre ses causes, ses effets, ses qualités, cette pensée s'appelle étude. Enfin nous pensons aux choses divines, non pour apprendre, mais pour nous affectionner à elles, et pour réformer notre conduite. C'est alors la méditation.

Je dis en second lieu la profondeur de l'analyse. Elle éclate partout dans cet ouvrage. Qu'il nous suffise de citer les deux chapitres où il décrit le gouvernement des puissances de l'âme par la volonté. « Le père de famille conduit sa femme, ses enfants et ses serviteurs par ses ordonnances et commandements, auxquels ils sont obligés d'obéir, bien qu'ils puissent ne pas le faire ; que s'il a des serfz et des esclaves, il les gouvernent par la force, à laquelle ilz n'ont nul pouvoir de contredire ; mays ses chevaux, ses bœufs, ses muletz, il les manie par industrie, les liant, bridant, enfermant, leschant » (1).

Après ce petit tableau, il fait l'application. La volonté gouverne la faculté du mouvement extérieur, comme un serf ou esclave. Nous ouvrons et fermons la bouche, nous remuons la langue, les yeux, les mains et les pieds, sans résistance, à notre gré et à notre volonté. Quant à nos sens et à la faculté de nourrir, croître et produire, nous ne pouvons les gouverner si aisément, il faut y employer l'industrie et l'art. Autre est le pouvoir de la volonté sur l'entendement, la mémoire, et la fantaisie. C'est un pouvoir d'autorité... Elle peut appliquer ces facultés à divers objets ou les en détourner. Mais cette autorité n'est pas toujours obéie, comme celle du père de famille n'est pas toujours respectée par les enfants et les serviteurs. Elles résistent, et échappent souvent au gouvernement de la volonté.

Il y aurait peut-être lieu de porter notre attention sur la philosophie profonde qui caractérise cet ouvrage, et lui donne un cachet d'admirable élévation. Les problèmes les plus ardus de la métaphysique et de la psychologie étaient

(1) *Traité de l'amour de Dieu*, t. I, p. 26.

Digitized by Google

familiers au saint docteur. Ce qu'il y a de remarquable, c'est la facilité avec laquelle il semble se jouer au milieu de ces matières abstruses et épineuses. Quel délicieux chapitre que celui où il démontre que les perfections divines ne sont qu'une seule et même perfection! et cet autre où il nous introduit pour ainsi dire dans les profondeurs de l'essence divine, et, avec saint Thomas, nous enseigne qu'il n'y a en Dieu qu'un acte qui est sa propre divinité! « Il n'y a en Dieu qu'une très simple infinie perfection, et en cette perfection, qu'un seul très unique et très pur acte : ainsi, pour parler plus saintement et sagement, Dieu est une seule, très souverainement unique et très uniquement souveraine perfection; et cette perfection est un seul acte très purement simple et très simplement pur, lequel n'estant autre chose que la propre essence divine, il est par conséquent tous-jours permanent et éternel » (1). Avec quelle sûreté de doctrine, et quelle aisance dans l'exposition, il nous développe tous les prodiges de la providence divine, les secrets de la prédestination et de la liberté humaine!

Sa doctrine est celle d'Aristote et de saint Thomas. Ainsi, toute la description des facultés de l'âme, l'analyse des passions et des affections de la volonté est empruntée à ces deux auteurs. « Nous n'avons qu'une âme, laquelle est indivisible; mais en cette âme il y a divers degrés de perfection, car elle est vivante, sensible et raysonnable, et selon ces divers degrés, elle a aussi diversité de propriétés et inclinations, par lesquelles elle est portée à la fuite ou à l'union des choses » (2). N'y a-t-il pas là un souvenir de l'âme végétative, sensitive et intellectuelle des péripatéticiens? La théorie des passions est tirée de la *Somme* de saint Thomas. Il en est de même de l'union des vertus entre elles, et de leur progrès simultané dans l'âme attentive à tendre tous les jours à la perfection. Elle est exposée avec une clarté admirable dans le livre dixième ch. VII.

(1) *Traité de l'amour de Dieu*, t. I, pp. 90-91.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 62.

Digitized by Google

« Voyez-vous, Théotime, toutes les vertus sont vertus par la convenance ou conformité qu'elles ont à la rayson; et une action ne peut être dite vertueuse, si elle ne procède de l'affection que le cœur porte à l'honnesteté et beauté de la rayson. Or, si l'amour de la raison possède et anime un esprit, il fera tout ce que la rayson voudra en toutes occurrences, et par conséquent il pratiquera toutes les vertus » (1). Et plus loin : « Un homme intempérant, injuste et poltron ne peut avoir la prudence, puisqu'il choisit le vice et laisse la vertu. On ne peut non plus être juste sans être prudent, fort et tempérant, puisque que la justice n'est autre chose qu'une perpétuelle, forte et constante volonté de rendre à un chacun ce qu'il lui est dû, et qu'une pareille volonté suppose la prudence, la force et la tempérance ». Cette doctrine est du reste aussi celle de Platon. Cette solidarité des vertus entre elles est enseignée clairement dans le *Protagoras*, les *Lois*, le *Phédon*, la *République* et plusieurs autres dialogues. Elles se réunissent surtout dans la sagesse et la prudence. « La seule bonne monnaie, contre laquelle il faut échanger tout le reste, c'est la sagesse. Avec celle-là on achète tout, on a tout : force, tempérance, justice; en un mot, la vraie vertu est avec la sagesse » (2).

Une autre théorie qui se rapproche beaucoup des idées platoniciennes, c'est la théorie de la beauté qui fait la matière du premier chapitre de l'ouvrage. La notion du beau absolu occupe une grande place dans le système de Platon. Il la discute au long dans le premier *Hippias*. Il y touche dans la plupart de ses dialogues. Mais qu'elle est d'après lui la véritable essence de la beauté absolue, c'est ce qu'on n'a jamais pu déterminer avec rigueur. C'est là un de ces nombreux sujets de litige qui diviseront toujours les érudits. Mais on est mieux renseigné sur les éléments qui constituent la beauté d'un objet particulier. Le premier c'est la vie et l'activité. Voilà pourquoi le beau ne se trouve que dans l'âme, principe de la vie et de l'activité. Le second

(1) *Traité de l'amour de Dieu*, t. I, p. 258.
(2) *Phédon*, p. 50.

Digitized by Google

élément c'est l'unité. Dans le *Timée* (1), il dit que Dieu fit un seul monde, afin que le monde fût beau et parfait. De là une autre condition nécessaire, l'harmonie et l'ordre... En toutes choses, la mesure et la proportion constituent la beauté comme la vertu (2). Enfin le beau se confond avec la perfection et le bien. Le beau n'est autre chose que le bien en tant qu'il plaît à l'intelligence et à la volonté, c'est le suprême aimable τό πρῶτον φίλον. Tout ce qui est bon est beau, est-il dit dans le *Timée* (3).

Il est douteux que saint François de Sales ait lu les ouvrages de Platon. Il connaissait du moins cette opinion, et le système platonicien était arrivé jusqu'à lui par l'intermédiaire de saint Thomas et de l'auteur du livre de *Divinis Nominibus*. Le beau consiste avant tout dans la convenance et la proportion. « L'union establie en la distinction fait l'ordre; l'ordre produit la convenance et la proportion, et la convenance, es choses entières et accomplies, fait la beauté » (4). On ne peut être plus précis et plus complet. Il faut que les choses soient entières et accomplies, c'est l'idée platonicienne, que le beau se confond avec le bien et le parfait. Il faut ensuite l'unité, et l'unité produit la proportion et la convenance. C'est le texte de Platon cité plus haut. « Or, comme dit excellemment l'angélique saint Thomas après le grand saint Denis, la beauté et la bonté, bien qu'elles aient quelque convenance, ne sont pas néanmoins une mesme chose ; car le bien est ce qui plaît à l'appétit et volonté ; ou, pour le dire autrement, le bon est ce dont la jouissance nous délecte, le beau ce dont la connaissance nous aggree » (5). Nous avons vu tout à l'heure que le beau, pour Platon, était un des divers aspects du bien, qu'il était le bien qui plait, le bien aimé. Pour que le bien captive l'intelligence et la volonté, il est nécessaire qu'il y ait, outre l'intégrité, l'ordre et la convenance de ses

(1) PLATON, *Timée*, 53, b.
(2) *Idem*, *Philèbe*, 64, d.
(3) *Idem*, *Tim.*, 54.
(4) *Traité de l'amour de Dieu*, t. I, p. 23.
(5) *Ibid.*, p. 23-24.

Digitized by Google

parties, beaucoup de splendeur et de clarté. « La beauté est sans effet, inutile et morte, si la clarté et splendeur ne l'avive et ne lui donne efficace » (1). Ici le saint docteur va au-delà de Platon. La fameuse définition : le beau est la splendeur du vrai, ne se trouve dans aucun texte de ce philosophe et n'est pas même conforme à l'esprit de sa doctrine. « Le vrai, dit-il, quoiqu'il puisse se trouver au nombre des choses belles, n'est pas cependant la beauté absolue. Il y a quelque chose qui en approche davantage, c'est le bien. Sa beauté doit être au-dessus de toute expression, puisqu'il produit la science et la vérité et qu'il est encore plus beau qu'elles : αὐτὸ δ' ὑπὲρ ταῦτα κάλλει ἐστίν » (2). Si la beauté se trouve dans un principe supérieur à la vérité et à la science, il est inexact de l'appeler la splendeur du vrai ; il faut l'appeler plutôt la splendeur du bien.

Nous pourrions prolonger notre étude. Mais ces exemples suffisent pour montrer que saint François de Sales savait aborder, quand il le voulait, les hauteurs de la métaphysique, qu'il joignait le talent du penseur à la science du théologien. Ce n'était pas, sans doute, un philosophe de profession. Il n'y a rien de nouveau dans sa doctrine. Mais il réussit à s'assimiler la doctrine des maîtres les plus fameux et à l'exposer d'une façon qui est originale et qui lui appartient en propre. Il est surtout à l'aise au milieu des questions les plus inextricables. Ce qui distingue sa manière, c'est, comme nous l'avons dit, l'aisance et la facilité ; c'est ensuite une clarté lumineuse qui éclaire les régions si souvent obscures de la métaphysique. Ainsi, dans le passage suivant sur la beauté de Dieu, il a réuni dans un tableau vivant toutes les notions relatives à l'essence divine : « En la souveraine beauté de nostre Dieu nous reconnaissons l'union, ains l'unité de l'essence en la distinction des personnes, avec une infinie clarté, jointe à la convenance incompréhensible de toutes les perfections des actions et des mouvemens, comprises très souveraine-

(1) *Traité de l'amour de Dieu*, p. 24.
(2) PLATON, *Repub.*, 57.

Digitized by Google

ment et, par manière de dire, jointes et adjustées excellemment en la très unique et très simple perfection du pur acte divin qui est Dieu mesme, immuable et invariable » (1).

Enfin ce qu'on ne saurait trop admirer, c'est la grâce et la beauté du langage, ce sont les vives couleurs dont il sait parer des matières souvent sèches et arides. Il sait joindre l'image à l'idée. Il sait, au moyen de métaphores, d'allégories, de comparaisons, mettre des vérités abstraites à la portée de toutes les intelligences. Veut-il faire comprendre toutes les opérations de l'amour dans l'âme de l'homme, il a recours à cette comparaison: « L'amour comprend tout cela ensemblement, comme un bel arbre, duquel la racine est la convenance de la volonté au bien, le pied en est la complaysance, son tige c'est le mouvement; les recherches, poursuites et autres effortz en sont les branches, mais l'union et jouissance en est le fruit » (2). Comme il nous met sous les yeux les innombrables replis du cœur humain, dans cette peinture tirée des incidents de la chasse! « Les chiens les plus sages et mieux dressés tombent souvent en defaut, perdans la piste et le sentiment, pour la variété des ruses dont les cerfs usent, faisans les horvaris (ruses des bêtes), donnans le change et prattiquans mille malices pour s'eschapper devant la meute; et nous perdons de vue et de connaissance nostre propre cœur, etc. » (3). Cette habitude de tout expliquer par des comparaisons, il la porte jusque dans les matières qui en paraissent le moins susceptibles. Ainsi pour rendre sensible l'unité des perfections de Dieu qui se montrent à nous si multiples et si diverses, à cause de la faiblesse de notre esprit, il nous fait comme une gracieuse et éclatante peinture. « Nous disons, quand le soleil à son lever est rouge et que tost apres il devient noir ou creux et enfoncé, ou bien, quand à son coucher il est blafastre, pasle, have, que c'est signe de pluye. Théotime, le soleil n'est ni rouge, ni noir, ni pasle, ni gris, ni verd : ce

(1) *Traité de l'amour de Dieu*, t. I, p. 25.
(2) *Ibid.*, p. 41.
(3) *Ibid.*, p. 302.

Digitized by Google

grand luminaire n'est point sujet a ces vicissitudes et changemens de couleurs, n'ayant pour toute couleur que sa tres claire et perpetuelle lumiere, laquelle, si ce n'est par miracle, est invariable, etc. Or nous devisons ainsi de Dieu, non tant selon ce qu'il est en luy-même, comme selon ses œuvres, etc. » (1).

Cette alliance de l'imagination et de l'esprit philosophique donne un charme singulier à la lecture de cet ouvrage. Le grand docteur reproduit par là un des traits les plus séduisants du génie de Platon. On peut dire que ces deux grands esprits sont de même famille. Tous deux sont poètes et brillants poètes. L'enthousiasme qui, dans saint François de Sales, se traduit par une onction suave et pénétrante fait battre leurs cœurs. Tous deux jettent à pleines mains des fleurs dans les sujets les plus arides, nous ravissent par des allégories et des tableaux pleins d'éclat, et la métaphysique, sous la plume des deux écrivains, devient un magnifique poème.

## V

Le R. P. Mackey nous permettra de ne pas nous attarder à l'éloge de l'édition en elle-même. Nous avons, par deux fois, montré tout ce qu'il y avait de mérite dans l'œuvre qu'il avait entreprise et quelle était la supériorité de cette édition sur celles qui ont précédé. Nous nous contenterons d'un résumé très rapide. Exposer son œuvre, c'est la meilleure manière de louer l'éditeur. Voici d'abord les questions traitées dans sa savante introduction : I. Aperçu historique du *Traité de l'amour de Dieu* ; II. Doctrine de l'amour de Dieu, et à ce propos l'éditeur examine le plan et le but de l'ouvrage, apprécie la doctrine, indique les sources, étudie cette même doctrine au point de vue dogmatique, ascétique et mystique, réfute les objections ; III. Forme et style du

(1) *Traité de l'amour de Dieu*, t. I, p. 87.



Digitized by Google

*Traité de l'amour de Dieu;* IV. La vie de l'auteur reflétée dans son livre. Rapports entre cet ouvrage et les autres écrits du saint; V. L'édition définitive du *Traité de l'amour de Dieu.*

On voit, par la simple énumération des chapitres, qu'il y a là une étude complète de l'ouvrage. Cette étude est remarquable de science, de profondeur, et très documentée. Nous conseillons beaucoup de la lire avant d'aborder la lecture du traité lui-même. On le comprendra mieux, surtout on le goûtera mieux, et on en retirera plus de fruit.

Quant au texte, c'est celui de l'édition de 1616, qui a été surveillée par saint François de Sales. On s'est contenté de corriger les fautes d'impression, de rectifier quelques erreurs évidentes. On a donc l'œuvre du saint lui-même. L'éditeur a mis à la suite les manuscrits primitifs. Ils sont très nombreux, et étaient disséminés un peu partout. Il fallait la patience et le flair d'un fils de saint Benoît pour les trouver et pour les réunir. On peut ainsi comparer l'œuvre définitive avec les premiers essais. Rien de plus intéressant. Dans ces premiers essais, il y a plus de naïveté et en même temps plus de feu. Les pensées se pressent en foule. Dans l'œuvre définitive, le style devient plus rapide, plus nerveux, plus concis. Pour terminer par une pensée du P. Mackey : « Les qualités du manuscrit primitif sont à celles du texte ce que les grâces et la vivacité de la jeunesse sont à la force et à la beauté de l'âge mur. »

Ph. GONNET.

Digitized by Google

# « OUTRE-MER »

## DE M. PAUL BOURGET

Depuis Balzac, les romanciers aiment à se poser comme des docteurs ès sciences sociales : ils découpent, comme ils le disent, un peu prétentieusement peut-être, des tranches de vie, et les offrent à leurs lecteurs. Quelquefois, à une intrigue romanesque, ils mêlent des dissertations philosophiques que les hommes du métier peuvent seuls comprendre. Il n'est donc pas surprenant qu'à un moment donné le désir leur vienne de laisser là le traditionnel appareil amoureux, pour s'appliquer uniquement à rédiger des observations. M. Paul Bourget donne cette joie aux lecteurs d'*Outre-Mer*. Pas un seul cas de psychologie passionnelle, point de ces tableaux scabreux où se révèle, paraît-il, la connaissance de la vie. Sauf un chapitre un peu piquant, où M. Paul Bourget semble avoir retrouvé sa plume de romancier pour nous faire connaître la jeune fille américaine, il s'exprime comme un voyageur soucieux de rendre avec exactitude des impressions et des souvenirs intéressants. Par une sorte de coquetterie littéraire, que je crois, pour ma part, très heureuse, il a évité jusqu'à l'apparence de la composition. A force de voir des outils américains, il a désiré s'en approprier les avantages, la précision, la simplicité, la puissance de réceptivité; M. Paul Bourget, qui semble se défier de son imagination, ne veut que voir. Louable scrupule, qu'il ne faudrait peut-être pas pousser

Digitized by Google

trop loin, et dont les Américains, ses amis, ne lui auront pas grande reconnaissance. Se voir tels qu'ils sont, mais ils n'y ont pas grand'peine, puisque leur lucidité d'esprit est si grande. Peut-être au contraire seraient-ils très friands de connaître l'impression que produit leur pays sur l'imagination et la sensibilité européennes.

L'enquête de l'auteur de *Cosmopolis* ressemble à un voyage triomphal. Tandis qu'il explique la force et les qualités du puissant paquebot américain qui l'emporte vers le nouveau monde, nous nous figurons tous les officiers, et les plus qualifiés représentants de *Cosmopolis*, empressés autour de lui et les mots de Bossuet nous reviennent à la mémoire : « On voit, pour ainsi dire, les ondes se courber sous lui et soumettre leurs vagues au roi de la littérature mondaine ». La haute société américaine l'attend, elle s'empare de lui et lui prodigue ses plus aimables sourires. Le haut journalisme met à sa disposition toutes ses immenses ressources ; des lettres de recommandation lui permettent de pénétrer dans la vie intime d'un colonel puritain aux allures de héros antique. La police le fait généreusement accompagner dans les bouges les plus infects de New-York ; un gentilhomme français du Far-West lui raconte la vie du ranch. Même le hasard — qui est un peu américain — se met de la partie. M. Paul Bourget arrive dans une ville de la Géorgie, juste pour assister à la capture d'un serpent à sonnettes et à la pendaison d'un brigand. Oui, M. Paul Bourget a dû faire un beau, un triomphal, un très agréable voyage.

Mais toutes ces facilités que lui a values sa gloire, n'ont-elles pas leurs inconvénients ? La légende de Potemkin pourrait bien s'être réalisée une fois de plus. Non pas que les Yankees aient eu à construire des maisons à 14 étages en l'honneur de M. Paul Bourget, uniquement pour l'éblouir. Mais j'ai toutes les peines du monde à croire que la brillante société de Newport, se sachant observée par un psychologue illustre, n'ait pris aucun soin de cacher certains côtés faibles.

L'excès d'optimisme était d'autant plus difficile à éviter, que M. Paul Bourget se sentait plus vivement attiré vers

Digitized by Google

les hommes et les choses du nouveau monde. Il ne dissimule d'ailleurs ni sa chaude admiration, ni son ardente sympathie pour la grande république. Nous ne l'en blâmons pas, mais nous n'avons pas les mêmes raisons personnelles de gratitude, et cet ensemble de circonstances nous donne quelque droit de nous tenir un peu en garde, sans avoir à suspecter, certes, la bonne foi de l'auteur, qui n'est pas en cause. Enfin, un ouvrage en deux volumes sur l'Amérique doit être nécessairement un peu superficiel. M. Paul Bourget a voulu tout connaître et tout dire : l'Est et l'Ouest, les riches et les pauvres, la question nègre, les tendances séparatistes du Sud, l'alcoolisme, et les différends de race, les progrès matériels et les progrès intellectuels, les chemins de fer et les cercles littéraires, rien n'est omis. De là, nécessairement, beaucoup d'affirmations générales assez difficiles à contrôler, et des rééditions d'histoires connues. Tout son chapitre, par exemple, sur le Far-West, qui est très intéressant et très curieux, mais qui a peut-être le tort d'arriver après plusieurs études analogues, plus complètes, et, pour le moins aussi pittoresques. M. de Mandat-Grancey a écrit l'histoire d'un ranch français dans le Dakota, bourrée d'anecdotes comiques, en comparaison desquelles les récits de M. Bourget sont nécessairement un peu succincts. Voici, par exemple dans *Outre-Mer*, un portrait d'américaine du Far-West bien réussi :

« Cette créature, sorte de femme-bandit, était d'une adresse à la carabine, bien autrement remarquable que celle d'Herbert. Je l'ai vue, non pas une fois, mais dix, percer une gourde à cent mètres en envoyant sa balle par le trou déjà préparé pour le bouchon, sans effleurer seulement le rebord. On remarquait dans chaque chambre de son hôtel l'inscription suivante, tracée par elle-même en énormes caractères rouges : « Ne vous couchez pas sur votre « lit avec vos bottes. Ne crachez pas sur les draps. Soyez un « homme... » Elle avait commis plusieurs meurtres, et, avec ses habits d'homme et ses éternelles imprécations, elle était la digne compagne de Bob, qu'elle eût certainement vengé si elle avait connu ses assassins. »

Digitized by Google

Je crois que M. de Mandat-Grancey avait trouvé encore mieux, comme pittoresque :

« Cette pauvre dame tient ici un bar. L'autre jour, ayant eu une petite discussion avec un de ses clients, elle lui a cassé une bouteille de whiskey sur la tête, et le coup était si bien appliqué qu'il a failli mourir. Alors le shérif l'a arrêtée. Mais il est sur pied maintenant, et elle en a été quitte pour une huitaine de jours de prison et 200 dollars d'amende.

« — Il paraît qu'il ne fait pas bon se disputer avec elle?

« — Non ! c'est une femme très musclée ! Il y a quelques semaines, elle a eu déjà une discussion avec un autre de ses adorateurs, un petit Allemand employé dans une banque. Elle lui a proposé de vider leur différend au moyen d'un combat de boxe. J'y ai assisté, cela était très intéressant....

« — Vous m'intéressez vivement ! Et comment cela s'est-il passé?

« — Oh ! très régulièrement. C'est Mabel qui a reçu le premier coup sur le nez. Regardez, elle l'a encore un peu de travers. Elle est tombée sans connaissance. Mais son second lui a fait avaler un verre de whiskey, et elle était sur pied en moins de trois minutes. A partir de ce moment-là, elle a eu constamment le dessus. Au bout d'une demi-heure, l'Allemand avait les deux yeux bouchés, trois dents cassées, et la poitrine toute couverte de bleus. A la fin, les seconds n'ayant pas pu le remettre sur pied en temps voulu, l'arbitre a déclaré qu'il était vaincu. »

De son côté, Mme Arvède Barine a résumé sur ces mêmes mœurs des cow-boys, un travail extrêmement suggestif paru en Angleterre (1). C'est la biographie d'un certain John Nelson qui a vécu par goût au milieu des Peaux-Rouges. Si vous êtes friands d'histoires, à la fois amusantes et déconcertantes, vous pouvez vous procurer ces mémoires d'un évadé de la civilisation.

Une des choses qui ont le plus vivement frappé M. Paul

(1) *Fifty years on the trail*, par Harrington O'Reilly.

Digitized by Google

Bourget aux Etats-Unis, c'est le développement merveilleux de l'Eglise catholique. Elle formait, il y a cent ans, une petite communauté insignifiante; elle se glorifie aujourd'hui de compter neuf millions de fidèles. Elle montre en même temps avec une légitime fierté les édifices qu'elle a construits, ses écoles remplies d'enfants, ses œuvres de bienfaisance. Au lieu de vivre comme une étrangère, une voyageuse parmi les nations, selon le mot de Bossuet, elle s'identifie au monde américain, elle se déclare satisfaite de son installation confortable, et elle témoigne volontiers de sa sympathie, où il entre de la commisération, aux Eglises de la vieille Europe, *Old Country*. M. Paul Bourget adopte absolument cette manière de voir : pour lui le salut est dans l'imitation de l'Eglise américaine, c'est-à-dire, dans la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

J'admire combien peu, sur d'aussi graves et difficiles questions, des esprits réfléchis comme M. Paul Bourget, hésitent à se prononcer. Sans doute, il est de bon ton aujourd'hui, parmi les amis du catholicisme, de vanter les avantages de l'indépendance, et il faut reconnaître qu'ils ont su trouver une bien belle formule : l'Eglise libre dans le pays libre. Mais qui leur a prouvé, à ces amis désintéressés, que la séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est-à-dire la suppression du budget des cultes assurera l'indépendance des forces catholiques? En fait, la diminution des traitements ecclésiastiques n'a nullement empêché jusqu'ici les empiétements civils sur le domaine religieux : au contraire, les deux choses se sont toujours produites parallèlement. Je voudrais donc que M. Paul Bourget nous expliquât comment il espère que la liberté s'établira en France.

On ne saurait jamais trop dire que la séparation de l'Eglise et de l'Etat est une œuvre très difficile. Elle exige préalablement une série d'enquêtes que personne n'a songé à faire. Sur ceux qui auront à l'accomplir, c'est-à-dire sans doute sur les évêques, pèseront de bien lourdes responsabilités. Ils auront besoin d'avoir une autorité bien définie, non seulement sur leurs prêtres et sur les fidèles,

Digitized by Google

mais encore sur les journaux dont on ne peut pas dire qu'ils aient contracté de vieilles habitudes de discipline. En Angleterre, toutes les fois que l'honneur national est en cause, les journaux donnent une note unique, comme s'ils obéissaient à un mot d'ordre. Cette unanimité constitue une des grandes forces de la diplomatie anglaise. En France, quelque événement qui se produise, les journaux catholiques se divisent. Ils ne manqueraient pas de le faire, si un conflit éclatait inopinément entre l'Eglise et l'Etat. J'indique cette difficulté ; il en est bien d'autres et de plus graves encore qu'il faudrait prévoir.

Est-ce à dire que nous devions rejeter la conclusion de M. Paul Bourget sans l'examiner ? pas le moins du monde ; mais les choses sont aujourd'hui trop avancées pour qu'on joue impunément avec cette idée, ou qu'on se contente de l'émettre. Il s'agit de savoir dans quelles limites précises la séparation est possible, s'il convient de la précipiter ou s'il est sage de la retarder. Il importerait surtout d'être fixé sur les chances de durée du Concordat. Supposons prouvé que le Concordat doive disparaître tôt ou tard, il est évident que des mesures s'imposent en vue de ce dénouement. Se laissera-t-on prendre au dépourvu et attendra-t-on que des adversaires plus ou moins scrupuleux choisissent le moment le plus favorable pour tirer parti contre nous de l'acte même de la séparation ? Voilà, ce me semble, tout autant de sujets qu'il faudrait traiter à fond, avec calme, et sans se laisser influencer en rien par les accidents presque quotidiens de la vie politique. Le temps des formules générales est passé.

Les exemples que M. P. Bourget nous apporte d'Amérique ne prouvent que très faiblement en faveur de sa thèse. D'abord les différences entre les Eglises du nouveau monde et celles de l'ancien sont si grandes, que ce qui réussit là-bas, risque fort d'échouer ici. De plus, nous sommes bien obligés de le dire, l'enquête de M. P. Bourget manque d'ampleur. Il a assisté une fois à une messe, dans une église riche, et il s'est demandé : Où donc les pauvres ont-ils leurs églises ? Puis il a négligé de se répondre à lui-même. Pour-

Digitized by Google

tant, New-York compte au moins 600.000 catholiques, en majorité Irlandais, et nous savons d'abord que les Irlandais appartiennent plutôt aux classes pauvres, ensuite, qu'ils ne manquent pas les offices, le dimanche.

M. P. Bourget semble s'appuyer avec confiance sur l'autorité du cardinal Gibbons et sur celle de Mgr Ireland. Il n'est, je crois, personne en France qui n'admire ces deux grands évêques. Quelle ferme et sage hardiesse chez le premier! Quelle éloquence, quelle intrépidité chez le second! Mais leurs admirateurs les plus fervents peuvent et doivent se demander si ces deux prélats connaissent, aussi bien que les nôtres, les conditions historiques qui, seules, peuvent faire comprendre la situation présente de la France catholique. Les âmes les plus chrétiennes se rattachent au passé par des liens que les sages hésitent à couper.

Et puis, sommes-nous bien sûrs de comprendre les discours de Mgr Ireland? Il faut n'avoir pas beaucoup lu pour ne pas connaître la grande piperie des mots. M. P. Bourget a dû écrire deux volumes pour nous bien expliquer que le mot démocratie n'a pas du tout le même sens en Amérique qu'en France. Démocratie de l'autre côté de l'Océan signifie quoi donc? Mais, aristocratie, c'est-à-dire tout le contraire de ce que nous entendons ici. Vous pouvez donc vous figurer l'énorme malentendu qui se produit nécessairement entre un orateur américain et un public français. Toutes les fois que Mgr Ireland dit le peuple, ses admirateurs français se représentent les mineurs d'Anzin ou de Carmaux, les ouvriers de Saint-Ouen et de Saint-Denis, ou les canuts de la Croix-Rousse. Mais lui-même, il pense aux travailleurs de Minnéapolis qui sont devenus propriétaires, capitalistes, rois des chemins de fer. Il ne connaît pas et ne veut pas connaître les innombrables révolutionnaires qui donnent tant de mal à la police de New-York et inspirent de si vives inquiétudes aux statisticiens et aux économistes.

Admirons donc, avec M. P. Bourget, le magnifique essor de la jeune Église d'Amérique, souhaitons-lui d'heureuses et grandes destinées, mais ne nous hâtons pas d'appliquer

Digitized by Google

à notre vieille France de nouvelles formules et attendons... Les Eglises d'Orient et d'Afrique ont jeté pendant quelque temps un très vif éclat. Que reste-t-il aujourd'hui de ces grandes institutions? Rien que le souvenir des saints qui les ont illustrées et les écrits des Pères. Notre Eglise de France dure depuis 1700 ans au moins, et il ne semble pas probable que nous voyions arriver de sitôt le terme de ses glorieuses destinées. Toujours est-il que, pour le moment, l'Eglise de France ne dépend en rien de l'Eglise d'Amérique, et qu'inversement, l'Eglise d'Amérique reçoit encore beaucoup de l'Eglise de France. Aucune œuvre scientifique ou apologétique ne nous vient d'outre-mer : mais ces messieurs de Saint-Sulpice dirigent les séminaires de Baltimore et de Boston, où se forme tout le clergé des Etats-Unis.

M. P. Bourget répondra-t-il que les rôles pourraient bien changer avant longtemps? Nous entrons alors dans le domaine de la prophétie, domaine peu sûr, on en conviendra. Je ne refuse pas cependant de discuter des probabilités. M. P. Bourget prévoit qu'un jour l'Eglise catholique d'Amérique comptera des centaines de millions de fidèles, mais il n'ignore pas que deux grandes questions sont posées devant l'Europe chrétienne, qui lui permettent de professer un optimisme équivalent. D'ici à 150 ans, l'Eglise anglicane et l'Eglise russe ne seront-elles pas réunies à l'Eglise romaine? Nous n'en savons rien, mais leur retour au catholicisme n'est pas plus invraisemblable que l'existence des 400 millions de catholiques américains. Or, si nous nous livrons au jeu des hypothèses, il est facile de voir que l'Amérique n'a pas le droit de traiter en douairière la *Old Country*. Les missions françaises, russes et anglaises, représentent à l'heure actuelle le plus glorieux effort de l'humanité dans la grande lutte de la lumière contre les ténèbres. Elles ont pénétré dans presque toutes les régions de l'Afrique, elles occupent toutes les îles de l'Océanie. Quant à l'Asie, la France l'attaque par le Tonkin et l'Annam, et le Yunnam, l'Angleterre, naturellement, par les Indes et la Birmanie, la Russie par le nord. Dans une dizaine d'an-

Digitized by Google

nées, le transsibérien aura peut-être bouleversé toutes les conditions économiques et religieuses du monde entier. Il y a deux cents ans, Bossuet s'écriait en présence des délégués de l'Eglise de France :

« Qu'elle est belle, cette Eglise pleine de science et de vertu ! Mais qu'elle est belle dans son tout qui est l'Eglise catholique; et qu'elle est belle, saintement et inviolablement unie à son chef, c'est-à-dire au successeur de Saint-Pierre ! »

Et cependant, il n'était pas encore sûr que l'Eglise de France eût échappé au schisme; lui-même, aidé de Leibnitz, il avait échoué dans sa généreuse tentative d'union chrétienne : il ne se faisait aucune illusion sur les progrès de l'athéisme (on était en 1688, six ans seulement avant la naissance de Voltaire). Que dirait-il aujourd'hui, s'il pouvait aller causer avec un pape comme Léon XIII, ou engager une action parallèle à celle d'un Lord Halifax ?

M. P. Bourget, qui parle assez brièvement, en somme, des choses de l'Eglise américaine, s'étend au contraire avec complaisance sur les distractions du monde élégant. On reconnaît là les procédés d'observation habituels à l'écrivain, dont presque toutes les études ont directement ou indirectement pour objet *Cosmopolis* : non seulement il connaît les mœurs du hig-life américain, mais son érudition mondaine lui permet encore des comparaisons intéressantes. En voyant Newport, il songe à Biarritz, à Cannes, à Cowes, et il se prononce avec une compétence que personne ne songe à mettre en doute. Il note comme traits du caractère américain, l'amour de la complication dans le confort, et une sorte de passion pour les exercices physiques. Leur goût manque d'originalité. Les hommes, absorbés par les affaires, jouent un rôle assez effacé dans la vie mondaine, les femmes copient les unes Paris, les autres Londres, et rarement avec bonheur. Malgré son penchant pour les Américains, ou, si l'on veut, malgré sa bienveillante indulgence, M. P. Bourget se voit obligé de le reconnaître :

« Des intérieurs de Newport une première impression

Digitized by Google

se dégage, qui doit être exacte, tant elle se raccorde au reste de l'existence américaine et au dehors même de ces villas. C'est à nouveau l'évidence du trop, de l'abus, de l'absence de mesure. Il y a trop de tapis précieux de Perse et d'Orient sur le parquet des halls, qui sont trop hauts. Trop de tapisseries, trop de tableaux garnissent les murs des salons. Les chambres d'amis renferment trop de bibelots, trop de meubles rares, comme il y a sur la table du lunch ou du dîner trop de fleurs, trop de verdure, trop de cristaux, trop d'argenterie. Je revois en ce moment, au milieu d'une de ces tables, un vase d'argent massif, large et profond comme le cache-pot d'une plante grasse, et d'où débordait une grappe de raisin, d'un raisin prodige aux grains aussi gros que de petits boulets. Je revois un paravent fait avec un tableau italien de l'école des Carrache, coupé en trois morceaux. La toile n'a pas été gâtée, et le travail a été très bien exécuté; mais quel symbole de cette constante outrance dans le luxe et le raffinement! »

M. Paul Bourget devait étudier avec une attention particulière la jeune fille américaine, et parce qu'il est romancier, et parce qu'il sait combien en France, pour toutes sortes de raisons dont quelques-unes mauvaises, on désire être renseigné sur cet être un peu étrange. Il n'y a pas manqué. C'est toute une galerie de portraits qu'il nous offre à son retour de voyage. Le type de jeune fille qu'il trouve le plus attendrissant, c'est la *Beauté* : « Il y en a deux ou trois pour chaque ville. Je connais ma valeur sociale, disait l'une d'elles à l'auteur d'*Outre-Mer* : « *I know my social* « *value.* » Elle parlait d'elle-même comme d'une action du New-York Central ou du Chicago Burlington, Quincey. » Voilà qui est attendrissant en effet. Mais que dire des autres types de jeune fille? La *Convaincue*, par exemple, trace un programme matrimonial puritain qu'elle propose ou qu'elle impose à tous ses prétendants. L'*Ambitieuse*, qui se fait une spécialité de la politique, veut avoir la réalité du pouvoir dont elle laissera les apparences soit à un père, soit à un frère, soit à un mari. Elle peine pour que les deux premiers soient sénateurs, députés, ambassadeurs ; elle

Digitized by Google

peinera pour que le troisième occupe quelque situation semblable, peut-être pour qu'il réside à la *White-House*. En France, les jeunes gens distingués manifestent une répugnance de plus en plus marquée pour les luttes violentes et déloyales de la politique. Ils ont peut-être tort, hélas ! mais nous ne saurions que penser d'une jeune fille qui affronterait ces polémiques outrageantes qu'on considère aujourd'hui comme le condiment nécessaire d'une campagne électorale. Moins intéressante encore est la bluffeuse, nous dirions en France l'aventurière; quant à la *garçonnière* et à la *savante*, elles paraissent tout à fait insupportables et elles manquent de sens moral.

M. Paul Bourget témoigne, quand même, à toutes ces jeunes filles une indulgence qui ressemble parfois à de la sympathie. Une jeune américaine va au théâtre, quelques semaines seulement après la mort de sa mère. Ne dites pas à M. P. Bourget qu'elle n'a point de cœur, ce mot-là lui paraîtrait peu philosophique; il veut que nous nous contentions de dire simplement : la sensibilité américaine diffère de la sensibilité européenne. Heureux, ceux qui connaissent bien les rapports philosophiques des choses !

De même, il ne faut ni se scandaliser, ni craindre pour l'avenir, si la vie de famille n'existe plus dans la société américaine. M. P. Bourget a constaté à maintes reprises que l'amitié entre frère et frère, entre sœur et sœur, entre fille et mère, entre fils et père, est tout à fait élective. Remarquez, je vous prie, avec quelle élégance américaine ces choses-là sont dites.

Il est vrai que les jeunes filles Yankees ont une audace, une intrépidité et une énergie qu'on ne voit guère chez leurs sœurs d'Europe, elles ont peut-être aussi plus de franchise. De quelques-unes d'entre elles, M. P. Bourget nous trace un portrait charmant :

« Ici (en Amérique), au contraire, elle a conservé son équilibre de nature au milieu de l'existence la plus comblée, la plus abandonnée et la plus compliquée. Mais, ni la fortune de son père, ni le luxe dont elle est enveloppée, ni la fièvre du monde où elle est emportée, n'ont pu prévaloir

Digitized by Google

contre sa faculté raisonnable et raisonneuse. Elle a d'elle-même fait le départ entre toutes les sensations que lui a données son milieu, reconnu celles qui sont saines, celles qui sont malsaines, choisi les unes, repoussé les autres. Elle s'est fait un caractère en entière concordance avec sa position dans la société, individuel cependant et particulier. Pour cette jeune fille-là, on le sent, aucune épreuve ne sera dangereuse, aucune fortune ne la trouvera inférieure à ce qui convient. On comprend, tant on la devine énergique, lucide et douce, que la vigueur de sa race, si effrénée partout ailleurs, atteint chez elle son point de mesure. Ce qu'il y a de si absolument libre dans les mœurs féminines de son pays n'a pas altéré chez elle une seule des grâces de son sexe, et ces grâces se doublent d'une force qui assurera son mari, non pas seulement de la plus irréprochable fidélité, mais d'un appui dans n'importe quelle crise. »

Cette jeune fille que M. Paul Bourget appelle l'équilibrée ne laisse pas d'être admirable. Resterait maintenant une petite question de statistique à élucider : pour une équilibrée, combien compte-t-on de bluffeuses, ou de politiciennes, ou de savantes?

Les femmes mariées n'excitent pas moins notre étonnement que les jeunes filles. Il paraît qu'elles gardent dans la vie conjugale une indépendance absolue de pensée et d'action, sans compter qu'elles jouissent de toutes les facilités possibles. M. Paul Bourget, qui s'est fait une âme américaine, nous en explique clairement les raisons : « La principale réside dans cette extraordinaire facilité du divorce dont gémissent les moralistes sévères. S'ils sont dans le vrai, au point de vue du plus grand bien, ils sont assurément dans le tort au point de vue du moindre mal. Ici encore les Américains ont obéi à leur instinct de voir les choses comme elles sont, et de se laisser conduire par les faits, en les admettant sans les discuter. Ils sont partis de cette idée bien simple — mais nos esprits Latins ne l'ont pas encore admise — que le divorce n'est jamais un danger pour les bons ménages, et qu'il y a un grand inté-

Digitized by Google

rêt public et privé à ce que les mauvais soient brisés le plus vite et le plus aisément possible. »

L'enquête de M. Paul Bourget sur la femme et la jeune fille américaine est donc très documentée et intéressante; mais je doute fort que ses lecteurs acceptent ses conclusions optimistes sur l'avenir des Etats-Unis; nous autres, gens d'Europe, nous persistons à croire que la famille est à la base de la société, et le savant Le Play, dont M. Paul Bourget invoque à plusieurs reprises le témoignage, a fait tout ce qui dépendait de lui pour fortifier chez nous ce préjugé.

Des élégances de Newport aux abattoirs de Chicago, les relations n'apparaissent pas tout d'abord. M. Bourget les a vues et il n'a pas hésité à le dire. Pourquoi s'est-il cru obligé d'étaler le spectacle de ces millions de porcs hurlant, s'agitant, mourant, et se transformant en charcuterie avec une rapidité vertigineuse? On sent trop l'admirateur de M. Zola qui veut rivaliser ici avec le maître. Je sais bien que la littérature contemporaine aurait grand tort de se montrer trop délicate, mais il me semble qu'aux psychologues, pour lesquels écrit M. Paul Bourget, il suffirait de savoir combien on tue de bœufs, de porcs et de moutons chaque jour à Porcopolis.

J'aime infiniment mieux ce qu'il nous apprend sur un grand journal de Chicago : « Le rêve de l'Américain serait de faire du journal un moulage total de la réalité, une sorte de carte en relief qui fût un raccourci non pas même d'un jour, mais de l'heure, de la minute, si universel et si complet, que demain cent mille, deux cent mille, un million de personnes aient devant elles, à leur déjeuner, un tableau sommaire de toute leur ville d'abord, puis de leur Etat, puis de tous les Etats de la Confédération, puis de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Australie. Cette ambition ne lui suffit pas, il veut que ces cent mille, ces deux cent mille, ce million de lecteurs trouvent dans leur feuille favorite, de quoi répondre à toutes les questions de tout ordre qu'ils peuvent se poser sur la politique, sur la finance, sur la religion, sur les arts, sur la littérature, sur les sports, sur la société, sur les sciences. C'est une ency-

Digitized by Google

clopédie quotidienne, mise au point de l'instant qui passe, qui est déjà passé. Ce projet colossal est visible partout dans cette maison où le journal est chez lui, naturellement et de toute manière. »

Oui, c'est gigantesque, mais que m'importent les soixante pages de ce grand format? Nous serions bien plus curieux de savoir quelle influence réelle ces journaux immenses exercent sur l'intelligence de leurs lecteurs. Ne rempliraient-ils pas un peu les fonctions des murailles, couvertes d'affiches, sur lesquelles se lisent des réclames comme celle-ci : Louis XIV a été consacré roi de France à l'âge de cinq ans (1643), La Pepsine X a été couronnée par le succès comme un remède contre l'indigestion, avant qu'elle n'ait été connue du public, à un an. — Ces journaux prouvent donc la puissance du commerce américain, l'importance de la réclame et le savoir-faire du directeur, mais il n'est pas démontré que leur influence politique soit proportionnelle à l'étendue de leur clientèle. Tel article de la *Gazette de Cologne* a failli mettre l'Europe en feu, tel article du *Times* a contribué à assurer définitivement la paix menacée. Est-ce l'effet de l'éloignement? mais si l'habileté des reporters du *Herald* américain à saisir les nouvelles ne fait doute pour personne, l'autorité universelle de ses rédacteurs politiques ou littéraires s'affirme avec moins d'éclat. Il faut avouer cependant que ces feuilles américaines représentent un prodigieux et colossal instrument de réclame même littéraire. M. Zola a pu et su les mettre à profit pour son *Lourdes*.

Tandis que M. Bourget parcourait Chicago et son exposition, le fameux Parlement des religions tenait ses séances dans une des salles de l'Art Institute. M. Paul Bourget est allé voir cette Eglise d'un nouveau genre; il a assisté à deux séances, ce dont il n'y a pas lieu de le louer outre mesure, car il aurait pu, sans inconvénient grave, abréger un peu ses excursions aux abattoirs et réitérer ses visites au Congrès des religions. Les journaux illustrés et les revues qui ont pour objet la vulgarisation scientifique, décrivent assez souvent les abattoirs des grandes villes.

Digitized by Google

Les Congrès dans le genre de celui de Chicago n'entreront pas de sitôt dans les mœurs; il faut donc bien les étudier quand ils ont lieu. Cependant, de ce que l'on nous offre, il faut nous contenter.

M. Bourget a très bien vu deux choses : le côté grotesque de ces réunions cosmopolites, et le prosélytisme ardent de l'anglicanisme. Que cet ensemble de prêtres boùdhistes et catholiques, de pasteurs protestants et de dames fût nécessairement bizarre, on s'en doutait bien un peu; mais que les cocasseries de Barnum aient pris une si grande place dans ce Congrès, voilà ce dont M. Paul Bourget fait bien de nous avertir. L'idée ne viendra à personne de convoquer ce Parlement à Paris pour l'exposition de 1900. Vous représentez-vous ce spectacle dans l'une des salles du Trocadéro :

« Trente personnes siégeaient là par ce matin, l'un des derniers de cette session. Un Japonais, d'abord, en paletot mastic, mufle de chien avec des lunettes sur son nez aplati, des moustaches noires sur une peau luisante et jaune... Un Chinois en robe bleue, le torse pris dans une veste de soie violette, coiffé d'une calotte noire à bouton rose, tournait de tous côtés une petite face chafouine, pâle et maigre, le nez pas très droit. Un archevêque Grec se carrait, superbe, sa longue barbe brune étalée sur une robe grise, presque havane... Un Indien venait ensuite, de vingt ans peut-être, glorieux de jeunesse et d'ardeur, avec une robe violemment rouge et un turban violemment jaune; et c'était, autour de ces Orientaux, une rangée de pasteurs Anglais, rasés et rosés, des faces d'Allemands, toutes barbues, avec des yeux aigus sous des lunettes d'exégètes... Deux femmes se tenaient dans un coin... Et, pour achever en vulgarité ce que cette exhibition composite avait de presque forain, un homme de quarante-cinq ans, gros et familier, étalé sur le devant, se fourrageait le nez avec les doigts, pendant qu'un *chairman*, à voix de Barnum, se levait, entre deux mesures d'orgue, pour donner la parole aux orateurs, avec des boniments d'impresario. »

Cependant, pour la plus grande gloire des *novlliss* fran-



Digitized by Google

çais, M. Paul Bourget s'est intéressé au fond même de la question débattue au Congrès. Il admire l'éloquence d'un pasteur anglican qui exprime par une formule concrète un grand principe social : Non ! — s'écrie l'orateur à un moment, — ce n'est pas la nation anglaise qui a fait l'Eglise d'Angleterre, c'est l'Eglise d'Angleterre qui a fait la nation anglaise. Et M. Paul Bourget pense au vieux puritanisme protestant, nourri de souvenirs bibliques; il évoque Lincoln jetant au peuple des Etats-Unis cette phrase étrange annonçant que la guerre durerait jusqu'à ce que chaque goutte de sang versée sous le fouet ait été payée par une autre versée par l'épée. Ne faudrait-il pas voir le contraire dans cette éloquence du pasteur anglican? Si les contemporains de Cromwell revenaient au monde, ils ne manqueraient pas d'anathématiser ces pasteurs anglicans qui travaillent à unir entre elles les Eglises chrétiennes, et qui ne craignent pas de siéger entre les païens et les papistes. Tandis que j'écris ces lignes, j'ai sous les yeux une interwiew prise à M. Alphonse Daudet, dans laquelle l'illustre romancier raconte un des épisodes de son récent voyage en Angleterre :

« Dîné avec deux hommes d'Etat très curieux, sir Balfour, neveu de Salisbury, et sir John Morley, ministre pour l'Irlande, auteur de beaux livres sur le XVIII^e^ siècle français. Balfour, lui, a écrit des livres de philosophie dont Wyzewa a parlé dans le dernier numéro de la *Revue des Deux Mondes*. Dîner très intéressant. Les deux hommes, quoique ennemis à la Chambre, sont intimes. Après une discussion avec nous sur Voltaire et Diderot, eux tenant pour Voltaire, ils sont partis pour la Chambre, à onze heures du soir, dans la même voiture. »

Rapprochons ces traits de mœurs de ceux que M. Paul Bourget nous apporte d'Amérique : la tranquille et radicale incrédulité des uns, la foi érudite et tolérante des autres, prouvent que c'en est bien fait de la vieille Angleterre. Aujourd'hui ou demain, qu'ils le veuillent ou non, les croyants de l'anglicanisme reviendront à l'Eglise catholique, et quant aux incrédules, ils n'auront garde

Digitized by Google

de conserver trop longtemps le vieux levain du puritanisme.

Un sociologue comme M. Bourget devait consacrer au moins un chapitre à l'éducation américaine. Il décrit les collèges, les écoles primaires de garçons, les collèges de filles, les universités, il résume des cours de choses, et il synthétise les théories pédagogiques en honneur chez les Américains. M. P. Bourget, comme tout bon Français qui vit en l'an de grâce 1895, se prononce énergiquement pour l'indépendance des universités, il émet le vœu que les collèges français ne ressemblent plus à des prisons ou à des casernes. Il y a bien des années déjà que tous les pédagogues qui ne sont pas absolument dépourvus d'éloquence nous font de ces recommandations. Cependant M. Bourget a noté une particularité de l'éducation américaine, à laquelle on ne saurait attacher trop d'importance.

« Il arrive souvent qu'une jeune fille, toute préparée pour l'examen, s'établit caissière ou vendeuse dans une boutique, secrétaire d'hôtel ou copiste, pour parfaire cette somme. D'autres rendent à leurs camarades des services de couturière ou de modiste, font des chambres, se chargent de commissions. Ici, ce travail d'à côté, n'est pas seulement toléré, il est estimé. »

Ce n'est pas dans notre pays égalitaire qu'on verrait se reproduire des faits de ce genre. Ils prouvent que, dans la société américaine, les castes n'ont pas eu le temps de se former. Mais on éprouve quelque embarras quand il s'agit d'en tirer des conséquences pratiques. Faut-il souhaiter qu'en France les servantes aillent s'asseoir dans les pensionnats à côté des jeunes filles appartenant à la haute bourgeoisie? Il serait curieux d'avoir là-dessus l'opinion des mères de famille éclairées, des maîtresses de pension, et des hommes éminents qui s'occupent de pédagogie. Il serait aussi intéressant de savoir si deux républiques, également passionnées pour le mot démocratie, ont chance de se rencontrer jamais sur ce point. Verra-t-on les domestiques françaises tenir salon une fois par semaine chez leurs maîtresses, ou bien, au contraire, les bourgeoises améri-

Digitized by Google

caines relègueront-elles définitivement leurs servantes dans la cuisine? Dans quel sens marchons-nous?

La grande idée que M. P. Bourget apporte d'Amérique, celle qui domine toute son œuvre, c'est l'idée de décentralisation. Ici encore, il suit, comme on dit, le courant. Eh bien, oui, décentralisons... si c'est possible. Car tout s'oppose chez nous à la décentralisation. La configuration du sol d'abord. Essayez donc de vous rendre rapidement de Chambéry à Périgueux ou de Tours à Clermont-Ferrand; il vous faudra un temps infini. Mais au contraire de Brest et de Calais, de Nice, de Nancy et de Bayonne, on arrive très facilement à Paris et très vite : les vallées semblent s'être creusées exprès pour faciliter les communications, entre la grande ville et les parties les plus excentriques de la France. Et puis, peut-on supprimer d'un trait de plume 400 ans de notre histoire? Si nous souffrons à ce point de cet excès monstrueux de centralisation, la faute en est à la Révolution sans doute, mais aussi à Richelieu, mais à nous tous, à nos amis et à nos ennemis. Il se trouve enfin des hommes pour défendre, aujourd'hui encore, l'état anormal qui est le nôtre.

« Je ne suis pas suspect, a dit M. E. Faguet, de manie centralisante, ni de fétichisme à l'égard de la révolution française; mais je ne cesserai de répéter que personne n'est responsable de la centralisation effrénée dont nous souffrons. Elle est une nécessité historique que la Révolution française a subie comme l'ancien régime, et un peu plus, et que nous subissons comme la Révolution française et un peu davantage. Contre les grandes nations européennes centralisées à outrance, nous ne pouvons être que centralisés à l'excès. Le premier peuple européen qui s'émiettera sera dévoré. Je sais bien que c'est nous qui avons donné l'exemple, mais il n'est plus temps pour nous d'en donner un autre.

« On me dira : « Oui! la centralisation dans tout ce qui « a rapport à la défense du territoire; et la décentralisa- « tion la plus large, pour être la plus féconde, dans tout « ce qui n'a pas rapport au salut public. » Le malheur

Digitized by Google

c'est qu'il n'y a rien de plus difficile à faire que ce départ, et que tout, à bien peu près, a rapport direct au salut public. Je conseille à M. Bourget, et même, si ce n'est pas manquer de respect, à la Commission de décentralisation qui vient d'être instituée, de lire de près tous les discours du grand centralisateur Thiers, depuis 1830 jusqu'en 1870. C'est un cours complet de centralisation. »

Evidemment M. Faguet s'amuse un peu à nous faire peur; mais quelques-unes de ses craintes ne sont pas tout à fait sans fondement, et il a raison malheureusement, en ce sens que le règne de la décentralisation n'est pas près de devenir une réalité. D'ailleurs il est douteux que l'imitation générale d'un pays par un autre produise de bons résultats. Après nos défaites de 1870, nous nous sommes mis bravement à copier l'Allemagne; nous commençons à comprendre aujourd'hui que sur bien des points nous nous sommes trompés. Il n'en irait pas autrement avec l'Amérique. Les Etats-Unis forment un organisme vivant, qui se développe d'après des principes déterminés et dans des conditions particulières. Les mêmes règles politiques et sociales qui réussissent dans le nouveau monde, précisément parce qu'elles y réussissent, ont de grandes chances d'échouer dans l'ancien. Les propriétaires évitent de mettre des oliviers dans les terrains où prospère le platane. Gardons-nous donc des imitations générales et des engouements rapides. Je comprends certes qu'un ingénieur de traction aille étudier sur place les locomotives américaines, à la condition toutefois que l'infériorité de nos machines soit bien prouvée. Je comprendrais même qu'un prêtre passionné pour la sociologie fît une enquête minutieuse sur les rapports du clergé américain avec les ouvriers. Mais de soutenir qu'il faut décentraliser comme en Amérique, que notre démocratie doit se modeler sur la démocratie des Etats-Unis, c'est, je le crains fort, ne pas dire grand'chose.

L'imitation intelligente suppose une admiration raisonnée et profonde. Les Etats-Unis la méritent-ils à ce point? Certes, elles sont grandes les œuvres difficiles me-

Digitized by Google

nées à terme en si peu de temps par les Américains; les vastes espoirs qu'ils proclament joyeusement à la face du vieux monde, n'ont peut-être rien de chimérique. Quel spectacle offrirait une république composée de 400 millions d'hommes libres! Mais sans compter que notre génération n'en jouira pas, cette république idéale existera-t-elle jamais? et si par hasard elle existe, durera-t-elle? Enfin laissera-t-elle de ces œuvres d'art qui immortalisent un peuple? Les Assyriens, les Chaldéens, les Perses ont fondé des villes colossales et d'immenses empires : les ruines de leurs palais font encore l'admiration des architectes et des archéologues. Cependant leur influence morale dans le monde ne saurait être comparée à celle de ces deux petits peuples qui s'appellent la Judée et la Grèce. Donc, attendons, avant de nous prononcer, ou plutôt, il est inutile d'attendre, nous ne saurons jamais; nos arrière-neveux sauront peut-être, et s'ils s'occupent de M. P. Bourget, ce qui est probable, ils auront maintes fois l'occasion de sourire en parcourant *Outre-Mer*.

Son ouvrage offre, en effet, un grand intérêt à quiconque sait l'étudier un peu à fond; l'auteur le caractérise lui-même avec beaucoup de justesse.

« En les relisant, ces notes prises au jour le jour, je les ai jugées bien incomplètes et bien superficielles. Ce n'est pas huit mois, c'est des années qu'il faudrait passer ici, et avec des connaissances spéciales de politicien, d'économiste, d'ingénieur, de géologue, d'anthropologiste, pour lever un moulage exact de cette énorme civilisation en train d'installer ses quelque cinquante Etats ou territoires sur une étendue de sol presque aussi vaste que l'Europe, et dans des conditions prodigieusement complexes de climats et de races. Malgré les travaux de la valeur de ceux de Tocqueville, il y a un demi-siècle, et de M. Bryce, voici quelques années, le livre qui résume une pareille société reste à écrire. S'il doit jamais être composé, c'est à la condition que beaucoup de monographies particulières aient été rédigées par des voyageurs de bonne foi qui se bornent à transcrire leurs impressions. Cette modeste ambition d'un service

Digitized by Google

à rendre m'encouragerait seule à donner ce journal de route... »

La modestie de M. P. Bourget ajoute un charme très particulier à ses mérites littéraires, mais elle n'exagère rien. Il ne faut pas chercher dans *Outre-Mer* autre chose que des notes de voyageur avisé et consciencieux. Cela pourrait s'appeler, dans la langue moderne, une série d'instantanés. Qui sait si, dans un petit nombre de cas, la photographie ne vaut pas mieux que la peinture ? M. Bourget photographie sans appareil, il observe, il écoute, il collectionne les anecdotes; on goûte un plaisir très intense à parcourir son album. Maintenant il faut bien convenir que cette nouvelle façon d'étudier les mœurs d'un peuple a ses inconvénients. M. P. Bourget a dû subir pas mal de dîners et d'innombrables soirées, et il a reçu des reporters, et il a parcouru des milliers et des milliers de kilomètres. Il est évident qu'il n'a pas eu le temps de faire un choix parmi ses impressions. Ne le regrettons cependant pas. *Outre-Mer* représente un genre littéraire très curieux, où l'auteur se révèle tour à tour philosophe, historien, voyageur, dandy, critique d'art, homme politique, sociologue, voire même théologien. Pour moi, je serais porté à croire que cet ouvrage, qui se compose de deux volumes, n'est en réalité qu'une préface. Vous verrez que M. Paul Bourget, qui est encore jeune, ressentira avant longtemps la nostalgie de l'Amérique : il recommencera son étude avec un but plus précis, peut-être avec des arrière-pensées religieuses, il s'attachera à un ou deux aspects tout au plus de la vie sociale au nouveau monde, et il ne se contentera pas de deux volumes.

En attendant, il y a plaisir à suivre les évolutions diverses par lesquelles passe le talent de M. P. Bourget. Sa méthode littéraire demeure à peu près la même, si nous nous en tenons à ce qu'il y a de positif dans son œuvre, car s'il n'a rien ajouté, il a beaucoup supprimé. Il conserve l'habitude des investigations scientifiques. Il compte les variétés de lavabos dont il a eu l'occasion de se servir dans les hôtels, comme son maître, M. Taine, comptait jadis les

Digitized by Google

genres de pantoufles qu'il trouvait dans sa chambre à coucher de Londres. La physiologie demeure toujours l'objet de ses préférences. Il a soin de se tenir toujours au courant comme on dit, et de ne jamais heurter l'opinion : sur la décentralisation, sur la Révolution, sur la science même, il traduit avec exactitude les idées de l'élite qui prévalent en ce moment. Il laisse entrevoir son admiration pour M. Zola toutes les fois qu'il en a l'occasion; enfin il donne libre cours à ce goût d'exotisme qu'il a professé toute sa vie. Il y a là peut-être un danger pour le développement ultérieur de son talent. M. P. Bourget est formé à l'école de maîtres puissants, originaux, mais s'écartant sensiblement de la grande tradition française, Stendhal, Taine, Flaubert, Renan. Depuis, il a vécu sur toutes les plages, il a parcouru toutes les grandes agglomérations, il a pris part à toutes les fêtes de cette vaste Babel moderne qui s'appelle *Cosmopolis*. Ne craint-il pas de faire trop de concessions aux idées exotiques, n'est-il pas entré trop avant dans l'âme américaine? Ces étrangers qui possèdent à un si haut degré la science du confort ne comprennent pas les délicatesses de l'esprit français. Je regrette de voir M. P. Bourget admirer avec tant d'ardeur les lutteurs d'outre-mer, puis dépenser tant d'arguments philosophiques pour justifier ou du moins excuser leurs brutalités.

Mais si les procédés d'observation et de style ont peu varié, combien différentes sont les idées qu'ils professe aujourd'hui des idées qu'il expliquait autrefois! Où est le panthéisme matérialiste d'antan? M. P. Bourget ne craint pas de dire hautement ses profondes sympathies pour le Christianisme, en général, et pour l'Eglise catholique en particulier. Même il se croit profondément chrétien et il se proclame tel sans réticence : nous l'en félicitons respectueusement. Il est toutefois quelques points sur lesquels nous aimerions d'être fixés, nous autres lecteurs simples et peu habiles à saisir les finesses de la haute stratégie littéraire. M. P. Bourget va-t-il à confesse? Lorsqu'il dînait chez les protestants de New-York faisait-il maigre le vendredi? A s'en tenir aux notes d'*Outre-Mer*, il ne sem-

Digitized by Google

ble pas qu'il ait assisté souvent à la sainte Messe. Eh bien, alors? Peut-être ai-je tort de poser ces questions, mais c'est, je crois, comme un malaise, pour les amis chrétiens de M. P. Bourget de ne pouvoir les résoudre avec certitude. A l'heure présente, du reste, l'Eglise a un peu le droit d'interroger les enfants qui lui viennent de tous côtés, et qu'elle n'a pas portés en son sein. Elle a un credo, des sacrements, une liturgie, une hiérachie complète et vivante, et il est des marques certaines auxquelles on reconnaît le vrai catholique. Si nous laissions les nouveaux chrétiens parler et agir à leur guise, nous serions bientôt débordés par une sorte de religion vague, indépendante, infiniment plus voisine du protestantisme que du catholicisme. Plus les hommes qui rentrent dans nos rangs ont de célébrité et d'autorité, et plus il est nécessaire de leur demander des déclarations catégoriques. M. P. Bourget ne peut pas s'offenser de cette inquiétude : elle lui prouve l'ardent désir que l'on a de le compter parmi les enfants de l'Eglise, et la haute estime que l'on fait de son talent.

Du reste la situation nouvelle impose aux écrivains catholiques une nouvelle manière d'agir. Il y a seulement sept ou huit ans, lorsqu'un homme de lettres daignait se montrer respectueux envers l'Eglise, nous nous croyions presque tenus de lui témoigner de la reconnaissance. On nous avait si peu habitués à ce bon procédé! Aujourd'hui — il ne s'agit pas ici de politique, je n'ai pas besoin sans doute de le faire remarquer — aujourd'hui l'Eglise n'a besoin d'appeler personne ; presque tous les hommes distingués viennent à elle, presque tous lui offrent leurs sympathies, leurs services; la plupart lui prodiguent des conseils, quelques-uns lui intiment des ordres. Evidemment, elle a besoin avant tout de se dégager un peu, de modifier l'ardeur parfois gênante de ces nouveaux amis, elle peut sans doute parler avec autorité. M. Zola s'imaginait naguère acquérir des droits, par son *Lourdes*, à la reconnaissance des catholiques, et il a paru tout surpris de l'accueil plus que froid qu'on a fait à son mauvais livre. Outre qu'il avait écrit de bien tristes pages, il s'était trompé de date.

Digitized by Google

M. P. Bourget s'occupe des sujets religieux avec infiniment plus de délicatesse que M. Zola, qu'il a tort de tant admirer. Mais il s'en tient encore à de trop vagues formules religieuses; les catholiques attendent, avec confiance, des affirmations plus explicites, une adhésion plus complète à tous les dogmes de l'Eglise.

Abbé DELFOUR.

---

Digitized by Google

LES

# AURÉOLES DE JEANNE D'ARC

Suite et fin (1)

Faut-il déposer aussi entre les mains de la vénérable servante de Dieu la palme triomphale du martyre et orner son front de cette troisième auréole, qui possède la prééminence sur les deux autres, parce qu'elle est le prix du combat le plus terrible et du sang versé pour le Christ? Je n'hésite pas à l'affirmer, sur bonnes preuves — me semble-t-il — et en nombreuse autant que docte compagnie.

Que le supplice de la Pucelle ait été considéré comme un martyre véritable et classé formellement sous ce titre parmi ceux que l'Eglise de France inscrit avec honneur dans ses diptyques, c'est un fait qu'il est aisé de constater. Le *Martyrologe*, édité à Paris, en 1637, par les soins d'André du Saussay, contient le passage suivant :

« A Rouen, sur la place du Vieux-Marché, martyre de Jeanne d'Arc, la Pucelle d'Orléans, brûlée par suite d'une condamnation tellement injuste que le Siège apostolique, de sa souveraine autorité, la révoqua et l'abrogea complètement » (2).

(1) Voir les numéros de mai et juin.

(2) A. du Saussay, *Martyrologium gallicanum, in quo sanctorum,*

Digitized by Google

De même, si l'on parcourt la série presque cinq fois séculaire des panégyriques prononcés à Orléans pour les fêtes du 8 mai, on y trouvera l'expression de cette pensée sur les lèvres des orateurs les plus renommés par leur savoir et par leur éloquence. Parmi les lettres postulatoires, au nombre de 276, qui furent adressées au Saint-Siège par des cardinaux, des archevêques et évêques, des chapitres et des facultés de théologie, des supérieurs généraux d'ordres religieux, et d'autres personnages, non seulement de France, d'Angleterre et des diverses contrées de l'Europe, mais aussi de l'Orient, des deux Amériques et des pays de mission, à l'effet de solliciter l'introduction de la cause, beaucoup proclament sans détour la conviction de leurs auteurs à l'égard du martyre de la Pucelle. L'éminent cardinal Langénieux, archevêque de Reims et successeur de saint Remy, entonne le concert de louanges à l'honneur de la sainte héroïne. Il lance devant le trône pontifical le cri de son cœur ; on dirait la note claire et vibrante des trompettes d'argent qui résonnent sous les voûtes de Saint-Pierre de Rome aux jours des fêtes solennelles : *Vere Christi martyr est;* oui, Jeanne est vraiment martyre du Christ ! (1)

Ce qualificatif, emprunté à la langue de la théologie, ne serait-il, dans la pensée de ceux qui l'emploient, qu'une simple métaphore, une figure dont la signification trans-

*beatorum ac piorum... ortu, vita, factis, doctrina, agonibus, trophaeis... in Gallia illustrium, certi Natales indicantur*, etc... *Lutetiæ Parisiorum*, 1637 ; p. 396. — Par une erreur manifeste, l'auteur place le martyre de la Pucelle au 3e jour des calendes de juillet, c'est-à-dire le 29 juin, fête des SS. apôtres Pierre et Paul. Puisqu'il voulait indiquer la date certaine de la naissance à la gloire, l'insertion devait se faire au 30 mai, p. 314.

(1) Voir le Dossier imprimé à Rome en 1893 par la Propagande, et remis aux Eminentissimes cardinaux et aux autres membres de la Sacrée Congrégation des Rites. Il a pour titre : *Positio super introductionem causae*, et renferme, selon l'usage, l'ensemble des documents relatifs au procès qu'il s'agit d'ouvrir canoniquement devant le tribunal suprême. Les lettres postulatoires y sont énumérées, pp. 351-400. En tête se trouve, intégralement reproduite, la lettre de Son Eminence le cardinal Langénieux.

Digitized by Google

férée et toute comparative ne comporte pas l'équivalence de gloire attachée au sens propre du mot ?

Saint Grégoire le Grand a bien pu dire [*hom. 3 in Evang.*] que les labeurs austères de la pénitence et de la mortification sont le martyre des temps pacifiques. Les chrétiens, qui savent se renoncer chaque jour, mourir à eux-mêmes et porter la croix des douleurs et des épreuves de la vie à l'imitation de Jésus crucifié et par amour pour le divin modèle, sont en effet des témoins et des souffrants : ils rendent témoignage à Dieu devant les hommes par la pratique des bonnes œuvres et par l'exercice de la patience qui perfectionne la vertu. Cette ressemblance autorise une dénomination identique, mais elle n'est pas assez complète pour lui donner la même portée, ni pour lui attribuer les mêmes droits. Ainsi encore, une peine cruelle, une adversité inouïe, une souffrance excessive sont souvent appelées de vrais martyres ; et la Pucelle, pour ne citer que son exemple, l'entendait de la sorte, lorsqu'elle répondait à ses juges : « Et appele ce, martire, pour la paine et adversité qu'elle souffre en la prison ; et ne sçait se plus grand souffrera, mais s'en actend à Nostre Seigneur » [I. 155].

Dans le Martyrologe gallican, comme dans la plupart des panégyriques ou des lettres postulatoires, rien n'indique une intention analogue ; au contraire, les auteurs, liturgistes ou théologiens, ont voulu parler le langage précis et rigoureux de la science sacrée.

Or, d'après saint Thomas [2. 2. q. CXXIV, art. 1 et 2], le martyre proprement dit est un acte de la vertu de force, à laquelle il appartient d'affermir l'homme dans la vérité et la justice, et de le rendre inébranlable contre les attaques de la persécution et les périls d'une mort imminente. C'est un combat singulier, où le champion du Christ ne craint pas d'affronter le glaive du tyran et de sacrifier sa vie par amour du bien surnaturel. C'est, je le répète, une action d'éclat et une victoire de choix, qui mérite les honneurs d'une récompense privilégiée.

Affirmer que le supplice de Jeanne d'Arc est réellement

Digitized by Google

un martyre et que l'innocente victime du procès de Rouen a vraiment droit au titre glorieux de martyre du Christ, cela revient donc à dire que sa mort sur le bûcher est une œuvre de sainteté et d'héroïque vertu, le témoignage suprême du dévouement à la cause de Dieu, le gage assuré du triomphe éternel et de l'auréole décernée par surcroît aux vainqueurs.

Rechercher et exposer les faits qui servent de base à cette assertion, telle est maintenant la tâche qu'il me reste à remplir.

Pas n'est besoin de rappeler en détail les cruelles souffrances physiques et morales infligées à la prisonnière durant une année entière de captivité, depuis le 23 mai 1430, où sa douloureuse passion commença sous les murs de Compiègne par l'abandon et peut-être la trahison de ceux qu'elle était venue sauver (1). La longue série de tribulations, par lesquelles la victime a dû passer avant de consommer son sacrifice, fait partie intégrante de son martyre. Elle a multiplié les actes de la vertu de force, accru ses mérites, rehaussé le degré de sa gloire. Elle est surtout la marque évidente d'une constance et d'une fermeté de résolution qui ne laisse pas de prise à la crainte devant l'imminence du mal, sous quelque forme qu'il se présente, tourments du corps ou angoisses de l'âme. Cependant la preuve complète n'est pas faite, et la condition essentielle du droit à l'auréole n'est pas vérifiée tant que le danger par excellence, la mort, plus redoutable que la perte de tous les biens terrestres, n'a pas été effectivement bravé [Cf. S. Th., *ibid.*, art. 4]. Voilà pourquoi je ne m'attarderai pas à reprendre le récit des préliminaires du drame final. Je vais directement au but, en recueillant, sous la dictée des témoins oculaires, les péripéties de la lutte suprême et les circonstances du dernier combat (2), qui s'est ter-

(1) J'aurais d'ailleurs bien peu de chose à ajouter au récit que j'en ai donné, d'après les dossiers du procès, dans l'*Université catholique*, numéro de février 1894. Je me contente d'y renvoyer le lecteur.

(2) Grâce à l'enquête ordonnée, en 1450, par le roi Charles VII et confiée aux soins de son « amé et féal conseiller », maître Guillaume

Digitized by Google

miné, selon la promesse des Voix, « par grande victoire » [I. 155]. Une mort sainte, généreusement endurée pour l'amour de Jésus et comme un gage d'attachement inviolable à la vérité et à la justice, n'est-elle pas « la délivrance » et la porte d'entrée « au royaulme de paradis » ?

Après les scènes d'immonde brutalité et de monstrueuse perfidie qui se jouèrent, le dimanche de la Trinité (27 mai), dans le cachot de la Pucelle, pour l'amener à enfreindre la défense des juges et à revêtir de nouveau un vêtement d'homme, la cause rouverte avec une scandaleuse allégresse par l'évêque de Beauvais fut rapidement expédiée. Dès le surlendemain, procès-verbal de constat, interrogatoire de l'accusée, consultation des assesseurs, décision du tribunal, rédaction de la sentence définitive, toutes les formalités qu'exigeait un semblant de justice étaient accomplies. On donna aussitôt à l'huissier Jean Massieu mandat de citer « la dite Jehanne à comparaître en personne... sur la place du Vieux-Marché, pour se voir déclarée relapse, excommuniée et hérétique ». Une pièce signée par cet officier du tribunal atteste que la signification d'usage a eu lieu par son ministère [I. 467] ; elle est datée du mercredi 30 mai, à sept heures du matin, c'est-à-dire une heure seulement avant le moment fixé pour la comparution. La prisonnière était déjà informée du sort qui l'attendait, car « l'evesque de Beauvais avoit envoyé vers elle frère Martin Ladvenu pour lui annoncer la mort prouchaine, et pour l'induire à vraye contrition et pénitence, et aussi pour l'ouyr de confession » [II. 3].

Le jeune dominicain, qui s'était montré dévoué et compatissant envers la Pucelle pendant le cours du procès, et malgré les menaces de Cauchon et des Anglais, s'acquitta

Bouillé, pour préparer les voies à la revision du procès de Jeanne d'Arc, l'histoire peut enregistrer les détails les plus précis sur la journée du 30 mai 1431. Quicherat a publié [tom. II des *Procès*] le texte des dépositions rédigées en français par le notaire royal. J'ai puisé à cette source bon nombre de citations, indiquées seulement (comme toutes celles que j'ai empruntées au même ouvrage) par les deux chiffres du volume et de la pagination.

Digitized by Google

de sa mission « moult soigneusement et charitativement. Et quant il annonça à la pouvre femme la mort de quoy elle devoit mourir ce jour là, que ainsi ses juges le avoient ordonné et entendu, et oy la dure et cruelle mort qui lui estoit prouchaine, commença à s'escrier doloreusement et piteusement, se destraire et arracher les cheveulx : Hélas ! me traite-t'on ainsi horriblement et cruellement, qu'il faille que mon cors net et entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et rendu en cendres ! Ha ! a ! j'aymeroie mieulx estre descapitée sept fois, que d'estre ainsi bruslée ! Hélas ! si j'eusse esté en la prison ecclésiastique, à laquelle je m'estoie submise, et que j'eusse esté gardée par les gens d'Eglise, non pas par mes ennemys et adversaires, il ne me fust pas si misérablement mescheu, comme il est. O ! j'en appelle devant Dieu, le grant juge, des grants torts et ingravances qu'on me faict. — Et elle se complaignoit merveilleusement... des oppressions et violences qu'on lui avoit faictes en la prison par les geôliers et par les autres qu'on avoit faict entrer sus elle » [II. 3].

C'était le cri de la nature qui se débattait sous l'étreinte d'une angoisse inévitable. A l'exemple du divin Maître agonisant au jardin des Olives jusqu'à répandre une sueur de sang [Luc. xxii. 44], et laissant échapper de ses lèvres l'aveu de la tristesse mortelle de son âme avec la prière par trois fois répétée qui suppliait son Père céleste d'écarter le calice de la passion [Matth. xxvi. 38-44], la Pucelle ressentit les affres du trépas. Mais on ne saurait voir, dans cette scène de désolation, ni une marque de pusillanimité ni une défaillance du courage qui fait les martyrs. Ses paroles mêmes en font foi : la perspective de la mort n'altérait pas les dispositions de sa volonté ; seules les horreurs du bûcher impressionnaient violemment son imagination et provoquaient la révolte instinctive des sens, qu'elle dominait bientôt par un acte pleinement réfléchi de résignation et d'espérance chrétienne. Quelques instants après, s'adressant à un chanoine de Rouen, maître Pierre Maurice, qui était venu la visiter, la pieuse fille lui demanda : « Maître Pierre, où serai-je ce soir ? — N'avez-vous pas bon espoir

Digitized by Google

dans le Seigneur ? répondit son interlocuteur. — Oui, reprit-elle, Dieu aidant, je serai en paradis » [II. 375].

Sur ces entrefaites survint Cauchon « auquel elle dist incontinent : Evesque, je meurs par vous. — Et il luy commença à remonstrer, en disant : Ha! Jehanne, prenez en patience. Vous mourez pour ce que vous n'avez tenu ce que vous aviez promis, et que vous estes retournée à vostre premier maléfice. — Et la pouvre Pucelle lui respondit : Hélas! si vous m'eussiez mise aux prisons de court d'Eglise, et rendue entre les mains de concierges ecclésiastiques compétents et convenables, cecy ne fust pas advenu; pour quoy je appelle de vous devant Dieu. » [II. 4.]

Il importe de le remarquer ici : protester contre l'iniquité de la sentence, en rejeter sur le juge coupable toute la responsabilité, ce n'est ni une vaine récrimination ni un manque de vertu; c'est l'exercice du droit que confère la bonne conscience; c'est un acte de justice et un témoignage rendu à la vérité. Le divin Sauveur, modèle de toute perfection, n'a-t-il pas, à diverses reprises, stigmatisé l'œuvre satanique des princes des prêtres et des magistrats du temple qui préméditaient sa mort? [Matth. xxiii. 32; Luc. xxii. 53; Joan. viii. 44.] A son exemple et sous l'impulsion de l'Esprit-Saint, plusieurs martyrs ont parlé de la sorte. Ainsi, entre autres, sainte Agathe reprochait, avec une légitime hardiesse, au tyran Quintianus, son impiété et la féroce cruauté de la torture qu'il lui infligeait (1). Ne lit-on pas de même, dans l'Ancien Testament [II Machab. vii. 9], les objurgations que l'un des frères Machabées adressait au persécuteur Antiochus ? — Jeanne d'Arc n'a pas agi autrement.

L'évêque de Beauvais, qui allait tout à l'heure, dans la sentence définitive, déclarer la condamnée « indigne de toute grâce et privée de la communion [I. 471], autorisa néanmoins frère Martin Ladvenu, non seulement à entendre la confession de « l'hérétique excommuniée », mais à lui

(1) Cf. *Acta Sanctorum*, v febr. tom. 4. p. 622, col. 2.



Digitized by Google

administrer le sacrement de l'Eucharistie (1). Le greffier Nicolas Taquel était présent lorsque l'autorisation fut accordée; toutefois il n'assista pas à la communion de Jeanne [III. 197].

Il est aisé de concevoir quelle consolation la fervente chrétienne éprouva de cette grâce qui avait été refusée tant de fois à ses pressantes instances. Après avoir de rechef purifié son âme des fautes et imperfections de la fragilité humaine dans le bain salutaire de la pénitence, elle attendit à genoux dans son cachot la venue de son bien-aimé Sauveur. « Devant qu'elle partit du chasteau, — raconte l'huissier Jean Massieu, — luy fut apporté le corps de Jésus-Christ irrévérentement, sans estolle et lumière (2), dont frère Martin, qui l'avoit confessée, fut mal content; et pour ce, fut renvoyé quérir une estolle et de la lumière, et ainsi frère Martin l'administra » [II. 19]. Et, ajoute le procès-verbal de sa déposition à l'enquête de 1452, « présent celui qui parle, elle reçut le corps de Notre-Seigneur très dévotement et avec une grande effusion de larmes » [II. 334].

(1) Il paraît — le greffier Manchon l'affirme [III. 149] et son témoignage est corroboré par celui de l'huissier Massieu, que Martin Ladvenu avait chargé d'aller présenter à l'évêque la requête de Jeanne d'Arc après sa confession [III. 158] — que les juges et les assesseurs avaient délibéré là-dessus et conclu qu'on pouvait accorder la communion à une personne solennellement excommuniée et hérétique, sans lui avoir au préalable donné l'absolution en forme de l'Eglise. Cette décision étrange, pour ne pas dire plus, a été appréciée avec une rigoureuse justice par l'inquisiteur Jean Bréhal, au procès de réhabilitation. — Cf. *Recollectio*, part. II. cap. XII; p. 206 *.

(2) A l'enquête faite par les commissaires du procès de réhabilitation, Massieu précise davantage : « Le corps du Seigneur, dit-il, fut apporté par un certain messire Pierre [il a honte de prononcer son nom; serait-ce par hasard le chanoine Pierre Maurice, un des assesseurs les plus hostiles à la Pucelle?] de façon très irrespectueuse, sur la patène, enveloppé du linge dont on couvre le calice, sans lumière, sans cortège, sans surplis et sans étole » [II. 334]. Le témoignage d'un homme mêlé comme acteur aux événements qu'il raconte doit être préféré à celui de Jean de Lenozoles qui, tout en déclarant n'avoir pas assisté à la communion de la Pucelle, prétend que la sainte hostie lui fut portée ce jour-là très solennellement, escortée par une foule qui tenait des torches et au chant des litanies répondait : *Orate pro ea*. [III. 114].

Digitized by Google

L'heure fatale approchait. Remplie de la force nouvelle que le viatique apporte aux âmes bien disposées, Jeanne d'Arc quitta sa prison vers huit heures du matin. Elle était revêtue d'habits de femme, fait remarquer l'huissier Jean Massieu [III. 158]. Le greffier Guillaume Manchon, qui la vit amener au Vieux-Marché, atteste « qu'il y avoit le nombre de sept à huit cens hommes de guerre autour elle, portans glaives et bastons, tellement qu'il n'y avoit homme qui fust assez hardi de parler à elle, excepté frère Martin Ladvenu, et maistre Jehan Massieu » [II. 14]. La place était déjà couverte d'une grande multitude qu'un témoin, messire Pierre Bouchier, évalue à dix mille personnes [II. 324]. Les juges et un certain nombre des assesseurs du procès montèrent sur une estrade, où siégeaient beaucoup d'autres seigneurs et hommes d'église, tandis que la Pucelle était exposée sur un échafaud ou ambon, comme le désigne le procès-verbal [I. 469], pour y entendre le sermon d'usage prononcé par maître Nicolas Midi. Celui-ci termina son discours en s'écriant : « Jeanne, va en paix, l'Eglise ne peut plus te défendre; elle te remet au bras séculier » [III. 159].

« Après la prédicacion, en laquelle elle eust grant constance, et moult paisiblement l'oyt » [II. 19], l'évêque de Beauvais lut la sentence qui la déclarait « délaissée par l'Eglise » et livrée à la puissance séculière [I. 475].

Alors, dépose Jean Massieu, « Jeanne s'agenouilla et fit à Dieu les plus dévotes oraisons... monstrant grans signes et évidences et clères apparences de sa contricion, pénitence et ferveur de foy, tant par les piteuses et dévotes lamentacions et invocacions de la benoiste Trinité et de la benoiste Vierge Marie et de tous les benoitz Saincts du paradis, en nommant expressément plusieurs d'iceulx Saincts (S. Michel et Ste Catherine sont mentionnés spécialement dans une autre déposition, III. 159); ès quelles dévocions, lamentacions et vraie confession de la foy, en requérant aussi à toutes manières de gens de quelques condicions ou estat qu'ilz feussent, tant de son party que d'autre, mercy très humblement, en requérant qu'ilz voulussent

Digitized by Google

prier pour elle, en leur pardonnant le mal qu'ilz lui avoient fait, elle persévéra et continua très longue espace de temps, comme d'une demye heure et jusques à la fin » [II. 19]. — Sachant qu'elle devait mourir, dit à son tour Guillaume Manchon, « elle fit de très belles prières pour recommander son âme à Dieu, à la bienheureuse Marie et à tous les saints qu'elle invoquait ». Fidèle jusqu'au bout à l'amour de sa patrie, elle eut aussi une pensée « pour le roi de France et pour tous les princes du même royaume » [II. 344]. Un autre détail fort touchant a été conservé par l'un des assesseurs du procès, Jean Le Fèvre : avec l'esprit de foi et de simplicité chrétienne qui ne fait acception de personne, elle supplia « tous les prêtres présents sur la place du Vieux-Marché », ceux du parti anglais, sans excepter ses juges ni ses persécuteurs les plus haineux, de vouloir bien « lui donner chacun une messe » [III. 177]. A l'image du Sauveur, qui versait des larmes sur le sort de Jérusalem déicide, Jeanne d'Arc laissa échapper de son cœur une parole à l'adresse de la cité où s'accomplissait son martyre. Pierre Daron, alors procureur de la ville, l'entendit s'écrier : « Ha! Rouen, Rouen, seras-tu ma maison? » [III. 202]. Et le médecin Guillaume de la Chambre, qui prêta une oreille attentive à ses pieuses lamentations, recueillit entre autres ce mot de bienveillance compatissante, qui provoqua le rire de quelques anglais : « Ha! Rouen, j'ay grant paour que tu ne ayes à souffrir de ma mort! » [III. 53].

Le spectacle était si attendrissant que des pleurs et des sanglots éclatèrent de toutes parts dans la foule. Plusieurs témoins, avec Jean Fave, maître des requêtes du roi [II. 377], rapportent le fait, et l'un d'eux, messire Pierre Bouchier, curé de Bourgeauville (diocèse de Lisieux), assure avoir entendu beaucoup de gens dire « que c'était grande pitié » [II. 324]. Le greffier du tribunal, Guillaume Manchon, éprouva une telle émotion qu'il fut obligé de se retirer : « Jamais ne ploura tant pour chose qui lui advint, et par ung mois après ne s'en povoit bonnement appaiser » [II. 14]. Cauchon lui-même [II. 352] et quelques-uns des ennemis acharnés de la Pucelle ne purent retenir leurs larmes.

Digitized by Google

Diverses dépositions en font foi : je ne citerai que celles de Jean Massieu et d'Isambard de la Pierre. « Les juges assistans, dit le premier, et mesme plusieurs anglois furent provoqués à grandes larmes et pleurs, et de faict très amèrement en pleurèrent, et aucuns et plusieurs d'iceulx mesmes anglois recongnurent et confessèrent le nom de Dieu, voyant si notable fin » [II. 19]. Le second s'exprime dans les termes suivants : « La dicte Jehanne eut en la fin si grande contrition et si belle repentance, que c'estoit une chose admirable, en disant parolles si dévotes, piteuses et catholiques, que tous ceulx qui la regardoient, en grant multitude, pleuroient à chaudes larmes, tellement que le cardinal d'Angleterre et plusieurs autres anglois furent contraincts plourer et en avoir compacion » [II. 6].

Rien ne peut mieux dépeindre les sentiments de foi et de dévotion, dont la fervente chrétienne était animée, que le récit de l'huissier qui demeura près d'elle sur l'estrade jusqu'à ce qu'elle fut conduite au bûcher. « Celluy qui parle estoit encore avec elle; et à grande dévocion demanda à avoir la croix; et ce oyant, un anglois, qui estoit là présent, en feict une petite de boys du bout d'un baston qu'il lui bailla; et dévotement la receut et la baisa, en faisant piteuses lamentacions et recognicions à Dieu nostre rédempteur qui avoit souffert en la croix pour nostre rédemption; de laquelle croix elle avoit le signe et la représentacion, et mit icelle croix en son sain, entre sa chair et ses vestements. Et oultre demanda humblement à celluy qui parle, qu'il lui feist avoir la croix de l'église, afin que continuellement elle la puist veoir jusques à la mort. Et celluy qui parle feit tant que le clerc de la paroisse de Sainct-Sauveur (1) lui apporta; laquelle apportée, elle l'embrassa moult estroitement et longuement, et la détint jusques ad ce qu'elle fut lyée à l'atache » [II. 20].

Pendant que la Vénérable servante de Dieu donnait des marques si touchantes de sa piété envers le signe du salut,

(1) L'église Saint-Sauveur était située près de la place du Vieux-Marché, à proximité du lieu où se dressait l'échafaud.

Digitized by Google

les soldats anglais et leurs capitaines s'impatientaient d'attendre et harcelaient les gens d'Eglise pour en finir plus tôt. « Comment, prestre, nous ferez-vous icy disner? » [II. 20] criaient-ils à l'huissier Jean Massieu. « Allons, fais ton office » commandaient-ils à l'exécuteur des hautes œuvres, qui se tenait auprès du bûcher déjà construit sur l'un des côtés de la place « avant que la prédication fut finie et la sentence portée » [III. 186]. Les représentants du pouvoir civil, c'est-à-dire le bailli de Rouen et son lieutenant Laurent Guesdon — celui-ci l'a déclaré à l'enquête de 1456 — étaient là; il leur appartenait de « sentencier » et d'ordonner au bourreau l'accomplissement de son devoir; mais on ne se préoccupa guère de recourir à leur intervention [III. 187]. Martin Ladvenu signale ce fait anormal dès sa déposition de 1450 : « Combien que les juges séculiers fussent assis sur un escherffault, toutes fois elle ne fut nullement condampnée d'aucuns d'iceulx juges, mais sans condampnacion par deux sergens fut contraincte de descendre de l'escherffault, et menée par les ditz sergens jusques au lieu où elle devoist estre bruslée, et par iceulx livrée entre les mains du bourreau » [II. 8]. Isambard de la Pierre constate la même violation des règles de justice : « Dit et dépose avoir bien veu et clairement apperceu, à cause qu'il a toujours esté présent, assistant à toute la déduction et conclusion du procez, que le juge séculier ne l'a point condamnée à mort, ne à consumpcion de feu; et combien que le dit juge lay et séculier se soit comparu et trouvé au lieu même où elle fut preschée derrenièrement et délaissée à justice séculière, toutes fois, sans jugement ou conclusion dudit juge, a esté livrée entre les mains du bourreau et bruslée, en disant au bourreau tant seulement sans autre sentence : Fais ton devoir » [II. 6].

Une dernière fois, Jeanne d'Arc « embrassa la croix, et salua les assistants; puis, elle descendit de l'ambon, suivie seulement par le frère Martin Ladvenu » [III. 159] et par le frère Isambard de la Pierre, « qui toujours l'avoit convoyée à son trespas et raddressée en la voye du salut » [II. 9]. Tous deux « restèrent près d'elle jusqu'à la fin »

Digitized by Google

[II. 352]. Les hommes d'armes anglais « se saisirent d'elle et la menèrent au supplice à grande furie » [III. 132].

Lorsque la douce victime fut entre les mains du « maistre de l'œuvre », elle ne cessa pas de s'entretenir pieusement dans les pensées de la foi avec les religieux qui l'exhortaient à unir son sacrifice à celui du divin Sauveur. Elle se rappelait les conseils de ses Voix « qu'elle prinst tout en gré, et que Dieu luy aideroit » [I. 115]; elle comprenait maintenant toute la vérité de leurs promesses : « Pran tout en gré, ne te chaille de ton martire; tu t'en veindras enfin eu royaulme de paradis » [I. 155]; elle se tenait « assurée d'être sauvée.... aussi fermement que s'elle y fust jà » [I. 156]. Trois semaines auparavant elle leur avait « demandé s'elle sera arse, et les dictes voix luy avoient respondu qu'elle se actende à nostre Sire, et il luy aidera » [I. 401]. Voilà pourquoi elle mettait sa confiance dans le nom sacré de Jésus qu'elle invoquait à haute voix, car, selon l'enseignement du prince des Apôtres [Act. IV. 12], aucun autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes dans lequel il faille chercher le salut. Mais, comme si elle eût pressenti les calomnies qu'un juge prévaricateur inventerait dans une enquête posthume pour charger encore la mémoire de la suppliciée et se justifier lui-même aux dépens de sa victime par de prétendus aveux d'illusion et de tromperie, elle ne laissait pas de témoigner sa fidélité et sa reconnaissance aux messagères du ciel, dont les bons offices avaient toujours été pour elle « un grand trésor. » Il importe beaucoup de remarquer la déposition du frère Martin Ladvenu, très explicite sur ce point : « Toujours et jusqu'à la fin de sa vie, — assure-t-il — Jeanne maintint son affirmation que ses voix étaient de Dieu, que tout ce qu'elle avait fait, elle l'avait fait par commandement de Dieu, qu'elle ne croyait pas avoir été déçue par ces mêmes voix, et que ses révélations étaient de Dieu » [III. 170]. Elle protestait également « qu'elle n'était ni hérétique ni schismatique, comme on le lui imputait dans le libellé de la sentence » [II. 303].

L'exécuteur de la justice criminelle de Rouen, Geoffroi

Digitized by Google

Thérage (1), attacha la Pucelle au poteau qui surmontait le bûcher (2). « Tandis qu'on l'enserrait de liens, elle implorait ou invoquait tout particulièrement S. Michel » [II. 324]. Puis, elle demanda humblement au frère Isambard de la Pierre de « tenir la croix eslevée tout droit devant ses yeux jusques au pas de la mort, afin que la croix où Dieu pendist fust en sa vie continuellement devant sa vue » [II. 6]. Frère Martin Ladvenu, préoccupé de son ministère d'ange consolateur auprès de l'agonisante, ne prenait pas garde que les préparatifs du supplice étaient terminés et que le bourreau mettait le feu au bûcher. Bientôt « Jeanne aperçut la flamme » qui montait; elle s'empressa d'avertir son dévoué conseiller, et lui cria de descendre [III. 169]. Un bourgeois de la ville, Jean Moreau, l'entendit alors demander de l'eau bénite [III. 191]. Mauget Leparmentier, appariteur de la cour archiépiscopale de Rouen, qui avait été émerveillé de la constance montrée par la prisonnière devant les menaces de la torture, était venu avec les autres employés du tribunal ecclésiastique assister au prêche et à la sentence ; à l'enquête de 1456, il a déposé en ces termes : « Au moment où le feu l'enveloppa, elle cria plus de six fois : Jésus! Ce fut surtout en rendant le dernier souffle

(1) Cf. Ch. de Beaurepaire : *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc;* Rouen, 1869, p. 38. — Mauget Leparmentier, auquel plusieurs auteurs ont attribué l'exécution de la Pucelle était le tortionnaire de l'officialité diocésaine, et il avait été requis en cette qualité, le 9 mai, quand il s'agissait de mettre l'accusée à la question. Mais il ne dépendait point du tribunal séculier, qui, après l'abandon par l'Eglise, décrétait la peine de mort et se chargeait de l'appliquer.

(2) La déposition de frère Martin Ladvenu sur les sentiments du bourreau fait connaître aussi comment l'échafaud était construit : « Le bourreau, après la combustion, quasi à quatre heures après nones, disoit que jamais n'avoit tant crainct à faire l'exécucion d'aucun criminel, comme il avoit eu la combustion de la Pucelle, pour plusieurs causes : premièrement, pour le grant bruit et renom d'icelle; secondement, pour la cruelle manière de la lier et aficher; car les anglois firent faire un haut escherffault de plastre, et ainsi que rapportoit le dit exécuteur, il ne la povoit bonnement ne facilement expédier ne acteindre à elle, de quoy il estoit fort marry, et avoit grant compassion de la forme et cruelle manière par laquelle on la faisoit mourir » [II. 9].

Digitized by Google

qu'elle s'écria d'une voix forte : Jésus ! si bien qu'elle put être entendue de tous les assistants. Presque tous pleuraient de pitié. » [III. 186]. A son tour, Isambard de la Pierre résume cette scène de sainte agonie et ne craint pas d'emprunter aux Evangiles quelques expressions qui rappellent de touchantes ressemblances avec la passion du Sauveur : « Elle estant dedans la flambe, oncques ne cessa jusques en la fin de résonner et confesser à haulte voix le saint nom de Jhesus, en implorant et invocant sans cesse l'ayde des saincts et sainctes du paradis ; et encores, qui plus est, rendant son esperit et inclinant la teste, proféra le nom de Jhésus, en signe qu'elle estoit ferme en la foy de Dieu, ainsi comme nous lisons de sainct Ignatius et plusieurs autres martyrs » [II. 6].

N'est-ce pas le cas de répéter avec le Psalmiste [Psalm. CXV. 15] que la mort des saints est précieuse devant le Seigneur? Tandis que l'holocauste était offert sur l'autel du sacrifice, « on vit le nom de Jésus s'inscrire au milieu des flammes » [II. 372], et former comme un nimbe d'honneur autour de la victime. A l'instant où l'âme, « délivrée de la prison du corps et des épreuves du martyre par la grande victoire de la patience » (1), s'échappait vers le ciel, un soldat anglais, s'étant approché du bûcher pour y jeter un fagot, aperçut « une blanche colombe qui s'envolait » et fuyait à tire d'aile « du côté de la France » [II. 352]. Un autre fait, raconté par le bourreau, tient manifestement du prodige : « Nonobstant l'huile, le soufre et le charbon, que le dict bourreau avoit appliquez contre les entrailles et le le cueur de la dicte Jehanne, toutes foys il n'avoit pu aulcunement consomer, ne rendre en cendres, les breuilles ne le cueur ; de quoy estoit aultant estonné comme d'un miracle tout évident » [II. 7]. Au témoignage de Jean Fleury, clerc et greffier du bailli, « le cœur demeuré intact et rempli de sang fut jeté dans la Seine avec les cendres du bûcher et

(1) Ce sont les expressions dont se servait Jean Bréhal, au procès de réhabilitation, pour rappeler la sainte mort de Jeanne d'Arc et en montrer la conformité avec les promesses des Voix. — Cf. *Recollectio*, part. I, cap. IX ; p. 108*.

Digitized by Google

tout ce qui pouvait rester » de la dépouille mortelle après les atteintes du feu [III. 159].

Comment ne pas reconnaître dans une telle mort les marques de la vertu qui caractérise les élus et les martyrs du Christ? Vraiment, le doigt de Dieu est là. Il se montre dans les merveilles qui accompagnent le trépas, et bien mieux encore dans les actes de tendre piété, de foi inébranlable, d'invincible espérance, de charité ardente qui sont le couronnement d'une vie héroïque.

Le mot de Guillaume Manchon résume bien l'expression que ce spectacle produisit, même sur des esprits prévenus : « Au regard de finable pénitence, il ne veit oncques plus grant signe à chrestien » [II. 15]. Parmi les ennemis de la Pucelle, beaucoup confessèrent leur aveuglement et rendirent gloire à Dieu de la sainteté de sa servante : « Joyeulx d'avoir esté à la fin, ils disoient que ce avoit été une bonne femme » [II. 19]; la scène édifiante à laquelle ils ont assisté leur a dessillé les yeux. Il n'est pas jusqu'au bourreau, comme autrefois le centurion du Golgotha, qui ne se soit frappé la poitrine et accusé d'avoir mis à mort une fille chérie de Dieu. « Après l'exécution, rapporte frère Isambard de la Pierre, le bourreau vint à luy et à son compaignon, frère Martin Ladvenu, frappé et esmeu d'une merveilleuse repentance et terrible contricion, comme tout désespéré, craingnant de non jamais sçavoir impétrer pardon et indulgence envers Dieu de ce qu'il avoit faict à ceste saincte femme » [II. 6]. « Maître Jean Tressart, secrétaire du roi d'Angleterre, revenant du lieu du supplice, était plongé dans la tristesse; il gémissait et se lamentait de ce qu'il avait vu en ce lieu : « Nous somme tous perdus, affirmait-il, car on a brûlé une bonne et sainte personne; et je crois que son âme est entre les mains de Dieu » [II. 347]. L'un des assesseurs, maître Jean Alespée [*Ad-Ensem*], chanoine de Rouen, présent à l'exécution, « pleurait que c'était merveille; et, s'adressant à plusieurs personnages qui se tenaient auprès de lui, il leur dit : « Je voudrais que mon âme fût là où je crois que l'âme de cette femme se trouve maintenant » [II. 375]. L'ami fidèle de Jeanne,

Digitized by Google

Martin Ladvenu, formulait de tout son cœur le même souhait, et rendait hommage aux sentiments catholiques de son trépas [III. 169]. Personne, mieux que lui, ne pouvait apprécier les touches mystérieuses de la grâce qui l'avait purifiée dans les souffrances et qui la conduisait au terme de la prédestination.

Les documents cités jusqu'ici démontrent donc, avec l'évidence irréfragable des faits, que la mort infligée à Jeanne d'Arc par le plus cruel supplice a été précieuse devant Dieu et devant les hommes, courageusement acceptée en esprit d'union à la volonté du Père céleste, édifiante et sainte dans les manifestations d'attachement au principe sacré du salut, parfaite comme l'acte suprême de la vertu de force sous l'influence vivifiante de la charité.

Faut-il davantage pour établir qu'elle participe à toutes les conditions essentielles du martyre proprement dit? Oui, sans doute, car il est nécessaire de constater aussi la cause de la condamnation. L'axiome célèbre de S. Augustin, *martyrem non facit pœna, sed causa* (1), sert de règle en cette matière et ne permet pas de décerner le glorieux titre de martyr au criminel qui subit le juste châtiment de ses forfaits. Le droit à l'auréole, — S. Thomas l'explique très nettement [*Suppl.* q. XCVI art. 6] — est acquis par une victoire, dont la perfection tient à la fois à la grandeur du combat et à l'excellente honnêteté de sa cause. En d'autres termes, le motif formel du supplice, c'est-à-dire le témoignage rendu à Jésus-Christ, à la vérité de sa doctrine et aux œuvres surnaturelles qu'il prescrit, doit être considéré comme l'un des éléments constitutifs du martyre. Tel est l'enseignement unanime des théologiens après S. Thomas, et Benoît XIV le confirme de sa haute autorité dans son traité de la canonisation. Etre martyr, dit le savant Pape, « c'est souffrir ou endurer volontairement la mort pour la foi du Christ ou pour un autre acte de vertu qui

(1) *Contra Cresconium grammaticum partis Donati*, lib. 3, cap. XLVII; Migne : Patr. Lat. tom. XLIII, col. 525.

Digitized by Google

est rapporté à Dieu » (1). Puis, développant sa pensée, il ajoute expressément : « Si quelqu'un meurt pour l'exercice de quelque vertu commandée ou conseillée par la foi..., il est assurément martyr, et on ne saurait prétendre que la cause qui suffit au martyre lui fasse défaut... D'où il suit, — ce sont les paroles de S. Thomas [2. 2. q. CXXIV, art. 5] — que les œuvres de toutes les vertus, en tant qu'elles sont rapportées à Dieu, sont des protestations de foi, puisque la foi nous fait connaître que Dieu nous demande ces œuvres et nous récompense pour elles » (2). Enfin, conclut-il, « quiconque meurt pour la pratique de quelque vertu chrétienne, ou par aversion pour quelque péché, est un véritable martyr du Christ » (3).

A la lumière de ces principes, il est aisé de compléter ma démonstration. En effet, Jeanne d'Arc fut victime de son aversion pour le mensonge et l'injustice; elle fut également victime de son attachement à la foi, à la chasteté et à la pratique de la charité : voilà les causes vraies de sa condamnation et de sa mort. Tous les motifs allégués par des juges prévaricateurs au cours de la cause et dans l'injuste sentence qui la termina ne sont que vaines apparences. « A Rouen, la voix publique le disait assez communément » [II. 347], et ce n'était d'ailleurs un mystère pour aucun de ceux qui se rendirent compte des agissements du tribunal : le but du procès, « l'intention principale » du parti anglais, — l'un des assesseurs et complices de Cauchon, Pierre Miget, l'avoue [II. 301], — c'était de flétrir l'héroïne et d'infamer la majesté royale. Plusieurs autres témoins en conviennent également, parmi lesquels Nicolas de Houppeville ne craint pas de prononcer le mot caractéristique de « persécution volontaire et affectée » [II. 328]. Sous le masque du zèle de la religion contre une femme hérétique et relapse, l'hypocrisie cache la haine du traître,

(1) *De servorum Dei beatificatione et beatorum canonisatione*, lib. 3, cap. XIII, n. 2; ed. in-4°, Prati, 1840, tom. III, p. 113.
(2) *Ibid.* cap. XIX, n. 3; tom. III, p. 184. — Voir aussi S. Thomas : *Suppl.* q. XCVI, art. 6, ad 9$^{m}$, ad 10$^{m}$ et ad 11$^{m}$.
(3) *Ibid.* cap. XIX, n. 8; tom. III, p. 190.

Digitized by Google

qui a renié sa patrie et qui vend par ambition ses infâmes services à l'étranger, contre une femme fidèle à son Dieu et à son roi, dévouée — jusqu'au sacrifice de sa vie — pour accomplir les ordres du ciel et sauver la France (1).

Que la vénérable servante de Dieu ait détesté le péché, au mépris des menaces de ses persécuteurs, et qu'elle ait préféré les intérêts de la vérité et la justice à toute considération de danger personnel, on ne pourrait le nier sans se mettre en contradiction avec les documents les plus certains. Les juges insistaient — avec quelle habileté infernale, on le sait — pour lui extorquer une parole de désaveu, la réprobation de ce qu'elle avait dit et fait de plus légitime et de plus correct par l'ordre du ciel et par esprit de piété. La Pucelle répondait « que s'elle estoit en jugement, et véoit le feu alumé, et les bourrées alumer, et le bourreau prest de boûter le feu, et elle estoit dedans le feu, si n'en dyroit-elle autre chose, et soustendroit ce qu'elle a dit en procès jusques à la mort. » [I. 441]. Et lorsqu'on cherche à la convaincre de mensonge en lui rappelant sa prétendue

(1) En parlant ainsi, je vise surtout Cauchon, qui foula aux pieds la dignité de comte et pair de France que lui conférait son élévation au siège épiscopal de Beauvais, et, félon envers son propre souverain, se fit l'homme-lige du roi d'Angleterre. Se berçant du criminel espoir d'obtenir l'archevêché de Rouen à titre de récompense, il déploya son zèle contre l'héroïne dont le patriotisme condamnait sa déloyauté et réussissait à « bouter les Anglais hors de toute France ». [Cf. Jean Bréhal : *Recollectio*, part. II, cap. I, II et IV : pp. 116*, 120* et 144*, où ces diverses allégations sont établies, soit dans le texte de l'inquisiteur, soit dans mes notes.] Bon nombre de témoins, entendus au procès de réhabilitation, et particulièrement les deux dominicains Isambard de la Pierre et Martin Ladvenu, les trois greffiers du tribunal Manchon, Boscguillaume et Taquel, ainsi que l'huissier Massieu, viennent les corroborer comme des faits de notoriété publique. Les mêmes dépositions dévoilent également les mobiles véritables des complices de Cauchon, tels que le promoteur d'Estivet et les principaux assesseurs, membres de l'université de Paris. Quant à l'inquisiteur délégué, Jean Le Maître, tout le monde sait, et cela résulte des actes enregistrés au dossier du procès, qu'il intervint à contre-cœur; par crainte des Anglais, il s'est laissé entraîner à la complicité du crime : à la façon de Pilate, il a sacrifié l'innocence. — Il serait superflu de multiplier davantage les références à l'appui d'une vérité manifeste.

Digitized by Google

abjuration au cimetière de Saint-Ouen, elle proteste « qu'elle n'a point dit ou entendu révoquer ses apparicions..., qu'elle ayme mieulx faire sa pénitence à une fois, c'est assavoir à mourir, que endurer plus longuement paine en chartre. » [I. 458]. Se déclarer coupable d'imposture ou de sorcellerie, mentir à ses voix, répudier sa mission divine, qualifier d'hérésie une conduite qui, au jugement de l'Eglise, n'a rien de la perversité hérétique, ce serait commettre un péché : à aucun prix, elle n'y consentira. De même que saint Jean-Baptiste a conquis la palme du martyre en détestant le crime d'Hérode et en refusant de pactiser avec la violation des droits de la morale, ainsi Jeanne d'Arc est réellement martyre du Christ, parce qu'elle ne veut ni trahir la vérité, ni forfaire à la justice par une condescendance qui sanctionnerait les calomnies du promoteur d'Estivet, dans son réquisitoire lu au tribunal les 27 et 28 mars, par maître Thomas de Courcelles [I. 202-323], et la note d'infamie que maître Guillaume Erard, dans le sermon de Saint-Ouen, osa infliger au roi de France et au clergé de son obéissance et seigneurie, comme adhérents et fauteurs d'une hérétique, d'une sorcière, et suivant l'expression relatée par l'huissier Massieu [II. 17], « d'une femme inutille, diffamée, et de tout déshonneur plaine (1) ».

L'héroïque chrétienne a rendu en outre à plusieurs vertus le témoignage du sang, consacrant ainsi par la multiplicité des motifs le mérite d'une auréole qu'une seule cause suffit à revendiquer. Son attachement à la foi a été mis à l'épreuve de la souffrance et de la mort, non pas pour lui faire répudier les enseignements de l'Eglise, auxquels (on l'a vu plus haut) elle s'est déclarée inviolablement fidèle, mais pour la contraindre à réprouver comme autant d'hérésies des

(1) Malgré le mutisme du procès-verbal officiel [I. 442-446] sur un incident de pareille importance, les dépositions réitérées de l'huissier Massieu [II. 17 et 335], du greffier Manchon [II. 15 et 345], et des dominicains Isambard de la Pierre [II. 303 et 353] et Martin Ladvenu [II. 367] montrent bien la Pucelle soucieuse de l'honneur de Charles VII plus que du sien propre : elle proteste hardiment « sous peine de la vie » contre les infamantes imputations du « faulx prescheur » [I. 457].

Digitized by Google

jugements qui n'ont rien d'opposé à la vérité révélée et que la doctrine catholique ne permet pas de qualifier de la sorte, tels que la croyance à la réalité de ses visions, la conviction qu'il est licite à une femme de revêtir un costume masculin pour des raisons graves et surtout par obéissance aux conseils célestes, ou bien que les décisions de l'évêque de Beauvais n'étaient pas irréformables et sans appel.

N'est-elle pas aussi une victime de la chasteté, cette vierge prisonnière qui a préféré encourir la peine d'un prétendu relaps dans l'hérésie plutôt que de renoncer à la sauvegarde de sa pudeur ? Par une astuce préméditée, et bien digne d'être inspirée par l'enfer, ses geôliers ont profité de son sommeil pour soustraire les vêtements de femme qu'elle avait consenti à reprendre sur l'ordre des juges et sur la promesse d'être mise « en chartre grâcieuse », c'est-à-dire à la prison ecclésiastique, et d'avoir une gardienne. Jeanne, obligée de se lever, n'a d'autre ressource pour protéger sa modestie que de revêtir les habits d'homme, qu'on a remis à sa disposition. « Elle est prise! » s'écrie Cauchon, animé d'une joie satanique, à la présence du comte de Warwick et des Anglais [II. 305]. — Oui, elle était prise, la sainte Pucelle, prise par amour de la pureté virginale, et elle gagnait encore de ce chef la palme du martyre.

Comment le méconnaître enfin ? L'injuste et cruelle sentence, prononcée par ses persécuteurs, trouve l'un de ses mobiles principaux dans la haine qu'ils nourrissaient contre les actes de son héroïque charité. Les exploits de Jeanne d'Arc, son dévouement au roi et à son pays, prenaient leur source dans l'amour du prochain. Dieu l'envoyait : « Délivre celui qui souffre l'injustice de la main de l'orgueilleux », disait-il comme autrefois par la bouche de l'Ecclésiastique [Eccli. IV. 9]. Et la jeune fille, acceptant la mission qui dépassait les devoirs ordinaires de son âge et de son sexe, avait entrepris cette œuvre d'excellente vertu. Suivant la parole des témoins, « les Anglais la redoutaient plus que tout le reste de l'armée du roi de France » [II.324] ; « le déplaisir du bien qu'elle faisait les rendait envieux au

Digitized by Google

point de désirer sa mort » [II. 305]. La haine des services qu'elle avait rendus au parti du monarque français [III. 171], l'esprit de vengeance [II. 15] et la rancune [II. 302] des échecs qu'elle leur avait infligés, ne pouvaient se contenter de l'avoir réduite à l'impuissance par une dure captivité : ils avaient soif de son sang. Le comte de Warwick ne le dissimulait pas au médecin Guillaume De la Chambre : « Pour rien au monde, le roi d'Angleterre ne veut que sa prisonnière meure de mort naturelle, car elle lui est chère, et il l'a achetée fort cher; il entend qu'elle ne trépasse que par justice et qu'elle soit brûlée » [III. 51]. En conduisant le procès jusqu'au terme fixé par la volonté des Anglais, Cauchon a fait acte « non pas de justice, mais de complaisance » [II. 330]; il endosse la responsabilité des sentiments qui ont servi de mobiles à la conduite de cette affaire, et l'arrêt qu'il a rendu garde, malgré tout, l'empreinte à peine déguisée des causes pour lesquelles la Pucelle a été martyrisée. Il est impossible de s'y méprendre : le crime qu'on fait expier sur le bûcher à la servante du Seigneur n'est point le crime d'hérésie, de relaps, de schisme, de sorcellerie et de blasphème. Ces imputations — les commissaires délégués par le pape Calixte III à la réhabilitation de Jeanne d'Arc le déclarent sans ambages — « sont entachées de dol, de calomnie, d'injustice, de contradiction et d'erreur manifeste en fait et en droit. » La cause véritable de sa condamnation à mort, la voici, résumée dans les paroles que j'emprunte au Roi-Prophète [Psalm. XLIV. 8] : elle a *aimé la justice et haï l'iniquité, et pour cela, Dieu lui a donné cette onction de la joie privilégiée* qu'il réserve aux martyrs du Christ, aux champions de la vérité et de la vertu, aux victorieux dans la lutte contre les assauts du monde et de l'enfer.

*
* *

J'ai plaidé la gloire de l'héroïne française et ses droits à la triple auréole parmi les docteurs, les vierges et les martyrs. Je me tais maintenant; et j'attends avec une ferme

Digitized by Google

confiance l'oracle infaillible de l'Eglise qui la proclamera digne des honneurs et de l'imitation du peuple chrétien.

Après la victoire que Judith remporta pour la délivrance de sa patrie, « le souverain pontife Joachim — je cite le texte même de l'Ecriture — vint de Jérusalem à Béthulie, accompagné de tous ses prêtres, afin de voir Judith. Celle-ci sortit à sa rencontre, et tous d'une voix la bénirent, en disant : « Tu es la gloire de Jérusalem, tu es la joie d'Israël, tu es l'honneur de notre peuple ; parce que tu as agi virilement et que ton cœur a été fort par amour de la chasteté..., la main du Seigneur t'a fortifiée et tu seras bénie à jamais.» Et tout le peuple s'écria : « Qu'il en soit ainsi ! » [Judith, XV. 9-12]. »

Puissions-nous bientôt assister à un pareil spectacle, entendre la voix du nouveau Joachim rendre un glorieux témoignage à la vertu virile de la nouvelle Judith, et saluer de nos plus joyeuses acclamations la vierge bénie de Dieu et la fille au grand cœur qui a sauvé la France et sera l'honneur éternel de notre race !

Fr. Marie-Joseph BELON, *O. P.*

---



Digitized by Google

# L'INSTRUCTION PUBLIQUE

## EN FRANCE AU XIXe SIÈCLE

### *D'APRÈS M. TAINE*

Suite (1)

---

### Deuxième Partie (1815-1892).

I

Qu'est-il advenu, après la chute de l'Empire, de la « machine napoléonienne » ? Les ressorts par lesquels elle comprime la pensée des hommes faits se desserrent et se détachent ; « tout de suite le bras de fer par lequel elle tenait les adultes a paru insupportable aux adultes ; ils l'ont de plus en plus infléchi, écarté ou cassé ; aujourd'hui il n'en reste plus que des débris ; depuis vingt ans, il n'opère plus ; ses morceaux même sont hors d'usage. — Au contraire, de l'autre côté, sur le second groupe, sur les enfants, les adolescents, les jeunes gens, le second bras, intact jusqu'en 1850, puis écourté, mais bientôt renforcé, plus énergique et plus agissant que jamais, a gardé presque toutes ses prises. »

(1) Voir le numéro de juin.

Digitized by Google

Lors de la première Restauration, le gouvernement nouveau a promis la liberté d'enseignement pleine et entière; il a déclaré ne maintenir l'Université que provisoirement, et annoncé que « les formes et la direction de l'éducation des enfants seraient rendues à l'autorité des pères et mères, tuteurs et familles ». Vaines paroles! On se ravise bien vite. « Les gouvernants découvrent que l'Université de Napoléon est un très bon instrument de règne, bien meilleur que celui dont ils disposaient avant 1789, plus facile à manier, plus efficace. » La Révolution et l'Empire en ont fabriqué un certain nombre dont le mécanisme est simple et les pièces engrenées avec précision; « leur poignée est centrale, et, dans tous les services, la monarchie restaurée met la main sur cette poignée. » Elle y trouve plus d'un avantage, spécialement en ce qui concerne l'instruction publique; « elle gagne à cela un vaste personnel de salariés et de créatures, tout le personnel enseignant sur lequel elle a prise par ses faveurs ou ses défaveurs, par l'ambition et le désir d'avancement, par la crainte d'une destitution et le souci du pain quotidien... Conservons et employons cet admirable engin; mais appliquons-le à nos fins, utilisons-le à notre service. Jusqu'ici, sous la République et l'Empire, ses fabricants, plus ou moins jacobins, l'ont manœuvré dans leur sens, à gauche; manœuvrons-le dans notre sens, à droite; désormais, « les bases de l'éducation seront la religion, la monarchie, la légitimité et la charte. »

La Restauration « épure » donc le personnel universitaire, y fait entrer des prêtres en assez grand nombre, rend aux évêques leur légitime influence sur les collèges de leurs diocèses, accroît la part d'action sur les petites écoles que l'Empire leur a laissée, modifie profondément l'organisation du noviciat universitaire, rend — pour un temps du moins — la liberté aux petits séminaires. Un évêque, Frayssinous, siège au sommet de la hiérarchie scolaire, non plus seulement comme grand maître de l'Université, mais comme ministre de l'Instruction publique. Mais l'Etat ne se dessaisit aucunement de ses conquêtes, ou plutôt du fruit de ses usurpations. « Quels que soient (dans ce siècle)

Digitized by Google

les gouvernants, monarchistes, impérialistes ou républicains, ils seront toujours maîtres de se servir à leur profit de l'instrument scolaire (1); c'est pourquoi, même résolus à n'en point abuser, ils le conserveront en entier, ils s'en réserveront l'usage et il faudra des secousses bien fortes pour rompre ou relâcher l'étreinte fixe par laquelle leurs mains tiennent la poignée centrale. »

Au reste, sauf quelques esprits vraiment libéraux et un groupe militant de catholiques (2), les gouvernés acceptent d'assez bonne grâce cette organisation. Ils sont habitués à laisser faire, à attendre tout du pouvoir. En ce qui touche l'enseignement, comme au regard des autres services publics, ils s'accommodent d'un système qui « n'exige qu'à peine ou point du tout la collaboration des intéressés, qui les dispense de tout apport, tracas, souci », initiative. Longtemps l'Etat administre économiquement l'entreprise scolaire : « Quelques centimes additionnels, inscrits d'office, parmi beaucoup d'autres, au budget local, quelques millions indiscernables parmi plusieurs centaines d'autres millions, dans l'énorme monceau du budget central, voilà les ressources et les recettes qui défraient l'enseignement public. Non seulement, pour cet objet, la cote de chaque contribuable reste infime, mais elle disparaît, englobée dans le total dont elle n'est qu'un article ; il ne la remarque pas. » Directement il paie fort peu pour l'instruction primaire ; pas beaucoup en somme au lycée et à la faculté. Il trouve qu'il en a pour son argent. Ainsi constituée, l'Université apparaît au public (3) comme une institution libérale, démocratique, humanitaire et pourtant économique, peu dispendieuse. » Enfin on la tolère, à l'époque où elle n'est

(1) C'est en raison de cette influence persistante et toujours active de l'organisation scolaire de l'Empire que M. Taine y a, sans doute, si longuement insisté, au risque de se voir reprocher une certaine disproportion entre les diverses parties de sa dernière synthèse.

(2) Il me semble que l'auteur aurait dû plus qu'une simple allusion aux efforts généreux de ce groupe catholique, pour la conquête de la liberté d'enseignement.

(3) Ou plus exactement *à la masse du public.*

Digitized by Google

pas trop oppressive, parce qu'elle développe constamment, mais peu à peu et par degrés, ses écoles. Il n'y a pas, dans cette œuvre persévérante, de ces destructions et de ces crises subites d'expansion qui ont signalé la période agitée de la Révolution et les temps de compression du premier Empire. On ne voit guère les inconvénients du régime scolaire ou on s'y résigne. Y a-t-il, en temps ordinaire, un être plus apathique et plus malléable que le contribuable français ? Donc les choses vont leur train, à peu près régulièrement, jusqu'en 1848, et c'est alors qu'une explosion formidable montre aux hommes d'Etat et à la majorité des citoyens que l'enseignement officiel a contribué pour une large part à mener la France aux abîmes.

II

On sait comment la crainte fut pour les gouvernants et les parlementaires de la seconde République le commencement de la sagesse. La loi de 1850 fut votée, loi de transaction équitable ayant pour motif et pour objet la nécessité « de recueillir toutes les forces morales du pays, de s'unir pour combattre et terrasser l'ennemi commun », le parti antisocial « qui, victorieux, ne ferait grâce à personne, ni à l'Université, ni à l'Eglise ». Cette fois, la première renonce à son monopole et, si l'on en croit M. Taine — mais tel n'est pas mon avis —, abdique en faveur de la seconde. Il est très certain que nous avons, nous, catholiques, profité à peu près seuls de la liberté conquise, mais nous n'avons empêché personne de faire comme nous. Si nous avons fondé des centaines de collèges, c'est que notre conviction, relativement à la nécessité d' « élever » la jeunesse, à l'insuffisance et aux dangers de l'instruction donnée sans grand souci de l'éducation (1), était profonde et, par

(1) Voici la note 1 de la page 249 de M. Taine : « Paroles de M. Saint-Marc-Girardin : « Nous instruisons et nous n'élevons pas ; « nous développons et cultivons l'esprit, non le cœur » ; témoignages analogues de M. Dubois, directeur de l'Ecole normale, et de

Digitized by Google

conséquent, impérative et agissante. Si le succès que l'on sait a couronné nos efforts, c'est que nos établissements répondent à un besoin réel et senti et sont organisés conformément aux vœux des nombreuses familles qui nous confient leurs enfants ; c'est aussi que, personne ne l'ignore, nous entendons faire une œuvre et non pas une affaire.

M. Taine constate, en la déplorant, la décadence constante des établissements laïques d'enseignement privé. A l'époque du Consulat, ils avaient surgi de toutes parts, s'étaient placés et multipliés en conformité de la loi de l'offre et de la demande, s'étaient appropriés à des besoins locaux et variés. Mais sous le régime du monopole, ils n'avaient pu, dans les grandes villes du moins, qu'être « des auxiliaires, des subordonnés, des aubergistes pour les lycées d'externes ». Le régime scolaire inauguré par la loi de 1850 leur était, en droit, favorable ; en fait, ils ont succombé peu à peu, étouffés entre les établissements d'Etat et les établissements catholiques. Il était difficile qu'il en fût autrement, les deux grands types rivaux devant, par la force des choses, attirer à eux la grosse part de la clientèle parce qu'ils donnaient satisfaction totale aux vœux contraires des deux vastes partis qui englobent presque toutes les familles françaises. Et quelle force énorme d'un côté dans l'institution scolaire d'Etat, de l'autre dans l'institution scolaire d'Eglise ! Ici encore, la loi vitale de la concurrence a sorti tous ses effets, et cela était fatal.

Il me semble que M. Taine n'est pas dans le vrai quand il attribue presque exclusivement à l'influence de l'Eglise sur le gouvernement du second empire les vexations, d'ailleurs très réelles, — et notre auteur en a su quelque chose lui-même — exercées par le pouvoir, de 1852 à 1859, sur une partie du personnel universitaire. Au fond, on doit reconnaître que le motif de ces agissements fut bien plus politique que religieux. L'introduction, dans les

M. Guizot, ministre de l'Instruction publique : « L'éducation n'est « pas au niveau de l'instruction. » (Exposé des motifs de la loi de 1836.) »

Digitized by Google

conseils de l'Instruction publique, des autorités sociales et particulièrement des évêques n'était pas une mesure oppressive pour l'Université; ce n'était pas une faveur gouvernementale accordée à l'Eglise, c'était le retour aux vrais principes longtemps méconnus. De droit naturel, quoi qu'en aient dit les premiers jacobins et quoi qu'en disent nos maîtres d'à présent, l'Etat n'est pas le pédagogue universel; d'autres que lui ont intérêt — et plus que lui — à la bonne gestion du service de l'éducation nationale qu'il s'est attribué, et il n'est pas admissible qu'il n'y subisse pas d'autre contrôle que celui de ses propres fonctionnaires.

La politique italienne de Napoléon III a été le premier principe des maux qui, depuis trente-cinq ans, se sont déchaînés sur la France. L'unité italienne a engendré l'unité allemande à qui nous devons les désastres de 1870. A l'intérieur, elle a relâché, puis totalement rompu l'alliance entre l'Etat et l'Eglise. A partir du ministère de M. Duruy, « la direction de l'Université redevient franchement laïque ». Cependant jusqu'en 1876 le *modus vivendi* inauguré par la loi de 1850 est maintenu substantiellement. Jusqu'alors les deux puissances cohabitent et se supportent mutuellement; l'enseignement secondaire catholique prospère; l'enseignement primaire d'Etat n'est pas encore devenu laïque; malgré des restrictions et des mutilations déplorables, l'enseignement supérieur libre a pu naître et prendre quelques développements.

Cet état de choses ne pouvait durer indéfiniment. « Naturellement, l'Etat enseignant constate avec regret que sa clientèle diminue; il ne voit pas de bon œil le rival qui lui prend tant d'élèves. Naturellement aussi, en cas de lutte électorale, l'Eglise favorise le parti qui la favorise le plus, ce qui l'expose à des rancunes et, en cas de défaite politique, à des hostilités. Or il y a des chances pour qu'en ce cas les gouvernements hostiles s'appliquent à la frapper à l'endroit sensible, à l'endroit de l'enseignement, qu'ils répugnent à la liberté et même à la tolérance, qu'ils prennent en main la machine scolaire de Napoléon pour la restaurer de leur mieux, pour l'agrandir, pour lui faire rendre à leur profit

Digitized by Google

et contre l'Eglise tout ce qu'elle comporte d'effet, pour en user de toutes leurs forces d'après les principes et les intentions de la Convention et du Directoire. Ainsi la transaction acceptée par l'Eglise et par l'Etat n'est qu'une trêve provisoire; demain elle sera rompue : le fatal préjugé français, qui érige l'Etat en éducateur de la nation, est toujours là ; après une détente partielle et courte, il va retrouver son ascendant et recommencer ses ravages. »

III

Toutes les thèses, toutes les utopies de la Révolution, nous les avons vues reprenant faveur dans ces dernières années. L'esprit jacobin a pénétré de plus belle le gouvernement de la France, et lentement, mais sûrement, ses principes, remis en circulation et en honneur comme autant de dogmes, se sont traduits en actes et ont produit leurs conséquences naturelles. M. Taine étudie de près, dans les derniers paragraphes de son travail, la marche de ces idées et s'efforce de préciser l'état présent de l'enseignement national dans notre pays.

L'instruction secondaire est donnée presque exclusivement, d'une part, dans les lycées et collèges de l'Etat, de l'autre, dans les institutions ecclésiastiques. Or, à part des exceptions peu nombreuses, lycées et collèges d'Etat, collèges ecclésiastiques aussi sont des internats. M. Taine s'élève avec une vigueur extrême — et, je crois, excessive — contre ce régime scolaire. Qu'il ait de très fâcheuses conséquences, du moins dans les établissements où la formation religieuse et morale n'est pas le premier objet des préoccupations du personnel, c'est ce que personne ne contestera. Mais il ne faudrait pas juger de notre œuvre à nous par celle de nos rivaux, et c'est celle-là surtout que l'historien philosophe connaît bien pour l'avoir observée de très près. Chez nous, les élèves sont autre chose que « des numéros et des noms », et nous ne saurions reconnaître nos collèges, et moins encore nos pensionnats de filles, quand nous lisons

Digitized by Google

ceci : « Avec ses professeurs, l'écolier n'a presque jamais conversé ; quand ils l'ont entretenu, c'était de choses impersonnelles et abstraites, langues, littérature et mathématiques. Avec ses maîtres d'études, il n'a guère parlé, sauf pour contester une injonction ou gronder tout haut contre une réprimande. De causeries véritables, avec acquisitions et mutuel échange, il n'en a point eu, sauf avec des camarades... » Au surplus, étant donnée la constitution actuelle de la société française, on peut dire que l'internat est une nécessité à peu près inéluctable et que, dans les établissements où l'idéal moral et chrétien est perpétuellement proposé aux maîtres et aux élèves, ses inconvénients principaux sont fort réduits. Néanmoins, les observations de M. Taine sur les côtés gravement défectueux du système méritent d'êtres prises en sérieuse considération, et, tout en continuant, et avant tout, à conserver et à accroître la foi et les vertus chrétiennes dans les âmes de nos élèves, nous ne devons rien négliger pour développer chez eux l'esprit d'initiative, pour les accoutumer progressivement à se servir de leur liberté, pour leur donner des idées nettes et justes sur les conditions réelles de la vie, pour les prémunir — mais d'une facon concrète — contre les dangers de la vie totalement indépendante, qui sera la leur, au sortir du collège, dans les villes universitaires.

A ce point de vue, notre supériorité très grande doit devenir de plus en plus incontestable. Et ici nous sommes absolument libres de toute contrainte administrative et légale. Il n'en est pas de même en ce qui touche à l'enseignement proprement dit. Bon gré mal gré, nous subissons l'influence des programmes élaborés par l'Etat, puisque lui seul distribue les grades et juge les concours qui donnent accès aux carrières libérales. M. Taine n'épargne pas les plus sévères critiques à ces programmes, à ces grades, à ces concours. Il redit d'abord comment, dans le régime moderne, on a substitué à tort aux « Universités encyclopédiques des écoles d'Etat spéciales, chacune d'elles enfermée dans son compartiment distinct, chacune ayant pour but de créer, constater et proclamer une capacité

Digitized by Google

pratique, chacune d'elles chargée de conduire pas à pas le jeune homme, à travers une série d'études et d'épreuves, jusqu'au titre ou diplôme spécial qui le qualifie pour sa profession. »

Mais il est arrivé avec le temps que chacun de ces divers établissements d'Etat insuffisamment reliés et coordonnés, « étant un individu, s'est développé à part et pour soi ; il a voulu posséder à son domicile et fournir sous son toit tous les enseignements généraux, collatéraux, accessoires et ornementaux qui, de près ou de loin, devaient servir à ses élèves. Il ne s'est plus contenté de faire des hommes compétents et exerçants; il a conçu la forme supérieure, le modèle idéal de l'ingénieur, du médecin, du juriste, du professeur, de l'architecte; pour fabriquer ce type extraordinaire et désirable, il a imaginé quantité de cours surérogatoires et de luxe..., et pour les obtenir... il s'est adressé à l'Etat; c'est lui, l'entrepreneur de l'instruction publique, qui fonde toute chaire nouvelle, nomme l'occupant, paye le traitement, et quand il est en fonds il n'y répugne pas, car il gagne à cela une bonne renommée, un surcroît d'attributions et un fonctionnaire un plus. »

A l'entrée de l'école supérieure et dans le cours du temps qu'on y passe, en raison de la dilatation démesurée et toujours accrue des programmes, les concours ont dû devenir plus difficiles, les examens plus chargés, la rivalité plus vive. Mais aussi, de plus en plus, les candidats et les élèves ont été contraints de travailler uniquement en vue du résultat immédiat. L'étudiant « emploie à cela toute sa force, il n'en dépense aucune parcelle à côté et au delà, il ne s'accorde aucune diversion, il ne se permet aucune initiative; sa curiosité contenue ne s'aventure pas en dehors du cercle tracé, il n'absorbe que les matières enseignées et dans l'ordre où elles sont enseignées, il s'en emplit à pleins bords, mais pour se déverser à l'examen, non pour retenir et garder à demeure; il court risque de s'engorger, et quand il sera dégorgé de rester creux. Tel est le régime de nos écoles spéciales, ce sont des entreprises de jardinage systématique, énergique et prolongé... »

Digitized by Google

Les conséquences de cet idéal de culture intensive sont fort graves. Dans les dernières années de l'enseignement secondaire, il a fallu procéder déjà à la préparation des « plants ». On les a développés sous cloche par des procédés factices. En d'autres termes, tout, chez nous comme ailleurs, a dû être subordonné d'abord aux baccalauréats, puis aux concours d'entrée, dont les exigences se sont nécessairement accrues. Combien de candidats restent en route, en dépit du « chauffage » spécial auquel on les a soumis! Combien de refusés même au baccalauréat! « Sur cent candidats inscrits, cinquante échouent, et les examinateurs sont indulgents. Cela prouve d'abord que les refusés n'ont guère profité de leurs études; mais cela prouve aussi que le programme de l'examen n'est pas adapté au type ordinaire des esprits, ni aux facultés natives de la majorité humaine, que beaucoup de jeunes gens, capables d'apprendre par la méthode contraire, n'apprennent rien par celle-ci, que l'enseignement, tel qu'il est, avec l'espèce et la grandeur du travail cérébral qu'il impose, avec son tour abstrait et théorique, excède la portée moyenne des intelligences et des mémoires. (1) »

Notre système actuel où, pour la préparation aux carrières libérales, on s'applique de plus en plus à accumuler les connaissances dans des cervelles presque toutes trop étroites pour les contenir et se les assimiler, amène une prolongation excessive d'études purement théoriques qui

(1) Veut-on savoir ce que M. Taine pensait de l'enseignement philosophique actuellement dispensé par l'Université? « En particulier, pendant la dernière année des études classiques, les élèves ont dû suivre le cours de philosophie : au temps de M. Laromiguière, cela pouvait leur être utile; au temps de M. Cousin, le cours n'etait pas encore très malfaisant; aujourd'hui, tout imprégné de néo-kantisme, il ingère dans des enfants de 18, de 17 et même de 16 ans, une pâtée métaphysique aussi lourde que la scolastique du XIV^e siècle, horriblement indigeste et malsaine pour les estomacs novices : ils l'avalent en se distendant, et, à l'examen, la rendent telle quelle, toute crue, faute d'avoir pu se l'assimiler; » (p. 279) et (p. 286) : « on voit la philosophie néo-kantienne, du plus haut de l'éther métaphysique, grêler sur la dernière classe des lycées et meurtrir à demeure des cerveaux de dix-sept ans. »

Digitized by Google

absorbent les années fécondes où des esprits normalement cultivés se formeraient rationnellement pour l'avenir. Elles ne laissent, durant ce temps, aucune place à l'apprentissage pratique. « A vingt-quatre ou vingt-cinq ans, le futur ingénieur qui sort breveté de l'Ecole centrale, de l'Ecole des ponts ou des mines, n'a jamais coopéré à l'exploitation d'une mine, à la chauffe d'un haut fourneau, au percement d'un tunnel, à l'établissement d'une digue ou d'une chaussée; il ignore les prix de revient et n'a jamais commandé une équipe... Aucun de ces hommes si savants ne sait son métier, et chacun d'eux, à cette heure tardive, est tenu de s'improviser pratricien comme il peut, en hâte, trop vite, à travers beaucoup de mécomptes, à ses dépens, aux dépens des autres et avec des risques graves pour les premières œuvres qu'il conduit. »

Telle n'était pas, remarque M. Taine, la marche suivie en France avant 1789. On entrait jeune dans la carrière, avec un bagage assez mince de connaissances, mais de connaissances vraiment digérées et dont la possession devait être durable. « Ce n'était pas dans l'école, mais dans la profession qu'on acquérait l'instruction professionnelle : à parler exactement, pendant six ou sept années, le jeune homme, au lieu d'être un étudiant était un *apprenti*, c'est-à-dire un ouvrier novice sous un ou plusieurs ouvriers maîtres, dans leur atelier (1), à l'ouvrage avec eux et il s'instruisait en faisant, ce qui est la meilleure façon de s'instruire. Aux prises avec les difficultés de l'ouvrage, il sentait tout de suite son insuffisance, il devenait modeste, il était attentif; devant ses maîtres, il se taisait, il écoutait, ce qui est l'unique moyen d'entendre. S'il avait de l'esprit, il découvrait lui-même ses lacunes; à mesure qu'il les constatait, il éprouvait le besoin de les combler, il cherchait, s'ingéniait, choisissait entre les divers moyens; librement et par sa propre initiative, il collaborait à son éducation générale ou spé-

(1) Tels étaient, dans l'université de Paris au moyen âge, les bacheliers faisant leur cours de licence et enseignant sous le contrôle et la direction des maîtres de chaque faculté.

Digitized by Google

ciale. S'il lisait des livres, ce n'était pas avec résignation et pour les réciter, mais avec avidité et pour les comprendre. S'il suivait des cours, ce n'était point parce qu'il y était tenu, mais volontairement et parce qu'il y profitait. » Il faut croire que ce procédé quelque peu empirique pour la formation des futurs talents, n'était point méprisable. On l'a bien vu à la fin de l'ancien régime, pendant la révolution et dans les premiers temps de l'empire. Ni les savants, ni les hommes de guerre, ni les jurisconsultes, ni les médecins n'ont manqué à la France dans la crise terrible qu'elle a traversée alors (1).

Le *ne quid nimis* est un axiome de sagesse pratique, applicable à tout et trop oublié de notre temps. On prétend y faire, à volonté et en nombre indéfini, des savants universels; au fond on y gorge indiscrètement les jeunes intelligences. Que leur reste-t-il, la plupart du temps, de cette alimentation excessive? « Sans doute quelques esprits très prompts et très robustes résistent à ce régime; tout ce qui leur est ingurgité ils l'absorbent et le digèrent; après leur sortie de l'école et la conquête de tous les grades, ils gardent intacte la faculté d'apprendre, de chercher, d'inventer et composent la petite élite de savants, lettrés, artistes, ingénieurs, médecins qui, dans l'exposition internationale des talents supérieurs, maintiennent la France à son ancien rang. — Mais les autres, en très grande majorité, au moins neuf sur dix, ont perdu leur temps et leur peine, plusieurs années de leur vie et des années efficaces, importantes ou même décisives. Comptez d'abord la moitié ou les deux tiers de ceux qui se présentent à l'examen, je veux dire les refusés; ensuite, parmi les admis, gradués, brevetés et diplômés, encore la moitié ou les deux tiers, je veux dire les surmenés. On leur a demandé trop en exigeant que tel jour, sur une chaise ou devant un tableau, ils fussent, deux heures durant et pour un groupe de sciences, des répertoires vivants de toute connaissance humaine; en effet, ils ont été tout

(1) De même dans l'Amérique du Nord contemporaine; M. Taine le dit et le prouve.

Digitized by Google

cela ou à peu près, ce jour-là, pendant deux heures; mais un mois plus tard, ils ne le sont plus : ils ne pourraient pas subir de nouveau l'examen; leurs acquisitions trop nombreuses et trop lourdes glissent incessamment hors de leur esprit et ils n'en font pas de nouvelles. Leur vigueur mentale a fléchi; la sève féconde est tarie, l'homme fait apparaît et souvent c'est l'homme fini. »

Ainsi vont les choses et avec une exagération tous les jours plus manifeste. L'Etat français se glorifie de la végétation envahissante d'enseignements divers dont il a couvert notre sol, avec l'argent des contribuables. Les exigences et les dispenses éventuelles de la loi militaire poussent aux grades universitaires une armée toujours grossie de candidats, « contraints de se livrer à l'engrenage qui va remplir leur esprit de prétendus outils, d'acquisitions inutiles ou encombrantes, qui leur impose en échange une dépense exorbitante d'énergie mentale et qui probablement fera d'eux des mandarins. »

## IV

Voilà dans l'ordre secondaire et supérieur l'œuvre de l'Etat enseignant et son effet principal et final est « *la disconvenance croissante de l'éducation et de la vie* ». L'engin universitaire fabriqué par Napoléon, conservé et entretenu par les gouvernements successifs que la France a subis en ce siècle, est échu en héritage aux nouveaux jacobins. Ils l'ont « tout de suite adopté; il n'y en avait pas qui fût plus commode, plus capable de se prêter à leurs fins, mieux adapté à leur service. La conception napoléonienne et jacobine de l'Etat enseignant, conception redoutable, chaque année plus envahissante, plus largement et plus rigoureusement appliquée, exclut de plus en plus la conception contraire, la remise de l'éducation aux intéressés, aux ayants-droit, aux parents, aux entreprises libres et privées qui ne dépendent que d'elles-mêmes et des familles, à des corps

Digitized by Google

permanents, locaux, spéciaux, organisés par un statut et régis, administrés, défrayés par eux-mêmes. »

Napoléon n'avait peut-être pas voulu, et certainement n'avait pu étendre et serrer sa main puissante sur les écoles destinées aux masses. Ses successeurs y ont pourvu avec plus ou moins de discrétion et de suite. Mais, dans ce domaine spécial qui est le plus vaste de tous, nos maîtres actuels ont procédé radicalement et ont tiré de leurs principes les conséquences les plus extrêmes. Puisque l'instruction est bonne en soi (1), il la faut intégrale et universelle. « Pour arriver jusqu'aux masses incultes, il faut des mots d'ordre absolus et simples : en fait d'instruction primaire, le plus simple et le plus absolu est celui qui la promet et l'offre à tous les enfants, non seulement universelle, mais encore complète et gratuite. »

Je ne sais si personne a montré d'une façon plus claire et plus saisissante que M. Taine tout ce qu'il y a de déraisonnable en théorie, de désastreux en pratique dans l'idéal poursuivi chez nous, depuis quinze ans, de l'instruction primaire aux programmes indéfiniment dilatés, obligatoire, gratuite et laïque. Il a écrit là-dessus sept ou huit pages qu'il faudrait citer intégralement. Ce sont les *novissima verba* d'un grand esprit, peu enclin à se payer de mots, et vraiment libéral.

Dans le domaine de l'instruction primaire, comme dans

(1) « L'instruction est bonne, dit M. Taine (p. 285, n. 1), non pas en soi, mais par le bien qu'elle fait notamment à ceux qui la possèdent ou l'acquièrent. Si un homme, en levant le doigt, pouvait mettre tous les Français et toutes les Françaises en état de lire couramment Virgile, et de bien démontrer le binôme de Newton, cet homme serait dangereux et on devrait lui lier les mains ; car, si par mégarde il levait le doigt, le travail manuel répugnerait à ceux qui le font aujourd'hui, et au bout d'un an ou deux deviendrait presque impossible en France. » — A noter encore cette observation profonde : « Il faut tenir compte, non seulement comme ici, du débouché social, mais encore du tempérament national. L'instruction disproportionnée et supérieure à la condition opère différemment sur des races différentes : pour l'Allemand adulte, elle est plutôt un calmant et un dérivatif ; dans le Français adulte, elle est surtout un irritant ou même un explosif » (p. 289, n° 1.)

Digitized by Google

ceux de l'instruction secondaire et supérieure, sévissent maintenant les programmes chargés et dilatés au delà de toute mesure : « L'école prend et garde l'enfant pendant sept ans, et dix mois par an, trois heures le matin et trois heures le soir; elle verse dans ces petites têtes tout ce que, pendant une période si longue, elle peut y verser, tout ce qu'elles peuvent contenir et au delà : orthographe, syntaxe, analyse grammaticale et logique, préceptes de composition et de style, histoire, géographie, calcul, géométrie, dessin, notions de littérature, de politique, de droit et finalement une morale complète, la morale civique. » Qu'il soit utile et désirable que chaque adulte sache lire, écrire et compter; que l'Etat facilite à tous l'acquisition de ce bagage intellectuel indispensable, fort bien. Mais pourquoi contraindre tout enfant, au détriment de ses intérêts présents et futurs, des nécessités urgentes et poignantes de ses parents à qui il pourrait rendre service, à tenter — sans succès d'ailleurs le plus souvent — de se mettre dans la tête tout un fatras de connaissances dont il ne fera rien plus tard? « Sur dix élèves de l'école primaire, neuf, fils ou filles de paysans et d'ouvriers, resteront dans la condition de leurs parents; la fille, adulte, fera, toute sa vie, à domicile ou chez autrui, le blanchissage ou la cuisine; le fils, adulte, confiné dans son métier, fera, toute sa vie, la même œuvre manuelle dans un atelier, dans son échoppe, sur son champ ou sur le champ d'autrui. Entre cette destinée de l'adulte et la plénitude de son instruction primaire, la disproportion est énorme; manifestement, son éducation ne le prépare point à sa vie, telle qu'il l'aura, mais à une autre vie moins monotone, moins restreinte, plus cérébrale et qui, vaguement entrevue, le dégoûtera de la sienne (1); du moins, elle l'en dégoûtera

(1) Ici, M. Taine ajoute cette note : « Parmi les élèves qui reçoivent cette instruction primaire, les plus intelligents et les plus appliqués poussent plus avant, passent un examen, obtiennent le petit brevet qui les qualifie pour l'enseignement élémentaire. En voici les conséquences [d'après un tableau officiel pour le seul département de la Seine, en 1890]: Emplois vacants d'instituteurs, 42 ; nombre des candidats inscrits, 1847. Emplois vacants d'institutrices, 54; nombre

Digitized by Google

longtemps et à plusieurs reprises, jusqu'au jour où ses acquisitions scolaires, toutes superficielles, se seront évaporées au contact de l'air ambiant et ne lui apparaîtront plus que comme des phrases vides. En France, pour un paysan et un ouvrier ordinaire, tant mieux quand ce jour-là vient vite. A tout le moins, les trois quarts de ces acquisitions sont pour lui superflues, il n'en tire profit ni pour son bonheur intime ni pour son avancement dans le monde, et pourtant il est tenu de les faire toutes. »

Oui, tenu. Car en ce temps et dans ce pays où le mot liberté est inscrit sur tous les murs et sert d'en-tête à tous les papiers officiels, l'Etat multiplie incessamment ses contraintes. Il va, d'autorité, par sa loi d'instruction obligatoire, chercher dans toutes les familles tous les enfants de 6 à 13 ans, pour les enrôler bon gré mal gré dans son immense armée scolaire. Qu'importent là-dessus le sentiment du père de famille, la connaissance concrète qu'il peut avoir de la capacité d'instruction et des besoins définis de son fils ou de sa fille? « A leur endroit, à l'endroit de leurs intérêts, de leurs propres besoins, il est suspect, il n'est pas bon juge; l'Etat a plus de lumières et de meilleures intentions que lui. Par conséquent l'Etat a le droit de le contraindre, et, d'en haut, de Paris, l'Etat, en fait, le contraint. Comme autrefois en 1793, les législateurs ont opéré d'après le procédé jacobin, en théoriciens despotes : ils ont dessiné dans leur esprit un type uniforme, universel et simple, celui de l'enfant de 6 à 13 ans, tels qu'ils le souhaitent, sans raccorder l'instruction qu'ils lui imposent avec la condition qu'il aura, abstraction faite de son intérêt positif et personnel, de son avenir prochain et certain, exclusion faite du père, seul juge naturel et mesureur compétent de l'éducation qui convient à son fils et à sa fille, seul arbitre autorisé pour déterminer la quantité, la

des aspirantes inscrites, 7139. -- Ainsi, 7085 de ces jeunes filles, instruites et brevetées, ne pouvant être placées, doivent se résigner à épouser un ouvrier ou à se faire femmes de chambre, et sont tentées de devenir des lorettes. »



Digitized by Google

qualité, la durée, les circonstances, les contre-poids de la manipulation mentale et morale à laquelle ces jeunes vies, inséparables de la sienne, vont être soumises hors de chez lui. Jamais, depuis la Révolution, l'Etat n'a si fort affirmé son omnipotence ni poussé si loin ses empiétements et son intrusion dans le domaine propre de l'individu jusqu'au centre même de la vie domestique. Notez qu'en 1793 et 1794, les plans de Lepelletier de Saint-Fargeau et de Saint-Just étaient restés sur le papier; celui-ci, depuis dix ans, est entré dans la pratique. »

Voilà comment notre système d'instruction primaire *obligatoire* respecte la liberté des citoyens; sans respecter davantage leurs intérêts matériels, on l'a faite ou plutôt dite *gratuite*. Au prix de quels sacrifices pécuniaires imposés à tous? De 1878 à 1891, l'Etat a dépensé pour ce service en constructions et installations 582 millions; en salaires et autres frais, il fournissait, en 1892, 131 millions : « Quelqu'un paye tout cela, c'est le contribuable et de force : de force et avec l'assistance des gendarmes, le percepteur met la main dans toutes les poches, même dans celles où il n'y a que des sous, et il en retire tous ces millions. Instruction gratuite, le mot sonnait bien et semblait indiquer un cadeau véritable, une libéralité du grand personnage vague qu'on appelle l'Etat et que le public ordinaire entrevoit toujours à l'horizon lointain comme un supérieur indépendant, par suite, comme un bienfaiteur possible. En réalité, c'est avec notre argent qu'il fait ses cadeaux, et sa générosité est le beau nom dont il décore ici son exaction fiscale, une nouvelle contrainte ajoutée à tant d'autres qu'il nous impose et dont nous souffrons. »

Enfin, comme « au fond, le jacobin est un sectaire, propagateur de sa foi, hostile à la foi des autres », du moment qu'il a le pouvoir, il fera acte d'apostolat, ou plutôt de conquête autoritaire, persécutrice, oppressive. A ces enfants qu'il recrute de force pour les entasser dans ses écoles et qu'il y instruira au prix de taxes exorbitantes frappées sur leurs parents, il donnera une instruction *laïque* et purement laïque. Ici encore l'Etat va à l'encontre de la volonté

Digitized by Google

de la « très grande majorité des parents. Jusqu'ici la plupart des pères et toutes les mères avaient souhaité que l'instruction fût religieuse... C'est pourquoi un très grand nombre de conseils municipaux, libres de choisir à leur gré l'enseignement et les maîtres, confiaient souvent leur école à des frères et à des sœurs... En 1886, il y avait dans les écoles publiques 10.029 frères enseignants et 39.126 sœurs enseignantes. » Désormais la loi défendra qu'on leur en confie une seule, au grand dam des finances communales. On laïcisera à outrance, et légalement, de gré ou de force. Et, « là-dessus, quoique l'affaire soit locale au premier chef, les conseils municipaux ne sont pas consultés ; sur cet intérêt privé, domestique, qui les touche à vif et dans un point si sensible, les chefs de famille n'ont pas voix délibérative. » Il faudra seulement qu'ils payent : 312 millions fournis par les budgets communaux, sur 582 dépensés en constructions scolaires de 1878 à 1891 ; rien qu'en 1892, 50 millions sur 131 que coûte chaque année l'instruction primaire.

Si telle qu'elle est donnée dans les écoles publiques, elle ne convient pas aux parents, qu'ils se cotisent, qu'ils bâtissent des écoles privées, qu'ils y entretiennent à leurs frais des frères et des sœurs : « cela les regarde ; ils n'en payeront pas un sou de moins à la commune, au département, à l'Etat, en sorte que leur charge sera double et qu'ils payeront deux fois, d'abord pour l'instruction primaire qu'ils repoussent, ensuite pour l'instruction primaire qu'ils agréent. » Des milliers d'écoles libres se sont ainsi fondées et elles reçoivent plus d'un cinquième des enfants inscrits ; il a fallu pour cela les énormes sacrifices que l'on sait, ce qui permet « de mesurer la méfiance et l'aversion que provoque le système imposé d'en haut ». Et encore faut-il remarquer qu'en beaucoup de lieux l'insuffisance des ressources ayant empêché la création d'écoles chrétiennes, « les parents même défiants et hostiles sont contraints aujourd'hui de livrer leurs enfants à l'école qui leur répugne ».

Une de ces comparaisons frappantes auxquelles M. Taine excellait lui permet de « préciser » notre situa-

Digitized by Google

tion actuelle au fait de l'instruction primaire : « Imaginez une gazette officielle et quotidienne, intitulée *Journal laïque, obligatoire et gratuit pour les enfants de six à treize ans*, fondée et défrayée par l'Etat, moyennant 582 millions d'installation première et 131 millions de frais annuels, le tout puisé, bon gré mal gré, dans la bourse des contribuables; posez que les 6 millions d'enfants, filles et garçons, de 6 à 13 ans, sont abonnés d'office à ce journal; que, sauf le dimanche, ils le reçoivent tous les jours; que, chaque jour, ils sont tenus de lire ce numéro pendant six heures. Par tolérance, l'Etat permet aux parents, qui ne goûtent pas sa feuille officielle, d'en recevoir une autre à leur goût; mais, pour qu'il y en ait une autre à leur portée, il faut que des bienfaiteurs locaux, associés entre eux et taxés par eux-mêmes, veuillent bien la fonder et la défrayer; sinon le père de famille est contraint de faire lire à ses enfants le journal laïque qu'il juge mal composé, gâté par des superfétations et des lacunes, bref, rédigé dans un mauvais esprit. C'est ainsi que l'Etat jacobin respecte la liberté de l'individu.

« En revanche, par cette opération, il s'est lui-même étendu et fortifié; il a multiplié les institutions qu'il régit et les personnes qu'il manie. Pour diriger, inspecter, recruter et distribuer son enseignement primaire, il a maintenant... environ 115.000 fonctionnaires. Par ces 115.000 agents, représentants et porte-voix, la Raison laïque, qui siège à Paris, parle jusque dans les moindres et les plus lointains villages; c'est la Raison telle que nos gouvernants la définissent, avec le ton, les limitations et les préjugés dont ils ont besoin, petite fille myope et demi-domestiquée de l'autre, la formidable aveugle, l'aïeule brutale et forcenée qui, en 1793 et 1794, trôna sous le même nom, à la même place. Avec moins de violence et de maladresse, mais en vertu du même instinct et du même parti pris, celle-ci exerce la même propagande; elle aussi, elle veut s'emparer des générations nouvelles, et par ses programmes, ses manuels, par ses esquisses et résumés de l'ancien régime, de la Révolution et de l'Empire, par ses aperçus des choses récentes

Digitized by Google

et contemporaines, par ses formules et ses suggestions à l'endroit des choses morales, sociales et politiques, c'est elle-même, elle seule qu'elle prêche et glorifie. »

« Disconvenance croissante de l'éducation et de la vie ! » Telle est, je l'ai dit déjà, en citant M. Taine, la formule dernière des résultats obtenus dans ce siècle par l'Etat enseignant. Démoralisation et impiété, ajouterons-nous, et par conséquent multiplication effrayante des criminels, des déséquilibrés et des déclassés. L'omnipotence du pouvoir central a été vraiment désastreuse pour la France depuis cent ans, et, à mesure que les années s'ajoutent aux années, ses contraintes se multiplient, gênent davantage et tendent à annuler de plus en plus les initiatives individuelles. La liberté recule en même temps que la moralité et la religion, et ce XIXe siècle finit presque aussi lamentablement que le XVIIIe.

Est-ce une raison pour cesser la lutte et nous laisser définitivement écraser par l'immense machine gouvernementale, qui tend de plus en plus à pulvériser les groupes locaux et à laisser l'individu impuissant et désarmé? Non certes. Sur le terrain religieux et sur le terrain scolaire, nous devons rester inébranlables et agissants. Nous, catholiques, on nous traite de réactionnaires et d'ennemis de la science. En réalité, et les arguments mis en ligne par M. Taine nous aideront à le prouver, c'est nous qui combattons pour la liberté et la diffusion rationnelle des connaissances.

L'œuvre scolaire accomplie en France, essentiellement contre nous, contre la foi catholique, contre l'Eglise, est mauvaise, même si l'on se place au simple point de vue du bon sens et des intérêts immédiats de ceux sur lesquels opère l'Etat; la fin directe qu'elle se propose est irrationnelle, et les moyens qu'elle emploie sont mal conçus et mal ordonnés; sa fin ultérieure est, quoi qu'on en dise, la déchristianisation de notre pays. Profitons du peu de liberté qu'on nous laisse pour maintenir et développer dans un sens concret, pratique, approprié aux besoins réels, nos

Digitized by Google

facultés, nos collèges, nos écoles. Bien des idées émises dans les chapitres que je viens de résumer pourront nous y aider. Cette considération me fera pardonner, je l'espère, la longueur excessive de mon analyse, le nombre et l'étendue de mes citations.

Ernest ALLAIN.

Digitized by Google

# LES ORIGINES

DES

# ÉGLISES DE FRANCE

## *ET LES FASTES ÉPISCOPAUX*

Suite (1)

---

**Apt.** — S'il fallait un nouvel exemple pour montrer tout ce que la méthode scientifique de M. Duchesne comporte parfois d'affirmations sans preuve ou de lacunes dans la connaissance des sources locales, nous le trouverions dans l'exposé qu'il nous offre des origines de l'Eglise d'Apt. A vrai dire même, cet exemple est trop caractéristique pour que nous puissions le passer sous silence. Nous allons donc, suivant notre habitude, citer *in extenso*, texte et notes, tout ce que M. Duchesne a dit de la première série des évêques de cette Eglise, jusque vers la fin du IX^e^ siècle; puis, nous appuyant sur les documents qu'il a ignorés, ou indûment rejetés, nous présenterons à notre tour cette première série de la liste épiscopale telle qu'elle nous semble

(1) Voir les n^os^ de mars, avril, mai et juin. — Nous prions le lecteur de faire les corrections suivantes dans le dernier article: p. 234, l. 19 : *Metz, Limoges et Apt*, au lieu de Metz et Limoges; p. 241, l. 32 : *Narbonnaise*, au lieu de Narbonaise; p. 251, l. 1 : *possible*, au lieu de impossible; p. 255, l. 15 : *Auxonius*, au lieu de Antonius.

Digitized by Google

devoir être établie. Nous ne pensons pas nous faire illusion en estimant que le contraste suffira pour fixer le lecteur.

Voici d'abord le passage intégral de M. Duchesne :

« Au concile d'Arles, en 314, l'église d'Apt est représentée par un prêtre, Romanus, et un exorciste, Victor (1).

1. — *Castor.* — Il résulte de la chronologie des œuvres de Cassien que saint Castor siégea environ depuis 419, et qu'il était déjà mort en 426. Il est mentionné dans une lettre pontificale du 13 juin 419 (2). Fête le 20 septembre; pas de biographie ancienne.

2. — *Julius* (3). — Siégea aux trois conciles de Riez (439), d'Orange (441), de Vaison (442).

3. — *Praetextatus.* — Siégea au concile d'Epaone, en 517; aux conciles provinciaux de 524, 529, 533; au concile d'Orléans de 541 (4). On voit, par une lettre (5) du pape Vigile, du 22 mai 545, qu'il donnait alors de graves sujets de plainte.

4. — *Clementinus* (6). — Siégea aux conciles nationaux de 549, 552, 573, ainsi qu'au concile provincial de 554.

5. — *Pappus.* — Assista aux conciles de Mâcon et de Valence, en 581 et 584; se fit représenter au second concile de Mâcon, en 585.

6. — *Innocentius.* — Assistait au concile de Paris, en 614 (7).

(1) « Dans le *G. C.*, le premier rang est donné à un *S. Auspicius* que l'on identifie avec celui qui est nommé dans la *Passio SS. Nerei et Achillei* (*Acta SS.*, t. III *maii*, p. 11; cf. au 2 août, t. I, p. 155). Vient ensuite un *S. Leonius*, polycarpique, et un *S. Quintinus*, qui passe pour être le prédécesseur de saint Castor. »

(2) « JAFFÉ, 349. »

(3) « Inconnu au *G. C.* — Il y est remplacé par un *Auxonius*, polycarpique, et par un *Asclepius*, qui fut en réalité évêque de Cavaillon. Vient ensuite un *Leontius*, également inventé par Polycarpe. »

(4) « Un évêque du même nom figure dans la lettre de Lucidus (v. 475); mais ce ne peut être celui-ci. »

(5) « JAFFÉ, 915. »

(6) « Avant lui, le *G. C.* insère un *S. Eusebius*, de provenance polycarpique, en tant qu'évêque d'Apt. »

(7) « Inconnu au *G. C.* »

Digitized by Google

7. — *Magnericus.* — Signature au faux concile de Narbonne (788) (1).

8. — *Trudbertus.* — Prit part à l'assemblée de Sermorens (v. 853) (2).

9. — *Richardus.* — Un évêque de ce nom signe, à l'assemblée de Mantaille, en 879, avec le titre *Agathensis;* il y a ici une faute évidente : Agde n'ayant jamais fait partie du royaume d'Arles, c'est probablement *Aptensis* qu'il faut lire » (3).

Vraiment, la première liste épiscopale de l'Eglise d'Apt est-elle à ce point pauvre de noms authentiques? Tel n'est pas l'avis de M. le chanoine Albanès, dont la compétence, en semblable matière, ne saurait être mise en doute, notamment en ce qui concerne la géographie, l'épigraphie et l'histoire de la Gaule narbonnaise (4). Nous croyons avec lui que la chronologie des évêques d'Apt, pendant les neuf premiers siècles, peut et doit être reconstituée de la manière suivante :

1. — *S. Auspice* (96-102?). — Premier évêque d'Apt et martyr, saint Auspice n'appartient pas au groupe de Béthanie, car il fut envoyé de Rome par saint Clément, vers la fin du 1er siècle, et martyrisé à Apt, sous Trajan. C'est ce que nous apprennent ses actes, assurément très anciens, mais presque inconnus jusqu'ici. Il en existe des copies à Apt et ailleurs. La liturgie locale apporte ici son témoignage, en consacrant le culte public rendu de tout temps à S. Auspice.

Que le fond même de ces actes soit fort ancien et que, de plus, il mérite toute confiance, c'est ce qu'il est permis de constater à l'aide d'un double contrôle : 1° l'exactitude géographique et archéologique de l'auteur est manifeste.

(1) « Les évêques *Geraldus* et *Sendardus*, qui portent dans le *G. C.* les nos 13 et 14, proviennent de pièces apocryphes. — Un *Paulus* est marqué dans une charte dont on ne donne pas le texte, mais qui semble datée d'une façon incohérente. »

(2) « D'Achery, *Spicil.*, t. III. p. 343. »

(3) P. 273 et 274.

(4) *Gallia Christiana novissima. — Province d'Aix — Eglise d'Apt.* C'est là que nous puisons toute cette étude sur Apt.

Digitized by Google

Parlant de la venue de saint Auspice à Apt, il lui fait suivre la grande voie romaine qui conduisait de Milan en Espagne par le col du mont Genèvre; les localités ou stations sont nettement indiquées : Embrun, Chorges, Gap, Sisteron, Apt, Cavaillon, Glanum et Ernagina. Auspice vient d'Italie en Gaule par les Alpes Maritimes, et son biographe le fait entrer dans la seconde Narbonnaise, à laquelle appartenait la ville d'Apt. Ces simples détails accusent une connaissance exacte des voies romaines et des divisions provinciales établies dès le IVe siècle, car le narrateur relève, non pas du premier partage des Gaules, tel qu'il existait à l'époque de saint Auspice, mais du second partage, tel qu'il le voyait sous ses yeux au moment où il écrivait. Pour pouvoir parler de la sorte, il ne devait pas appartenir à une basse époque, alors que les chemins romains étaient ou abandonnés ou détruits, et les institutions administratives entièrement bouleversées, par suite des invasions. Tout porte à croire qu'il est antérieur au VIe siècle.

2° Une autre preuve de sa véracité et de l'étendue de ses informations, c'est le récit qu'il fait pour apprendre que saint Auspice, disciple des saints Nérée et Achillée, avait enseveli les corps de ces deux glorieux martyrs dans le *prædium* de Flavia Domitilla, sur la voie Ardeatina, à un mille et demi des murs de Rome, tout près du tombeau de Pétronille, la fille de saint Pierre. Or, tous ces détails sont entièrement confirmés par la découverte de la crypte où reposaient les corps des martyrs, sur la même voie, et dans une propriété appartenant à Domitilla, tout comme le rapporte l'auteur des actes. Sans doute, en passant par les mains de divers copistes, le texte a été remanié, mais le fond subsiste et, nous le répétons, mérite toute confiance.

D'autres documents viennent à l'appui : 1° Le récit de l'invention des reliques de saint Auspice, du VIIIe ou du IXe siècle au plus tard; — 2° Le Martyrologe d'Apt; — 3° La charte 4e du Cartulaire d'Apt, du Xe siècle au moins, car il y est question d'un enfant enlevé par les Sarrasins; — 4° Les chartes 27e et 47e du même Cartulaire. Tous ces

Digitized by Google

documents mentionnent saint Auspice comme premier évêque d'Apt et martyr.

2. — *S. Leonius* (circa 260?). — S. Leonius est déclaré *polycarpique* (1) et dès lors rejeté. Seulement, nous ferons observer que le document ainsi incriminé est antérieur à Polycarpe de la Rivière; il n'a jamais été imprimé en entier, et les critiques dont on le charge ne nous semblent aucunement décisives.

3. — *S. Quentin* (400-410?). — Cet évêque nous est connu par une vie ancienne de saint Castor, écrite par un contemporain de ce dernier, en un style emphatique, corrigé vers la fin du XIII^e^ siècle par Raimond Bot, évêque d'Apt, lequel affirme n'en avoir retouché que le style. Or, dans ce document, saint Castor est donné comme le successeur de saint Quentin.

4. — *S. Castor* (410-423?), dont nous venons de mentionner la vie, figure dans le Cartulaire d'Apt, et reçut en 419 une lettre du pape Boniface I^er^ (2).

5. — *Auxonius* (431?-436). — Connu par un document qualifié de *polycarpique*, dont il faudrait prouver la fausseté, avant de prononcer une sentence quelconque. En attendant, nous maintenons Auxonius; on sera toujours à temps de le retrancher, après la preuve faite.

6. — *Jules* (439 et 442). — Frédéric Maassen, dans ses *Concilia aevi merovingiani*, nous fait connaître cet évêque et plusieurs de ses successeurs. Il assiste aux conciles de

(1) C'est-à-dire connu par un document falsifié ou même fabriqué par Polycarpe de la Rivière, prieur de la Chartreuse de Bon-Pas, près d'Avignon; c'est du moins l'opinion de M. Duchesne qui se sert volontiers de ce qualificatif d'une manière absolue, et qui nous semble injuste. Polycarpe de la Rivière était un savant, pour son temps du moins († vers 1638); Peiresc, Gassendi, Bouche et autres érudits de l'époque avaient la plus grande estime pour son savoir. Il est bien vrai qu'il était crédule et qu'on abusa parfois de sa crédulité pour lui faire accepter des documents suspects. Mais s'il les a trop facilement reçus, il ne les a pas inventés. On n'a pas le droit de le présenter comme un faussaire, sans fournir la moindre preuve d'une si grave accusation.

(2) JAFFÉ-LŒWENFELD, I, n° 349.

Digitized by Google

Riez, en 439 (1), d'Orange, en 441 (2) et de Vaison, en 442 (3).

7. — *Prétextat* (517-545?). — Assiste aux conciles d'Epaone, en 517 (4), d'Arles, en 524, d'Orange, en 529, de Marseille, en 533, et d'Orléans, en 541. Peut-être est-il le même que l'évêque Prétextat visé dans une bulle du pape Vigile, en l'année 545 (5).

8. — *S. Eusèbe* (546). — Quoique M. Duchesne le déclare d'origine *polycarpique*, on peut le maintenir; la tradition en fait un saint, et son nom a été donné à l'église de Saint-Eusèbe, à Saignon, tout près d'Apt, et où fut élevée, au VIII^e^ siècle, une abbaye placée sous son vocable. Ceci est une attestation qui a pourtant quelque valeur.

9. — *Clémentin* (549-573). — Assiste aux conciles d'Orléans, en 549 (6) et de Paris, en 573 (7).

10. — *Pappus* (581-585). — Assiste au concile de Mâcon, en 581 (8), à celui de Valence, en 584 (9), et à un second de Mâcon, en 585 (10).

11. — *Innocent* (614). — Paraît au concile de Paris de 614 (11).

12. — *Magneric* (788). — Figure au concile de Narbonne de 788 (12), que M. Duchesne qualifie de *faux*. Le D^r^ Héfélé, tout bien examiné, estime que si les actes en ont été altérés, on ne peut néanmoins nier l'existence même de ce concile, dont les suscriptions doivent être retenues (13).

(1) SIRMOND, I, 69.
(2) MAASSEN, 952.
(3) Ibid., 953.
(4) LABBE, IV, 1582.
(5) JAFFÉ-LŒWENFELD, n° 915. — « Auxonio, episcopo Arelatensi, mandat, ut de causa Prætextati episcopi (Cabellionensis) judicet ». Les éditeurs paraissent l'entendre d'un autre Prétextat, évêque de Cavaillon.
(6) MAASSEN, p. 110.
(7) Ibid., p. 148.
(8) SIRMOND, I, 375.
(9) LABBE, V, 976.
(10) MAASSEN, p. 173. — D'après le texte de Sirmond, il aurait été représenté par un délégué.
(11) Ibid., p. 191.
(12) SIRMOND, *Supplem.* 85.
(13) *Histoire des Conciles*, V, 82-85.

Digitized by Google

13. — *Trutbert* (853). — Figure à l'assemblée tenue *apud Salmoringam villam* (1), Sermoirens (Voiron) en 853 environ.

14. — *Paul I* (867). — Nous est connu par une charte du Cartulaire d'Apt, du IXe siècle. Cet acte authentique est ainsi daté : *Facta commutatio ista IIIIto nonas julias anno octavo regnante domini nostri regi Lothario, indictione decima quinta.* Il s'agit ici de Lothaire II, fils de l'empereur de ce nom, né vers 825, roi de Lorraine en 855, et mort en 869. Il avait été en partie l'héritier de son frère Charles, roi de Provence en 855 et mort en 863 (2).

15. — *Richard* (879). — Figure à l'assemblée de Mantaille en 879 (3). Il y est nommé *episcopus Agathensis*, qu'il faut sans doute lire *Aptensis*, comme le propose M. Duchesne, puisque Agde n'a jamais fait partie du IIe royaume de Bourgogne.

16. — *S. Sendard* (885). — Nous est connu par la 2e charte du Cartulaire d'Apt. Cette charte a été mal datée ; on l'a mise à 833, elle est de 885. M. Duchesne la déclare apocryphe. On voudrait au moins une preuve de cette affirmation, qui lui a suffi pour exclure S. Sendard de la la liste épiscopale d'Apt. Au reste, une autre charte, très authentique, confirme la précédente sur le point qui nous occupe. Cette charte est la 47e du Cartulaire d'Apt, elle appartient au milieu du XIe siècle, à l'épiscopat d'Alphant. Or, elle nomme non seulement saint Sendard, mais encore saint Auspice, saint Quentin et saint Castor, tous comme évêques d'Apt. Sur ces quatre saints, M. Duchesne en a écarté trois, et n'a retenu que saint Castor. Mais les autres, Auspice, Quentin et Sendard, ont les mêmes droits, aussi les avons-nous maintenus en leur rang.

17. — *Paul II* (887). — Nous est connu par le concile

(1) CHARVET, *Hist. de l'Eglise de Vienne*, 191.

(2) U. CHEVALIER, *Répertoire des sources histor.*, I, aux mots *Charles* et *Lothaire*.

(3) BOUQUET, IX, 304-305. Bouquet ajoute : « *Et certe tunc temporis Alaricus Agathensis erat episcopus.* »

Digitized by Google

réuni en 887 dans l'église du Port, entre Nîmes et Maguelonne (1).

La première série de la liste épiscopale d'Apt nous présente donc dix-sept noms d'évêques, dont l'existence est absolument justifiée. Or, de ces dix-sept évêques, M. Duchesne en élimine huit, dont trois sont honorés comme saints. Que faut-il penser des sacrifices que sa critique impose de la sorte à l'histoire religieuse d'Apt et même à sa tradition liturgique? Il est bien évident qu'il a ignoré, en ce qui concerne cette Eglise, des sources capitales, et que, de ce chef, sa liste épiscopale d'Apt est bien loin de constituer le dernier mot de la critique historique. Il est évident aussi qu'en rejetant certains documents, sur un simple soupçon qu'il n'a pas pris soin de motiver, il s'est exposé au reproche de trancher hâtivement des questions délicates, et, si on nous permet cette expression, de pratiquer des exécutions sommaires. Ce que nous constatons pour Apt a pu se produire pour d'autres Eglises; nous avons plus d'un motif de le craindre. L'exemple nous paraît en tout cas singulièrement significatif : d'une part, il nous révèle avec une parfaite netteté les procédés et les tendances de la nouvelle école critique; d'autre part, il nous montre, dans le résultat négatif auquel elle aboutit, la note caractéristique de cette école.

## CHAPITRE V

### Les Traditions de la Provence sur sainte Marie-Madeleine

Nous ne nous dissimulons pas que l'étude complète d'une pareille question exigerait de longs développements et formerait aisément tout un volume, surtout si l'on voulait, comme il le faudrait, examiner à fond les procédés critiques

(1) Bouquet, IX, 117.

Digitized by Google

de l'école négative, formulés par M. Duchesne, et qui sont ici, plus qu'ailleurs peut-être, fort curieux à observer. Néanmoins, nous espérons que les pages qui vont suivre pourront donner au lecteur une idée suffisamment nette de la question débattue et lui permettre de porter là-dessus un jugement d'ensemble.

Pour procéder avec ordre, nous diviserons ce chapitre en deux parties : 1° traditions de la Provence sur sainte Marie-Madeleine et critique de ces traditions; 2° valeur de cette critique.

## § Ier

### *Traditions de la Provence sur sainte Marie-Madeleine et critique de ces traditions.*

Les Eglises d'Aix, d'Arles et de Marseille sont en possession, — possession plusieurs fois séculaire, — de monuments liturgiques consacrant un culte public et approuvé, rendu à de saints personnages évangéliques, Maximin, Lazare, ressuscité par Notre-Seigneur, et ses deux sœurs, Marthe et Marie, cette dernière identifiée avec Marie-Madeleine, la pécheresse convertie.

D'après la tradition de ces Eglises, les saints personnages que nous venons de nommer auraient abordé en Provence, quelques années après l'Ascension. Saint Maximin aurait été le premier évêque d'Aix, saint Lazare, de Marseille; sainte Marthe et sainte Marie-Madeleine auraient vécu l'une à Tarascon, l'autre à Aix et enfin dans une solitude appelée depuis la Sainte-Baume, tout près de Saint-Maximin, où elle aurait été ensevelie.

De bonne heure, même dès le ve siècle, un prieuré ou ermitage fut établi à la Sainte-Baume par saint Cassien, le fondateur de Saint-Victor de Marseille (1). Qu'un culte public ait été rendu, depuis nombre de siècles, à Marie-Madeleine, soit à la Sainte-Baume où elle fit pénitence,

(1) Albanès, *Le Couvent royal de Saint-Maximin*, pp. 2 et suiv.

Digitized by Google

soit à Saint-Maximin où se gardait son tombeau, c'est ce qui ressort de plusieurs faits et témoignages. En 1254, saint Louis se rendait en pèlerinage à la Sainte-Baume, par dévotion pour sainte Madeleine. — Six ans auparavant, en 1248, un franciscain italien, frà Salimbene, avait fait le même pèlerinage; il a laissé de ce désert une description minutieuse, et dont les détails supposent forcément au pèlerinage une très haute antiquité au delà du XIIIe siècle (1). Au commencement de ce même siècle, il est permis de constater qu'on y venait de loin, même du fond de l'Italie, où l'on emportait comme reliques des pierres mêmes de la Sainte-Baume. — Vers 1070, un archevêque d'Aix affirme solennellement que son diocèse possède les deux tombeaux de sainte Madeleine et de saint Maximin. — Enfin, l'église de la Sainte-Baume est mentionnée en 1113, dans une bulle de Pascal II. Le lieu où elle est située étant absolument désert et sans aucune population, l'existence de cette église et d'un prêtre pour la desservir est une preuve plus que suffisante de la permanence du pèlerinage. De plus, cette église avait traversé sans danger les invasions des Sarrasins, car personne ne supposera qu'on soit allé la bâtir dans cet horrible désert au Xe ou au XIe siècle (2), et sa seule raison d'être ne peut s'expliquer que par le culte rendu à sainte Madeleine.

Cependant, vers la fin du XIe siècle, l'abbaye de Vézelay, en Bourgogne, prétendit de son côté posséder réellement le corps de Marie-Madeleine, et, pour justifier une telle prétention, elle l'appuya sur ce fait que, à une date éloignée, alors que la Provence était ravagée par les Sarrasins, Eudes, abbé de Vézelay, accompagné d'hommes d'armes, avait fait subrepticement enlever, de Saint-Maximin, le corps en question, pour le soustraire aux profanations des païens, et l'avait transporté dans l'église abbatiale de Vézelay, où il était conservé avec soin.

Cette assertion, peu à peu accréditée et répandue, fut le

(1) ALBANÈS, *Le Couvent royal de Saint-Maximin*, p. 17.
(2) Ibid., p. 23.

Digitized by Google

point de départ d'un célèbre pèlerinage; fidèles, princes et évêques accoururent en foule à Vézelay. Après une brillante période, cet état de choses finit par déchoir; enfin, au XVI^e siècle, il reçut le dernier coup des protestants, qui pillèrent l'abbaye et détruisirent les reliques (1569).

Mais ce qui contribua pour beaucoup à ruiner le pèlerinage bourguignon, ce fut un événement important, capital dans la question qui nous occupe, et qui se passa en Provence à la fin de l'année 1279 et dans les premiers mois de 1280.

Que Saint-Maximin fût toujours resté en possession de son précieux trésor, c'est ce qu'on n'avait jamais cessé de croire en Provence; aussi n'y acceptait-on pas les prétentions rivales. On savait, en effet, qu'au moment des invasions, Saint-Maximin avait été ravagé; les religieux, qui avaient la garde du monastère, songèrent à mettre leurs insignes reliques à l'abri des déprédations des Sarrasins. Dans ce but, ils les retirèrent de leur sarcophage bien connu et dès lors d'une proie facile, pour les replacer dans un autre, lequel fut profondément enfoui dans le sol, et la crypte qui le contenait fut à son tour recouverte d'un amas de terre considérable.

Après l'expulsion définitive des Sarrasins, dans la seconde moitié du X^e siècle, la sécurité fut enfin rendue à la contrée, et les moines de Saint-Maximin purent vivre en paix dans leur monastère.

Ce fut alors que commença à surgir la légende de Vézelay, qui suivit les diverses phases que l'on sait.

Le moment vint où, pressés par le désir de voir cesser toute équivoque, plusieurs personnages importants, guidés par les souvenirs conservés en Provence, décidèrent que des fouilles seraient effectuées à Saint-Maximin, à l'effet de vider une fois pour toutes une question si longtemps débattue. Le promoteur de cette entreprise était Charles, prince de Salerne (plus tard roi de Sicile), comte de Provence, et neveu de saint Louis.

Ce fut le 9 décembre 1279 que fut découvert le corps de sainte Marie-Madeleine. On trouva également dans le tom-



Digitized by Google

beau deux documents, l'un très bref, l'autre plus étendu, destinés à établir l'identité des reliques. Nous les reproduisons plus loin, surtout le dernier, qui a donné lieu à toute une controverse.

Cet événement ne tarda pas à acquérir une très grande publicité, et beaucoup d'auteurs du temps l'ont rapporté, les uns brièvement, les autres avec détails.

Désormais, les prétentions de Vézelay n'avaient plus de raison d'être; jusque-là, ses défenseurs pouvaient, et de très bonne foi, se prévaloir d'un titre présumé, le *titulus coloratus* du droit, qu'annulaient des titres nouveaux et indéniables.

Telle est, résumée dans son ensemble, la tradition de la Provence sur sainte Marie-Madeleine.

Cette tradition a été vivement combattue, au XVII^e^ siècle, par Launoy (1), qui depuis a été suivi par Tillemont, Fleury, Baillet, Papon, Siméon Luce et d'autres encore. M. Duchesne a repris pour son compte la même argumentation, lui enlevant sa forme un peu vieillie, pour lui en donner une toute moderne, procédant de la méthode scientifique, comme on dit aujourd'hui. Au fond il n'a introduit dans le débat aucun élément nouveau de critique; il n'a fait que répéter les mêmes objections (2), objections qui ont

(1) Launoy a attaqué les traditions de la Provence dans un livre qui a pour titre : *De Commentitio Lazari et Maximini, Magdalenae et Marthae in Provinciam appulsu Dissertatio.* M. Faillon l'a réédité (I, 1355-1459); nos références visent cette édition.

(2) Nous devons à la vérité de dire ici que M. Duchesne a pris ses précautions pour ne pas se laisser influencer par Launoy. « Pas plus pour cette question que pour d'autres analogues, écrit-il, je n'ai pris connaissance des travaux de Launoy. Dans sa grande bonne foi, M. Faillon crut devoir joindre à son livre la dissertation du célèbre sorbonniste : de cet appendice, je n'ai lu que le titre. On me dit que mes conclusions, en ce genre de choses, ressemblent souvent à celles de Launoy. C'est possible, mais ce n'est pas ma faute. Depuis plusieurs années, je préside deux fois par semaine des conférences d'érudition, dans la bibliothèque de la Sorbonne. Derrière ma chaise s'étale, en une série d'in-folios, la collection complète des œuvres du docteur. J'en suis encore à remuer un de ces tomes, et je ne pense pas que l'esprit qui les inspira se communique à moi par le contact

Digitized by Google

été examinées, discutées et résolues par des érudits de valeur, tels que Bouche, Pagi, Noël Alexandre, Lequien et le P. du Solier, bollandiste, lesquels ont trouvé des continuateurs en M. Faillon et en M. Albanès.

Nous allons maintenant exposer l'argumentation de M. Duchesne contre ce qu'il appelle « les thèses provençales ». La plupart du temps nous lui donnerons la parole (1).

Si nous l'en croyons, « il suffit d'une très faible dose de sens critique pour apprécier le peu de fondement de ces prétentions. On verra bientôt qu'elles ne peuvent se réclamer d'aucun témoignage antérieur au XI^e^ siècle avancé (2); il est manifeste qu'il n'y en a pas la moindre trace dans les écrits des auteurs provençaux du V^e^ et du VI^e^ siècle, pas plus que dans les livres historiques, liturgiques ou autres qui, sans être de provenance provençale, sont cependant propres à nous renseigner sur les traditions de ce pays.

« C'est en vain que l'on chercherait à expliquer cette pénurie par les ravages des Sarrasins ou par d'autres cir-

de leurs reliures ». *(Annales du Midi*, 5^e^ année, *La légende de sainte Marie-Madeleine* p. 2).

Ce n'est pas nous qui nous plaindrons de voir ainsi traiter le sorbonniste qui, lui-même, traita si irrespectueusement l'histoire des saints. Mais nous sommes bien obligé d'observer que la ressemblance indéniable entre les idées de M. Duchesne et celles de Launoy constitue, après cette protestation, une curieuse coïncidence. D'une part, M. Duchesne n'a pas pris connaissance des travaux du docteur; d'autre part, il reproduit, dans une étude sur la légende de sainte Marie-Madeleine, toutes les objections de Launoy, plus deux autres qui sont de l'historien de Provence, Papon. Ne faut-il pas voir, dans une rencontre si ponctuelle et si peu concertée, précisément un des résultats de la critique négative *a priori ?*

Ajoutons que M. Duchesne, en transportant son article des *Annales du Midi* dans le tome I^er^ de ses *Fastes épiscopaux*, lui a fait subir quelques changements. D'abord, on ne retrouve plus le passage relatif à Launoy; enfin, tout le morceau qui précède est entièrement modifié, fond et forme. Ces différences de rédaction valaient bien la peine d'être signalées.

(1) Toutes nos citations de M. Duchesne sont empruntées au chapitre x de son livre, chapitre qui a pour titre : *la Légende de sainte Marie-Madeleine.* C'est là que nous renvoyons une fois pour toutes.

(2) *Objection de Launoy*, FAILLON, I, 391.

Digitized by Google

constances locales. Les Sarrasins ont ravagé bien d'autres contrées que la Provence : ils ont pu endommager les sanctuaires; ils n'ont point aboli les traditions de culte, surtout les traditions de premier ordre, comme auraient été celles-ci, si elles avaient existé. En Provence même, ils n'ont fait disparaître ni saint Victor de Marseille, ni saint Genès d'Arles, ni saint Mitre d'Aix, ni saint Valérien de Cimiez, ni tant d'autres qu'il est inutile d'énumérer. Ils n'ont pas davantage supprimé les œuvres de Cassien, de Fauste, de Vincent de Lérins, de saint Césaire, de Pomerius, de Gennadius, ni les vies des saints, martyrs ou confesseurs, dues à la plume d'Honorat de Marseille, de Cyprien de Toulon, de Verus d'Orange et de leurs émules. Aucune des régions de la Gaule ne nous offre une littérature ecclésiastique aussi riche, aussi variée. Si elle s'est conservée, pourquoi n'en aurait-il pas été ainsi de quelques-uns, au moins, des documents sur sainte Madeleine? (1)

« Et par quelle autre fatalité tant d'écrivains, tant d'hagiographes provençaux, s'accordent-ils à ne pas souffler le moindre mot sur le culte le plus important de leur pays? Comment se fait-il qu'à leur silence se joigne celui des auteurs étrangers à la Provence, mais curieux de traditions sur les saints et leurs sanctuaires, de Grégoire de Tours, par exemple (2)?

« Ces considérations sont de nature à frapper toute personne capable de comprendre qu'un fait passé ne s'établit que par témoignage, et qu'une tradition se manifeste trop tard quand elle n'apparaît qu'après un silence de mille ans. Aussi s'accorde-t-on à refuser à celle-ci toute valeur historique. Cependant, il ne sera pas inutile de montrer où, quand et comment elle s'est formée. »

Voyons maintenant où, quand et comment, d'après M. Duchesne, s'est formée cette croyance.

On commence par nous assurer que les plus anciennes traditions relatives à Lazare et à ses deux sœurs, Marthe

(1) *Objection de Launoy*, FAILLON, I, 1364-1365.
(2) *Objection de Launoy*, FAILLON, I, 1365.

Digitized by Google

et Marie, se retrouvent tout d'abord en Orient, et non en Occident (1); que le corps de Marie-Madeleine, au dire de Grégoire de Tours, reposait à Ephèse (2); que, selon d'autres auteurs, Lazare aurait été évêque de cette ville, ou d'une autre dans l'île de Chypre, où il serait mort; que son tombeau y était vénéré, et qu'enfin, en 899, il fut transféré à Constantinople, avec celui de Marie-Madeleine (3). Le fait de cette translation est rapporté par divers auteurs grecs, mais qui sont d'une basse époque, soit du x^e^ siècle.

Jusque-là donc on ne retrouve de culte public, pour ces saints personnages, qu'en Orient; dans le monde latin, pas la moindre trace d'une tradition les faisant vivre et mourir en Occident, notamment en Gaule.

Ce fut seulement vers le milieu du xi^e^ siècle que, pour la première fois, une tradition relative à Marie-Madeleine se fit jour en France.

Il y avait en Bourgogne et au diocèse d'Autun une abbaye de quelque célébrité, Vézelay. Fondée au ix^e^ siècle, elle était placée sous le vocable du Sauveur et de la sainte Vierge. La discipline y était bien déchue, lorsqu'un abbé, nommé Geoffroy, élu vers 1037, s'occupa de la ramener à la ferveur primitive. Sous son administration commencèrent à apparaître les premiers indices d'une mention de Marie-Madeleine, dont le nom fut ajouté aux deux autres vocables du monastère; le nouveau vocable est indiqué dans une lettre de Léon IX, de l'année 1050. Il est également certain que le nouveau culte avait pour objectif un tombeau renfermant, disait-on, le corps de Marie-Madeleine.

Comment ce corps saint pouvait-il être à Vézelay?

Le plus ancien des documents relatifs à cet ordre d'idées, dans un récit assez succinct, en attribue l'origine à une vision qu'aurait eue le narrateur lui-même. Sainte Madeleine en personne lui serait apparue, lui disant : « *C'est moi celle que beaucoup de personnes croient être ici.* »

(1) *Objection de Launoy*, FAILLON, I, 1357-1363.
(2) *Objection de Launoy*, FAILLON, I, 1360.
(3) *Objection de Launoy*, FAILLON, I, 1358-1359.

Digitized by Google

Cette première explication ne paraissant pas suffisante, les moines de Vézelay durent s'ingénier à trouver autre chose. « Le système auquel ils s'arrêtèrent consiste à supposer que le corps saint leur venait d'une sépulture des environs d'Aix, et que cette sépulture était vraiment celle de sainte Marie-Madeleine. Pour l'établir, ils fabriquèrent une double relation, dont l'une exposait comment Madeleine était venue mourir en Provence, et en quel endroit on l'avait enterrée; l'autre contenait le récit du « pieux larcin » auquel on devait son transfert de Provence en Bourgogne.

« La sépulture provençale est indiquée avec une grande précision. Elle se trouvait au lieu appelé Saint-Maximin, dans une église monacale, dont l'entrée était interdite aux femmes. C'était un sarcophage de marbre blanc orné de sculptures; on croyait y discerner la scène du repas où Madeleine, identifiée, suivant l'usage latin, avec Marie de Béthanie, aurait parfumé les pieds du Sauveur. »

Dans cette seconde relation, les moines de Vézelay « se mirent à raconter que Marie-Madeleine avait pris pour tuteur l'un des soixante-douze disciples, appelé Maximin, à peu près comme la vierge Marie s'était attachée à saint Jean l'Evangéliste. Lors de la persécution qui suivit le martyre de saint Etienne, ils s'embarquèrent tous les deux pour Marseille, et vinrent s'installer dans le « comté » d'Aix, où ils prêchèrent l'Evangile. Maximin fut le premier évêque d'Aix. Madeleine mourut avant lui; il lui donna la sépulture; et quand il eut lui-même terminé sa carrière, on l'enterra à côté de sa sainte amie. Leurs sarcophages se voyaient dans l'église qui porte son nom, Saint-Maximin. Sous le roi Carloman, l'évêque d'Autun, Adalgar, étant venu à Vézelay, en compagnie du chevalier Adelelme, celui-ci, qui était le frère de l'abbé en fonction, Eudes, déclara qu'il savait où était le tombeau de la patronne du monastère. Naturellement, on le pria de se mettre en route et de tâcher de rapporter des reliques aussi importantes. Adelelme partit pour la Provence avec une escorte; arrivé à Arles, il apprit que le sanctuaire qu'il cherchait se trou-

Digitized by Google

vait dans une contrée au pouvoir des Sarrasins. Il se risqua cependant, se saisit des corps de sainte Madeleine et de saint Maximin, et parvint à les transporter jusqu'à Vézelay.

Mais une troisième relation fut jugée indispensable. En effet, « les moines du prieuré provençal n'ayant nullement conscience du séjour de Madeleine dans leur pays et de sa sépulture dans leur église (1), n'avaient pas de raison majeure pour réclamer contre le prétendu larcin d'Adelelme, en ce qui regardait cette sainte. Il n'en était pas tout à fait de même pour saint Maximin (2), dont leur église portait le nom. Qui sait si elle ne contenait pas son corps? En cent endroits divers, à Vézelay même, on concluait du vocable au tombeau.

« On ne sait si les religieux provençaux réclamèrent. Il est sûr en tout cas que ceux de Vézelay substituèrent bientôt une autre relation à celle dont leurs confrères auraient pu se plaindre, et que, cette fois, saint Maximin fut laissé dans son prieuré, sainte Madeleine seule ayant été emportée en Bourgogne.

« Dans cette nouvelle rédaction, on ne voit plus intervenir ni l'évêque Adalgar, ni le chevalier Adelelme, mais le comte Girard et le moine Badilon. Le premier, c'est-à-dire le fondateur de Vézelay, s'entend avec l'abbé Eudes pour envoyer Badilon dans le territoire d'Aix, où l'on savait, par la rumeur publique, que Marie-Madeleine avait été enterrée. Badilon se rend en effet à Aix et parvient, après quelques recherches, à trouver le précieux trésor et à s'en emparer.

. . . . . .

« Si bien combiné que fût leur récit, les moines de Vézelay n'en avaient pas moins commis une grave imprudence en indiquant avec tant de précision le lieu de provenance de leurs reliques. Il y avait là comme une attache toute préparée pour des revendications futures. Les Provençaux

(1) Affirmation sans preuve.
(2) Affirmation sans preuve.

Digitized by Google

ne pouvaient laisser dire indéfiniment qu'on leur avait volé leur sainte (1).

« Cependant, le conflit ne se produisit qu'au XIIIe siècle. Pour le moment, il ne vint de Provence aucune réclamation (2) et l'opinion donna pleine créance aux explications des religieux bourguignons. Au XIIe siècle il n'y avait guère en France de pèlerinage plus célèbre que celui de Sainte-Madeleine de Vézelay. Dans leurs bulles, les papes Lucius III, Urbain III, Clément III, constatent sans hésiter que l'abbaye de Vézelay possède le corps de l'amie du Christ. Les rois de France, les évêques, les écrivains, tout ce qui marque dans le monde et dans la littérature s'accorde à relever ce lieu saint. »

Ainsi furent établis et propagés le culte et le pèlerinage de sainte Madeleine à Vézelay, toujours d'après M. Duchesne, car nous ne faisons que le citer ou l'analyser.

Quittons maintenant la Bourgogne et passons avec lui en Provence. Dans ce pays, un culte en tout semblable à celui de Vézelay commença à se faire jour dans le courant du XIIe siècle. « Il y était question d'une longue et terrible pénitence accomplie par l'amie du Christ dans un lieu désert de la Provence. Cet épisode fut localisé. Une grande caverne, qui s'ouvre dans une montagne sauvage à l'est de Marseille et à quatre lieues environ au sud-ouest de Saint-Maximin, contenait une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge. Ce petit sanctuaire appartenait aux religieux de Saint-Victor; il est mentionné dans leurs chartes depuis 1113 jusqu'en 1174, au moins, sous le nom de Sainte-Marie de la Baume, c'est-à-dire de la caverne, *Sancta Maria de Balma*. L'idée finit par venir aux gens du pays que cette caverne était le lieu où Madeleine avait fait pénitence (3); ce fut pour eux le lieu saint de la Madeleine. On s'était habitué en Provence, surtout depuis la fin du XIIe siècle et la « découverte » de Tarascon, à croire que les saintes sœurs

(1) Tout ceci est une habile insinuation, rien de plus.
(2) Affirmation sans preuve.
(3) Voilà une explication qui aurait besoin d'être prouvée.

Digitized by Google

avaient réellement habité le pays. On y avait désormais les reliques de sainte Marthe. Celles de Madeleine ne pouvaient guère être contestées à Vézelay; mais les Bourguignons n'avaient point emporté les montagnes provençales et leurs déserts. La Sainte-Baume devint un lieu de pèlerinage. Frà Salimbene la visita en 1248. Saint Louis y vint aussi, en 1254, au retour de sa première croisade.

. . . . . .

« En somme, le sanctuaire provençal de sainte Madeleine, dans la première moitié du XIII^e^ siècle, c'était la Sainte-Baume et la Sainte-Baume seule. » On ajoute : « Aucun texte antérieur à 1279 ne nous montre les Provençaux revendiquant, contre Vézelay, la possession des reliques de Madeleine. »

En 1279, le conflit éclata entre Vézelay et la Provence, et cette dernière finit par l'emporter.

Cette année-là, en effet, des fouilles officielles, pratiquées à Saint-Maximin, mirent les Provençaux « en possession d'une autre sainte Madeleine, dont l'authenticité était absolument incompatible avec celle des reliques de Vézelay. »

Les fouilles officielles pratiquées à Saint-Maximin peuvent être jugées de deux manières fort différentes : ou bien elles furent faites avec sincérité et avec toutes les garanties suffisantes; ou bien elles ne furent qu'une supercherie habilement préméditée et arrangée d'avance : on ne sortira pas de là. M. Duchesne tient pour ce dernier sentiment. Quant aux documents trouvés dans le tombeau, il ne parle que de celui de 716 ou 710, qu'il dit être faux, et, pour motiver son jugement, il soulève trois objections (1). Toute cette partie de la critique de M. Duchesne sera plus loin examinée de près et en détail.

Les choses étant telles, on en tire la conclusion suivante : « Il est donc bien sûr que nous avons affaire ici à un faux, et à un faux perpétré en vue de ruiner le système sur lequel les moines de Vézelay fondaient l'authenticité de leurs

(1) De ces trois objections, deux sont de Papon et une de Launoy.

Digitized by Google

reliques. Une main coupable a fabriqué ce prétendu certificat et l'a inséré dans le sarcophage avant son ouverture officielle. Cela suffit pour édifier la critique. Les autres signes, merveilleux ou non, sont par là même suspects d'avoir été préparés eux aussi. La fraude réussit auprès de ceux qu'elle était destinée à tromper, mais ce n'en est pas moins une fraude. Dès lors, il importe peu qu'elle ait été consacrée par un nombre plus ou moins grand de chartes royales, de bulles pontificales, d'attestations de miracles. L'architecture, les mosaïques, les vitraux, les pèlerinages, les sanctions liturgiques, rien ne peut prévaloir contre l'évidence absolue de ce mensonge originel. Pour l'histoire sincère, tout ce qui dérive de la découverte de 1279 est nul et non avenu, non pas en soi, car il y a ici un développement religieux intéressant à suivre (1), mais comme témoignage d'une tradition antérieure à cette date. Si l'on

(1) « L'autorité ecclésiastique est obligée d'en tenir compte ; elle comprendrait mal son devoir si elle faisait table rase d'une tradition de culte qui dure depuis six cents ans. Après tout, les honneurs rendus à la mémoire de sainte Marie-Madeleine sont tout à fait légitimes. Que le lieu où on les lui rend ait été déterminé d'après une tradition plus ou moins suspecte, que les reliques de ce sanctuaire soient authentiques ou apocryphes, cela n'empêche pas la piété d'être sincère, et c'est ce qui importe à Dieu et aux hommes. » (Note de M. Duchesne, page 340.)

Cette note nous surprend. Ainsi, l'invention du corps de sainte Marie-Madeleine ne serait qu'une prétendue *découverte préparée à l'avance*, nous aurions *affaire ici à un faux*, la *fraude* aurait réussi *auprès de ceux qu'elle était destinée à tromper*, et rien ne *saurait prévaloir contre l'évidence absolue de ce mensonge originel !* Tel serait le point de départ des traditions de la Provence, de son culte public envers les précieuses reliques de Marie-Madeleine, « développement religieux intéressant à suivre », et en même temps « l'autorité ecclésiastique est obligée d'en tenir compte ! » « Elle comprendrait mal son devoir, si elle faisait table rase d'une tradition de culte qui dure depuis six cents ans ! » Mais, ici, tous les rôles nous semblent renversés ! Car, si les choses sont ce que les dit M. Duchesne, l'autorité ecclésiastique n'a-t-elle pas manqué au contraire à ses devoirs les plus graves, en ne faisant point table rase d'une tradition de culte qui procède d'un faux et d'un mensonge originel ? Cela sans doute n'empêche pas la piété d'être sincère, mais l'Eglise ne peut, croyons-nous, approuver un culte public dont l'origine serait si peu honorable.

Digitized by Google

veut établir qu'une telle tradition a réellement existé, il faut produire des témoignages qui n'aient point été influencés par la célèbre « découverte ».

Nous avons tenu à reproduire longuement et par citations complètes toute la critique de M. Duchesne; le lecteur sera donc à même soit d'en saisir toute la portée, soit aussi de se rendre compte de l'examen que nous allons faire nous-même de cette critique, afin d'en déterminer la valeur réelle.

Nous ajouterons que, si M. Duchesne a rencontré des contradicteurs, il compte aussi des approbateurs. Parmi ces derniers il faut ranger les Bollandistes actuels, qui ont cru devoir donner leur assentiment dans les termes suivants :

« Il n'est plus d'écrivain tant soit peu sérieux qui accorde encore quelque valeur historique aux récits relatifs au séjour de Lazare et de ses sœurs en Provence. Les Provençaux, cela s'entend, font d'ordinaire exception, et avec eux quelques incorrigibles aveugles qui ne veulent point voir. S'ils étaient guérissables, l'étude de M. l'abbé Duchesne sur la Madeleine serait certes un remède souverain. Le dessein de l'illustre académicien est simplement de montrer comment se sont formées les légendes provençales en question; mais du même coup il fournit la preuve la plus nette, la plus saisissable, de l'absolue fragilité de ce tissu légendaire; il est clair désormais qu'il ne représente pas même une tradition historique; les relations écrites, toutes tardives, ne tirent pas leur origine d'un souvenir traditionnel quelconque; bien au contraire, ce sont ces relations qui ont donné naissance à une tradition factice dont le succès du reste a été longtemps considérable. Avant le milieu du XI^e^ siècle, il n'y a pas la moindre trace du système d'après lequel les saints de Béthanie seraient venus en Provence; la tradition de l'Eglise grecque, en tant qu'elle les mentionne, les fait vivre et mourir en Orient, où ils sont enterrés, honorés, transférés. Mais bientôt les prétentions locales se font jour : Vézelay, Tarascon, Saint-Maximin, Autun, produisent leur légende ou plutôt leurs légendes; car ces récits diver-

Digitized by Google

gents, souvent même absolument opposés, sont de plus assez flottants et se modifient au même endroit selon les nécessités du moment. Enfin, en 1297, on met en œuvre à Saint-Maximin une grossière supercherie, qui emporte pièce et réussit au delà de toute imagination. Ce triste chapitre d'histoire littéraire est exposé ici en quelques pages lumineuses, pleines de choses et extrêmement intéressantes. Une remarque très sage, très ferme (1), explique et justifie la conduite de l'autorité ecclésiastique vis-à-vis de ce culte provençal, dont les origines sont si peu glorieuses. Nous ne nous le dissimulons pas, les Provençaux auront bien du mal à démordre de leur prétention ; en attendant, tout historien soucieux de la vérité souscrira pleinement aux conclusions énoncées p. 33-35 par M. l'abbé Duchesne ; car elles sont pleinement prouvées dans l'étude qui précède et dont nous n'avons donné ici qu'une pâle esquisse (2) ».

A nos lecteurs d'apprécier le ton et la mesure de ce langage; pour nous, nous ferons seulement observer qu'on n'a pas toujours pensé ainsi chez les Bollandistes. Un de ceux dont le nom honore le plus la grande œuvre hagiographique, le P. du Solier, traitant de sainte Marie-Madeleine, au 22 juillet, après avoir scrupuleusement pesé le pour et le contre, s'est prononcé très explicitement en faveur des traditions provençales ; sur le fait même de la découverte de 1279, il renvoie à Pagi, en disant : « Là vous trouverez toutes choses très bien expliquées, sans déguisement et sans passion, et vous y verrez que la vérité de ce témoignage est tout à fait hors de controverse. D'où il suit très manifestement qu'au commencement du VIII^e^ siècle, le corps de sainte Madeleine fut transféré par les religieux de Saint-Maximin, et caché, à cause de la crainte des Sarrasins » (3).

(1) Voir ci-dessus cette remarque « très sage, très ferme ».

(2) *Analecta Bollandiana*, XII, 296-297.

(3) *Acta Sanctorum* (Edit. Palmé, t. V, jul., p. 215):

« Rei totius cardo vertebatur in scheda seu cartallo, veteri charactere scripto, ex cujus lineamentis, ex apposito anno et regis nomine non modica crisim exercendi ansa præbebatur. Verum his omnibus

Digitized by Google

Voilà ce que les successeurs du P. du Solier ne craignent pas d'appeler aujourd'hui « une grossière supercherie qui emporte pièce et réussit au delà de toute imagination » !

§. 2.

*Valeur de cette critique.*

Si l'on serre de près le fond même de la critique si habilement formulée par M. Duchesne, on pourra la condenser dans les termes suivants :

Les plus anciennes traditions relatives à Lazare et à Marie-Madeleine se retrouvent d'abord en Orient, et non en Occident. En France, elles apparaissent pour la première fois à Vézelay, vers le milieu du XI^e^ siècle : on prétendit alors y posséder le corps de Marie-Madeleine. Pour expliquer sa présence, une première relation mit en avant le fait d'une vision où Marie-Madeleine elle-même aurait indiqué le lieu de son tombeau, dans l'abbaye de Vézelay. Cette explication n'étant pas jugée suffisante, on eut recours à une autre, qui n'avait certes rien de surnaturel.

On supposa donc que Madeleine, Marthe, Lazare et Maximin étaient venus ensemble en Gaule ; naturellement il leur avait fallu débarquer en Provence, où ils étaient morts, et leurs corps y étaient conservés depuis. Mais, plus tard, pour les soustraire aux ravages des Sarrasins, un abbé de Vézelay avait fait enlever ceux de Madeleine et de Maximin.

opportune occurrit Baronii illustrator Pagius ad annum 716, ubi schedam ipsam tempori suo accurate restituit, solutis omnibus quæ contra opponi possent. Sic habet dictus cartallus: *Anno Nativitatis Dominicæ DCCXVI, mense decembri*, etc. Tu cætera ibi videsis absque fuco et felle rectissime deducta, quæ ulterioribus tricis plenissime me evolvunt ; satis enim ad intentum meum superque est, prædictum testimonium omnino extra controversiam positum esse.

Ex quo *manifestissime liquet*, sacrum corpus sub sæculi VIII principium a Sammaximiniensibus monachis tunc Cassianitis, ut volunt, translatum, et Saracenorum metu occultatum fuisse. » — Ajoutons que le P. du Solier a donné au paragraphe XIV (p. 213), ce titre bien significatif : *Possessio Provincialium verosimillima.*

Digitized by Google

Enfin, une troisième relation apporta quelques retouches à la précédente, et supprima ce qui concernait le corps de Maximin.

Ce fut alors qu'on songea, en Provence, à s'approprier le point de départ de la légende de Vézelay : Madeleine en effet était réellement venue dans le pays, avec Marthe, Lazare et Maximin, et ils y étaient morts.

Mais ces corps saints y étaient demeurés, et la Provence n'en avait pas été dépouillée. C'est en vain que les Bénédictins de Vézelay prétendent posséder celui de Madeleine, pour l'avoir enlevé de Saint-Maximin, à l'époque des invasions. Il y est toujours resté, et les moines de Vézelay, se trompant de sarcophage, ont emporté le corps d'un autre, à la place de celui de Marie-Madeleine.

Un moyen de contrôle existe, il est tout indiqué : faire des fouilles et des recherches à l'endroit même qui est censé recouvrir encore la dépouille contestée.

Les fouilles se font en 1279 ; on retrouve le sarcophage contenant le corps de Marie-Madeleine, avec deux documents ne laissant aucun doute quant à l'identité. Désormais la légende de Vézelay n'a plus de raison d'être ; aussi finit-elle par succomber et disparaître.

Nous nous trouvons ici en présence d'un faux préparé à l'avance, et c'est de là qu'est sortie la soi-disant tradition de Provence. Le moindre sens critique suffit pour la rejeter.

Au fond, voilà toute la thèse de M. Duchesne.

Or, cette thèse nous paraît très contestable, et nous la contestons formellement.

Nous estimons en effet que les traditions orientales relatives à Marie-Madeleine et à Lazare ne sont ni sûres, ni anciennes, ni inconciliables avec celles de la Provence. Ces dernières sont *antérieures* à la légende de Vézelay ; celle-ci suppose la préexistence des croyances provençales, tandis que M. Duchesne a renversé les rôles. Quant aux faits et aux documents de 1279, qualifiés de faux, il sera bon de les examiner de près, un tel jugement n'étant peut-être pas irréformable.

Digitized by Google

I. — *Les traditions orientales relatives à Marie-Madeleine et à Lazare ne sont ni sûres, ni anciennes, ni inconciliables avec celles de la Provence.*

Le plus ancien témoignage qu'on en peut citer provient, non pas d'un écrivain d'Orient, mais de saint Grégoire de Tours, qui dit : « *In ea urbe* (Ephèse) *Maria-Magdalene quiescit, nullum super se tegumen habens* (1) ».

De prime abord ce témoignage paraît suffisamment explicite ; cependant, il est loin de pouvoir trancher la question. S'agit-il ici de Marie-Madeleine, la pécheresse convertie de l'Evangile, ou d'une autre du même nom ? La chose n'est pas claire ; bien plus, la dernière hypothèse semble beaucoup plus probable. En effet, Modestus, évêque de Jérusalem vers 631-634, cité par Photius (815-892), nous apprend qu'une vierge chrétienne, nommée Marie-Madeleine, souffrit le martyre à Ephèse (2). Il est vrai qu'il l'identifie avec

(1) *De Gloria Martyrum* (*Patrol. lat.* LXXI, col. 732).

Le *Liber* de Grégoire de Tours intitulé *De Gloria Martyrum* a peu de valeur historique, car c'est un recueil de miracles, de traits édifiants, rapportés sans suite ni liaisons, et aussi sans la moindre critique, tels qu'on les lui racontait, ou qu'il les trouvait dans les actes et les légendes des saints.

(2) *Patrol. graeca* (*Photii opera*), CIV, col. 244.

« Modesti archiepiscopi Hierosolimitani..... in unguenta ferentes mulieres. Septimum numerum et de virtute et de peccato in scriptura acceptum invenimus. Merito igitur elegit Mariam Magdalenam Salvator, e qua septem dæmonia ejecit..... Historiæ tradunt Magdalenam hanc virginem fuisse et martyrium ejus memoratur : ubi dicitur propter summam illius virginitatem et puritatem, illam tanquam vitrum purum tortoribus visam esse. Post obdormitionem sanctissimæ dominæ nostræ Deiparæ profecta est Ephesum ad dilectum discipulum : ubi cursum apostolicum per martyrium unguentifera Maria perfecit, nolens ad extremum usque spiritum a beato Johanne evangelista et virgine separari. »

Deux autres auteurs, du X^e^ siècle, disent de même que cette Marie-Madeleine avait son tombeau à Ephèse, Léon le Grammairien (*Patrol. gr.*, CVIII, col. 1108, et CIX, col. 381), Georges Hamartole (*Patrol. gr.*, CX, col. 1105) ; on peut encore mentionner Photius, qui, outre sa citation de Modeste, revient ailleurs sur le même sujet, *Ad Amphilochium quæstiones* (*Patrol. gr.*, CI, col. 833). On trouvera dans Pagi, Noël Alexandre et Faillon des explications fort satisfaisantes sur ces témoignages de basse époque et assez peu clairs.

Digitized by Google

Marie-Madeleine de l'Evangile. Mais les deux qualificatifs qu'il lui donne, vierge et martyre, excluent évidemment la pécheresse convertie, et prouvent, en tous cas, ou bien que l'auteur était mal informé, ou bien qu'il a confondu deux personnes très distinctes ; ce témoignage n'a donc pas grande valeur.

Au reste, ce qui vient à l'appui de notre sentiment, c'est le silence significatif des Orientaux relativement à Marie-Madeleine, à Marthe et à Lazare. Qu'on pèse ceci : pendant les huit ou neuf premiers siècles, parmi tous les Pères et les écrivains de l'Eglise d'Orient, on ne peut en citer un seul qui ait parlé du *lieu de la mort* et *du tombeau* de ces personnages évangéliques ; ils n'y font pas la moindre allusion, ils sont là-dessus d'un mutisme complet. Les personnages dont il s'agit n'étaient pourtant pas des inconnus, le seul Evangile de saint Jean les avait mis en grande évidence, et cependant il faut descendre jusque vers la fin du IX^e^ siècle pour trouver un premier auteur qui fasse mention d'un culte quelconque attaché à leurs tombeaux. Cet auteur est Photius, car le texte de Modestus n'est que rapporté par celui-ci.

Puisqu'on mentionne le tombeau de Marie-Madeleine à Ephèse, puisqu'on a dit que Lazare y serait mort aussi, après avoir été pendant trente ans évêque de cette ville, interrogeons un témoin autorisé, qui fut, lui, un évêque authentique et illustre d'Ephèse, Polycrate, Polycrate qui se relie directement à saint Polycarpe de Smyrne, son maître. Dans une lettre écrite vers l'an 195 (1), il énumère les membres les plus importants de l'Eglise naissante, contemporains de Jésus-Christ et des apôtres, qui avaient vécu et étaient morts en Asie-Mineure et particulièrement dans sa ville épiscopale d'Ephèse. Il nomme saint Jean parce qu'il fut évêque d'Ephèse (2) ; saint Philippe, parce qu'il

(1) EUSÈBE, *Hist. eccles.* lib. V. cap. XXIV. (édit. Henri de Valois, Paris, 1678), p. 155-157.

(2) Les trois premiers évêques d'Ephèse ont été saint Jean, saint Timothée et saint Onésime, ce dernier mort vers 117. (U. Chevalier, *Répertoire*, 1678). Dès lors il n'est pas possible que Lazare ait été le le quatrième.

Digitized by Google

était apôtre et que, de ses trois filles, l'une était ensevelie à Ephèse ; saint Polycarpe, saint Thraséas, saint Sagaris, parce qu'ils étaient martyrs ; saint Méliton, recommandable par son savoir et sa piété. Mais il ne dit pas un mot de Marie-Madeleine, la grande convertie de l'Evangile ! Il ne dit pas un mot de Lazare, le ressuscité de Jésus-Christ ! Il les passe entièrement sous silence, il n'y fait pas la moindre allusion, lui qui nomme des personnages de moindre importance.

Il fait appel à la tradition de son Eglise et des Eglises voisines, il parle de ses fréquents entretiens avec de nombreux évêques, dans sa seule famille il en compte jusqu'à sept, et il est lui-même le huitième; de plus, lorsqu'il écrivait sa lettre, en 195, il était âgé de soixante-cinq ans — il nous le dit — par conséquent, son grand-père avait été le contemporain de sainte Madeleine et de saint Lazare. Ainsi, voilà un témoin de grande valeur, admirablement informé, qui n'a pas même omis la mémoire d'une fille de saint Philippe ensevelie à Ephèse, et qui, sur place même, s'est trouvé dans le cas de mentionner Marie-Madeleine et Lazare, et ce témoin ne l'a pas fait ! Et leur souvenir, pourtant si glorieux pour son Eglise, ne lui est pas venu à la pensée ! Pour qui sait lire et comprendre, ce silence est significatif, et ne trouve d'autre explication que dans ce fait : c'est que ces personnages n'appartiennent en aucune manière à l'Eglise d'Ephèse.

Au silence de Polycrate on peut en joindre un autre non moins surprenant, celui d'Eusèbe de Césarée. Eusèbe, qui écrivait vers le milieu du IV^e^ siècle, et qui parle longuement des apôtres et de leurs successeurs, des saints et des martyrs d'Asie-Mineure, de ceux de la Palestine en particulier, Eusèbe ne mentionne pas une seule fois Marie-Madeleine, Marthe et Lazare ! (1)

(1) Voici, par ordre alphabétique, tous les noms des personnages qui figurent dans les quatre évangiles ; nous exceptons bien entendu ceux de l'Ancien Testament :

Alexandre (S.) — *Alphée* (S.) ou *Cléophas* — *André* (S.) — Anne — *Archélaüs* — *Auguste* (César) — Barrabas — Bartimée — *Barthé-*



Digitized by Google

Ajoutons une nouvelle preuve à l'appui, tirée d'un document de réelle importance, et publié il y a peu d'années (1887) (1). C'est le voyage en Palestine d'une femme chrétienne, connue sous le nom de Silvia, et originaire de l'Aquitaine. Ce voyage, effectué dans les années 385-388, est un véritable pèlerinage préparé et étudié d'avance avec soin, car l'auteur ne s'est mise en route que munie de tous les renseignements désirables. Elle visite et décrit, avec détails et une grande connaissance des choses liturgiques et hagiographiques, tous les lieux saints : Jérusalem, Béthanie, Nazareth, Magdalum, Ephèse, etc. ; elle relate les fêtes, les cérémonies avec leurs rites, les traditions locales; bref, tous les sanctuaires en renom sont l'objet de son attention éclairée. Or, elle ne dit pas un mot de Marie-Madeleine, dont le nom n'est pas même mentionné une seule fois, même à Magdalum, même à Ephèse, où pourtant se serait trouvé son tombeau, au dire de Grégoire de Tours ! Il en est ainsi pour Marthe. Quant à Lazare, il est question de lui à Béthanie, mais on ne fait que parler du *Lazarium*, monument chrétien qui recouvrait le sépulcre où il fut ressuscité par Jésus-Christ (2). Voilà un silence bien extraordinaire, et qui constitue un argument négatif, lequel, en l'espèce, a une valeur considérable. Si les chrétiens de Palestine avaient réellement gardé le souvenir du

*lemy* (S.) ou Nathanael — *Caïphe* — Cyrinus — Elisabeth (Ste) — *Hérode* — *Hérodiade* — *Jacques le Majeur* (S.) — *Jacques le Mineur* (S.) — Jaïre — *Jean-Baptiste* (S.) — *Jean l'Evangéliste* (S.) — *Jeanne* — *Joseph* (S.) — Joseph d'Arimathie — *Judas* — *Jude* (S.) ou Thadée — *Lazare* — *Malchus* — *Marie* (la sainte Vierge) — *Marie* (Ste), épouse de Cléophas — Marie Salomé (Ste) — *Marie-Madeleine* (Ste) — *Marthe* (Ste) — *Matthieu* (S.) — Nicodème (S.) — Phanuel — *Philippe* (S.) — *Pierre* (S.) — *Pilate* — Rufus — Siméon — *Simon* (S.), apôtre — Simon de Cyrène — Simon le Lépreux — *Simon le Pharisien* — *Thomas* (S.) — *Tibère* — Suzanne — Zacharie — Zachée — Zébédée.

Les noms en italique sont les plus importants, ils se retrouvent tous dans Eusèbe, sauf ceux de Marie-Madeleine, Marthe et Lazare.

(1) GAMURRINI, *S. Silviae Aquitaniae peregrinatio ad loca sancta*. Rome, Cuggiani, 1887, in-4.

(2) Au VIII[e] siècle, Paul Diacre, du Mont-Cassin, ne trouva rien de plus.

Digitized by Google

lieu de la mort de ces saints personnages, d'une si haute importance, Silvia en aurait sûrement parlé, comme elle le fait pour tous les autres. Son silence prouve donc qu'au IVe siècle, *sur place même et chez eux*, les Orientaux n'avaient conservé aucune tradition relative à Marie-Madeleine, à Marthe et à Lazare. La *peregrinatio* de Silvia a toute cette portée, et on ne saurait l'éluder.

Nous l'avons dit, dans l'Eglise grecque, jusqu'au IXe siècle, ce silence est complet, et nous amène à croire que, chez les Orientaux, les traditions anciennes relatives à nos deux personnages font entièrement défaut, et celles qui viennent postérieurement sont confuses et peu sûres.

Ce qui a dû prêter à la confusion, c'est la divergence d'opinions sur la personne même de Marie-Madeleine (1). Quelques critiques ont pensé qu'il y avait, dans l'Evangile, trois pécheresses distinctes : une dont le nom n'est pas marqué, appelée simplement *mulier peccatrix;* puis, Marie-Madeleine et Marie de Béthanie, sœur de Marthe et de Lazare. Cette opinion n'est guère probable. — D'autres écrivains en ont admis deux : Marie-Madeleine, mentionnée par saint Jean, au Calvaire, et Marie de Béthanie, celle de l'onction faite à Béthanie même et aussi d'une autre onction antérieure, chez Simon le Pharisien, en Galilée.

Mais beaucoup d'auteurs anciens, et fort considérables, n'ont vu dans ces deux Marie qu'une seule et même personne, et cette identité est très généralement admise par l'Eglise latine. Quant à l'Eglise grecque, M. Duchesne nous dit : « Les Grecs ont toujours distingué Marie-Madeleine de Marie de Béthanie ». En réalité, la chose n'est pas aussi certaine, car la majorité des auteurs orientaux auraient admis l'unité et non la distinction. Quoi qu'il en soit, il y a là une question exégétique qui offre de grandes difficultés,

(1) Sur l'unité ou la distinction de Marie de Béthanie et Marie-Madeleine, on peut consulter Noël Alexandre, M. Faillon, qui a donné (I, 231-232) un tableau comparatif où l'on saisit, d'un seul coup d'œil, l'état de la question ; enfin, et surtout, M. Fillion, dans ses savants et judicieux commentaires sur l'Evangile de saint Luc (VII, 50) dans la *Sainte Bible* (édit. Lethielleux).

Digitized by Google

chacun des deux sentiments faisant valoir des arguments de sérieuse importance (1).

Dans la tradition provençale, c'est Marie de Béthanie qui seule est en cause avec sa sœur Marthe, son frère Lazare et Maximin, un des disciples du Seigneur. Mais Marie de Béthanie y est identifiée avec Marie-Madeleine, selon le sentiment presque unanime de l'Eglise latine.

Il suit de là que de telles divergences ont pu et dû facilement amener des confusions dans les traditions orientales, qui sont de basse époque. Celles-ci ne visent que Marie-Madeleine, et nullement Marie de Béthanie.

On a encore voulu voir en saint Lazare un évêque de Citium, dans l'île de Chypre, et on cite même le fait d'une translation de son corps à Constantinople, en 899. Mais il est probable qu'il s'agit ici d'un autre saint Lazare, moine, qui vivait à Citium au commencement du VIII^e^ siècle, et dont le martyrologe romain marque la fête, à Constantinople, au 23 février, ce qui donne lieu de croire que son corps fut transféré dans cette dernière ville. Saint Epiphane, né en Palestine, près de Jérusalem, évêque de Salamine et métropolitain de Chypre, ne parle pas de cet épiscopat de Lazare à Citium ; il se contente de dire qu'il fut évêque pendant trente ans, sans marquer sa ville épiscopale (2). Ajoutons que Lequien, dans son *Oriens Christianus*, a fort bien établi que saint Lazare, le ressuscité, n'avait pas été évêque en Chypre, et son argumentation ne laisse rien à désirer (3).

Noël Alexandre rapporte un fait qu'il est bon de retenir : des moines grecs de l'île de Chypre même, consultés sur le lieu de la mort de saint Lazare, après la publication de l'ouvrage de Launoy, répondirent « qu'il était constant, par des monuments anciens de l'Eglise grecque, que sainte Madeleine, sainte Marthe, sa sœur, et saint Lazare, leur frère, avaient abordé en Provence, et qu'ils reposaient dans

(1) Cf. FILLION, *ut suprà*.
(2) FAILLON, I, 365.
(3) Ibid., 364-365.

Digitized by Google

ce pays ». C'est ce que rapporte une lettre écrite d'Alep, le 17 avril 1660, par le P. Joseph Besson, jésuite, à son confrère le P. de Gourdan, à Aix. Cette lettre est citée par Noël Alexandre et par les Bollandistes (1).

On le voit, les traditions anciennes de l'Eglise d'Orient sont muettes sur le lieu de la mort et de la sépulture de Marie-Madeleine et de Lazare; les auteurs qui en parlent sont d'une basse époque, leurs témoignages ne sont ni clairs ni sûrs, et, probablement, il y a eu confusion dans les noms. Ce silence de neuf siècles vis-à-vis de personnages évangéliques de premier ordre est tout à fait surprenant et ne saurait s'expliquer si réellement l'Orient eût vu leur mort et gardé leurs tombeaux! La constatation d'un tel fait n'est pas pour nuire aux traditions provençales.

Nous ne pouvons nous défendre ici d'une réflexion que nous livrons à l'appréciation du lecteur : la critique de M. Duchesne, qui est d'une sévérité excessive pour tout ce qui a rapport aux traditions de nos Eglises, se relâche parfois de cette sévérité quand il s'agit de documents favorables à ses sentiments. Si nous l'en croyons, il ne serait pas question d'origines apostoliques avant le VIII^e^ et le IX^e^ siècle : « Aucune des traditions de ce genre, nous dit-il, ne peut s'autoriser d'un document certain antérieur au IX^e^ siècle » (2). « Cette apparition, ajoute-t-il, est trop tardive, trop isolée des souvenirs antérieurs pour n'être pas suspecte » (3).

C'est fort bien, mais alors, pourquoi ne pas tenir compte de ce principe en des cas où il devrait être d'une rigoureuse

(1) FAILLON, I, 366-367.

Græci monachi, Cypri degentes, ingenue fatentur ex veteribus monumentis Græcarum Ecclesiarum constare, Mariam Magdalenam, una cum Martha sorore, et Lazaro fratre, in Provinciam appulisse, ut constat ex epistola P. Josephi Besson, Societatis Jesu professoris, data Alepi in Oriente, die 17 aprilis 1660, ad Patrem de Gourdan, in domo Aquensi ejusdem instituti degentem : qua testatur se in collatione hac de re habita cum Cypriis monachis audivisse illos ingenue professos, Magdalenam sororem Marthæ et Lazari, in Provincia sepultam fuisse.

(2) *Les origines chrétiennes*, p. 449.

(3) Ibid., p. 453.

Digitized by Google

application? Quand M. Duchesne veut démontrer que les Orientaux seuls ont gardé, dans les premiers siècles, le souvenir et le culte de Lazare et de Marie-Madeleine, il nous apporte en preuve la double translation de leurs corps à Constantinople en 899. Ce fait est capital pour sa thèse, car — l'identité des corps transférés étant prouvée — il ruine par la base les traditions provençales. Or, comment M. Duchesne établit-il ces deux points différents? Par le témoignage d'auteurs byzantins du x^e^ siècle! « Cette double translation, dit-il, est relatée par un grand nombre d'auteurs du x^e^ siècle; elle ne saurait être mise en doute » (1). — Je vois bien que ces auteurs rapportent le fait, très rapproché d'eux, de la double translation; dès lors, celle-ci « ne saurait être mise en doute ». Mais, ce que je ne vois pas, c'est qu'avec le principe de M. Duchesne, des témoignages aussi tardifs puissent être allégués en preuve de la question d'authenticité, qui est autrement antérieure. Ceci est, en l'espèce, d'autant plus à considérer que les traditions orientales relatives à ces deux personnages sont, comme nous venons de le voir, de basse date et fort confuses. En réalité, les Eglises d'Orient ne paraissent avoir gardé aucun souvenir du lieu de la mort et du tombeau de Lazare et de Marie-Madeleine. Il n'est donc pas admissible que M. Duchesne, en matière de traditions, soit en droit d'accepter des témoignages si éloignés du fait qu'ils doivent justifier, tandis qu'ailleurs il les récuse, en raison précisément de leur date reculée.

(1) *Fastes épiscopaux*, I, p. 315.

(*A suivre.*) Charles-Félix Bellet.

Digitized by Google

# REVUE D'ÉTUDES ORIENTALES

1. *Festgruss an Rudolf von Roth* zum Doctor-Jubilæum — 24 August 1893 — von seinen Freunden and Schülern. 1 vol. grand in 8 de VI-223 pp. Stuttgart, W. Kohlhammer.
2. *De la place du sanskrit* dans l'histoire des développements lingustiques de l'Inde, par S. Sœrensen. 1 vol. in-4 de 170 pp. (Extrait des Mémoires de l'Académie royale des sciences et des lettres de Danemark). 1894. Copenhague, Blanco Lunos.
3. *Die Religion des Veda*, von Hermann Oldenberg. 1 vol. iu-8 de IX-620 pp. 1894. Berlin, Wilhelm Hertz.
4. *Recherches sur le bouddhisme*, par J. P. Minayeff, traduit du russe par R. H. Assier de Pompignac. (Annales du musée Guimet) 1894. 1 vol. in-8 de XV-317 pp. Paris, E. Leroux.
5. *Résumé de l'histoire d'Egypte*, par E. Amélineau (Annales du M. G.). 1894. 1 vol. in-18 de 325 pp. Même librairie.

1. Nous sommes bien en retard pour louer une publication qui a été accueillie avec faveur dans les deux mondes, non seulement à cause du savant qu'elle était destinée à honorer, mais encore et surtout à cause de sa valeur intrinsèque. Il s'agit du *Festgruss* (nous avons naguère donné l'explication du mot) offert à Rudolf von Roth, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son doctorat. Or, si le grand promoteur des études védiques est un savant éminent, nous pouvons affirmer que l'hommage est digne de lui. Il renferme des travaux dus aux plus grands noms de l'Allemagne, auxquels se sont joints quelques écrivains de l'Angleterre, des Etats-Unis, du Portugal et de l'"Italie. Naturellement, la plupart de ces études sont consacrées à l'Inde et à la philologie védique : mais on y trouve encore des

Digitized by Google

travaux relatifs à d'autres branches de l'orientalisme, à l'éranien, à l'arménien, à l'arabe, au chinois; les excursions sur d'autres domaines, tels que le latin, le finnois et le norrois, constituent de pures exceptions.

Il serait difficile autant que fastidieux de résumer, à l'usage de nos lecteurs, une publication composée de pièces si diverses, et dont la variété constitue l'un des mérites. Nous pouvons dire seulement que ces études, au nombre de quarante-quatre, sont toutes intéressantes, soit par le piquant des détails, soit par les contributions qu'elles apportent à la science. Ainsi, deux auteurs se sont occupés du *Wergeld*, c'est-à-dire de cette coutume qui consiste à exiger du meurtrier une satisfaction pécuniaire pour l'homicide qu'il a commis. Le Dr Georg Bühler a étudié le *Wergeld* dans l'Inde, où il est encore pratiqué par les Bhils, et d'autres tribus sauvages qui ne reconnaissent pas d'autorité bien définie. Leopold von Schrœder veut reporter cette institution jusqu'à la période indo-germanique, et il nous paraît bien fondé dans son argumentation. Nous savons que les Germains la connaissaient; les Slaves la possédaient aussi, puisqu'elle est indiquée dans leurs idiomes par le mot *vira*, ou des formes apparentées. Il est donc bien probable que les Indiens, les Germains et les Slaves l'ont héritée de leurs ancêtres, alors qu'ils n'étaient pas encore séparés. Notons aussi un article curieux du Dr Julius Jolly sur l'emploi de l'ail dans la médecine indienne. Les Brahmanes s'en interdisaient l'usage, à cause de la singulière origine qu'ils lui attribuaient. Pendant que les Dèvas barattaient l'Océan pour lui faire produire l'ambroisie (*amṛta*), le chef des Asuras avait réussi à boire un peu du précieux breuvage. Alors Vishṇu punit son audace en lui coupant la tête, et les gouttes d'ambroisie qui en découlèrent produisirent l'ail. Mais certains livres de médecine en recommandent l'usage, et donnent même des recettes sur la manière de le préparer: les uns et les autres nous sont signalés brièvement dans l'article en question. Mais parmi tous ces travaux, nous voulons nous arrêter à deux seulement, qui sont signés de noms illustres, et

Digitized by Google

qui semblent présenter un intérêt tout particulier, quoique à des titres différents.

Le premier, dû au Dr Albrecht Weber, est intéressant par les détails qu'il nous donne touchant la famille chez les Indo-Européens. L'auteur essaie d'abord de déterminer la signification de chacun des noms qui en désignent les membres. Il y a bien là quelques mots qui se retrouvent partout, parce que ce sont les premières syllabes que l'enfant bégaie après sa naissance : *tata*, *amma*, *mama*, et le reste. Mais il en est d'autres qui semblent particuliers aux langues aryennes, et dont l'étymologie se laisse deviner, ou au moins conjecturer. Le père (*patar* en sanskrit, πατήρ en grec et *pater* en latin), c'est celui qui protège (de la racine *pâ*, protéger), et la mère (*matar*, μήτηρ, *mater*), c'est celle qui dirige et ordonne tout (de *mâ*, mesurer). Le frère *bhrâtar*, φράτωρ, *frater*), c'est celui qui soutient ; la sœur (*svastar*, latin *soror*, allemand *Schwester*), c'est celle qui est aimable à tous : la fille (*duhitar*, allemand *Tochter*, anglais *daughter*), c'est la trayeuse, parce que sa grande occupation est de traire les nombreuses vaches qui constituent la principale richesse de la famille.

Le savant indianiste s'occupe aussi des noms indo-européens qui ont pour origine l'onomatopée, et qui sont formés du cri même des animaux auxquels ils sont donnés. Il suppose que, alors comme aujourd'hui, le père et la mère interrogeaient en plaisantant leur enfant, et qu'ils leur posaient des questions telles que celles-ci : « Voyons, comment fait la vache ? Et l'enfant répondait : « *Bu*, *bu* » d'où βοῦς, βοάω ; ou bien « *gu*, *gu* » d'où le sanskrit *gaus*. Le même procédé a produit à la même époque le nom de la chèvre, du cheval, du coq, du hibou, du pic, du porc, sans compter les autres. La plus jeune sœur du mari recevait le nom de « rieuse », dont la forme primitive est encore conservée jusqu'à un certain point dans le grec γαλοώς et le latin *glos* ; et son plus jeune frère s'appelait d'un mot qui signifie « joueur », en sanskrit *devâ*, en grec δαήρ, en latin *levir*. La dénomination appliquée au vieillard (sanskrit *sana*, latin *senex* ; mais le grec a conservé ce mot dans un

Digitized by Google

emploi tout particulier, car ἔνη signifie « la lune vieille ») indiquait sa marche lente et pénible, et celle que l'on employait pour indiquer un jeune homme, marquait la rapidité dans ses mouvements (sanskrit *yuvâ*, latin *juvenis*, allemand *jung*.) Nous ne voulons pas insister : les quelques détails que nous venons de donner, suffisent à montrer combien les hypothèses du Dr A. Weber, non moins ingénieuses que vraisemblables, peuvent exciter l'intérêt.

Le second travail, dû au Dr Jacobi, a une importance considérable, et, si les conclusions du savant indianiste étaient admises, elles fixeraient une date importante dans l'histoire de la littérature sanskrite. Disons d'abord, — ce que nos lecteurs ne savent peut-être pas tous —, que les Indiens n'ont pas de chronologie, et que jamais chez eux n'apparaît le souci d'attribuer à un événement une date précise. Les seules que nous connaissions sûrement, — et toutefois d'une manière approximative —, nous les devons aux écrivains grecs qui ont visité l'Inde ou qui en ont entendu parler. Mais ces Aryens qui se souciaient si peu de chronologie, s'occupaient volontiers d'astronomie, et ils signalent parfois, dans leurs hymnes ou leurs écrits, des détails relatifs à la conjonction des astres. Des érudits ont recueilli ces données, en ont fait la base de calculs astronomiques, et ont essayé d'en tirer des indications pour la détermination de certaines dates. C'est un travail de ce genre que nous devons au Dr H. Jacobi. Les indianistes ne se sont jamais accordés sur l'âge du Rig-Véda. Max Müller le place entre l'an 1200 et l'an 1000 avant Jésus-Christ, et D. Whitney à une époque bien plus reculée, entre l'an 2000 et l'an 1500 av. J.-C. Les calculs du Dr H. Jacobi iraient jusqu'à reculer cette période aux environs du troisième millénaire avant notre ère. Nous ne croyons pas que ses conclusions soient suffisamment prouvées, bien qu'elles aient pour elles l'adhésion d'hommes aussi qualifiés que M. A. Barth. Toutefois, elles méritent d'être discutées avec soin; et ce travail est un des plus importants dans la publication dont nous avons voulu donner une idée.

Qu'il nous soit permis ici de féliciter le Dr R. von Roth

Digitized by Google

des témoignages si précieux qui sont venus attester quelle place il occupe dans le monde savant, et de lui adresser l'hommage de notre vive admiration et de notre respectueuse sympathie.

2. Les études sanskrites ont, depuis quelque temps, fait dans notre pays des progrès très appréciables. Après avoir été le lot réservé à quelques savants isolés, elles ont conquis des adhérents de plus en plus nombreux, et tout nous fait espérer que, sous ce rapport, la France n'aura bientôt rien à envier à quelque nation que ce soit. En attendant, nous sommes heureux de profiter des lumières que nous apportent nos voisins, à quelque nation qu'ils appartiennent. Notre bonheur est plus vif et notre reconnaisssance plus grande, quand il s'agit des savants danois : nous éprouvons une si grande sympathie pour ce petit pays, si courageux quand il s'agit de défendre son honneur national, et si infatigable dans les recherches scientifiques! Il est vrai que, par un sentiment de dignité très louable, ils persistent à rédiger leurs travaux en danois ; mais ceux de nos lecteurs qui ne connaissent pas cette langue, pourront se dédommager, jusqu'à un certain point, en lisant le résumé français qui termine la publication dont nous avons à parler.

On sait généralement que le sanskrit est la langue sacrée de l'Inde. Beaucoup savent aussi que le mot prâkrit indique la langue populaire, ou, pour parler plus exactement, l'ensemble des idiomes parlés par les foules d'origine indo-européenne, et que l'un d'eux, le pâli, est devenu dans la suite une langue vraiment littéraire. Mais là se bornent les connaissances du grand public, et certains manuels de linguitisque n'en apprennent pas davantage. La lecture du mémoire de M. S. Sœrensen donnera une connaissance bien complète, et, — malgré certaines affirmations discutables —, bien exacte de l'histoire des langues ariques. L'auteur distingue soigneusement les idiomes parlés des idiomes littéraires, et, pour ces derniers, il signale soigneusement les cas particuliers et les genres de compositions où ils étaient employés. Ainsi, à côté du sanskrit employé

Digitized by Google

par les prêtres, il caractérise nettement le çaurasenī, qu'il appelle « un sanskrit féminin et laïque ». L'un et l'autre, nous dit-il, constituaient « la langue nationale des gens bien élevés, langue exempte de toutes les taches de la province et du rang social ». Nous ne pouvons songer à analyser cette étude si remarquable, pas plus qu'à en discuter certaines assertions. Mais nous sommes heureux de reconnaître que l'auteur est un éminent indianiste, et qu'il a bien mérité la médaille d'or décernée à son travail par l'Académie royale de Copenhague.

3. Nous saluons avec bonheur l'apparition d'un livre consacré à la religion védique et signé d'un nom bien connu, celui du Dr H. Oldenberg, Professeur à l'Université de Kiel.

Depuis bien longtemps déjà les savants ont à l'envi scruté les livres védiques pour leur arracher leurs secrets, et pour en tirer, s'il était possible, des renseignements sur la religion primitive des Indo-Européens et ses évolutions successives. Peines perdues, du moins en apparence ! Les problèmes les plus importants n'ont pu être élucidés, et les systèmes les plus différents, nous dirions volontiers les plus contradictoires, ont été élaborés sans pouvoir obtenir l'assentiment définitif des savants.

Après tant de discussions et de débats passionnés, nous sommes heureux de voir paraître sur ce sujet une monographie telle que le Dr Oldenberg sait les composer. Nous avons dit ailleurs ce que nous pensons de son ouvrage sur le bouddhisme, auquel nous avons décerné de justes éloges, en même temps que nous faisions les restrictions nécessaires. Or, ces éloges, nous croyons les décerner plus pleinement à son étude sur la *Religion du Véda*. Le savant professeur y résume admirablement ce qui paraît le plus probable dans l'état actuel de la science, sauf toutefois certains détails où nous différons d'opinion avec lui. Il est sage et modéré dans ses appréciations. Il ne s'engoue pas facilement de certaines théories dont le mérite paraît être la nouveauté, et il ne rejette pas non plus sans examen d'au-

Digitized by Google

tres systèmes qui sont encore très soutenables. Avec cela, son livre est rédigé sur un plan très méthodique, et aussi complet que possible : toutes les questions qui se rattachent à son sujet sont traitées en détail ou au moins effleurées en passant, selon leur degré d'importance. Nous avons lu avec un plaisir particulier les pages où il est traité du Véda et de l'Avesta, et des relations entre la religion primitive des Indiens et celle des Indo-Européens. Les rappors du Véda et de l'Avesta sont indéniables, au point de vue de la langue, des doctrines religieuses et des récits mythologiques, du caractère des divinités et des cérémonies du rituel. Les différences qui les séparent sont le résultat de développements hystérogènes, plus nombreux chez les Indiens, à cause de leur caractère imaginatif et porté aux plus bizarres fantaisies. Mais il est bien plus difficile d'établir des ressemblances entre la religion du Véda et celle, encore mal connue, que pratiquaient les Indo-Européens.

En résumé, ce livre est digne de toute notre attention. S'il ne peut nous donner les conclusions certaines que nous aurions désirées, il nous laissera de la religion védique une connaissance sérieuse, éloignée des extrêmes, et qui pourra servir de base à des études ultérieures. L'étude des sources, bien claire et bien nette, sera utile à plusieurs. Or, nous pensons que les études indiquées ne doivent pas être négligées, en ce moment où la science des religions sert de prétexte aux attaques les plus inattendues contre notre foi. Un fait cité à propos suffit souvent à repousser une objection que nos adversaires avaient crue irréfutable. Nous recommandons très chaudement le livre du Dr Oldenberg à tous ceux qui s'intéressent à l'apologétique.

4. Nous avons parlé, dans une précédente revue, des ouvrages de vulgarisation qui ont été publiés récemment, avec la prétention de nous dire ce qu'est le bouddhisme. Nous avons signalé la parfaite assurance avec laquelle leurs auteurs nous racontent l'histoire de cette religion, et même de ses origines; nous avons regretté les préoccupations hostiles qu'ils apportaient dans leurs travaux; enfin, par

Digitized by Google

la même occasion, nous avons exprimé notre désir de voir ces assertions réduites à leur juste valeur, et les conjectures hasardées écartées avec soin. C'est pourquoi nous sommes heureux de faire connaître aujourd'hui une traduction des *Recherches sur le bouddhisme*, de Ivan Paulovitch Minayeff. Elève de V. P. Wassilieff, avant de lui succéder dans sa chaire à l'université de Saint-Pétersbourg, il avait eu aussi pour maîtres Th. Benfey et A. Weber, et il avait fait plusieurs voyages dans l'Inde. Au surplus, sa curiosité avait été attirée surtout vers les problèmes relatifs au bouddhisme, qu'il regrettait de voir résolus à la légère. Mais il est mort le 1er juillet 1890, en pleine activité scientifique, et le livre qui nous est présenté aujourd'hui dans une traduction française, n'est que la première partie du travail immense et ardu qu'il avait projeté.

Cet ouvrage a l'avantage de donner, non des solutions définitives, mais des raisons de douter sur beaucoup de points que l'on avait résolus trop hâtivement. Or, souvent le doute est le chemin de la vérité, du moins dans des questions de ce genre. D'ailleurs, M. Emile Senart a trop bien caractérisé le mérite de cette étude, pour que nous hésitions à lui emprunter le passage suivant : « Minayeff fut armé, autant que personne, d'une connaisssance directe, profonde, variée, des sources de toute origine, peu sensible au prestige des ordonnances harmonieuses, moins préoccupé de prétention littéraire et de philosophie générale que de déduction positive, de cette couleur historique dont il avait affiné en lui le sentiment par l'exploration, par la familiarité de l'Inde et des Indous. Indépendant jusqu'à paraître un peu brusque, attentif au fond jusqu'à dédaigner la forme, préoccupé des faits précis jusqu'à sembler incorruptible à la séduction des généralités, il communique à ses investigations un peu discursives, je ne sais quel accent de sincérité et de vie qui ne doit rien aux artifices littéraires, qui doit tout à la vigueur passionnée de la recherche. Susciter quelques scrupules salutaires, réveiller la conscience un peu trop amortie des lacunes redoutables qui, aujourd'hui encore, traversent, et, si je

Digitized by Google

puis dire, désorganisent notre connaissance du bouddhisme, ne serait pas un mince service. Il y a mieux : le livre de Minayeff, quel que puisse être en plus d'un point le vague des conclusions, suggère des idées, apporte des documents qui ne sauraient être stériles... Ses jugements semblent parfois s'enfoncer dans la pénombre. Comment ne pas apprécier cette réserve, après tant de complaisants articles qui, pour faire valoir le bouddhisme, pour le traduire en langage plus moderne, en faussent la physionomie et en dénaturent l'inspiration. »

Il était difficile de mieux dire. Oui, le livre de Minayeff, s'il n'éclaire pas les questions sous toutes leurs faces et jusque dans leurs plus intimes profondeurs, en fait ressortir du moins les ombres. Ce service est inappréciable. Il vaut mieux dire que l'on ignore, que de se lancer dans des généralisations aussi fausses que hardies, que d'esquisser à la hâte de grands dessins dont les lignes sont bien régulières, mais aussi peu réelles, aussi décevantes que celles d'un mirage d'Orient.

5. Nous avons accepté, non sans quelque hésitation, la tâche qui consiste à parler à nos lecteurs du livre de M. E. Amélineau, *Résumé de l'histoire de l'Egypte*. Nous connaissions à l'avance les théories de l'écrivain égyptologue, et nons craignions de les retrouver dans ce nouvel ouvrage. Toutefois, nous essayions de nous rassurer. Dans un in-douze d'un peu plus de 300 pages, et d'ailleurs assez peu compact, l'auteur avait fort à faire de nous raconter toute l'histoire de l'Egypte, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1890. Peut-être, pensions-nous, a-t-il laissé de côté ses préoccupations ordinaires, pour s'occuper uniquement de faire un bon manuel. Peut-être aussi, en souvenir de son passé, a-t-il songé à respecter ce qu'il était de son devoir de respecter ; et cela lui était d'autant plus facile, que dans un manuel on s'occupe des grandes lignes de l'histoire, et l'on se borne à des généralités. Plus d'un écrivain hostile à l'Eglise est demeuré à peu près convenable en faisant un manuel de cette sorte.

Digitized by Google

Nos appréhensions n'étaient que trop fondées. En ouvrant le livre, nous avons été, non pas surpris, — car le cas devient aujourd'hui de plus en plus fréquent —, mais mal impressionné de l'assurance avec laquelle l'auteur affirme sans hésiter tant de choses qui sont encore aujourd'hui bien problématique. L'histoire, — nous ne disons pas la légende —, l'histoire de l'Egypte est encore aujourd'hui si peu certaine, et sur bien des points ! Il y avait tel moment de découragement où Mariette-Bey se demandait si l'on pouvait être assuré des grandes découvertes qu'on croyait avoir faites en égyptologie. Et, s'il nous était permis de rappeler des souvenirs personnels, nous répéterions cette parole d'un savant, qui nous détournait des études égyptologiques pour nous pousser vers l'assyriologie : « Dans ces études, disait-il, il ne suffit pas de lire : il faut encore interpréter. » Et cette interprétation se prête à tant de fantaisies ! Nous avons été frappé, en particulier, de la robuste assurance avec laquelle l'auteur trace en quelques pages l'histoire des idées religieuses dans l'antique Egypte. Les savants savent combien toutes ces assertions sont problématiques, et ne leur accordent que le crédit qu'elles méritent ; mais cet ouvrage de vulgarisation s'adresse aux foules, qui pourraient être trop crédules, parce qu'elles sont plus ignorantes.

Mais passons. Voici ce qui est infiniment plus regrettable. L'auteur attaque nos dogmes religieux, au moins indirectement, et il écrit avec le désir de montrer que toutes les religions se valent, ou même que le christianisme peut être inférieur à d'autres. Il nous dit, par exemple, à la page 63 : « L'Egypte devenait officiellement chrétienne, sans cependant abandonner les dogmes auxquels elle avait toujours cru, sans renier une seule des idées fondamentales de son ancienne religion, et ayant converti le christianisme à ses idées, au lieu de convertir ses idées au christianisme. » Nous pourrions citer encore la page 210, où il parle d'une manière si étrange du culte rendu par les Coptes à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Mais nous ne voulons pas insister plus longtemps sur un

Digitized by Google

sujet si attristant. Nous avous voulu constater simplement que la lecture de ce livre peut faire beaucoup de mal aux esprits ignorants et superficiels. Et nous souhaitons, en terminant, de voir paraître bientôt un manuel d'égyptologie rédigé par un savant qui soit des nôtres, ou qui puisse instruire le grand public tout en respectant nos croyances religieuses.

Dr A. LEPITRE.

---



Digitized by Google

# MÉLANGES

## NOUVELLE HISTOIRE DE LYON [1]

Nouvelle, elle l'est bien vraiment, cette histoire, non pas seulement par sa date, ce qui ne lui donnerait qu'une valeur relative, car on n'est pas longtemps jeune, mais par sa conception et ses développements. Ni M. Clerjon ni le respectable M. Monfalcon ne me démentiraient, s'ils pouvaient m'entendre. A leur défaut, il sera facile au lecteur de le constater.

M. Melchior de Vogüé parle quelque part, avec dain peu dissimulé, des « naturalistes historiens loguent des choses mortes dans leur herbier ». N'en au brillant écrivain, qui l'autre jour nous représ poétiquement le Rhône comme un homme, il y a des i toires très vivantes, aussi vivantes qu'un drame contempo rain, dont la science, pour être austère, n'est ni sèche ni décolorée, qui, sans faire de la poésie, sans prendre ses rêves ou ses conjectures pour des certitudes ou des réalités, sait animer la poussière des siècles, exhumer de leur tombe ignorée les ossements de nos plus lointains aïeux et leur rendre en quelque sorte la parole, tout en restituant aux lieux mêmes, avec leur physionomie antique, ce que les anciens appelaient le *genius loci*.

(1) *Nouvelle histoire de Lyon*, t. Ier, par André Steyert. Lyon. Bernoux et Cumin, 1895, 1 vol. in-4° de 614 pp.

Digitized by Google

C'est une de ces histoires dont je voudrais faire connaître aux Lyonnais qu'elle concerne le premier volume, non pas en analysant — ce qui serait impossible en quelques lignes — mais en résumant la pensée maîtresse de l'auteur. J'ai nommé le nouveau travail de M. André Steyert sur *Lugdunum*, dont le tome I^er^ s'arrête à la chute du royaume burgonde en 534.

*
* *

Comme on devait s'y attendre, après les découvertes géologiques et paléontologiques des quarante dernières années ce travail commence par la description et la carte oro-hydrographique du Lyonnais et du Forez, peut-être, soit dit en passant, dressée sur une trop faible échelle. Les âges de pierre et de bronze, l'installation des Celtes, la fondation de *Lugudunum* par les Ségusiaves au VI^e^ siècle avant l'ère chrétienne, les usages et les mœurs des Gaulois, l'invasion helvète, la soumission de la Gaule par César, et l'*oppidum* celtique transformé par Munatius Plancus en colonie romaine, le nouveau régime de servitude établi sur la nation désarmée, Lyon devenu à la fois une citadelle impériale et le centre des délégués des trois Gaules, son organisation municipale, son industrie, son commerce, la vie publique et privée de ses habitants, son caractère religieux, social, économique sous la domination romaine, tels sont les objets des onze premiers chapitres.

Pour les rédiger, M. Steyert ne s'est pas borné à consulter les historiens; il a interrogé le sol et les trésors que lui a arrachés l'archéologie. Monuments, armes, ustensiles, médailles, inscriptions et stèles funéraires, sculptures, jusqu'aux jouets enfantins, il a tout étudié, décrit et, mieux que cela, représenté lui-même. On ne compte pas moins de 786 vues, plans ou dessins divers insérés dans ce seul volume, en regard et au milieu du texte, avec des notes particulières à l'appui de chaque reproduction. Qui de nous aurait pensé

Digitized by Google

que cette période de notre histoire eût laissé debout d'aussi nombreux témoins?

C'est beaucoup de peindre, et surtout de peindre avec exactitude. Cela ne suffit pas toutefois. Il faut expliquer. Ici je m'arrête pour poser une question. Comment un territoire aussi favorisé par la nature, aussi bien servi par la civilisation antique, a-t-il été politiquement aussi stérile? Comment la capitale des Gaules n'a-t-elle, depuis la conquête romaine jusqu'à l'époque moderne, joué qu'un rôle secondaire? L'auteur a une solution toute prête ou plutôt son premier volume n'est, en lui-même, qu'une longue et piquante réponse. Le sang de Rome a vicié dans nos veines le sang celte et germain ; une race abâtardie a malheureusement corrompu celle qui était appelée à la régénérer. Etouffé sous le poids des doctrines chères à l'oligarchie romaine qui reposait uniquement sur la richesse, doctrines « systématiquement hostiles aux aspirations du monde nouveau », Lyon a repoussé loin de son sein tous les hommes d'initiative et d'énergie qui lui auraient pu tailler un empire dans le bassin du Rhône ou lui auraient du moins conservé l'indépendance et l'autonomie. A sa fortune présente il a sans regret sacrifié son brillant avenir. Pour s'enrichir, au lieu de rester son maître, il s'est fait vassal et tributaire de l'ennemi national. La conclusion est ingénieuse, mais est-elle bien sûre? Est-elle rigoureusement justifiée? En tout cas, si elle est peu flatteuse pour nous, elle était inattendue. Qu'on me permette d'en renvoyer l'examen jusqu'après la publication des deux dernières parties de l'ouvrage qui la fortifieront peut-être, qui du moins y insisteront.

Mais, cette réserve faite, il est juste de le reconnaître, outre le mérite incontestable de l'archéologue et de l'artiste, M. Steyert en a deux autres qu'on ne saurait moins encore lui refuser : il sait écrire, il sait honorer le passé.

Digitized by Google

*
* *

Il sait écrire, c'est-à-dire composer un livre. La plupart de nos érudits contemporains publient des pièces, mais ils ne composent pas de livres, sous prétexte, disent-ils, qu'ils n'ont jamais assez de documents. C'est la méthode allemande. Ils ressemblent à ce paysan de la fable qui s'asseyait au bord de la rivière pour attendre qu'elle eût fini de couler. Je suis loin de mépriser le document, je le goûte comme il convient et je suis prêt à lui témoigner ma reconnaissance, à la condition qu'on sache le mettre en œuvre et s'en servir. Je n'appelle pas un livre celui dont on ne peut tirer parti qu'à la charge de le refaire, et dont l'auteur semble dire au public : Il m'a été impossible de m'en tirer ; à ton tour ! M. Steyert ne s'est pas contenté de glaner des notes ; il démêle, dans l'abondante moisson des choses ténébreuses ou contradictoires qu'il a lentement amassée, ce qu'il y a de durable, de lumineux, de permanent ; il dégage ce qu'il croit la vérité et la dit d'une façon qui n'appartient qu'à lui, au risque même de paraître quelquefois paradoxal. Loin de s'en remettre au lecteur, il lui donne des idées, les siennes ; on serait tenté d'ajouter qu'il lui épargne la peine d'en avoir. Ce n'est pas là tout l'écrivain, sans doute, mais c'en est une belle part.

Enfin, il sait honorer le passé, il ne sépare point la France d'hier de la France d'aujourd'hui ; il n'estime pas, comme certains, que la plus grande gloire d'un peuple soit d'être un enfant trouvé, et en ceci il est profondément, vraiment patriote. Non seulement il n'est pas d'entreprise plus antinationale et plus ingrate, mais il n'y a pas d'œuvre plus dangereuse pour une génération que de jeter l'anathème à ses ancêtres et d'effacer leur mémoire de ses annales. L'attentat sacrilège à la patrie se complique alors d'une manifeste sottise, car le présent ne se comprend qu'à la lumière du passé. C'est la raison pour laquelle la plu-

Digitized by Google

part de nos histoires du XIXe siècle sont ininstructives, leurs auteurs n'ayant pas voulu remonter aux siècles antérieurs. Quand Michelet affirme que de toute l'ancienne monarchie il n'est resté qu'un nom, Henri IV, plus deux chansons, Gabrielle et Malbrough, il oublie qu'il a employé trente ans de sa vie et dix volumes à mesurer les pas gigantesques de la nation sous la royauté française; il oublie que, de son propre aveu, les masses ne s'ébranlent jamais d'elles-mêmes, qu'elles reçoivent à la longue, mais ne donnent point le signal du mouvement, et qu'elles sont les serves-nées de toute volonté forte qui passe devant elles.

M. Steyert fait mieux que d'honorer le passé lyonnais en exhumant par le crayon et la plume jusqu'à ses moindres vestiges; quelles que soient ses préventions contre la Rome des Césars, il aime cette petite Gaule rhodanienne, si profondément marquée de l'empreinte *italique* qu'elle luttera jusqu'au XIe siècle contre « la France du Rhin, de la Seine et de la Loire »; il l'aime non dans la *pax romana*, non dans la prospérité païenne, faite d'asservissement, de dégradation, d'égoïsme, de « tortures et d'agonies silencieuses », qu'il a supérieurement décrites, mais dans sa naissance au christianisme, qui substitue « au despotisme de la loi la liberté individuelle, à la hiérarchie mécanique des pouvoirs basés sur la richesse les droits des aptitudes et de la vertu, à l'adoration de l'or la déification de la pauvreté, au régime de l'esclavage l'affirmation de l'égalité de tous les hommes ». Sa science ne faiblit pas, elle s'illumine au contraire et s'émeut au premier rayon de la doctrine du Christ, comme son cœur de vieux Lyonnais battra plus tard au nom presque oublié de deux intrépides fils de *Lugdunum*, des deux Syagrius. Cet amour, en quelque sorte instinctif, de la terre et des gloires natales semble lui communiquer une intuition et une chaleur nouvelles : les six derniers chapitres du tome Ier ont un relief et une vie qui démontrent une fois de plus que l'érudition ne suffit pas à l'histoire, et que l'intelligence elle-même, quoi qu'en ait dit M. Thiers, ne peut remplacer les autres qualités de l'historien.

Digitized by Google

* * *

Qu'il y ait, après cela, quelques ombres légères dans ce tableau magistral, que d'impitoyables censeurs, toujours en défiance contre l'originalité, puissent discuter certaines opinions de M. Steyert, qu'ils préfèrent aux titres de ses chapitres (*Premières lueurs*, *Servitude*, *Prospérité*, *Catastrophes*, etc.) des dénominations plus précises et plus nettement chronologiques, qu'ils lui reprochent une partialité exagérée pour une ou deux figures lyonnaises, pour Caracalla par exemple, — que sa naissance dans nos murs n'a pas empêché d'être un scélérat, — qu'à défaut de meilleurs prétextes, on aille jusqu'à se plaindre de la rigueur avec laquelle il poursuit d'innocentes et pieuses légendes locales, peu importe : fussent-elles justifiées (1), ces minces critiques de détail ne sauraient nuire à l'ampleur, à la vérité de l'ensemble, à la majestueuse harmonie et à l'enchaînement de ses parties. Science et conscience, nouveauté et hardiesse des vues, horreur de la banalité, des lieux communs et des préjugés historiques, abondance véritablement luxueuse des recherches, examen minutieux et personnel des sources et des documents, exposition claire et rapide, enfin style à la fois ferme et coloré, ce sont les qualités que l'on s'accordera facilement à reconnaître dans le premier volume de la *Nouvelle Histoire de Lyon*, et, on peut le prédire sans témérité, ce seront celles qui distingueront les deux autres. Il ne reste qu'un vœu à exprimer,

(1) Nous nous permettrons de faire une réserve en ce qui concerne l'emplacement de l'amphithéâtre où souffrirent les martyrs de l'an 177. Nos lecteurs savent que la question ne peut être considérée comme tranchée et que M. Hirchsfeld, notamment, soutient avec de bonnes raisons, à l'encontre de M. Steyert, que cet amphithéâtre est celui de Fourvière (propriété Lafon), situé dans le voisinage de la *Domus juliana* (Antiquaille). Cf. *Université Catholique*, juin 1895, p. 300.

Digitized by Google

c'est qu'ils viennent bientôt satisfaire la curiosité impatiente des lecteurs.

Si Pline le Jeune revenait en ce monde, il ne s'étonnerait plus, comme au 1er siècle, de trouver des libraires à Lyon. MM. Bernoux et Cumin, qui publient l'œuvre de M. Steyert, ont prouvé ce qu'ils savent faire et ce qu'ils feront pour entretenir la vieille réputation des éditeurs lyonnais. Leur magnifique volume mérite une place d'honneur dans les bibliothèques dont l'abord est le plus difficile et le plus sévèrement gardé.

Henri Beaune.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

**La Sainte Face de N.-S. Jésus-Christ et la divine école de la douleur**, par M. le chanoine E. Desribes, membre correspondant de la Société de géographie de Paris, commandeur de l'Ordre du Saint-Sépulcre. In-8 de 360 p. 1895. Se vend chez l'auteur, à Neuilly-sur-Seine, rue Ybry, 4. Prix : 2 fr.

Les merveilles opérées de notre temps dans l'oratoire du saint homme de Tours, le vénéré M. Dupont, ont remis en grand honneur la dévotion à la sainte Face de Notre-Seigneur. Très nombreuses sont les maisons, les chapelles et les églises où cette auguste image est exposée à la vénération de tous, avec une lampe brûlant sans cesse devant elle. Les âmes pieuses se reposent dans la prière en sa présence.

Quelques abus s'étant glissés dans cette dévotion, le Saint-Siège l'a remise au point par un décret du 4 mai 1892, que cette Revue a publié en son temps (oct. 1893, p. 318). La sainte Face ne doit pas être l'objet d'un culte *spécial* et *distinct*, mais d'une religieuse vénération rappelant aux fidèles les souffrances de Notre-Seigneur, les excitant à se repentir de leurs péchés et à réparer les outrages faits au divin Rédempteur.

La sainte Face ainsi en honneur est la reproduction de l'image gravée miraculeusement sur le voile de sainte Véronique et conservée à Saint-Pierre de Rome.

Ce sujet fort intéressant a captivé l'attention de M. le chanoine Desribes, qui lui a consacré un gros in-8°.

Après avoir établi la doctrine catholique sur la sainte Face, il étudie l'histoire de sainte Véronique, intimement liée à celle des origines authentiques du voile mystérieux sur lequel elle reçut la récompense de sa foi courageuse par l'impression du portrait du Sauveur montant au Calvaire. Il voit en sainte Véro-

Digitized by Google

nique l'épouse de Zachée, le saint Amadour de l'Aquitaine, qu'elle aurait secondé dans son apostolat. Avec une patriotique ardeur, il soutient que la plus grande partie de sa vie chrétienne se passa dans les Gaules et que sa pieuse mort eut lieu à Soulac. Nous regrettons qu'il ait négligé, dans cet ordre d'idées, l'opinion de ceux qui voient en Véronique, ou mieux Bérénice, non pas une juive convertie, mais une Gauloise fixée et mariée en Judée. N'est-ce pas une tradition aussi bien fondée, peut-être, que celle de sa mort sur les bords de la Gironde ? Elle serait ainsi doublement nôtre.

A côté de l'histoire, l'explication chrétienne du grand problème de la douleur tient la plus grande place dans le livre de M. le chanoine Desribes. A cette étude, toujours si actuelle pour notre pauvre humanité, il consacre de belles pages et d'abondantes citations. Il fait revivre un bon vieux livre du R. P. Antonin Thomas : *La Dévotion à la sainte Véronique* (lisez la sainte Face) *de Notre-Seigneur*. Peut-être l'auteur eût-il mieux fait de rééditer à part, avec des notes, le livre tout entier, plutôt que d'encombrer son livre d'aussi larges emprunts. Son ouvrage sur la sainte Face plus condensé y aurait gagné en intérêt. Reconnaissons d'ailleurs que les pages du R. P. Thomas sont pleines d'onction et d'une piété naïve et charmante.

Les mots heureux, les traits historiques, les comparaisons bien choisies, les élans généreux abondent dans ce livre et témoignent de la foi vive et de l'amour de l'auteur pour son sujet, vraiment digne d'attirer l'attention des âmes chrétiennes. Mieux connaître la face adorable du Sauveur montant au Calvaire, c'est entrer plus avant dans l'intelligence de son âme et de son cœur et se rendre plus digne de recevoir le fruit de la Rédemption, selon la prière souvent répétée du divin Psalmiste: *Montrez-nous votre face, et nous serons sauvés* (Ps. 79).

Lucien Chosson.

Digitized by Google

**Inamovibilité et translation des Desservants**, par A. Boudinhon, professseur de droit canonique à l'Institut catholique de Paris. Brochure in-8 de 40 pages. Paris, librairie Lethielleux, 1895.

M. Boudinhon traite avec intérêt et compétence cette question si longtemps agitée en France et qui reste toujours actuelle.

Le savant professeur établit d'abord les principes. Le droit commun, spécialement par l'organe du concile de Trente, suppose et confirme l'inamovibilité des curés; mais il y a eu toujours dans l'Eglise des exceptions, des bénéfices *manuels* révocables *ad nutum*, et le concile de Trente laisse au jugement des évêques de décider quels sont les meilleurs moyens à prendre, dans l'intérêt des âmes.

Les circonstances spéciales à la France et les articles organiques ont introduit parmi nous l'amovibilité des desservants. Le Saint-Siège s'est occupé de la question et s'en est réservé la solution, admettant ou du moins tolérant la pratique actuelle.

Cette situation est donc légitime, et il faut s'y conformer en fait, quoi qu'on puisse en penser. La révocation et la translation des desservants peuvent être prononcées sans les formalités canoniques, mais non point sans raisons suffisantes.

La jurisprudence des congrégations romaines est constante et bien établie sur ce point. Plusieurs décisions nouvelles viennent encore de le prouver.

M. Boudinhon conclut en exprimant le désir que les desservants obtiennent non l'inamovibilité civile, qui serait souvent une entrave, mais une certaine inamovibilité canonique venant de la pratique des administrations diocésaines.

Cette étude calme, claire, précise, substantielle, donnera des idées justes sur la question et pourra prévenir des exagérations en sens opposé. Nous ne saurions trop en recommander la lecture.

C. Chambost.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

## I. ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

I. Livres à l'index. — II. La statue de N.-D. du Sacré-Cœur. — III. Approbation des Constitutions de la congrégation du Très-Saint Sacrement. — IV. Participation aux cérémonies des schismatiques.

I. — La S. Congrégation de l'Index vient de condamner les ouvrages suivants :

*Documenta quædam Sacræ Scripturæ cum doctrina Sanctæ Hildegardis de rationalitate* (V. Migne 888, D. et Pitra 249, III, 511, A. B. C. D.) *et de antiquo dierum.* Augustini DAMOISEAU. — Genova, tipografia R. Instituto Sordo-Muti.

*L'Apocalisse ed il Mistero Eucaristico.* — Genova, tipografia R. Instituto Sordo-Muti.

*Piccolo Vangelo, Deus charitas est.* — Genova, tipografia del R. Instituto Sordo-Muti.

BOVIO Giovanni. — *S. Paolo.*

LACAZE Félix. — *A Lourdes avec Zola.*

Odon DE BUEN, — *Tratado elemental de Geologia. Tratado elemental de Zoólogia.*

*Garcia Moreno y el P. Berthe*, por Gilberto Ramon ILLARAMENDI.

ANGELINI Francesco : *Storia d'Italia ad uso delle classi liceali, magistrali e tecniche.* — Auctor laudabiliter se subjecit, et opus reprobavit.

FRIGERI Antonio : *Il progetto del Ministro Bonacci. Lettera aperta agli onorevoli Signori Senatori et Deputati.* — Auctor laudabiliter se subjecit, et opus reprobavit.

DE CASTRO D. Francisco. — *O invento Abel Parente no ponto*

Digitized by Google

*de vista do direito criminal, da moral publica e da medicina clinica.* — Rio de Janeiro.

*Regula Fratrum Minorum juxta Romanorum pontificum Decreta et Documenta Ordinis*, a R. P. Hilario Parisiensi Ordinis Fratrum Minorum S. Francisci Capucinorum Provinciæ S. Bonaventuræ. — Auctor laudabiliter se subjecit, et opus reprobavit.

*Exposition de la règle de Saint François d'Assise, avec l'histoire de la Pauvreté*, par le T. R. P. Hilaire, de Paris, de l'ordre des frères Mineurs Capucins. — Auctor laudabiliter se subjecit, et opus reprobavit.

II. — Afin d'éviter toute confusion et de mettre l'uniformité dans les reproductions des statues, médailles et images de Notre-Dame du Sacré-Cœur, le Saint-Siège vient d'ordonner que, même pour le culte privé, toutes ces reproductions soient conformes au nouveau modèle, déjà prescrit depuis 1875 pour le culte public, lequel modèle représente l'Enfant Jésus sur les bras de sa Mère.

III. — Le 8 mai dernier, le Souverain Pontife, sur le rapport du cardinal Verga, Préfet de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers, a approuvé et confirmé les constitutions de la Congrégation du Très-Saint Sacrement, fondée par le R. P. Eymard.

IV. — INSTRUCTION de la S. Inquisition Romaine et Universelle sur l'assistance des élèves catholiques aux cérémonies religieuses des schismatiques.

« A plusieurs reprises, il a été rapporté à ce Saint-Siège que, dans quelques provinces de l'empire russe, il arrive malheureusement ceci : un certain nombre de fois chaque année, les élèves catholiques des écoles et des collèges publics sont obligés de se rendre aux temples des non-catholiques, d'assister en même temps que les élèves non-catholiques aux cérémonies religieuses de ceux-ci, de participer aux rites non-catholiques, de baiser la croix qui leur est présentée par un ministre schismatique, de fléchir le genou, de recevoir les pains bénits et d'accomplir d'autres cérémonies.

« Par suite de ces circonstances, non seulement les jeunes gens eux-mêmes et leurs parents se trouvent exposés à de sérieux dangers en ce qui concerne leur salut, mais encore les chapelains des écoles et ceux qui y donnent l'instruction religieuse, ainsi que les confesseurs des enfants, sont en butte à de grandes difficultés et à de graves périls.

Digitized by Google

« Aussi a-t-on demandé maintes fois au Siège apostolique de venir en aide à la conscience des fidèles, et de vouloir bien établir et prescrire des règles opportunes sur la manière dont, soit les susdits élèves et leurs parents, soit les confesseurs et les maîtres, doivent se conduire dans ces circonstances très difficiles.

« Désirant satisfaire à cette demande et au devoir qu'elle a de veiller à la conservation de la foi, la S. Congrégation de l'Inquisition suprême et universelle a, par son autorité apostolique, pris les décisions suivantes :

« 1. La présence des élèves dans les circonstances susdites ne peut être regardée comme une formalité purement civile, mais constitue une participation absolument interdite aux cérémonies des non-catholiques, et, par suite, est entièrement illicite.

« 2. Ceux qui donnent l'instruction religieuse dans les écoles en question, s'ils sont interrogés par les élèves ou les parents de ceux-ci, sont tenus de les avertir que la participation dont il s'agit ne peut être tolérée et est contraire aux lois divines et ecclésiastiques.

« 3. Si, interrogés, ils ont averti une fois les élèves, et s'ils se sont opposés, mais vainement, à ladite participation, ils ne sont pas tenus de renouveler leurs protestations ou leurs avis, à moins qu'ils n'aient l'espoir fondé que cette insistance sera utile et efficace. Ils peuvent s'abstenir de renouveler leurs protestations ou leurs avis, lorsqu'ils craignent de faire naître ainsi de graves inconvénients.

« 4. Si les maîtres de religion ne sont pas interrogés par leurs élèves, ayant égard aux très graves circonstances et sans scandale, ils peuvent garder le silence sur ce point si les enfants sont de bonne foi. En tout cela, les maîtres susdits pourront s'en rapporter au jugement de l'évêque.

« 5. Les confesseurs au jugement desquels un cas de ce genre serait déféré au tribunal de la pénitence sont tenus d'instruire, de reprendre et d'exhorter avec zèle les enfants qui, quoique n'ignorant pas qu'une telle participation à ces cérémonies est gravement illicite, s'en seraient cependant rendus coupables par crainte des inconvénients dont ils étaient menacés. Ils ont le même devoir envers les parents qui ont amené leurs fils à commettre cette faute. Ils ne pourront absoudre les uns et les autres que si les premiers promettent sérieusement de ne plus se livrer

Digitized by Google

à la participation *in divinis* interdite, les seconds de ne plus l'ordonner à leurs enfants. Si cependant les jeunes gens ou les parents sont de bonne foi, les confesseurs pourront, ayant égard à la très grande gravité des circonstances, garder le silence, les laisser dans cette bonne foi et s'abstenir de les avertir.

« 6. Si, quelque part, il est d'usage que tous les élèves des écoles ne soient pas présents aux cérémonies des schismatiques, mais qu'une partie d'entre eux seulement, choisis par les autres, y assistent au nom de tous, la Sacrée Congrégation déclare que, soit ce choix, soit cette participation sont illicites, mais qu'on peut cependant, si les enfants sont de bonne foi, garder le silence, tout scandale étant écarté.

« Donné à Rome, au Saint-Office, le 26 avril 1894. »

C. Chambost.

## *II. CORRESPONDANCE ET AVIS*

Nous sommes heureux d'annoncer ici que notre savant collaborateur, M. le chanoine U. Chevalier, prépare un *Répertoire des Cantiques*, à la suite de son *Repertorium hymnologicum*. Voici la lettre qu'il adresse à tous les érudits, amateurs ou collectionneurs de cantiques, en vue d'obtenir les renseignements nécessaires à la préparation de son œuvre nouvelle :

« Monsieur,

» Après avoir mené à bonne fin la rédaction de mon Repertorium hymnologicum (*Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes, en usage dans l'Eglise latine depuis les origines jusqu'à nos jours*) (1), j'ai pensé qu'il y avait lieu d'entreprendre un travail analogue sur les poésies en langue vulgaire (français, dialectes des langues d'oïl et d'oc, basque et breton) qu'a fait éclore la dévotion des fidèles envers Dieu, la sainte Vierge et les saints. C'est à combler cette autre lacune de la science bibliographique qu'est destiné le Répertoire des Cantiques auquel je travaille en ce moment. La France ne saurait

(1) Les trois premiers fascicules (A-Q, nos 1-16091) sont en vente (7 fr. le fascic., pris chez l'auteur); l'impression du quatrième touche à la fin de la lettre S.

Digitized by Google

demeurer en retard sur l'Allemagne et l'Angleterre, qui déjà possèdent des recueils de ce genre.

« Il m'est impossible, je le sens, de donner à cet ouvrage la perfection désirable sans le concours des érudits de nos diverses provinces, et je viens réclamer, Monsieur, pour ce qui concerne les recueils spéciaux à votre région, votre bienveillante collaboration. La fiche ci-après vous indiquera exactement les renseignements que je réunis ; j'ajouterai seulement que l'*incipit* doit comprendre de 18 à 20 syllabes. Si, pour vous épargner tout travail, vous consentiez à me prêter les recueils eux-mêmes (*Cantiques*, *Vies de saints*, etc.), je vous les retournerais très exactement dans un court délai, tous frais à ma charge.

« Je me ferai un devoir de reconnaître, par l'hommage de mon livre, les communications dont vous voudrez bien m'honorer.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Ulysse CHEVALIER,
*Correspondant de l'Institut.* »

RÉPERTOIRE DES CANTIQUES

Incipit :
Saint :
Fête :
Férie :
Auteur :
Nombre de strophes : ; de vers à la strophe :
Source ms. :
imprimée :
Remarques :

*Propriétaire-Gérant :* P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18,
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.

Digitized by Google

LES

# MÉMOIRES DE GOURVILLE

Une société savante dont l'éloge n'est plus à faire, tant elle a rendu d'éminents services à l'érudition historique, la *Société de l'Histoire de France*, vient de publier une nouvelle édition des *Mémoires* de Gourville, d'après les quatre manuscrits qui en subsistent aujourd'hui. Placée sous son patronage, surveillée et imprimée par ses soins, confiée à l'un de ses membres, M. Léon Lecestre, archiviste aux Archives nationales, qui a dépouillé pour elle tous les documents que possèdent sur l'auteur le dépôt des Affaires étrangères, celui de la guerre et les inappréciables correspondances de la maison de Condé conservées au château de Chantilly, cette édition — la cinquième en date — est, on peut le dire, le dernier mot de la correction et de l'exactitude. Elle n'eût pas sans cela obtenu l'aveu de la société qui la livre au public. Il n'y a donc plus ni à douter de l'authenticité ou de la sincérité des *Mémoires*, comme on l'a fait, ni à s'étonner du charme qu'ils inspirèrent aux survivants du grand siècle. M^me^ de Coulanges y trouvait un naturel admirable; loin de les traiter comme un radotage de vieillard — Gourville les dicta dans sa soixante-dix-septième année, — M^me^ du Deffand les relisait pour se désennuyer, et si l'abbé de Caumartin les jugeait sans style, Voltaire qui s'y connaissait mieux, s'en appropriait certaines parties en les arrangeant à sa façon.



Digitized by Google

Mais ce n'est ni l'agrément, ni la finesse, ni la grâce légère, ni la simplicité même que nous chercherons dans ces récits déjà vieux de presque deux cents ans; c'est l'homme seul et son état moral, avec une lueur discrètement projetée sur un ou deux coins du tableau dont, selon l'usage des autobiographes, il occupe le premier plan. Qui sait si, sans nous hasarder à des comparaisons périlleuses, nous n'y pourrons recueillir plus d'un trait curieux, inattendu, sur une société dans son ensemble si éloignée de la nôtre qu'elle semble à distance un autre monde, et pourtant à quelques égards si voisine qu'on est tenté, style et costume à part, de prendre le narrateur pour un contemporain?

Comment un simple valet, « une casaque rouge », presque sans lettres, à peine dégrossi chez un procureur de petite ville, dépourvu de tout entregent et, de son propre aveu, poltron comme un laquais, qui s'estimait un jour heureux d'être pris pour maître d'hôtel par un La Rochefoucauld, fut-il successivement intendant officieux de la maison de Condé, receveur général des tailles de Guyenne, secrétaire du conseil d'Etat avec brevet de conseiller, agent de Fouquet et de Mazarin, capitaine et châtelain de Saint-Maur, baron de vieux fiefs chevaleresques et candidat un instant désigné pour le contrôle général, c'est-à-dire pour le ministère des finances? Comment devint-il le confident et le bailleur de fonds de ses anciens maîtres, le mari secret d'une de leurs filles, le familier intime, l'homme d'affaires indispensable, le Colbert du vainqueur de Rocroy, le favori de Lyonne et de Louvois, l'ami des Altesses sérénissimes, des cardinaux, des maréchaux, des ducs et pairs, le négociateur du grand Condé avec la cour d'Espagne et celui de Louis XIV avec les princes de Brunswick? Par quelle grâce insigne, un mois avant d'être condamné à mort par contumace pour péculat et concussion, le roi lui faisait-il l'honneur, jusqu'alors sans précédent, de l'admettre, lui cinquième, à son jeu avec les dames? Où trouva-t-il le mystérieux Sésame, la clef cachée qui lui ouvrit toutes les portes de l'étranger, le philtre inconnu qui lui valut avec une considération presque universelle les plus hautes sym-

Digitized by Google

pathies, qui fit de lui le commensal des ducs d'Hanovre et de Zell, du prince d'Arenberg et du duc d'Arschot, le compagnon de voyage préféré de Sophie de Bavière, duchesse d'Osnabruck? Comment ce proscrit, ce fugitif, pendu et étranglé en effigie devant le palais de justice, fut-il choyé par la reine Christine de Suède à Hambourg, par le prince d'Orange à La Haye, à Londres par le roi d'Angleterre qui se plaisait à l'entretenir dans son parc, et correspondait-il directement avec la cour de Versailles, avec le souverain lui-même qui lui avait confié une mission diplomatique en Allemagne? Par quel art, par quel sortilège enfin, après avoir, le sourire aux lèvres, gagné et perdu des millions, après avoir été taxé, pillé, saisi, vendu, confisqué, sut-il mener dans la retraite, sur ses vieux ans, une vie douce, abondante et enjouée, remplir sa demeure de meubles somptueux, de riches tapisseries, de tableaux choisis, de bijoux et de lourde vaisselle d'argent, d'amis plus rares et plus précieux encore, et sans compter de fréquentes largesses à ses quatre-vingt-treize neveux, laisser une succession bien liquide, dont peut-être eût fait fi la moderne maltôte, mais qui, même à Paris, devenu le foyer et le rendez-vous des richesses, était encore l'opulence pour la vieille bourgeoisie? Le secret de cette prodigieuse fortune, en apparence inexplicable, ni ses zélées admiratrices, telles que M^mes^ de Sévigné et de Coulanges, ni les habitués de son cabinet, comme les Guénegaud, le maréchal de Créquy, Racine, le ministre Pomponne, les premiers présidents de Harlay et de Nicolaï, ni les médisants comme Saint-Simon, qui le décrie, ne nous l'ont livré tout entier; c'est à lui-même qu'il faut s'adresser pour le bien connaître, c'est grâce à ses Mémoires que nous l'apprendrons. Il y a déposé sur le tard une part de sa confession qui ne semble pas lui avoir coûté beaucoup de peine, moins encore de remords. Il s'y est peint en buste seulement, il est vrai, et sans craindre une légère pointe de fard; mais nous en avons assez pour deviner ce qu'il ne dit pas, et pour essayer de refaire à notre tour un portrait qui avait déjà tenté Sainte-Beuve, quoiqu'il eût mieux encore appartenu à

Digitized by Google

Lesage. Il y manquera malheureusement leur finesse et leur *maestria* accoutumées.

## I

Jean Hérauld naquit à La Rochefoucauld le 10 juillet 1625. Il ne prit que plus tard, vers 1660, le nom de Gourville, qu'il joignit d'abord par un trait d'union à son nom patronymique, qu'il en sépara ensuite par la préposition *de*, lorsqu'il fut en mesure d'acheter au duc de Longueville la terre seigneuriale de Gourville, en Poitou, moyennant une rente de 5.000 livres ou une somme de 100.000 fr. La particule n'avait pas alors le sens nobiliaire qu'on y a faussement attaché depuis; bien qu'elle fût portée par de nombreux roturiers, elle supposait pourtant une condition un peu plus relevée, parce qu'elle était un signe de propriété. On aimait à se dire sieur ou seigneur de quelque chose. Le père de Jean Hérauld appartenait à une famille de petite bourgeoisie, très peu à son aise sans doute, puisque, de ses huit enfants, il en fit entrer deux au service de la maison de La Rochefoucauld. La domesticité n'avait rien d'humiliant autrefois; ne servait pas qui voulait, surtout chez les grands : le père du poète Lebrun était au XVIII^e^ siècle « *enfin parvenu* à être valet de chambre du prince de Conti ». Après un rapide passage dans l'étude d'un procureur d'Angoulême, le jeune Hérauld obtint, dès 1643, une place semblable chez l'abbé de La Rochefoucauld, dont son frère aîné était déjà maître d'hôtel, et qui le céda, trois ans après, en cette dernière qualité, au prince de Marsillac. Le futur auteur des *Maximes* était assez bon physionomiste pour discerner ses aptitudes. Il l'éleva bientôt au rang de secrétaire et le chargea de négocier quelques menues affaires avec le contrôleur général des finances d'Emery. Gourville — nous lui donnerons ce nom désormais, quoiqu'il ne le prît pas encore — s'acquitta, paraît-il, avec tant d'intelligence de sa commission, qu'un jour, ren-

Digitized by Google

contrant le prince, le contrôleur général lui dit : « Quand vous aurez quelque chose à me faire savoir, envoyez-moi la *casaque rouge* qui m'a déjà parlé de votre part. » L'avis était flatteur : il n'y eut pas besoin de le répéter. M. de La Rochefoucauld se trouvait précisément à court d'argent. Lorsque son secrétaire retourna chez M. d'Emery, il eut l'idée de lui demander, au nom du gouverneur du Poitou, un laissez-passer qui lui permît d'exporter en franchise des blés de la province. La requête accueillie, le hardi compère sollicita et obtint semblable faveur à son profit personnel; puis il courut à Niort, vendit ses laissez-passer dix mille livres, dont deux mille pour lui-même, et remit la somme entière au prince de Marsillac. Voilà le début de l'homme d'affaires, du trafiquant entendu et avisé; mais c'est aussi celui du serviteur dévoué qui n'hésite pas, dans un cas pressant, à sacrifier ses propres intérêts à ceux de ses maîtres.

De ce jour, Gourville est hors de page; son adresse et son désintéressement l'ont émancipé, quoiqu'il n'ait peut-être pas encore déposé la livrée. Mais la Fronde va promptement la détacher de ses épaules et le transformer en agent politique, ou plutôt en conspirateur. Remarquons ici un trait de son caractère. Dans sa longue et active carrière, traversée d'intrigues, de spéculations équivoques, de démarches subtiles et d'expédients hasardeux, qui auraient pu, dix fois, dans le sens littéral du mot, lui faire perdre la tête, et qui, vraisemblablement, l'auraient fait perdre à autrui, il n'éprouve pas le moindre scrupule à évoluer, selon l'habitude contemporaine, d'un parti à un autre; il sert tour à tour la cour et les princes, Condé et Mazarin, il crie : Vive le roi et vive la Ligue, au mieux des passions et des intérêts auxquels il s'est lié pour l'heure présente; mais il demeure inébranlablement fidèle aux protecteurs de sa jeunesse, à ceux qui l'ont nourri et tiré de son obscurité; il ne s'en fait jamais accroire et à chaque pas se souvient de son origine. Bien plus, son cœur est vraiment humble et reconnaissant; il n'a ni la morgue ni l'ingratitude des parvenus, et, dans les palais, chez les souverains comme au

Digitized by Google

milieu de ses flatteurs et de ses propres courtisans, il se plaît, sans fausse modestie, à rappeler sa condition première. Ce n'est point, comme chez d'autres, de l'affectation ou de la « pose ». C'est très sincère et c'était en outre habile, car, il l'a observé finement et le laisse entrevoir lui-même, chacun était d'autant plus disposé à oublier son ancienne domesticité qu'il tenait moins à la cacher. Racontant son séjour à Bruxelles en 1663, à la suite de son procès criminel, et parlant de ses relations étroites avec le marquis de Caracène, gouverneur des Pays-Bas, le prince d'Arenberg ou le comte d'Ursel, grand veneur de Flandre, il ajoute :

« Je ne me donnois à tout ce monde que pour ce que j'étois, et, dans les occasions, je parlois de la médiocrité de ma condition comme j'ai fait depuis dans tous les pays où j'ai été, *dont je me suis toujours bien trouvé.* »

Il conserva pour ses anciens maîtres jusqu'au dernier jour la même fidélité et la même déférence qu'au premier. Non seulement l'adroit financier leur continua ses utiles conseils et leur ouvrit si généreusement sa bourse que, d'après un seul contrat déposé aux archives nationales, il leur aurait prêté jusqu'à 325.000 livres dont il leur fit abandon avec les intérêts arriérés ; mais si l'on en croit les *Mémoires* du marquis de Sourches, se trouvant un jour à la campagne avec le célèbre duc de La Rochefoucauld, comme il n'y avait là aucun valet pour débotter celui-ci, il le déchaussa lui-même, « disant qu'il se souvenoit très bien qu'il avoit été à lui ». Il est probable qu'il n'avait pas encore épousé secrètement l'aînée de ses filles ; mais eût-il été déjà marié, comme le laisse entendre Saint-Simon, il n'aurait pas eu certainement à son égard une attitude moins humble, puisqu'à l'hôtel ducal, dans le cercle intime de la famille, il vivait avec sa femme sur le pied discret et respectueux d'un ancien serviteur.

Mais j'ai anticipé sur les années. Il faut revenir à la Fronde. Le délié personnage y donna de suite sa mesure. C'est lui qui prépare de compte à demi avec la princesse de

Digitized by Google

Condé l'évasion des princes, en 1660, et, si le complot échoua, on ne saurait dire qu'il n'ait été audacieusement mené. Après avoir aidé La Rochefoucauld à soulever la Guyenne, il tente d'enlever Retz, dont les frondeurs redoutaient l'influence sur l'esprit de Gaston d'Orléans.

La tentative manque encore, mais non par sa faute, car il avait tout prévu, sauf la pluie qui força le coadjuteur à prendre un autre chemin que celui sur lequel il était attendu. Du récit des préparatifs, je détache un épisode où se peignent sur le vif la promptitude de résolution et la hardiesse des coups de main de Gourville, qui n'avait pourtant rien de belliqueux (1). Il s'agit d'un collecteur de tailles dont il s'avise de s'approprier la recette pour son parti :

« Ayant appris qu'il étoit dans une bourgade..., je mis pied à terre avec deux cavaliers, j'entrai dans sa chambre le pistolet à la main et lui demandai : « Qui vive ? » M'ayant répondu : « Vivent les Princes ? » je lui dis : « Vive le Roi ! » Il s'écria : « Hé ! monsieur, vous savez bien que c'est pour lui que j'amasse de l'argent. » Lors, je lui dis : « J'ai besoin, Monsieur Mathière, de celui que vous avez pour le service de Messieurs les Princes. » Et m'approchant d'une table où il comptait de l'argent... je me saisis d'une grosse bourse qui étoit dessus... et ayant vu un sac où il y avoit de l'argent, dans un coffre qui étoit ouvert, je lui demandai ce qu'il pouvoit y avoir en tout cela. Il me dit qu'il y avoit plus de cinq mille livres. Je lui dis que, comme j'avois besoin de ses chevaux, je lui donnerois une quittance de huit mille livres. En

(1) Il le confesse lui-même agréablement. Qu'on lise par exemple son curieux récit de la bataille de Senef à laquelle il assista : « Je m'amusois, dit-il, à regarder un nombre de femmes qui se mettoient dans dix à douze carrosses qui étoient en bas (d'une colline occupée par le prince de Condé) : il y avoit aussi une hauteur assez proche où les ennemis avoient posté des mousquetaires pour tirer sur l'endroit où étoit Monsieur le Prince. Une balle perça ma culotte : ce qui me fit prendre le parti de m'en aller à couvert d'une grange qui étoit là auprès, où je trouvai deux jeunes hommes très braves et de bonne réputation qui en sortirent, aussitôt qu'ils me virent, pour s'avancer d'où je venois ; et moi j'y demeurai. » N'admire-t-on point l'art avec lequel il couvre sa prudence de celle de ces jeunes hommes *très braves ?* C'est un trait particulier à Gourville et qui n'enlève rien au naturel de son récit. Un peu plus loin il ajoute : « J'entendois des décharges si furieuses que cela me faisoit frémir. »

Digitized by Google

effet, je l'écrivis et la signai... Un de mes gens m'étant venu dire que l'on s'étoit saisi de trois chevaux, je voulus faire des honnêtetés à M. Mathière; mais, comme il me parut qu'il ne recevoit pas trop bien mon compliment, je lui donnai le bonsoir et m'en allai avec mes deux hommes montés et un cheval en main. »

Notez que le collecteur était connu de Gourville, qu'il lui avait fait une récente visite et lui avait même dit le chiffre de sa recette. N'était-ce pas une bonne aubaine, une excellente « occasion » présentée par la fortune? Il ne convenait pas de la laisser échapper. « M. le Prince me louangea beaucoup et me cajola fort sur l'ordre de bataille que j'avois fait pour l'exécution. » Gourville ajoute :

« Si quelqu'un voyoit ces Mémoires que je fais pour m'amuser, il ne pourroit les croire véritables : les vieux qui ont vu l'état où étoient les choses dans le royaume ne sont plus, et les jeunes, ne les ayant connues que sur le point que le Roi a rétabli son autorité, croiroient que ce sont des rêveries, quoi que ce soit assurément des vérités. »

L'observation est très juste. On était alors en pleine Fronde, c'est-à-dire en plein désordre, chacun intriguant, guerroyant, pillant pour son compte, sans que le pouvoir, énervé par la minorité du souverain et les rivalités des grands, pût faire sentir son bras, comme il le fit plus tard. Il faut donc soigneusement distinguer les époques sous Louis XIV et ne pas confondre le royaume pacifié, discipliné, maîtrisé de la seconde avec la France factieuse, indocile, effervescente, ingouvernée de la première. Mais l'historiette ne s'arrête pas là. Le plus piquant, c'est que la quittance de huit mille livres délivrée par Gourville, fut tenue pour régulière et inscrite par la comptabilité royale à la décharge du receveur dépouillé (1).

(1) Voltaire a mis en circulation au sujet de Gourville une anecdote qui se rapporte au même temps. Contraint de quitter Paris pour suivre ses amis de la Fronde, il aurait confié soixante mille livres au pénitencier de Notre-Dame, et somme égale à Ninon de Lenclos, pour les lui rendre à son retour. Quand il revint, le pénitencier nia le dépôt, mais Ninon le restitua intégralement sans dissimuler qu'elle

Digitized by Google

L'ancien estafier, promu aide de camp des princes, était d'ailleurs coutumier du fait. En veut-on la preuve ? Deux années après, se « trouvant à Damvillers fort désoccupé, » et songeant à faire une capture de rapport, il eut l'idée de « prendre M. Burin, contre ce qui il avoit quelque petite rancune, directeur des postes, homme fort riche et surtout en argent comptant. » MM. de Sillery et de la Mothe, l'ayant approuvée, lui donnèrent huit cavaliers qui enlevèrent le personnage près de Vincennes, au moment où il se rendait à sa maison de campagne. Laissons la parole aux *Mémoires :*

« Ils amenèrent M. Burin à Damvillers, où il arriva extrêmement fatigué et désolé. Je fis ce que je pus pour lui être de quelque consolation, et, ayant entrepris de traiter de sa liberté, il convint de quarante mille livres, à condition qu'il feroit venir des lettres de change de cette somme à Verdun, et qu'après qu'on les auroit apportées à Damvillers, il auroit sa liberté. L'argent étant venu quelque temps après, il s'en alla. »

Le tour, dit Sainte-Beuve, sentait la corde. On était autrefois pendu à moins, mais on devine aisément que le prudent Gourville, tout entreprenant qu'il fût, ne se serait pas exposé à cette fin précoce, si, en écumant ainsi la route, il avait eu quelque chance d'y heurter la maréchaussée. C'est, prétend-on, le milieu qui fait l'homme. Il tient alors volontiers pour cette philosophie à la Gil Blas et ne s'inquiète guère que de réussir, ce qui ne l'empêche pas, au contraire, d'offrir poliment ses consolations à ses victimes. A-t-on remarqué cette petite phrase incidente jetée négligemment dans le récit : « M. Burin, contre lequel j'avois un peu de rancune ? » Quoi qu'en dise M^me^ de Sévigné, qui du reste ne l'a bien connu qu'après sa résipiscence,

avait oublié l'homme plus que le déposant. Ce conte, mis en comédie par Voltaire sous le titre du *Dépositaire infidèle*, ne repose sur aucun fondement. Gourville n'avait pas cent vingt mille livres à lui en 1651, et ses relations avec Ninon sont postérieures à cette époque. On a eu le tort d'en croire sur parole Voltaire qui ne s'est jamais gêné, dès qu'il a trouvé prétexte à raillerie contre le clergé.

Digitized by Google

Scapin, le dévoué Scapin devenu par la grâce de la Fronde coupeur de bourses, oublie rarement ses affaires en faisant celles de ses maîtres.

## II

Je viens de l'appeler frondeur. Il l'est, il l'a été, il le sera même encore, si par ce mot il faut entendre un partisan des princes. Les La Rochefoucauld l'ont en effet mis en relations avec Mme de Longueville, avec Mme la Princesse, avec Condé lui-même auquel il va porter des nouvelles à Stenay. Mais Mazarin qui a distingué sa souplesse, son activité infatigable et son esprit inventif, parvient à l'attirer à son service. C'est, lui donne-t-il à entendre, « le vrai chemin de la fortune ». Gourville comprit à demi-mot. Il rompt poliment mais nettement avec M. le Prince, quoiqu'en féal tenancier il réserve son zèle tout entier à son premier protecteur, et sous couleur d'aller quérir les meubles de celui-ci, il part pour Bordeaux afin d'y négocier la paix entre le roi et les chefs de l'armée. La chose n'était pas facile : ils ne parlaient rien moins que de le jeter à la Garonne. Il faut lire dans les *Mémoires* le plaisant détail de ces négociations, comment l'envoyé de Mazarin, qui n'a pas dépouillé sa veste de maître d'hôtel, sut joindre à la messe le prince de Conti, vaincre les défiances, nouer les premiers pourparlers, s'insinuer subtilement dans la bonne grâce de ses nouveaux adversaires et les amener en riant à signer un traité dont il avait d'avance arrêté les bases, mais dont il eut l'art de leur laisser en apparence la dictée. Daniel de Cosnac a fait de vains efforts pour rabaisser son rôle et lui disputer l'honneur de la victoire : jamais partie ne fut jouée plus finement ni gagnée avec plus de dextérité. L'apprenti diplomate en était pourtant à ses premières armes. Le plus surprenant de ses succès fut de plaire à tous les contractants, aux Frondeurs comme au cardinal et de demeurer dans les meilleurs termes avec chacun d'eux.

Digitized by Google

Ce prudent Ulysse, que Charles II d'Angleterre nommait le plus sage des Français, était décidément un homme précieux, un homme d'or, ainsi qu'on le dit plus tard, un homme universel. « Sur ma parole! écrivait en 1654 le prince de Conti, devenu généralissime des armées royales, la présence de Gourville remplace tout ce dont on manque. Il est en toutes choses ce que les quinolas sont à petite prime. Et quand j'aurai besoin de canon, je vous demanderai encore Gourville. »

Mazarin ne raillait pas, lui; il l'avait pris tout à fait au sérieux. La paix de Bordeaux valut à son heureux négociateur une pension de deux mille écus. Est-ce elle qui excita la jalousie des courtisans? Est-ce au contraire la confiance dont, malgré le précédent badinage, l'honora désormais Conti? Eut-il l'imprudence de s'en vanter trop vite? On ne saurait dire. Quoiqu'il en soit, il est desservi au Palais-Cardinal, et de la Catalogne où le premier ministre le charge d'une mission délicate, où il remplit la charge d'intendant des vivres militaires, de la Fère, où il accompagne Mazarin, de Paris, où il se mêle aux partisans de Condé, une brusque saute de vent l'envoie en prison d'Etat. Ecoutez-le narrer comment il fut mis sous les verrous :

« Au commencement d'avril 1656 (ce fut en novembre),... M. de la Bachelerie, gouverneur de la Bastille,... vint à mon appartement, accompagné de quelques gens, et, ayant trouvé mon laquais à la porte de ma chambre, il lui demanda si j'étois là et ce que je faisois. Ce laquais lui répondit que j'étois avec mon maître à danser. M'ayant trouvé que je répétois une courante, il me dit en riant qu'il falloit remettre la danse à un autre jour, qu'il avoit ordre de Monsieur le cardinal de me mener à la Bastille. Il m'y conduisit dans son carrosse, et... me mit dans une chambre au premier qui étoit la plus commode de toutes. Je fus renfermé avec mon valet pendant huit jours sans voir personne que celui qui m'apportoit à manger; mais M. le gouverneur m'étant venu voir, me dit que M. le surintendant (c'était Fouquet, avec qui Gourville s'était lié déjà) l'avoit prié de me faire les petits plaisirs qui pourroient dépendre de

Digitized by Google

lui et que je pourrois communiquer avec les autres prisonniers. »

On ne saurait être arrêté ni s'y préparer plus galamment. La bonne humeur ne le quitte pas pendant sa détention, qui d'ailleurs ne dura guère et qu'il s'efforce aussitôt d'abréger. Dès qu'il est libre, il court faire « une révérence » à Son Eminence et la remercie de l'avoir fait mettre à la Bastille, ce qui lui « avait donné lieu de bien repasser sur sa conduite, qu'il avoit reconnue n'être pas trop bonne ». La scène est amusante et digne de la comédie. On me pardonnera d'en citer quelques phrases, tant elle reflète bien la souplesse du personnage qui ne se déferre jamais et sait parti de tout :

« Je dis à Monsieur le cardinal qu'il s'en falloit bien que M. Vallot (le premier médecin du roi qui se trouvoit là par hasard) ni tous les autres médecins connussent aussi bien les remèdes propres à chacun que faisoit Son Eminence, puisque, par ma propre expérience, je m'étois trouvé avec une maladie presque incurable, qu'un seul remède qu'elle m'avoit fait donner à propos m'avoit si bien guéri, que ceux qui avoient cru me connoître ci-devant ne me connoîtroient plus à l'avenir, tant j'avois profité du temps que Son Eminence m'avoit donné pour faire des réflexions qui me seroient d'une grande utilité;... qu'au lieu que je voulois mener les autres à mon point, *je ne devois songer qu'à entrer dans l'esprit de ceux à qui j'avois affaire*. Après m'avoir écouté patiemment en souriant, il me fit juger que mon discours ne lui avoit pas déplu. Il me dit : « Vous vous êtes donc un peu ennuyé à la Bastille? » Je lui répondis : « Beaucoup, Dieu merci! et j'ai bien résolu d'éviter tout ce qui pourroit jamais m'y faire remettre. » J'ajoutai que, si Son Eminence vouloit me faire l'honneur de m'employer à quelque chose, elle verroit combien son remède m'avoit été salutaire. Je me sentis bien content du tour que j'avois donné à mon discours, et j'avois lieu d'espérer qu'il avoit fait impression (1). »

(1) On peut lire dans le même chapitre une curieuse anecdote sur Mme de Saint-Loup (Diane de Chasteigner de la Rocheposay) et sur M. de Langlade, qui peint bien les mœurs d'une partie de la société de 1656.

Digitized by Google

Et de fait, la paix scellée, le nouveau converti met vite à profit sa rentrée en grâce. Il n'accepte pas un poste de secrétaire d'ambassade en Portugal qui lui semblait un exil; la charge de prévôt des maréchaux lui aurait mieux agréé, peut-être en souvenir de M. Burin; mais il ne décline point, bien qu'il prétende ne rien entendre à « ce grimoire », l'offre de la recette des tailles de Guyenne, qui pouvait comporter dix à douze mille écus d'appointements. Le voici désormais dans le monde des traitants, bien digne de « son esprit et de son industrie », lui dit sans rire Mazarin. Nous allons l'y suivre un instant, fort convaincu d'avance qu'il n'en sortira pas les mains vides.

## III

Les finances du royaume étaient alors dans un épouvantable désordre; cela s'est vu depuis; pour tout dire d'un mot, il suffit de rappeler qu'elles étaient gérées par le surintendant Fouquet. Les *partisans* (on nommait ainsi les fermiers des impôts) s'enrichissaient par tous les moyens dont j'indiquerai un seul. L'*assignation* était un mandement adressé aux trésoriers pour payer une dette publique sur un fonds déterminé. Comme les assignations portaient souvent sur des recettes déjà épuisées, les créanciers de l'Etat qui ne pouvaient obtenir payement les vendaient à vil prix à un financier dont le crédit était assez puissant pour les faire reporter sur un autre fonds libre. En apprenant les premières opérations de Gourville, Colbert écrivit : « Je me suis toujours bien douté que ce M., qui est un hâbleur, ne feroit rien qui vaille. » Colbert se trompait. Gourville, devenu le familier du surintendant, acheta de vieux billets de l'épargne, provenant d'anciennes banqueroutes de l'Etat, les fit assigner sur d'autres fonds ou passer pour ordonnances de comptant, et réalisa du coup, de compte à demi avec ses associés, des bénéfices énormes. Il l'avoue sans scrupule et sans remords.

Digitized by Google

Mais il fit mieux. En 1660, les fermiers généraux des aides sont discrètement invités par lui à « reconnaître » sa protection près du surintendant. Comme ils font la sourde oreille, Gourville persuade à Fouquet que leurs gains sont exagérés, et qu'ils doivent rendre gorge. Taxés à douze cent mille livres, les uns prennent la fuite, les autres sont arrêtés. Le bon apôtre intervient à ce moment, leur représente que la ferme va être supprimée et leur ruine complète, s'ils ne composent avec lui et ne s'engagent à lui servir une pension annuelle de cent quarante mille livres, en échange de l'abandon des poursuites. Acculés, les malheureux acceptent. Gourville se fait remettre deux ans d'avance et exige en outre la cession d'un bail des aides à son valet de chambre. Deux autres traitants sont contraints de lui céder, moyennant cent cinquante mille livres, la jouissance de leur perception, qui produisit la même année six cent soixante-douze mille livres. Je ne sais quel nom on donnait en 1660 à ces tours de force; mais ils s'appellent aujourd'hui du chantage. Il semble que le modeste petit Hérauld ait été sur son temps en progrès de deux siècles.

Est-ce tout? Non, vraiment. Six millions de déficit pour l'Etat sur une constitution de quatre cent cinquante mille livres de rentes en 1658; un léger bénéfice de moitié sur une fourniture de pain de munition en 1659 dans la Guyenne; deux cent mille livres touchées en 1661 sur le prêt de Bordeaux; vingt mille livres de pensions assises à son profit sur les gabelles du Dauphiné; une autre de dix mille sur le convoi de Bordeaux; des intérêts dans une foule de fermes d'impôts, sans parler d'un million au moins gagné au jeu chez les financiers les plus considérables, chez la comtesse de Soissons et Mme du Plessis-Bellière (1), dont il récompense d'ailleurs généreusement l'amitié fidèle par des billets extorqués au traitant Tabouret, en voilà plus qu'il ne faut pour juger l'homme et « son bonheur ». Parlant un

(1) Suzanne de Bruc, fille de Jean de Bruc et de Marie Venier, mariée à Jacques de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, lieutenant général des armées royales, morte en 1705 à l'âge de cent ans.

Digitized by Google

jour à Carnot d'un personnage qu'il avait eu l'occasion d'éprouver et le recommandant comme un diplomate avisé, Bonaparte a un euphémisme admirable qui sent son Directoire : « Il a, dit-il, de l'extension morale. » Le mot s'applique bien au Gourville *première manière*, car il s'amenda sur la fin. Sa conscience est si large que tout y passe à l'aise.

On comprend donc, conclut M. Lecestre, qu'il ait pu avoir hôtel, chevaux, carrosse, laquais, des maisons de rapport à Paris et Fontainebleau, payer neuf cent mille livres la charge de secrétaire du conseil d'Etat, acheter enfin la terre de Cahuzac et celle de Gourville, dont il portait déjà le nom. Jusque-là, l'enrichi d'hier n'était que de la graine de noblesse; malgré ses fréquentations, le parvenu n'y prétendait pas. Une fois baron de Gourville, par la grâce des écus, il prend des armoiries, d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois hermines de sable; il est définitivement classé. Octroi royal à part, c'est le procédé par excellence pour s'anoblir, si l'on n'use de l'usurpation qui n'est jamais avouée, mais que le temps légitime. Que d'exemples ne pourrait-on citer ? Sa grandeur nouvelle ne lui donne nulle vanité et ne lui tourne pas du moins la tête : ce n'est pas à lui, répétons-le, que s'adressent les vers connus :

> Le premier soin des laquais parvenus
> N'est-il pas d'oublier tous ceux qu'ils ont connus ?

Dès qu'il a su réparer l'injustice de la destinée à son égard, il multiplie les libéralités autour de lui et oblige ses amis, il rembourse les créanciers de la maison de La Rochefoucauld, en un mot il imite de tout point l'intendant infidèle de l'Evangile, sans omettre pourtant, dès que l'orage gronde, de mettre en lieu sûr ses valeurs et ses papiers. Aussi, quand la disgrâce méritée de Fouquet vient l'atteindre à son tour, lorsque son procès personnel s'instruit, les défenseurs, les protecteurs ne lui font pas défaut. S'ils sont impuissants à désarmer la chambre de justice et à prévenir sa condamnation capitale, ils recèlent chez eux

Digitized by Google

son mobilier, ils le cachent lui-même dans son pays natal, à Dijon, à Paris où il a l'audace de faire décrocher par un valet son effigie, peu ressemblante, remarque-t-il, qui, selon l'usage, se balançait à la potence. A Bruxelles, qu'il choisit pour refuge, il n'a qu'à se présenter pour être « dans le commerce de tout ce qu'il y avoit de gens de qualité ». Il reçoit mille politesses et les rend avec usure, ayant fait venir de France un bon cuisinier, ses meubles et sa vaisselle d'argent. « Jamais, dit-il, homme hors de son pays ne s'est trouvé dans la considération où j'étois. » Chose bizarre, il est en bon termes non seulement avec les Flamands et les Hollandais, mais encore avec les ambassadeurs de Louis XIV qui se rendaient aux conférences de Bréda en 1667 et qu'il y accompagne lui-même. Le duc de Brunswick-Zell l'invite à venir dans ses Etats, le prince d'Orange le prie à son jeu; il négocie des mariages d'altesses; il se montre en tous lieux aimable, gai, homme de bonne compagnie, sans prétention, ne dépassant pas la mesure de l'esprit qui convient; il fait ainsi les délices des cercles les plus aristocratiques et, comme on dirait maintenant, les plus *select*.

Mais ce n'est pas un de ces cerveaux décousus qui ne lient pas leurs idées et sont incapables de mettre au bon point leurs projets. Partout où il séjourne, il a les yeux ouverts et enregistre soigneusement dans un coin de sa mémoire ses moindres observations. Il a remarqué dans les Pays-Bas que si « les Hollandois étoient si riches, cela venoit de leur commerce, et plus encore de leur économie; » que, pour leur ôter le commerce, il y avait un moyen, prendre la Hollande; que ce n'était pas impossible, parce qu'ils avaient plus de troupes sur le papier que sur le terrain, et qu'en outre leur cavalerie se composait de bourgeois, gardé nationale peu redoutable. Dès ce moment, il conjecture que la France pourrait conquérir les Pays-Bas ou du moins les échanger contre le Roussillon, la Navarre et une partie de l'Alsace. L'idée plut au ministre de Lyonne, auquel il la soumit plus tard, et l'on sera peut-être surpris d'apprendre qu'un siècle après, en 1784, l'empereur Jo-

Digitized by Google

seph II, Kaunitz et Mercy, ambassadeur d'Allemagne à Versailles, nourrirent un projet presque analogue, mais au profit de l'Empire, bien entendu. Ils voulaient troquer les Pays-Bas autrichiens contre l'électorat de Bavière, afin de fortifier Vienne contre Berlin. Marie-Thérèse avait elle-même déjà prévu la possibilité de cet échange dans une convention de 1778 (1). Gourville n'était donc pas un mince diplomate; il y avait en lui plus que du vulgaire entremetteur; vu sous certains angles, en quelques occasions, il paraît presque avoir le flair et le coup d'œil de l'homme d'Etat.

Toutefois, le désir qui lui tenait le plus au cœur, c'était son retour dans la patrie, c'était l'effacement de sa tache criminelle. Toujours fécond en ressources, il imagine d'user de ses belles relations dans l'intérêt du roi et d'acheter ainsi sa grâce. On reconnaît là l'homme d'affaires. *Do ut des.* Il s'en ouvre à Hugues de Lyonne et obtient la permission de traiter secrètement avec les Brunswick. « Me voilà donc mon procès fait et parfait, et plénipotentiaire en Allemagne. » L'expression est un peu ambitieuse; il n'avait pas le titre, mais la fonction. Cela lui suffit : dépositaire de secrets d'Etat, il savait qu'ils sont souvent une mine à exploiter. On commence par tolérer son séjour en France, puis on l'autorise à vendre sa charge de secrétaire du conseil, qu'il cède à moitié prix. Qu'importe une perte d'argent? Il sera bien plus sensible aux lettres d'abolition (2) qu'il finit par recevoir de Louis XIV, en 1671, à Chantilly. Elles ne sont pas un obstacle à toutes répétitions civiles, ce qui lui vaudra plus d'un procès; mais le grand pas est fait, l'exil est clos et le contumace est presque réhabilité.

Purifié, assagi, c'est-à-dire guéri des spéculations dangereuses, il fait peau neuve, il devient honnête homme, dans toute l'acception ancienne du mot, et le meilleur, c'est

(1) V. *Correspondance secrète du comte de Mercy avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, t. I, p. 274 et ss. — L'idée fut reprise par Thugut à l'époque du Directoire.

(2) On nommait ainsi des lettres de chancellerie par lesquelles le roi déclarait abolir un fait incriminé et en accorder le pardon.



Digitized by Google

qu'il n'y éprouve nulle peine. Si, comme le pensent certains, notre caractère fixe et immuable dans son essence, quelles que soient les surprises de la vie, ne se peut connaître qu'à son déclin, le moment est venu de juger celui de Gourville qui rentre dans sa voie naturelle. A dater de ce jour, sans se négliger lui-même, il se donne à ses amis. Le prince de Marsillac l'emmène dans ses domaines pour s'aider de ses conseils dans leur gestion, et, selon l'expression pittoresque de Mme de Sévigné, le « promène comme un fleuve par toutes ses terres pour y apporter la graisse et la fertilité. » Il assiste M. de La Rochefoucauld à son lit de mort et lui prodigue les soins les plus dévoués, « couronnant ainsi tous ses fidèles services ». Condé, qui l'avait précédemment chargé de faire valoir près du gouvernement espagnol des créances d'un recouvrement difficile (1) et qui, grâce à sa rondeur, à sa patience, à sa dextérité, avait pu rentrer dans une partie de ses fonds, le prend pour intendant, ou plutôt confie à son amitié l'administration de ses biens qui étaient dans le plus incroyable désordre. Il y déploie un tel zèle, une telle intelligence et un tel désintéressement qu'à la veille de sa mort, en 1686, le prince veut lui témoigner sa reconnaissance par un legs de cinquante mille écus.

« Je ne lui répondis rien, dit-il à ce sujet, et m'en allai faire dresser son testament par son secrétaire, et sans notaire, avec toute la diligence possible. S. A. se l'étant fait lire et n'y ayant

(1) Son séjour en Espagne est un épisode des plus intéressants de ses *Mémoires*. Il y étudia par le menu non seulement les mœurs, mais la constitution, le commerce et les finances de la nation espagnole, et rapporta de son voyage des observations nouvelles que les ministres de Louis XIV avouèrent n'avoir jamais recueillies de la bouche de nos ambassadeurs. Il en revint enfin avec 100,000 écus comptant, chose que l'on regarda comme miraculeuse, tant le trésor royal de la péninsule était alors obéré, et il conçut le premier le projet d'asseoir un Bourbon sur le trône d'Espagne à la mort du roi régnant, Charles II. Il faut rapprocher les précieux détails qu'il donne de la *Relation*, si souvent citée, de Mme d'Aulnoy. Notons, à propos de celle-ci, que son mari, le baron d'Aulnoy, avait commencé, comme Gourville, par être valet de chambre.

Digitized by Google

pas trouvé mon nom, elle me *jeta un regard de ses yeux étincelants*, comme en colère, et me dit de faire ajouter les cinquante mille écus dont il m'avoit parlé; mais je le remerciai très humblement et lui représentai qu'il n'y avoit pas de temps à perdre, et que je le priois de le signer, ce qu'il fit..... Après s'être confessé, il mourut. »

Déjà Condé lui avait donné pour sa vie durant la capitainerie de Saint-Maur, dont il embellit le parc et restaura le château, avec un luxe et une prodigalité qui n'eurent d'exemples qu'à Versailles et Chantilly. Gourville eût mieux joui de cette magnifique résidence rétablie à ses frais, et où les princes allaient souvent dîner sans façon avec lui, sans M^me^ de La Fayette qui s'y était installée pour y prendre l'air quelques jours et y resta. Elle s'emparait des meubles à sa convenance, chassait le propriétaire des pièces qu'il s'était réservées, et y logeait ses amis. Il fallut, pour qu'elle battît en retraite, lui montrer les dents, ce qu'elle « ne m'a jamais pardonné », dit l'auteur des *Mémoires*.

Entre temps, les affaires étrangères, pour lesquelles il se sent toujours un faible, ne sont pas négligées, et sa curiosité extérieure ne cesse d'être en éveil. Il continue à prôner l'échange des Pays-Bas; une modiste française, dont il avait eu à se louer dans ses négociations en Espagne, lui sert même d'intermédiaire pour faire passer au cabinet de l'Escurial un long mémoire destiné à établir les avantages de son projet. Il va en Hanovre pour essayer de détacher le duc de Zell et son frère de l'alliance hollandaise et se complaît dans les détails de cette expédition diplomatique. Toutefois, fidèle au portrait qu'il a tracé de lui-même dans une lettre écrite à Lyonne, en 1668, — « je ne sais faire mes affaires que par la vérité, *en l'accommodant un peu* » — il omet d'ajouter que Louis XIV finit par le désavouer. Son « étoile fortunée » ne l'avait point, paraît-il, suivi jusque-là, quoiqu'elle l'ait rarement abandonné. Il était né séduisant, avec beaucoup de tact, de sang-froid et une parfaite indifférence sous une pointe de bonhomie. Bref, un égoïste généreux et aimable. Ils ne sont pas légion, mais on en a connu.

Digitized by Google

« Les hommes, remarque-t-il à la fin de ses *Mémoires*, ont leurs propriétés comme les herbes, et leur bonheur consiste d'avoir été destinés ou de s'être destinés eux-mêmes aux choses pour lesquelles ils étoient nés.... J'oserois quasi croire que j'étois né avec la propriété de me faire aimer des gens à qui j'ai eu affaire et que c'est cela proprement qui m'a fait jouer un beau rôle avec tous ceux à qui j'avois besoin de plaire. »

N'est-ce pas ce don de charmer, ce gai caractère qui changea en bienveillance l'aigreur de Mazarin à son égard, qui apprivoisa Colbert, qui lui conquit Le Tellier, malgré ses impertinences, Lamoignon, Pomponne, qui faisait dire à Mme de Sévigné : « Il est estimable, adorable par le cœur, » et à Mme de Coulanges, en parlant de ses dernières années : « Jamais lumière ne brilla tant avant de s'éteindre » ?

Je glisse sur sa vieillesse, et ses accidents, ses maladies, ses attaques, pour noter seulement qu'elle fut paisible, parce qu'il sut vieillir. C'est une science difficile et rare, même chez ceux qui l'enseignent. Il n'y trouva que quiétude et contentement au milieu d'une large aisance et d'une société amie.

« Je vois avec joie ceux qui viennent me voir, et me trouve entièrement consolé de ne pas voir les autres. Je m'amuse avec mes domestiques.... J'ai une grande curiosité pour les nouvelles; je suis des premiers avertis de tout ce qui se passe ; j'en fais des relations pour mes amis de la province.... Enfin, le jour se passe doucement. Le soir, je fais jouer à l'impériale, et conseille celui qui est de mon côté. Depuis quelques années, je compte de ne pouvoir pas vivre longtemps : au commencement de chacune, je souhaite pouvoir manger des fraises; quand elles passent, j'aspire aux pêches, et cela durera autant qu'il plaira à Dieu. »

L'idée de l'au-delà lui est en effet revenue; il a pris ses sûretés, et fait sa paix avec le Créateur comme avec le roi. Le 14 juin 1703, il s'éteint tranquillement à l'hôtel de Condé, après avoir récompensé ses cinq domestiques et réparti sa fortune entre ses neveux et nièces, à la façon d'un patriarche, le 10 mars précédent. Son testament existe

Digitized by Google

Il nous fournit plus d'un intéressant détail sur les goûts et les habitudes de Gourville. Nous y apprenons par exemple qu'il avait transformé une bonne partie de son avoir en rentes viagères. Mais ses légataires n'eurent pas à se plaindre, pas même celui d'entre eux qui, constitué son légataire universel, avait la charge d'acquitter de nombreux legs particuliers, parce qu'il était le principal débirentier. Un calcul, d'ailleurs très approximatif, puisque la liquidation de la succession nous fait défaut, donne pour les valeurs indiquées dans ses dernières dispositions et l'inventaire mobilier, un actif total de 376.216 livres, auquel il faut ajouter une maison louée 6.000 livres, une autre amodiée, 2.000, et 150 bouteilles de vin de Champagne, enfin sinon la terre de Gourville, achetée 100.000 livres, mais données antérieurement à l'un de ses neveux, du moins encore peut-être celle de Cahuzac, que lui avait cédée M. de La Rochefoucault moyennant 300.000 livres. Je ne parle ni d'une fondation charitable faite au lieu de sa naissance, ni des pensions qu'il pouvait encore toucher. Si, pour tenir compte de la différence du pouvoir de l'argent et de la dépréciation des espèces, on multiplie par 5 le chiffre ci-dessus, en forçant les calculs, selon moi trop faibles d'un économiste moderne (1), on peut croire qu'immeubles à part, Gourville disposait, en 1703, de sommes représentant 1 million 881.080 francs d'aujourd'hui. Qu'on y ajoute ses biens fonciers, avec 260.000 livres prêtées aux Condé et remboursées par eux, et on estimera peut-être à trois millions au moins son héritage. Ce chiffre explique qu'il ait pu écrire en 1703 : « Je me trouve dans l'abondance. » Après ses munificences de parent, d'ami, d'hôte et de bon vivant, après les prodigalités de Saint-Maur, les procès perdus et les déboires financiers des dernières années, c'était une jolie épave sauvée du naufrage.

(1) *Histoire économique de la propriété, des salaires*, etc., par le vicomte D'AVENEL, 1894, Impr. Nat.

Digitized by Google

## IV

On prétend que Boileau a visé Gourville dans l'épitaphe suivante :

Ci-gît, justement regretté,
Un savant homme sans science,
Un gentilhomme sans naissance,
Un très bon homme sans bonté.

Les trois premiers vers sont exacts, mais le dernier s'accorde mal avec la vie de l'auteur des *Mémoires*. Il y avait en lui de grandes lacunes, surtout du côté de la morale, et sa jeunesse lui a justement mérité le nom d'aventurier. Ses idées nettes et pratiques n'étaient nullement de haut vol; elles ne s'élevaient pas au-dessus de l'intérêt qu'il avait choisi pour règle de conduite; jusqu'en son soleil couchant, quand il a quitté le train des affaires, sa vraie passion est encore lui-même, et l'on devine que son avidité d'antan ne tendait qu'à son repos. Mais une qualité, qui n'a pas échappé à M^me^ de Sévigné, rachète ou atténue ce que son instinct avait de trop personnel : il a du cœur, il est indulgent, sans jalousie, sans venin. Dans son chapitre *des biens de fortune* si dur pour les partisans, qui flagelle leurs « âmes sales, pétries de boue et d'ordure », La Bruyère aurait, dit-on, pris pour type l'ancien complice de Fouquet, le partenaire des banquiers Pellissari et Hervart. « Sosie de la livrée a passé, par une petite recette, à une sous-ferme; et par les concussions, la violence et l'abus qu'il a fait de ses pouvoirs, il s'est enfin, sur les ruines de plusieurs familles, élevé à quelque grade... » On sait le reste. Mais ce terrible réquisitoire, qui se réédite de nos jours sans être égalé, s'adresse surtout aux sangsues qui pompent la sueur populaire, qui « s'endurcissent sur la misère des autres », qui « convertissent en or jusqu'aux roseaux », qui « avalent en un seul morceau la nourriture de cent

Digitized by Google

familles ». Ces êtres sans entrailles « ne sont ni parents, ni amis, ni citoyens, ni chrétiens, ni peut-être des hommes; ils ont de l'argent. » A travers ses pilleries, malgré son inconscience native, Gourville échappe à tous ces traits : il est serviable, humain, libéral, fidèle à son sang et à ses liaisons, dévoué à l'amitié et reconnaissant; il est aussi à sa façon patriote et bon Français.

Plusieurs l'ont comparé à Figaro (1), dont il leur semble l'ancêtre naturel. Quelle différence! L'un — je parle du barbier — est de la race des envieux, la pire, celle d'où sortent les démolisseurs; il a une âme de laquais; sa verve endiablée déguise mal la honte qu'il éprouve de sa condition et l'âpre haine que lui inspirent ses maîtres. C'est un pur révolutionnaire : il en veut à la société marâtre qui a fait de lui un valet et le force à ramper sous les talons dorés d'imbéciles qu'il croit dominer de toute la hauteur de son intelligence; son talent d'intrigue est pourtant inférieur à sa paresse; s'il est vicieux de nature, il es méchant par goût plus encore que par tempérament. L'autre a, comme lui, le sourire aux lèvres, mais, par contre, nulle amertume, nulle rage dans le cœur; il ne se gonfle pas, il ne déclame jamais, il ne songe pas à se plaindre du milieu dans lequel il vit et où il se taille une grasse prébende; il ne rêve pas de mettre dessous ce qui est dessus, de piétiner sur la tête des grands et de leur rendre en humiliations ce qu'il a reçu d'eux en vague dédain. Il les a bien au contraire trouvés sympathiques et faciles, il s'en accommode sans regret et ne leur dispute pas les hommages. La hiérarchie lui paraît un fait nécessaire, j'allais dire providentiel. Sa dévotion pour le souverain est sincère, même lorsqu'il est banni, disgracié, ou en voie de servir les ennemis de l'Etat. Il le remercie avec une réelle effusion de ses bontés et ne dicte précipitamment ses

(1) Je lui trouverais plus de ressemblance avec le héros de l'*histoire comique de Francion*, roman publié par Ch. Sorel en 1622, et qui devance d'un siècle *Gil Blas*. Mais on a depuis longtemps oublié ce livre curieux, qui méritait une meilleure fortune.

Digitized by Google

souvenirs qu'afin d'arriver plus vite au moment où il « marquera sa reconnaissance » envers Sa Majesté. Le temps, il est vrai, n'est pas encore venu des philosophes qui discréditeront le pouvoir sous prétexte de l'épurer; à ses yeux la meilleure des philosophies consiste à s'arranger de l'ordre établi. Plus respectueux que docile, il n'a cure d'ébranler l'édifice, et s'il y entrevoit des lézardes, en homme pratique il ne s'en approche qu'afin de s'y glisser. Son descendant direct n'est pas Figaro; il s'appelle Gil Blas; là s'arrête sa postérité légitime.

On l'a présenté enfin comme un précurseur et son étonnante fortune comme le premier signe d'une révolution, d'une transmigration sociale. Laissez, a-t-on dit, s'écouler quelques années, donnez-lui plus d'envergure; il se nommera Dubois, Alberoni. Avec lui commence dans les hautes sphères le rôle moderne de la bourgeoisie. Je ne disconviens pas de la transformation elle-même et je suis loin d'en nier la rapidité dans les cent cinquante années qui ont précédé 1789. Mais il faudrait peu connaître l'histoire pour en fixer les débuts au temps de Gourville. Ce n'est ni d'hier, ni même d'avant-hier qu'on entend un bruit de sabots qui arrivent et de bottes fines qui s'en vont. Est-ce que l'art de s'enrichir, de s'élever n'est pas de tous les siècles? Est-ce que le XVI^e^, par exemple, ne connaissait pas *le moyen de parvenir*, et faut-il s'arrêter à Jean Hérauld, à Colbert pour découvrir dans les grandes charges publiques des fils de marchands, d'apothicaires, de paysans? La classe roturière n'était-elle pas depuis de longues années en possession de l'or et des domaines de la vieille aristocratie? N'avait-elle point, par les finances, par les fonctions de judicature, par l'Eglise elle-même, forcé les portes les mieux gardées des châteaux et des palais? Sans rappeler les noms de Tristan l'Ermite et d'Olivier le Daim, des tristes compères de Louis XI, qui fit de l'un d'eux un comte de Meulan, est-il besoin d'évoquer la mémoire d'Hugues Aubriot, prévôt de Paris sous Charles V, des favoris de Philippe le Bel, du chancelier de Bourgogne Nicolas Rolin, de Jacques Cœur, de Marigny, de Montaigu, de Thomas Bohier, général des

Digitized by Google

finances, dont parle Brantôme, de l'argentier Jean de Beaune, père du malheureux baron de Semblançay, et dont le nom primitif était Fournier? Et le président Jeannin, et l'illustre cardinal d'Ossat, et le sage L'Hôpital lui-même? Que d'autres encore? N'étaient-ils pas tous des parvenus, des fils de leurs œuvres, bonnes ou mauvaises? La vérité, c'est que la bourgeoisie n'a pas attendu Louis XIV pour se décrasser, — qu'on me pardonne le mot — pour s'élever à la richesse, au pouvoir, pour faire souche de gentilshommes, mais qu'à cette époque seulement peut-être elle a reçu de l'usage consacré par la pratique royale ce que j'appellerais volontiers ses lettres de légitimation. L'aventure de Gourville n'en reste pas moins piquante, et si elle est loin d'être unique, si elle a eu avant et après lui de nombreux exemples, elle n'en est pas moins digne de notre curiosité, si ce n'est de nos mûres réflexions.

Henri Beâune.

Digitized by Google

# LES ORIGINES

DES

# ÉGLISES DE FRANCE

## *ET LES FASTES ÉPISCOPAUX*

Suite (1)

---

### II. — *Les traditions de la Provence sont antérieures à la légende de Vézelay.*

On a vu que, vers le milieu du XI^e^ siècle, commença à se produire à Vézelay un culte tout spécial pour sainte Marie-Madeleine, dont le corps, assuraient les religieux, reposait dans leur monastère. On a vu aussi qu'ils expliquèrent la présence, chez eux, de cette précieuse relique, de deux façons différentes : à l'origine, par le fait d'une vision ; plus tard, c'est-à-dire vers la fin du XI^e^ siècle par le fait d'une translation subreptice : un abbé de Vézelay aurait fait enlever de Saint-Maximin en Provence le corps de Marie-Madeleine, afin de le soustraire aux profanations des Sarrasins et de le mettre en lieu sûr.

De l'examen de ces faits M. Duchesne conclut que c'est justement cette seconde relation des moines de Vézelay qui

(1) Voir les numéros de mars, avril, mai, juin et juillet.

Digitized by Google

inspira aux Provençaux l'idée d'utiliser pour leur compte le point de départ de la légende bourguignonne ; de là leur prétention à revendiquer Marie-Madeleine, Marthe, Lazare et Maximin. En un mot, la légende de Provence serait née de la légende de Bourgogne. La raison qui motive ce sentiment, c'est que, affirme M. Duchesne, il n'existe pas, pour la Provence, un seul document antérieur au milieu du XIe siècle, alors précisément que commençait à apparaître et à se développer le culte de Vézelay.

Avant d'examiner la question des documents, remarquons combien est invraisemblable cette priorité accordée à Vézelay. Voilà des moines qui assurent que l'un d'entre eux a fait enlever le corps de Marie-Madeleine dans le territoire d'Aix en Provence, car là, disent-ils toujours, il est constant que la sainte a fini ses jours, qu'elle y est ensevelie et que son souvenir a été fidèlement gardé (1). Mais comme le pays est livré aux Sarrasins, ils ont voulu que ce précieux dépôt fût préservé de toute profanation, et l'ont emporté dans leur monastère. Quel que soit le degré de confiance que mérite un pareil témoignage, peu importe, il n'en est pas moins vrai que les moines de Vézelay affirment que Marie-Madeleine avait vécu en Provence, y était morte et que dans ce pays on conservait son tombeau. Or, cela, ils ne pouvaient pas l'inventer. La maladresse eût été si grande qu'il faut leur supposer au moins une légère dose de bon sens pour l'avoir évitée ; l'erreur eût été si grossière qu'elle eût été vite et facilement démentie. On ne crée pourtant pas, tout d'une pièce, des faits de cette nature, les attribuant à tout un pays, avec des détails circonstanciés, alors que dans ce pays personne n'en aurait entendu parler !

A défaut de document, la simple raison suffit pour nous montrer que de telles choses ne s'inventent pas, et le voulût-on, qu'on se heurterait ici à des difficultés morales et

(1) FAILLON, II, 747 : « Compertum jam a multis olim longe lateque habebatur, quod beata Maria Magdalena in territorio civitatis Aquensis, a sancto Maximino pontifice sepulturæ tradita fuerat, ibidemque sanctissima ossa servarentur. »

Digitized by Google

matérielles qui arrêteraient net le faux ainsi prémédité et fabriqué. Il est donc rationnel de dire que, si les moines de Vézelay ont affirmé l'existence, dans le diocèse d'Aix, du corps de Marie-Madeleine, c'est qu'en effet on croyait l'y posséder réellement ; et il ne l'est pas du tout, à ce qu'il nous semble, de supposer que ce sont les religieux bourguignons qui en auraient suggéré l'idée au clergé et aux fidèles de l'Eglise d'Aix ! La vérité est que la légende de Vézelay, en tant que s'appuyant sur la Provence, prouve l'antériorité des traditions de ce dernier pays. Ajoutons qu'une donnée historique certaine vient corroborer cette conclusion.

Le fondateur même de l'abbaye de Vézelay, Gérard de Roussillon († 878), avait longtemps gouverné la Provence. Ce simple détail nous autorise à soutenir qu'il devait être bien renseigné sur le fait même du culte local rendu à Marie-Madeleine. Dès lors, il n'y a aucune invraisemblance à admettre que les moines de Vézelay, en dehors de tout autre moyen d'information, ont pu apprendre, de leur fondateur même, l'existence de ce culte provençal.

Mais est-il bien vrai, comme on l'assure, qu'avant le milieu du XI^e^ siècle on ne puisse citer aucun document en faveur des traditions de la Provence ?

Commençons par constater que le fait même de l'arrivée en Provence du groupe de Béthanie n'a en soi rien d'anormal et cadre bien avec ce que nous pouvons savoir par ailleurs de la diffusion du christianisme dans la Narbonnaise (1). C'est M. Duchesne qui nous le dit, mais avec une restriction : « En dehors de tout témoignage positif, il serait déjà vraisemblable que le pays voisin du Rhône a été évangélisé de bonne heure. Les relations commerciales

(1) La prédication de l'Evangile dans la Narbonnaise, surtout vers le littoral, dès le 1^er^ siècle, ne saurait être contestée. Ce fait ressort invinciblement des constatations épigraphiques les plus certaines ; des marbres et des inscriptions d'une époque primitive, et qui ne se retrouvent que là, en sont une preuve irrécusable. — Cf. LE BLANT, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, I, p. XLIV, II, 305-306, 311-312. — *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, XVII et 157-159.— ALBANÈS, *Armorial et sigillographie des évêques de Marseille*, 2-4. *Gallia Christiana novissima.* Province d'Aix, col. 22-23.

Digitized by Google

de Marseille s'étendaient à toute la Méditerranée. S'il n'est pas possible d'accepter, comme ayant une valeur traditionnelle quelconque, les légendes relatives à sainte Madeleine et à d'autres personnages soi-disant émigrés de Palestine en Provence, il est naturel de supposer que, parmi tant de navires qui vinrent, aux temps les plus anciens du christianisme, jeter l'ancre dans le port de Marseille, il s'en est trouvé qui auront débarqué des évangélistes. »

Ainsi la critique admet la possibilité, la vraisemblance même, d'un débarquement d'évangélistes à Marseille, mais elle ne permet pas, paraît-il, de les désigner par leurs noms propres ; bien plus, elle oblige à excepter Marie-Madeleine et les *soi-disant* émigrés de Palestine. Ce pourraient être d'autres, mais pas ceux-là !

Nous ne pouvons ni ne devons nous en tenir à cet arrêt ; peut-être la critique elle-même, appliquée sans parti pris à l'examen des traditions provençales, va-t-elle nous permettre de constater que ces évangélistes sont probablement ceux-là mêmes qu'on exclut ainsi à l'avance de ce navire qui jeta l'ancre, aux temps les plus anciens du christianisme, dans le port de Marseille.

Les traditions de la Provence peuvent-elles se réclamer de témoignages fort anciens ? N'y en a-t-il point d'antérieurs au XI^e^ siècle ?

Nous n'avons aucune peine à l'avouer : en l'état actuel des sources historiques, des documents de cette nature, c'est-à-dire des documents écrits, n'existent pas, ou du moins n'existent plus, car, de ce qu'on n'en peut point citer, il ne s'ensuit pas qu'ils n'ont jamais existé. On en a donné les motifs, tirés de l'état particulièrement malheureux d'un pays qui fut si longtemps la proie des Sarrasins. Ces derniers, retranchés dans des lieux montagneux et fortifiés, en sortaient pour ravager et piller la contrée. Leur expulsion définitive ne date que de l'année 972. De là la ruine et la destruction de presque tous les monuments religieux. Aussi, extrêmement rares jusque-là, les documents provençaux ne commencent-ils à apparaître qu'avec le XI^e^ siècle

Digitized by Google

et cela non seulement pour l'histoire religieuse, mais encore pour l'histoire civile.

M. Duchesne a donné la contre-partie de ce tableau. D'après lui, les monuments religieux n'ont pas autant souffert qu'on veut bien le dire; la littérature provençale des premiers siècles est fort riche, les nombreux ouvrages de quantité d'auteurs ont parfaitement survécu; bref, les Sarrasins sont bien loin d'avoir commis tous les méfaits dont on les charge.

Cependant, on n'efface pas l'histoire, et l'histoire atteste que, surtout au VIII^e^ siècle, la Provence a été entièrement dévastée et ruinée par les envahisseurs; les villes furent saccagées, les églises brûlées et détruites et les habitants obligés de se cacher ou de fuir. Quant aux auteurs chrétiens du pays, que l'on objecte, tels que Gennade, Fauste, Cassien, Honorat et Vincent de Lérins, on oublie une chose essentielle, c'est que, chez eux, le côté historique n'existe pas; ils sont théologiens, philosophes, ascètes, mais nullement historiens ou chroniqueurs. On oublie encore que, si les ouvrages de ces divers auteurs ont pu échapper à la destruction, c'est parce qu'il en existait de nombreuses copies, soit en Provence soit au dehors; mais il n'en était pas de même des archives comprenant les titres des églises et des monastères. De ces documents, on n'en trouve aucun pour les huits premiers siècles; quant à ceux du IX^e^ et du X^e^, ils sont d'une extrême rareté. En réalité, comme nous l'avons dit, ils ne commencent à apparaître qu'avec le XI^e^ siècle, précisément après l'expulsion des Sarrasins en 972. — Pour ce qui est du silence de Grégoire de Tours, il ne nous semble pas qu'on puisse en tirer un argument sérieux. Grégoire de Tours, en effet, n'a fait œuvre d'historien que dans son *Historia Francorum* et ce qu'il y dit de l'histoire ecclésiastique de la France se réduit à très peu de chose. Son livre *De Gloria martyrum*, comme nous l'avons déjà observé, n'est qu'un recueil sans suite et sans critique. Il parlera de tel saint en vénération dans un pays, et cela à propos d'un miracle, mais en même temps il ne dira rien d'autres saints souvent plus célèbres de ce même pays. Ce

Digitized by Google

qu'il recherche, ce sont des faits miraculeux, des guérisons par exemple. Son silence n'a donc pas la portée qu'on lui attribue. — Sur cet argument négatif tiré du silence des auteurs cités, et d'autres, tels que Adon et Usuard, Noël Alexandre a répondu d'une manière très satisfaisante (1).

Mais pour connaître le passé et s'assurer de la vérité, il n'y a pas que les témoignages écrits; il y a ceux encore que nous fournissent les monuments lapidaires, et peut-être sont-ils de quelque importance dans la question débattue. Nous nous trouvons ici en présence de trois sortes de monuments, l'oratoire de la Sainte-Baume, la crypte de Saint-Maximin et les tombeaux ou sarcophages renfermés dans cette crypte.

D'abord, l'oratoire de la Sainte-Baume, avec l'ermitage de Saint-Cassien, accuse une fondation primitive, datant du v^e^ siècle. « Dans les âges postérieurs, en effet, on ne retrouve pas la moindre trace de son établissement; il faut donc remonter plus haut, et à une époque dont les titres historiques ne sont pas venus jusqu'à nous » (2). Au commencement du XIII^e^ siècle, la grotte de la Sainte-Baume avait acquis une grande notoriété, puisqu'un évêque d'Anagni, consacrant l'église de la Nunziatella, dans la campagne de Rome, déposait dans l'autel, entre autres reliques, *une pierre de la grotte où sainte Marie-Madeleine fit pénitence, et des fragments du bras de saint Maximin* (3). Evidemment, il y avait alors, à la Sainte-Baume, un culte public qui n'était pas à ses débuts. En outre, l'existence de cet antique oratoire dans la grotte même, au milieu d'un désert affreux et loin de toute habitation, avec une chapelle, et un prêtre pour la desservir, tout cela ne peut s'expliquer que par le fait même d'un pèlerinage, et ce pèlerinage suppose forcément la croyance à la tradition qui y faisait venir Marie-Madeleine. En d'autres termes, l'existence de l'oratoire de la Sainte-Baume n'a de raison d'être que dans le culte immémorial rendu à Marie-Madeleine;

(1) *Histor. Eccles.* (Edit. de Paris, 1741) IV, 403-405.
(2) ALBANÈS, *Le Couvent royal de Saint-Maximin*, 5.
(3) *Ibid.*, 21.

Digitized by Google

et ce culte est forcément antérieur à la construction de l'édifice, puisqu'il en a été le motif et le point de départ. On voit par là que ce culte provençal a dû précéder de beaucoup celui de Vézelay et la fondation même de cette abbaye.

Quant à l'église de Saint-Maximin, on y trouve des monuments qui déposent en faveur de sa très haute antiquité. « Il est vrai, dit M. Albanès, que ce monastère ne peut plus montrer ses titres primitifs, antérieurs aux invasions des Sarrasins. Sous ce rapport, sa position ne diffère en rien de celle de tous les établissements, civils et religieux, de la Provence et du Midi, car de semblables titres n'existent aucune part dans nos pays, et nos villes les plus célèbres, pas plus que nos métropoles ecclésiastiques, n'ont pu sauver les actes écrits dans les siècles qui ont précédé ce grand désastre. Mais l'église de Saint-Maximin a plusieurs moyens de combler la lacune qui résulte de cette destruction totale de nos vieilles chartes » (1).

Cette église possède une crypte, qui a été plusieurs fois remaniée, mais dont la construction date d'une époque fort reculée, alors que les fidèles creusaient ces églises souterraines pour y abriter les tombeaux des saints (2). Quatre pierres gravées en creux méritent d'y être remarquées; elles représentent le sacrifice d'Abraham, Daniel au milieu des lions, la Vierge Marie au temple; la dernière figure une orante. Leur attribution au v^e^ siècle paraît très probable (3). Enfin, la crypte renfermait — et renferme encore — cinq tombeaux ou sarcophages en marbre, destinés, d'après la tradition provençale, aux reliques de sainte Madeleine, de sainte Marcelle, de saint Sidoine, de saint Maximin et de deux saints Innocents. Nous empruntons à M. Albanès la description archéologique de ces tombeaux.

« Tous les sarcophages de Saint-Maximin nous paraissent appartenir au IV^e^ siècle. Il devient évident par cela même que ces monuments n'ont pas pu recevoir, après

(1) ALBANÈS, *Le Couvent royal de Saint-Maximin*, 23.
(2) *Ibid.*, 25.
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

leur mort, les corps des saints dont ils ont gardé les reliques; ils sont de beaucoup postérieurs à cette date, et celles-ci n'ont pu y être déposées qu'à une époque plus récente, c'est-à-dire lorsque le triomphe de l'Eglise lui permit de rendre à ses apôtres et à ses martyrs un culte plus solennel (1).

. . . . . .

« Sur les cinq tombeaux de la crypte de Saint-Maximin, il en est trois qui portent chacun, au milieu de leur frise, une tablette destinée à recevoir les noms des personnes qui y seraient ensevelies; il en était probablement de même des deux autres, dont les frises n'existent plus. Or, il est facile de constater que les trois tablettes qui ont été conservées sont demeurées intactes, et qu'aucune inscription n'y fut jamais gravée. Est-il à supposer qu'il en aurait été ainsi si ces sarcophages avaient été préparés pour les corps de certaines personnes déterminées, et avaient reçu leurs dépouilles? N'avons-nous pas là plutôt un indice frappant qu'ils n'ont jamais servi à la sépulture d'aucun particulier, et qu'ils ont été faits pour les reliques des saints (2)?

« Ce qui vient corroborer puissamment notre opinion, et faire de notre soupçon une réalité, c'est qu'au lieu des inscriptions qui devraient se rencontrer sur ces tablettes, pour nous apprendre à qui ces tombeaux ont appartenu, nous trouvons au milieu de l'une d'elles une petite ouverture qui a été pratiquée après coup, et sur la signification

(1) ALBANÈS, *Le Couvent royal de Saint-Maximin*, 26.

(2) C'est aussi ce que reconnaît M. Le Blant : « Ces marbres nus et mutilés, devant lesquels l'antiquaire s'arrête presque seul aujourd'hui, ont eu leurs siècles de splendeur; la plupart étaient, je viens de le dire, affectés à la sépulture des saints, et Grégoire de Tours avait songé à composer un livre avec leur seule histoire. Souvent on les groupait dans des sanctuaires où s'empressaient les fidèles; ainsi fut-il fait à Saint-Honorat d'Arles, à Marseille, dans les hypogées de Saint-Victor, à Saint-Maximin, à Clermont, où l'église qui les contenait reçut de leur réunion le nom de *Sancta Maria inter sanctos*. » (*Les Sarcophages chrétiens de la Gaule* — Introduction, p. XV).

Ce qui n'empêche pas M. Duchesne d'écrire : « Pour toute personne impartiale, la crypte de Saint-Maximin n'est autre chose que la sépulture d'une famille gallo-romaine du Ve ou du VIe siècle. »



Digitized by Google

de laquelle il n'est pas possible de se tromper. Sa seule présence en cet endroit démontre d'une manière assurée que nous sommes en présence d'un tombeau de saint. En effet, rien de plus connu dans l'antiquité chrétienne que ces ouvertures que l'on ménageait dans les lieux où reposaient les corps des saints; elles avaient pour but de satisfaire la piété des pèlerins, en leur permettant de faire descendre dans l'intérieur, par ces petites fenêtres, des linges ou des objets de dévotion, qu'ils emportaient comme de précieuses reliques. Il en était ainsi à la confession de saint Pierre, à Rome; et beaucoup d'auteurs anciens ont parlé de ces *fenestellæ* ou *foramina*, et nous ont dit à quoi elles servaient (1).

« L'ouverture qui existe dans la tablette du cinquième tombeau de Saint-Maximin y a été faite évidemment dans la même intention, et ne saurait recevoir aucune autre explication plausible. Il en résulte, avec certitude, non seulement que ce tombeau a renfermé un corps de saint, mais aussi que l'époque où ce marbre a été ainsi percé ne peut être une époque tardive, et qu'il faut remonter bien haut pour la trouver. Nous touchons là à un des usages de l'Eglise primitive, après la paix, et l'on peut croire, sans témérité, que la chose put être faite au IVe siècle.

(1) Voici comment en parle M. Le Blant :

« Au centre, deux génies ailés accostant une tessère sans inscription ; l'ouverture quadrangulaire qui est pratiquée dans ce cartouche marque, à n'en pas douter, que le marbre a recouvert une tombe sainte; c'était une de ces *fenestellae* par lesquelles les fidèles faisaient passer d'ordinaire dans l'intérieur des sépultures vénérées les objets qu'ils voulaient sanctifier et emporter comme des reliques..... Le couvercle est, je le répète, formé, selon l'usage antique, d'une large dalle, sur le devant de laquelle s'élève, à angle droit, l'étroite bande sculptée dans laquelle s'ouvre la *fenestella;* il n'a que deux côtés, et sa coupe présente la forme L_____, de telle sorte qu'à l'heure actuelle on ne peut comprendre la raison d'être d'une entaille qui donne accès dans un espace libre de tous côtés. Elle s'explique facilement, au contraire, si l'on se reporte aux textes anciens qui nous montrent les tombes saintes ornées d'une *palla*, ou de quelque ornement qui en voilait le sommet et rendait dès lors nécessaire une *fenestella* ouverte aux *brandea* et aux prières. »

(*Les Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 154-155.)

Digitized by Google

« Dans tous les cas, le fait est antérieur au commencement du VIII^e^, où les reliques de Saint-Maximin furent soigneusement cachées; et nous ne pensons pas qu'il se trouve quelqu'un qui ait la prétention d'attribuer à une date plus récente une coutume pratiquée dans l'Eglise dans les temps les plus anciens.

« Nous désirerions vivement que la frise du tombeau de sainte Madeleine nous eût été conservée, pour que nous pussions constater si, comme nous le pensons, une semblable ouverture s'y trouvait aussi. Cette vérification est actuellement impossible; mais elle n'est point nécessaire, parce que la preuve fournie par le sarcophage, qui garde encore sa *fenestella*, sert pour lui et pour tous les autres. Il y a à Saint-Maximin tout un groupe de saints qui ne peuvent pas être séparés, et la certitude de l'un est la garantie des autres. Dès l'instant qu'il est prouvé que l'un des tombeaux est un tombeau de saint, et non une sépulture vulgaire, la démonstration est faite implicitement pour tous (1).

(1) M. Albanès nous a confirmé récemment sa description archéologique si bien motivée. Voici, en effet, ce qu'il nous écrivait à la date du 8 mars 1895 : « J'ai dit que les tombeaux de Saint-Maximin ne sont pas des tombeaux vulgaires, mais des tombeaux de saints. J'ai fait valoir l'absence d'inscriptions sur *tous*. Non pas que tout tombeau sans inscription soit un tombeau de saint; mais que dans un hypogée sépulcral de toute une famille gallo-romaine, riche, importante (c'est l'hypothèse de M. Duchesne), il n'y ait pas un mot, pas une lettre rappelant les chers défunts qu'on avait perdus et qu'on pleurait, et qu'on n'ait pas marqué le nom d'un seul de ses membres décédés, ceci est absolument inadmissible. Mais ce qui est inadmissible dans l'hypothèse d'un tombeau de famille devient très compréhensible, s'il s'agit d'un groupe de sarcophages achetés ensemble à Arles, à Marseille et à Aix, pour y déposer les ossements vénérés de saints morts depuis quatre siècles. Il n'y avait là ni nécessité ni convenance d'y faire inscrire des épitaphes. J'ai dit aussi que la présence d'une *fenestella* sur le tombeau est la marque incontestable d'un corps saint. Je ne crois pas qu'on puisse le nier. Ce qui montre toute la valeur indiscutable de cette preuve de la présence d'un corps saint, c'est qu'on garde là-dessus le plus grand silence. Aucun des adversaires n'en a parlé, parce qu'on ne peut ni nier le fait, ni refuser d'admettre la conséquence. Le silence prudent est l'unique réponse qu'ils puissent faire. J'ai ajouté qu'à Saint-Maximin la présence d'un corps saint implique la présence des autres saints dont les tombeaux sont là. Il ne s'agit pas ici d'une famille dont un membre a été cano-

Digitized by Google

« D'ailleurs, le sarcophage de sainte Madeleine, même privé de sa frise, porte avec lui un autre genre de démonstration non moins irrécusable. Il est dans un tel état de dégradation, par suite de l'indiscrète piété des pèlerins qui lui a fait subir les mutilations les plus horribles, qu'il atteste aux yeux de tous la dévotion ardente dont les reliques qu'il contenait ont été l'objet. La chose est rendue plus sensible par la comparaison des tombeaux voisins. Tandis que ceux-ci sont encore dans un bon état de conservation, celui de sainte Madeleine a été mutilé d'une façon presque incroyable, parce que tous ceux qui sont venus le vénérer se sont attaqués à lui, pour en avoir quelque parcelle. La frise a péri tout entière; la colonne de l'extrémité de gauche a disparu; le bas-relief qui ornait la partie centrale a été complètement détruit; tout le reste a été écorné, gratté, raclé de toutes les manières, par ceux qui, ne pouvant en avoir des fragments, ont voulu emporter au moins un peu de poussière. En vérité, si une constante tradition n'avait toujours désigné, parmi les tombeaux de Saint-Maximin, celui qui appartint à sainte Marie-Madeleine, l'état matériel où l'a mis l'indiscrétion des visiteurs suffirait pour le faire connaître (1).

nisé, et les autres pas. C'est un groupe dont les noms sont : Madeleine, Maximin, Sidoine, Marcelle. Si un seul de ce groupe s'y trouve, tous les autres y sont aussi. Or, il y en a un, la *fenestella* le dit; que l'on choisisse celui que l'on voudra, la conclusion est forcée. Et si nous leur montrions une seconde *fenestella ?* Ce sera le coup de grâce. Mais, pardon, j'oubliais qu'avec une ou deux douzaines de suppositions on se tirera de ce pas difficile. »

(1) ALBANÈS, *Le Couvent royal de Saint-Maximin*, 28-31. — Les moines de Vézelay, dans leur relation, donnent des détails sur l'un de ces sarcophages; ils en font la description, et ils assurent qu'on y discernait des sujets sculptés, représentant les belles scènes de l'Evangile où figure Marie-Madeleine, notamment le repas où elle versa les parfums sur les pieds du Seigneur. Comme tout cela n'existe pas — ou plus — aujourd'hui, M. Duchesne en profite pour dire : « De ce que les yeux exercés des archéologues d'à présent ne découvrent rien de semblable dans la crypte de Saint-Maximin, il ne s'ensuit pas que des visiteurs du XIe siècle et des siècles suivants aient été aussi peu perspicaces, surtout lorsque leur déchiffrement était guidé par l'intérêt. » Cependant, avant de les charger ainsi, je vou-

Digitized by Google

« Tels sont les motifs qui nous font croire que tous ces tombeaux n'ont jamais eu d'autre destination que celle de recevoir les reliques que possédait l'église de Saint-Maximin, et qu'ils ont été fabriqués dans ce but. Nous pensons qu'aussitôt la paix rendue à l'Eglise par Constantin, les fidèles se hâtèrent de lever de terre les ossements de leurs premiers apôtres, et de les déposer dans des monuments dignes d'eux, en les laissant toutefois dans le même lieu où les saints avaient reposé jusqu'à ce moment. Alors dut commencer le pèlerinage qui amena aux pieds de la sainte pénitente de si grandes multitudes. Lorsque, cent ans après, saint Cassien vint établir ses disciples à Saint-Maximin, il dut trouver les tombeaux à leur place, et le pèlerinage organisé; mais, à partir de ce moment, ce furent les moines cassianites qui présidèrent, durant plusieurs siècles, à toutes les manifestations pieuses qui eurent pour objet sainte Madeleine » (1).

drais d'autres preuves, car l'état actuel du sarcophage ne permet pas de lancer aussi catégoriquement une pareille accusation.

En tout cas, cette accusation ne peut porter sur les narrateurs de la découverte faite en 1279. Frà Salimbene, Ptolémée de Lucques, Amauri Auger de Béziers et Philippe de Cabassole, se contentent de dire que le corps était renfermé dans un tombeau de marbre, rien de plus. Bernard Gui donne quelques détails, et assure que le tombeau était de marbre, mais que précédemment il était dans un autre, orné de sujets historiques sculptés, sans préciser davantage, ce qui est conforme à ce qu'on voit encore aujourd'hui à Saint-Maximin. (*Inventum est corpus sanctissimae Magdalenae, non quidem in tumulo de alabastro, in quo primum conditum fuerat, qui adhuc ibi cernitur, cum historiis et sculpturis, sed in alio tumulo marmoreo.*) En deux mots, toute la description prétendue fausse du sarcophage appartient à la légende de Vézelay, n° 3; les historiens de l'événement de 1279 ne disent rien de semblable.

(1) Dans les *Annales du Midi*, juillet 1894 (p. 349-360), on trouve un article de M. G. Doncieux, dont nous devons dire un mot. Sous ce titre : *les Sarcophages de Saint-Maximin et la légende de Marie-Madeleine*, M. Doncieux, adhérant à la thèse de M. Duchesne, a insisté sur la description des sarcophages, de celui de Marie-Madeleine en particulier. D'après lui, « la légende provençale fut d'abord fabriquée par les moines de Vézelay..., idée hasardeuse, en ce qu'elle ouvrait la voie aux revendications des Provençaux, lesquelles, dans la suite, ne manquèrent pas de se produire ». Voilà ce que M. Duchesne et M. Doncieux ont oublié de prouver. « Toutefois, nous

Digitized by Google

De cette description archéologique donnée par M. Albanès, et confirmée dans ses parties essentielles par M. Le Blant, il résulte que la crypte de Saint-Maximin était destinée à recevoir des corps saints, et les sarcophages qu'elle contenait étaient réservés à cet usage. Ces monuments suffisent donc à constater que nous nous trouvons ici en présence d'un culte local très ancien, ayant pour objet

dit-on, M. Duchesne a laissé un point dans l'ombre. S'il est tout simple que les premiers auteurs de la légende aient fait débarquer leur sainte à Marseille, on se demande pourquoi ils fixèrent son séjour et sa sépulture au petit bourg obscur de Saint-Maximin... C'est ce que nous sommes à même d'expliquer par l'étude combinée des textes et des monuments. » — Là-dessus, M. Doncieux donne ses explications des textes et des monuments, mais nous avouons ne pas les trouver bien rassurantes pour la thèse de M. Duchesne.

D'abord, en ce qui concerne les textes, il pense que « le plus ancien document que nous ayons sur la Madeleine provençale consiste dans une double relation de la vie de Madeleine en Provence et du transfert de son corps à Vézelay ». Ceci est une affirmation démentie par des témoignages certains, et nous prouverons plus loin que le culte provençal a précédé, et de beaucoup, celui de Vézelay.

Comme cette relation de Vézelay donne une description détaillée du sarcophage de Marie-Madeleine, avec les scènes de l'Evangile relatives à cette sainte, et qui auraient été sculptées sur son tombeau, entre autres l'onction de Béthanie, alors qu'il s'agit là du lavement des mains de Pilate, il n'en faut pas davantage à M. Doncieux pour y trouver l'explication de la légende provençale et l'origine du culte de Marie-Madeleine. C'est ce qu'il appelle « l'étude combinée des textes et des monuments ».

« Supposez, dit-il, un spectateur ignorant de l'archéologie chrétienne, et que l'idée de Pilate ne lui vienne pas à l'esprit, rien n'empêche qu'il y impose une signification très différente; l'homme assis peut être aussi bien le Christ; l'escabelle avec la cuvette peut passer pour la représentation simplifiée d'une table servie; la figure à l'aiguière ressemble beaucoup à une femme tenant un vase de parfum; enfin, le personnage du fond sera aisément confondu avec l'hôte du Christ, Simon le Lépreux. En un mot, l'onction de Béthanie remplacera le lavement des mains de Pilate. »

Voilà une série de petites suppositions destinées à expliquer pourquoi les premiers auteurs de la légende ont fixé le séjour et la sépulture de Marie-Madeleine « au petit bourg obscur de Saint-Maximin ». C'est cette interprétation fausse des motifs de sculpture du tombeau, et surtout le lavement des mains de Pilate pris pour l'onction de Béthanie, qui ont donné l'idée de l'arrivée de Marie-Madeleine en Provence et à Saint-Maximin! Nous n'inventons rien; qu'on écoute plutôt : « Bizarre enchaînement des effets et des causes! Si quelque jour, sur le tombeau d'un riche propriétaire des environs d'Aix, l'ar-

Digitized by Google

d'honorer des saints qui ne pouvaient pas ne pas avoir des points d'attache avec l'Eglise d'Aix. La conservation de leurs corps dans ces sarcophages du IVe siècle, ou du Ve au plus tard, limite forcément le champ de nos recherches, et nous autorise à croire que ces saints personnages devaient appartenir aux trois ou quatre premiers siècles chrétiens. D'autre part, la tradition de l'Eglise d'Aix n'a cessé de con-

tisan ne s'était pas avisé de sculpter le lavement des mains de Pilate, il n'aurait jamais été question de la Madeleine provençale, ni de sa navigation prodigieuse, ni des merveilles de sa pénitence. »

Toute cette étude de M. Doncieux est remplie de suppositions et d'affirmations sans preuves, le tout entremêlé de très nombreuses inexactitudes. En voici quelques-unes : Il assure que l'auteur de la relation avait séjourné dans le pays, et qu'il parle *de visu;* affirmation vraie, si l'on accepte comme vrai le voyage pour enlever les reliques ; affirmation fausse, si le récit est faux ; car un écrivain qui qualifie le petit oratoire de Saint-Maximin de *miræ architecturæ basilicam*, et qui dit avoir vu sur le tombeau six scènes de la vie de sainte Madeleine, qui n'y étaient pas, n'est pas un écrivain qui parle *de visu.* — Et l'église de Saint-Maximin que l'on dit être alors *fraîchement restaurée*, qu'est-ce autre chose qu'une supposition? Et l'église gothique commencée par Charles II en 1288, dit-on, alors qu'il était captif en Espagne, et qu'il ne s'occupa de cette construction qu'en 1295 ? Et saint Maximin et saint Sidoine, dont on dit qu'ils étaient *parfaitement inconnus ;* apparemment qu'on leur dédiait des églises et des autels sans les connaître? Et les tombeaux chrétiens *abondants dans l'Arélat?* M. Doncieux ne dit pas à Arles, mais dans tout l'Arélat. Or, il n'y en a pas un seul en dehors d'Arles, sauf *un* à Tarascon, qui probablement n'était pas dans l'Arélat. Et cette note fausse mise à l'appui : « Voir les musées d'Arles et d'Aix » ? Or, le musée d'Aix a *un seul* sarcophage chrétien. Cette abondance de sarcophages est une erreur complète : il y en a *un* à la Gayolle, *un* à Lérins, *un* à Manosque, *un* à Apt, *un* à Saint-Cannat, *un* à Tarascon, *un* à Moustiers. On invente cette surabondance de tombes pour enlever à la crypte de Saint-Maximin son caractère de sanctuaire primitif, et en faire un hypogée gallo-romain. En réalité, le groupe de Saint-Maximin est unique en Provence, en mettant à part Arles et Marseille. — On accuse M. Faillon d'avoir « pensé éluder la difficulté par une hypothèse commode », etc., comme si cette « hypothèse commode » — pour nous très probable — n'avait pas été faite bien avant M. Faillon, notamment par Bouche. — On dit encore : « Il n'y a nulle apparence que les gens du moyen âge aient jamais vu le couvercle du sarcophage autrement que nous le voyons. » Qu'en sait-on? Où est la preuve?

Inutile d'insister davantage. Au reste, le fond de cet article se trouve réfuté par ce que nous disons plus loin, en montrant les traditions provençales de beaucoup antérieures à celles de Vézelay.

Digitized by Google

sidérer sainte Marie-Madeleine et saint Maximin comme ses premiers apôtres, et d'honorer leur tombeau dans la crypte qui reçut depuis le nom de ce dernier. Il y a là un rapprochement de faits certains qui constituent un véritable témoignage, témoignage qui a d'autant plus de valeur que les deux éléments qui le forment sont plus sûrs et mieux établis. On ne saurait raisonnablement nier qu'il en soit ainsi pour le culte primitif constaté à Saint-Maximin. Il nous reste à montrer que la tradition de l'Eglise d'Aix ne se présente pas dans des conditions moins favorables.

Au dire de Launoy et de M. Duchesne, la tradition de cette Eglise serait de basse époque; car on ne pourrait citer en sa faveur aucun document écrit antérieur à la seconde moitié du XI^e^ siècle. Nous pensons au contraire que cette même tradition peut se réclamer de témoignages irrécusables qui visent une situation remontant bien au delà du XI^e^ siècle.

Le plus ancien document que nous puissions invoquer, et dont ne parle pas M. Duchesne, est une lettre de Rostang de Fos, archevêque d'Aix (1056-1082). Elle n'est pas datée, mais M. Albanès a été amené à la mettre vers l'année 1070. Au premier abord, la date du document ne semble pas contredire l'affirmation de M. Duchesne, mais en réalité son contenu n'en laisse rien subsister. Cette lettre est adressée à tous les fidèles, en vue d'obtenir leurs aumônes, pour pouvoir construire une plus grande église sur l'antique oratoire dédié à saint Sauveur et qui remontait à saint Maximin, lequel avait lui-même construit cet oratoire et y avait prié et servi Dieu, avec sainte Marie-Madeleine. Il est bien évident que ces derniers détails sont insoutenables, mais ils n'en prouvent pas moins qu'en 1070, cet oratoire était si ancien, et les souvenirs qu'il rappelait si profondément accusés, que Rostang de Fos n'hésitait pas à les faire remonter jusqu'au I^er^ siècle, à sainte Marie-Madeleine et à saint Maximin. Voilà l'antiquité qu'on croyait devoir attribuer à leur culte, et cela, nous le répétons, en 1070. Car l'archevêque mentionne expressément les personnages évangéliques compris dans la tradition de la Provence, sauf sainte Marthe, qui n'est pas nommée : Maximin, un des

Digitized by Google

soixante-douze disciples, évêque d'Aix ; Marie-Madeleine qui arrosa de ses larmes les pieds de Jésus, et Lazare le ressuscité, évêque de Marseille. Rostang de Fos affirme nettement la tradition de son Eglise d'Aix ; il affirme que le tombeau de Marie-Madeleine et de Maximin était conservé dans son diocèse : *Sepulchrum utriusque apud nos*, et pour mieux corroborer cette tradition, il donne en preuve le double fait de la possession du monument et de la croyance de tous les fidèles (1). Ceci nous reporte déjà bien au delà du XI^e siècle.

Ce n'est pas tout. L'oratoire primitif de Saint-Sauveur attribué à Maximin et à Marie-Madeleine, et attestant le culte rendu dans l'Eglise d'Aix à ces deux saints personnages, comme le prouve le document de 1070, cet oratoire, disons-nous, est encore connu par un autre document subsé-

(1) ALBANÈS, *Gallia Christiana novissima. Provincia Aquensis. Instrumenta.* 1. — « *Notum sit autem vobis, fratres, quoniam sanctus Maximinus, qui fuit unus de septuaginta duobus discipulis Salvatoris, et beata Maria Magdalene, que lacrymis suis pedes ejusdem Domini lavit et unguento perunxit, et sanctus Lazarus, quem quatriduanum idem Salvator resuscitavit, post passionem Domini de Jerusalem discedentes per mare, navigando Massiliam venerunt, ibique Massilienses sanctum Lazarum retinentes episcopum Massilie constituerunt, sanctus vero Maximinus cum beata Maria Magdalene usque ad Aquensem civitatem pervenit, quem populus Aquensis ibidem archiepiscopum constituit. Ipse autem Deo perfecte serviens, in eadem civitate ecclesiam in onorem sancti Salvatoris et sancte resurrectionis construxit ; altaria propriis manibus consecravit, reliquias de Sepulchro Domini, et alias nobis innotas, in ecclesia abscondit. In qua, dum vixit, Salvatori serviens cum sancta Maria Magdalene, in pace quievit. Sepulchrum utriusque apud nos. Nunc autem, quia tantum est parva ecclesia quod vix decem possit capere homines ad orandum, nos majorem incepimus construere ecclesiam, in qua vos et alii venientes, spaciose possitis manere, et vigilias vestras sancto Salvatori licenter reddere. Sed quia quod incoepimus nullo modo, sine adjutorio vestro, perficere possemus, pro amore sancti Salvatoris, et sancti Maximini, et sanctae Marie Magdalene, vos rogamus, ut unusquisque vestrum quantum poterit tribuat.* »

Voilà ce qu'affirme l'archevêque Rostang de Fos vers 1070. Ce qui n'empêche pas M. Duchesne de dire que la « tradition » était encore bien flottante, vers la fin du XI^e siècle, sur le siège épiscopal « de Maximin » (p. 325). Il est possible qu'il soit nécessaire à la thèse de M. Duchesne que la « tradition » ait dû être « flottante », mais, en réalité, il n'en est rien.

Digitized by Google

quent, de 1092 environ. Ce dernier est une charte relative à la restauration du siège épiscopal d'Aix et de l'oratoire de Saint-Sauveur. Elle nous fait connaître un détail de grande importance pour nous, c'est que l'Eglise d'Aix et l'oratoire de Saint-Sauveur avaient à ce point souffert des ravages des païens, c'est-à-dire des Sarrasins, que la ville était restée fort longtemps dans la solitude (1). Voilà donc un document qui, en nous montrant le sanctuaire de Saint-Sauveur ruiné par les invasions, en atteste l'existence à une époque antérieure à ces invasions.

Or, ce fut dans la première moitié du VIII^e^ siècle que les Sarrasins ravagèrent surtout la Provence et la vallée du Rhône, prenant et détruisant les villes. En 729, notamment, le pays de Marseille fut entièrement dévasté par eux (2). Dès lors l'oratoire de Saint-Sauveur, qui eut tant à en souffrir, existait avant le VIII^e^ siècle, et nous savons par le document de 1070 qu'à cet oratoire étaient attachés le souvenir et le culte de sainte Marie-Madeleine et de saint Maximin. Cet enchaînement rigoureux des faits, tels qu'ils ressortent des deux documents de 1070 et de 1092, nous permet donc d'atteindre une date très reculée, et contredit formellement toute la thèse de Launoy, renouvelée par M. Duchesne.

Ajoutons qu'en 1102, une bulle de Pascal II conférait à Pierre, archevêque d'Aix, l'usage du pallium, pour s'en servir dans les plus grandes fêtes de l'année, et, au nom-

(1) ALBANÈS, *Gallia Christiana novissima. Provincia Aquensis. Instrumenta. Col. 3.* — « *Ad noticiam cunctorum fidelium pervenire volumus sedem Aquensis ecclesie in honore Sancte Marie consecratam, cum oratorio Sancti Salvatoris nostri Dei, et baptisterio beati Johannis destructione gentilium, cum eadem Aquensi civitate per multa curricula annorum in solitudine permansisse. Miseratione igitur divina a quibusdam religiosis idem locus, ob amorem et reverentiam illius venerabilis oratorii, videlicet Salvatoris nostri, cepit habitari.* »

(2) BOUQUET, III, 700 :

« Hoc anno 729 totam provinciam Massiliensem Sarraceni vastarunt. »

On trouvera dans dom Bouquet (II et III) de nombreux témoignages.

Digitized by Google

bre de ces fêtes sont insérées celles de sainte Madeleine et de saint Maximin (1).

Enfin, en 1103, eut lieu la consécration du nouvel oratoire de Saint-Sauveur. Dans cet acte liturgique on rappelle expressément le souvenir de Maximin et de Marie-Madeleine, et un autel leur est dédié (2).

On voit par là quelle place importante ces deux saints personnages occupaient dans l'Eglise d'Aix; ce simple détail est vraiment significatif, et indique que, ici encore, nous nous trouvons en présence d'un culte, non pas récent, mais au contraire fort ancien; l'assimilation de ces deux fêtes aux plus grandes solennités liturgiques ne peut laisser aucun doute sur ce point.

En définitive, ces documents, très authentiques, permettent de prendre les conclusions suivantes sur lesquelles nous ne craignons pas d'insister.

Il existait à Aix, vers l'année 1070, un oratoire, sous le vocable de Saint-Sauveur; la tradition de l'Eglise d'Aix, affirmée alors par son archevêque Rostang de Fos, était très explicite sur sainte Madeleine et saint Maximin, premier évêque, dont le tombeau était conservé dans le diocèse : *sepulchrum utriusque apud nos.* En outre, cet oratoire était déjà, en 1070, fort ancien et rappelait à tout le monde le souvenir de sainte Madeleine et de saint Maximin. Il est donc lui-même une preuve certaine de l'existence, à une époque reculée, d'un culte public rendu à ces saints personnages. Ce monument avait eu à souffrir des Sarrasins, lesquels avaient ravagé la Provence dans la première moitié du VIII^e^ siècle. Ce seul fait implique donc, à cette

(1) ALBANÈS, *Gallia Christiana novissima. Provincia Aquensis. Instrumenta. Col. 5-6.* Jaffé-Wattenbach, 5904.

(2) FAILLON, II, 701-704.

« *Sed quoniam earumdem ecclesiarum, quas superius enumeravimus beatus Maximinus et beata Maria Magdalena*, primi fundatores exstiterunt, in eadem ecclesia Salvatoris, a supradictis gloriosissimis viris, in honore beati Maximini et beatae Mariae Magdalene, altare dedicatum est, cujus consecrationis dies VII idus Augusti, quatenus futuris temporibus, absque ulla dubitatione, in ecclesia illa, dies ista celebris annuatim celebretur. »

Digitized by Google

date et même au delà, l'existence de ce culte public dans l'Eglise d'Aix, ce qui ressort encore de l'affirmation de Rostang de Fos, quant à la possession du tombeau de ces deux saints.

D'autre part, cette même Eglise d'Aix possédait dès le v^e^ siècle, dans une localité connue depuis sous le nom de Saint-Maximin, un oratoire et des sarcophages où avaient reposé des corps de saints. Le vocable de cet oratoire n'était autre que le nom même de l'évêque. Ceci ne saurait être douteux après tout ce qui vient d'être dit, car la tradition de l'Eglise d'Aix, que nous venons de constater, a toujours vu et marqué le tombeau de saint Maximin et de sainte Marie-Madeleine dans cet antique sanctuaire. Les corps de ces deux saints personnages figuraient au premier rang parmi ceux qui y étaient l'objet d'un culte primitif. Une telle conclusion nous paraît découler de l'ensemble et de la corrélation des faits.

Mais ce que nous pouvons constater avec certitude, c'est que les deux documents de 1070 et de 1092, confirmés par ceux de 1102 et de 1103, ont une portée considérable, car, soit par leur contenu, soit surtout par voie de conséquences rigoureuses, ils accusent et visent nettement un état de choses bien antérieur, remontant même au delà des invasions du VIII^e^ siècle. Voilà à quelle époque reculée il nous est permis de reporter le culte de sainte Marie-Madeleine et de saint Maximin.

Quant à la croyance bourguignonne venue si longtemps après, elle a pu prendre corps en se réclamant des traditions provençales, mais celles-ci ont précédé, en possession d'une très haute antiquité.

Encore une fois, les documents ont toute cette portée, et elle ne nous paraît pas contestable.

### III. — *Découverte du corps en 1279.*

Le fait de la découverte de 1279 a été attaqué par Launoy, qui n'y a vu qu'une manœuvre intéressée, provenant d'une véritable supercherie. Bien que cette thèse ait été

Digitized by Google

déjà réfutée, M. Duchesne n'a pas craint de la reprendre pour son compte. Voyons à notre tour dans quelle mesure il a réussi à la remettre sur pied.

Parmi les nombreux auteurs qui ont parlé de la découverte de 1279, il convient de nommer, au moins en passant, le franciscain frà Salimbene, né à Parme en 1220, qui a relaté le fait dans sa Chronique (1); ce texte, inconnu de M. Faillon, a été utilisé pour la première fois par M. Albanès, dans sa savante monographie du *Couvent royal de Saint-Maximin*. Mais, entre tous, il en est deux qui étaient particulièrement bien informés et qui nous ont donné sur cet événement des détails très précis : le cardinal de Cabassole et le dominicain Bernard Gui. En raison de l'importance spéciale de leur témoignage, surtout de celui de Bernard Gui, il est à propos de faire connaître au préalable ces éminents personnages.

Philippe de Cabassole, né à Cavaillon en 1305, fut évêque de cette ville de 1334 à 1366, puis administrateur des diocèses de Marseille et d'Avignon. De bonne heure ses remarquables aptitudes le mirent en évidence et lui valurent la confiance de Jean XXII, d'Innocent VI, d'Urbain V et de Grégoire XI, qui lui confièrent les plus importantes

(1) Nous noterons en passant que frà Salimbene a placé l'événement en 1283, au lieu de décembre 1279. Mais, comme tous les auteurs s'accordent sur cette seconde date, notamment Bernard Gui, elle est admise par tout le monde, y compris M. Duchesne. La raison qu'il en donne nous paraît *caractéristique* de la critique négative : « En 1283, le prince de Salerne était en Italie..... il fut même fait prisonnier au mois de juin..... et sa captivité dura de longues années. Il serait donc impossible qu'il eût assisté alors en Provence à la découverte..... Si frà Salimbene parle de sainte Madeleine à l'année 1283, ce retard tient sans doute à quelque raison spéciale. Charles d'Anjou était intimement lié avec le pape Martin IV. Peut-être celui-ci, étroitement engagé avec Vézelay, avait-il eu quelque scrupule à laisser s'établir le nouveau culte provençal. Son avènement est du 22 février 1282. Je soupçonne qu'il n'aura pas donné tout de suite son approbation, et que ce fut seulement en 1283 qu'il l'accorda ou du moins qu'il laissa les mains libres au roi de Sicile » (p. 335). — Voilà encore un pape qui n'est pas trop gêné par ses *scrupules !* Est-ce donc être sévère que d'exiger que la critique, avant d'attribuer de semblables connivences, surtout à un pape, fournisse d'autres preuves qu'un *peut-être* ou un *je soupçonne?*.

Digitized by Google

missions. Créé cardinal en 1368, il fut bientôt légat de l'Ombrie. Il jouissait d'une pareille confiance auprès de Robert, comte de Provence, fils de Charles II, le promoteur des événements religieux de 1279. Roi de Naples et de Sicile, Robert fit de Cabassole son chancelier et il n'eut qu'à s'applaudir de cet heureux choix. Esprit cultivé, ami des lettres et littérateur distingué, le cardinal était lié avec les savants et les humanistes de son temps; il compta même une amitié qui lui fait grand honneur, celle de Pétrarque. « Nous avons de lui, dit M. Albanès, une vie de sainte Marie-Madeleine, qui n'a jamais été imprimée, et dont une partie, celle qui regarde l'invention des reliques de la sainte en 1279, a pour nous une grande importance. Ici, Philippe n'est pas seulement un témoin presque contemporain et intègre; comme il atteste tenir certains détails, qu'il rapporte, de la bouche même du roi Robert, fils de Charles II, nous avons dans ses récits un témoignage de premier ordre » (1).

Quant à Bernard Gui, M. Delisle lui a consacré une étude complète (2); nous ne saurions puiser à meilleure source les renseignements qui le concernent. Né dans le Limousin (3) en 1261 ou 1262, Bernard entra, tout jeune encore, dans l'ordre des Frères Prêcheurs, au couvent de Limoges. « Il ne tarda pas à être distingué comme un religieux sur lequel on pouvait fonder de hautes espérances » (4). Aussi lui confia-t-on bientôt les charges les plus élevées, et il en était digne par son intelligence, son zèle et surtout sa haute piété. On le retrouve prieur d'Alby

(1) *Armorial et sigillographie des évêques de Marseille*, 87. — Sur Cabassole, outre l'article de M. Albanès dans l'*Armorial* précité, on trouvera toutes les références à consulter dans le *Répertoire des sources historiques* de M. U. Chevalier, au mot *Cabassole*.

(2) *Notice sur les manuscrits de Bernard Gui. Extrait du tome XXVII, 2e partie, des Notices et extraits des manuscrits*. Paris, imprimerie Nationale, 1879. Cf. le compte rendu par M. l'abbé U. Chevalier dans *les Lettres chrétiennes*, 1re année.

(3) Au village de Royères, commune de la Roche-l'Abeille (Haute-Vienne, arrondissement de Saint-Yrieix).

(4) *Ibid.*, p. 175.

Digitized by Google

(1294), de Carcassonne (1297), de Castres (1301) et de Limoges (1307) où il reçut le pape Clément V. Inquisiteur de France, procureur général de son ordre, il fut chargé par Jean XXII d'aller en Italie, pacifier ce pays alors troublé par des dissensions intestines. « Dans les circonstances les plus graves et les plus diverses, Bernard avait fait preuve d'une infatigable activité et d'une inépuisable fécondité de ressources. L'épiscopat n'était pas au-dessus de ses mérites » (1). Il fut d'abord évêque de Tuy en Castille (1323), puis de Lodève (1325), et il mourut le 30 décembre 1331.

« Au milieu d'occupations si multiples et si absorbantes, Bernard Gui sut trouver le temps nécessaire pour composer des ouvrages historiques d'une étendue et d'une valeur considérables. Depuis sa jeunesse jusqu'à la veille de sa mort, il a tenu la plume pour préparer, rédiger et compléter d'immenses compilations qui embrassent l'histoire générale, l'hagiographie, les annales de l'ordre des Dominicains et différents détails d'histoire civile et religieuse » (2). « Il nous a conservé, sur l'histoire du Midi de la France au XIII^e^ siècle et au commencement du XIV^e^ siècle, une multitude de renseignements précieux, dont l'équivalent n'existe nulle part ailleurs. Un autre genre de mérite ne saurait lui être contesté : il a épuisé tous les moyens qu'on avait de son temps pour arriver à la connaissance de la vérité » (3).

Aussi, ce qui caractérise l'écrivain chez Bernard Gui, c'est le soin extrême qu'il a mis à se bien renseigner. Il « a compulsé les registres; il a lu beaucoup de chartes originales, pour en tirer soit des éléments chronologiques, soit des notions sur la vie des grands personnages, ou sur l'origine des Eglises. Il portait le scrupule jusqu'à marquer l'état matériel des documents qui lui passaient par les mains » (4). « Suivant des procédés que la critique moderne ne désavouerait pas, Bernard s'attache à distinguer

(1) *Notice sur les manuscrits de Bernard Gui*, p. 184.
(2) *Ibid.*, p. 186.
(3) *Ibid.*, p. 367.
(4) *Ibid.*, p. 370.

Digitized by Google

nettement ce que, de son chef, il ajoute aux citations d'auteurs plus anciens; il met en balance les témoignages contradictoires; il discute les dates, et ne confond pas ce qui est simplement probable avec ce qui lui paraît démontré » (1).

Le principal ouvrage de Bernard Gui porte le nom de *Fleurs des Chroniques*. Il y rattacha, sous forme d'appendice, une Chronique abrégée des papes et une autre Chronique abrégée des empereurs, dédiant le tout à Jean XXII, par une lettre du 7 août 1319. C'est dans la Chronique des papes que se trouve le récit de l'invention du corps de Marie-Madeleine; ce récit est encore reproduit dans le *Sanctoral* ou *Miroir des Saints*, autre grand ouvrage historique, également dédié à Jean XXII. Commencé vers 1312, ce recueil ne fut terminé qu'en 1329; il est divisé en quatre parties, et la quatrième, consacrée aux vies des confesseurs et des vierges, renferme une vie de sainte Marie-Madeleine.

Nous nous sommes longuement étendu sur Bernard Gui, mais ces détails ne sont pas inutiles, car ils mettent en pleine lumière l'œuvre « d'un des plus remarquables historiens du commencement du XIV^e^ siècle », et dont le témoignage a une portée considérable dans la question qui nous occupe, d'autant plus qu'il vint lui-même à Saint-Maximin, où il lut et étudia les documents religieux avec ce soin scrupuleux qu'il apportait à toutes choses.

Le récit qu'il a fait, par deux fois, de la découverte de 1279, mérite donc toute confiance, et M. Duchesne n'y contredit pas. « Prenons le récit pour vrai, » dit-il. Sous cette forme quelque peu ironique, la concession n'est pas grande, car on donne une interprétation très particulière des faits, destinée à rendre évidente la perprétation d'un faux. Pour aboutir à ce résultat, en effet, M. Duchesne se sert d'abord de conjectures et d'insinuations habiles par lesquelles il s'efforce de montrer que la découverte avait été préparée; il emploie ensuite un argument positif, l'examen d'un document trouvé avec les reliques, lequel,

(1) *Notice sur les manuscrits de Bernard Gui*, p. 371-72.

Digitized by Google

d'après lui, serait apocryphe. Ceci étant prouvé, il est bien évident que la supercherie serait dûment constatée.

Ecoutons-le :

« Parmi les sarcophages que contenait et contient encore la crypte de Saint-Maximin, il y en a un d'un grain spécial, que l'on se figurait être en albâtre. Etait-ce celui-là que la légende désignait comme ayant contenu le corps de la sainte? Il est permis d'en douter. Je ne vois pas qu'il soit question d'albâtre dans les diverses vies ou translations rédigées du XI^e^ siècle au XIII^e^; on y parle d'un sarcophage sculpté, sans le décrire assez pour qu'il soit possible de savoir duquel on a voulu parler (1). La détermination fut faite sur les lieux. On discerna le sarcophage que les Bourguignons étaient censés avoir ouvert; et, comme on n'était pas en mesure de contester l'ouverture et le larcin, on s'arrangea de manière à prouver que les voleurs de reliques s'étaient mal adressés. » Et ailleurs : « L'examen de l'un des objets trouvés avec les reliques suffira à montrer que « la découverte avait été préparée ».

Cet objet trouvé parmi les reliques n'est autre qu'un document établissant l'identité du corps. Sa teneur est telle :

« *L'an de la Nativité du Seigneur 716, au mois de décembre* (2), *sous le règne d'Eudes* (*regnante Odoino*) *très pieux roi des Francs, au temps des ravages de la perfide nation des Sarrasins, très secrètement et pendant la nuit, le corps de la très chère et vénérable Marie-Madeleine, par crainte de la dite nation perfide, a été transféré de son tombeau d'albâtre dans celui-ci de marbre, car il y est plus caché, après en avoir enlevé le corps de Sidoine* (3). »

(1) M. Duchesne oublie ce qu'il a dit, un peu plus haut, de ces mêmes sarcophages, à savoir que, dans la relation n° 2 de Vézelay, « la sépulture provençale est indiquée avec une grande précision ». Cette précision, dont il donne les détails, lui sert d'argument contre un témoignage qui a su discerner des motifs de sculpture, lesquels n'existent pas. Il est regrettable d'avoir à relever une contradiction à l'endroit même où l'on prétend dénoncer toute une supercherie.

(2) On a donné plusieurs dates : 700, 710 et 716.

(3) Nous suivons le texte de Pagi adopté par dom Bouquet, *Recueil*



Digitized by Google

Voilà la pièce à conviction, qui constituerait la seule preuve formelle du faux, — il n'y en a pas d'autre! — aussi ne la ménage-t-on pas : « Que cet authentique soit apocryphe, c'est ce qui crève les yeux non provençaux. » Nous verrons plus loin comment M. Duchesne le démontre; pour le moment, achevons de citer son interprétation des faits, tels qu'ils ressortiraient, d'après lui, du document cité :

« Les Sarrasins sont proches; ils menacent le pays de Saint-Maximin. Comment mettre le cher trésor à l'abri de la profanation? Le plus simple, semble-t-il, était d'emporter les reliques de sainte Madeleine en dehors de l'église, de les cacher dans la montagne ou chez un particulier. C'est ainsi que l'on procéda au temps de la Révolution. Ici, rien de semblable. On ne les tire pas de la crypte; on se borne à les changer de sarcophage. Contre quels Sarrasins prend-on cette précaution naïve? (1) De ceux que nous connaissons et que les gens du VIII^e^ siècle connaissaient encore mieux que nous, on devait attendre le pillage du sanctuaire et des objets de prix qu'il pouvait renfermer; subsidiairement des dégâts matériels, des polissonneries, l'incendie enfin pour couronner la fête. Est-ce bien ces mécréants que l'on

*des histor.*, III, 640 : « Anno Nativitatis Dominicae DCCXVI mense Decembri, in nocte secretissime, regnante Odoino piissimo Francorum Rege, tempore infestationis gentis perfidae Sarracenorum, translatum fuit hoc corpus carissimae et venerandae Mariae Magdalenae de sepulchro suo alabastri in hoc marmoreum, ex metu dictae gentis perfidae Sarracenorum, quia securius est hic, amoto corpore Sidonii. »

(1) On ne se contenta pas de changer le corps de sarcophage, car on enfouit celui-ci et tous les autres, à une grande profondeur dans le sol; la crypte elle-même fut recouverte et dissimulée. Plus tard, il fallut plusieurs jours de travaux pour les retrouver. — Quant à emporter les reliques au dehors, dans la montagne, ou chez un particulier, si les religieux de Saint-Maximin n'ont pas jugé à propos de le faire, c'est qu'apparemment ils avaient des motifs que nous ignorons. Ils savaient sans doute que les Sarrasins s'établissaient précisément dans les montagnes pour s'y fortifier; ils savaient encore qu'on pouvait redouter la trahison d'un apostat livrant les vases sacrés et les reliques des saints. Des faits de ce genre n'ont pas été rares au cours des invasions sarrasines, en France comme en Espagne.

Digitized by Google

a eus en vue, et ne semble-t-on pas plutôt s'être défendu contre des Sarrasins en froc, capables de discerner entre sarcophage et sarcophage, et de forcer celui qu'ils croiraient abriter les meilleures reliques?

« Ainsi, le dessein d'après lequel a été combiné le certificat trahit son origine. Les Sarrasins qu'il vise sont ceux de Vézelay.

« Quant aux autres, il est clair que jamais contemporain n'aurait parlé d'eux en ces termes. »

Je vois ici bien des suppositions, bien des affirmations, mais de preuves, pas une! Certes, il est téméraire de vouloir, à six siècles de distance, se substituer à des témoins qui ont vu et entendu; il est téméraire d'entrer dans les préoccupations d'esprit d'hommes, après tout, graves et respectables, pour venir leur dire, ou qu'ils ont commis un faux, ou qu'ils sont des dupes. Mais, est-ce bien le rôle qu'ils ont joué? Agissaient-ils sous l'empire des préoccupations que l'on vient de leur supposer? La meilleure réponse à faire à ces questions, ou plutôt à ces accusations, c'est d'exposer simplement le récit de la découverte de 1279, en s'appuyant sur tous les documents qui s'y réfèrent.

Quand on les étudie de près, ce qui frappe surtout, c'est le soin parfait qu'ont pris les acteurs et aussi les témoins du fait, pour n'agir et ne parler qu'avec la plus entière bonne foi et la plus grande sincérité. Avant tout, ils veulent s'assurer de la vérité, rien que de la vérité, c'est le seul point de vue qui les guide. De là de nombreuses précautions et des garanties sérieuses pour se tenir en garde précisément contre toute supercherie possible.

D'abord, le prince Charles ne se détermina qu'après mûre réflexion et enquête faite. Comme l'opinion était constante, en Provence, que le corps de Marie-Madeleine n'avait jamais cessé de reposer à Saint-Maximin (1), il

(1) C'est ce que rapporte *Amauri Auger de Béziers :*

« In quo loco ipsum erat corpus nulla certitudo inveniebatur. Nam aliqui dicebant quod ipsum sanctum corpus esse debebat in

Digitized by Google

voulut s'éclairer sur ce point, et, pour cela, il fit compulser les documents écrits (1), interrogea lui-même les vieillards et prit tous les renseignements possibles. Il s'entoura de personnes aussi intelligentes que compétentes, et la chose lui était facile. N'avait-il pas à son service des hommes de valeur, tels que le cardinal Guillaume de Longis, chancelier de Naples, et le cardinal Guillaume de Mandagot, archevêque d'Embrun, puis d'Aix, savant canoniste, qui fut désigné par Boniface VIII pour être un des rédacteurs du *Liber sextus* des Décrétales? (2)

Toutes ces informations prises, Charles II se décida à faire pratiquer des fouilles dans la crypte de Saint-Maximin. Ces fouilles commencèrent en sa présence dès les premiers jours de décembre 1279, lui-même voulut y prendre part. Le 9 de ce même mois, après des travaux assez considérables (3), les ouvriers mirent à jour, enfoui dans le sol (4), un tombeau en marbre, et, à l'instant même une odeur des plus agréables se répandit, qui parut être une heureuse présomption, en souvenir de celle qui avait arrosé de ses larmes et embaumé d'un précieux parfum les pieds mêmes de Jésus-Christ (5). Le prince s'approcha, et alors on ouvrit le tombeau. On y aperçut un corps entier, moins une jambe (6) et la mâchoire inférieure (7). Le

quodam oratorio, quod hodie Sanctus Maximinus communiter denominatur, juxta quod ipsa poenitentiam egerat. — Alii autem asserebant et dicebant... apud monasterium de Versiliaco olim fuisse translatum. » (FAILLON, II, 787).

(1) *Philippe de Cabassole :* « Cum suis communicato salubriori consilio, rimatur annales, perlegit historias, senes interrogat.., antiqua recenset. » (FAILLON, II, 791).

(2) FRIEDBERG, *Corpus Juris Canonici.* Editio Lipsiensis secunda. p. XLIX.

(3) *Amauri Auger.* (FAILLON, II, 788).

(4) *Philippe de Cabassole.* (FAILLON, II, 791-792).

(5) *Ibid.*

*Bernard Gui.* (FAILLON, II, 778).

*Guillaume Sanhet :* « Corpus... fuit repertum in uno tumulo marmoreo, cum ramusculo emananti ab ore suo, miri odoris. Et scriptor libri hujus audivit referri ab iis qui viderant. » (FAILLON, II, 784-785).

(6) *Fra Salimbene* cité par M. ALBANÈS, ut suprà, 20.

(7) *Philippe de Cabassole.* (FAILLON, II, 793-794).

Digitized by Google

prince et ceux qui l'entouraient estimèrent que ce corps devait être celui même de Marie-Madeleine, par suite de plusieurs détails extraordinaires, dont l'un surtout est connu sous le nom de *noli me tangere* (1).

La joie du prince fut grande. Cependant, il ne céda pas à un zèle aveugle, et voulut que l'autorité compétente fût saisie de la chose et vînt elle-même sur place, procéder à la vérification des faits et porter son jugement. Il fit refermer le sarcophage et y apposa lui-même son sceau (2).

Les évêques de Provence furent immédiatement pré-

(1) On sait qu'après sa résurrection Jésus-Christ apparut à Marie-Madeleine, qui ne le reconnut pas tout d'abord. Jésus lui dit : Femme, pourquoi pleurez-vous? Qui cherchez-vous? — Elle, pensant que c'était le jardinier, lui dit : Si vous l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis et je l'emporterai. — Jésus lui dit : Marie! — Elle, s'étant retournée, lui dit : Rabboni! (Maître). — Jésus lui dit : Ne me touchez pas! *Noli me tangere!*

Les commentateurs les plus autorisés voient, dans ce texte, un mouvement de joie de la part de Madeleine, qui voulut aussitôt adorer Jésus et baiser ses pieds.

Mais le Seigneur l'écarta doucement, la touchant au front et disant : *Noli me tangere!* Or, cette partie du front touchée par Jésus, garda sa chair, restée depuis incorruptible. On la retrouva intacte en 1279. Le cardinal de Cabassole, qui la vit, plusieurs années après, en rend un témoignage formel. Plusieurs procès-verbaux de reconnaissances faites à diverses époques, notamment en 1640 et en 1716, affirment le même phénomène, constaté par de nombreux témoins, et surtout par des médecins, requis après avoir prêté serment de dire toute la vérité. La dernière reconnaissance antérieure à la Révolution est de 1780; seulement, on trouva le morceau de chair détaché du front. Il fut alors recueilli avec soin et placé dans un reliquaire spécial. Sauvé pendant la révolution, il est encore aujourd'hui conservé à Saint-Maximin. De plus, on aperçoit fort bien la place qu'il occupait sur le crâne, car cette place est marquée par une teinte plus claire de l'os frontal.

Tout extraordinaire qu'il soit, ce fait n'en est pas moins absolument certain et de toute évidence, et il témoigne en faveur de l'authenticité du corps trouvé en 1279. M. Duchesne s'en tire en le rangeant parmi les détails dont il a dit : « Plusieurs détails s'y présentent, il est vrai, avec une apparence merveilleuse, propre à exciter certains soupçons. Cependant, on peut se dispenser d'insister sur ce point. » Le moyen est prudent, surtout en face des témoignages formels et authentiques du cardinal de Cabassole, et des procès-verbaux de 1640, 1716 et 1780, publiés in-extenso par M. Faillon.

(2) *Philippe de Cabassole.* (FAILLON, II, 792).

Digitized by Google

venus et convoqués. Le 18 décembre, plusieurs prélats étaient présents à Saint-Maximin, notamment, les archevêques d'Arles et d'Aix, Bernard de Languisel et Grimier Vicedominus. En leur présence et en présence de nombreux témoins, le sceau, reconnu intact, fut brisé, et le sarcophage rouvert (1). On y aperçut le corps, ainsi qu'un très vieux morceau de liège qui se cassa et laissa voir un parchemin antique, qui avait été ainsi conservé dans le liège, et sur lequel était écrit le document déjà cité (2). Ce document fut vu et examiné par les assistants, et les évêques en firent une copie, qu'ils insérèrent dans un procès-verbal (3). On referma ensuite le sarcophage qui fut scellé des sceaux du prince et des prélats.

En outre, ces derniers ordonnèrent une enquête canonique, selon les formes du droit, afin de constater la vérité des faits, et, après avoir examiné et discuté tous les témoignages, les écrits et les monuments, ils déclarèrent, par jugement public, que le corps retrouvé dans le tombeau était bien le vrai corps de sainte Marie-Madeleine. Le cardinal de Longis dirigea la procédure (4).

Ce fut alors que les archevêques d'Aix et d'Arles et les autres évêques de Provence organisèrent et présidèrent une magnifique cérémonie religieuse, où se fit, devant une foule immense de fidèles, la translation des précieuses reliques (5 mai 1280) (5). Ce jour-là, en enlevant le corps

(1) *Bernard Gui.* (Faillon, II, 779). — *Philippe de Cabassole* (Faillon, II, 793).

(2) *Bernard Gui :* « In eodem quoque tumulo, juxta sacrum corpus, ad assertionem, et in testimonium perspicuae veritatis, cartellus quidam vetustissimus, conclusus in ligno quodam, disposito pro conservatione a putrefactione, repertus fuit, continens hanc scripturam : (etc.) » (Faillon, II, 778-779.)

*Philippe de Cabassole :* « Modici corticis suberii particula vetusta nimium et antiqua, sepies assistentium occurrit prae manibus, ad palpandum. Sed ex inadvertentia relinquebatur inspecta. Demum repulsionibus iteratis, devenit ad piissimi regis manus. Qua palpata, Dei ordinatione, seu nimia vetustate, confracta in partes, absolutum chirographum exhibuit, quod celabat » (Faillon, II, 792).

(3) Faillon, II, 801. (4) Faillon, I, 877.

(5) *Bernard Gui.* (Faillon, II, 779). — *Philippe de Cabassole* (Faillon, II, 792).

Digitized by Google

du sarcophage, les évêques remarquèrent, dans les ossements, un morceau de cire arrondi. Ils le brisèrent avec soin, et ils virent à l'intérieur une petite cédule portant cette inscription : HIC REQVIESCIT CORPVS MARIAE MAGDALENAE (1).

Enfin ils ordonnèrent que désormais, chaque année, on célébrerait dans leurs diocèses la fête de cette translation. On la retrouve dans les missels et les bréviaires de ces Églises; ceux d'Aix et de Marseille contenaient même tout un office propre (2), encore existant aujourd'hui.

Ce n'est pas tout. Ces mêmes évêques rédigèrent un nouveau procès-verbal signé également de Charles II et relatant tous les faits. On l'envoya au Pape, qui était alors Nicolas III (1277-1280). A cet envoi on joignit, comme pièces de conviction, les deux documents eux-mêmes, tels qu'on les avait trouvés, pour que le Pape, de son côté, les examinant et les faisant examiner, pût être assuré, par leur ancienneté et par la forme de l'écriture, que ces documents méritaient toute confiance (3). C'est ce que disent les évêques : « Les deux inscriptions qui ont été trouvées dans le tombeau et qui font mention du corps de sainte Madeleine, comme il a été plus amplement exposé dans les lettres munies des sceaux de plusieurs prélats, et de très excellent personnage, le seigneur Charles, prince de Salerne, ces deux inscriptions ont été renfermées ici, dans cette présente charte, afin que notre seigneur le Pape et ceux qui les verront acquièrent une plus ferme certitude de cet événement, après les avoir considérées et avoir apprécié leur antiquité et la forme de l'écriture. En foi de quoi, nous, par la miséricorde de Dieu, archevêques de Narbonne, d'Arles, d'Embrun et d'Aix, et nous, évêques de Maguelonne, d'Agde et de Glandèves, avons apposé nos sceaux à la présente charte, avec celui du prince déjà nommé » (4).

(1) *Bernard Gui et Philippe de Cabassole* (ibid.)
Attestations des évêques. (FAILLON, II, 801).
(2) FAILLON, II, 805-815.
(3) *Ibid.*, 801.
(4) *Ibid.*, 801-802.

Digitized by Google

Ce ne fut que douze ans après que le Saint-Siège se prononça. Ce retard n'a rien qui doive surprendre, quand on connaît la sage lenteur de la cour romaine. Un autre motif peut encore l'expliquer, les vacances de la chaire de saint Pierre furent nombreuses de 1280 à 1294, car il n'y eut pas moins de cinq pontificats (1). Enfin, n'oublions pas la captivité de Charles II, qui dura quatre ans.

Ce fut Boniface VIII qui, mis au courant de la procédure et parfaitement renseigné sur les faits, adressa à Charles II, le 24 avril 1295, une bulle par laquelle il le félicitait de sa piété envers sainte Marie-Madeleine et des soins qu'il avait mis à retrouver son corps, approuvant et confirmant toutes choses (2).

En même temps qu'il adressait cette bulle à Charles II,

(1) Nicolas III, élu 25 novembre 1277, † 22 août 1280.
Martin IV, élu 22 février 1281, † 28 mars 1285.
Honorius IV, élu 2 avril 1285, † 3 avril 1287.
Nicolas IV, élu 22 février 1288, † 4 avril 1292.
Vacances de plus de deux ans.
Saint Célestin V, élu 5 juillet 1294, résigne 13 décembre suivant, † 6 mai 1296.
Boniface VIII, élu 24 décembre 1294, † 11 octobre 1303.
(Cf. U. CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques.*)

(2) FAILLON, II, 815-820.

« Nos igitur attendentes, quod tu eximiam devotionem a te habitam ad praefatam sanctam, ex eo praecipue per operis evidentiam ostendisse dignosceris, quod olim, dum incertus existeret locus, ubi sepultum fuerat corpus ipsum, ad illud inquirendum, et inveniendum, efficax studium impendisti, et tandem eodem invento ipsum in dicta ecclesia fecisti cum debita devotione ac reverentia, conveniente ad hoc cleri et populi partium illarum copiosa multitudine, tumulari : ac intendentes in hac parte favorabiliter annuere votis tuis, praecipue cum de prædictis multa, fide viderimus oculata ». (FAILLON, II, 819).

Cette première bulle de Boniface VIII fut suivie de cinq autres, relatives au même sujet.

On a vu que le corps de sainte Madeleine fut retrouvé entier, moins une jambe et la mâchoire inférieure. Le cardinal de Cabassole nous apprend (FAILLON, II, 794) que le crâne fut porté à Rome avec les deux documents originaux. Or, on conservait précisément à Saint-Jean de Latran la mâchoire de la sainte. Boniface VIII se la fit apporter, et il fut constaté, par-devant nombreux témoins, que cette mâchoire s'adaptait parfaitement au crâne venu de Saint-Maximin. Le Pape remit la relique ainsi complétée à Charles II, qui lui-même la déposa pieusement dans le sanctuaire provençal. Ce fait certain dépose en faveur de l'authenticité du corps trouvé en 1279.

Digitized by Google

Boniface lui faisait remettre les deux documents, qui furent alors déposés dans la nouvelle châsse à Saint-Maximin. Ce fut là que très peu d'années après, Bernard Gui vit le parchemin et en copia le texte. Voici comment il en parle : « Moi-même qui écris ces choses, j'ai vu et lu ce très vieux parchemin, qui est conservé pour rendre témoignage à la vérité » (1).

M. Albanès a dit justement : « Les antiques et vénérables sarcophages reparurent à la lumière, et le corps de sainte Marie-Madeleine se révéla par des signes merveilleux qui le firent reconnaître de tous, et portèrent la conviction dans tous les cœurs croyants. Pour de plus exigeants, et pour les critiques des siècles futurs, son identité fut attestée par deux inscriptions trouvées avec les ossements ; l'une, plus ancienne et plus courte, attestait que là était le corps de Marie-Madeleine ; l'autre racontait comment les reliques de la sainte avaient été transférées par la crainte des Sarrasins, dans le tombeau de saint Sidoine, où on les retrouverait, et non point dans son sépulcre d'albâtre. Les deux inscriptions furent envoyées au Pape, pour qu'il pût constater par lui-même la vérité des reliques ; elles ont été ensuite conservées pendant des siècles à Saint-Maximin, où elles étaient montrées à ceux qui voulaient les examiner de près. La science la plus rigoureuse n'en saurait demander davantage » (2).

C'est sur cette parole que nous terminerons. Nous venons de résumer tout ce qui a trait aux événements religieux dont Saint-Maximin fut le théâtre, en 1279 et 1280, et nous l'avons fait en ne nous appuyant que sur des historiens véridiques et sur des pièces authentiques. Tous les personnages en jeu y apparaissent pleins de droiture et de piété ; ce sont des esprits judicieux et sincères, qui ont vu et examiné, se rendant compte des choses, et qui n'ont été ni les auteurs, ni les dupes d'une supercherie.

(1) Faillon, II, 779.
« Hunc cartellum vetustissimum legi ego ipse, qui haec scribo, et vidi ibidem in sacrario reservari in testimonium veritatis. »
(2) *Le couvent royal de Saint-Maximin*, 43.

Digitized by Google

Sans doute, pour ne pas vouloir accepter ces événements avec leurs conséquences, on parle de *découverte préparée* et de *grossière supercherie qui emporte pièce*. Mais on ne peut y être autorisé par aucun témoignage ; on accuse sans preuve, nous le verrons bientôt, à l'aide d'insinuations spécieuses et de suppositions gratuites, tandis que tous les documents déposent en sens contraire.

Nous insistons sur ce point. Ne va-t-on pas jusqu'à dire : « Il est donc bien sûr que nous avons affaire à un faux (1), et à un faux perpétré en vue de ruiner le système sur lequel les moines de Vézelay fondaient l'authenticité de leurs reliques. Une main coupable a fabriqué ce prétendu certificat

(1) « Ce jugement sur le prétendu *authentique* des reliques de sainte Madeleine a été porté avant moi par beaucoup d'autres personnes. Voyez, en particulier, les observations de M. Siméon Luce dans la *Revue des Sociétés savantes*, t. VI (1882), p. 125. » (Note de M. Duchesne.)

L'article de M. Siméon Luce visé ici est consacré au livre de M. Albanès sur Saint-Maximin, dont on fait un compte rendu élogieux bien mérité, mais il s'y trouve aussi plusieurs critiques. Ces critiques, on le devine, portent sur l'authenticité du document trouvé en 1279. L'examen attentif des observations de M. Siméon Luce nous amène à faire les trois remarques suivantes :

1° M. Siméon Luce parle en termes beaucoup moins tranchants et absolus que M. Duchesne : « Il n'est pas besoin, dit-il, de se livrer à un examen fort approfondi pour concevoir des doutes sur l'authenticité de ce document. » La différence de ton est appréciable.

2° M. Siméon Luce commet deux inexactitudes. D'abord, en parlant du document, il dit (p. 117) : « Une tablette de cire portant la date de 716 et non de 706, comme le dit par erreur M. Albanès, fut trouvée avec les ossements. » Ceci est une forte distraction, car M. Albanès maintient précisément, pour le document, la date de 716. — Ensuite, M. Siméon Luce met en note (p. 118.) : « Nous ne connaissons et les Dominicains ne connaissent que cette inscription. Nous ignorons ce que peut être une autre inscription plus ancienne et plus courte, dont parle M. Albanès. » Cette seule assertion suffit à montrer que M. Siméon Luce n'a pas examiné à fond la question, car les mêmes auteurs qui ont rapporté la première inscription ont également rapporté la deuxième, et ces auteurs sont : Bernard Gui, dans ses deux ouvrages, les évêques dans leur procès-verbal, enfin, Pagi, utilisant un parchemin de Saint-Maximin.

3° Les difficultés soulevées contre ce texte par M. Siméon Luce sont connues, car ce sont celles de Launoy et de Papon, reprises par M. Duchesne. M. Siméon Luce les estime « irréfutables ». On peut être d'un autre avis.

Digitized by Google

et l'a inséré dans le sarcophage avant son ouverture officielle. Cela suffit pour édifier la critique »?

Où est-elle la main qui a inséré le prétendu certificat? Qu'on nous montre par des témoignages positifs le faux ainsi perpétré avant l'ouverture officielle du sarcophage. Qu'on nomme donc celui qui a osé commettre ce crime. Car c'est un crime! Et puis, comment se fait-il que, parmi tant de témoins, comprenant plusieurs évêques, il ne s'en soit pas trouvé *un seul* qui ait eu assez de flair pour soupçonner la supercherie, *un seul* qui ait eu assez d'honnêteté pour la dénoncer? Comment se fait-il, au contraire, que tous, ayant vu, touché et lu ces documents, aient été unanimes à les déclarer très antiques, d'une très vieille écriture et vraiment authentiques? Comment se fait-il que, plusieurs années après, Bernard Gui ait pu dire : « *Moi-même qui écris ces choses, j'ai vu et lu ce très vieux parchemin, qui est conservé pour rendre témoignage à la vérité* »? Comment se fait-il qu'on les ait envoyés au Pape, précisément pour que le Pape les examinât et les fît examiner, afin de s'assurer de la vérité des faits? Comment se fait-il qu'on les ait gardés, *ces prétendus certificats*, pendant des siècles, à Saint-Maximin même, à la disposition de qui voulait les examiner?

M. Duchesne n'admet pas d'autre solution qu'un faux habilement préparé, et la seule preuve positive qu'il puisse mettre en avant, c'est que l'un des documents trouvés dans le sarcophage est apocryphe, et suffit à dévoiler la supercherie. Nous verrons bientôt que cette preuve est dénuée de tout fondement. Mais, pour le moment, nous constatons que le simple exposé des faits est en contradiction manifeste avec cette thèse. Toutes les invraisemblances, toutes les impossibilités morales et matérielles se dressent contre elle; tous les documents la contredisent ouvertement, à commencer par l'attestation des évêques qui envoient eux-mêmes au Pape les deux documents, les pièces à conviction, « afin que le Pape et tous ceux qui les verront acquièrent une plus ferme certitude de cet événement, après les avoir examinés et avoir apprécié leur antiquité et la forme de

Digitized by Google

l'écriture » (1). Voilà certes des gens qui ne remplissent pas le rôle de faussaires, ni celui de dupes ! — Dans une bulle du 24 avril 1295, Boniface VIII s'exprime en termes formels sur la certitude de la découverte du corps de Marie-Madeleine. Le Pape avait eu, pour se prononcer ainsi, les plus sérieux motifs, car les éléments d'information ne lui avaient pas manqué, il le dit lui-même ; nous doutons fort que lui aussi ait été une dupe ou qu'il ait voulu couvrir, de sa haute autorité, un faux et, comme parlent les Bollandistes d'aujourd'hui, « une supercherie grossière qui emporte pièce ».

### IV. *Examen des deux documents trouvés en 1279.*

M. Duchesne a cru fournir la preuve formelle du faux, par l'examen même de l'un des deux documents trouvés en 1279, car, d'après lui, ce *prétendu certificat serait apocryphe*, et dès lors une main coupable l'aurait inséré dans le sarcophage avant l'ouverture officielle. Pour motiver cette conclusion on soulève contre le document trois difficultés :

1° « En 710, on ne datait pas encore en France, et surtout dans le Midi, par l'ère de l'Incarnation (2). »

2° Le document parle de la terreur causée par les Sarrasins ; or, à cette date, il n'y avait pas encore eu d'invasion de Sarrasins en France ; leur première apparition dans le Midi est de l'année 720 (3).

3° Le document est écrit sous le règne d'un roi des Francs appelé Odoinus (*regnante Odoino piisimo rege Francorum*); or, au VIII^e^ siècle, on ne connaît aucun roi des Francs de ce nom (4).

Ces trois objections ne sont pas nouvelles, puisqu'elles ont été formulées par Launoy et Papon : mais elles ont été réfutées par plusieurs auteurs notamment par Pagi,

(1) FAILLON, II, 819.
(2) Cette objection est de Papon. — Cf. FAILLON, I, 713-715.
(3) Cette objection est de Papon. — Cf. FAILLON, I, 719.
(4) Cette objection est de Launoy. — Cf. FAILLON, I, 700.

Digitized by Google

ce dont on ne parle pas. La chose cependant en vaut la peine, car le sentiment de ce critique a été approuvé et partagé par un savant, dont le jugement a une portée considérable, dom Bouquet. Ce dernier n'a pas hésité à insérer cette pièce dans son *Recueil*, la considérant comme parfaitement authentique (1). Dans une note, en effet, dom Bouquet déclare que Pagi a prouvé qu'on ne pouvait pas incriminer de faux ce document (2). Aussi en fait-il lui-même usage pour dire, à l'année 716 : « Le corps de sainte Marie-Madeleine est transféré. Les Provençaux étaient soumis cette année à Eudes, duc d'Aquitaine, et Eudes était reconnu roi dans la Provence » (3). Dom Bouquet n'ignorait pas les difficultés soulevées contre ce texte ; il n'ignorait pas non plus les réponses faites par Pagi. Tout bien examiné, il a donné raison à ce dernier contre Launoy et ses imitateurs. Je ne vois pas pourquoi nous serions plus difficiles que lui.

Cette controverse paraît devoir être sans issue, puisque, de part et d'autre, on maintient soit les difficultés qualifiées d'irréfutables, soit les réponses considérées comme pleinement satisfaisantes. Cependant nous croyons qu'il n'est pas impossible d'aboutir à un résultat très appréciable, et même de trancher définitivement le débat.

Cette question, en effet, telle qu'on l'a étudiée jusqu'ici, n'a pas été envisagée à son véritable point de vue, car elle est avant tout une question paléographique. C'est en nous plaçant sur ce terrain, absolument nouveau, qu'il sera permis de soumettre notre document à un examen scientifique et d'en déterminer la valeur intrinsèque.

Il convient d'abord de rechercher dans quelles conditions matérielles il s'est présenté aux regards de ceux qui,

(1) III, 640. — *Schedula cum reliquiis S. Mariae Magdalenae, anon MCCLXXIX inventa.* — Suit le texte donné plus haut.

(2) *Ibid.* — « Ex illa schedula, quam fictitiam dici non posse probat Pagius ad annum 716 num. XIII, patet Provinciales metu Sarracenorum sese Eudoni Aquitaniae duci subdidisse, eumque anno 716 in Provinciam Regem agnitum fuisse. »

(3) *Ibid.*, p. LXXXV.

Digitized by Google

les premiers, l'ont vu, examiné et lu. Il faut ensuite connaître quelle lecture ils en ont pu faire, et partant quel texte ils ont été en mesure de fournir.

Sur le premier point, nous avons les témoignages les plus précis de personnes graves et éclairées. En premier lieu, nous citerons les évêques de Provence qui, témoins de la découverte, ont vu et lu ce document et le second beaucoup plus court. En les envoyant au Pape, ils s'expriment de la sorte : « Ces deux inscriptions ont été renfermées ici, dans cette charte, afin que notre seigneur le Pape et ceux qui les verront acquièrent une plus ferme certitude de cet événement, après les avoir sérieusement examinés et avoir apprécié leur antiquité et la forme de l'écriture » (1). Deux choses ont particulièrement frappé les évêques : l'ancienneté et la forme de l'écriture, et c'est là-dessus qu'ils appellent l'attention des examinateurs, demandant qu'on en fasse l'objet d'une étude sérieuse, assurés que de l'examen approfondi de ces deux caractères ressortira une certitude plus complète : *Ut eis inspectis ac earum vetustate et forma scribendi debite ponderatis, dominus Papa et qui eas viderint certitudinem rei firmiorem perpendant* (2).

Un second témoignage non moins formel, et peut-être plus compétent, vient pleinement confirmer celui des évêques. Le célèbre dominicain Bernard Gui a pu voir et lire l'original à Saint-Maximin même ; voici comment il s'exprime : « Dans le même tombeau, auprès du saint corps, comme attestation et preuve de la vérité, fut trouvé un petit parchemin très vieux (*cartellus vetustissimus*), renfermé dans du bois, en vue de sa conservation, contenant cette inscription » (3) (suit le texte). — Bernard Gui ajoute : « Moi-même qui écris ces choses, j'ai vu et lu ce très vieux parchemin, conservé là même, dans la sacristie, en preuve de la vérité » (4). Bernard Gui parle ainsi dans ses *Fleurs des Chroniques;* il y revient encore dans son *Sanctoral,* où il reproduit à nouveau le texte du document (5).

(1) FAILLON, II, 801.
(2) *Ibid.* (3) *Ibid.* 779. (4) *Ibid.* (5) *Ibid.* 781.

Digitized by Google

Ce témoignage a une très grande valeur, car l'auteur, on le sait, est un des écrivains les plus savants et les plus consciencieux de son temps. Qu'on se souvienne de ce que nous en avons dit plus haut, et on n'hésitera pas à admettre que, si Bernard Gui a qualifié le document de très ancien, et cela par deux fois, c'est que la chose était de toute évidence, et ressortait de l'état matériel de la pièce. La grande habitude que son goût particulier et sa vie d'étude lui avaient donnée des manuscrits, le soin intelligent et éclairé qu'il avait mis à les rechercher, dans ses voyages, et à les étudier pour composer et corriger sans cesse ses nombreux ouvrages historiques, tout cela lui avait acquis une expérience incontestable et faisait de lui un juge compétent, à l'abri de toute illusion. Lors donc qu'il assure si formellement qu'il a vu et lu le document, et qu'il le déclare très ancien, son appréciation dûment motivée ne saurait être mise en doute.

Ajoutons qu'au XVII^e^ siècle l'original existait encore, et Pagi, qui l'a vu, nous dit qu'il était impossible de le lire à cause de son ancienneté (1). Pour en établir le texte, Pagi s'est servi, soit de celui de Bernard Gui, soit d'un manuscrit alors conservé à Saint-Maximin (2). — L'historien de la Provence, Bouche, parle de même (3).

Ce n'est pas tout. L'antiquité du document est tellement certaine qu'elle ressort d'un fait incontestable que vient de nous signaler Pagi, à savoir, la difficulté de lecture provenant précisément de l'ancienneté du manuscrit original ; et la preuve, c'est que ceux qui l'ont eu en mains ne l'ont pas lu de la même façon, sur certains points où les difficultés étaient plus grandes. Pour bien nous en rendre compte, plaçons ici, en plusieurs colonnes, le texte lu par les évêques, par Bernard Gui, par Cabassole et par Pagi :

(1) *Critic. Annal. Baron.* ad ann. 716. (Edition de Bar-le-Duc) XII, 270 : « Superest adhuc ea schedula, quae tamen propter vetustatem amplius legi non potest. »

(2) *Ibid.* — « Denique eadem verba leguntur in libro pergamineo asservato in conventu Patrum Praedicatorum sancti Maximini. »

(3) FAILLON, I, 701.

Digitized by Google

| TEXTE DES ÉVÊQUES [1] | TEXTE DE BERNARD GUI [2] FLORES CRONICORUM | TEXTE DE BERNARD GUI [4] SANCTORAL | TEXTE DE CABASSOLE [5] | TEXTE DE PAGI |
|---|---|---|---|---|
| *Anno Nativitatis Dominicae septingentesimo decimo, VI° mensis decembris in nocte secretissime, regnante Clodoveo piissimo, Francorum rege, tempore infestationis gentis Sarracenorum, translatum fuit corpus hoc carissimae et venerandae beatae Mariae Magdalenae, de sepulcro suo alabastri in hoc marmoreo, timore dictae gentis perfidae. et quia secretius est hic, amoto corpore Cedonii.* | *Anno Nativitatis Dominice septin* [3] *die mensis decembris in nocte secretissime, regnante Odoyno piissimo rege Francorum, tempore infestationis gentis perfide Sarracenorum translatum fuit corpus hoc karissime ac venerande beate Marie Magdalene de sepulcro suo alabaustri in hoc marmoreo, timore dicte gentis perfide, et quia secretius est hic, amoto corpore Sedonii.* | *Anno Nativitatis Dominice septingentesimo decimo, die sexto mensis decembris, in nocte secretissime; regnante Odoino piissimo Francorum rege, tempore infestationis gentis perfide Sarracenorum, translatum fuit corpus hoc karissime ac venerande beate Marie Magdalene de sepulcro suo alabaustri in hoc marmoreo, timore dicte gentis perfide, et quia secretius est hic, amoto corpore Sedonii.* | *Incarnationis dominice anno septingentesimo, decembris decima sexta die, indictione remissionis titulum* (etc)<br>. . . . . .<br>*In Galliis regnante piissimo Odoyno diminutive sic dicto qui pleno nomine dictus est Clodoynus lingua gallica Clodoveus* . . . . . .<br>. . . . . .<br>*Ecce.., modici corticis subere rii particula vetusta nimium et antiqua, sepies assistentium occurrit pre manibus ad palpandum, sed ex inadvertentia relinquebatur inscripta. Demum repulsionibus iteratis devenit ad piissimi regis manus, qua palpata, Dei ordinatione, seu nimia vetustate confracta, in partes absolutum cyrographum exhibuit quod celabat, depositionis corporis beatissime Magdalene ibi facte secretius Sarracenorum metu (piguinata(?). pigmata ?) continens, Odoyno piissimo rege Francorum regnante.* | *Anno Nativitatis Dominicae DCCXVI, mense Decembri, in nocte secretissime, regnante Odoino piissimo Francorum Rege tempore infestationis gentis perfidae Sarracenorum translatum fuit hoc corpus carissimae et venerandae Mariae Magdalenae de sepulchro suo alabastri in hoc marmoreum, ex metu dictae gentis perfidae Sarracenorum, quia securius est hic, amoto corpore Sidonii.* |

(1) Faillon, II, 801-802.
(2) *Flores Cronicorum.* Bibl. nat. manuscrits latins 4983 fol. 136 v°.
(3) Dans le blanc, on a ajouté postérieurement : *gentesimo decimo sexto.*
(4) *Sanctoral.* ibid. 5406 et 5407.
(5) *Vie, translation et miracles de sainte Marie-Madeleine.* — Ibid., 15031.
(6) Ut suprà.

Digitized by Google

Le fond est bien le même : il s'agit du corps de Marie-Madeleine transféré de sarcophage pour être mis à l'abri des Sarrasins. Les divergences portent sur la date et sur le nom du personnage qualifié roi des Francs. Les copistes ont été arrêtés, dans leurs transcriptions, par de sérieuses difficultés, et il ne pouvait en être autrement, car les manuscrits de la période mérovingienne sont d'une lecture très difficile. Les débutants ne sont pas seuls ici embarrassés ; des paléographes de valeur hésitent eux-mêmes beaucoup, et les impeccables sont encore à trouver ; cela est si vrai que les plus savants éditeurs de textes mérovingiens se sont trompés dans tel ou tel passage de diplôme ou de charte. Nous possédons aujourd'hui les grands traités de Paléographie et de Diplomatique ; quantité de textes ont été publiés et annotés ; nous avons à notre disposition des recueils de fac-similé qui remplacent les originaux : eh bien, on peut rapprocher, comparer et interpréter les formules des actes et les difficultés spéciales de l'écriture, et cependant, malgré ces précieuses ressources, on est encore souvent arrêté et embarrassé !

Pour prouver que cette assertion n'est pas purement théorique, nous allons soumettre à nos lecteurs le fac-similé d'un document qui rentre tout à fait dans la catégorie du nôtre.

Voici l'authentique des reliques de saint Monulphe, du VII^e^ ou VIII^e^ siècle ; c'était une note déposée dans une châsse, à la cathédrale de Chartres :

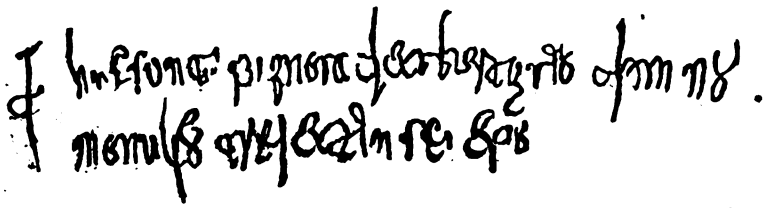

Assurément bien peu de paléographes, même exercés, seraient en mesure de lire aisément cette écriture. Le meilleur peut-être de la région du Sud-Est, mon excellent ami, M. l'abbé U. Chevalier, m'a déclaré qu'il n'en venait à bout qu'avec beaucoup de peine, en s'y prenant à plusieurs



Digitized by Google

fois, par une sorte d'intuition que donne l'habitude, et en rapprochant, par la pensée, des formes identiques déjà rencontrées ailleurs.

Voici la lecture de ce fac-similé :

(Invocation monogrammatique.) *Hyc sunt pignora de coberturio domno Monulfo Trejectinse ep* [*iscopo*]. (1).

Mais si, aujourd'hui, avec toutes les ressources dont on dispose, on rencontre néanmoins tant de difficultés à lire les textes mérovingiens, à plus forte raison en était-il de même au XIII^e^ siècle, alors que les sciences de la Paléographie et de la Diplomatique n'existaient pas, alors que les copistes étaient dépourvus de tout secours scientifique, livrés à leurs seules lumières et à leur expérience personnelle ; ne soyons donc pas surpris de rencontrer chez eux de nombreuses erreurs de lecture. Dans un document, certains passages ont prêté à plus de difficultés que d'autres, notamment les formules et les chiffres de date, et les noms propres de personnes ou de lieux, écrits tantôt en toutes lettres, tantôt en abrégé, et, dans ce dernier cas, on conçoit que les fautes et les confusions aient été faciles.

Ces erreurs de détail ont eu parfois des conséquences assez inattendues, car un texte, ainsi altéré par le copiste, a pu passer pour bon, alors que des corrections motivées le rendent fautif, et réciproquement, un texte qualifié de faux doit être regardé comme authentique. Cette remarque est due à M. Julien Havet, le critique si pénétrant des textes mérovingiens ! « Faute de s'être avisés de quelques corrections indispensables, dit-il, les éditeurs ont donné pour bons des textes fautifs. Voici au contraire une pièce qu'ils ont repoussée comme fausse et qui est authentique. Le mauvais état du texte, altéré par un copiste, a fait condamner en bloc un document qui n'avait besoin que de quelques corrections » (2).

Il n'est pas besoin d'une erreur considérable de lecture pour amener des conséquences graves ; un seul mot, mal

(1) *Musée des archives départementales*, Paris, 1878, p. 1 (Planche I, n° 1) (Archives départementales d'Eure-et-Loir).

(2) *Questions mérovingiennes.* — VI. *La donation d'Etrépagny*, p. 13.

Digitized by Google

lu ou mal interprété, peut suffire à produire des résultats souvent étranges ; en voici deux exemples empruntés à M. Julien Havet :

Un acte de Clovis III, du 25 juin 693, se termine par ces mots : *Data quod facit mensis junius die XXV anno II regni nostri. Namucho recognovi. Namucho* serait la signature d'un fonctionnaire de la chancellerie. D'autre part, *Namucho* rappelle bien les formes *Namuco*, *Nammuco* employées alors pour désigner la ville de Namur. Ç'a été le sentiment de dom Bouquet qui a supprimé le mot *recognovi*. Mais Bréquigny a objecté qu'on n'a pas le droit de supprimer ce mot, qui suffit à prouver qu'il s'agit bien ici du nom d'un fonctionnaire. Cette interprétation a prévalu, et Stumpf a compté *Namucho* parmi les référendaires de la chancellerie mérovingienne. Mais M. Havet a judicieusement observé que le mot *Namucho* était suivi d'un autre mot écrit en abréviation, et que cette abréviation portait *fel.*, lu par le copiste *rec.*, d'où *recognovi ;* tandis qu'il faut : *feliciter*, ce qui fait de *Namucho* un nom de lieu, de sorte que nous avons là le nom de la ville de Namur, et pas du tout le nom d'un fonctionnaire de la chancellerie, qui n'a jamais existé ! (1)

Dans un autre document daté : *mense decembri die VI non. regnante Chilprico rege*, M. Havet parvient à rectifier la date de ce document reproduit par des copistes du XIII^e^ ou du XIV^e^ siècle. Dans leur transcription le mot *regnante* est précédé d'un signe particulier. Pour qu'ils aient reproduit un caractère étranger à l'alphabet dont ils se servaient, il faut que l'original leur ait offert lui-même ce signe qu'ils ne connaissaient pas. Précisément l'écriture des chartes de la période mérovingienne comprend un signe, et un seul, qui a cessé d'être connu après cette époque : c'est le caractère grec ς employé dans la numération écrite, notamment dans la date des actes, pour représenter le nombre six. De plus, le mot *nonas* a été lu pour *annum*. De sorte que la formule de la date est : *mense de-*

(1) *Questions mérovingiennes*, p. 7-9.

Digitized by Google

*cembri (sex? annum ς) regnante Chilprico rege.* On a donc l'année sixième de Chilpéric, soit 720 (1).

Ces observations critiques ne sont peut-être pas sans application à notre document. Il pouvait très bien se faire que l'original comprît le caractère grec ς; dès lors les copistes du XIIIe siècle, qui n'en connaissaient pas la signification, ou l'ont passé sous silence, ou l'ont mal interprété. Dans ces deux cas, le nombre VI lu par ces copistes se rattacherait au chiffre de l'année et le ς affecterait le jour. De telle sorte que la date pourrait être : *anno DCCXVI* (ς) *die mensis decembris.* Nous supposons que le texte portait DCCXVI, car rien ne prouve que ce chiffre ait été bien lu. Qui nous dit qu'il n'y en avait pas un autre, tel que DCCXX,VI *die mensis decembris?* Ce qui ajoute encore à tant d'incertitude, c'est que le cardinal de Cabassole a inséré dans sa formule le mot *indictione* qu'aucun autre copiste n'a reproduit, et il l'a inséré, parce qu'il a cru le lire dans le document. Il en faut conclure que nous sommes sur ce point particulier dans une ignorance absolue de la vérité, puisque ceux qui ont transcrit le document donnent jusqu'à trois dates différentes : 700 avec indiction, 710 et 716. Evidemment ils ont été arrêtés par des difficultés de lecture, et ces difficultés, on le sait, provenaient de l'ancienneté et de la forme de l'écriture, preuve manifeste de l'authenticité de la pièce dont la date vraie reste inconnue. En d'autres termes, si le document vu en 1279 avait été de fabrication récente, tout le monde d'alors l'aurait lu facilement et de la même manière. Tous s'accordent à le regarder comme très ancien ; ce qu'ils ont su lire de la date le reporte évidemment à la fin de la période mérovingienne, soit à la première moitié du VIIIe siècle. Or, on a vu combien est difficile la lecture des textes de cette époque.

Ces difficultés ressortent incontestablement des divergences, quant à la date et au nom du roi des Francs ; elles ressortent également de la contexture même du document, car sa forme littéraire n'est ni du VIIIe siècle ni du XIIIe ; ce

(1) *Questions mérovingiennes*, p. 11-13.

Digitized by Google

qui prouve que plusieurs mots ont dû échapper aux scribes, qui les ont alors interprétés, devinés et remplacés par d'autres ; de là un texte plus ou moins sûr quant à la forme, et dont le fond seul mérite d'être retenu.

Remarquons encore les variantes de lecture pour le seul nom du roi des Francs, car nous avons *Odoino, Odoyne, Chlodoveo*, preuve évidente que le mot, écrit en lettres tironiennes, comme la chose se rencontre fréquemment dans les manuscrits de cette époque, a présenté une difficulté de lecture qui, là encore, nous laisse dans le doute sur le vrai nom du personnage.

Il n'en faut pas davantage pour reconnaître que notre document est très loin d'offrir un texte bien établi. Sa date est fort incertaine; il est de la première moitié du VIII^e^ siècle, voilà tout ce que l'on peut dire; quant à l'année exacte, elle nous échappe. — Même incertitude pour le nom du roi des Francs ; nous le répétons, le fond seul du document reste acquis.

Si les éléments d'information ne faisaient pas défaut, si nous possédions un fac-similé de la pièce originale, la critique conjecturale pourrait tenter ici des corrections que l'on sent inévitables, mais que l'on est impuissant à proposer; nul doute que ces corrections amélioreraient ce texte qui n'a qu'un défaut : c'est qu'étant sûrement authentique, il a été mal lu et dénaturé par les copistes du XIII^e^ siècle.

Mais, une conséquence inévitable de cet état de choses, c'est que les difficultés historiques soulevées contre le document n'ont plus la moindre raison d'être, et tombent devant la constatation des faits que nous venons de déterminer. Nous avons dit qu'il était sûrement authentique; son état matériel ne laisse aucun doute à cet égard, car ses deux caractères les plus saillants étaient précisément l'ancienneté et la forme spéciale de l'écriture ; de là les difficultés de lecture. Paléographiquement parlant, ceci est un argument décisif.

La difficulté de lecture a été si grande que Bernard Gui l'avoue formellement en ce qui concerne le second document : « On trouva également dans le même tombeau

Digitized by Google

une autre écriture très ancienne sur un petit parchemin entouré de cire de tous côtés ; à cause de son antiquité, cette écriture put à peine être lue. En voici la teneur : *Hic requiescit corpus Mariae Magdalenae* » (1).

Cette formule est d'une extrême brièveté, puisqu'elle ne comprend que cinq mots ! Et cependant son antiquité en rendit la lecture presque impossible : *Prae vetustate vix legi potuit.* Il y a là une preuve matérielle et indubitable de l'authenticité de ce document. Ce texte si court n'est pas une inscription tumulaire, mais il rappelle par sa contexture le style épigraphique usité en Gaule au v^e^ siècle. La brièveté est le « signe ordinaire d'une origine ancienne », dit M. Le Blant (2). Notre texte est d'une simplicité absolue, sans la moindre formule accessoire, ce qui est à noter, car M. Le Blant nous dit encore : « HIC REQVIESCIT sans formule accessoire ne se trouve pas en Gaule au delà de 487 » (3). Ce document est donc plus ancien que le précédent ; en dehors de sa rédaction, ce qu'en dit Bernard Gui le prouve suffisamment.

Nous ne voyons pas que personne l'ait attaqué, et M. Duchesne n'en parle pas. Il est vrai que, par sa brièveté même, il ne donne aucune prise à la critique, d'autant plus qu'il est absolument conforme à ce que l'épigraphie chrétienne nous apprend de la rédaction des textes du v^e^ siècle (4). Il est bien évident qu'un faussaire, si habile qu'il fût, n'aurait pu, au xiii^e^ siècle, si bien se mettre en règle avec une science qui ne date que de nos jours.

Nous présenterons nos conclusions telles qu'elles se déduisent des pages précédentes :

I. Les objections avec lesquelles on prétend convaincre de faux les traditions de la Provence relatives à sainte Marie-Madeleine ne sont pas insolubles, et nous croyons en avoir fourni des preuves satisfaisantes.

(1) Faillon, II, 779.
(2) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, I, p. v.
(3) *Ibid.*, p. ix.
(4) *Ibid.*, p. viii-ix.

Digitized by Google

II. Les traditions orientales sur sainte Marie-Madeleine et sur saint Lazare ne sont ni anciennes, ni sûres, ni inconciliables avec celles de la Provence.

III. L'étude de certains monuments lapidaires et de quelques documents écrits permet de constater, dans le diocèse d'Aix, l'existence d'un culte public rendu à sainte Marie-Madeleine et à saint Maximin antérieurement au VIII^e siècle.

IV. La croyance de Vézelay procède des traditions de la Provence, et elle n'a pu naître que de l'existence même de ce culte provençal.

V. Cette croyance a dû forcément tomber devant le fait de la découverte du corps de Marie-Madeleine, à Saint-Maximin, en 1279. Ce fait a été argué de faux; on y a vu une *prétendue découverte préparée à l'avance*, et qui aurait donné lieu à une *grossière supercherie*. Mais les documents impartialement étudiés repoussent absolument cette accusation et démontrent au contraire que tout s'est passé, sous le contrôle de l'Eglise, avec les garanties désirables de sincérité.

VI. Les deux documents trouvés dans le sarcophage sont authentiques : l'un est de la première moitié du VIII^e siècle ; l'autre, plus ancien, appartient probablement au V^e siècle ; ils montrent, l'un et l'autre, qu'au VIII^e siècle, et même au V^e, le corps de sainte Marie-Madeleine existait déjà à Saint-Maximin, en Provence.

VII. Ces faits dûment constatés nous autorisent à considérer au moins comme probable la venue en Provence, vers le milieu du I^er siècle, de Marie-Madeleine, la pécheresse convertie de l'Evangile (1), et, par suite, constituent

(1) M. l'abbé U. Chevalier, après un sérieux examen de la question, n'a pas hésité à insérer la notice suivante dans son *Répertoire des sources historiques*, col. 1500 : « Marie (S^te) Magdeleine (de Magdalum) † en Provence. 1^er s. juil. 22; à Marseille (à Vézelay ?). »

Digitized by Google

une sérieuse présomption en faveur de la tradition proven çale relative aux autres personnages évangéliques, sainte Marthe, saint Lazare et saint Maximin.

(*A suivre.*) Charles-Félix BELLET.

Digitized by Google

# L'ÉVOLUTION

DE LA

# « REVUE DES DEUX-MONDES »

Depuis longtemps, elle donnait des inquiétudes à ses vieux amis, la revue fondée par François Buloz. Les attaques sournoises ou directes contre l'Eglise devenaient plus rares ; les hommages au christianisme, bien qu'atténués par des réserves, se multipliaient et prenaient chaque jour un caractère de netteté plus prononcé : évidemment l'esprit nouveau soufflait sur les écrivains et sur le public. Les deux articles de M. Brunetière, retour de Canossa, ont dissipé, ce semble, les dernières équivoques. La *Revue*, qui jusqu'ici s'était montrée conservatrice et libérale, se débarrasse partiellement de son libéralisme et témoigne de sa vive sympathie pour les idées et la morale chrétiennes. Ce changement est-il fortuit, ou bien au contraire devons-nous l'attribuer à des causes lointaines et profondes? Quelle en est la signification exacte? Que devons-nous en attendre?

Ces questions offrent un grand intérêt, mais si nous voulons les élucider un tant soit peu, il nous faudra toucher à certains points délicats de l'histoire contemporaine. Est-ce une raison de ne pas se rendre compte? J'ose penser que non. Sans doute, nous aurons à faire le départ de ce qui revient non seulement aux libres penseurs, mais encore aux catholiques qu'on est convenu de nommer libéraux et de

Digitized by Google

ceux qu'on appelait jadis ultramontains. Mais, par bonheur, les temps ne sont plus où, sous peine de passer pour indifférent aux choses religieuses, on devait prendre parti contre Mgr Dupanloup pour Mgr Pie, ou inversement. Les générations nouvelles aiment beaucoup Montalembert, elles admirent de toutes leurs forces le beau talent de Louis Veuillot, et elles ne se croient nullement tenues d'entrer dans les querelles d'antan.

S'il est un écrivain qui ait maltraité le fondateur de la *Revue des Deux-Mondes*, ses rédacteurs et son public, c'est assurément Louis Veuillot. Comme l'huître s'attache au rocher, ainsi le bourgeois s'attachait à Buloz et celui-ci qui, d'un seul œil, pouvait éclairer deux mondes, fournissait des pensées et des formules à Coquelet et des traitements à tous les jeunes Navet qui, en ce temps, faisaient la leçon à l'Eglise. La *Revue des Deux-Mondes* joue dans les satires de Veuillot le même rôle que le classique marquis dans les comédies de Molière.

Or, presque toutes les idées que Veuillot a émises d'abord, puis défendues envers et contre tous, la *Revue des Deux-Mondes*, depuis quelques années, s'attache à les faire siennes ; qu'on ne se récrie pas ; vérifions plutôt.

Parmi ceux qui expliquent avec le plus d'ardeur et de compétence la nécessité d'un accord durable entre l'Eglise et la démocratie, il convient de mettre au premier rang MM. Melchior de Vogüé, Anatole Leroy-Beaulieu et Lamy, tous rédacteurs attitrés de la *Revue*. Dès 1848, Veuillot voyait, dans les principes sociaux qui allaient se formuler en institutions, l'avènement de la pensée chrétienne dans le gouvernement des sociétés. Ceci, pourrait-on dire, est aujourd'hui devenu banal, mais il est facile de trouver d'autres rapprochements. Ce qui exaspérait particulièrement Veuillot, c'était la prétention formulée par la bourgeoisie voltairienne de faire à l'Eglise sa part ou, comme on dit aujourd'hui, de reléguer le prêtre dans la sacristie, après lui avoir enlevé toute influence sociale. Par l'organe de M. Anatole Leroy-Beaulieu, la *Revue* condamne aujourd'hui cette conception étroite et égoïste du rôle de la religion dans le monde.

Digitized by Google

« Je souris, ou plutôt je suis pris de pitié quand je vois des hommes soi-disant éclairés et soi-disant libéraux s'alarmer, pour nos libertés publiques ou pour l'ordre social, de ces velléités d'intervention de l'Eglise. Il me semble entendre des revenants d'un autre siècle. Et vraiment se peut-il que notre France attardée en reste éternellement à ses vieilles querelles sur les envahissements du clergé et l'insatiable esprit de domination de l'Eglise? Cela était bon pour les bourgeois de la Restauration ou de la monarchie de Juillet; mais ne s'est-il donc rien passé et n'avons-nous rien appris depuis Béranger ou depuis M. Havin? Que tout cela cependant semble mesquin et misérable en face des formidables problèmes qui se dressent devant nous! Qui ne voit que ce n'est plus du côté « de Rome et des jésuites » qu'est le péril? Ceux qui frémissent encore à l'apparition d'une soutane ont beau se targuer d'être des hommes de progrès, ils ont beau s'affubler des noms de philosophes et de libres penseurs, ils ne sont que des hommes du passé momifiés dans des formules vieillies, captifs d'une tradition surannée. Ils n'ont ni l'intelligence ni la force de se dégager des lisières de leur enfance et des préventions de leur éducation. Ce sont eux les rétrogrades; c'est l'anticlérical, le mangeur de curés qui retarde sur le siècle. En craignant d'être dupes de l'Eglise, ils sont le jouet des préjugés d'un autre âge (1).»

Le libéralisme avait encore le don d'exciter la verve de Louis Veuillot, ce libéralisme que la *Revue des Deux-Mondes* regardait à la fois comme sa propriété et comme une sorte de panacée. Ecoutez M. Anatole Leroy-Beaulieu :

« Le peuple, longtemps nourri de la viande creuse des théories politiques et enivré de l'eau-de-vie capiteuse des principes abstraits, le peuple réclame des aliments plus substantiels. Cela seul, dit-on à Rome, n'est-il pas la justification de l'Eglise? et n'avait-elle pas raison quand elle accusait la Révolution d'offrir aux peuples des pierres au lieu de pain, et du poison sous forme de miel? N'est-ce pas là une dé-

(1) Anatole Leroy-Beaulieu. (*La papauté, le socialisme et la démocratie.*)

Digitized by Google

faite pour les arrogantes prétentions du libéralisme parlementaire et des doctrinaires bourgeois qui s'imaginaient suffire à tous les besoins des sociétés avec leur table des droits de l'homme? Pour apaiser la faim du monstre imprudemment déchaîné et follement investi de la souveraineté, il faut autre chose que des bulletins d'électeurs ou de vagues formules de liberté et d'égalité. Et, demande l'Eglise, qu'ont d'autres à lui jeter en pâture, le libéralisme bourgeois ou le radicalisme révolutionnaire? Leurs mains sont vides; qu'ils les ouvrent : rien dedans.

« Ayons la loyauté de le reconnaître : nous avions trop présumé de la liberté. Elle n'a pas tenu toutes les promesses que nous avions faites en son nom, et elle devient, maintenant, victime de l'excès des espérances mises sur elle. Pourquoi ne pas l'avouer ? Le seul fait que, cent ans à peine après la Révolution qui devait renouveler la face du monde, les sociétés nouvelles appellent de nouvelles transformations et de nouvelles révolutions est un dur désaveu pour l'orgueil du siècle et pour l'ordre social nouveau (1). »

La science a fait banqueroute au moins partiellement; le successeur de M. Buloz vient de nous le dire, après bien d'autres, mais plus énergiquement que tous, peut-être même avec trop de vivacité. Au contraire, il y a vingt-cinq ou trente ans, non seulement les Coquelet, les Homais, et les Cardinal parlaient de la science comme Bridoison de la foôrme, mais les hommes intelligents eux-mêmes professaient pour la science un culte non exempt de superstition. Veuillot ne craignait pas de railler cette manie, et lorsqu'il avait à opter entre ceux qui pensent et ceux qui ne pensent pas, il se mettait sans hésitation avec les derniers (2).

Si donc Veuillot revenait au monde, il ne serait pas médiocrement surpris de voir la revue fondée par Buloz défendre aujourd'hui la plupart des idées pour lesquelles combattait l'*Univers*.

(1) *La papauté, le socialisme et la démocratie.*
(2) V. le dernier chapitre des *Libres Penseurs*.

Digitized by Google

De leur côté, les catholiques libéraux ont contribué aux résultats dont nous sommes les témoins, mais par des procédés bien différents : au lieu de combattre la revue, ils ont tâché de s'y faire une place, puisqu'elle compte aujourd'hui au moins cinq catholiques parmi ses rédacteurs ordinaires: M. le duc de Broglie, M. d'Haussonville; M. Pouvillon, M. Lamy et M. René Bazin. L'opinion catholique n'approuve que faiblement cette collaboration : elle y voit une sorte de compromis fâcheux. Il semble bien cependant que ces écrivains n'aient fait qu'appliquer à la littérature la méthode que Léon XIII inaugure en politique. Les amis de la *Revue des Deux-Mondes* la regardent comme une sorte de tribune nationale où les représentants les plus autorisés de tous les partis expriment tour à tour leurs idées. Il en serait en ce cas des bureaux de la rue de l'Université comme de l'Académie où Mgr Perraud a siégé à côté de M. Renan, sans que personne ait cru devoir se scandaliser, et comme de la Chambre où Mgr d'Hulst et M. l'abbé Lemire légifèrent à côté de M. Hubbard.

En soutenant sa thèse de doctorat devant la Sorbonne, un ecclésiastique émit naguère cette idée qu'après tout, Bossuet était une sorte de publiciste, nous dirions aujourd'hui un *essayist*. Le doyen, M. Himly, prit son air le plus menaçant. Mais sans doute, dit le candidat, Bossuet n'a cessé de publier durant sa vie de courts écrits qui ressemblent à des articles de revue, seulement, il les appelait lettres, mémoires, réponses, explications, opuscules, etc. Quelquefois la brochure devenait volume, mais le procédé ne variait jamais. Contre Fénelon, contre les protestants, contre Richard Simon, Bossuet polémiquait comme un écrivain de nos jours. M. Himly ne se déclarait pas convaincu : Je ne me figure pas, s'écria-t-il, Bossuet écrivant dans la *Revue des Deux-Mondes*. — Moi non plus, répliqua l'abbé, à moins qu'elle ne se transforme. — Mais ceci n'est pas en cause : il s'agit de savoir comment s'y prendrait Bossuet, s'il revenait parmi nous. Resterait-il les bras croisés en face de ses adversaires? Non, il composerait des volumes peut-être, mais à coup sûr moins qu'il ne l'a fait de son temps, car on ne

Digitized by Google

lit plus guère de volumes ; il écrirait donc des articles d'une certaine étendue naturellement. — Eh bien, Monsieur l'abbé, conclut M. Himly, je vous souhaite beaucoup d'écrivains comme Bossuet.

Nous avons donc le droit de penser que les croyants ont exercé une influence considérable sur les destinées de la Revue. Par leur habileté ou leur travail, les catholiques libéraux l'ont empêchée d'aller trop à gauche ; par la seule force de son talent, Veuillot a fait changer d'opinion à ses adversaires. Qu'on ne s'en étonne pas plus qu'il ne convient ; le fait s'est déjà reproduit dans l'histoire de l'esprit humain.

Avant Bossuet, jamais les protestants n'avaient voulu reconnaître leurs contradictions doctrinales, leurs *variations*. Bossuet les leur a montrées avec tant de clarté et de force qu'ils ont dû se rendre à l'évidence. Mais ils ne s'en sont pas tenus là : ces variations dont ils rougissaient jadis, ils s'en sont fait un titre de gloire : « Oui, nous changeons, ont-ils dit, nous évoluons. Le protestantisme repose sur le principe même de l'évolution. » De sorte que l'homme qui, après Luther, a le plus influé sur la vie intérieure du protestantisme, c'est Bossuet.

Mais il ne suffit pas de dire que la *Revue des Deux-Mondes* s'est rapprochée du christianisme, il faut savoir jusqu'à quel point elle s'en est rapprochée. Le problème est plus délicat qu'on ne pense. Ne nous faisons pas illusion sur les deux derniers articles de M. Brunetière : ils prouvent moins qu'on ne serait tenté de le croire. Les lecteurs de l'*Université catholique* se souviennent peut-être des paroles de M. Brunetière que j'ai citées ici-même. Quelles que soient ses sympathies pour l'Eglise, quelque ardeur qu'il mette à défendre la plupart des principes sur lesquels reposent nos croyances, il n'en est pas moins un incrédule. A-t-il rétracté dans ses derniers et retentissants manifestes, ses déclarations précédentes ? Nullement. Il s'est contenté de montrer l'accord de la raison de la foi sur une foule de questions importantes, et particulièrement sur les questions sociales et morales ; en quoi il ne s'est pas beaucoup com-

Digitized by Google

promis, car il se rappelle sans doute l'anathème de Bossuet. Celui-là est un ennemi du genre humain qui contredit de si saintes lois (la morale chrétienne)... Mais il n'a pas fait, que je sache, d'acte de foi explicite. Il est donc, malgré les apparences, du côté de Voltaire, à une distance infinie de Bossuet. Voltaire, tout comme M. Brunetière, savait très bien qu'une société ne peut pas vivre sans une morale religieuse, et voilà pourquoi il voulait conserver le christianisme pour la canaille.

Tant que M. Brunetière ne se sera pas expliqué plus clairement, nous aurons le droit de penser qu'il a pu modifier, compléter, embellir la philosophie de Voltaire, mais qu'il en conserve le principe fondamental. Aux paysans, aux prêtres, aux bonnes dévotes, aux ouvriers, la crainte de Dieu ; à nous, philosophes, la liberté de penser et le privilège de parler de Dieu sans que nous soyons tenus de croire à son existence. La plupart de nos philosophes contemporains ont la manie d'employer constamment le mot de Dieu avec le dessein d'en obscurcir le sens. Qu'on loue M. Brunetière de sa persévérance à défendre les idées saines, fort bien ; mais, de grâce, qu'on n'aille pas le prendre pour un croyant.

Par où nous voyons jusqu'à quel point on peut compter sur son concours. Notre-Seigneur n'a promis qu'à la foi et à l'obéissance, les victoires décisives et le pouvoir de transporter les montagnes. Or, M. Brunetière n'a pas la foi, et s'il apporte son concours aux chrétiens, c'est à titre d'allié par conviction philosophique, non comme un fils soumis de l'Eglise. Je n'ai pas la prétention de savoir ce qu'il a dit à Léon XIII, mais jusqu'à preuve du contraire, je suis persuadé qu'il s'est présenté comme un homme désireux de croire, désolé de ne pas croire, et impuissant à faire un acte de foi catégorique. — En tout cas, ses œuvres nous autorisent à parler ainsi; s'il les modifie, nous le verrons bien...

D'ailleurs le talent de M. Brunetière ne lui permet peut-être pas de jouer le rôle qu'on voudrait lui attribuer. Science, logique, force de conception, art de bien dire, il possède

Digitized by Google

les plus hautes qualités d'un publiciste et d'un penseur. Cependant il semble plutôt créé pour rectifier les opinions existantes que pour mettre en circulation des idées nouvelles. Qu'il s'agisse de Voltaire, de M. Zola, de Beaudelaire, de la presse contemporaine, il critique sagement ou il synthétise, mais il n'innove jamais.

Enfin on peut se demander si, malgré son titre de gérant, il a assez d'influence pour diriger la Revue comme il lui convient. Lors de sa nomination, des dissentiments graves se produisirent parmi les actionnaires, et il ne semble pas que toute trace d'opposition ait disparu. L'allure nouvelle imprimée à la *Revue de Paris* pourrait diminuer encore la liberté d'action de M. Brunetière, mais je dois ajouter que les catholiques n'auraient qu'à s'en réjouir. Il est visible, depuis que M. Berthelot a si vivement répliqué à M. Brunetière, que la *Revue de Paris* cherche à enlever à la maison Buloz sa clientèle de gauche. De même que les radicaux de la Chambre veulent repousser les modérés vers la droite, de même la *Revue de Paris* semble vouloir obliger la *Revue des Deux-Mondes* à devenir plus chrétienne.

La *Revue des Deux-Mondes* chrétienne ! Ces deux mots rapprochés semblent un non-sens ; ils sont loin de représenter encore une réalité. Mais n'oublions pas que, depuis quelques années nous allons de surprise en surprise. Du reste je demande avec une humble insistance qu'on ne m'attribue pas une pensée que je n'ai jamais eue. J'affirme simplement que la *Revue des Deux-Mondes*, surtout depuis la mort de Renan, se dépouille de sa haine traditionnelle contre le catholicisme et que tous les jours, pour des raisons que je n'ai pas la prétention de connaître, peut-être malgré ses inspirateurs, elle se rapproche des idées catholiques. A l'appui de ces deux affirmations il est facile d'apporter des preuves.

En politique, elle s'est toujours montrée absolument Léontreizienne. Il n'est pas un de ses rédacteurs, je crois, qui n'ait glorifié la sagesse, la haute intelligence et l'élévation morale du souverain pontife. M. de Mazade, M. Charles Benoist, M. Brunetière, M. de Vogüé, M. Anatole Leroy-

Digitized by Google

Beaulieu et bien d'autres qui diffèrent d'opinion entre eux, sur tant de points, se mettent d'accord dès qu'il s'agit de Léon XIII. On peut même dire que la *Revue des Deux-Mondes* est plus papaline que le pape, puisque la première, et bien avant le toast du cardinal Lavigerie, elle a préconisé la politique du ralliement. Je ne sache pas que l'*Univers* et le *Monde* soient entrés plus avant dans la pensée de la curie romaine ; ils n'ont pas eu plus de confidences que les représentants de la *Revue des Deux-Mondes*. Je livre à l'attention des lecteurs de l'*Université catholique* la déclaration suivante de M. Charles Benoist :

« Le langage que le pape a tenu dans ces encycliques, il le tenait au premier venu, qui, sans mission, sans mandat lui parlait des affaires de France. Je n'étais que ce premier venu, mais en 1890, 1891 et 1892, j'ai eu de Léon XIII trois longues audiences privées, et du cardinal secrétaire d'Etat tant d'audiences que je ne les compte plus. Au cours de sept ou huit voyages d'études en Italie, il m'est arrivé de toucher à des sujets brûlants qui pouvaient faire naître la question de l'indépendance du pape et, par extension, celle du rétablissement du pouvoir temporel : par exemple, la loi sur les Œuvres pies et les fêtes du 2 octobre 1891 : l'incident des pèlerins français au Panthéon.

« Jamais cette question n'a été abordée ; jamais, sauf une fois, on ne m'en a dit un mot. Une fois le cardinal Rampolla m'en dit un mot, et voici le mot qu'il m'en dit : « La question romaine n'est pas réglée, mais elle n'est pas « posée et ne se pose pas. » Quant à Léon XIII, pas un mot, pas même ce mot-là » (1).

Le fait est donc indéniable ; la *Revue des Deux-Mondes* a eu ses grandes et ses petites entrées au Vatican. Ils seraient bien à plaindre, ceux qui feraient à Léon XIII un grief de cette condescendance. Quelle que soit la beauté des encycliques, elles n'eussent pas fait autant de bruit dans le monde, si elles n'eussent été commentées que par nos journaux religieux, sans compter que la *Revue*, très flattée

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 15 mars 1893.



Digitized by Google

au fond d'expliquer aussi officieusement la pensée diplomatique de la curie romaine, se sent tenue à plus de réserve sur les questions religieuses. Je parlais tout à l'heure de la part qui revient à Louis Veuillot et aux catholiques libéraux. Que dire de la part de Léon XIII?

Si l'attitude politique de la *Revue des Deux-Mondes* est non seulement correcte, mais tout à fait conforme à la pensée de Léon XIII, sa manière d'entendre les questions religieuses ne laisse pas d'être inquiétante. Encore une fois, n'exagérons pas la portée des articles de M. Brunetière. Son Canossa littéraire ne sera pas plus complet que le Canossa politique de M. de Bismarck. D'autres articles d'ailleurs ont paru à côté des siens qui semblent les contredire, mais qui les complètent, en réalité. Il paraît que, durant les dernières années de sa vie, Taine a souvent formulé le vœu de voir s'implanter en France le christianiasme rationaliste qui fleurit dans certaines régions de l'anglicanisme. On devine le programme de ces étranges chrétiens; ils accepteraient presque intégralement, qui sait? peut-être intégralement la morale chrétienne; ils s'accommoderaient des cérémonies catholiques, mais ils supprimeraient la plupart des dogmes ou leur feraient un riche écrin de symboles. L'originalité de ce rationalisme consisterait en ceci qu'au lieu de combattre les croyances populaires, il se poserait comme leur protecteur. Renan a regretté toute sa vie de n'avoir pas pu rester dans l'Eglise. C'eût été pour lui une joie de prêcher des paroles à double sens, sujet d'édification pour les simples, régal des sceptiques.

Voilà où on veut nous conduire : la sagesse des nations dit vrai : il est souvent plus difficile de se débarrasser de ses amis que de combattre ses ennemis. Faut-il qu'on ait pris l'habitude de ne pas tenir compte de nos sentiments pour disposer ainsi de nous? Mais, tout en remerciant leurs nouveaux alliés, tout en acceptant leur concours sur le terrain de la politique religieuse et de la défense sociale, les catholiques français sauront ne pas se prêter à ces calculs. Ils ne se laisseront pas assimiler aux Bengalais. D'ailleurs, les brahmanes de lettres, nos protecteurs, ne se sont pas

Digitized by Google

encore mis d'accord, et j'ai la persuasion intime que leurs divergences serviront, tout comme leur bonne volonté, la cause de l'Eglise. A côté de M. Brunetière et des autres rédacteurs qui ont du sang catholique dans les veines, nous voyons M. Bonnet-Maury qui, s'il n'est pas protestant (ce que j'ignore), s'est approprié les idées protestantes et surtout les souvenirs et les sentiments protestants. Leur collaboration produit des effets très curieux. M. Brunetière, en effet, considère l'Eglise comme un bloc, et il la défend comme elle est, envers et contre tous; il ne met à son alliance qu'une condition, c'est que lui-même ne fera pas d'acte de foi. Au contraire, M. Bonnet-Maury s'associe à un acte de foi très explicite, mais, malgré tous ses efforts, il ne peut dissimuler ses rancunes historiques contre l'Eglise. Sans parler de la Saint-Barthélemy, ni de la révocation de l'édit de Nantes, ni de l'Inquisition, il laisse entrevoir de tous ces fantômes du passé une frayeur... amusante. En complétant donc ce qu'il y a de sympathique à l'Eglise chez M. Brunetière par ce qu'il y a de vraiment chrétien chez M. Bonnet-Maury, on obtient une apologétique assez curieuse. Il est vrai que l'opération inverse est aussi facile : l'incrédulité de M. Brunetière combinée avec le protestantisme de M. Bonnet-Maury ne forment pas un tout bien orthodoxe. Je crois fermement que ceux qui s'en tiendraient à cette dernière opération se tromperaient. M. Brunetière et M. Bonnet-Maury travaillent tous deux avec des intentions et des procédés bien différents à une œuvre commune : ils veulent la restauration de la morale chrétienne. Dès lors, leurs réticences et tout ce qu'il y a de négatif dans leurs doctrines n'ont pas la moindre importance. Supposons que cent députés républicains et cinquante députés monarchistes se mettent d'accord sur la question du libre échange. Ils forment un groupe compact et toujours uni. Est-ce que les économistes ont à se préoccuper de leurs divergences politiques? De même M. Brunetière et M. Bonnet-Maury, en tant qu'ils représentent des forces agissantes, sont tous deux d'accord; c'est-à-dire tous deux favorables au christianisme. Voyez leurs con-

Digitized by Google

clusions. M. Brunetière dit : Rétablissons Dieu dans l'école. M. Bonnet-Maury s'approprie les admirables professions de foi du pasteur Barrows.

« On dit que sir Josuah Reynolds termina ses conférences sur l'art de la peinture par le nom de Michel-Ange. Pour moi, je désire, avec une vénération bien autrement profonde, que le dernier nom prononcé par moi dans cette assemblée soit le nom de Celui à qui je dois la vie, la vérité et l'espérance et toutes choses; le nom de Celui qui peut résoudre toutes les contradictions, et qui, du haut de son trône dans les cieux, dirige sur la terre la marche sereine et infatigable de l'amour rédempteur, le nom de Jésus-Christ, le sauveur du monde (1). »

Ces lignes ont par elles-mêmes une signification profonde, et elles empruntent au périodique qui les publie une importance plus grande encore. Aussi, quelques craintes que nous inspirent d'autres passages du même article, devons-nous tâcher de mettre à profit de telles déclarations. Un de nos ennemis les plus clairvoyants, M. Renan, l'a dit : « Toute réaction religieuse tourne d'abord à l'avantage de l'Eglise. » Les libres penseurs las d'irréligion et les protestants fatigués de l'émiettement des sectes n'ont pas une force morale capable d'exercer une attraction sérieuse sur les esprits avides d'union et d'autorité. Ils ont toujours à la bouche des paroles de concorde : *Pax, pax, et non erat pax;* mais la concorde ne peut s'établir sans une autorité puissante. Il peut se faire aussi qu'avant longtemps les nations chrétiennes aient à s'unir contre des ennemis communs. Toujours est-il que l'Eglise n'a rien à craindre de toutes ces tentatives de rapprochement. Que l'incrédulité de M. Brunetière demeure intacte, que l'orthodoxie de M. Charles Benoist, ou même de M. de Vogüé laissent beaucoup à désirer, que M. Bonnet-Maury ne s'inquiète avant tout que des intérêts protestants, nous n'avons guère à en douter. Mais nous avons aussi d'excellentes raisons de croire que tous ces messieurs, la plupart avec une joie

(1) Barrows.

Digitized by Google

sincère, quelques-uns avec des arrière-pensées, travaillent pour la papauté.

Non moins que les études théologiques, les romans permettent d'apprécier l'esprit d'une revue. Avez-vous remarqué parfois dans les bibliothèques publiques l'état des livraisons? Les pages consacrées au roman offrent des traces nombreuses d'usure, tandis que des articles scientifiques non découpés témoignent de l'indifférence du public. Les thèses dogmatiques ou morales et les considérations religieuses que les auteurs ont la manie de mêler à leurs sentimentales narrations exercent une certaine influence sur l'esprit du lecteur. J'avoue ne connaître que très superficiellement les romans de la *Revue des Deux-Mondes*, mais ceux que je viens de parcourir sont pour la plupart relativement corrects. Mlle Jeanne Shultz compose des œuvres absolument inoffensives d'une naïveté sincère et qu'on pourrait presque mettre entre les mains des jeunes filles. Il en est à peu près de même des œuvres de Mme Caro. M. André Theuriet passe avec raison, j'aime à le croire, pour un des romanciers contemporains les plus réservés. M. Pouvillon et M. René Bazin, dont je me propose d'étudier les écrits un jour, tiennent compte de certains scrupules légitimes, si j'en juge par les fragments que je connais. M. Edouard Rod s'assagit. D'autres, qu'il est inutile de nommer, continuent d'écrire des pages très risquées (1) ou tout à fait immorales ; ils ne forment pas la majorité et leurs œuvres deviennent de plus en plus rares. Médiocre consolation du reste : il en est peut-être des romans comme des champignons, il faut se défier même des meilleurs.

Il n'y a pas encore lieu de croire que la *Revue des Deux-Mondes* soit sur le point de passer franchement à droite. Non certes, mais il est bon de constater qu'elle a fait au moins quelques progrès. En présence de ce nouvel état de choses, quelques-uns des devoirs qui incombent aux catholiques paraissent tout naturellement indiqués.

D'abord, ils ont le droit et le devoir de signaler tout ce

(1) Je fais allusion à certains passages de l'*Armature*.

Digitized by Google

qu'il y a de défectueux dans la nouvelle forme de christianisme qu'on veut créer. Qu'on ne dise pas que leurs réclamations ont peu d'écho. Je crois avoir prouvé tout à l'heure combien l'attitude des écrivains catholiques a influé sur leurs adversaires. Or, il n'est pas difficile de faire toucher du doigt aux rédacteurs de la *Revue des Deux-Mondes*, même en se plaçant à leur point de vue, quelques vices essentiels de leur système. Ces messieurs vantent à chaque instant les vertus politiques et sociales du christianisme; malheureusement dans cette question, avant tout religieuse, ils n'oublient qu'une seule petite chose, c'est de parler religion, pour la bonne raison sans doute qu'ils ne connaissent pas la théologie. M. Brunetière, M. Leroy-Beaulieu et les autres n'écrivent jamais le nom de Jésus-Christ. Ce n'est que d'une manière détournée que M. Bonnet-Maury cite les chrétiennes paroles de M. Barrows. Aussi n'ai-je pu m'empêcher de trouver un peu étranges les plaisanteries dont M. Brunetière accablait certain haut fonctionnaire de l'Instruction publique. Le maître trop prudent dont on ne veut pas nous dire le nom comprend la nécessité de faire rentrer Dieu dans l'école, mais il n'ose pas prononcer le nom du bon Dieu devant les enfants, et il cherche des synonymes; il parle aux écoliers de l'Idéal avec un I majuscule. Vous avez raison, Monsieur Brunetière, de vous montrer moins timide ; mais vous-même, qui parlez toujours du christianisme, quand donc avez-vous prononcé le nom de Jésus-Christ?

Les Anglais, avec lesquels il semble qu'on veuille combiner une action parallèle, ne s'y prennent pas de la sorte. J'ai là sous les yeux un ouvrage de Ch. Gore lequel se dit chrétien, mais que le Père Ignatius et bien d'autres s'obstinent à classer parmi les rationalistes. Non seulement Charles Gore ne s'arrête pas aux résultats politiques et sociaux du christianisme, mais il semble suspecter la foi de ceux qui s'appliquent exclusivement aux œuvres de zèle. Lorsque, dit-il, la personne de Jésus-Christ est ignorée, les œuvres deviennent de plus en plus l'exécution des propres projets de l'ouvrier ou de l'homme sous la direction

Digitized by Google

duquel il travaille, et s'éloignent de plus en plus de ce qu'on pourrait vraiment et historiquement appeler la méthode de Jésus.

Ainsi donc, aux yeux de M. Gore, les écrivains politico-religieux de la *Revue des Deux-Mondes* perdraient au moins une partie de leur temps et de leurs efforts à étudier les conséquences du fait le plus important qui se soit produit dans l'histoire du monde, sans vouloir remonter à ses causes. Pour d'autres raisons, ils lui paraîtraient inférieurs à leur tâche, si jamais ils avaient à comprendre et à définir l'essence même du christianisme. M. Ch. Gore dit :

« Les intérêts d'un savant peuvent changer le christianisme en un système philosophique coloré intensivement par la méthode et la terminologie d'une phase particulière de la pensée et de conditions vraiment exceptionnelles de la vie. C'était le cas plus ou moins de Clément d'Alexandrie ; c'est le cas très fréquent des cercles académiques. Lorsque les choses sont ainsi, un système devient l'objet de l'intérêt plutôt qu'une personne, et l'appel véritable de Jésus de Nazareth, soit au cœur du philosophe lui-même, soit au cœur de ceux qu'il a mission d'enseigner par ses paroles et par ses écrits, est d'autant affaibli. Rien, je suppose, ne peut préserver d'une certaine détérioration le christianisme d'un philosophe, si ce n'est le constant exercice de la prière, qui est le discours d'une personne à une personne et la contemplation habituelle du caractère représenté dans les Evangiles. Puisque l'écrivain apostolique nous invite à considérer l'apôtre et le grand prêtre de la foi que nous professons, Jésus... »

Mais la supériorité des essayists anglais sur nos publicistes français éclate mieux encore dans la nature même des sujets qu'ils traitent. Loin de s'en tenir à des considérations générales ou à des formules abstraites, ils cherchent à pénétrer dans la vie la plus intime et la plus surnaturelle de l'Eglise. Ils prouvent, par exemple, que le christianisme c'est la foi en Jésus-Christ Dieu incarné, ils expliquent comment les mérites du Sauveur s'appliquent aux fidèles, ou bien encore comment la fonction propre de la foi consiste

Digitized by Google

dans les relations de la vie chrétienne avec les sacrements. Voilà ce qu'on appelle, si je ne me trompe, parler du christianisme. La *Revue des Deux-Mondes* ne nous fait jamais assister à pareille fête. Une seule fois, elle a autorisé le Père Didon à écrire le nom de Jésus-Christ ; encore a-t-elle cru devoir insérer une note qui diminue singulièrement le mérite de sa bonne action. Or, chose curieuse, son directeur ne perd jamais une occasion de célébrer la beauté des études théologiques. Il a prouvé jadis avec beaucoup d'éloquence que si Bossuet était encore si vivant pour les incrédules, c'est qu'il a parlé théologie. Mais alors, pourquoi la *Revue des Deux-Mondes* ne publie-t-elle jamais des articles théologiques ? Pourquoi ? Mais tout simplement par impuissance. Aucun de ses rédacteurs n'a étudié sérieusement les maîtres de la science ecclésiastique. Lors de son voyage à Rome, M. Brunetière a découvert saint Thomas : peut-être va-t-il surprendre un de ces jours le monde des lettres par quelque docte panégyrique de l'Ange de l'Ecole; peut-être nous rendra-t-il le service de nous débarrasser de quelques fétiches philosophiques, mais il semble que, quelle que soit sa puissance d'assimilation, il ne nous prouvera jamais qu'on s'improvise théologien.

Je reconnais très volontiers d'ailleurs qu'en ces sortes de matières, il ne faudrait pas formuler de prédictions trop précises. Les hommes qui président aux transformations sensibles de la *Revue des Deux-Mondes* subissent peut-être une nécessité inéluctable, plutôt qu'ils ne dirigent consciemment et volontairement un mouvement d'opinion. A plus forte raison risquent-ils de ne pas savoir au juste ce qu'ils veulent faire demain. Ne nous en inquiétons pas outre mesure : nous avons à remplir un devoir plus pratique et plus pressant.

Que les catholiques développent leurs forces intellectuelles, et la *Revue des Deux-Mondes*, ou la revue, quelle qu'elle soit, qui recueillera sa succession, tiendra compte de leurs plaintes, de leurs observations et de leurs désirs. *Abyssus abyssum invocat.* Qu'ils soient forts, et on les écoutera.

Digitized by Google

Il est vrai qu'on risque de tourner dans un cercle vicieux. De même qu'un auditoire fait les orateurs, et que ceux-ci à leur tour modifient les façons de sentir et de penser de ceux qui les écoutent, de même les lecteurs et les rédacteurs d'une revue peuvent exercer les uns sur les autres une influence bienfaisante. Seulement, par où commencer? Les catholiques sont loin de disposer d'un organe aussi puissant que la *Revue des Deux-Mondes.* Mais s'ils savaient vouloir, ils pourraient encore beaucoup. Quel est ce fils de roi, muet de naissance, qui, voyant un soldat ennemi lever son sabre sur son père, trouva immédiatement la parole: « Arrête, soldat »? De même, les catholiques, voyant l'Eglise leur mère attaquée, méconnue ou mal servie, sauront trouver des paroles retentissantes pour arrêter le mal. Ainsi ont procédé Lamennais, Montalembert, Louis Veuillot. Aujourd'hui, la feuille quotidienne ne suffit pas : la vie intellectuelle a pour organes les périodiques. Mais pour s'abonner à un périodique, il faut avoir de l'argent; il faut surtout avoir reçu une certaine préparation intellectuelle qui permette de s'intéresser à une discussion longue, sérieuse, et, comme on dit aujourd'hui, documentée.

Dieu merci, dans nos milieux catholiques, la question d'argent ne compte guère, car les prix d'abonnement à nos revues n'ont rien d'exorbitant. Ils ne s'élèvent jamais jusqu'à la somme que même les plus pauvres dépensent sans hésiter pour leurs journaux quotidiens. C'est sans doute qu'on ne les a pas suffisamment avertis de l'importance, de la nécessité, de la puissance des revues. La véritable éducation des classes qu'on appelle dirigeantes se fait aujourd'hui par les revues. Qu'apprend-on, en effet, dans les collèges, dans les petits-séminaires, voire même dans les facultés et les grands-séminaires? Les professeurs seront les premiers à dire: rien ou presque rien. Que prouve, en effet, la connaissance des manuels? Mais il importe beaucoup, au contraire, qu'un jeune homme acquière le goût des choses de la science, qu'il se fasse une méthode de travail et qu'enfin il connaisse les sources où il pourra toujours alimenter sa vie

Digitized by Google

intellectuelle. Ces sources, ce sont les revues vraiment dignes de ce nom.

Peut-être y aurait-il quelque chose à tenter dans ce sens chez les catholiques en général et dans le clergé en particulier. Si les professeurs des hautes classes dans les collèges et dans les petits-séminaires contractaient l'habitude de lire à leurs élèves les articles des revues les plus intéressants et les plus savants qui se rapportent aux matières traitées dans les cours, le résultat que nous désirons se produirait de lui-même. — Je me demande, du reste, comment un professeur qui ne lit pas de revues peut donner à ses classes de la variété et de la vie. Oh ! je sais bien que les maîtres de l'érudition et les créateurs s'attachent surtout aux chefs-d'œuvre, mais s'ils dédaignent un peu les articles scientifiques, ils les utilisent tout de même. Enfin ils ne forment qu'une petite minorité ou, si l'on veut, une élite. Mais les neuf dixièmes des professeurs puisent dans les revues le meilleur de leur enseignement.

La même question se pose, quoique sous une forme différente et dans des conditions plus difficiles, pour les prédicateurs. Pendant longtemps, la parole a suffi à des auditoires qui ne savaient pas lire ; mais nos générations contemporaines, peu disposées à écouter de longs sermons, se passionnent facilement pour la lecture. Les catholiques l'ont compris, et ils se sont efforcés de créer des journaux et d'écrire des romans. Je n'ai pas à dire ici jusqu'à quel point ils ont réussi. Mais il est certain que même les journaux, en supposant qu'ils veuillent se mettre à l'unisson de la chaire — ce qui n'arrive pas toujours — n'atteignent que très faiblement toute une catégorie de lecteurs, la plus intéressante, la plus influente, la plus désirable. Tous les hommes se piquent — rarement avec raison — de ne pas subir l'influence d'un journal. Ils se montrent, et pour cause, beaucoup moins catégoriques sur les articles de revue. A ceux-là on pourrait demander : Dis-moi qui tu lis et je te dirai qui tu es. — Représentez-vous maintenant ces hommes, dont la substance intellectuelle est formée de lectures, au pied de nos chaires. Si ce qu'ils entendent pen-

Digitized by Google

dant quelques minutes ne concorde pas avec ce qu'ils ont lu pendant des heures, des semaines, des années peut-être (1), c'est le prédicateur qui aura tort ; ils s'offusqueront de ses paroles ou mieux encore ils se promettront de ne plus aller l'entendre. Les prédicateurs contemporains ont besoin du concours de publicistes chrétiens, comme les armées modernes ont besoin des compagnies de chemins de fer.

Il faut donc que les catholiques soutiennent leurs revues. Ils subissent depuis vingt ans des défaites dont leurs chefs politiques se rejettent la responsabilité les uns sur les autres. Pour celui-ci, c'est la faute aux intransigeants de droite, pour celui-là c'est la faute aux libéraux. Ne pourrait-on pas chercher d'autres explications ? Pour moi, je ne croirai jamais que si Napoléon a été vaincu à Waterloo, cela tient uniquement au retard de Grouchy. Napoléon a été vaincu parce qu'il avait abusé des forces de la France, parce qu'il était le plus faible, parce qu'il *devait être vaincu*. L'allure générale d'un parti ou d'une armée entraîne sa victoire ou sa défaite. Faut-il donc nous avouer que nous sommes faibles, malgré notre grand nombre ? L'histoire offre des exemples frappants d'une minorité homogène triomphant d'une majorité divisée. On pourrait, sans risque de se tromper beaucoup, mettre parmi les causes multiples de nos défaites, l'insuffisance de nos informations. Combien de campagnes avons-nous entreprises que nous croyions rapides, décisives, glorieuses, qui durent depuis des années et qui nous ménagent peut-être des surprises ? On s'y serait pris autrement, je pense, si on avait prévu d'aussi grandes difficultés.— La fonction des revues est d'éclairer d'avance leurs lecteurs, de leur fournir des statistiques, des documents, des preuves, de leur faire connaître les chances de

(1) Un simple calcul : Un chrétien instruit entend en moyenne 30 sermons par an, ce qui fait un total de 15 heures ; mais par goût, ou par devoir professionnel, il lit bien deux heures par jour, quelquefois davantage ; il cause avec d'autres hommes instruits qui à leur tour lui parlent d'après leurs revues ou leurs livres. Que peut sur son intelligence la prédication même la plus savante ?

Digitized by Google

succès, mais aussi la force des adversaires et par conséquent les périls, les craintes de revers. — Sans doute la presse quotidienne s'acquitte dans une certaine mesure de ces multiples devoirs, mais elle est trop mêlée à la bataille pour que sa vue ne soit pas gênée par la fumée, elle subit trop vivement l'impression du moment, tandis que la presse périodique peut apprécier les événements à distance.

Est-ce à dire que si les revues prenaient dans la vie générale des catholiques toute l'importance à laquelle elles ont droit, les choses se modifieraient tout à coup au gré de nos désirs? Non, mais elles fourniraient aux croyants un sérieux moyen d'action sur cette puissance presque souveraine qui s'appelle l'opinion, ce qui n'est pas à dédaigner. Elles rendraient encore service, en ce sens qu'elles arracheraient les esprits à l'atmosphère surchauffante des polémiques quotidiennes.

Lacordaire s'écriait un jour : « Mon Dieu, donnez-nous des saints. » A moins qu'on ait des yeux pour ne point voir, il est facile de constater que Dieu a exaucé la prière du célèbre dominicain. — Les œuvres charitables de toutes sortes, Lourdes, Montmartre, les missions lointaines, les écoles, les congrès internationaux, les orphelinats, l'héroïsme des religieuses, en un mot, les merveilles du dévouement catholique émeuvent tous les cœurs et frappent les oreilles des plus prévenus.

Et cependant, personne n'oserait affirmer que dans notre société française contemporaine, l'Eglise gagne du terrain. Eh bien, quoi alors? Très timidement, je le demande, si des ressources données par la générosité catholique une part plus grande était consacrée au développement de la pensée catholique, si l'attention générale, sans se détourner de la lutte quotidienne, se portait plus souvent sur les questions plus hautes qui touchent en même temps à la religion et à la science, n'y a-t-il pas lieu d'espérer que la concentration de tant d'efforts isolés se ferait plus facilement? J'imagine que si Lacordaire revenait parmi nous, il modifierait et compléterait sa prière; il dirait peut-être :

Digitized by Google

« Mon Dieu, continuez à donner des saints aux catholiques de France, mais accordez-leur principalement que grandisse et rayonne chaque jour avec plus d'éclat la phalange des vrais conducteurs d'âmes, de ceux qu'un penseur appelle les « messagers envoyés du mystérieux Infini avec des nouvelles pour nous. »

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

# VALEUR HISTORIQUE

DES

# ACTES DES APÔTRES

Il semble que le livre des Actes des Apôtres se présente à nous avec de tels caractères de véracité qu'il n'est pas possible d'en nier la valeur historique ; c'est pourtant, de tous les livres historiques du Nouveau Testament un de ceux qui ont été le plus discutés. Les rationalistes, sans affirmer cependant que tous les événements racontés sont de pure imagination, prétendent que tout y est arrangé dans un but déterminé, que les faits sont dénaturés, présentés sous un jour spécial ; qu'en outre, il s'y trouve des faits controuvés, de nombreuses erreurs de détail et, pour préciser davantage, ils accusent l'auteur des Actes d'avoir méconnu de parti pris ou inconsciemment l'antagonisme qui existait au premier siècle entre les chrétiens, attachés à la loi juive, et les chrétiens animés d'une piété plus libre et plus émancipée du ritualisme ; d'être, en plusieurs points de son récit, en contradiction avec les épîtres de saint Paul, d'avoir retracé un portrait fantaiste des apôtres Pierre et Paul, et enfin d'avoir dissimulé ou ignoré les discussions qui ont existé entre saint Paul et les autres apôtres.

Dans ces dernières années, le point de vue a été modifié ; des critiques, Feine, Spitta, Jüngst, ont essayé de disséquer les Actes des Apôtres, de retrouver les matériaux utilisés

Digitized by Google

pour leur composition et de déterminer la valeur historique des sources ; le problème, reporté, pour ainsi dire, en arrière, reste le même. Ce n'est plus la rédaction définitive des Actes qui est mise en cause, mais les matériaux qui ont servi à l'établir.

Le travail de Feine, Spitta et Jüngst a pour point de départ ce fait certain que saint Luc a écrit en se servant de matériaux déjà rédigés par écrit ou fixés oralement ; le prologue de son Evangile le prouve ; en outre, dans les quinze derniers chapitres des Actes, une des sources du récit se distingue très clairement. Mais de là s'ensuit-il que l'on pourra distinguer, même dans ces derniers chapitres les divers matériaux utilisés ? c'est ce qu'il reste encore à prouver. Tous ceux qui ont étudié de près les écrits de saint Luc savent que celui-ci ne reproduit pas textuellement ses sources ; il corrige les aspérités du style, il introduit dans le texte les particules, les expressions, les tournures qui lui sont familières. Pour être convaincu de ces faits, il suffira de lire dans les Evangiles les péricopes de saint Luc, qui lui sont communes avec saint Matthieu et saint Marc. On a prouvé d'ailleurs plusieurs fois qu'il existe dans les Actes une grande unité de langue et de style. Celui qui a écrit ou rédigé la seconde partie a rédigé aussi la première. Il est, par conséquent, très difficile de séparer nettement et dans le détail les matériaux qui composent les Actes des Apôtres. Nous n'avons pas aujourd'hui à discuter ces théories, mais seulement à signaler les conclusions. On s'accorde assez généralement à distinguer deux sources, un document d'origine judéo-chrétienne et le journal de voyages. C'est de la source juive que viendraient les réits qui exaltent la personne de Pierre, les légendes, les faits miraculeux qui dominent dans la première partie des Actes et c'est au rédacteur définitif, saint Luc ou un autre, qu'il faudrait attribuer les tendances pacificatrices du récit, le but poursuivi de rapprocher les deux partis, pétrinien et paulinien, qui divisaient l'Eglise chrétienne primitive. Telle est actuellement l'hypothèse critique en vogue.

Afin d'étudier la question sous toutes ses faces et sur-

Digitized by Google

tout pour la traiter plus méthodiquement : 1° nous établirons d'une manière positive la valeur historique des Actes des Apôtres; et 2° nous répondrons aux objections qui ont été faites contre cette valeur historique des Actes des Apôtres.

Nous trouverons dans le cours de cette étude l'occasion d'examiner les diverses hypothèses rationalistes que nous venons de signaler, et nous verrons jusqu'à quel point elles répondent à l'ensemble des faits. Nous nous plaçons ici à un point de vue strictement scientifique, et nous voudrions, autant que possible, ne jamais exagérer la portée d'un texte ou la valeur d'une preuve. Nous n'oublions pas qu'en matière de critique et d'histoire, la vérité absolue est difficile à atteindre, et qu'ici surtout il faut être prudent si nous voulons convaincre les rationalistes, et aussi ne pas froisser ou étonner ceux dont les croyances vont peut-être au-delà de ce qui est prouvé et exigé par les définitions de l'Eglise.

## I

Pour établir qu'un livre contient des faits historiques, c'est-à-dire des faits arrivés tels qu'ils sont racontés, il faut comparer les récits de ce livre avec ceux d'autres livres relatant les mêmes événements; il faut confronter les données de ce livre avec tous les documents scripturaires ou monumentaux de la même époque. Il est inutile de dire que les livres ou les documents servant de termes de comparaison devront être authentiques, ou qu'on en aura déterminé le degré de valeur historique. Par conséquent, on ne devra pas déclarer non historique un fait raconté par exemple dans les Actes, sous prétexte qu'il est en contradiction avec des faits racontés par Josèphe ou d'autres historiens. Avant de porter un jugement, on doit examiner avec soin quel est celui des deux récits, qui est le plus conforme à l'ensemble des données historiques. En

Digitized by Google

matière d'histoire, la valeur d'un témoignage isolé est proportionnelle à l'autorité de l'historien qui le transmet, et à sa concordance avec les faits contemporains. Nous devrions donc, tout d'abord, avant d'exposer notre thèse, faire l'histoire du premier siècle, et établir l'autorité des documents divers qui nous rapportent les événements de ce temps-là. Cet exposé nous entraînerait trop loin ; nous supposerons donc nos lecteurs instruits de ces questions, et nous nous contenterons de signaler les faits, lorsqu'il sera nécessaire.

Les documents scripturaires ou monumentaux qui nous permettent de constater la valeur historique des Actes ne sont pas très nombreux ; il est même certains faits qui n'ont d'autre témoignage que les Actes eux-mêmes et la tradition de l'Eglise. Sur la valeur de la tradition ecclésiastique, comme garant historique des Actes, il y aurait à se demander, à propos de chaque fait, si elle s'est établie en dehors du récit des Actes, ou bien si elle s'appuie sur le récit des Actes. Pour les faits où il sera démontré qu'elle est indépendante des Actes, son témoignage devra être accepté comme original ; mais pour les faits même où elle dérive des Actes, elle a encore une valeur de confirmation, puisque les contemporains ont accepté et transmis comme vrais les faits racontés dans les Actes. Nous n'avons pas à prouver la valeur historique des Actes par la tradition ecclésiastique ; c'est un fait acquis. Il suffira de citer à ce sujet le témoignage de saint Irénée : *Est consonans et velut eadem, tam Pauli annuntiatio quam et Lucæ de Apostolis testificatio — Adv. Hær.* III, 13, 3.

Mais, en dehors de ces faits, dont les Actes et la tradition ecclésiastique sont les seuls garants, il en est un certain nombre d'autres qui peuvent être contrôlés par les documents sacrés ou profanes. Prouvons d'abord l'accord des Actes des Apôtres avec les écrits sacrés.

Parmi les documents sacrés, nous mettrons en première ligne les épîtres de saint Paul, qui attestent la véracité historique de l'ensemble du livre et même des premiers chapitres des Actes, lesquels ont été le plus en butte à la critique rationaliste, et accusés de n'être que la reproduction d'une



Digitized by Google

vie légendaire de saint Pierre. Ce témoignage des épîtres de saint Paul en faveur de la véracité des Actes est d'autant plus précieux qu'il semble bien que saint Luc n'a pas connu les épîtres de saint Paul. Cette affirmation paraîtra étrange à plusieurs, qui certainement ne pourront comprendre qu'un compagnon de saint Paul, tel que l'a été saint Luc, ait pu ignorer les lettres que son maître écrivait aux grandes communautés chrétiennes de Rome, de Corinthe ou de Galatie. Si les Actes des Apôtres avaient été écrits après l'époque où les épîtres de saint Paul ont été réunis en collection, le fait serait incompréhensible. L'auteur ayant entre les mains une pareille source d'informations n'aurait pu la négliger et la passer sous silence. Mais les Actes ont été écrits vers l'an 63; or, à ce moment, les épîtres n'existaient encore qu'à l'état dispersé, et aux yeux des contemporains l'œuvre principale de saint Paul était son œuvre missionnaire, sa prédication et ses voyages. Comme il n'est pas à croire que saint Paul ait conservé un double de ses lettres, saint Luc n'a dû connaître que les épîtres écrites par l'Apôtre dans les temps où il vivait avec lui. Or, si nous en exceptons les épîtres de la captivité, il paraît certain que saint Luc n'a pas été le compagnon de saint Paul, lorsque celui-ci écrivit les autres. Pour les épîtres de la captivité il n'avait pas à les mentionner, car elles ne rentraient pas dans le cadre de son récit.

Ces présomptions ne suffiraient pas si, par l'examen que l'on peut faire des épîtres de saint Paul aux Thessaloniciens, aux Galates, aux Corinthiens, aux Romains, il ne ressortait que saint Luc ne paraît pas les avoir eues entre les mains, car, s'il les avait connues, il leur aurait emprunté non seulement une foule de détails, mais encore des faits historiques très importants qu'il ne pouvait passer sous silence, et surtout il aurait évité ces menues divergences que l'on traite aujourd'hui de contradictions. Cette preuve ressortira plus nettement lorsque nous aurons à établir que les Actes ne sont pas en désaccord historique avec les épîtres de saint Paul.

Pour le moment, nous avons à prouver que le récit des

Digitized by Google

Actes est corroboré par le témoignage des épîtres de saint Paul; nous citerons quelques faits seulement, en les choisissant principalement dans les premiers chapîtres des Actes, ceux dont on a le plus attaqué la valeur historique; ceux qui voudraient étudier l'argument dans son ampleur pourront le suivre dans tout le développement que lui a donné l'Anglais Paley, dans ses *Horæ Paulinæ*.

Il ressort des Actes que Jérusalem a été le berceau de l'Eglise naissante, et le lieu où est née la première communauté chrétienne. Saint Paul, dans son épître aux Galates, atteste ce fait. Il n'alla pas de suite après sa conversion à Jérusalem, voir les Apôtres, ce qui démontre l'existence, dans cette ville, d'une communauté dont les Apôtres étaient les chefs. Quatorze ans après, Paul et Barnabé vont à Jérusalem, pour soumettre à la décision des Apôtres et de l'Eglise de Jérusalem la question si brûlante des observances légales pour les païens convertis. Saint Paul, à diverses reprises, parle de quêtes pour les pauvres de l'Eglise de Jérusalem, confirmation très nette de l'état de choses qui nous est connu par les Actes; la première communauté chrétienne était pauvre et les ressources qui provinrent de la vente des biens particuliers ne tardèrent pas à s'épuiser. Dans l'épître aux Thessaloniciens, saint Paul rappelle les persécutions qu'ont eu à souffrir les chrétiens de Jérusalem. Il mentionne aussi les Eglises du Christ répandues dans la Judée et déjà il prouve qu'avant sa conversion toutes ne formaient qu'une Eglise: Je poursuivais, dit-il, l'Eglise de Dieu. Expression qui rappelle celle des Actes : « l'Eglise à travers toute la Judée, la Galilée et la Samarie » (*Actes*, IX, 31).

Comme les Actes, Paul nous dit « qu'à la tête de la communauté de Jérusalem étaient les douze apôtres, les apôtres qui étaient avant lui, les apôtres par excellence », et comme chef du collège apostolique il nomme Pierre, à qui, en toute circonstance, il donne nne position prépondérante. Ce qu'il nous dit de saint Jean, de saint Jacques, de saint Barnabé confirme le récit des Actes. Sur Aquila et Priscille, saint Paul, I *Cor.* XVI, 19, et *Rom.* XVI, 3, nous

Digitized by Google

donne les mêmes renseignements que les *Actes* XVIII, 2 et 26. Même accord dans ses écrits en ce qui concerne les deux grands actes de la vie chrétienne, le baptême et la cène. Comme accord entre les Epîtres et les Actes, on pourra comparer les passages suivants : *Gal.* I, 14 et *Actes*, XXII, 3; — *Gal.* I, 13, et *Actes*, VIII, 3 — *Gal.* I, 15, 17, et *Actes*, IX, 3-6 — *Gal.* II, 13, et *Actes*, XI, 26 — *Rom.* XV, 25, et *Actes*, XXIV, 17 — *Rom.* XVI, 21-23, et *Actes* XX, 4 — *Rom.* XV, 23, et *Actes* XIX, 21 — *Rom.* XV, 30, 31, et *Actes*, XX, 22, 23, etc. Ces comparaisons pourront être multipliées indéfiniment en consultant les marges des épîtres, où l'on trouvera des renvois aux passages parallèles des Actes. Nous aurons d'ailleurs plus tard, en discutant les hypothèses rationalistes, l'occasion de montrer l'appui que les faits mentionnés dans les épîtres apportent au récit des Actes.

Poursuivant maintenant la confrontation des Actes avec les autres écrits du Nouveau Testament, nous relèverons certaines analogies de pensées, quelquefois même d'expressions, entre les discours que les Actes mettent dans la bouche de quelques personnages et les écrits de ceux-ci. Nous abordons ici la question très discutée du degré de l'authenticité des discours contenus dans les Actes.

Ces discours sont-ils des compositions libres, à l'imitation de ceux que les historiens classiques mettent dans la bouche de leurs héros, ou sont-ils une reproduction plus ou moins textuelle des discours réellement prononcés ? Les critiques rationalistes répondent sans hésitation que ces discours, étant tous écrits dans une langue et un style identiques à la langue et au style du reste du livre, ont dû par conséquent être librement composés par l'historien. Nous ne soutiendrons pas qu'ils sont une reproduction absolument textuelle des discours prononcés, mais il peut être démontré que, dans l'ensemble, ils sont fidèles, parce qu'ils reproduisent les idées et souvent les expressions mêmes des orateurs. Que ces discours aient pu être reproduits assez exactement, c'est ce qui ressort des habitudes du temps. La mémoire des auditeurs était très développée à cette époque ; la preuve en est dans la façon d'enseigner des

Digitized by Google

docteurs juifs. Tout l'enseignement était oral. Les paroles des orateurs des Actes ont donc pu être retenues de mémoire; transmises oralement, peut-être ou même probablement écrites dès le commencement, elles ont, en tous cas, été fidèlement conservées. La communauté tout entière était témoin de cette fidélité.

Quant à l'uniformité de style et de langue entre les discours des Actes, elle n'est pas aussi complète qu'on le dit, car saint Luc, tout en mettant sa marque à ces discours, a conservé cependant les idées et même les expressions familières des orateurs. Cette uniformité partielle s'explique très simplement par ce fait, que ces discours, à l'exception de ceux de saint Paul, moins un, ont tous été prononcés en araméen. La traduction grecque les a nécessairement uniformisés, quoiqu'on y découvre très bien des traces d'aramaïsme. En outre, la plupart de ces discours sont assez courts pour que l'on puisse croire qu'on n'en a retenu que les parties essentielles, ou que saint Luc, en les traduisant, n'a reproduit que les idées principales, peut-être même a-t-il simplement résumé ces discours, puisque, le plus long, celui de saint Etienne, pourrait être prononcé en moins de cinq minutes.

Quant au reproche que l'on a fait à ces discours de développer tous les mêmes idées, cela s'explique par le fait que, tous tendant au même but, la démonstration de la messianité et de la divinité de Jésus-Christ, tous, par conséquent, devaient s'appuyer sur les mêmes arguments.

Un mot sur chacun d'eux fixera nettement notre manière de voir à leur sujet. Nous avons six discours de saint Pierre dans les Actes des Apôtres; I, 16-22; II, 14-36; III, 12-26; IV, 19-20; V, 29-32; X, 34-43, auxquels on peut ajouter le récit, XI, 5-18, et la prière IV, 24-30. Nous pouvons comparer ces discours assez considérables aux deux épîtres de saint Pierre et aussi à l'Evangile de saint Marc, qui porte une empreinte toute particulière et qui, d'après la tradition, reproduit la prédication de saint Pierre. Nous avons bien encore quelques fragments de deux apocryphes : l'Evangile de Pierre, dont nous avons déjà parlé dans

Digitized by Google

l'*Université catholique* et le Κήρυγμα Πέτρου, *Prédication de Pierre*, mais ce qui nous en reste est trop peu considérable pour fournir des matériaux suffisants pour une comparaison; leur non authenticité enlèverait en outre toute valeur à leur témoignage.

Nous trouvons entre les divers morceaux qui nous viennent de saint Pierre, discours des Actes, épîtres, Evangile de Marc, des ressemblances indéniables d'expressions et de pensées. Les discours des Actes sont tellement imprégnés d'aramaïsmes, que l'on doit admettre une traduction grecque, que saint Luc aura à peu près textuellement reproduite. Il est probable que, s'il avait fait lui-même la traduction, il l'aurait, comme il a fait ailleurs, écrite dans un style plus conforme au génie de la langue grecque. Mais, fait, beaucoup plus caractéristique, et qui prouve bien qu'ils nous viennent plus ou moins immédiatement de l'apôtre Pierre, on relève dans ces discours des expressions, qui ne se rencontrent, dans le sens où elles sont employées, qu'ici et dans les épîtres de Pierre. Citons ξύλον dans le sens de croix, ἀθέμιτος, πρόγνωσις, λαγχάνειν, μισθὸς τῆς ἀδικίας, καρδιογνώστης, προσωλήπτης, ῥῆμα Κυρίου. On pourrait établir aussi des rapports très frappants de doctrine et de pensées entre les discours de saint Pierre dans les Actes et dans ses épîtres. Remarquons que saint Pierre, seul dans le Nouveau Testament, parle, dans les Actes (II, 24) et dans sa première épître (III, 19) de la descente de Jésus-Christ aux enfers. Comme doctrine, spéciale à saint Pierre et énoncée dans ses discours et ses épîtres, signalons la mort de Jésus-Christ, par suite d'un décret divin (*Actes*, II, 23; IV, 28; X, 42 et I *Pierre* I, 2, 20; II, 4, 6) la résurrection du Seigneur, fondement de notre espérance (*Actes* II, 22; III, 15, etc. I *Pierre*, I, 5). Jésus-Christ, juge des vivants et des morts (*Actes* y, 43, et I Pierre, IV, 5; la pierre fondamentale rejetée par les architectes, etc. (*Actes*, IV, 11, et I *Pierre*, II. 6). Enfin, examinés dans leur ensemble, les discours des Actes et les épîtres présentent les caractères communs suivants : exposition concrète des choses, description pittoresque des lieux et des événements; préférence

Digitized by Google

pour les synonymes, les phrases parallèles et les verbes composés. D'où nous devons conclure à l'identité de l'auteur pour les discours des Actes et les épîtres de saint Pierre.

Pour les discours de Gamaliel et de saint Etienne, nous ne pouvons les comparer à leurs écrits, puisque, s'ils en ont composé, nous ne les avons pas ; mais nous devons reconnaître qu'ils présentent des caractères indéniables d'authenticité. Les paroles de Gamaliel au Sanhédrin répondent au caractère bien connu de ce docteur juif, disciple du libéral Hillel.

Quant au discours de saint Etienne, outre qu'il est tissu d'aramaïsmes, il eût été conçu tout autrement s'il avait été écrit à loisir par saint Luc. Celui-ci aurait d'abord évité ces menues divergences avec le texte officiel de l'Ancien Testament qu'on a traitées, bien à tort, de contradictions ; puis il aurait présenté une défense plus directe de saint Etienne. Ce discours aurait été construit suivant les principes de la rhétorique grecque et non d'après les règles rabbiniques. En fait, il n'y est pas répondu aux accusations portées contre saint Etienne. Nous avons là une narration historique, où la preuve ressort non d'un raisonnement, mais de l'exposition des faits ; procédé tout à fait conforme à la manière habituelle de discuter entre docteurs juifs. Le diacre chétien se préoccupe surtout, dans son discours, de montrer que la mort de Jésus-Christ n'est qu'un chaînon de plus dans la longue série d'actes de révolte, dont les Juifs se sont rendus coupables envers Dieu, depuis le Sinaï jusqu'à cette heure. Remarquons enfin que saint Paul a entendu ce discours, qui a été peut-être le premier germe de sa conversion, qu'il a certainement médité souvent, car nous en retrouvons le souvenir dans ses discours et ses épîtres. Comparez son discours dans : *Actes* XIII, 16-42 avec celui de saint Etienne, et *Actes* VII, 48, avec XVII, 24 ; *Actes*, VII, 5-8 avec *Romains* IV, 10-19 ; VII, 44, avec *Hébreux* VIII, 5 ; VII, 51 avec *Romains* II, 17-29 ; VII, 53 avec *Galates* III, 19 ; VII, 60 avec I *Timothée* IV, 16, etc.

Les quelques mots placés dans la bouche de saint

Digitized by Google

Jacques, ne peuvent fournir des points de comparaison très nets avec son épître. Les idées qui y sont exprimées répondent bien cependant au caractère connu de cet apôtre et aux pensées développées dans son épître. Remarquons aussi que, seul des écrivains du Nouveau Testament, saint Jacques salue ses lecteurs, I, 1, par l'expression Χαίρειν comme dans la lettre du concile de Jérusalem, qui doit lui être attribuée. *Actes*, XV, 23. En outre, ici seulement, de la bouche de saint Jacques, évêque de Jérusalem, saint Pierre est appelé de son nom hébreu, Siméon (*Actes*, XV, 14); dans le reste des Actes il est appelé de son nom grec, Pierre.

Les discours de saint Paul dans les Actes offrent, en revanche, de nombreux points de comparaison avec les épîtres de cet apôtre. Nous avons dans les Actes quatre longs discours de saint Paul : un aux Juifs d'Antioche de Pisidie, XIII, 16-41; un aux Athéniens, XVII, 22-31; un aux païens de Lystre, XIV, 14-16; un aux chrétiens de Milet, XX, 18-35, et trois apologies de saint Paul : une aux Juifs, XXII, 3-21; une au Procurateur Félix, XXIV, 10-21; une devant le roi Agrippa, XXVI, 2-23. Un seul de ces discours, l'apologie aux Juifs de Jérusalem, a été prononcé en araméen; les autres étaient en grec. Nous pouvons donc croire que nous avons assez approximativement le texte original, du moins dans une forme abrégée.

Nous reconnaîtrons cependant qu'il y a entre le style et la langue de saint Luc et ceux des discours mis dans la bouche de saint Paul des ressemblances indéniables. Par contre, on a peine à retrouver dans ceux-ci le style de l'Apôtre. Ce n'est plus la phrase si caractéristique des grandes lettres, avec ses longs développements, ses grands mouvements d'éloquence, mais aussi ses heurts, ses tournures inachevées, bref, ce qui fait l'originalité du style de saint Paul. Ces différences et ces ressemblances peuvent très bien s'expliquer. Remarquons d'abord que le style de saint Paul, dans ses lettres, est loin d'être uniforme; il change presque du tout au tout, suivant que l'écrivain traite une question dogmatique ou bien prescrit des pré-

Digitized by Google

ceptes de morale. Autant le style est embarassé dans le premier cas, autant ordinairement il devient facile dans le second. En outre, on comprend très bien que saint Paul n'a pas pu parler dans un discours comme il le fait dans l'épître aux Romains; ses auditeurs ne l'auraient pas compris. Que l'on compare d'ailleurs les discours de Lystre et d'Athènes avec les deux épîtres aux Thessaloniciens, et l'on se convaincra que les raisonnements et la marche du style ne diffèrent guère. Quant aux ressemblances avec le style de saint Luc, elles s'expliquent suffisamment par ce fait que saint Luc, disciple de saint Paul, a adopté plus ou moins la langue de son maître; ce qui pourrait être prouvé par une comparaison des épîtres de saint Paul et des écrits de saint Luc. Nous ne soutenons pas d'ailleurs que ces discours des Actes reproduisent textuellement les paroles de saint Paul; ici encore il est probable que nous n'avons qu'un résumé, une espèce de canevas. Mais le fond du discours est de l'Apôtre. Nous allons voir qu'on y retrouve les expresssions familières à saint Paul, ainsi que ses doctrines, en nombre assez grand pour qu'on puisse raisonnablement déclarer que ces discours sont authentiques.

Le premier discours, adressé aux Juifs d'Antioche, XIII, 16-41, est une espèce de discours programme, que saint Paul a dû répéter bien des fois aux Juifs; c'est l'exposé historique de l'économie de la rédemption du genre humain. Conçu suivant la méthode juive, il offre, avec les discours de saint Pierre et de saint Etienne, des ressemblances, tout extérieures d'ailleurs. Les deux orateurs, saint Etienne et saint Paul, établissent par l'histoire du peuple juif une thèse différente; saint Etienne prouve par les faits qu'Israël s'est toujours révolté contre son Dieu, tandis que saint Paul montre, par quelques-uns de ces faits, comment s'est développée et accomplie la promesse messianique. Comme saint Pierre ensuite, il prouve la résurrection de Jésus par une citation du chapitre XVI^e^, mais c'était là probablement un de ces arguments stéréotypés de la prédication apostolique, dont tous faisaient usage pour convaincre les Juifs; en tout cas, ce discours

Digitized by Google

enseigne, XIII, 38, la doctrine fondamentale des épîtres de saint Paul, la rémission des péchés par Jésus-Christ, la justification par la foi et l'impuissance de la loi mosaïque à procurer à l'homme la justice. On y trouvera aussi des expressions que, seul, saint Paul a employées : πληροῦν τὸν ῥόμον, ὁ λόγος τῆς σωτηρίας, ἀγνοεῖν, δικαιοῦν ἀπό, δικαιοῦσθαι ἐν νόμῳ, etc.

Le discours de saint Paul aux Athéniens, XVII, 23-31, ainsi que celui aux païens de Lystre, XIV, 15-17, présentent les mêmes points de concordance avec les épîtres. Ressemblance d'expressions, σέβασμα, εὐσεβεῖν, ὅμοιος, dans le sens de « nature semblable ». Accord de doctrines : nous sommes en Dieu, voir I *Cor.*, XV, 28; Dieu n'a pas abandonné l'humanité à ses voies propres, *Romains*, III, 22-25; Dieu s'est révélé dans la nature, *Romains*, I, 19, etc.

Le discours de saint Paul aux chrétiens de Milet offre des ressemblances encore plus palpables avec les écrits de saint Paul. On y relève des expressions qu'on ne trouve dans ce sens que dans les épîtres : τα συμφέροντα, μαρτύρεσθαι, ἐπίσκοπος, περιποιεῖσθαι, κληρονομία ἐν τοῖς ἡγιασμένοις, χρεία. Ressemblances de doctrines : fonction des évêques comme dans les Pastorales; pouvoir rédempteur du sacrifice de la croix; même expression d'affection pour ses fils en Jésus-Christ que dans plusieurs de ses épîtres; allusions très claires à ceux qui cherchent à détruire son œuvre; même témoignage de son désintéressement. A chaque ligne, on retrouve un passage de ses lettres ou des détails qui sont confirmés par elle.

Dans ses trois apologies adressées à des païens ou à des Juifs, saint Paul n'avait pas à prêcher sa doctrine. On y trouve cependant des ressemblances d'expressions et de pensées avec ses épîtres. A comparer *Actes*, XXIII, 1 avec 1 *Tim.*, I, 5, 14; *Actes*, XXIV, 10-21 avec *Rom.*, XV, 4; 2 *Cor.*, III, 12; *Eph.*, II, 12; 1 *Cor.*, X, 32; *Phil.*, I, 20; *Rom.*, III, 3; *Actes*, XXVI, 2-23 avec *Rom.*, III, 3; 2 *Cor.*, IX, 5; *Actes*, XXVI, 18 avec *Col.*, I, 12. Diverses expressions de ces discours se rencontrent fréquemment dans les épîtres : θρησκεία, ἄπιστος, neuf fois, καταντᾶν, ὑπηρέτης, σκληρός, προσφορά.

Digitized by Google

Enfin, en plus d'un passage des Actes, nous retrouvons les doctrines caractéristiques de saint Paul : nécessité pour le salut de reconnaître Jésus-Christ comme fils de Dieu, persévérance dans la foi, moyen de salut, etc.

Nous pouvons de ces recherches conclure que, soit dans les discours, soit dans les événements racontés, les Actes des Apôtres sont en accord avec les autres écrits du Nouveau Testament. C'était un point important à établir, car les rationalistes ont prétendu que les Actes étaient souvent en désaccord avec les épîtres de saint Paul en particulier. Nous aurons à discuter en détail ces prétendus désaccords et nous constaterons qu'ils prouvent seulement que saint Luc n'a pas établi son travail d'après les Epîtres.

Prouvons maintenant l'accord des Actes des Apôtres avec les documents profanes, écrits ou monumentaux. Nous pourrions d'abord soutenir que les Actes, en plusieurs passages, sont confirmés par les ouvrages de Josèphe, puisqu'on est allé jusqu'à dire que saint Luc s'était servi pour son récit des livres de l'historien juif. C'est ce qu'il faudrait démontrer, car les preuves qu'on a données jusqu'ici, sont loin d'être concluantes. J.-B. Ott a extrait des œuvres de Josèphe toute une série de passages qui confirment le texte de saint Luc ; l'accord ne prouve pas la dépendance. Si l'on en croyait Hausrath (1), saint Luc aurait emprunté à Josèphe tous les personnages historiques de son récit, le grand prêtre Ananias, le procurateur Claudius Felix et sa femme Drusilla, Bérénice, Festus, Gamaliel, Hannas, Caïphe, et c'est à lui qu'il devrait les traits les plus caractéristiques de leur personnalité. R. Steck (2) soutient qu'en plus de quarante passages de son Evangile ou des Actes, saint Luc s'est inspiré des œuvres de Josèphe. Voici quelques-uns des passages que Steck et Rovers (3) signalent : *Actes*, v, 33, 37, 37 ; xii, 20-23 ; xiii, 21 ; xxi, 28. C'est à Josèphe qu'auraient été empruntés

(1) *Neutestamentliche Zeitgeschichte*, 1873, iii, p. 243.
(2) *Der Galaterbrief*, 1888, p. 291.
(3) *Nieuw-Testament Letterkunde*, 1888, p. 163, 204.

Digitized by Google

les faits tels qu'ils sont présentés dans le discours de saint Etienne, VII, 2-53. La sédition d'Ephèse, XIX, 23-41 a pour prototype celle d'Alexandrie racontée dans Josèphe (1). C'est dans le *contra Apionem* que saint Luc a trouvé la description qu'il reproduit *Actes*, X, 10-12 (2). Les lecteurs qui voudraient étudier en détail cette question des rapports de saint Luc et de Josèphe pourront lire le récent travail de Max Krenkel : *Josephus und Lucas; Der schriftstellerische Einfluss des jüdischen Geschichtschreibers auf den Christlichen*, 1894. Ils seront bien vite convaincus que, d'abord, plus d'un rapprochement est tout de fantaisie, et qu'ensuite saint Luc a pu trouver dans la tradition chrétienne, soit orale soit écrite, tout ce qu'il a, dit-on, emprunté à Josèphe. La seule conclusion que l'on puisse tirer légitimement de cette comparaison entre saint Luc et les écrits de Josèphe, c'est qu'à presque tous leurs points de contact ils se confirment mutuellement. Les personnages se présentent dans les Actes et dans Josèphe avec les mêmes caractéristiques. C'est ce qu'avait déjà fait remarquer Hausrath, mais en en déduisant de fausses conclusions. Celle qui en découle naturellement, c'est que saint Luc a bien connu les hommes et les événements dont il parle, et que l'historien Josèphe en rend témoignage.

Pour l'accord avec les autres écrits profanes, nous ne pouvons le montrer pour l'ensemble des faits, puisque aucun d'eux ne couvre le même terrain historique, mais il est possible de prouver que, toutes les fois que les Actes se trouvent en contact avec eux pour des détails historiques, géographiques, administratifs ou politiques, ils sont en accord. Nous n'établirons pas maintenant l'exactitude historique de chacun des faits racontés ; nous aurons à faire ce travail en détail lorsque nous expliquerons les Actes des Apôtres; pour le moment il suffira de présenter quelques indications générales.

(1) M. KRENKEL, *Josephus und Lucas; Der schriftstellerische Einfluss des jüdischen Geschichtschreibers auf den Christlichen*, 1894, 353 pp.
(2) M. KRENKEL, *op. cit.*

Digitized by Google

Saint Luc, dans son récit, s'est montré très bien au courant des mœurs, des usages, des coutumes, des lois, des institutions, des cérémonies religieuses, non seulement de la Palestine, mais de tous les pays qu'ont évangélisés les Apôtres : la Syrie, l'Asie Mineure, la Macédoine, la Grèce, l'Italie. Partout et toujours se révèle le témoin oculaire ou l'historien qui parle d'après un témoin oculaire. Et certes, ce n'était pas une tâche aisée que de décrire sans erreur l'administration de ce temps-là, de donner à chacun le titre qui lui convenait, dans ces modifications, sans cesse renaissantes, d'attributions de province, tantôt au sénat, tantôt à l'empereur, et d'assigner à chaque région et à chaque ville sa position administrative, dans ces fluctuations de pays, appartenant tantôt à une province romaine, tantôt à une autre. Tout autre qu'un témoin oculaire s'y serait trompé et aurait commis des erreurs, sans même s'en apercevoir. Un faussaire aurait eu soin, d'ailleurs, d'éviter ces particularités de détail qui pouvaient l'induire en erreur, ou les aurait omises, parce qu'elles ne pouvaient lui être connues. Saint Luc, au contraire, loin de les éviter, glisse à chaque page dans son récit ces détails qui se trouvent toujours être exacts. « Ainsi l'île de Chypre est une province « proconsulaire » au moment où saint Paul la traverse. La ville de Philippes est une « colonie » romaine. Les premiers magistrats de Thessalonique s'appellent « politarques », titre inusité en dehors de la Macédoine, non mentionné par les anciens, mais attesté aujourd'hui par les inscriptions locales des premiers siècles. Ephèse vit, pour ainsi dire, du temple de Diane, et de la statue de la déesse dont elle est la « néocore » ; les « Asiarques » président à ses jeux et à ses fêtes ; les « proconsuls » y représentent le pouvoir romain et y tiennent des « assises judiciaires ; » le peuple y a des assemblées régulières ; « le grammate » est à la tête de son administration intérieure. Une stèle grecque défend aux païens, à Jérusalem, sous peine de mort, de pénétrer dans l'enceinte du Temple, réservée aux enfants d'Isrël. Voilà ce que nous disent les Actes et ce que nous disent aussi les monuments épigraphiques, qui sem-

Digitized by Google

blent ne reparaître, après de longs siècles, à la lumière du jour, que pour rendre témoignage à la véracité de nos livres saints » (1).

Nous indiquons seulement l'argument, car il a été développé avec beaucoup de science par M. Vigouroux : *le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes* (p. 183-332). Pour les détails, nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage. Sur ce point d'ailleurs il avait été devancé par Lightfoot, *Contemporary Rewiew*, mai 1878. Sur la géographie en particulier saint Luc se montre très bien renseigné, et les auteurs qui ont écrit la vie des Apôtres et de saint Paul ont pu suivre dans le détail les voyages de l'Apôtre des Gentils. Qu'on lise en particulier : A. Trève : *Une Traversée de Césarée de Palestine à Putéoles au temps de saint Paul* (*La Controverse*, 1887) et les vies de saint Paul par Lewin, Conybeare et Howson, Farrar, Fouard. Inutile de répéter ce qui a été déjà dit bien des fois.

Nous pouvons trouver encore quelques preuves nouvelles de l'exactitude historique et géographique des Actes dans l'ouvrage récemment publié de Ramsay, *The Church in the Roman Empire before A. D.* 170 ; l'auteur mérite toute confiance, puisqu'il parle *de visu*, ayant parcouru, à diverses reprises, les routes qu'avait suivies saint Paul dans ses voyages à travers l'Asie Mineure. Or, il a reconstitué les itinéraires de l'Apôtre et constaté que le récit des voyages de saint Paul est exact dans les plus petits détails. Voici quelques exemples.

Dans son premier voyage en Asie Mineure, saint Paul évangélisa Antioche, la Pisidienne, XIII, 14, et non, comme on lit quelquefois dans les manuscrits plus récents et le texte reçu : Antioche de Pisidie. Les Actes l'appellent ainsi, parce qu'en réalité Antioche était, historiquement, une cité de la Phrygie, et, administrativement, elle appartenait à la province romaine de Galatie, mais était englobée dans cette partie de la province qui, par une extension

(1) VIGOUROUX : *le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes*, p. 298, 1890.

Digitized by Google

populaire du terme géographique de Pisidie, reçut le nom de Pisidie, quoique ne faisant pas partie de cette région. Elle était donc Pisidienne, mais non de la Pisidie (1).

Iconium, qu'évangélisa aussi saint Paul, était une cité phrygienne, mais de très bonne heure elle fut rangée parmi les villes de la Lycaonie. Saint Luc ne s'y trompe pas, et il nous dit que saint Paul, fuyant Iconium, entra en Lycaonie, XIV, 6. Il savait donc qu'Iconium n'était pas une cité lycaonienne (2). A Lystre, saint Paul et saint Barnabé sont pris pour des dieux, et le prêtre de Jupiter, « qui est avant la ville », comme on traduit ordinairement, veut leur offrir un sacrifice. Ce temple de Jupiter, qui était avant la ville, devait porter le titre de Διὸς Προπόλεως, ainsi que le prouve une inscription semblable, trouvée à Claudiopolis. C'est donc le Codex de Bèze qui a conservé la bonne leçon, τοῦ ὄντος Διὸς προπόλεως, le prêtre de Jupiter *propoléos*. Les copistes, ne comprenant pas que Jupiter pût porter ce titre, ont transposé et lu τοῦ Διός τοῦ ὄντος πρὸ τῆς πόλεως (3).

A diverses reprises, dans les Actes, on constate l'influence bonne ou mauvaise qu'eurent les femmes d'Asie Mineure sur la propagation de l'Evangile ; on s'en est étonné. Sans rappeler la légende des Amazones, née dans ce pays de faits exagérés, nous trouvons en Asie Mineure des femmes magistrats, présidentes de jeux publics, et même, à Smyrne, une femme chef de synagogue, Ἀρχισυνάγωγος (4). Là aussi se retrouve cette coutume de la généalogie se formant par les femmes.

Signalons aussi ce fait qui a été relevé comme invraisemblable, et qui cependant doit être historique. Saint Paul a été

(1) RAMSAY *op. cit.* p. 25. Je cite la 1re édition, 1893. Actuellement l'ouvrage en est à sa 3e édition. M. Ramsay prépare un livre intitulé : *Paul the Traveller*, qui nous promet des détails intéressants sur les voyages de saint Paul. Nous trouverons aussi d'utiles indications dans son ouvrage : *The Cities and Bishoprics of Phrygia*, qui vient de paraître, août 1895 ; mais le 1er volume, le seul publié, parle de cités que saint Paul n'a pas vues.

(2) *Idem*, p. 37.

(3) *Idem*, p. 51.

(4) *Idem*, p. 67.

Digitized by Google

chassé d'Antioche, d'Iconium et de Lystre par des émeutes populaires encouragées par les magistrats. Comment a-t-il pu rentrer dans ces villes peu de temps après? Il semble même qu'à Antioche les apôtres ont été chassés par ordre des magistrats. Mais eussent-ils été expulsés par ordre des magistrats, cette expulsion, d'après la loi romaine, en vigueur dans ce pays — colonie romaine, à Antioche, ou annexé, comme Iconium et Lystre, — ne pouvait avoir qu'un effet temporaire. Les magistrats n'avaient pas le droit de bannir à perpétuité; les châtiments qu'ils imposaient ne pouvaient être que temporaires (1). Ce sont là de petits détails mais bien significatifs.

Plusieurs fois déjà on a fait ressortir jusqu'à quel degré d'exactitude le récit de l'émeute d'Ephèse contre saint Paul se trouve vérifié par les monuments découverts dans cette ville. Ce récit est dû certainement à un témoin oculaire, car, outre que les faits en sont psychologiquement vrais, tous les détails peuvent en être vérifiés. On connaît par ailleurs tout ce dont parle saint Luc : les livres magiques, le temple d'Artémis, le Grand Théâtre, le proconsul, magistrat impérial, le grammate ou secrétaire, autorité municipale, les Asiarques, fonctionnaires du culte impérial et présidents de l'assemblée de la province d'Asie, les assemblées judiciaires, ordinaires et spéciales, le culte d'Artémis avec ses termes particuliers — la cité est la néocore de la déesse tombée du ciel (2) (διοπετής désigne l'informe statue, un aérolithe d'après les uns, une statue de bois d'après d'autres) — les temples d'argent, simulacres de celui d'Ephèse. Voir pour certains détails, ainsi qu'il a déjà été dit : Vigouroux, *le Nouveau Testament et les découvertes modernes*.

Nous relèverons encore dans Ramsay quelques indications qui confirmeront le récit. On s'est demandé ce qu'étaient ces ναοὶ ἀργύρεοι qui étaient l'industrie principale d'Ephèse; car on n'en a jamais trouvé d'exemplaire. Il

(1) Ramsay, *op. cit.*, p. 70.
(2) La Vulgate traduit « *Jovis prolis* ».

Digitized by Google

existe beaucoup de petits temples de marbre et quelques-uns de terre cuite ; c'étaient des souvenirs du temple d'Ephèse ou des ex-voto. Il est probable que, suivant sa richesse, le donateur offrait un temple d'argent, de marbre ou de terre cuite ; les derniers ont subsisté, car ils n'avaient pas de valeur ; ceux d'argent ont été fondus quand ils encombraient le temple, ou plus tard, quand le temple fut détruit (1). Nulle part ailleurs nous ne trouvons le mot ναός employé dans le sens de simulacre de temple ; mais nous savons que dans les processions il y avait des porteurs de ces simulacres ; saint Ignace d'Antioche dans sa lettre aux Ephésiens, 9, y fait allusion : soyez, dit-il, θεοφόροι καὶ ναοφόροι. Une fresque de Pompéi nous montre, dans une procession d'Hercule des ναοφόροι (2).

Un trait à remarquer, qui prouve bien que le récit est dû à un témoin oculaire, c'est la manière dont est présentée l'attitude des prêtres du temple. Tout autre qu'un contemporain, témoin oculaire, aurait cru que ceux-ci auraient été les instigateurs de l'émeute contre Paul, prêchant la vanité du culte des fausses divinités. D'après les Actes, il n'en est rien ; et même les prêtres du culte impérial, les Asiarques, sont plutôt favorables à saint Paul. C'est un orfèvre, Démétrius, qui excite les ouvriers, ses compagnons. Etant donné l'esprit du temps, c'est bien ainsi que les choses devaient se passer. Le fanatisme et l'intolérance religieuse des Juifs nous font trop souvent croire que les questions de religion étaient capitales pour les esprits de cette époque. En réalité, toute religion nouvelle, en dehors des prosélytes qu'elle faisait, était accueillie par les autres avec tolérance. Qu'importait à celui qui adorait trois ou quatre dieux que son voisin en adorât moins ou davantage? Chacun, particulier, ville ou famille, avait son dieu dont il célébrait exactement le culte, et le dieu des autres, dont il admettait très bien l'existence, lui était indifférent. Ce ne fut qu'assez tard et par l'introduction

(1) Ramsay, *op. cit.*, p. 123.
(2) *Idem*, p. 128.



Digitized by Google

des divinités orientales, égyptiennes et syriennes, qu'on vit naître le prosélytisme et l'universalisme des dieux. En fait, à cette époque, les prêtres des différents cultes étaient habitués à vivre côte à côte. Mais, dans le cas présent, il s'agissait d'une religion qui détruisait une industrie; il était naturel que la révolte vînt de ceux qui vivaient de cette industrie. Ce fut donc une sédition ouvrière, populaire, désapprouvée et par les prêtres et par les magistrats (1).

Le cri que poussait la populace était le titre que l'on donnait à la déesse, ainsi que le prouvent les inscriptions. Il ne faut pas lire comme le texte reçu : Μεγάλη ἡ Ἄρτεμις, grande est Diane, mais comme le codex de Bèze et la Vulgate : Μεγάλη Ἄρτεμις (2).

Les Actes racontent qu'à Ephèse des exorcistes juifs, XIV, 13, essayaient de chasser les esprits mauvais par une conjuration au nom de Jésus. Or, nous lisons sur un papyrus, cité par Wessely dans sa brochure *Ephesia grammata*, p. 21, 1888, cet exorcisme : Ὁρκίζω σε κατὰ τοῦ θεοῦ τῶν Ἑβραίων Ἰησοῦ ιαβα, ιαη, αβραωθ αια θωθ ελε ελω, et d'autres mots qui n'ont point de sens.

Nous citerons, dans le cours des explications sur les Actes, les divers détails justifiés par les documents contemporains. Mentionnons seulement en passant que les personnages nommés dans les Actes : Anne et Caïphe, Gamaliel, Ananias, Hérode Agrippa I, Agrippa II et Bérénice, Félix, Portius Festus, Paulus, Gallio nous y sont présentés avec les mêmes caractéristiques que dans les auteurs profanes. La famine dont il est parlé XI, 28, est mentionnée par Josèphe. Divers incidents, tels que l'appel de Paul à son droit de citoyen romain, sa captivité sous la forme de *custodia militaris*, sont confirmés par les lois romaines. On devra lire la dissertation publiée par le célèbre historien de la Grèce ancienne, Ernest Curtius, (3) dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, 1893-94, sur les

(1) RAMSAY, *op. cit.*, p. 129.
(2) *Idem*, p. 135.
(3) *Sitzungsberichte der Berl. Akad.; phil. hist. Klasse*, 1893, p. 325-338.

Digitized by Google

traits helléniques qui se rencontrent dans saint Paul et spécialement dans le récit de son séjour à Athènes et dans le discours de l'Aréopage.

Nous en avons assez dit pour conclure que les Actes des Apôtres sont en accord avec les documents profanes et sacrés et que, par conséquent, ils sont historiquement vrais.

Nous pourrions corroborer cette conclusions en faisant voir que cette véracité ressort aussi des caractéristiques internes du récit des Actes. Les événements y sont fortement enchaînés, et découlent sans lacune et naturellement les uns des autres. L'auteur n'a rien inventé; il n'a dit que ce qui s'était passé ou ce qu'il savait ; de là une très grande disproportion dans son récit. L'histoire de quelques mois occupe quelquefois plusieurs chapitres, tandis que des années entières sont passées sous silence. Un faussaire aurait certainement produit une œuvre toute différente, et nous devrons citer le mot de Renan : « Ce qui distingue l'histoire composée d'après des documents, de l'histoire écrite en tout ou en partie d'original, c'est justement la disproportion » (1).

(1) RENAN, *les Apôtres*, p. XV.

*(A suivre.)* E. JACQUIER.

Digitized by Google

# REMARQUES INÉDITES DE BOSSUET

SUR

## LA GENÈSE, L'EXODE, LE LÉVITIQUE ET LES NOMBRES

Suite (1)

---

### *Chapitre vingt-cinquième.*

Abraham, après la mort de Sara, épousa Cétura, de laquelle il eut six garçons. Il donna tous ses biens à Isaac et des présents aux enfants de ses concubines, qui, par son ordre, s'éloignèrent de leur frère Isaac et habitèrent plus avant dans l'Orient. Il mourut âgé de 175 ans et fut mis, par Isaac et Ismaël, dans la caverne double où était le corps de Sara. Dieu versa ses bénédictions sur Isaac. Ismaël mourut âgé de 137 ans, après avoir eu douze enfants, qui furent chefs de douze tribus. Il fut enseveli parmi les siens. Isaac, qui à l'âge de 40 ans s'était marié à Rebecca, voyant qu'elle était stérile, pria Dieu de lui donner des enfants. Elle devint grosse de deux, Isaac étant âgé de 60 ans. Les deux enfants se battaient dans le sein de leur mère. Dieu lui révéla qu'ils seraient pères de deux peuples, les *Iduméens* et les *Juifs*, et que les descendants

(1) Voir les numéros de mars, avril et juin.

Digitized by Google

du cadet commanderaient à ceux de l'aîné. L'aîné fut nommé Esaü, le cadet Jacob, à cause que, sortant du ventre de sa mère, il tenait son frère par la plante du pied. Esaü s'adonna à la chasse et acquit l'affection de son père par les présents de gibier qu'il lui faisait. Jacob demeurait toujours à la maison et fut chéri de sa mère. Esaü, revenant un jour de la chasse, fut lors demander à Jacob qu'il lui donnât à manger ce qu'il avait préparé pour lui. Jacob lui demanda, en échange, son droit d'aînesse, qu'il lui vendit, s'en souciant fort peu.

*Deditque Abraham cuncta quæ possederat Isaac, filiis autem concubinarum largitus est munera, et separavit eos ab Isaac filio suo, dum adhuc ipse viveret.* L'antiquité et les avantages des aînés, sur les légitimes et les bâtards. Un père doit régler les affaires entre ses enfants de son vivant, et séparer ceux qui pourraient se brouiller ensemble.

*Sepeliverunt eum Isaac et Ismaël.* Les enfants moins favorisés de leur père que les autres, lui doivent pareil respect.

*Deprecatusque est Isaac Dominum pro uxore suâ.* La voix de la femme, c'est son mari.

*Isaac amabat Esaü eo quod de venationibus illius vesceretur.* Les pères aiment par raison.

*Rebecca diligebat Jacob.* L'amour des mères pour leurs enfants n'a point d'autre cause que l'amour même.

*En morior; quid mihi proderunt primogenita?* Les biens inutiles sans la vie. — Tous les enfants d'Abraham, hormis Isaac, sont hommes concubinaires : ce qui a pu donner occasion de blâmer les secondes noces.

*Mortuus est in senectute bona..... congregatusque est ad populum suum.* La félicité des anciens consistait à vivre longtemps dans l'opulence, avoir quantité d'enfants et à mourir et être enterré parmi les siens. — Les avantages de la primogéniture étaient d'avoir double part dans l'hérédité, d'être le seigneur de ses frères, d'être honoré du sacerdoce, et de recevoir une bénédiction particulière du père.

Digitized by Google

## *Chapitre vingt-sixième.*

La famine obligea Isaac de sortir de la terre de *Chanaan* et de venir à Gérara, en Palestine, où régnait Abimelech. Dieu l'avertit de n'aller pas en Egypte, et lui renouvela les promesses qu'il avait faites à Abraham son père. Il fit passer sa femme pour sa sœur, dont Abimelech le reprit, ayant découvert qu'il était son mari, et défendit, à peine de la vie, à son peuple, de la toucher. Isaac, ayant semé dans ce pays, y fit une récolte prodigieuse et devint fort riche : ce qui lui attira la haine des Palestins. Ils comblèrent les puits qu'Abraham avait creusés, et Abimelech lui dit de se retirer ; ce qu'il fit, et vint pour demeurer auprès du torrent de Gérara. Les pasteurs de cette ville eurent des différends avec les siens, pour des puits. Isaac s'éloigna encore d'eux et puis alla en Bersabée où Dieu lui apparut. Il y bâtit un autel et s'arrêta en ce lieu, où Abimelech le vint trouver, avec Ochozath, son favori, et Phicol, général de ses soldats, et fit alliance avec lui. Esaü, ayant 40 ans, épousa deux femmes, Judith et Basemath, originaires du pays où il demeurait, qui ne vivaient pas bien avec Isaac et Rebecca.

*Complens juramentum quod spopondi Abraham patri tuo.* Les bénédictions et la prospérité des enfants est une suite de la bonne vie des pères : *Eo quod obedivit Abraham voci meæ.*

*Vidit eum jocantem cum Rebeccâ, uxore suâ.* L'on ne doit prendre aucune liberté, même les plus petites, qu'avec sa femme, et vivre dans la dernière réserve avec les autres, à cause du danger et du scandale.

*Timui ne morerer propter eam.* L'adultère passait, dans l'esprit des anciens, pour un si grand crime, qu'ils se résolvaient plutôt à l'homicide, afin que, la femme n'étant plus mariée, ils pussent s'en servir.

Digitized by Google

*Potuit coire quispiam de populo..... et induxeras super nos grande peccatum.* Un crime est quelquefois si grand, qu'il attire la malédiction sur tout un pays, quoique un seul en soit coupable.

*Ob hoc invidentes ei Palœstini.* La propriété suscite des envieux.

*Recede à nobis quoniam potentior nobis.* Il est dangereux, dans un Etat, de souffrir des étrangers trop puissants.

*Nostra est aqua.* Les étrangers n'ont point de droit aux biens de la patrie.

## *Chapitre vingt-septième.*

Isaac, étant fort âgé et ne voyant pas clair, dit à Esaü d'aller à la chasse, de lui apporter à manger afin qu'il lui donnât sa bénédiction avant de mourir. Rebecca, qui avait entendu ce discours, prépara à manger à Isaac, le donna à Jacob pour lui porter, l'habilla des habits d'Esaü et lui mit autour des mains des peaux pleines de poil, afin qu'Isaac le prît pour Esaü et le bénît : ce qui arriva comme elle l'avait projeté. Esaü vint ensuite, à qui Isaac dit ce qui s'était passé, dont Esaü fut fort affligé. Isaac, touché de ses larmes, le bénit d'une manière bien différente et bien moindre que celle dont il avait béni Jacob. Esaü prit dessein de tuer Jacob après qu'Isaac serait mort. Ce qui obligea Rebecca de l'envoyer chez son frère Laban. Elle y fit consentir Isaac en lui disant qu'elle ne voulait pas qu'il se mariât à une fille du pays où ils demeuraient.

*Ne putet me sibi voluisse illudere et inducam super me maledictionem.* Les moindres fautes contre les pères méritent d'être punies.

*Det tibi Deus de rore Cœli et de pinguedine terræ.* La bénédiction de Jacob commence par la rosée du ciel, et celle d'Esaü par la graisse de la terre.

*Qui benedixerit tibi, benedictionibus repleatur.* Le plus

Digitized by Google

grand signe de bénédiction est lorsque ceux qui nous souhaitent du bien sont heureux.

*Venient dies luctus patris mei et occidam Jacob.* Le respect retient les méchants.

*Cur utroque filio orbabor in uno die?* De l'un, parce qu'il serait mort; de l'autre, parce qu'il ne mériterait plus d'être considéré comme fils, ayant commis homicide.

*Si acceperit Jacob uxorem de stirpe hujus terræ, nolo vivere.* La mort est plus douce à une mère, que le désordre de ses enfants.

## *Chapitre vingt-huitième.*

Isaac dit à Jacob d'aller chez Laban et de se marier à une de ses filles. Il partit après avoir reçu sa bénédiction. Esaü, reconnaissant que les filles de Chanaan n'étaient pas regardées de bon œil par Isaac, se maria à Mahelet, sœur de Nabajot, fille d'Ismaël. Jacob, allant à Haran, eut envie de dormir sur le soir et mit une pierre sous sa tête pour se reposer. Pendant son sommeil, il vit une échelle qui touchait par un bout à la terre et par l'autre au ciel, et des anges qui montaient et descendaient par cette échelle. Dieu lui apparut appuyé sur cette échelle. Etant éveillé, il admira la sainteté du lieu, répandit de l'huile sur la pierre pour la consacrer, et fit vœu, si Dieu le favorisait dans son voyage, de considérer cette pierre comme la maison de Dieu et de lui offrir la dixième partie de tous ses biens.

*Probans... quod non libenter aspiceret filias Chanaan pater suus.* Le moindre pressentiment, qu'un fils a des volontés de son père, suffit pour l'obliger à y obéir.

*Vovit etiam votum.* Antiquité des vœux.

## *Chapitre vingt-neuvième.*

Jacob, approchant de Haran, demanda des nouvelles de Laban aux pasteurs qu'il rencontra avec leurs troupeaux

Digitized by Google

auprès du puits. Ils lui en dirent et lui montrèrent Rachel, sa fille, qui conduisait son troupeau au puits, dont Jacob ôta la pierre qui le fermait. Il lui fit connaître qu'il était son parent et la baisa. Laban, sachant ces nouvelles, vint au-devant de lui, l'amena dans sa maison, et ayant appris le sujet de son voyage, le caressa. Après un mois, ils convinrent qu'il servirait sept ans, pour obtenir Rachel en mariage. Etant écoulés, Laban fit la solennité des noces et trompa Jacob, lui livrant sur le soir Lia au lieu de Rachel, dont, s'étant aperçu le lendemain matin, il s'en plaignit à Laban qui s'excusa sur la coutume de marier les aînées devant les cadettes, l'assurant que la semaine de la solennité des noces étant passée, il lui donnerait Rachel, à la charge qu'il le servirait encore sept ans. Jacob eut plus d'amour pour elle que pour Lia, à cause de sa beauté. Dieu voyant que Jacob méprisait Lia à cause de Rachel, rendit celle-ci stérile et l'autre féconde. Elle eut 4 garçons : Ruben, Siméon, Lévi et Juda, et puis elle cessa d'enfanter.

*Videbantur illi pauci dies præ amoris magnitudine.* L'amour rend tout facile.

*Et vespere Liam filiam introduxit ad eum.* Pudeur des femmes qui n'étaient livrées à leurs maris qu'à la nuit.

*Non est in loco nostro consuetudinis ut minores ante tradamus ad nuptias.* Il faut beaucoup donner à la coutume. Le premier des enfants de Lia la fait aimer de son mari, le second la lui fait respecter, le troisième l'attache à elle et le quatrième attache Lia à Dieu.

## *Chapitre trentième.*

Rachel, affligée de n'avoir point d'enfant, pria Jacob d'approcher de sa servante, qui enfanta Dan et ensuite Nephtali. Lia, voyant qu'elle ne portait plus d'enfants, donna aussi sa servante à Jacob, de qui il eut Gad et Aser.

Digitized by Google

Ruben, ayant apporté à Lia sa mère des mandragores, Rachel lui en demanda une partie et, pour l'obtenir, elle lui dit qu'elle consentait qu'elle possédât Jacob la nuit suivante. Elle conçut et enfanta Issachar, ensuite Zabulon, et puis Dina, sa fille. Dieu eut enfin pitié de Rachel et elle enfanta Joseph. Après sa naissance, Jacob pria Laban de lui permettre de se retirer dans sa patrie avec ses femmes et ses enfants, puisque les années qu'il était obligé de le servir étaient écoulées et qu'il était temps qu'il songeât à sa famille. Laban le voulant retenir, ils convinrent qu'il aurait pour son salaire les bêtes qui naîtraient des troupeaux qui ne seraient pas entièrement noires ou blanches. Par le moyen de certaines baguettes de diverses couleurs qu'il mettait devant leurs yeux au temps qu'elles sont plus propres à concevoir, elles firent quantité de petits marquetés; ce qui le rendit fort riche.

*Invidit sorori suæ.* Les bienfaits causent l'envie.

*Da mihi liberos alioquin moriar.* Rien de si violent que le désir qu'a une femme d'avoir des enfants.

*Num pro Deo ego sum qui privavit te fructu.* Dieu, principe de la fécondité.

*Habeo famulam... habeam ex illa filios.* Tout ce qui vient des esclaves appartient aux maîtres.

*Recordatus quoque Dominus Rachelis exaudivit eam.* A force de demander on obtient à la fin.

*Abstulit Deus opprobrium meum.* L'infécondité et la stérilité d'une femme la rendent honteuse et confuse.

*Revertar in patriam.* L'amour de la patrie est naturel à l'homme.

*Da mihi uxores et liberos meos pro quibus servivi tibi.* Les pères peuvent tirer avantage du mariage de leurs filles.

*Ut aliquando provideam domini meæ.* L'affection qu'on a pour autrui ne doit pas empêcher qu'on ne songe à l'avantage de sa maison.

*Factum est ut ipso calore coitus oves intuerentur virgas et parerent maculosa.* La force de l'imagination s'étend sur le part.

Digitized by Google

*Chapitre trente-unième.*

Jacob, voyant que les enfants de Laban se plaignaient de ce qu'il s'était enrichi aux dépens de Laban, qui lui faisait mauvais visage, dit à ses femmes qu'il l'avait servi fidèlement, que le tout était arrivé par la permission de Dieu qui avait considéré l'injustice de Laban, qui avait plusieurs fois changé l'accord fait entre eux, et qu'il lui commandait de s'en retourner en son pays. A quoi elles consentirent, disant qu'elles avaient sujet de se plaindre de leur père et qu'elles n'avaient rien à espérer de lui. Jacob partit, emportant tout ce qui lui appartenait. Laban le suivit, et Dieu l'avertit de ne rien dire de fâcheux à son gendre. L'ayant rencontré, il le reprit de ce qu'il ne lui avait pas dit adieu et de ce qu'il avait emporté ses idoles. Jacob lui dit de les chercher, ne sachant pas que Rachel les avait dérobées. Elle les cacha et s'assit dessus, priant son père de l'excuser si elle ne se levait pas, étant incommodée. Laban ne les ayant pas trouvées, Jacob se plaignit de l'injure qu'il lui avait faite. Ils jurèrent amitié et mangèrent ensemble. Jacob immola des victimes. Laban et ceux qui l'avaient accompagné s'étant reposés, il s'en alla après avoir béni ses filles et ses petits-enfants.

*Tulit Jacob omnia quæ fuerunt patris nostri.* L'amour des richesses divise les familles.

*Revertere in terram patrum tuorum.* Quand on prévoit la discorde, c'est sagesse que de s'éloigner.

*Totis viribus servierim patri vestro.* La fidélité nous oblige à nous donner entièrement à ceux à qui nous avons promis service.

*Non dimisit eum Deus ut noceret mihi.* Les efforts des hommes, inutiles s'ils ne sont favorisés de Dieu.

*Vidi enim omnia quæ fecit tibi Laban.* La consolation d'un juste est que Dieu voit l'injustice qu'on lui fait.

Digitized by Google

*Nonne quasi alienas reputavit nos et vendidit.* L'intérêt fait quelquefois oublier aux pères ce qu'ils doivent à leurs enfants.

*Rachel furata est idola patris sui.* L'intérêt porte les enfants à oublier ce qu'ils doivent à leur père et leur persuade souvent des choses honteuses.

*Necetur coram fratribus nostris.* Le vol mérite d'être puni de la mort.

*Judicent inter me et te.* Personne ne peut être juge en sa propre cause.

*Quid possum facere filiis et nepotibus meis?* La tendresse désarme la colère d'un père contre ses enfants.

*Si afflixeris filias meas et si introduxeris alias uxores super eas.* Le plus sensible déplaisir d'une femme est quand son mari la quitte pour une autre.

*Idola.* Les anciens reconnaissaient pour dieux les héros, par le respect qu'ils leur portaient; des choses viles et basses par l'admiration qu'elles leur causaient, et les choses qu'ils appréhendaient. Ainsi le culte des divinités, qu'ils respectaient, était fondé ou sur l'estime, ou sur l'admiration, ou sur la crainte.

## *Chapitre trente-deuxième.*

Jacob rencontra deux anges sur le chemin. Il envoya faire de grandes civilités à Esaü et lui rendre compte de son voyage par ses gens, qui lui rapportèrent qu'il venait le recevoir avec 400 hommes, ce qui lui fit peur. Il sépara ses troupeaux et sa famille en deux troupes, afin que, si Esaü en maltraitait une, l'autre fût sauvée. Il pria Dieu de le délivrer de ce danger et repassa dans son esprit les faveurs qu'il avait reçues de sa bonté et les promesses qu'il lui avait faites. Le lendemain, il envoya plusieurs de ses serviteurs, l'un après l'autre, avec des présents, à Esaü, pour se le rendre favorable. Il fit ensuite passer le Jourdain à sa famille et, étant seul, un homme lutta avec lui, toute la nuit, qui,

Digitized by Google

ne pouvant le surmonter, lui blessa le nerf de la cuisse et lui dit de le laisser aller : ce que Jacob ne voulut point faire qu'il n'eût reçu sa bénédiction. Il lui changea son nom et le nomma Israël. Ayant remercié Dieu, il se trouva boiteux à cause de ce nerf qui avait été blessé : c'est pourquoi les Israélites ne mangent point ce nerf.

*Fueruntque ei obviam angeli Dei.* Dieu marque sa protection envers le juste.

*Sic loquimini domino meo Esau.* La nature nous oblige toujours de respecter ceux à qui elle donne quelque avantage sur nous.

*Ecce properat tibi in occursum.* Le temps fait oublier les injures.

*Placabo illum muneribus.* Les présents, étant des marques de respect et de soumission, apaisent les plus fiers.

## *Chapitre trente-troisième.*

Jacob, apercevant Esaü avec les 400 hommes qui l'accompagnaient, mit ses deux servantes et leurs enfants à la tête de sa famille, Lia et ses enfants au milieu, Rachel et Joseph à la queue, et s'avança le premier pour rendre ses respects à Esaü qui le reçut bien. Il refusa d'abord de prendre les présents ; enfin, il les acepta. Il voulut accompagner Jacob, dont il le remercia. Ils se séparèrent. Esaü retourna en Séïr et Jacob alla en Socoth où il bâtit une maison. De là, il passa à Salem, ville de Sichem, dans la terre de Chanaan, et demeura près de la ville et acheta une partie d'un champ moyennant cent agneaux, bâtit un autel et invoqua le nom du Dieu, très fort, d'Israël.

*Ipse progrediens adoravit pronus in terram.* Un homme doit s'exposer le premier pour le salut de sa famille.

*Et osculans flevit.* Les injures reçues ne doivent arrêter la tendresse des sentiments de la nature.

Digitized by Google

*Vix fratre compellente suscipiens.* L'on ne doit recevoir les présents que dans le dessein d'obliger ceux qui les offrent, et non dans la pensée de s'enrichir.

*Uno tantum indigeo ut inveniam gratiam.* Rien n'est si désirable que l'amitié de ses parents.

## *Chapitre trente-quatrième.*

Dina, fille de Lia, fut enlevée par Sichem qui la viola et pria son père Hémon de la lui demander en mariage. Jacob, ayant appris ce malheur ne témoigna son déplaisir qu'après que ses enfants furent revenus. Sichem et Hémon prièrent Jacob et ses enfants d'agréer ce mariage, leur faisant de grandes promesses. Les enfants de Jacob dirent qu'ils ne le pouvaient faire s'ils ne se faisaient circoncire. Ce qu'ayant exécuté avec tout le peuple de leur ville, le troisième jour après cette circoncision où elle cause de grandes douleurs, Siméon et Lévi, frères de Dina, entrèrent dans la ville et tuèrent tous les hommes qui l'habitaient avec Hémon et Sichem et emmenèrent leur sœur. Les autres enfants de Jacob entrèrent ensuite dans la ville et la pillèrent. Jacob reprit Siméon et Lévi, qui s'excusèrent sur l'injure faite à leur sœur.

*Et conglutinata est anima ejus cum ea.* Les passions sont quelquefois si violentes, que la jouissance de ce que l'on désire augmente l'amour, au lieu de le diminuer.

*Siluit donec redirent.* Le sage n'écoute pas ce que lui inspire la violence de ses sentiments ; il les étouffe au commencement pour les examiner ensuite avec plus de modération.

*Irati... eo quod rem fœdam... rem illicitam perpetrasset.* Les crimes sont crimes, et à cause qu'ils sont déshonnêtes, et à cause qu'ils sont défendus.

*Augete dotem... tantum date mihi puellam hanc uxorem.* Dans les mariages, le mérite de la personne doit être plus recherché que les richesses et les autres avantages.

Digitized by Google

*Et ecce die tertio quando gravissimus vulnerum dolor est.* Le premier jour, on ne ressent que la douleur que cause la séparation faite par la plaie ; le deuxième, celle que cause la pituite qui est une humeur assez douce, et le troisième, celle que cause la bile dont l'acrimonie est fort grande.

*Numquid ut scorto abuti debuere sorore nostra.* Le crime de rapt, et l'injure qu'on fait à une honnête fille en la violant, semble ne pouvoir être réparé que par l'effusion du sang de celui qui l'a commis et de ceux qui y ont contribué.

(*à suivre.*) O. Rey.

Digitized by Google

# REVUE THÉOLOGIQUE

Sommaire. — 1. D. D. Rosset, *De Sacramento matrimonii.* — 2. Studium Solesmense, *De Deo trino secundum personas.* — 3. E. Dublanchy, *De axiomate: Extra Ecclesiam nulla salus.* — 4. Gontier, *Règlement de vie sacerdotale.* — 5. Autres publications.

I. Beaucoup de nos lecteurs connaissent l'excellent traité de l'*Eucharistie* (1) de Mgr Rosset, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne. Dans la préface de cet ouvrage, l'ancien professeur du séminaire de Chambéry nous faisait espérer l'apparition successive d'autres parties, d'un cours dont la haute valeur avait été si justement appréciée. L'administration de son diocèse a retardé peut-être, mais, grâce à Dieu! elle n'a pas empêché la continuation de cette œuvre importante. Il nous donne aujourd'hui son traité du mariage (2), le plus complet assurément qui ait jamais été écrit sur cette matière difficile. Il comprendra en effet six

(1) *Theologia dogmatico-moralis* polemica et scholastica, auctore Michaele Rosset, s. theologiæ professore in Semin. Camberiensi, nunc episcopo Pariensi i. p. i., Ecclesiæ Maurian. administratore Apostolico. — *De sanctissimo ac divinissimo Eucharistiæ mysterio;* in-8 de 715 p.; Chambéry, 1876; chez l'auteur: 5 fr.

(2) *De Sacramento matrimonii* tractatus dogmaticus moralis canonicus liturgicus et judiciarius, auctore Michaele Rosset, episcopo Maurianensi. 6 vol. in-8, t. I et II, 656 et 616 pp. 1895; chez l'auteur. Prix: 5 fr. le volume, pour les souscripteurs; 7 fr., après l'apparition du sixième tome, qui paraîtra dans les premiers mois de 1896. Les volumes seront envoyés aux souscripteurs par paquets de trois, c'est-à-dire en deux fois, à moins de demande contraire.

Digitized by Google

volumes compacts et serrés, dont les deux premiers viennent de paraître.

Le plan adopté n'est point celui de nos traités classiques. Mgr Rosset a partagé son sujet en six livres. Le premier livre envisage le sacrement de mariage en lui-même, autrement dit dans son existence, son essence et ses ministres. Le second est consacré aux propriétés du mariage, à son honnêteté, à son unité, à son indissolubilité. Le troisième a pour objet les lois qui régissent le mariage chrétien : après avoir déterminé quel est le pouvoir de l'Eglise et quel est celui de l'Etat, il étudie d'abord les lois relatives aux fiançailles et aux bans, c'est-à-dire celles qui se rapportent à la préparation du mariage ; il passe ensuite aux lois qui regardent la réalisation du mariage, les empêchements soit prohibants soit dirimants, la dispense de ces empêchements et la célébration du mariage ; il traite enfin de la revalidation du mariage et se termine par un exposé des droits et des devoirs mutuels des époux. Le second volume s'arrête au milieu de la question des empêchements dirimants. Nous n'avons donc point sous les yeux la fin du troisième livre, ni les livres suivants, qui s'occuperont : le quatrième des effets, le cinquième de l'usage, et le sixième de la cessation du mariage.

La lecture du traité de l'*Eucharistie* de Mgr Rosset nous a souvent rappelé Suarez, « en qui on entend toute l'école », suivant une parole fort juste de Bossuet. Les volumes que nous venons d'analyser accentuent les traits de ressemblance du savant évêque avec l'illustre jésuite.

Après saint Thomas d'Aquin, Suarez est le théologien ancien, auquel on recourt le plus. C'est qu'on est assuré de trouver dans ses abondantes dissertations des exposés clairs, exacts et très complets, des appréciations sages et modérées. Sans doute il n'a pas la puissante originalité de l'Ange de l'Ecole ; mais, comme lui, il embrasse dans ses développements toutes les vues de ses devanciers ; comme lui, il reste scrupuleusement fidèle aux enseignements traditionnels. Sans doute il a sur les points discutés ses solutions personnelles ; elles sont même quelquefois si subtiles



Digitized by Google

qu'on se demande en quoi le système qu'il propose diffère d'un autre qu'il vient de démolir pièces à pièces. Mais on laisse ces chapitres, où le grand théologien paye tribut aux défauts de son temps, et on revient toujours à ceux où il est resté lui-même, à ceux qui exposent impartialement toutes les opinions et constituent comme une encyclopédie de ce qui a été écrit et enseigné jusqu'au XVII^e^ siècle sur chaque question. Voilà les qualités qui ont valu à ce prince de la théologie, une vogue universelle et une si incontestable autorité.

Ce sont les qualités qui distinguent les ouvrages de Mgr Rosset. S'il donnait au public tout le cours qu'il prépare, il serait le Suarez du XIX^e^ siècle. Le traité qu'il imprime embrasse toutes les questions plus ou moins importantes de dogme, de morale, de droit canon, de procédure, de liturgie, qui concernent le mariage. Sur chaque point, il fait connaître les sentiments des auteurs anciens et modernes, en discutant leurs preuves, et s'arrête à celui qui paraît le mieux fondé et le plus conforme à la tradition catholique. Son exposition est abondante, méthodique et claire.

On n'y trouve point cependant la subtilité qui nous choque chez Suarez. L'évêque de Saint-Jean-de-Maurienne est de son temps; sans aucun doute les théologiens des âges futurs reconnaîtront dans ses écrits la marque de notre siècle. Il émousse la subtilité de certaines théories anciennes, au lieu de la mettre en lumière. Il incline vers les opinions simples, plutôt que vers les opinions complexes. Il s'étend avec insistance sur les questions qui nous préoccupent aujourd'hui, en particulier sur celles qui touchent aux rapports de l'Eglise et de l'Etat. Peut-être ces développements paraîtront-ils un jour superflus; mais ils garderont longtemps encore leur intérêt et leur utilité.

Quand on étudie à fond les problèmes théologiques relatifs au mariage, il faut tenir compte de certaines données fournies par la science physiologique. Or cette science a fait, de notre temps, de très notables progrès. Des théo-

Digitized by Google

logiens contemporains, comme le P. Eschbach et Mgr Gasparri, en ont tiré des conséquences importantes, dont la probabilité a été reconnue par la Sacrée Congrégation du saint-office (23 juillet 1890). Mgr Rosset n'ignore pas les découvertes de la physiologie contemporaine; fidèle à sa méthode consciencieuse, il expose d'une façon impartiale les opinions des théologiens dont nous venons de parler; mais il ne les adopte pas en théorie; il reconnaît toutefois qu'elles peuvent être suivies en pratique.

Est-il besoin d'ajouter que l'ouvrage du laborieux et savant évêque peut remplacer à peu près tous les volumes écrits jusqu'ici sur le même sujet? Il restera longtemps sans doute le traité le plus complet, auquel puissent recourir les professeurs, les curés, les professeurs, les évêques, leurs chanceliers et les membres de leurs officialités.

II. Les bénédictins du XVII^e^ siècle avaient établi dans plusieurs de leurs monastères ce qu'ils appelaient des académies. C'étaient des réunions où de jeunes religieux faisaient des études en commun sous la direction d'un maître, plutôt qu'il ne recevaient ses leçons. Mabillon a montré les avantages de cette institution, qui d'ailleurs a donné naissance à plusieurs ouvrages importants.

Si nous ne nous trompons, la théologie est enseignée à l'abbaye de Solesmes, suivant une méthode qui n'est point sans analogie avec celle de ces académies. Au lieu de faire l'exposé complet de la doctrine, le professeur se contente de développer les questions les plus importantes ou les plus difficiles; pour les autres, il renvoie ses élèves aux auteurs qu'ils pourront étudier à loisir. Cet enseignement doit porter d'excellents fruits avec des étudiants intelligents et laborieux; car ils sont en assez petit nombre pour n'avoir pas à se disputer les bons volumes de la bibliothèque.

Les leçons ainsi données à Solesmes sur la Trinité viennent d'être publiées (1). Ce premier traité sera, nous l'espé-

(1) Studium Solesmense, *De Deo trino secundum personas;* in-8 de 242 pp. 1894; à l'imprimerie Saint-Pierre, Solesmes, par Sablé (Sarthe). 5 francs.

Digitized by Google

rons bien, suivi de tous les autres; car une œuvre de cette nature rendra de véritables services. La littérature théologique est formée, en grande partie, de cours imprimés par des professeurs. Comme ces cours ont le même but, ils se répètent le plus souvent les uns les autres. Aussi, quand on veut étudier une question, perd-on un temps parfois considérable à relire dans un volume, où l'on espère trouver un peu de nouveau, ce qu'on a déjà rencontré dans dix ou quinze autres. On voudrait un guide qui épargne ces recherches inutiles. Or le cours de Solesmes est précisément un guide. Sans doute il ne donne pas la bibliographie de tous les auteurs qui ont traité chaque sujet d'une façon supérieure ou personnelle. Non, car il est destiné à de simples étudiants. Il suffit qu'il leur fasse connaître les écrivains anciens et modernes, dont la lecture aura pour eux le plus d'utilité. Mais cela est déjà beaucoup; c'est même tout ce qu'on demande ordinairement.

Le traité *de la Trinité* qui vient de paraître est divisé en deux parties: la première est historique et positive; la seconde est scolastique et théologique. Dans la partie historique, après un ample exposé de la révélation de la sainte Trinité dans l'Ancien Testament, on établit que cette révélation s'est complétée et précisée dans le Nouveau Testament. L'authenticité du verset des trois témoins célestes (I Joan., v, 7): « *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo: Pater, Verbum et Spiritus Sanctus* », est démontrée longuement. On étudie ensuite l'enseignement des Pères, des symboles et des conciles sur la Trinité. On suit le sentiment de Franzelin, au sujet de la doctrine des pères anténicéens. La partie scolastique n'a point d'autre plan que la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, dont elle commente chaque question.

La valeur de l'ouvrage ne tient pas seulement à ce fond si riche et à la méthode suivie. L'auteur est maître de son sujet. Il s'exprime avec aisance et fermeté. Sa doctrine est toujours sûre : ses guides préférés sont saint Thomas d'Aquin, Petau et Franzelin.

Nous avons été surpris de trouver sous sa plume la re-

Digitized by Google

production d'une légende qui s'est formée, nous ne savons où, au sujet de la préface du traité *de la Trinité* de Petau.

Au premier livre de ce traité, l'illustre jésuite a imputé à plusieurs écrivains antérieurs au concile de Nicée des doctrines qui ne s'harmonisent pas avec le dogme de la consubstantialité des trois personnes divines. D'autre part, il a écrit, en tête de ce traité, une préface où il démontre l'exactitude de la conception que l'Eglise s'est formée du mystère de la sainte Trinité, depuis les temps apostoliques.

Plusieurs auteurs modernes voient dans cette préface une sorte de rétractation du premier livre. La théologie de Solesmes est de cet avis; mais ce n'est pas cette appréciation qui nous étonne, bien que nous ne la partagions point. La théologie de Solesmes va plus loin : elle dit que Petau n'a publié cette préface que dans une seconde édition. C'est là une erreur. Comme elle semble assez répandue, on nous permettra de la réfuter en passant.

Nous avons sous les yeux la première édition des *Theologica dogmata* de Petau. Or, en tête du tome II, consacré à la Trinité, nous voyons la fameuse préface, telle absolument qu'elle se lit dans les éditions suivantes. Cette préface a été composée par l'auteur, après le corps de l'ouvrage, comme il arrive à peu près pour toutes les préfaces; mais elle n'a point été donnée au public à une date postérieure. D'ailleurs la seconde édition de cet ouvrage de Petau n'a été publiée qu'en 1700, un demi-siècle après sa mort. En outre, cette seconde édition a été entreprise et annotée, non point par des jésuites, qui auraient pu être portés à corriger les assertions du premier livre de la Trinité, qui étaient alors vivement attaquées; mais, au contraire, par Jean Le Clerc, qui, sous le pseudonyme de *Theophilus Alethinus*, a sévèrement relevé ces assertions(1).

Nous ajouterons que les attaques, dont nous venons de parler, ne paraissent pas s'être produites du vivant de Pe-

(1) Nous avons aussi sous les yeux cette seconde édition; Anvers (Amsterdam), 1700. Le texte ne diffère pas de celui de la première. Voir du reste SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus;* nouvelle édition; article PETAU, nº 47, t. VI (1895), p. 608.

Digitized by Google

tau. Une partie de sa correspondance a été imprimée (1). Il y entretient ses amis des critiques des jansénistes contre ce qu'il avait dit sur la grâce et la prédestination ; mais nous n'avons remarqué aucune allusion à des critiques qui auraient été dirigées contre les chapitres consacrés à la doctrine trinitaire des pères anténicéens. Ces chapitres ne semblent avoir attiré l'attention qu'à l'époque où les protestants les mêlèrent à leurs controverses contre les sociniens. Or, ce fut en 1685, que Georges Bull les attaqua dans son *Defensio fidei nicænæ ;* et Petau était mort le 11 décembre 1652.

Il n'a donc pas écrit sa préface sous une pression venue du dehors. L'a-t-il écrite sur le conseil des correcteurs qui avaient lu son livre ? On est libre de le conjecturer. Mais, à notre avis, cette préface ne saurait être regardée comme une correction du texte de l'ouvrage ; car, lorsqu'elle fut imprimée, le texte de l'ouvrage n'était pas aux mains du public. Le grand théologien l'a donc composée simplement pour présenter la question de la doctrine anténicéenne de la Trinité, sous un aspect qui n'avait pas été envisagé dans le corps de l'ouvrage. Il ne voyait aucune opposition entre sa préface et son traité ; et, à notre avis, il n'en existe aucune. En effet, qu'est-ce que Petau dit dans la préface ? Il établit que l'Eglise a toujours eu une conception et une croyance exacte de la Trinité. Il ajoute seulement que divers écrivains des trois premiers siècles ne se sont pas exprimés comme nous le faisons. Laissant de côté les auteurs qui sont tombés dans l'hérésie, il partage ces écrivains en deux catégories : ceux qui ont admis quelques fausses conclusions, parce qu'ils ont voulu expliquer le dogme par les théories platoniciennes, et ceux qui ont exprimé la saine doctrine en des termes peu exacts. Il ne met dans la première catégorie que trois catholiques : saint Justin, Athénagore et saint Théophile d'Antioche. Il place dans la seconde catégorie : saint Irénée, Clément

(1) A la fin du *De doctrina temporum* de Petau, édition d'Anvers, 1705, tome III, p. 298-362.

Digitized by Google

d'Alexandrie, saint Grégoire de Césarée, saint Méthode. Voilà la manière de voir, qu'il exprime dans sa préface (1). En exprime-t-il une autre dans les chapitres de son traité, qui paraissent les plus répréhensibles? Nous ne le pensons pas. Ces chapitres (2) sont précisément ceux, où il expose la doctrine des auteurs dont nous venons de parler. Il impute à ces auteurs (3) d'avoir introduit dans l'explication de la Trinité des vues, ou au moins des formules, de la philosophie platonicienne, dont ils étaient imbus. N'est-ce pas précisément ce que nous avons déjà lu dans sa préface? On peut assurément contester les interprétations que Petau a données des écrits des Pères anténicéens; mais il nous semble difficile d'admettre qu'il les a interprétés lui-même, de deux manières différentes, dans le corps de son traité, et dans sa préface.

III. La première thèse de doctorat en théologie soutenue devant l'université de Washington a été présentée par un religieux français. Le P. Edmond Dublanchy a fait son cours de théologie au séminaire de Nancy de 1875 à 1880. Il entra ensuite dans la société des Pères maristes. Après deux années consacrées à des études complémentaires et à son noviciat, ses supérieurs lui confièrent une chaire de théologie au scolasticat de la société. Il suivit ses élèves dans l'exil, d'abord en Irlande, ensuite en Espagne, enfin en Amérique.

La thèse qu'il a présentée et soutenue avec un brillant succès après treize ans de professorat n'est pas une thèse de valeur ordinaire; c'est une œuvre de maître. Elle est consacrée à l'examen de l'axiome : *Hors de l'Eglise, point de salut* (4).

Une marche très simple a permis à l'auteur d'approfondir

(1) *De Trinitate*, Præfatio, c. I, § 12.
(2) *Ibid.* lib. I, c. III, IV et V.
(3) *Ibid.* c. III, § 1.
(4) *De axiomate : Extra Ecclesiam nulla salus*, dissertatio theologica quam ad doctoris gradum in sacra theologia apud Universitatem Catholicam Americæ consequendum publice propugnabit Edmundus DUBLANCHY, Societatis Mariæ, S. theologiæ licentiatus. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1895; in-8 de 442 pp.

Digitized by Google

tous les aspects du sujet. Une première partie détermine en quoi consiste le salut, et démontre que Dieu veut le salut de tous les hommes sans exception. — Une seconde partie expose quels sont les moyens nécessaires à l'homme pour arriver au salut. Ces moyens sont la grâce sanctifiante qui est la vie surnaturelle, la révélation et la foi qui montrent la fin à atteindre, les grâces actuelles requises pour toutes les actions qui mènent au salut, enfin les sacrements par lesquels Dieu nous donne la grâce. — La troisième partie établit que sous le Nouveau Testament, la véritable Eglise de Jésus-Christ a seule reçu de Dieu un droit sur les moyens de salut. Elle est donc seule à en posséder l'usage légitime; par conséquent, tous les hommes sont dans la nécessité d'appartenir à l'Eglise catholique en réalité ou en désir (*in re vel in voto*), pour parvenir au salut. L'ouvrage se termine par un exposé du sens véritable de l'axiome : *Hors de l'Eglise, point de salut*.

Il suffit de feuilleter quelques pages de ce beau volume pour être frappé de l'abondance des références. L'auteur n'a pas seulement exploré les profondeurs de son sujet ; il a interrogé tous ceux qui en ont étudié avant lui quelque partie ; il ne s'est pas contenté de les interroger : il a su grouper et fondre leurs réponses (1).

Les textes de l'Ancien, les textes du Nouveau Testament, les enseignements des saints Pères se déroulent, époque par époque, suivant l'ordre du temps. A partir du moment où la marche de la théologie a amené l'Orient et l'Occident à envisager les questions sous des aspects différents,

(1) Il aurait été difficile au R. P. Dublanchy de contrôler toutes les références qu'il donne. Il a cru pouvoir se fier quelquefois aux indications de bons auteurs. Cette confiance expose à des dangers. A la page 204, il cite les auteurs qui soutiennent que le baptême n'est pas nécessaire au salut dans les pays où l'Evangile n'a pas été manifesté. Nous supposons qu'il a pris ces références dans l'excellente *Théologie fondamentale* de Bouquillon, 2e édition, p. 239. Quoi qu'il en soit, nous remarquons dans le P. Dublanchy et dans M. Bouquillon, la même lacune pour Gousset, qui n'a pas écrit une seule théologie, mais deux, et la même inexactitude pour Hurter, qui traite la question, non pas au n° 333, mais au n° 365, tome III, de son *Theologiæ compendium*.

Digitized by Google

les témoignages du même temps sont distingués et réunis, selon les écoles et les Eglises dont ils émanent. Les preuves d'Ecriture sainte et de tradition deviennent ainsi un véritable tableau, à la fois historique et dogmatique, où les textes sont d'autant plus démonstratifs et d'autant plus aisés à entendre, qu'ils sont présentés en face des erreurs qu'ils combattaient et dans le milieu où ils ont été formulés.

Les théologiens scolastiques s'offrent dans le même ordre, lorsqu'ils sont invoqués comme témoins de la tradition; mais lorsque l'auteur fait appel à leurs raisons théologiques, sa méthode se transforme et révèle un philosophe. Je ne dirai pas que le savant religieux s'est familiarisé avec la théologie scolastique; non, ce serait dire trop peu; il en est pénétré, il en a le sens; son exposition se trouve naturellement en conformité avec les enseignements de saint Thomas d'Aquin, parce qu'il s'est assimilé la doctrine de l'Ange de l'Ecole.

Il met aussi à contribution les auteurs contemporains, français, anglais ou allemands. Il leur a surtout demandé des renseignements au sujet des religions non chrétiennes et au sujet des doctrines admises dans les sectes protestantes.

Suivant notre habitude, nous relèverons, dans l'excellent ouvrage du P. Dublanchy, quelques conclusions qui ne nous paraissent pas fondées ou qui offrent un intérêt spécial.

Le concile du Vatican enseigne que le motif de la foi est l'autorité de Dieu qui révèle, *auctoritas Dei revelantis*. Le docte soutenant en conclut (p. 153) : qu'il y a lieu d'abandonner l'opinion des théologiens, qui, avec l'autorité de Dieu, font entrer dans le motif de la foi le fait de la révélation et ses preuves; qu'il y a lieu de rejeter aussi l'opinion du cardinal de Lugo, qui y fait entrer l'autorité de l'Eglise qui nous propose les vérités révélées.

Nous ne voulons pas défendre ces deux opinions; mais nous ne pensons pas que le concile du Vatican les ait désapprouvées ou même atteintes. Qu'a-t-il défini en effet? Est-ce que l'autorité de Dieu constitue, à elle seule, le motif

Digitized by Google

de la foi? Non. Il a défini contre les rationalistes, que le motif de la foi n'est point l'évidence intrinsèque des vérités crues, mais *l'autorité de Dieu qui les révèle.* Il n'exclut donc pas le fait de la révélation des éléments qui constituent le motif de la foi ; il y donne même une place à ce fait, en déclarant que ce motif est, non pas l'autorité de Dieu considérée en général, mais l'autorité de Dieu *qui révèle.* Il ne dit pas sans doute que le fait de la révélation est un motif partiel de la foi ; mais il ne condamne point non plus ceux qui le prétendent. Cela posé, l'opinion du cardinal de Lugo n'offre rien non plus qui soit en opposition avec les enseignements des Pères du Vatican; car si cet auteur *(de Virtute fidei*, disp. I, n. 56) voit dans la proposition de l'Eglise, un motif partiel de la foi, c'est parce qu'il envisage cette proposition, comme la manifestation des vérités révélées et comme la continuation du fait de la révélation pour les générations qui se succèdent à travers les siècles.

Les anciens théologiens pensaient que l'Evangile a été promulgué et que la loi chrétienne s'est substituée par tout l'univers à la loi ancienne, au temps de Jésus-Christ et des apôtres. Ils en ont conclu que le moyen qui, sous l'Ancien Testament, effaçait le péché originel dans l'âme des petits enfants, a perdu partout son efficacité. Par conséquent, le baptême pourrait seul ouvrir aujourd'hui les portes du ciel, aux enfants qui meurent dans les pays infidèles. Ce sentiment a conservé de nombreux partisans ; mais il a été combattu par plusieurs théologiens modernes, comme Martinet, Gousset, Perrone, Hurter, Scavini. Ces auteurs distinguent entre la promulgation de l'Evangile, qui s'est faite au 1er siècle, et sa divulgation dans les diverses régions de l'univers. Ils croient que les moyens de salut, apportés par la loi chrétienne, ne se sont substitués à ceux de l'Ancien Testament, que dans les régions où la religion chrétienne peut être connue. Ils estiment, en conséquence, que le moyen qui effaçait le péché originel avant Jésus-Christ, a gardé son efficacité dans les pays où l'Evangile n'a jamais été porté.

Le P. Dublanchy (p. 202-204) embrasse ce sentiment et

Digitized by Google

le justifie par de bonnes raisons théologiques; mais il nous semble accorder trop peu d'autorité à l'opinion des anciens. Elle s'appuie, en effet, sur toutes les preuves de tradition, que le savant auteur invoque lui-même, lorsqu'il établit (p. 210-216) la nécessité du baptême pour les enfants des chrétiens; car ces preuves consistent en un grand nombre de témoignages qui affirment, sans aucune restriction, la nécessité du baptême pour tous les hommes.

Une autre question dont nous avons suivi le développement avec un vif intérêt, est celle de savoir s'il s'est gardé, parmi la plupart des peuples païens, assez de lueurs de la révélation primitive ou mosaïque, pour leur fournir la matière de l'acte de foi au Dieu rémunérateur, absolument nécessaire pour le salut. Le docte religieux (p. 522-532) le pense et justifie son opinion par les données que nous apporte la connaissance actuelle des diverses religions. Il semble admettre aussi (p. 362) qu'à l'aide de ces éléments révélés, la grâce de Dieu peut faire produire, parmi ces peuples, des actes de contrition parfaite.

Nous ne connaissons pas les mystères de la distribution des moyens de salut mérités par Jésus-Christ pour tous les hommes; mais la grâce surnaturelle est assez puissante pour réaliser des merveilles, en faveur de ceux que Dieu a prédestinés.

IV. Les livres destinés à la sanctification du clergé ont, dans la littérature ascétique, une importance spéciale, et revêtent des formes variées. Ce sont des retraites sacerdotales, des méditations, des traités des saints ordres. M. Gontier, prêtre de Saint-Sulpice, professeur de théologie morale au grand-séminaire d'Angers, vient de faire paraître un excellent résumé des principaux devoirs du prêtre qui vit dans le saint ministère, sous la forme d'un réglement de vie sacerdotale (1). Il y donne des conseils très sages. Son livre ne peut manquer de faire du bien.

V. On nous a adressé un opuscule de vulgarisation d'une

(1) P. Gontier, P. S. S., professeur de théologie morale au grand-séminaire d'Angers, *Règlement de vie sacerdotale;* in-12 de 180 pp. Angers, Germain et Grassin, 1895.

Digitized by Google

valeur peu commune. Il a été traduit de l'espagnol et a pour titre : *Catholicisme et protestantisme* (1). C'est une réfutation des objections que les protestants font au catholicisme. Ces objections sont les mêmes qui se retrouvent dans la bouche des rationalistes et dans toutes les feuilles qui font la guerre à la religion. Ce petit volume sera donc utile partout. Les objections sont formulées les unes après les autres, dans un ordre logique, et suivies d'une réponse alerte, incisive et juste.

Une autre opuscule du même auteur est intitulé *La Foi et l'incrédulité* (2). Il est destiné aux jeunes gens et aux jeunes filles. Il commence par une courte réfutation de l'incrédulité. Viennent ensuite des exhortations à la vie chrétienne, et des réponses aux prétextes qu'on invoque pour mener la vie du monde. Les exhortations sont brèves, vivantes et semées d'anecdotes. Les réponses ont l'allure que nous remarquions dans celles de *Catholicisme et protestantisme.*

Signalons une quatrième édition du traité de la *Vraie religion* (3) du regretté professeur Jungmann, de Louvain. L'éloge de ce manuel n'est plus à faire. C'est assurément un des meilleurs que nous possédions.

Signalons encore un répertoire annoté que vient de publier le docteur Schneider, professeur de droit canon au lycée de Ratisbonne (4). Il contient les décrets du concile du Vatican, l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*, la constitution *Apostolicae Sedis* avec les documents qui la complètent ou l'expliquent, les facultés quinquennales don-

(1) *Catholicisme et protestantisme*, par le P. S. S., missionnaire; traduit de l'espagnol par CH. DE SAINT-MARTIN. In-32 de 192 pp., Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1895.

(2) *La foi et l'incrédulité*, par le P.P. S., missionnaire. Traduction de CH. DE SAINT-MARTIN ; in-32 de 359 pp. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1895.

(3) Institutiones theologiæ dogmaticæ generalis : *Tractatus de Vera Religione ;* auctore Bernardo JUNGMANN ; in-8 de 259 pp. Ratisbonne, New-York et Cincinnati, Pustet, 1895.

(4) *Fontes juris ecclesiastici novissimi.* Edidit et illustravit Philippus SCHNEIDER, SS. theol. doctor, professor juris canonici. In-8 de 136 pp. Ratisbonne, Pustet, 1895.

Digitized by Google

nées aux évêques par le Saint-Siège, les constitutions récentes relatives aux réguliers, et l'instruction de la Propagande du 9 mai 1877 sur les dispenses matrimoniales.

Nous avons encore reçu et nous ferons connaître prochainement : Mgr GILLY, *Petits traités de théologie* (3 vol. in-12, Nîmes, Laporte); R. P. WEISS, *Apologie du christianisme;* VIII. *La question sociale et l'ordre social ou institution de sociologie* (2 vol. in-8, Paris et Lyon, Delhomme et Briguet); GOMBAUT, *L'avenir de l'hypnose* (in-12, Paris et Lyon, Delhomme et Briguet); DENNY et LACEY (anglicans), *De hierarchia anglicana* (in-8; Londres, Clay); TANQUERY, *Synopsis theologiæ dogmaticæ specialis* ( 2 vol. in-8, Tournay et Lille. Desclée).

J.-M.-A. VACANT.

*Professeur du grand-séminaire de Nancy.*

Digitized by Google

# MÉLANGES

## I. QUESTIONS D'ÉRUDITION LYONNAISE

I. La science bibliographique a fait de grands progrès de nos jours ; de toute part, on recherche et on décrit les premières impressions publiées par tel libraire ou imprimeur. A Lyon, on en était réduit aux travaux de Péricaud et encore pour le seul XV^e^ siècle : avec l'ouvrage de M. Baudrier (1), on possède maintenant un commencement de bibliographie pour la période postérieure. A en croire l'auteur, notre ville méritait bien cet honneur, car « au XVI^e^ siècle l'imprimerie et la librairie ont joué à Lyon un rôle capital ; plus que toutes les autres branches du commerce et de l'industrie réunies, elles ont contribué à porter notre cité au nombre des villes commerçantes les plus universellement connues. » Cette assertion, M. Baudrier la prouve par le fait d'avoir pu recueillir environ 2500 noms d'imprimeurs, libraires, etc. pour la période qui s'étend depuis l'introduction de la typographie à Lyon jusqu'à l'an 1600, c'est-à-dire pendant 120 années. Le bibliographe Gazzera avait déjà écrit : « Je ne connais après Venise, aucune ville, qui, en fait d'éditions et d'imprimeurs, puisse le disputer à Lyon. » Et s'il fallait hasarder un chiffre, très approximatif il est vrai,

(1) *Bibliographie lyonnaise.* Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI^e^ siècle, par le président BAUDRIER, publiées et contiuées par J. BAUDRIER. 1^er^ série. Lyon Brun, 1895. In-8° de VII-450 pages.

Digitized by Google

on pourrait estimer à une centaine de mille le nombre des ouvrages publiés à cette époque.

Aussi reste-t-on confondu devant l'ampleur du travail entrepris par M. Baudrier. Toutefois, l'examen de la première série montre qu'il a été à la hauteur de sa tâche. Ce volume contient la liste alphabétique de tous les artisans du livre qu'il a pu rencontrer. Un certain nombre d'entre eux, dont la biographie et la bibliographie exigeaient beaucoup de place ont été renvoyés à des séries ultérieures, les autres ont leur notice. Le nom est suivi de renseignements biographiques puisés aux archives de l'Hôtel-de-Ville et dans les registres des notaires : actes de mariages, testaments fournissant des données certaines sur les noms et les dates. Suit alors la liste des ouvrages édités ou imprimés par eux. C'est là surtout que se révèle la patience et l'érudition de M. Baudrier : il copie exactement le titre de l'ouvrage et, s'il y a lieu, le colophon, avec la différence des caractères, la coupure des lignes, puis il donne une collation exacte du livre et termine par l'indication de tout ce que contiennent les feuillets liminaires ; il a même tenu à reproduire un grand nombre de marques et de frontispice. En un mot, il se montre bibliographe consommé.

Toutefois, M. Baudrier sait bien qu'il ne peut être complet du premier coup. Aussi, dans son intention, sa publication n'est-elle pas définitive : une seconde édition suivra, qui contiendra, refondues dans la première, toutes les additions et corrections qui lui seront fournies, espérons-le, de toute part. Ces additions, il les sollicite, puisqu'il lui sera matériellement impossible de visiter toutes les bibliothèques publiques et privées de France et de l'étranger.

Je vais donc, en terminant, lui en proposer quelques-unes, en prenant soin de décrire les exemplaires selon sa méthode, afin que le lecteur voie avec quelle minutie travaille M. Baudrier.

MARNAX, Jean

1551

Les Lieux Com | MVNS DE IEAN | EKIUS CONTRE | LVTHER.

Digitized by Google

| [Frontispice représentant le Père éternel et Jésus-Christ]. A Lyon, | par Iean Marnax. 1551.

In-16 de 619 pages (et non 609, chiffrées à partir de 15) et de 2 ff. n. ch. de table. Les pages liminaires contiennent : « Aux lec teurs », « A nostre sainct Père Paul III » — (Bibl. Lyon 800633).

PIGOT, Jean

1568

De | la bonté | et mavvestie [sic] | des femmes. | Par Iean de Marconuile Gentil- | homme Percheron. | [Gravure sur bois : une femme dans les nuages en présence d'un paon] | A Lyon, | Pour Iean Pigot. | M.D.LXVIII. |

In-16. de 144 ff.

Fol. 2 Dédicace « A Damoyselle Iacqveline Covrtain Dame de Loyselet, fille de grande expectation » datée « Du deffais ce 25. iour de Decembre 1563. » — (Lyon, Jésuites Id 28 n° 3).

PRAT, Antoine du

1581

LES | MEMOIRES | ET PARLEMENTE | mens de la Paix entre le Roy de | France, le Roy de Nauar | re & le Prince de Condé : | *Ensemble celle du Dauphiné. reuolté | contre la maiesté du Roy.* | Avec l'abregé, & premier Crayon des | Articles de Pacifications. | Plus vn Chant, à l'honneur de Monseigneur | de Mandelot. | [Fleuron] | A LYON. | Pour Antoine du Prat, en sa Boutique au | Palais de Roane. | 1581. | Auec permisssion expresse. |

In-12. (Lyon, Jésuites Uj 25. 41 n° 14; l'exemplaire est incomplet et ne contient que 4 ff.)

Voici également quelques exemplaires d'ouvrages que M. Baudrier a décrit et qui existent dans des bibliothèques lyonnaises. Celle de la ville possède : (16965) *la Parthenice Mariane* du Mantouan, chez Iehan Besson; (520 *bis*) *Lapocalypse, figuree par maistre Iehan Duvet;* (316254) la *Coppie de l'Anti-Espagnol,* imprimée par Pierre Ferdelat;

Digitized by Google

(105200) *la Mer des hystoires*, imprimée pour Jean Genevey dit Dyamantier; (2315) *Les six livres de la Répvbliqve* de I. Bodin, par Jacques du Puys; (12688) le *Discovrs du voyage d'oultre mer au Sainct Sépulcre*, par Antoine Regnault; (5421) le *Lexicon theologicvm*, imprimé par Jean Symonetus. Elle possède, de plus, en double exemplaire (325556) le *Discours des choses advenves en la cite de Gennes*, A Lyon, pour Paulin Blanc.

La collection Coste de la même bibliothèque offre sous le n° 3588 un exemplaire de la *Response de Pierre La Coignee...* A Lyon, par Roland Le Fendant.

Si on passe à la bibliothèque du palais Saint-Pierre, on trouve un exemplaire de l'*Oevvre de la diversité des termes, dont on vse en architecture...* A Lyon, par Iean Dvrant.

La bibliothèque des Pères Jésuites possède également des exemplaires (Uj 26, 19, n° 24) du *Discovrs sur l'execvtion dv duc d'Avmale...* A Lyon, par Iean Marguerite, et (sans cote) du *Commentaire svr l'edit dv roi Henri second, contre les petites dates...* A Lion, par Ian Robichon. On y conserve également (Ac 2, n° 6) un exemplaire, malheureusement incomplet, du missel d'Ainay qui commence à la signature Aij (Kalendrier, janvier) et se termine au fol. xxxiiij du Commun des Saints.

Enfin, je me permets de signaler à M. Baudrier quelques références à un ouvrage de haute valeur : Quétif et Echard, *Scriptores ordinis Prædicatorum :* il y trouvera là des renseignements sur des éditions décrites ou non par lui, notamment (t. I, p. 455 B) sur la *Legenda Sanctorum*, Lugduni, per S. Baland, expensis Johannis Bonet, ainsi que sur une autre édition aux frais de Jean Novion ; enfin (t. II, p. 2 B et 48 B) sur les *Regula beati Augustini... Constitutiones fratrum ordinis Prædicatorum*, imprimées par Louis Martin.

Toutes ces observations n'enlèvent rien à la valeur de l'ouvrage de M. Baudrier qui est certainement ce qui a été publié de mieux sur la Bibliographie lyonnaise : on ne peut que lui en souhaiter le prompt et heureux achèvement.



Digitized by Google

II. Aux deux volumes formant la réimpression des Masures de l'Ile-Barbe par Le Laboureur, un troisième vient d'être ajouté, comme supplément, par deux érudits lyonnais, le regretté comte de Charpin-Feugerolles et le distingué archiviste du Rhône, M. Georges Guigue (1). Ce volume contient la réédition de quatre brochures, aujourd'hui introuvables, du prévôt de l'Ile-Barbe et le texte d'un manuscrit inédit du même auteur.

Le *Discours sur l'origine des armes et des termes receus et usités pour l'explication de la science héraldique* est, comme son titre l'indique, un traité du blason. Dès son apparition (Lyon, 1658), il fut attaqué vivement par le jésuite François Ménestrier qui préparait alors son ouvrage sur *l'Art du blason justifié*. Comme il n'arrive que trop fréquemment, la discussion dégénéra en injures personnelles et on fit contre l'auteur des sonnets mordants et des épigrammes d'une critique douteuse. C'est alors que le vieux prévôt, piqué au vif, répondit par l'*Epistre apologétique pour le Discours de l'origine des armes contre quelques lettres de M. C. F. Menestrier, cy-devant professeur d'éloquence, et maintenant estudiant en théologie a Lyon;* Le Laboureur y présente d'une façon parfois agressive la défense de sa personne et de ses idées. A la suite de cet opuscule, les éditeurs ont réimprimé l'*Histoire généalogique de la maison de Sainte-Colombe et autres maisons alliées* (Lyon, 1673) : ce travail bien documenté restitue une foule de noms de personnes et de lieux intéressants pour ceux qui s'occupent d'histoire lyonnaise.

En 1647 parut à Lyon un *Breviarium sanctæ Lugdunensis ecclesiæ* dont, entre parenthèses, je n'ai pu trouver d'exemplaire à Lyon. Après avoir étudié de près cette édition, Le Laboureur lui consacra une brochure intitulée *Notes*

(1) *Les Masures de l'Ile-Barbe*, supplément à la nouvelle édition. Œuvres diverses de Claude Le Laboureur, ancien prévôt de cette abbaye, suivies de notes inédites de l'auteur, publiées par le comte de Charpin-Feugerolles, ancien président de l'Académie de Lyon, et Georges Guigue, ancien élève de l'Ecole des Chartes. Lyon, Vitte, 1895. In-4° de xxxi-636 pages.

Digitized by Google

*et corrections sur le Bréviaire de l'Eglise de Lyon;* il suit cet ouvrage page par page, et avec une réelle érudition il corrige les fautes qui s'y sont glissées et restitue les vraies lectures : il présidait ainsi à la critique textuelle de la Sainte Ecriture et à la science hagiographique qui ont fait tant de progrès en notre siècle.

Mais la partie la plus intéressante du *Supplément aux Masures de l'Ile-Barbe* est, à mon avis, la publication du manuscrit autographe de Le Laboureur qui contient des généalogies inédites et des notes aussi nombreuses que variées sur des sujets divers : ce sont des extraits d'archives égarées ou dispersées aujourd'hui. Les tables si soignées qui terminent l'ouvrage peuvent seules donner une idée de la multitude de noms de personnes et géographiques et des documents qui y sont contenus. C'est une mine ouverte aux travailleurs d'histoire locale, et, à ce titre, on jugera que l'intérêt présenté par ce dernier volume n'est pas inférieur à celui des deux autres.

J.-B. MARTIN.

---

## II. LES DEUX DERNIERS VOLUMES DE LA VIE DE BERRYER

M. Charles de Lacombe vient d'achever son grand ouvrage sur Berryer, et l'*Université catholique*, qui a salué en termes émus et mérités l'apparition du premier volume : *la Jeunesse de Berryer*, doit à ses lecteurs de les entretenir des deux volumes suivants : *Berryer et la monarchie de Juillet*, *Berryer sous la république et le second empire* (1). L'un et l'autre, est-il besoin de le dire? sont dignes du premier, dignes de Berryer dont ils nous font vivre la vie,

(1) 2 vol. in-8°. Paris, Firmin Didot, 1895.

Digitized by Google

dignes de l'écrivain élégant et sobre, du penseur délicat, du politique et, pour tout dire en un mot, du disciple et de l'ami auquel Berryer avait lui-même voulu confier le soin de sa mémoire.

Près de quarante années d'histoire contemporaine se déroulent sous nos yeux, de juillet 1830 à cette fatale journée du 29 novembre 1868 où, dans son cher Augerville, cette demeure de l'honneur et du droit français qu'il avait faite sienne (1), Berryer exhalait son dernier soupir avec une dernière prière et un dernier cri de fidélité. Quarante années! un jour dans la vie d'un peuple! mais un jour qui eut son matin et son soir, comme ceux de l'Ecriture : matin troublé, gros encore des tempêtes qui venaient de balayer, avec la vieille monarchie, les débris à peine reconstitués de la vieille société française; soir bien plus lugubre encore, où l'on put croire que la patrie elle-même s'effondrait dans une série de catastrophes sans nom, dont les déchirements furent au moins épargnés à Berryer. Trop clairvoyant pour ne pas redouter les suites d'un régime et d'une politique qu'il avait tout fait pour conjurer, jamais la pensée du vieux serviteur de la France et de la monarchie n'avait envisagé de tels désastres. Il avait tout prévu, tout..., excepté cela!

Pendant ces quarante ou, pour parler plus exactement, ces trente-huit années, Berryer personnifie aux yeux de la France et de l'Europe la cause de la monarchie légitime et constitutionnelle. Il est l'*homme du roi*, alors même que de funestes illusions, de néfastes influences réussissent à l'éloigner des conseils du prince, il l'est et il le reste, par la force même des choses. Il l'est par un dévouement aussi absolu que désintéressé, par une fidélité qu'aucune injus-

(1) Augerville appartenait, au XVI^e^ siècle, à Jean Luillier, prévôt des marchands, qui ouvrit à Henri IV les portes de Paris. « Il faut rendre à César ce qui appartient à César », lui dit Brissac, au moment où Luillier présentait au roi les clefs dont sa charge le faisait dépositaire. « Il faut lui rendre, mais non pas lui vendre, » répondit fièrement le prévôt, qui avait les mains nettes. Berryer, qui était moralement de sa race, aimait à citer ce trait et ce souvenir.

Digitized by Google

tice ne lasse, par une clairvoyance qu'aucun soupçon n'aigrit, par une sincérité, un loyalisme, une chaleur et une tendresse de cœur que rien ne refroidit. Situation unique que le comte de Chambord constate lui-même : « Mon cher Berryer, lui dit-il un jour, je ne veux être ni paraître en désaccord avec vous, car je sais que la France me donnerait tort. »

C'est qu'en même temps qu'il est l'*homme du roi*, il est *l'homme de la France*. Dès 1834, M. Paul Autran, chargé de porter la parole au nom de la ville de Marseille qui acclame en Berryer son candidat, le constate publiquement et il ajoute : « C'est autour de vous que se rallient comme en un centre commun tous les bons sentiments, toutes les idées généreuses. »

Comment ce vaincu de la veille, ce représentant d'un parti impopulaire, d'une cause politiquement perdue, a-t-il si vite reconquis la confiance et l'estime, fait succéder l'honneur au mépris, la sympathie à l'isolement?... Question de tactique, nous dira-t-on. Eh! sans doute, nous n'avons garde de nier que la tactique de Berryer fut la bonne; mais elle valait surtout ce que valait l'homme; or, l'homme était un grand cœur servi par une haute intelligence et par une admirable sincérité. Lorsque, au lendemain des *Ordonnances*, « ces fatales Ordonnances », comme il n'hésite point à les qualifier, il préconise « une politique sincère, généreuse, nationale », chacun sait que ces expressions ne sont pas pour lui un airain sonnant ou une cymbale retentissante, mais qu'il trace un programme et qu'il le remplira, dût-il y mettre sa tête. On a foi en lui, parce qu'il parle comme il agit, et qu'il agit comme il parle.

Attirer, rassurer, retenir tous les honnêtes gens, les grouper sur un terrain commun sans rien dissimuler de ses convictions monarchiques, en se montrant plus jaloux de l'honneur de la France, plus respectueux des droits de ses concitoyens, plus soucieux de leurs intérêts, plus libéral et plus patriote, au vrai sens des mots, que pas un de ses adversaires : Berryer se donne tout entier à cette tâche, ou plutôt à cette mission. « Il faut, s'écrie-t-il dès 1831, ré-

Digitized by Google

concilier les idées, les intérêts, les besoins dominants en France avec la royauté légitime, » et vingt ans plus tard (1) : « Il faut montrer à tout homme honnête qu'on veut marcher vers un avenir où il se sentira en possession de la plénitude de sa dignité personnelle. » Il ajoute en 1863 : « La liberté seule nous rendra la royauté. »

Cette politique d'apaisement, de fusion, de concorde, cette politique nationale, pour reprendre sa propre expression, n'est pas une politique d'effacement, d'abstention, — nul ne combattra plus vaillamment que lui le mot et la chose — mais une politique d'action. « Quand le droit est nécessaire à de grands intérêts généraux, écrit-il en 1853, c'est un devoir d'agir activement pour ruiner toute opposition, toute hésitation à le proclamer. » Le *vieux lion*, comme on l'appelle, a des rugissements superbes, lorsqu'il s'agit d'affirmer un de ces droits nécessaires à l'intérêt suprême, qui est pour lui l'intérêt de la France. En 1851, quand s'agite la question de la revision de la Constitution, dont Berryer prévoit la prochaine violation par « le seul homme qui se soit engagé par serment à la respecter » (2), la gauche, dont la tactique aura pour résultat de livrer la république — et, ce qui est plus grave, la France — à celui qui fut Napoléon III, la gauche affecte de croire à une conspiration royaliste, et M. Michel, de Bourges, la dénonce en proclamant l'incompatibilité de la monarchie avec le progrès et la liberté ; Berryer bondit sous l'insulte, et, après avoir démontré que la république avait, au contraire, « livré les libertés du pays au despotisme, et que c'est la monarchie qui les a ramenées », il trace à grands traits le tableau de l'action royale. « Principe conquérant, sauveur et pacificateur, dit-il, s'exerçant moins par le mérite des hommes que par la vertu de l'institution ! Ce principe qui assure la stabilité du pouvoir, oh ! je comprends sa puissance, s'écrie-t-il encore, non pas pour l'intérêt de la

(1) Le 16 janvier 1851.

(2) On sait que le mot est du Prince président, et que le futur auteur du coup d'Etat l'opposait comme un argument sans réplique aux soupçons que laissait entrevoir Berryer.

Digitized by Google

personne-roi, mais pour l'intérêt du peuple, qui, sous la fixité de la loi qui le constitue, sent la liberté de son action, l'indépendance de sa vie et la faculté d'exercice de toutes ses puissances. C'est ainsi que j'ai compris le principe, que que je m'y suis attaché, que je m'y suis voué. J'ai été royaliste alors, royaliste de principe, royaliste national, royaliste — passez-moi le mot — royaliste, parce que je suis patriote, très bon patriote! »

« Il faudrait citer tout le discours », écrit M. de Lacombe, auquel nous renvoyons le lecteur, après lui avoir toutefois emprunté cette appréciation d'un adversaire : « Tout ce que la raison a de force et d'énergie, tout ce que l'histoire a de lumière, tout ce que le patriotisme a d'élans généreux et d'émotions pathétiques, M. Berryer l'a réuni pour montrer que le salut de la France est dans le retour au principe de ce gouvernement national et traditionnel qui a fait, pendant quatorze siècles, la puissance, la grandeur, la gloire immortelle de la France » (1).

Les deux volumes de M. de Lacombe, ainsi que l'indiquent leurs titres respectifs, nous montrent Berryer sous des régimes et des gouvernements différents. Nous avouons nos préférences pour le dernier : *Berryer sous la république et le second empire*. L'homme a grandi encore, il a mûri et, à la lumière de nouvelles et douloureuses expériences, il voit de plus haut et plus loin. Son âme elle-même s'est rassérénée, le dernier pas qu'il lui restait à faire pour mettre dans sa vie chrétienne l'unité et la fidélité qu'il a toujours mises dans sa vie politique est enfin franchi, une sorte d'équilibre s'établit dans son esprit et dans son cœur : « Il est juste envers tout le monde et doux envers l'erreur, » doux sans cesser d'être fort, je serais même tenté de dire : d'autant plus fort qu'il est plus doux.

Ce fut en effet la faiblesse de l'opposition légitimiste sous le gouvernement de Juillet que, purement dynastique d'intention, elle ébranlait en fait le principe monarchique lui-même, le grand principe d'autorité. A cette situation fausse,

(1) *Journal des Débats.*

Digitized by Google

Berryer a-t-il toujours échappé ? Certes, nul ne le voulut et ne s'y efforça plus que lui... Je n'oserais dire toutefois qu'il y ait absolument réussi..... Quoi qu'il en soit, la révolution de 1848, en faisant des princes de la branche cadette des vaincus, ne laissait place chez Berryer à aucun ressentiment, ils redevenaient à ses yeux « les premiers princes du sang », « *nos princes* », comme il n'hésitait pas à les appeler. « Le lendemain de la révolution, rapporte M. de Lacombe, deux des conseillers du comte de Chambord entraient dans le cabinet de Berryer : « Que faire? lui demandèrent-ils. « *La réconciliation*, répondit Berryer, nous ne devons plus avoir d'autre pensée. »

Et de fait il n'en a pas d'autre. « Persuadé que les plus grands périls menacent la France et qu'elle ne trouvera de salut que dans l'accord des bons citoyens, personnifié et perpétué par l'accord de la Maison royale, il consacre à ce but tous ses efforts. Il prodigue les démarches, les lettres, les mémoires, les conseils, les instances; il entretient, il développe ses relations avec les hommes des différents partis », il se compromet au besoin ou du moins s'expose à déplaire, mais il agit et il fait agir. Laissons-le du reste nous dire lui-même ce qu'il veut et pourquoi il le veut: « Demander l'union, s'écrie-t-il en 1851, demander la fusion — pour dire le mot — de tous les partis que les événements passés ont irrités les uns contre les autres, c'est vouloir restituer à la société les forces qui lui appartiennent et qu'elle ne peut reconquérir que par notre accord complet. »

Mais cet accord ne doit point se faire au détriment d'un parti. Le roi est le roi de tous, son triomphe ne peut être que « le triomphe de tous, sans aucune place pour l'esprit de parti. » Et ce n'est pas seulement le droit de la France que Berryer plaide ainsi auprès du comte de Chambord; c'est, chose bien plus délicate, le droit des princes d'Orléans auxquels, dans une sorte de lettre d'appel soumise préalablement à Berryer, le chef de la Maison de France promet « un entier oubli du passé ». Le mot paraît dur à Berryer, il n'hésite pas à le dire. « Les princes, écrit-il, ont des droits comme des devoirs. Leur devoir est de

Digitized by Google

reconnaître le roi, leur droit est celui des premiers princes du sang. Leur devoir envers la France est celui qu'ils mettent au premier rang; c'est sans doute une pétition de principes, mais il ne faut pas leur parler comme s'ils n'étaient conduits que par des pensées purement personnelles. »

Nous touchons ici à une question capitale, celle des rapports de Berryer avec le comte de Chambord, avec le roi. Sur ce point, comme sur celui de la fusion, M. de Lacombe abonde en documents inédits et, malgré la réserve qu'il s'impose, réserve d'autant plus voulue et discrète qu'il fut pendant les dernières années de Berryer associé à ses préoccupations, à ses craintes et à ses espérances, les faits parlent ici d'eux-mêmes. Pour n'en citer qu'un exemple, quel jour la lettre du 30 août 1850, la lettre de Wiesbaden, ne jette-t-elle pas sur celle du 28 octobre 1873!

L'heure de l'histoire a sonné pour le prince auquel il ne manqua peut-être pour régner et assurer, selon le mot de son aïeul, « la réconciliation de ce pauvre royaume les uns avec les autres », qu'un peu de cet esprit politique, de ce sens royal des concessions, de cet art suprême de donner et de retenir qui fut justement la caractéristique de Henri IV. Henri IV! que de fois ce nom magique se retrouve sous la plume et sur les lèvres de Berryer! Jusqu'à sa dernière heure il ne désespère pas, il ne veut pas désespérer, ni pour lui ni pour la France, de le voir revivre dans Henri V.

Le comte de Chambord avait en partage tous les dons extérieurs qui manquèrent si fatalement à Louis XVI, il fascinait et séduisait; comment Berryer n'eût-il pas subi le charme, lui qui arrivait déjà conquis? Aussi toutes ses lettres datées de Prague ou de Frosdorff, de Belgrave Square, de Venise ou de Wiesbaden, sont-elles des hymnes à la louange du prince à qui il a donné tout son cœur et toute sa foi. Avec lui d'ailleurs Henri est caressant, généreux, libéral et avant tout Français. Il met une sorte de coquetterie royale à trouver « de ces mots pour lesquels — suivant l'expression de son interlocuteur — on donnerait une vie entière. » Il le fait naturellement, sincèrement; car si son charme agit sur Berryer, le charme de Berryer agit

Digitized by Google

aussi sur lui et sa présence éloigne momentanément les conseillers qui, Berryer parti, retrouveront trop vite l'oreille du prince. Ils se quittent enfin en pleine entente, Berryer du moins en est d'autant plus convaincu qu'il le désire davantage et que le roi l'a écouté non seulement avec bienveillance mais avec émotion, « les larmes aux yeux. » Hélas! une lettre, un manifeste, viendront chaque fois ruiner ses espérances sans décourager son dévouement. « C'est notre Waterloo, » disait M. de Vatimesnil à M. de Larcy après la publication de la circulaire de Wiesbaden : il se trompait. Le comte de Chambord n'en était encore qu'à sa campagne de Russie; son Waterloo ne sera consommé qu'en 1873.

A un sentiment très élevé du droit et du devoir royal, le prince mêlait en effet une sorte d'illuminisme contre lequel devaient échouer tous les raisonnements, comme tous les dévoûments. Il attendait le miracle et croyait à sa propre inspiration comme y avait cru le prince de Polignac — et même Charles X — à la veille des Ordonnances. Cet état d'âme très particulier explique les anomalies, les soubresauts aussi bien que les obstinations de sa politique; mais, en ouvrant la porte à toutes les intrigues, il laissait un rôle bien ingrat aux conseillers désintéressés, aux amis éclairés du prince ! Et ce sera l'éternel honneur de Berryer d'avoir soutenu ce rôle jusqu'au bout, sans défaillance, en marchant véritablement sur son propre cœur. Il faut lire dans M. de Lacombe le récit des négociations touchant la candidature que la ville de Marseille offre en 1863 au leader légitimiste, tandis que Frosdorff lui renouvelle la fatale consigne de l'abstention ; surtout la réponse si mélancolique et si fière adressée par Berryer aux familiers du comte de Chambord qui cherchent à ébranler sa résolution en alléguant la peine très vive qu'elle cause au prince lui-même. « L'épreuve était grande, nous dit ici l'historien de Berryer, mais elle ne pouvait le détourner de ce qu'il croyait son devoir.

« Vous me dites, écrit-il à ses correspondants, que l'expression de mon opinion sur ces différentes affaires a chagriné le roi.

Digitized by Google

« Il me serait bien pénible qu'il en pût être arrivé ainsi, mais cette crainte ne me fera jamais taire ni déguiser mes convictions désintéressées. En toutes affaires graves de la vie, nous devons aux personnes que nous aimons pour elles-mêmes plus que pour nous-mêmes, nous devons aux rois et surtout aux rois malheureux qui nous honorent de quelque part de leur confiance, de leur soumettre sans réserve tout ce qui nous est inspiré par ce que Dieu nous a accordé d'intelligence et de cœur, tout ce que nous croyons être vrai et utile au bien de leur service, au risque de leur déplaire. Déplaire est moins funeste que se rendre ami dangereux ou serviteur inutile. »

Ami dangereux ! serviteur inutile ! voilà ce que ne fut jamais Berryer, et c'est pourquoi il a laissé parmi nous un de ces vides que rien n'a pu combler. « Il vous faudrait, disait naguère Léon XIII à l'évêque — depuis cardinal de Rodez, — une grande voix qui sût parler à la France. Où est Berryer ?... où est Berryer ? »

Le 26 décembre 1861, l'ordre des avocats célébrait par un banquet la cinquantaine de Berryer inscrit comme stagiaire au barreau de Paris le 26 décembre 1811. La fête fut incomparable et, pendant cette soirée au moins, l'union si ardemment souhaitée par Berryer se fit autour de lui. « Adversaires, amis, alliés de politique, tous mêlés ne faisaient qu'un avec la jeunesse du barreau qui se pressait à leurs côtés pour célébrer cette gloire, patrimoine commun de l'ordre tout entier. »

Le toast fut porté à Berryer par Jules Favre « avec un accent vrai, une rare délicatesse, une tendre admiration »; il salua dans « l'éminent et vénéré confrère », dont la vie attirait les regards du pays, le « champion infatigable du malheur, l'ennemi courageux de l'arbitraire et de l'illégalité, le gardien sincère de nos traditions... » « La fortune, » s'écria-t-il en terminant par un mouvement singulier dans lequel il est difficile de ne pas voir une sorte de pressentiment personnel quoique inconscient, « la fortune, par une rare faveur, l'a toujours éloigné du pouvoir ! » Cette fortune hélas ! n'était pas la fortune de la France. H. DE LEYMONT.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

**Collection de Textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.** — 15. **Les grands traités du règne de Louis XIV**, publiés par HENRI VAST, docteur ès lettres. — 16. **Hariulf. Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier** (*Vᵉ siècle-1104*), publiée par FERDINAND LOT, ancien élève de l'Ecole des Chartes et de l'Ecole des Hautes Etudes. Paris, Alph. Picard et fils, 1893, 1894. 2 vol. in-8° de XIV-188 et LXXIII-362 pp.

J'ai déjà signalé, plusieurs fois, à l'attention des lecteurs de l'*Université catholique*, la *Collection de Textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*. Cette utile entreprise d'érudition et de critique continue à être conduite avec la même méthode rigoureuse et le même soin. Il suffira donc d'annoncer brièvement la publication des deux derniers fascicules, lesquels sont tout à fait dignes de leurs aînés.

Comme le remarque M. Vast, « le XVIIᵉ siècle est le grand siècle de la diplomatie française. Jamais nos diplomates n'ont tenu un langage ni plus ferme, ni plus fier, jamais ils n'ont déployé plus d'habileté ni assuré à la France plus de réels avantages. Il y a donc grand intérêt à connaître dans le détail leur œuvre. » Dans cette première partie de son travail, l'éditeur publie dans sa forme complète et authentique le texte intégral du traité de Munster, de celui qui a constitué la Ligue du Rhin, et du traité des Pyrénées. Pour chacun d'eux, il s'est servi des instruments originaux. Une introduction générale et des introductions spéciales nous renseignent avec beaucoup d'exactitude sur les événements qui ont amené les traités, les péripéties de leurs négociations, les sources imprimées et manuscrites à étudier à leur sujet. Annotation sobre et précise.

Mabillon a qualifié la Chronique de Saint-Riquier de *egre-*

Digitized by Google

*gium sane bonae antiquitatis monumentum.* C'est en effet un des textes les plus importants que nous possédions pour l'histoire carolingienne et capétienne, et à peu près tout ce qui nous reste des archives autrefois fort riches d'une des plus anciennes abbayes de France, celle de Centule ou de Saint-Riquier. L'auteur de ce long document, Hariulf, d'abord moine à Centule, puis abbé d'Oudenbourg, a fait usage des sources narratives antérieures et a inséré dans son propre récit beaucoup de documents publics que nous connaissons uniquement par lui. Il nous donne de précieux inventaires des œuvres d'art accumulées dans le trésor de l'abbaye, des manuscrits qu'on y avait recueillis, des reliques qu'on y vénérait. Naturellement les événements d'intérêt général et ceux qui ont eu pour théâtre la province de Ponthieu ont une large place dans son œuvre où l'on puisera aussi force détails très curieux sur la vie ecclésiastique et la vie monastique aux x^e^-xi^e^ siècles.

La Chronique de Saint-Riquier avait été publiée par dom Luc d'Achery, dans son *Spicilège*. L'édition critique de M. F. Lot montre tout le parti qu'on peut tirer des nouvelles méthodes historiques. Son introduction de LXX pp. est une étude des plus approfondies sur la composition, les sources et la valeur du texte. Les notes sont sérieusement établies et assez abondantes ; toutes les variantes sont relevées. Le volume se termine par un intéressant appendice (lettres bénédictines concernant l'histoire du manuscrit d'Hariulf et documents sur l'histoire de l'abbaye), une table alphabétique des noms et un glossaire.

E. ALLAIN.

**Le mysticisme à la Renaissance, ou Marie des Vallées, dite la sainte de Coutances**, par l'abbé J.-L. ADAM, vicaire à Notre-Dame d'Alleaume, 2^e^ edition, ornée de 42 gravures dans le texte. Paris, Poussielgue, 1894, in-12, x-409 pages.

Ce n'est pas un livre banal que la biographie de Marie des Vallées. Ceux, — ils sont trop rares — qui s'occupent de mystique chrétienne, trouveront abondamment à y apprendre. La *sainte de Coutances* offre un exemple remarquable des voies extraordinaires par lesquelles Dieu conduit parfois ceux qu'il aime. Elle eut à subir une épreuve terrible ; pendant trente-six ans, elle fut possédée des démons. Cette possession, purement extérieure, sans prise sur la volonté, ne l'empêchait point de

Digitized by Google

s'élever aux sublimités de la vertu. Une âme pieuse ne craignait pas de dire d'elle : « Qu'une pauvre fille cachée et méprisée, traitée comme une sorcière, comme une insensée, comme un esprit trompé, coiffée en bavolet, arrêtait le torrent de l'ire de Dieu qui était près de déborder sur toute la terre. » Quand nous aurons ajouté que Marie des Vallées eut une part très importante dans les grandes œuvres du vénérable P. Eudes, en particulier dans l'établissement et la propagation du culte public des saints Cœurs de Jésus et de Marie, nous aurons suffisamment indiqué l'intérêt du volume de M. l'abbé Adam.

Ce livre est quelque peu touffu, et il n'aurait pas dû être intitulé : *Le mysticisme à la Renaissance*, car de ce mysticisme il ne traite point. Mais il apporte une utile contribution à l'étude du mysticisme au XVII^e^ siècle. On en saura gré à l'auteur.

F. V.

**Theologischer Jahresbericht** unter Mitwirkung von Baur, Bleek Bohringer, Dreyer, Furrer, Hasenclever, Kind, Kohlschmidt, Krüger, Loesche, Lüdemann, Marbach, Melhorn, Siegfried, Spitta, Werner, Woltesdord, herausgegeben von H. HOLTZMANN Dreizehnter Band enthaltend der Literatur des Jahres 1893, in-8 de 692 pages. Braunschweig, C. A. Schwetschke, 1894, **22** fr. **50.**

Le Répertoire annuel des sciences théologiques en est aujourd'hui à son treizième volume, et le quatorzième même vient d'être commencé. C'est une publication que nous jugeons indispensable pour tout théologien qui veut être au courant du mouvement théologique dans le monde entier. Les rédacteurs de ce répertoire ne se bornent pas, en effet, à signaler les travaux allemands, ils inventorient tout ce qui est publié sur la théologie et les sciences connexes. Livres, dissertations, articles de revues, tout est, au moins, bibliographié; les travaux de valeur sont analysés et quelquefois même critiqués. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, ce sont les publications allemandes dont il est parlé avec le plus de détail et de faveur, mais les autres ne sont pas sacrifiées et quelques travaux de savants catholiques sont suffisamment loués. Quelques réserves que l'on soit porté à faire sur les tendances des divers collaborateurs, il n'en faut pas moins constater que cette publication, étant unique en son genre, s'impose à tous ceux qui s'occupent de théologie.

E. JACQUIER.

*Propriétaire-Gérant :* P. CHATARD.

BIBLIOTHÈQUE LYON 1000

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

LYON

## MAI-AOUT 1895

### MAI


Pages

Lettre apostolique du Souverain Pontife Léon XIII au peuple anglais. 5
Les auréoles de Jeanne d'Arc, par le R. P. Belon . . . . . 22
Les catacombes romaines, par J.-M. Bourcharny. . . . . 37
Le prêtre dans la littérature contemporaine, à propos de la « *Petite Paroisse* » de M. Alphonse Daudet, par l'abbé Delfour . . . . 62
Les origines des Eglises de France et les fastes épiscopaux (suite), par Mgr Charles-Félix Bellet. . . . . 83
Papes et banquiers juifs au XVI^e^ siècle, par Félix Vernet. . . . . 100
Revue d'écriture sainte, par E. Jacquier . . . . . 112
Mélanges : les évêques pendant la Révolution, par l'abbé Faugier . 133
Bibliographie : *Marie, mère de Jésus*, par le R. P. Libercier, A. Devaux . . . . . 148
*Paroles tirées de l'Ecriture Sainte*, par le P. Bouhours, A. L. . . 150
*Mémoires du chancelier Pasquier*, publiés par le duc d'Audiffred-Pasquier; *Loin du Pays* (les religieux français et l'influence de la France dans les missions), par le R. P. Fréd. Rouvier; *l'Europe politique*, par Léon Sentupéry, A. Rivet . . . . . 150
*Autour du dilettantisme*, par M. l'abbé Félix Klein, Cl. Bouvier . . 153
*Ames modernes*, par Henri Bordeaux, L. B. . . . . 157
Chronique : actes récents du Saint-Siège, C. Chambost . . . . . 158


### JUIN


L'instruction publique en France au XIX^e^ siècle, d'après M. Taine, par Ernest Allain . . . . . 161
Les auréoles de Jeanne d'Arc (suite), par le R. P. Belon . . . . . 176
La conversion de M. Huysmans, par l'abbé Delfour . . . . . 194
Remarques inédites de Bossuet sur la Genèse, l'Exode, le Lévitique et les Nombres (suite), par O. Rey . . . . . 215
Les origines des Eglises de France et les fastes épiscopaux (suite), par Mgr Charles-Félix Bellet. . . . . 233
Revue scientifique, par Alexis Arduin . . . . . 263
Revue historique, par Félix Vernet. . . . . 277
Mélanges : contribution à l'histoire du christianisme à Lyon avant Constantin, par E. Charvériat. . . . . 299
Bibliographie : *Les mosaïques de la crypte de l'Antiquaille*, E. Jacquier . . . . . 308
*Les écoles de Chartres au moyen âge; De Judoci Clicthovei, neoportuensis, doctoris theologici Parisiensis et canonici Carnotensis, vita et operibus*, par M. l'abbé A. Clerval, A. Allain . . . . . 309
*Progress in Language*, par le D^r^ Otto Jespersen; *Transactions of the American Philological Association; Grammaire grecque*, par Ernest Kock, D^r^ A. Lepitre. . . . . 312
*Dictionnaire géographique et administratif de la France et des colonies*, par P. Joanne . . . . . 316
Chronique : comité de défense des intérêts des fabriques. . . . . 317


Digitized by Google

## JUILLET

Pages

Le « *Traité de l'Amour de Dieu* » de saint François de Sales, par Ph. GONNET . . . . . 321
« *Outre-Mer* », de M. Paul Bourget, par l'abbé DELFOUR . . . . . 355
Les auréoles de Jeanne d'Arc (suite et fin), par le R. P. BELON. . . 379
L'instruction publique en France au XIXe siècle, d'après M. Taine (suite et fin), par Ernest ALLAIN . . . . . 402
Les origines des Eglises de France et les fastes épiscopaux (suite), par Mgr Charles-Félix BELLET. . . . . 455
Revue d'études orientales, par le Dr A. LEPITRE . . . . . 466
Mélanges : *Nouvelle histoire de Lyon*, par André Steyert, Henri BEAUNE . . . . . 473
Bibliographie : *La sainte Face de N.-S. Jésus-Christ et la divine école de la douleur*, par M. le chanoine E. Desribes, Lucien CHOSSON . . . . . 475
*Inamovibilité et translation des desservants*, par M. A. Boudinhon, C. CHAMBOST . . . . . 476
Chronique : I. Actes récents du Saint-Siège, C. CHAMBOST. . . . . 479
II. Correspondance et avis . . . . . 481

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1898

## AOUT

Les mémoires de Gourville, par Henri BEAUNE . . . . . 506
Les origines des Eglises de France et les fastes épiscopaux (suite), par Mgr Charles-Félix BELLET . . . . . 553
L'évolution de la *Revue des Deux-Mondes*, par l'abbé DELFOUR . . 574
Valeur historique des Actes des apôtres, par E. JACQUIER. . . . . 596
Remarques inédites de Bossuet sur la Genèse, l'Exode, le Lévitique et les Nombres (suite), par O. REY . . . . . 608
Revue théologique, par J.-M.-A. VACANT. . . . . 622
Mélanges : I. Question d'érudition lyonnaise, par J.-B. MARTIN. . . 627
II. Les deux derniers volumes de la vie de Berryer, par H. de LEYMONT . . . . . 636
Bibliographie. — *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, t. XV, par Henri Vast, t. XVI, par Ferdinand Lot, E. ALLAIN. . . . . 637
*Le mysticisme à la Renaissance, ou Marie des Vallées, dite la Sainte de Coutances*, par J.-L. Adam, F. V. . . . . 638
*Theologischer Jahresbericht*, par H. Holtzmann, E. JACQUIER. . . 638

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18,
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google